

BANQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



RAPPORT ANNUEL

2006

SOMMAIRE

CARTE DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)	15
ORGANES STATUTAIRES DE DECISION ET DE CONTROLE	18
ORGANIGRAMME DE LA BEAC	27
LE MOT DU GOUVERNEUR	31

TITRE I

EVOLUTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE	37
------------------------------------	----

Chapitre I : Environnement International	39
---	----

A. Vue générale.....	39
B. Conjoncture économique des principaux partenaires des États membres de la CEMAC	41
1. Conjoncture économique dans les pays industrialisés	41
2. Conjoncture économique dans les autres régions.....	44
C. Evolution des marchés financiers, des changes et de l'or.....	47
1. Marchés monétaires	47
2. Marchés obligataires.....	48
3. Marchés boursiers	48
4. Marchés des changes.....	48
5. Marchés de l'or	49
D. Evolution des marchés des matières premières.....	50

Chapitre II : Evolution économique et financière des pays de la CEMAC	57
--	----

A. Vue générale	57
B. Croissance économique	57
1. Evolution de la demande globale	58
1.1. Demande intérieure	58
1.2. Demande extérieure nette.....	62
2. Evolution de l'offre globale.....	64
3. Répartition du revenu total de la CEMAC entre les États membres...	71

C.	Emploi – Salaires – Prix	74
	1. Evolution de l'emploi.....	74
	2. Evolution des salaires et des revenus	75
	3. Evolution des prix	76
D.	Finances publiques.....	81
	1. Orientation générale.....	81
	2. Exécution des budgets par État.....	82
E.	Secteur extérieur.....	85
	1. Balance des paiements.....	85
	2. Dette publique extérieure.....	90
	3. Compétitivité extérieure.....	95

TITRE II

MONNAIE, CREDIT, SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER 101

Chapitre I : Politique monétaire 103

A.	Formulation de la politique monétaire	103
	1. Cadre institutionnel.....	103
	2. Stratégie et orientation de la politique monétaire	104
B.	Mise en œuvre de la politique monétaire	113
	1. Evolution des objectifs monétaires et de crédit.....	113
	2. Fixation des plafonds des avances statutaires aux États	114
	3. Evolution des taux d'intervention de la BEAC	116
	4. Réserves obligatoires	120

Chapitre II : Evolution du marché monétaire 127

A.	Evolution des interventions de la Banque Centrale.....	127
	1. Injections de liquidités (guichets A et B).....	127
	1.1. Evolution du Guichet A.....	127
	1.2. Evolution du Guichet B.....	128
	2. Ponctions de liquidités (Appels d'offres négatifs)	128

B.	Evolution du compartiment interbancaire.....	131
1.	Evolution des transactions interbancaires	131
2.	Evolution des taux d'intérêt interbancaires	133
Chapitre III : Evolution des agrégats monétaires et de crédit.....		135
A.	Avoirs extérieurs nets du système monétaire.....	136
1.	Evolution des avoirs extérieurs bruts de la BEAC.....	138
2.	Evolution des engagements officiels extérieurs.....	138
3.	Evolution des avoirs extérieurs nets de la BEAC.....	139
4.	Evolution de la position extérieure nette des établissements de crédit..	139
B.	Crédit intérieur net	140
1.	Crédits à l'économie	141
1.1.	Crédits à court terme.....	142
1.2.	Crédits à moyen terme	143
1.3.	Crédits à long terme	144
2.	Créances nettes sur les États	145
C.	Masse monétaire	149
1.	Evolution de la monnaie fiduciaire	150
2.	Evolution de la monnaie scripturale	151
3.	Evolution de la quasi-monnaie	152
Chapitre IV : Gestion des réserves extérieures		153
A.	Gestion des réserves de change et de l'or de la Banque	153
1.	Position globale de change.....	153
2.	Gestion du portefeuille.....	153
3.	Gestion du stock d'or	154
4.	Gestion des risques.....	154
B.	Résultats de la Salle des Marchés	155
C.	Missions d'assistance technique et d'audit	156
Chapitre V : Situation du système bancaire et financier		157
A.	Situation du Système Bancaire	157
1.	Vue d'ensemble	157
2.	Situation par pays	158
B.	Réformes du Système Bancaire et Financier	171

TITRE III

ADMINISTRATION, AUTRES ACTIVITES, COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS DE LA BANQUE 173

Chapitre I : Administration de la Banque	175
A. Fonctionnement des Organes de Décision	175
1. Comité Ministériel	175
2. Conseil d'Administration	176
3. Comités Monétaires et Financiers Nationaux	178
B. Fonctionnement des Organes de Contrôle	179
1. Collège des Censeurs.....	179
2. Comité d'Audit.....	179
3. Commissariat aux comptes.....	180
C. Fonctionnement des Comités Nationaux des Balances des Paiements ..	181
D. Fonctionnement des Conseils Nationaux de Crédit.....	181
E. Fonctionnement des Services	182
1. Réunion des Chefs de Centre.....	182
2. Evolution des effectifs	183
3. Gestion du matériel monétaire	185
3.1. Circulation fiduciaire.....	185
3.2. Activité générale des caisses.....	185
3.3. Activités des salles de tri.....	185
3.4. Niveau des stocks	186
3.5. Billets exportés hors de leur territoire d'origine	186
4. Formation.....	191
4.1. Actions de formation continue, de perfectionnement et de recyclage	191
4.2. Stage de formation des Agents d'Encadrement Supérieur..	191
4.3. Actions extérieures de formation	192
4.4. Activités du Pôle-Dette.....	193
5. Gestion des immobilisations	194
6. Informatisation des services	194
6.1. Intranet.....	194
6.2. Sécurisation du système d'information	195

6.3. Internet.....	195
6.4. Salle des Marchés de la BEAC.....	195
6.5. Projet « Réforme du système comptable de la BEAC »	195
6.6. Renforcement du câblage	196
6.7. Disponibilité V-SAT	196
6.8. Informatisation de la gestion de la Direction de l'Informatique ..	196
6.9. Système d'information des risques de la BEAC (SIRISBEAC) ..	196
6.10. Centrale des bilans (ANADEFI)	197
6.11. Mécanisation des opérations de l'émission	197
6.12. Système de télécompensation de l'Afrique Centrale (SYSTAC) ..	197
6.13. Système de gros montants automatisés (SYGMA)	197
6.14. Gestion du Personnel, de la Paie et des Prêts (PPP)	197
7. Communication	198
8. Contrôle des services	198
8.1. Contrôle et suivi des Centres	198
8.2. Contrôle sur pièces et prévention des risques	199
8.3. Cartographie des risques	199
8.4. Destruction des billets usés	200
8.5. Formations, stages et séminaires	200
8.6. Autres activités	200
9. Etudes	200
9.1. Activités	200
9.2. Ateliers organisés	201
9.3. Participation aux séminaires, colloques et autres réunions...	201
10. Activités juridiques et contentieux	201
11. Fonctionnement de la Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC)	202
Chapitre II : Autres missions et activités de la Banque	205
A. Surveillance Multilatérale	205
1. Résultats de la surveillance multilatérale au 30 juin 2006	205
2. Simulations des résultats de la surveillance multilatérale au 31 décembre 2006	205
B. Projet de réforme des systèmes de paiement et de règlement	208
1. Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA)	208
2. Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale (SYSTAC)	208
3. Système Monétique Interbancaire (SMI)	208

4. Centrale des Incidents de Paiements (CIP).....	209
5. Enquête de Base	209
6. Normalisation et textes juridiques	209
C. Etat d'avancement du Projet de Réforme du Système Comptable de la BEAC (SYSCOBEAC).....	209
D. Concertations internationales en matière économique et monétaire ..	210
E. Relations avec les autres Institutions	217
1. Institutions et Organes de la CEMAC	217
1.1. Conférence des Chefs d'Etat	217
1.2. Conseil des Ministres de l'UEAC	219
1.3. Secrétariat Exécutif de la CEMAC	221
1.4. Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)	223
1.5. Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC)	229
1.6. Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)	229
1.7. Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF)	229
2. Institutions extérieures	235
2.1. Fonds Monétaire International (FMI) et Groupe de la Banque Mondiale	235
2.2. Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) ..	240
2.3. Banque des Règlements Internationaux (BRI)	240
2.4. Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)	241
2.5. Association des Banques Centrales Africaines (ABCA)	241
2.6. Conférence Inter africaine des Marchés d'Assurances (CIMA)	243
2.7. Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES)	243
2.8. Observatoire AFRISTAT	244
Chapitre III : Comptes et résultats financiers de la Banque	245
A. Bilan	245
1. Actif	245
1.1. Disponibilités extérieures à vue	245
1.2. Autres créances et avoirs en devises convertibles et autres correspondants	245
1.3. Encaisse-Or	245
1.4. Fonds Monétaire International	246
1.5. Créances sur les Trésors Nationaux	246

1.6. Créances sur les Banques	246
1.7. Valeurs Immobilisées	246
1.8. Ecart de dévaluation	247
1.9. FMI – Ajustement.....	247
1.10. Comptes d'ordre et divers	247
2. Passif	247
2.1. Billets et monnaies en circulation.....	247
2.2. Trésors et Comptables Publics Nationaux.....	248
2.3. Comptes des banques et institutions financières.....	248
2.4. Autres comptes courants	248
2.5. FMI – Allocations de DTS	248
2.6. Capital	248
2.7. Réserves.....	248
2.8. Provisions.....	248
2.9. Ecart de dévaluation	249
2.10. Comptes d'ordre et divers	249
2.11. Résultat de l'exercice	249
B. Compte d'exploitation	251
1. Produits	251
2. Charges	251
3. Résultat de l'exercice	252
Rapport du Commissaire aux Comptes.....	253

ANNEXES

Annexes Economiques	257
Annexes Monétaires.....	357
Autres Annexes.....	375

LISTE DES ENCADRES

Encadré n° 1 : Etat d'avancement de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (EITI) dans la CEMAC	54
Encadré n° 2 : Point sur l'Initiative PPTE en faveur des pays membres de la CEMAC.....	93
Encadré n° 3 : Point sur l'Initiative d'Allégement de la Dette Multilatérale (IADM) en faveur des pays membres de la CEMAC.....	95
Encadré n° 4 : Objectifs et instruments de la politique monétaire de la BEAC.....	105
Encadré n° 5 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC.....	107
Encadré n° 6 : Nouvelle politique de rémunération des dépôts publics par la BEAC.....	110
Encadré n° 7 : Modalités d'application des réserves obligatoires.....	118
Encadré n° 8 : Chronique des mesures de politique monétaire.....	122
Encadré n° 9 : Situation de la Microfinance	165
Encadré n° 10 : Démonétisation des billets des gammes antérieures à 1992	188
Encadré n° 11 : Mise en circulation de nouvelles pièces de monnaie.....	191
Encadré n° 12 : Evolution du Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnels (CFPP) de 1980 à 2006.....	192
Encadré n° 13 : Bâle II et le gouvernement d'entreprises dans les établissements de crédits	225
Encadré n° 14 : 12 ^{ème} Assemblée annuelle du Comité des Superviseurs de Banques de l'Ouest et du Centre	227
Encadré n° 15 : Communiqué final de la Conférence ordinaire des Chefs d'État du 14 mars 2006 à Bata	230
Encadré n° 16 : Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PESF) de la CEMAC par le FMI et la Banque Mondiale	237
Encadré n° 17 : Appui de la Banque Mondiale au renforcement des capacités des institutions de la CEMAC	239
Encadré n° 18 : Point sur la mise en oeuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA)	242

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Principaux indicateurs des marchés financiers
Tableau 2 :	Taux de croissance du PIB en termes réels dans la CEMAC
Tableau 3 :	Contribution de la demande globale à la croissance réelle
Tableau 4 :	Contribution des secteurs à la croissance du PIB réel
Tableau 5 :	Evolution du Produit Intérieur Brut par pays aux prix courants du marché
Tableau 6 :	Taux d'inflation en moyenne annuelle dans les pays de la CEMAC
Tableau 7 :	Evolution du solde budgétaire, base engagements (hors dons)
Tableau 8 :	Evolution du solde extérieur courant (transferts officiels inclus)
Tableau 9 :	Balance des paiements des États de la CEMAC
Tableau 10 :	Dettes publiques extérieures des États de la CEMAC
Tableau 11 :	Evolution des objectifs monétaires et de crédit
Tableau 12 :	Plafonds des avances aux Trésors Nationaux, Objectifs de Refinancement aux banques et utilisations
Tableau 13a :	Evolution des taux d'intérêt de la BEAC et des conditions de banque
Tableau 13b :	Evolution des coefficients et du taux de rémunération des réserves obligatoires
Tableau 14 :	Evolution des concours de la BEAC aux établissements de crédit et de placement des banques sur le marché monétaire
Tableau 15 a :	Evolution des opérations réalisées sur le marché interbancaire
Tableau 15 b :	Evolution comparée du Taux Interbancaire Moyen Pondéré dans la CEMAC (TIMP) et des taux d'intérêt interbancaires dans la Zone Euro (EONIA et Euribor)
Tableau 16 :	Situation Monétaire Résumée
Tableau 17 :	Evolution des avoirs extérieurs nets du système monétaire
Tableau 18 :	Evolution des avoirs extérieurs bruts de la BEAC
Tableau 19 :	Evolution des engagements officiels extérieurs
Tableau 20 :	Evolution des avoirs extérieurs nets de la BEAC
Tableau 21 :	Evolution de la position extérieure nette des Banques
Tableau 22 :	Evolution du crédit intérieur net
Tableau 23 :	Evolution des crédits à l'économie
Tableau 24 :	Evolution des crédits à court terme
Tableau 25 :	Evolution des crédits à moyen terme
Tableau 26 :	Evolution des crédits à long terme
Tableau 27 :	Evolution des créances nettes sur les États
Tableau 28 :	Evolution des créances nettes sur les Trésors
Tableau 29 :	Evolution de la masse monétaire
Tableau 30 :	Evolution des composantes de la masse monétaire
Tableau 31 :	Evolution de la monnaie fiduciaire
Tableau 32 :	Evolution de la monnaie scripturale
Tableau 33 :	Evolution de la quasi-monnaie
Tableau 34 :	Résultats des activités de la Salle des Marchés
Tableau 35 :	Evolution de la situation bilantielle des banques de la CEMAC

Tableau 36 :	Evolution de la situation bilantielle des banques du Cameroun
Tableau 37 :	Evolution de la situation bilantielle des banques de la République Centrafricaine
Tableau 38 :	Evolution de la situation bilantielle des banques du Congo
Tableau 39 :	Evolution de la situation bilantielle des banques du Gabon
Tableau 40 :	Evolution de la situation bilantielle des banques de la Guinée Equatoriale
Tableau 41 :	Evolution de la situation bilantielle des banques du Tchad
Tableau 42 :	Evolution des effectifs de la BEAC par Pays et par Centre
Tableau 43 :	Répartition des effectifs par tranches d'âges
Tableau 44 :	Résultats de la Surveillance Multilatérale dans la CEMAC au 30 juin 2006
Tableau 45 :	Simulation de la Surveillance Multilatérale dans la CEMAC au 31 décembre 2006
Tableau 46 :	Evolution du Bilan de la Banque
Tableau 47 :	Evolution des Produits
Tableau 48 :	Evolution des Charges
Tableau 49 :	Compte de Résultat

LISTE DES GRAPHIQUES

- Graphique 1 : Principaux indicateurs de l'environnement international
- Graphique 2 : Indice composite des cours des principales matières premières produites par les pays de la CEMAC
- Graphique 3 : Croissance en termes réels des Etats membres de la CEMAC
- Graphique 4 : Répartition du PIB de la CEMAC en 2001 et 2006
- Graphique 5 : Répartition du PIB de la CEMAC : secteurs pétrolier et non pétrolier en 2001 et 2006
- Graphique 6 : Taux d'inflation en moyenne annuelle des pays de la CEMAC
- Graphique 7 : Evolution du solde budgétaire, base engagements (hors dons)
- Graphique 8 : Evolution du solde extérieur courant (transferts officiels inclus)
- Graphique 9 : Taux d'endettement public extérieur (en % du PIB)
- Graphique 10 : Ratio du service de la dette (en % des exportations)
- Graphique 11 : Ratio du service de la dette (en % des recettes budgétaires)
- Graphique 12 : Variation en % des taux de change des principales devises par rapport au Franc CFA (cotation au certain)
- Graphique 13 : Taux d'inflation des pays partenaires ou concurrents de la CEMAC
- Graphique 14 : Evolution du taux de change effectif réel (TCER) des pays de la CEMAC (base 100 : 1993)
- Graphique 15 : Evolution comparée du Taux Interbancaire Moyen Pondéré dans la CEMAC (TIMP) et des taux d'intérêts interbancaires dans la Zone Euro (EONIA et Euribor)
- Graphique 16 : Evolution des avoirs extérieurs nets du système monétaire
- Graphique 17 : Evolution des crédits à l'économie
- Graphique 18 : Evolution des créances nettes sur les États
- Graphique 19 : Evolution de la monnaie fiduciaire
- Graphique 20 : Evolution de la monnaie scripturale
- Graphique 21 : Evolution de la quasi-monnaie
- Graphique 22 : Pyramide des âges à la BEAC en 2006



La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) est un établissement public multinational créé par les Conventions de Coopération Monétaire signées à Brazzaville les 22 et 23 novembre 1972, respectivement entre les cinq États fondateurs et entre ceux-ci et la France. Avec l'entrée de la Guinée Equatoriale au sein de la BEAC, le 1^{er} janvier 1985, les textes initiaux ont été complétés le 24 août 1984 par le traité entre les États fondateurs et celle-ci d'une part, et par le protocole additionnel à la Convention de Coopération Monétaire entre les six États membres et la France, d'autre part.

La BEAC exerce le privilège exclusif de l'émission des billets de monnaie ayant cours légal et pouvoir libératoire dans les six États membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) :

- République du Cameroun ;
- République Centrafricaine ;
- République du Congo ;
- République Gabonaise ;
- République de Guinée Equatoriale ;
- République du Tchad.

Le présent rapport est consacré à ses activités dans l'ensemble des six États membres pendant l'exercice qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

Tous les montants dont l'unité de compte n'est pas précisée sont exprimés en Francs CFA (franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale) émis par la BEAC.

ORGANES STATUTAIRES DE DECISION ET DE CONTROLE

1 - LE COMITE MINISTERIEL

(au 31 décembre 2006)

PRESIDENT

- M. **Paul TOUNGUI**,
Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances,
du Budget et de la Privatisation - LIBREVILLE

MEMBRES

Ministres représentant la République du Cameroun

- M. **Polycarpe ABAH ABAH**,
Ministre de l'Economie et des Finances - YAOUNDE
- M. **Augustin Frédéric KODOCK**,
Ministre d'Etat, Ministre de la Planification, de la Programmation
et de l'Aménagement du Territoire - YAOUNDE

Ministres représentant la République Centrafricaine

- M. **Nicolas NGANZE DOUKOU**,
Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances et du Budget - BANGUI
- M. **Sylvain MALIKO**,
Ministre de l'Economie, du Plan de la Coopération Internationale - BANGUI

Ministres représentant la République du Congo

- M. **Pacifique ISSOÏBEKA**,
Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget - BRAZZAVILLE
- M. **Pierre MOUSSA**,
Ministre d'Etat, Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire
et de l'Intégration - BRAZZAVILLE

Ministres représentant la République Gabonaise

- M. **Paul TOUNGUI**,
Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget
et de la Privatisation - LIBREVILLE
- M. **Casimir OYE MBA**,
Ministre d'Etat, Ministre de la Planification et de la Programmation
du Développement - LIBREVILLE

Ministres représentant la République de Guinée Equatoriale

- M. **Marcelino OWONO EDU**,
Ministre des Finances et du Budget - MALABO
- M. **Jaime ELA NDONG**,
Ministre de l'Economie, du Commerce et de la Promotion
Patronale - MALABO

Ministres représentant la République du Tchad

- M. **ABBAS MAHAMAT TOLLI**,
Ministre des Finances, de l'Economie et du Plan - N'DJAMENA
- M. **OUSMANE MATAR BREME**,
Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances, de l'Economie
et du Plan, chargé de l'Economie et du Plan - N'DJAMENA

OBSERVATEURS

(au 31 décembre 2006)

- M. **Jean NKUETE**, Secrétaire Exécutif de la CEMAC - BANGUI
- M. **MAHAMAT MUSTAPHA**, Secrétaire Général de la COBAC - YAOUNDE

RAPPORTEUR DU COMITE MINISTERIEL

(au 31 décembre 2006)

- M. **Jean-Félix MAMALEPOT**, Gouverneur de la BEAC

Suppléant : M. **Rigobert Roger ANDELY**, Vice-Gouverneur de la BEAC

2 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 décembre 2006)

Président : M. **Jean-Félix MAMALEPOT**, Gouverneur de la BEAC
Suppléant : M. **Rigobert Roger ANDELY**, Vice-Gouverneur de la BEAC
Rapporteur : M. **GATA NGOULOU**, Secrétaire Général de la BEAC

Administrateurs représentant la République du Cameroun

Titulaires : M. **Séraphin Magloire FOU DA**,
Conseiller Technique au Secrétariat Général de la Présidence
de la République
YAOUNDE

M. **DONTSI**,
Conseiller Technique, Chef de la Division des Affaires
Financières dans les Services du Premier Ministre
YAOUNDE

M. **René MBAPPOU EDJENGUELE**,
Président du Comité de Suivi des Programmes Economiques
YAOUNDE

M. **Blaise Eugène NSOM**,
Directeur Général du Trésor et de la Coopération Financière
et Monétaire au Ministère de l'Economie et des Finances
YAOUNDE

Suppléants : M. **Jean-Paul SIMO NJONOU**,
Chargé de Mission à la Présidence de la République
YAOUNDE

M. **ABDOULAYE TAOUSSET**,
Chargé de Mission, Adjoint au Chef de la Division
des Affaires Financières dans les Services du Premier
Ministre
YAOUNDE

M. **Grégoire MEBADA MEBADA**,
Secrétaire Permanent du Comité Technique de Suivi
des Programmes Economiques (CTS)
YAOUNDE

M. **EDOU NGUEMA**,
Chef de Division de la Coopération Monétaire et Financière
au Ministère de l'Economie et des Finances
YAOUNDE

Administrateurs représentant la République Centrafricaine

Titulaire : M. **ASSANE ABDALLA KADRE**,
Président du Comité Technique Permanent pour le suivi
du Programme d'Ajustement Structurel (CTP-PAS) - BANGUI

Suppléant : M. **Félix MALOUA**,
Directeur Général des Statistiques et des Etudes
Economiques et Sociales au Ministère de l'Economie, du Plan
et de la Coopération Internationale - BANGUI

Administrateurs représentant la République du Congo

Titulaire : M. **Wilfrid Albert OSSIE**,
Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie, des Finances
et du Budget - BRAZZAVILLE

Suppléant : M. **Robert MASSAMBA-DEBAT**,
Directeur Général de l'Economie - BRAZZAVILLE

Administrateurs représentant la République Gabonaise

Titulaires : M. **René Hilaire ADIAHENO**,
Secrétaire Général Adjoint à la Présidence de la République
LIBREVILLE

M. **Paul BONGUE BOMA**,
Directeur Général de l'Economie
LIBREVILLE

Suppléants : M. **Ange Macaire LONGO**,
Commissaire Général au Plan
LIBREVILLE

M. **Lambert ONDO NDONG**,
Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre
LIBREVILLE

Administrateurs représentant la République de Guinée Equatoriale

Titulaire : M. **Lucas ABAGA NCHAMA**,
Secrétaire Général du Ministère des Finances et du Budget
MALABO

Suppléant : M. **Miguel ENGONGA OBIANG**,
Directeur Général du Budget et des Retraités
et Pensionnés de l'Etat
MALABO

Administrateurs représentant la République du Tchad

- Titulaire : M. **TAHIR HAMID NGUILIN**,
Directeur Général du Trésor
N'DJAMENA
- Suppléant : M. **DJEKI BILIMI**,
Directeur des Finances Extérieures et Organismes
Sous Tutelle
N'DJAMENA

Administrateurs représentant la République Française

- Titulaires : M. **Michel CARDONA**,
Adjoint au Directeur Général des Etudes et des Relations
Internationales à la Banque de France
39, rue Croix-des-Petits-Champs - 75001 PARIS
- M. **Jean-Christophe DEBERRE**,
Directeur du Développement et de la Coopération Technique
au Ministère des Affaires Etrangères – 20, rue Monsieur
75007 PARIS
- M. **Ambroise FAYOLLE**,
Chef de Service des Affaires Multilatérales et du
Développement à la Direction Générale du Trésor et
de la Politique Economique, Ministère de l'Economie,
des Finances et de l'Industrie - 139, rue de Bercy -75742
PARIS CEDEX 12
- Suppléants : M. **Marc LANTERI**,
Chef du Service de la Zone Franc à la Banque de France
39, rue Croix-des-Petits-Champs - 75001 PARIS
- M. **Alain VERNINAS**,
Chef du Bureau de la Gouvernance Financière au sein de la
Direction du Développement et de la Coopération Technique
au Ministère des Affaires Etrangères - 20, rue Monsieur
75007 PARIS
- M. **Rémy RIOUX**,
Chef du Bureau F2 - Direction Générale du Trésor et de la
Politique Economique, Ministère de l'Economie, des Finances
et de l'Industrie - 139, rue de Bercy - 75742 PARIS CEDEX 12

SECRETARIAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. **Maurice MOUTSINGA**,
Directeur de la Comptabilité et du Contrôle Budgétaire, BEAC

3 - LE COLLEGE DES CENSEURS

(au 31 décembre 2006)

- Titulaires :
- M. **ELUNG Paul CHE**,
Directeur par Intérim du Trésor
Ministère de l'Economie et des Finances
YAOUNDE
 - M. **Louis ALEKA RYBERT**,
Conseiller Technique du Ministre d'Etat, Ministre de
l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation
LIBREVILLE
 - M. **M. Bruno CABRILLAC**,
Conseiller Financier pour l'Afrique à la Direction Générale du
Trésor et de la Politique Economique - Ministère de l'Economie,
des Finances et de l'Industrie - 139, rue de Bercy - 75742
PARIS CEDEX 12
- Suppléants :
- M. **ESSONO Francis LIN**,
Payeur Général du Trésor au Ministère de l'Economie et
des Finances
YAOUNDE
 - M. **Juste-Valère OKOLOGO**,
Directeur Général du Budget
LIBREVILLE
 - M. **Michel REVEYRAND**,
Conseiller Financier pour l'Afrique à la Direction Générale
du Trésor et de la Politique Economique, Ministère de
l'Economie, des Finances et de l'Industrie – 139, rue de
Bercy – 75742 PARIS CEDEX 12

4 - LE COMITE D'AUDIT

(au 31 décembre 2006)

PRÉSIDENT

M. **Wilfrid Albert OSSIE,**
Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie,
des Finances et du Budget - BRAZZAVILLE

Suppléant : M. **Robert MASSAMBA-DEBAT,**
Directeur Général de l'Economie - BRAZZAVILLE

MEMBRES

Titulaires : M. **Wilfrid Albert OSSIE,**
Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie,
des Finances et du Budget - BRAZZAVILLE

M. **ELUNG Paul CHE,**
Directeur par Intérim du Trésor
Ministère de l'Economie et des Finances
YAOUNDE

M. **Louis ALEKA RYBERT,**
Conseiller Technique du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie,
des Finances, du Budget et de la Privatisation
LIBREVILLE

M. **Bruno CABRILLAC,**
Conseiller Financier pour l'Afrique à la Direction Générale du
Trésor et de la Politique Economique - Ministère de l'Economie,
des Finances et de l'Industrie - 139, rue de Bercy - 75742
PARIS CEDEX 12

M. **Jean-Luc DELORME,**
Inspecteur Général à la Banque de France - 39, rue Croix-
des-Petits-Champs - 75001 PARIS

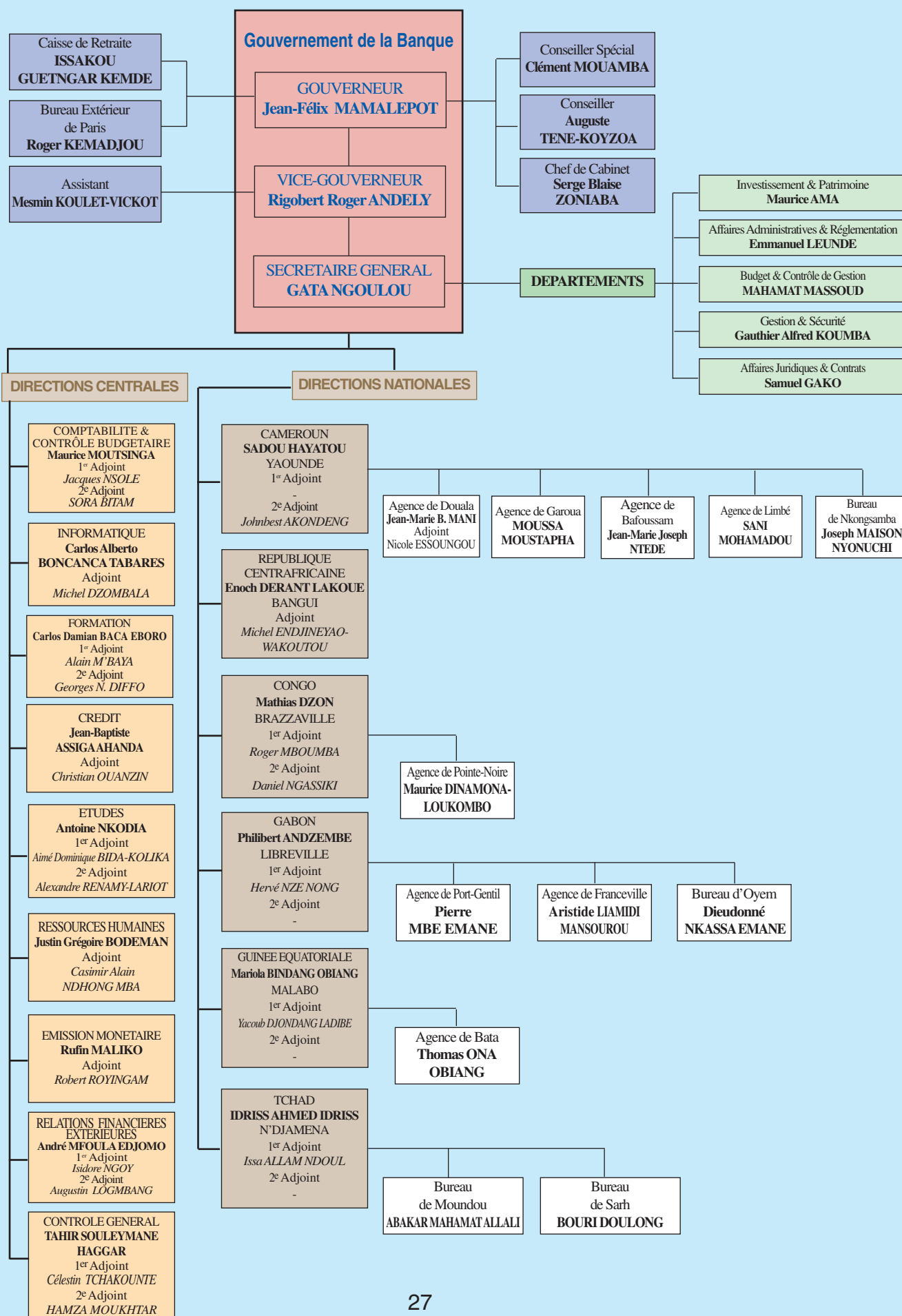
Suppléants : M. **Robert MASSAMBA-DEBAT,**
Directeur Général de l'Economie - BRAZZAVILLE

M. **ESSONO Francis LIN,**
Payeur Général du Trésor au Ministère de l'Economie et
des Finances
YAOUNDE

- M. **Juste-Valère OKOLOGO**,
Directeur Général du Budget
LIBREVILLE
- M. **Michel REVEYRAND**,
Conseiller Financier pour l'Afrique à la Direction Générale du Trésor
et de la Politique Economique - Ministère de l'Economie, des Finances
et de l'Industrie - 139, rue de Bercy - 75742
PARIS CEDEX 12
- M. **Daniel BESSON**,
Commissaire du Gouvernement à la Mission de Contrôle des Activités
Financières de la Direction Générale du Trésor et de la Politique
Economique, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
139, rue de Bercy - 75742
PARIS CEDEX 12

ORGANIGRAMME DE LA BEAC

au 31 décembre 2006



BANQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

SIEGE SOCIAL ET SERVICES CENTRAUX

B.P. 1917 - Yaoundé - Cameroun

Indicatif international 237

Téléphone : 22 23 40 30 ; 22 23 40 60 ; 22 23 35 73

Télex : 88343 KN - 88505 KN ; Télécopie : 22 23 33 29 ; 22 23 33 50

www.beac.int

E-mail : beac@beac.int

CAMEROUN

Indicatif international 237

Yaoundé (Direction Nationale)

B.P. 83 - Tél. 22 23 39 39 ; 22 23 05 11 ;
22 23 33 90

Télécopie : 22 23 33 80

Télex : 88204 KN et 88556 KN

E-mail : beacyde@beac.int

Douala

B.P. 1747 - Tél. 33 42 33 24 ; 33 42 36 55 ;
33 42 31 65

Télécopie : 33 42 36 47

Télex : 55257 KN ; 55003 KN

E-mail : beacdla@beac.int

Garoua

B.P. 105 - Tél. 22 27 13 45 ; 22 27 14 99

Télécopie : 22 27 30 72

Télex : 70602 KN et 70786

E-mail : beacgou@beac.int

Bafoussam

B.P. 971 - Tél. 33 44 17 57 ; 33 44 14 32

Télécopie : 33 44 29 84 ; 33 44 36 62

Télex : 40044 KN ; 40045 KN

E-mail : beacbaf@beac.int

Limbé

B.P. 50 - Tél. 33 33 22 30 ; 33 33 24 88

Télécopie : 33 33 25 93

Télex : 30243 KN et 30302

E-mail : beaclim@beac.int

Nkongsamba

B.P. 242 - Tél. 33 49 13 98 ; 33 49 34 68

Télécopie : 33 49 40 72

Télex : 62285 KN et 62406 KN

E-mail : beacnkg@beac.int

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Indicatif international 236

Bangui (Direction Nationale)

B.P. 851 - Tél. 61 24 00 ; 61 24 05 ;
61 24 10

Télécopie : 61 19 95 ; 61 58 53

Télex : 5236 RC

E-mail : beacbfg@beac.int

CONGO

Indicatif international 242

Brazzaville (Direction Nationale)

B.P. 126 - Tél. 81 36 84 ; 81 10 73 ;
81 10 93

Télécopie : 81 10 94

Télex : 5313 KG

E-mail : beacbzv@beac.int

Pointe-Noire

B.P. 751 - Tél. 94 07 68 ; 94 13 68 ;
94 30 18

Télécopie : 94 11 76

Télex : 8444 KG et 8212 KG

E-mail : beacpnr@beac.int

GABON

Indicatif international 241

Libreville (Direction Nationale)

B.P. 112 - Tél. 76 13 52 ; 76 02 06 ;
76 11 05

Télécopie : 74 45 63 ; 77 54 06

Télex : 5215 GO

E-mail : beaclbv@beac.int

Port-Gentil

B.P. 540 - Tél. 55 00 74 ; 55 00 73

Télécopie : 55 59 67

Télex : 8215 GO

E-mail : beacpog@beac.int

Franceville

B.P. 129 - Tél. 67 70 40

Télécopie : 67 74 57

Télex : 6704 GO

E-mail : beacfcv@beac.int

Oyem

B.P. 489 - Tél. 98 65 45 ; 98 65 46

Télécopie : 98 65 47

Télex : 7705 GO

E-mail : beacoye@beac.int

GUINEE EQUATORIALE

Indicatif international 240

Malabo (Direction Nationale)

B.P. 501 - Tél. 0 (9) 20 10 ; 0 (9) 20 11 ;
0 (9) 20 64

Télécopie : 0 (9) 20 06

Télex : 5407 EG

E-mail : beacmal@beac.int

Bata

B.P. 21 - Tél. 0 (8) 24 75 ; 0 (8) 26 52

Télécopie : 0 (8) 23 60

Télex : 5202 EG

E-mail : beacbat@beac.int

TCHAD

Indicatif international 235

N'Djamena (Direction Nationale)

B.P. 50 - Tél. 52 41 76 ; 52 33 97 ;
52 26 71

Télécopie : 52 44 87

Télex : 5220 KD ; 5353 KD

E-mail : beacndj@beac.int

Moundou

B.P. 149 - Tél. 69 14 16

Télécopie : 69 13 98

Télex : 6205 KD

E-mail : beacmdo@beac.int

Sarh

B.P. 241 - Tél. 68 14 01

Télex : 7204 KD

Télécopie : 68 11 22

E-mail : beacsrh@beac.int

FRANCE

Indicatif international 33

Paris (Bureau Extérieur)

48, avenue Raymond POINCARE

Tél. (1) 56 59 65 96 ; (1) 56 59 65 93

Télécopie : (1) 42 25 63 95

Télex (0420) 641 541 BACENAC

E-mail : beacbep@beac.int

LE MOT DU GOUVERNEUR

Président du Conseil d'Administration de la Banque



M. Philibert ANDZEMBE
Gouverneur de la BEAC

L'activité de la BEAC en 2006 s'est réalisée dans un contexte de raffermissement de la croissance économique mondiale et de maîtrise des tensions inflationnistes.

En effet, l'activité économique mondiale a progressé de 5,4 % en 2006 contre 4,9 % en 2005, en relation avec l'accroissement des échanges commerciaux et la vigueur des dépenses des ménages soutenue par l'accélération du rythme de création d'emplois. Malgré la hausse des prix des hydrocarbures, les pressions inflationnistes ont été contenues, grâce au resserrement des conditions monétaires et à la modération de la revalorisation salariale.

Reflétant cette évolution propice au plan international, les principales matières premières exportées par les pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ont dans l'ensemble bénéficié de la montée des cours mondiaux.

La conjoncture extérieure favorable n'a pas suffi à inverser la tendance baissière du taux de croissance des six pays de la CEMAC qui est ressorti à 3,2 % en 2006, contre 3,7 % en 2005 alors qu'il se situait à 6,6 % en 2004.

Ce ralentissement du taux de croissance résulte essentiellement de la baisse de la production pétrolière qui aura contribué négativement (- 0,3 %) à la croissance du PIB réel en 2006, contre + 0,3 % en 2005 et + 2,7 % en 2004.

En revanche, le secteur non pétrolier s'est bien comporté dans la plupart des pays, avec une croissance plus forte dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, les industries manufacturières, ainsi que des bâtiments et travaux publics.

Au niveau des prix, l'année 2006 s'est caractérisée par une accentuation des tensions inflationnistes dans la Communauté, avec un taux moyen de 5,2 %, contre 3,1 % en 2005, en raison principalement du renchérissement des carburants, des coûts des transports affectés par le mauvais état des voies de communication et de la rigidité de l'offre alimentaire dans certains pays.

Au cours de la période sous revue, la position compétitive des pays de la CEMAC a de nouveau accusé une dégradation. En effet, l'indice du taux de change effectif réel composite (TCER) s'est apprécié de 2,3 % en 2006, contre 0,3 % en 2005 et 2,1 % en 2004.

Cette situation résulte principalement d'une perte des positions compétitives au niveau des importations (- 3,4 %), contre un gain de positions concurrentielles sur le front des exportations bien inférieur (+ 0,9 %).

S'agissant des comptes extérieurs, la balance des paiements consolidée de la Communauté a été marquée par l'amélioration sensible de l'excédent commercial de plus de 442,3 milliards de francs CFA (1,6 % du PIB), contre 323,3 milliards de francs CFA en 2005 (1,3 % du PIB).

La consolidation des finances publiques observée au cours des deux derniers exercices s'est poursuivie en 2006 avec un excédent budgétaire, base engagements et hors dons, de 10,7 % du PIB contre 8,1 % un an auparavant.

Comme en 2005, cette bonne tendance s'explique principalement par l'amélioration continue et substantielle des recettes budgétaires d'origine pétrolière qui se sont accrues de 47,5 % en 2006.

La poursuite de l'amélioration des finances publiques, accompagnée des programmes d'allègement de dette pour certains pays, s'est traduite par la baisse de 25,4 % de l'encours global de la dette des pays de la CEMAC qui ont ainsi vu leurs ratios d'endettement s'améliorer de façon significative.

Parmi les quatre pays de la Communauté (Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Tchad) éligibles à l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (Initiative PPTE), le Cameroun a accédé en mai 2006 au Point d'Achèvement, bénéficiant ainsi de retombées positives importantes.

Au niveau de la situation monétaire, les bonnes tendances observées en 2005 se sont poursuivies avec :

- *le renforcement des avoirs extérieurs nets du système monétaire (+ 60,5 %) pour atteindre 4 852,1 milliards de francs CFA en décembre 2006 ;*
- *la baisse du crédit intérieur net en liaison avec le repli des créances nettes sur les Etats suite à la bonne tenue de la trésorerie publique.*

Les réserves brutes de change en mois d'importations de biens et services sont passées de 4 mois en décembre 2005 à 5,3 mois en décembre 2006, et le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est raffermi, s'élevant à 94,65 % en décembre 2006, contre 86,62 % en décembre 2005.

Au terme de l'année 2006, le système bancaire a compté 35 banques, avec la création de deux nouvelles banques respectivement au Congo et en Guinée Equatoriale, et la transformation d'un établissement financier en une banque, au Cameroun.

La situation globale des établissements de crédit s'est caractérisée par :

- *le renforcement du taux de couverture des crédits nets par les dépôts ;*
- *l'amélioration de la qualité du portefeuille ;*
- *la consolidation de la liquidité bancaire ;*
- *le raffermissement de la rentabilité avec un résultat net global de 73,8 milliards de francs CFA, contre 61,9 milliards en 2005 ;*
- *le respect des principaux ratios potentiels édictés par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) à l'exception du ratio sur la division des risques, les économies de la CEMAC étant encore peu diversifiées.*

La surliquidité des banques et des Trésors publics est demeurée un sujet de préoccupation des Autorités monétaires au cours de l'année 2006, en raison de son impact sur l'inflation et du niveau auquel elle doit être rémunérée.

A cause du ralentissement de la croissance économique observée en 2005 et 2006, et du raffermissement continu des réserves de change, la Banque avait été amenée à baisser le principal taux directeur de la BEAC (TIAO : Taux d'Intérêt des Appels d'Offres), le ramenant de 5,5 % à 5,25 % en mars 2006.

Pour absorber l'excès de liquidité bancaire, la BEAC s'est appuyée principalement sur les réserves obligatoires dont les coefficients ont été révisés à la hausse. A ce titre, le montant absorbé au cours de l'année 2006 s'est accru de 29,5 %, pour atteindre 226,3 milliards, soit 21,2 % des réserves totales des banques.

Parallèlement aux mesures prises pour absorber le surplus de liquidités des banques, un dispositif rénové de rémunération des excédents publics, adossé aux taux de rémunération de nos avoirs extérieurs, a été mis en place au cours du deuxième semestre 2006.

L'opération de démonétisation des billets de banque des gammes antérieures à l'année 1992, entreprise après accord du Comité Ministériel du 12 novembre 2003, a été définitivement close le 30 septembre 2006.

La politique de gestion active d'une partie des réserves de change officielles s'est poursuivie en 2006 avec des résultats financiers encourageants pour la jeune Salle des Marchés de l'Institut d'Emission.

Les réformes des systèmes de paiement et du système comptable de la BEAC ont atteint à fin décembre 2006 un bon niveau d'avancement, et l'entrée en fonction de ce nouveau dispositif est prévue pour courant 2007.

Les comptes financiers arrêtés à fin décembre 2006 sont en équilibre et ont permis de dégager une marge substantielle affectée en priorité à la consolidation des fonds propres de la Banque.

Au total, en dépit de l'essoufflement de la croissance économique observé au cours des deux dernières années, l'année 2006 a été encourageante au regard des performances réalisées tant au plan monétaire que des finances publiques et de la stabilité du système bancaire et financier.

L'année 2007 s'annonce meilleure avec un taux de croissance économique estimé à 5 %, sous l'effet combiné de l'édification de nouvelles infrastructures publiques, de l'intensification des dépenses de recherche, d'exploitation et de développement de nouveaux champs pétroliers ainsi que du dynamisme amorcé des activités hors pétrole.

Cette perspective favorable devra, plus que par le passé, être entretenue et soutenue par des politiques économiques appropriées au niveau, d'une part, de la maîtrise des dépenses publiques et de l'inflation qui devrait, en 2007, pouvoir être contenue dans la limite communautaire de 3 %, et d'autre part, des réformes structurelles et de la diversification économique.

A ce titre, consciente de l'importance du renforcement du développement des activités productives hors pétrole, la Banque organisera à Libreville, au cours de l'année 2007, un Forum sur « la Diversification et la Promotion de l'Investissement non pétrolier en vue d'une Croissance Forte et Durable dans la CEMAC ».

Cette rencontre, qui réunira des représentants des Etats membres, du Secteur privé, du Secteur financier, des Institutions de la CEMAC, du milieu universitaire ainsi que des partenaires au développement, a pour objectif de formuler des recommandations pertinentes en vue de la définition d'une stratégie sous-régionale de diversification économique et de promotion de l'investissement non pétrolier dans la Communauté.

Enfin, au cours des années à venir, l'action de la Banque Centrale s'inscrira résolument dans la quête d'une plus grande efficacité, fondée sur les principes de transparence et de bonne gouvernance.



Philibert ANDZEMBE

TITRE I :

Evolution Economique et Financière



CHAPITRE I

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

A. VUE GENERALE

Après avoir enregistré un rythme soutenu au premier semestre 2006, alimentée par des conditions favorables sur le marché des capitaux et par le dynamisme du commerce extérieur, l'expansion économique mondiale a été modérée au second semestre, en relation avec l'affaiblissement de l'activité économique aux Etats-Unis.

La croissance économique mondiale s'est située à 5,4 % en 2006, au lieu de 5,2 % prévu initialement, contre 4,9 % en 2005. Reflétant ce raffermissement de l'activité, les échanges commerciaux ont progressé de 7,4 % en 2005 à 9,2 % en 2006.

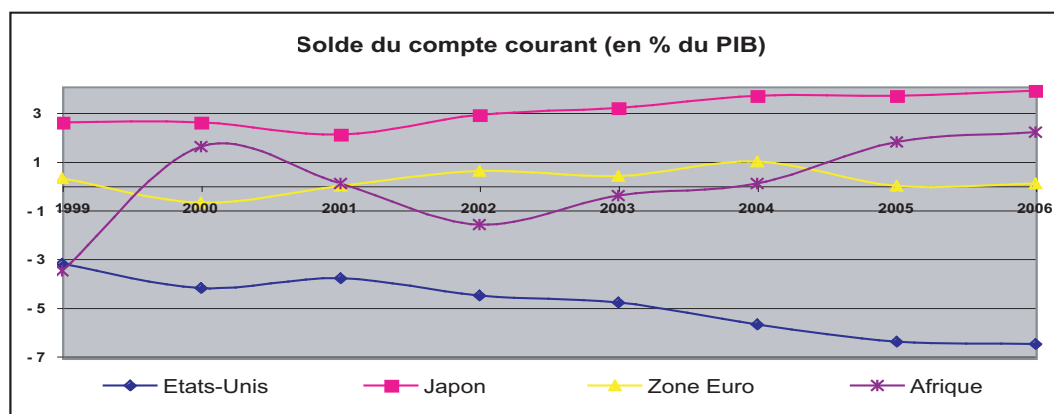
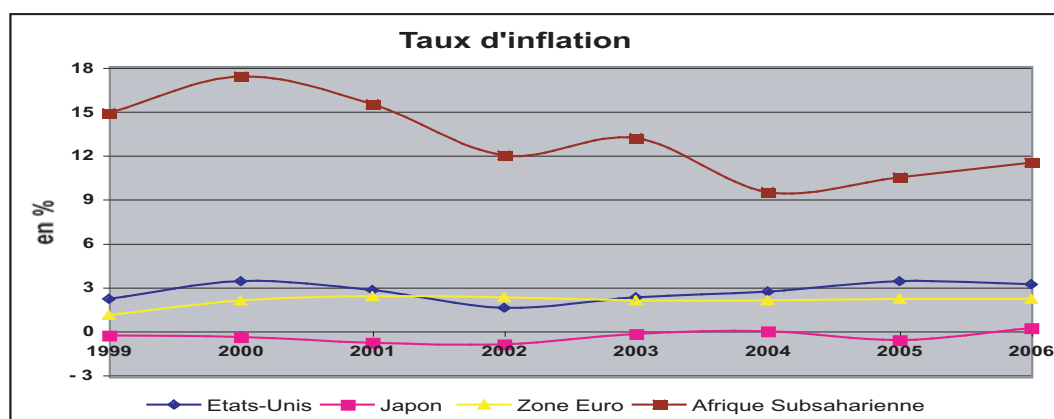
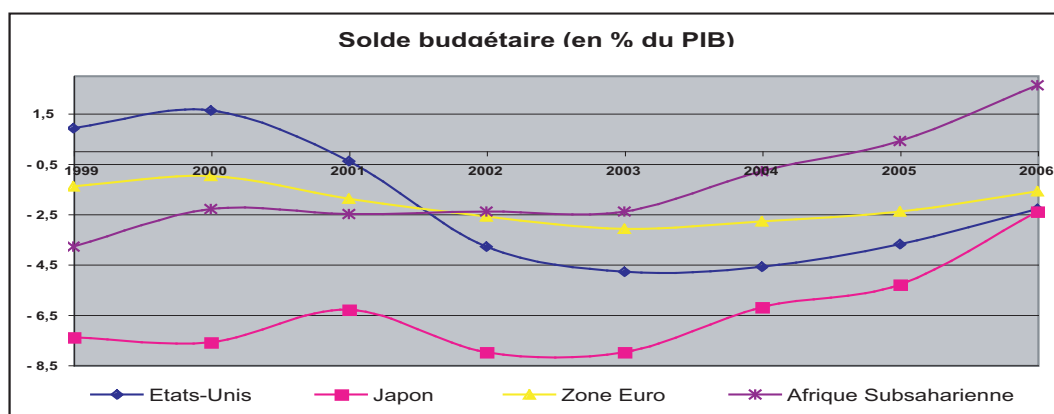
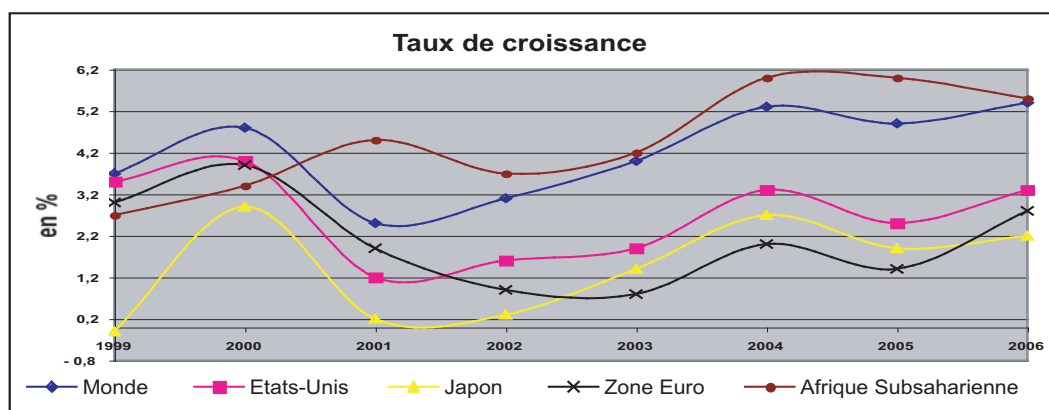
Les tensions inflationnistes ont été contenues, en liaison avec la progression modérée des salaires, en particulier dans les pays de l'OCDE. Sur le marché du travail, le rythme des créations d'emplois s'est accéléré et le chômage a continué sa décrue.

Dans ce contexte, le resserrement des conditions monétaires s'est poursuivi de façon graduelle dans les principaux pays industrialisés, afin notamment de juguler les pressions inflationnistes. Au niveau des marchés obligataires, les taux de rendement des titres d'Etat se sont sensiblement tendus tant aux Etats-Unis qu'en Europe, consécutivement au durcissement des politiques monétaires. Les principaux marchés boursiers ont

été orientés à la hausse, à la faveur de la croissance mondiale. Sur les marchés des changes, l'euro a affiché une appréciation vis-à-vis des principales devises, à l'exception de la livre Sterling. Enfin, les cours de l'or ont poursuivi leur hausse, soutenus aussi bien par une forte demande que par la fébrilité du dollar américain.

La situation des marchés des principales matières premières exportées par les pays de la CEMAC s'est dans l'ensemble caractérisée par une hausse modérée des cours. En effet, les prix du café, du cacao, de l'huile de palme, du caoutchouc et, dans une moindre mesure, du coton et du sucre ont augmenté en raison de la vigueur de la demande extérieure, surtout de la Chine, des mouvements spéculatifs et de l'insuffisance des capacités de production. S'agissant des bois tropicaux, les cours de la plupart des essences se sont redressés tout au long de l'année 2006. Sur le marché des minerais, les prix de l'aluminium se sont accrus, alors que ceux du manganèse se sont tassés. En ce qui concerne les marchés pétroliers, les cours ont été influencés par une série de facteurs, en particulier : (i) le dynamisme de l'activité économique au niveau mondial ; (ii) les incertitudes géopolitiques au Moyen-Orient ; (iii) les mouvements sociaux au Nigeria ; et (iv) les perspectives d'un contrôle plus strict de l'activité pétrolière au Venezuela et en Russie.

Graphique 1 : Principaux indicateurs de l'environnement international



B. CONJONCTURE ECONOMIQUE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES DES ETATS MEMBRES DE LA CEMAC

1. Conjoncture économique dans les pays industrialisés

En 2006, dans les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), les écarts de croissance économique se sont atténués entre les principaux Etats, surtout au second semestre, compte tenu de la poursuite de la croissance aux Etats-Unis, de la poursuite de l'expansion au Japon et de la consolidation de la reprise en Zone Euro.

Pour l'ensemble des pays membres, le taux de croissance du PIB s'est établi à 3,2 % en 2006, contre 2,7 % en 2005. Le taux de chômage est revenu de 6,5 % en 2005 à 5,9 % en 2006, en relation avec le rythme soutenu des créations d'emplois. Le déficit financier des administrations publiques s'est contracté de 2,7 % du PIB en 2005 à 1,6 % en 2006, consécutivement au renforcement des recettes fiscales. Le solde négatif de la balance courante a augmenté de 1,7 % du PIB en 2005 à 1,9 % en 2006, traduisant la détérioration continue de la balance commerciale américaine.

L'inflation, mesurée par la variation du déflateur du PIB, a légèrement progressé, passant de 2,1 % en 2005 à 2,2 % en 2006, sous l'effet de la hausse des cours des hydrocarbures.

Aux **Etats-Unis**, sur l'ensemble de l'année 2006, la croissance économique s'est poursuivie, bénéficiant notamment de la poursuite du dynamisme de l'investissement des entreprises. Au premier semestre, l'expansion économique s'est consolidée, avant de se ralentir quelque peu au second semestre, en relation avec l'affaiblissement de la consommation des ménages et la dégradation du marché immobilier. Au total, la croissance

du PIB en termes réels est passée de 3,2 % en 2005 à 3,3 % en 2006. Grâce à la poursuite des créations d'emplois, surtout dans le secteur privé non agricole, le taux de chômage a baissé de 5,1 % en 2005 à 4,6 % en 2006. Le déficit financier des administrations publiques a fléchi de 3,7 % du PIB en 2005 à 2,3 % en 2006, en raison de l'accroissement des recettes fiscales au titre de l'impôt sur les sociétés et sur les personnes physiques. Le déficit de la balance courante s'est légèrement alourdi de 6,4 % du PIB en 2005 à 6,5 % en 2006, à cause de l'augmentation des charges d'intérêts au titre de la dette extérieure.

L'inflation a reculé de 3,4 % en 2005 à 3,2 % en 2006, en relation avec la baisse des prix des véhicules à moteur et des tarifs des communications.

Au **Japon**, l'activité économique a bénéficié en 2006 de la bonne tenue de la consommation finale des ménages et surtout de la fermeté de l'investissement privé favorisée par l'amélioration des profits des entreprises et par le niveau élevé d'utilisation des capacités de production. Le taux de croissance du PIB réel s'est situé à 2,2 % en 2006, contre 1,9 % en 2005. Le taux de chômage a baissé, s'établissant à 4,1 % en 2006, contre 4,4 % en 2005, en liaison avec la poursuite de la hausse des créations d'emplois. Le déficit financier des administrations publiques s'est contracté de 5,3 % du PIB en 2005 à 2,4 % en 2006, du fait principalement de l'augmentation des recettes fiscales au titre de l'impôt sur les sociétés. Quant à l'excédent de la balance courante, il s'est accru de 3,7 % du PIB en 2005 à 3,9 % en 2006, grâce à la hausse des revenus des investissements effectués à l'étranger.

Compte tenu du relèvement des salaires nominaux, des prix des terrains et des coûts de l'énergie, le taux d'inflation est ressorti en hausse, à 0,2 % en 2006, contre - 0,6 % en 2005.

Au **Canada**, l'expansion économique a connu un rythme modéré au premier semestre 2006, dans un contexte marqué par le durcissement des conditions monétaires. Au second semestre, le ralentissement de la croissance économique s'est poursuivi, suite à l'affaiblissement des exportations résultant de l'appréciation antérieure du dollar canadien et de l'abaissement de la demande américaine en matériaux de construction et en automobiles. Le taux de croissance du PIB a baissé de 2,9 % en 2005 à 2,7 % en 2006. A l'inverse, le taux de chômage a diminué de 6,8 % en 2005 à 6,3 % en 2006 sous l'effet de la progression de l'offre d'emplois. L'excédent financier des administrations publiques a baissé de 1,4 % du PIB en 2005 à 0,8 % en 2006, en relation notamment avec les allègements d'impôts et la hausse des transferts publics aux ménages. Le solde positif de la balance courante a fléchi de 2,3 % du PIB en 2005 à 1,7 % en 2006, compte tenu de la dégradation des termes de l'échange.

L'inflation s'est maintenue à 2,2 % en 2006, comme en 2005, dans un contexte marqué par une hausse modérée des salaires et une réduction de la taxe fédérale sur les produits et services.

Dans l'**Union Européenne**, la croissance économique s'est accélérée au cours de l'exercice sous revue, se situant à 2,9 % en 2006, contre 1,7 % en 2005. En particulier, dans la **Zone Euro**, la hausse du PIB réel est ressortie à 2,8 % en 2006, contre 1,5 % en 2005, du fait de la vigueur des exportations, surtout à destination de l'Asie et des pays ayant

intégré l'Union Européenne le 1^{er} mai 2004¹, et de la bonne tenue de l'investissement et de la consommation privés, induite par les retombées de la Coupe du Monde de football en Allemagne. Le taux de chômage a régressé de 8,6 % en 2005 à 7,8 % en 2006, en rapport avec l'augmentation des embauches, consécutive à la mise en œuvre des réformes du marché du travail dans plusieurs pays. Compte tenu de la hausse des recettes fiscales et sous l'effet des mesures d'assainissement des finances publiques, le déficit financier des administrations publiques s'est replié de 2,4 % du PIB en 2005 à 1,6 % en 2006. Le solde des transactions courantes, nul en 2005, s'est établi à 0,1 % du PIB en 2006, en relation avec l'évolution du solde commercial.

L'inflation est restée inchangée à 2,2 % en 2006, comme en 2005, dans un contexte caractérisé par la mise en œuvre d'une politique monétaire plus restrictive.

Au **Royaume-Uni**, la conjoncture économique est demeurée favorable tout au long de l'année 2006, en raison de la robustesse de la demande intérieure. En effet, la hausse des créations d'emplois et le rebond des prix de l'immobilier ont soutenu les dépenses des ménages ; de même que la fermeté de l'investissement des entreprises et la vigueur de l'activité financière ont consolidé l'expansion économique. Sur l'ensemble de l'année, la hausse du PIB réel s'est établie à 2,8 % en 2006, contre 1,9 % en 2005. En revanche, le taux de chômage a progressé de 4,8 % en 2005 à 5,5 % en 2006, sous l'effet de l'accroissement de la population active, imputable à une importante immigration et à une augmentation du taux d'activité des travailleurs âgés. A la faveur du renforcement des recettes et de la contraction des dépenses publiques, le déficit public

¹ Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Chypre et Malte.

s'est réduit de 3,4 % du PIB en 2005 à 2,9 % en 2006. Quant à la balance courante, elle a dégagé un déficit de 3,4 % du PIB en 2006, contre 2,2 % en 2005, suite à une progression sensible des importations.

L'inflation s'est élevée à 2,3 % en 2006, contre 2,2 % en 2005, compte tenu du dynamisme de la demande intérieure.

En **Allemagne**, la croissance économique s'est accélérée au premier semestre 2006, sous l'impulsion de la fermeté des investissements dans les secteurs de la construction et de l'industrie. Au second semestre, l'embellie de la conjoncture économique s'est maintenue, grâce à la bonne tenue des exportations et des investissements industriels, ainsi qu'à l'affermissement de la consommation des ménages. Le taux de croissance du PIB réel est passé de 1,1 % en 2005 à 3 % en 2006. Le taux de chômage a baissé de 9,1 % en 2005 à 8,1 % en 2006, sous l'effet du durcissement des conditions d'admissibilité aux indemnités de chômage et de la progression des recrutements dans le secteur privé. Le déficit financier des administrations publiques a diminué de 3,2 % du PIB en 2005 à 1,7 % en 2006, compte tenu de la réduction de la masse salariale de la Fonction Publique, d'un meilleur contrôle des dépenses sociales et de la hausse des recettes fiscales. L'excédent de la balance courante rapporté au PIB s'est renforcé de 4,2 % en 2005 à 5,1 % en 2006, en relation avec une hausse des exportations plus importante que celle des importations.

Le taux d'inflation est revenu de 1,9 % en 2005 à 1,8 % en 2006, en raison notamment de la dissipation de l'effet de la majoration des prix du tabac intervenue en 2005.

En **France**, la reprise économique s'est confirmée au premier semestre 2006, du fait de la bonne tenue de la demande intérieure, dans un contexte d'amélioration de la confiance des entreprises et des ménages. Au second semestre, l'activité économique a été soutenue par le raffermissement de la consommation des ménages, la hausse de l'investissement des entreprises et la vigueur du commerce extérieur. Au total, la croissance du PIB réel s'est redressée de 1,2 % en 2005 à 2 %² en 2006. Sur le marché du travail, l'accroissement des emplois dans les secteurs privé et public et les nombreux départs anticipés à la retraite ont induit une baisse du taux de chômage de 9,9 % en 2005 à 9 % en 2006. Le déficit public s'est contracté de 2,9 % du PIB en 2005 à 2,6 % en 2006, en liaison avec la hausse des recettes fiscales et le ralentissement des dépenses budgétaires. Le solde négatif du compte courant s'est allégé de 1,6 % du PIB en 2005 à 1,2 % en 2006, en liaison avec l'accélération des exportations de biens et services.

L'inflation est restée stable à 1,9 % en 2006, comme en 2005, dans un contexte de hausse mesurée des salaires.

En **Italie**, l'expansion économique s'est consolidée tout au long de l'année 2006, à la faveur de l'augmentation des exportations, de l'assouplissement des conditions de crédit et de la fermeté de la demande intérieure. Le taux de croissance du PIB réel est remonté de 0,1 % en 2005 à 1,9 % en 2006. Le taux de chômage a été ramené de 7,8 % en 2005 à 6,9 % en 2006, compte tenu de la mise en œuvre d'un nouveau programme de régularisation des immigrants, de la progression continue des contrats à durée déterminée chez les jeunes travailleurs et de la hausse de l'emploi des personnes

² L'OCDE (décembre 2006) avait estimé le taux de croissance du PIB en termes réels en France en 2006 à 2,1 %.

âgées de plus de 50 ans. A la suite notamment du remboursement exceptionnel de la TVA afférente à l'achat et à l'entretien de véhicules à moteur ordonné par la Cour Européenne de Justice³ le 14 septembre 2006, le déficit financier des administrations publiques s'est creusé, passant de 4,3 % du PIB en 2005 à 4,5 % en 2006. Le solde négatif de la balance courante rapporté au PIB s'est aggravé de 1,6 % en 2005 à 2,4 % en 2006, sous l'effet conjugué d'une hausse des importations et d'un ralentissement des exportations.

Les tensions inflationnistes se sont accentuées, se situant à 2,2 % en 2006, contre 2 % un an plus tôt, du fait de la hausse continue des coûts unitaires de main d'œuvre et des prix des services.

En **Espagne**, l'activité économique est demeurée vigoureuse au cours de l'exercice sous revue, grâce à la robustesse des investissements immobiliers, au regain de la consommation des ménages et au dynamisme des exportations. Le taux de croissance du PIB s'est fixé à 3,9 % en 2006, contre 3,5 % en 2005. Le taux de chômage a reculé de 9,2 % en 2005 à 8,5 % en 2006, reflétant la poursuite des créations d'emplois. L'excédent financier des administrations publiques s'est établi à 1,8 % du PIB en 2006, contre 1,1 % en 2005, en rapport avec la progression des recettes fiscales. Le déficit de la balance courante a augmenté de 7,4 % du PIB en 2005 à 8,7 % en 2006, traduisant un accroissement des importations plus rapide que celui des exportations.

Le taux d'inflation s'est relevé de 3,4 % en 2005 à 3,6 % en 2006, sous l'effet du renchérissement de l'énergie.

2. Conjoncture économique dans les autres régions

Dans la **Fédération de Russie**, la croissance est restée élevée en 2006, en raison de la fermeté de la demande intérieure. En effet, l'essor de la consommation privée s'est appuyé sur la hausse du revenu réel disponible des ménages et sur le développement du crédit bancaire aux particuliers. Par ailleurs, la situation financière confortable des grandes sociétés exportatrices de matières premières a fortement soutenu les investissements privés. Le taux de croissance du PIB réel est passé de 6,4 % en 2005 à 6,7 % en 2006. L'excédent budgétaire s'est stabilisé à 7,5 % du PIB en 2006, comme en 2005, grâce au maintien des cours du pétrole à un niveau élevé. Le solde positif du compte courant a régressé de 10,9 % du PIB en 2005 à 9,8 % en 2006, suite à l'accroissement des importations. Le taux d'inflation a reculé de 12,7 % en 2005 à 9,7 % en 2006, en relation avec l'appréciation du rouble.

Dans les **Pays d'Europe Centrale et Orientale⁴ (PECO)**, la croissance économique s'est consolidée en 2006, compte tenu de l'affermissement de la demande intérieure et de la relance des exportations vers la Zone Euro. La croissance du PIB réel s'est établie à 6 % en 2006, contre 5,5 % en 2005. Le déficit financier des administrations publiques s'est allégé, de 3,6 % du PIB en 2005 à 2,7 % en 2006, tandis que celui de la balance courante s'est accentué, de 5,3 % du PIB en 2005 à 6,7 % en 2006. L'inflation a augmenté de 4,8 % en 2005 à 5 % en 2006, suite au renchérissement de l'énergie.

³ L'Italie a introduit après le 1er janvier 1979 une limitation à la déduction de la TVA afférente à l'achat et à l'entretien de véhicules à moteur ainsi qu'à l'achat de carburants et de lubrifiants. La Cour de Justice a invalidé ce dispositif le 14 septembre 2006 et reconnu le droit du contribuable d'obtenir la déduction de la TVA acquittée. Cette rétroactivité du remboursement engendrerait pour l'Etat italien un coût de l'ordre de 0,15 % du PIB.

⁴ Albanie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Slovénie.

Dans les pays émergents d'**Asie**⁵, la reprise économique s'est renforcée au premier semestre 2006, surtout dans les nouveaux pays industrialisés d'Asie⁶, grâce à un rebond des exportations. Les échanges ont été stimulés par la hausse des importations des pays développés et la reprise cyclique dans le secteur de l'électronique. Dans l'ensemble, l'expansion économique s'est poursuivie à un rythme modéré au second semestre, compte tenu de l'affaiblissement de l'activité en Chine et en Inde. Au total, le taux de croissance du PIB réel s'est situé à 8,3 % en 2006, contre 8,5 % en 2005. Le taux d'inflation a augmenté de 3,4 % en 2005 à 3,6 % en 2006.

En **Chine**, après une croissance vigoureuse au premier semestre 2006, l'activité économique s'est légèrement ralentie au second semestre, suite au resserrement des politiques monétaire et budgétaire. Le taux de progression du PIB en termes réels est passé de 10,4 % en 2005 à 10,7 % en 2006. Le déficit financier des administrations publiques a reculé de 1,3 % du PIB en 2005 à 0,7 % du PIB en 2006, du fait notamment de l'accroissement des excédents des administrations de sécurité sociale. Le solde excédentaire de la balance courante a augmenté de 7,2 % du PIB en 2005 à 9,1 % en 2006, reflétant l'amélioration du solde commercial. L'inflation s'est ralentie de 1,8 % en 2005 à 1,5 % en 2006.

En **Inde**, l'économie a enregistré une forte expansion au premier semestre 2006, en relation avec la remontée des investissements privés, notamment dans les secteurs de l'industrie manufacturière et des services. L'activité économique s'est ensuite ralentie au second semes-

tre, en raison de la baisse de la production agricole. Le PIB réel s'est accru de 9,2 % en 2006, comme en 2005. Le déficit public s'est contracté, de 4,2 % du PIB en 2005 à 3,8 % en 2006, suite à l'augmentation des recettes fiscales au titre de l'impôt sur les sociétés et des taxes sur les services. Le solde négatif de la balance courante s'est aggravé de 0,9 % du PIB en 2005 à 2,2 % en 2006, en raison de l'accélération des importations. Le taux d'inflation a progressé de 4,2 % en 2005 à 6,1 % en 2006, suite au renchérissement des produits alimentaires.

En **Amérique Latine**, l'activité économique s'est accélérée en 2006 du fait principalement de la vigueur de la demande intérieure, dans un contexte d'environnement extérieur également favorable. Les dépenses publiques se sont redressées et l'investissement privé a redémarré, bénéficiant de l'amélioration de la confiance des entreprises, de la baisse des taux d'intérêt et d'une reprise du crédit bancaire. Le taux de croissance de la région s'est situé à 5,5 % en 2006, contre 4,6 % en 2005. Au **Brésil**, après un ralentissement au premier semestre 2006, l'activité a donné des signes de reprise au second semestre, grâce au regain de la consommation et de l'investissement privés. La croissance du PIB est passée de 2,9 % en 2005 à 3,7 % en 2006. Le taux d'inflation a diminué de 5,7 % en 2005 à 3 % en 2006. Au **Mexique**, la conjoncture économique s'est améliorée tout au long de l'année 2006, favorisée par une importante demande intérieure, stimulée par un niveau d'emploi plus élevé et une progression continue du crédit bancaire aux entreprises et aux ménages. Le PIB réel s'est accru de 4,8 % en 2006 après une hausse de 2,8 % en 2005. Le taux d'in-

⁵ Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Brunei, Cambodge, Chine, Corée du Sud, Fidji, Hong Kong SAR, Inde, Indonésie, Kiribati, Laos, Malaisie, Maldives, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie Nouvelle Guinée, Philippines, Samoa, Îles Salomon, Singapour, Sri Lanka, Taiwan Province de Chine, Thaïlande, Timor Leste, Tonga, Vanuatu, Vietnam.

⁶ Corée du Sud, Hong Kong SAR, Singapour et Taiwan Province de Chine.

flation est revenu de 4 % en 2005 à 3,6 % en 2006. En **Argentine**, la croissance est demeurée robuste en 2006, en liaison avec la fermeté de la demande intérieure et l'essor des exportations qui ont tiré profit de la dépréciation du taux de change et d'une forte demande en matières premières. Le taux de croissance de l'activité s'est situé à 8,5 % en 2006, contre 9,2 % en 2005. Le taux d'inflation a été ramené de 12,3 % en 2005 à 9,8 % en 2006 grâce à des mesures de contrôle des prix.

En **Afrique Subsaharienne**, l'expansion s'est poursuivie en 2006, reflétant les bonnes performances enregistrées par les pays producteurs de pétrole, consécutivement à la hausse continue des prix des hydrocarbures. Dans les pays importateurs de pétrole, l'impact des cours élevés de l'énergie a été atténué par l'augmentation des cours des produits d'exportation non énergétiques et par la croissance de l'investissement privé. Toutefois, le rythme de la reprise s'est modéré par rapport à 2005, compte tenu du ralentissement de la production pétrolière des pays exportateurs comme le Nigeria et du fléchissement de la croissance économique en Afrique du Sud. Dans l'ensemble, le taux de croissance du PIB réel est revenu de 6 % en 2005 à 5,7 % en 2006. L'excédent des finances publiques s'est établi à 3,1 % du PIB en 2006, contre 1,2 % en 2005. Le solde déficitaire de la balance courante est passé de 1,1 % du PIB en 2005 à 1,3 % en 2006. La hausse des prix à la consommation s'est située à 9,5 % en 2006, contre 8,4 % en 2005, en relation avec l'évolution des cours des hydrocarbures.

Dans les pays membres de l'**Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)**, l'activité économique s'est ralentie en raison du maintien à un niveau élevé des cours du pétrole, non-

obstant la hausse de la production vivrière et des cultures d'exportations, ainsi que la bonne orientation de la production industrielle et du commerce. L'accroissement du PIB réel est ressorti à 3,2 % en 2006, contre 4,3 % en 2005. Le déficit budgétaire global, base engagements, hors dons, s'est aggravé, passant de 4,5 % du PIB en 2005 à 5,1 % en 2006, à cause de la faible progression des recettes fiscales et du niveau élevé des subventions. Par contre, le solde négatif des transactions courantes s'est allégé, revenant de 6,8 % du PIB en 2005 à 6,1 % en 2006, sous l'effet d'une amélioration de la balance commerciale. Le taux d'inflation⁷ a atteint 3,1 % à fin décembre 2006, contre 2,9 % en décembre 2005, à cause de la persistance du renchérissement des carburants.

Au **Nigeria**, l'activité économique a connu une décélération en 2006 après la reprise enregistrée en 2005, dans un contexte de resserrement de la politique monétaire et de troubles socio-politiques dans la région pétrolière du Delta du Niger. Le taux de croissance du PIB réel est revenu de 7,2 % en 2005 à 5,3 % en 2006. Reflétant cette évolution, l'excédent financier des administrations publiques est revenu de 9,3 % du PIB en 2005 à 8,8 % en 2006. Le solde positif du compte courant a augmenté de 9,2 % du PIB en 2005 à 12,2 % en 2006, en liaison avec l'amélioration de la balance commerciale. Le taux d'inflation a chuté de moitié, de 17,8 % en 2005 à 8,3 % en 2006, sous l'influence du durcissement des conditions monétaires.

En **Afrique du Sud**, l'expansion économique s'est quasiment stabilisée en 2006, compte tenu du ralentissement de l'économie mondiale et des taux d'intérêt élevés qui ont constitué un frein aux dépenses de consommation des ménages. La hausse du PIB réel est ressortie

⁷ Il s'agit de la variation de l'indice des prix à la consommation en glissement annuel. En revanche, le taux d'inflation en moyenne annuelle est revenu de 3,9 % en 2005 à 2,2 % en 2006.

à 5 % en 2006, contre 5,1 % en 2005. En revanche, le solde budgétaire s'est amélioré, passant d'un déficit de 0,6 % du PIB en 2005 à un excédent de 0,1 % du PIB en 2006, en relation avec la progression des recettes fiscales ; alors que le solde négatif de la balance courante s'est aggravé, de 3,8 % du PIB

en 2005 à 6,4 % en 2006, en raison du raffermissement des importations. La hausse des prix à la consommation a été de 4,7 % en 2006, contre 3,4 % en 2005, induite par la vigueur de la demande globale, le renchérissement des hydrocarbures et la dépréciation du Rand.

C. EVOLUTION DES MARCHES FINANCIERS, DES CHANGES ET DE L'OR

Sur les marchés monétaires, la Réserve Fédérale (FED) aux Etats-Unis, la Banque Centrale Européenne (BCE) et les Banques Centrales d'Angleterre, du Canada et du Japon ont resserré leur politique monétaire afin de contenir les risques inflationnistes au cours de l'année 2006. Au niveau des marchés obligataires, les taux de rendement des titres d'Etat se sont sensiblement tendus tant aux Etats-Unis qu'en Europe, reflétant le durcissement des politiques monétaires. Les principaux marchés boursiers ont été dans l'ensemble performants, à la faveur de bons résultats affichés par les entreprises et de la vigueur de l'économie mondiale. Sur les marchés des changes, l'euro a affiché une appréciation vis-à-vis des principales devises, à l'exception de la livre Sterling. Enfin, les cours de l'or ont poursuivi leur hausse, soutenus aussi bien par une forte demande que par la fébrilité du dollar.

1. Marchés monétaires

Aux **Etats-Unis**, la Réserve Fédérale (FED) a poursuivi sa politique monétaire restrictive au cours de l'année 2006 en relevant à quatre reprises ses taux directeurs au premier semestre 2006, afin de juguler les tensions inflationnistes, avant

d'observer le statu quo au second semestre. Ainsi, le taux des fonds fédéraux est passé de 4,25 % en 2005 à 5,25 % en 2006 et le taux d'escompte, de 5,25 % à 6,25 %. Sur le marché interbancaire de New York, le taux d'intérêt au jour le jour a évolué, en moyenne mensuelle, de 4,13 % en décembre 2005 à 5,25 % en décembre 2006. Dans la même période, les taux d'intérêt à un mois ont évolué de 4,36 % à 5,35 % et ceux à trois mois de 4,49 % à 5,36 %.

Dans la **Zone Euro**, la vigueur de la croissance économique et les tensions inflationnistes sous-jacentes ont conduit la Banque Centrale Européenne (BCE) à durcir sa politique monétaire, en majorant à cinq reprises ses taux directeurs en 2006. Le taux de refinancement est ressorti à 3,50 %, le taux de facilité de dépôts à 2,50 % et le taux de prêt marginal à 4,50 %. Sur les marchés interbancaires européens, l'Eonia⁸ a évolué, en moyenne mensuelle, de 2,28 % en décembre 2005 à 3,50 % en décembre 2006. L'Euribor⁹ à un mois est passé de 2,401 % en décembre 2005 à 3,633 % en décembre 2006, et celui à trois mois de 2,488 % à 3,725 % sur la même période.

Au **Royaume-Uni**, la Banque d'Angleterre a procédé à un resserrement de sa politique monétaire pour contenir les

⁸ Eonia : Euro Overnight Index Average ou taux au jour le jour des échanges réalisés sur le marché interbancaire de la Zone Euro.

⁹ Euribor : Euro Interbank Offered Rate : moyenne arithmétique des taux auxquels les banques sont disposées à prêter de l'argent sur le marché interbancaire pour les échéances de un à douze mois. Avant l'avènement de l'euro, le taux de référence était le PIBOR (Paris Interbank Offered Rate).

risques inflationnistes. Le taux repo, principal taux directeur, a ainsi augmenté de 50 points de base pour s'élever à 5 % à fin décembre 2006. Sur le marché interbancaire de Londres, le taux d'intérêt au jour le jour a évolué de 4,80 % au 31 décembre 2005 à 5,05 % au 31 décembre 2006 ; celui à un mois, de 4,6625 % à 5,2562 % et celui à trois mois, de 4,6393 % à 5,32 %.

Au **Japon**, la Banque Centrale a relevé de 25 points de base son taux directeur à 0,25 % en 2006, conformément à ses objectifs d'assurer la stabilité des prix et d'assainir le système financier. Cette hausse des taux d'intérêt a mis fin à la politique monétaire à taux zéro qui a prévalu pendant plus d'une décennie, et dont la finalité était de juguler la déflation dans l'archipel. Le taux au jour le jour sur le marché interbancaire a évolué de 0,004 % à fin décembre 2005 à 0,25 % à fin décembre 2006.

Au **Canada**, la Banque Centrale a augmenté à quatre reprises son taux directeur, en vue de maintenir le niveau d'inflation en deçà du taux cible de 2 %. Le taux d'escompte est passé de 3,50 % à fin décembre 2005 à 4,50 % à fin décembre 2006.

Dans l'**Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)**, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 25 points de base le 24 août 2006, portant à 4,75 % le taux d'escompte et à 4,25 % le taux de prise en pension. Cette décision est intervenue dans un contexte marqué par des inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'UMOA, de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable. Quant au taux moyen mensuel sur le marché monétaire, il est resté stable à 4,95 %.

2. Marchés obligataires

Les taux de rendement des titres d'Etat se sont sensiblement tendus tant aux Etats-Unis qu'en Europe, entraînant une baisse des prix des obligations. Cette tension a été le corollaire du rebond des marchés boursiers et du resserrement des politiques monétaires des principales Banques Centrales. Ainsi, entre décembre 2005 et décembre 2006, le taux de rendement des Bons du Trésor américain à 10 ans (T-Note à 10 ans) s'est accru de 33 points de base pour se fixer à 4,704 %. De même, sur les marchés européens, les taux du Bund allemand (Bund à 10 ans) et des obligations assimilables à 10 ans du Trésor français (OAT à 10 ans) ont progressé respectivement de 64,5 points de base pour se situer à 3,942 % et de 68,10 points de base pour s'élever à 3,978 %.

3. Marchés boursiers

Les principaux marchés boursiers ont été bien orientés en 2006, dans un contexte de croissance mondiale soutenue, alimentée par une liquidité abondante. Aux Etats-Unis, l'indice Dow Jones de la Bourse de New York, regroupant les principales valeurs industrielles américaines, a progressé de 16,3 % pour s'établir à 12 463,2 points. De même, le Nasdaq, indice à fortes composantes technologiques, a augmenté de 9,50 %, clôturant à 2 415,3 points. Dans l'Euroland, l'indice DJ-Eurostoxx 50E s'est accru de 15,1 % pour s'afficher à 4 119,9 points le 31 décembre 2006. Parallèlement, l'indice CAC-40 de la Bourse de Paris s'est relevé de 17,5 % pour se fixer à 5 541,8 points. Enfin, au Japon, l'indice Nikkei-225 est ressorti en hausse de 6,9 % pour s'élever à 17 225,8 points.

4. Marchés des changes

Au cours de l'année 2006, l'évolution des marchés des changes a été forte-

ment influencée par les orientations de politique monétaire des Banques Centrales visant à la réduction des différentiels de taux d'intérêt. En effet, la vigueur affichée par l'économie de la Zone Euro et la poursuite du cycle de resserrement monétaire de la BCE ont soutenu la monnaie unique européenne. A l'inverse, les signes de stagnation économique aux Etats-Unis, observés au cours du second semestre, ont quelque peu pénalisé le dollar américain. Ainsi, l'euro a réalisé un gain de 11,9 % par rapport au billet vert, s'échangeant à 1,3199 dollar au 31 décembre 2006, contre 1,1792 dollar au 31 décembre 2005. La monnaie unique européenne s'est également appréciée de 3,5 % contre le franc suisse et de

11,1 % contre le yen. En revanche, l'euro s'est légèrement replié (1,7 %) face à la livre Sterling, du fait d'un spread de taux d'intérêt en faveur de la devise anglaise.

5. Marchés de l'or

En 2006, les cours de l'or ont fluctué au gré de l'évolution du dollar américain et de la demande internationale. Ainsi, après avoir franchi des niveaux très bas en début d'année, suite à la remontée du dollar, le cours de l'once d'or n'a cessé depuis lors de s'apprécier, au détriment de la monnaie américaine. Le métal jaune s'est ainsi accru de 23,9 % pour s'établir à 635,70 dollars à fin décembre 2006.

Tableau 1 : Principaux indicateurs des marchés financiers

		31/12/2005	31/03/2006	30/06/2006	30/09/2006	31/12/2006	Variations en % déc. 05 - déc. 06
CHANGE	EUR/USD	1,1792	1,2121	1,278	1,2674	1,3199	11,93 %
	EUR/GBP	0,6855	0,6974	0,6913	0,6768	0,6739	- 1,69 %
	EUR/CHF	1,5544	1,5809	1,5651	1,5849	1,6088	3,50 %
	EUR/JPY	138,99	142,66	146,33	149,76	157,17	11,08 %
	1 EUR en FCFA	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	0,00 %
	1 USDen FCFA	556,27	541,17	513,27	517,56	496,97	- 10,66 %
	1 GBP en FCFA	956,9	940,57	948,87	969,2	973,37	1,72 %
	1 CHFen FCFA	422	414,93	419,12	413,88	407,73	- 3,38 %
	1 JPYen FCFA	4,719	4,598	4,483	4,38	4,174	- 11,55 %
TAUX %	Taux refinancement (BCE)	2,25	2,5	2,75	3	3,5	125 Pb
	Taux prêt marginal (BCE)	3,25	3,5	3,75	4	4,5	125 Pb
	Fed Funds	4,25	4,75	5,25	5,25	5,25	100 Pb
	EONIA	2,35	2,62	2,84	3,1	3,69	134 Pb
	T-Notes 10 ans	4,374	4,849	5,165	4,63	4,704	33 Pb
	Bund 10 ans	3,297	3,763	4,058	3,705	3,942	64,5 Pb
	OAT 10 ans	3,297	3,791	4,071	3,716	3,978	68,10 Pb
INDICE	DOW JONES	10717,5	11109,32	11150,22	11679,07	12463,15	16,29 %
	NASDAQ COMPOSITE	2205,82	2339,79	2172,09	2258,43	2415,29	9,50 %
	NIKKEI-225	16111,43	17059,66	15505,18	16127,58	17225,83	6,92 %
	CAC-40	4715,23	5220,85	4965,96	5250,01	5541,76	17,53 %
	DJ-EUROSTOXX 50	3578,93	3853,74	3648,92	3899,41	4119,94	15,12 %
MATIERES PREMIERES	Or (\$/ once)	513	582	613,5	599,25	635,7	23,92 %
	Brent (\$/ baril)	57,75	66,27	73,05	62,91	60,64	5,00 %

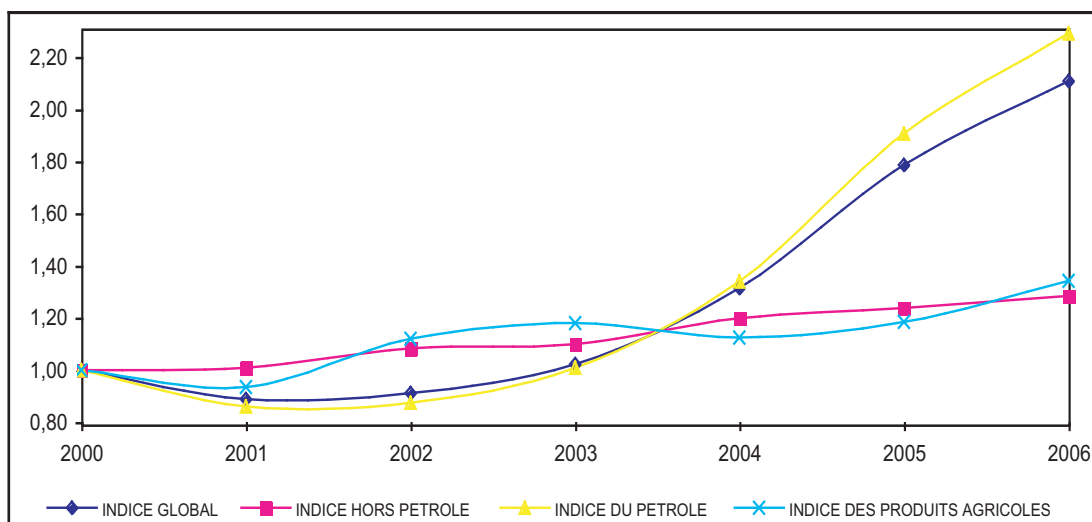
Sources : Salle des Marchés de la BEAC, principales places financières internationales.
Pb = Points de base

D. EVOLUTION DES MARCHES DES MATIERES PREMIERES

En 2006, la situation des marchés internationaux des principales matières premières exportées par les pays de la CEMAC a été dans l'ensemble soutenue, mais en retrait par rapport à 2005.

En effet, l'indice composite des prix mondiaux des matières premières de la Communauté¹⁰, exprimé en francs CFA, a progressé de 18,1 %, en moyenne annuelle, contre 36 % en 2005.

Graphique 2 : Indice composite des cours des principales matières premières produites par les pays de la CEMAC



Sur le marché du **cacao**, le prix moyen mensuel au jour le jour est passé de 1,51 dollar/kg en décembre 2005 à 1,71 dollar/kg en décembre 2006, en augmentation de 13,2 %. La hausse des cours a résulté : (i) des craintes d'une perturbation des exportations de la Côte d'Ivoire et du Ghana, respectivement premier et deuxième producteurs mondiaux de cacao ; (ii) de la maladie de la « cosse noire » qui a endommagé les cabosses en Papouasie-Nouvelle Guinée, septième producteur mondial ; et (iii) du recul attendu de l'offre mondiale imputable aux conditions climatiques défavorables au début de la campagne cacaoyère 2006-2007 en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire et Ghana) ainsi qu'au passage du

courant marin El Niño en Asie (Indonésie) et en Amérique du Sud (Brésil).

En ce qui concerne le **café**, le cours moyen mensuel au jour le jour du Robusta est passé de 1,24 dollar/kg en décembre 2005 à 1,70 dollar/kg en décembre 2006, soit un accroissement de 37,1 %. Les principaux facteurs explicatifs de cette tendance haussière des cours du café sont d'une part, la chute de la récolte au Brésil et au Vietnam, respectivement premier et deuxième producteurs de café au monde, en raison de mauvaises conditions météorologiques, et d'autre part, les destructions des stocks de café entreposés au port de Trieste en Italie, suite à des inondations.

¹⁰ Indicateur calculé par la BEAC en tenant compte du poids de chaque produit dans le total des exportations de la CEMAC.

Sur le marché européen de la **banane** africaine, les prix se sont inscrits en baisse entre janvier et août 2006, puis sont remontés à partir du mois de septembre. Le cours moyen mensuel de la banane africaine s'est situé à 0,80 euro/kg en décembre 2006, contre 0,77 euro/kg en décembre 2005, soit une hausse de 3,9 %. Entre janvier et août 2006, le marché de la banane a évolué dans un contexte marqué par l'afflux d'opérateurs et de produits d'origines nouvelles (Costa Rica, Guatemala, Suriname...) et le ralentissement de la demande de ce fruit tropical en Europe. Entre septembre et décembre 2006, le marché a été influencé par le niveau limité de l'offre en provenance d'Afrique (Cameroun, Côte d'Ivoire) et des Antilles ainsi que par la bonne tenue de la demande de l'Espagne, de l'Allemagne et des pays d'Europe de l'Est.

Les prix se sont redressés sur le marché international de l'**huile de palme** tout au long de l'année 2006. Le cours moyen mensuel s'est établi à 0,57 dollar/kg en décembre 2006, contre 0,43 dollar/kg en décembre 2005, soit une progression de 32,6 %. Cette évolution favorable est intervenue dans un contexte marqué par : (i) le niveau élevé des prix du pétrole qui a intensifié le recours à des biocarburants alternatifs, en particulier l'huile de palme, essentiellement en Europe, en Malaisie et en Indonésie ; (ii) une demande particulièrement vigoureuse des industries alimentaire et oléo-chimique ¹¹ ; et (iii) la saturation de la production en Malaisie (premier producteur mondial), liée à l'insuffisance de surfaces pouvant être dédiées à la culture de cet oléagineux.

Sur le marché international du **sucre**, la remontée des cours entamée en fin d'année 2005 s'est poursuivie au pre-

mier trimestre 2006. A partir du deuxième trimestre 2006, les prix ont reflué, tout en demeurant au-dessus du niveau moyen de 0,22 dollar/kg atteint en 2005. Le cours moyen mensuel au jour le jour a chuté de 10,3 % entre décembre 2005 et décembre 2006, évoluant de 0,29 à 0,26 dollar/kg. Cette dégradation à partir du deuxième trimestre 2006 est liée : (i) à l'abondance de l'offre en provenance de l'Inde, de la Chine et de la Thaïlande, respectivement deuxième, quatrième et sixième producteurs mondiaux de sucre ; (ii) aux perspectives d'une récolte record au Brésil, premier producteur mondial ; et (iii) à la baisse des cours des hydrocarbures à partir du mois d'août, l'éthanol ¹² devenant une alternative au pétrole moins attractive.

Les prix ont faiblement progressé sur le marché mondial du **coton** en 2006. En effet, la moyenne mensuelle de l'indice A de « Cotton-Outlook » (qualité du coton d'Afrique du Centre et de l'Ouest) a évolué de 1,25 dollar/kg en décembre 2005 à 1,31 dollar/kg en décembre 2006, en hausse de 4,8 %. La bonne récolte obtenue en Inde, troisième producteur mondial de coton, et le ralentissement de la demande de la Chine, premier consommateur mondial, qui, pour contrôler le prix domestique de cette fibre, a momentanément suspendu l'octroi des licences d'importations, ont entraîné une baisse des cours au premier semestre 2006. Au second semestre, les prix se sont légèrement redressés, en raison : (i) des incertitudes sur la production aux Etats-Unis, deuxième producteur mondial, à cause de la sécheresse qui a notamment sévi au Texas en août ; (ii) de la reprise de la consommation en Chine ; (iii) des risques d'inondation dans les zones de culture des Etats américains de Caroline (sud et nord) et de Virginie, suite au passage de la tempête tropicale

¹¹ Cette industrie produit notamment des acides gras, de la glycérine et des alcools qui combinent haute performance et totale biodégradabilité et qui sont utilisés dans un large éventail d'unités industrielles en tant que matières premières, ingrédients et additifs.

¹² Carburant alternatif à l'essence fabriqué à partir du sucre.

Ernesto en septembre ; et (iv) des achats des fonds spéculatifs.

La hausse des prix qui a caractérisé le marché du **caoutchouc** en 2005 s'est prolongée jusqu'au premier semestre 2006. Au second semestre, les cours se sont contractés, en demeurant toutefois au-dessus du niveau moyen de 1,37 dollar/kg enregistré en 2005. Les prix mensuels sont passés de 1,62 à 1,68 dollar/kg entre décembre 2005 et décembre 2006, soit une augmentation de 3,7 %. Cette situation relativement satisfaisante est liée à plusieurs facteurs : (i) la baisse de l'offre due principalement aux pluies abondantes qui ont affecté les régions productrices ; (ii) la persistance des troubles socio-politiques en Thaïlande, premier producteur mondial de caoutchouc naturel ; (iii) la forte demande asiatique, surtout de la Chine, en relation avec la hausse des cours du pétrole brut qui s'est répercutée sur les prix du caoutchouc synthétique, principal concurrent du caoutchouc naturel ; et (iv) les mouvements spéculatifs. Le repli des cours au second semestre 2006 tient pour sa part : (i) à la progression de la production en Indonésie, en Malaisie et au Vietnam, respectivement deuxième, troisième et sixième producteurs mondiaux, en raison d'un temps sec qui a permis une accélération de la collecte ; (ii) à la régression des cours du caoutchouc synthétique au détriment du caoutchouc naturel ; et (iii) aux ventes spéculatives.

Les cours mondiaux des **bois tropicaux** en grumes et en sciages exportés par la CEMAC ont dans l'ensemble évolué de façon favorable au cours de l'année 2006. En effet, sur le marché des bois tropicaux en grumes, entre décembre 2005 et décembre 2006, les cours moyens mensuels du Sapelli du Cameroun ont augmenté de 195,3 à 244 euros le m³, soit un accroissement de 24,9 % ; de même, ceux de l'Okoumé du Gabon se sont relevés de 135,5 à 161,1 euros le m³. Ce mouvement haussier est attribuable : (i)

au faible niveau de l'offre d'origine africaine, (ii) à l'abattage limitée de grumes en provenance d'Asie du Sud, et (iii) au dynamisme de la demande de la Chine, de l'Inde et, dans une moindre mesure, de l'Afrique du Sud et du Japon. S'agissant du marché des bois tropicaux en sciages, sur la même période, les cours du Sapelli ont reculé de 519 à 488 euros par m³, en baisse de 6 % consécutivement à l'importance des stocks en Europe, au niveau modéré de la demande et à une vive concurrence sur le marché. Par contre, les cours de l'Okoumé ont progressé de 18,3 %, passant de 275 à 325,3 euros le m³, en relation avec (i) l'insuffisance de l'offre, (ii) la bonne tenue de la demande en Europe, notamment en Italie, (iii) l'intérêt croissant des acheteurs américains pour les bois africains, et (iv) le boom des commandes de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud.

Sur le marché du **pétrole brut**, les cours se sont maintenus à des niveaux élevés en 2006, malgré un ralentissement intervenu au second semestre. Entre décembre 2005 et décembre 2006, le prix mensuel du baril de Brent a augmenté de 9,9 %, passant de 56,7 à 62,3 dollars. La poursuite de la bonne tenue des cours du pétrole entre janvier et juillet 2006 est liée (i) à la vigueur de l'activité économique au niveau mondial, (ii) aux perturbations de l'offre dues aux incertitudes géopolitiques, en particulier le maintien du programme nucléaire iranien et le conflit armé entre Israël et le Liban, (iii) à la fermeture d'un important gisement de pétrole en Alaska, (iv) aux actes de violence dans les régions productrices de pétrole au Nigeria (Delta du Niger), (v) aux menaces pesant sur la sécurité des installations pétrolières en Irak, et (vi) à l'annonce par les gouvernements du Venezuela, de la Bolivie et de la Russie de politiques visant à renforcer le contrôle de leurs gisements de pétrole et de gaz. A partir du mois d'août 2006, les cours ont régressé, du fait : (i) de la baisse des tensions géopolitiques au Moyen-Orient ; (ii) du niveau élevé

des stocks américains de pétrole brut et d'essence ; (iii) des prévisions d'un ralentissement de la croissance américaine ; et (iv) de l'atténuation des mouvements sociaux au Nigeria.

Les cours de l'**aluminium** ont évolué à la hausse sur l'ensemble de l'année 2006. Le prix moyen mensuel est passé de 2,25 dollars/kg en décembre 2005 à 2,81 dollars/kg en décembre 2006, soit un accroissement de 24,9 %. Le marché de l'aluminium s'est amélioré grâce (i) au relèvement des prix de l'énergie, (ii) au renchérissement de l'alumine¹³, (iii) aux importants achats des fonds d'investissement, (iv) à la vigueur de la demande chinoise, européenne et japonaise, et (v) au regain d'intérêt des utilisateurs pour l'aluminium suscité par

le renchérissement des autres métaux (cuivre, zinc, plomb...).

Les prix ont baissé au cours de l'année 2006 sur le marché du manganèse par rapport aux niveaux élevés enregistrés en 2005. Entre décembre 2005 et décembre 2006, les cours ont diminué de 5,6 %, revenant de 0,18 à 0,17 euro/kg, après une augmentation de 150 % entre décembre 2004 et décembre 2005. Le tassement des cours du manganèse sur la majeure partie de l'année 2006 s'explique essentiellement par l'excès de l'offre sur le marché. En effet, l'ajustement de la production mondiale s'est effectué avec lenteur, alors que des stocks excessifs de manganèse avaient été constitués en 2005, période au cours de laquelle les prix avaient flambé.

¹³ La production d'une tonne d'aluminium nécessite environ deux tonnes d'alumine.

Encadré n° 1 : « Etat d'avancement de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (EITI) dans la CEMAC »

A. Principaux faits marquants

L'année 2006 a été marquée par la poursuite des actions des pays de la CEMAC dans le cadre de la mise en œuvre de l'EITI. En particulier, au Cameroun, ces actions se sont traduites par la publication, en décembre 2006, du premier rapport EITI couvrant la période 2001-2004. En Guinée Equatoriale, une mission de la Banque Mondiale s'est rendue en janvier 2006 afin d'identifier les obstacles à la mise en œuvre de l'EITI dans ce pays. De ce fait, un plan d'actions a été discuté avec le Gouvernement équato-guinéen pour accélérer le processus de mise en œuvre de l'Initiative.

B. Participation de la CEMAC à la Troisième Conférence Plénière de l'EITI

Les pays pétroliers de la CEMAC ont pris part à la Troisième Conférence Plénière de l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (EITI) qui s'est tenue à Oslo (Norvège) les 16 et 17 octobre 2006. Ces Etats étaient représentés tant au niveau officiel que de la société civile.

Pour le Cameroun, le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Polycarpe ABAH ABAH, a : i) rappelé les différentes étapes de la mise en œuvre de l'Initiative dans son pays, ii) annoncé la publication en décembre 2006 du premier rapport sur l'EITI, iii) affirmé l'intention de son Gouvernement de renforcer la collaboration avec le secteur privé et la société civile et iv) informé les participants de l'adhésion de son pays au processus de validation de l'EITI.

Pour le Congo, Monsieur Louis Roger TCHINIANGA, Conseiller au Cabinet du Ministre des Hydrocarbures, après avoir rappelé les efforts accomplis par son pays depuis 2003, a réitéré la volonté des Autorités de mettre en œuvre l'Initiative, en indiquant les deux décrets pris le 09 octobre 2006 pour mettre en place l'Organe Exécutif et le Comité Consultatif de l'EITI dans son pays.

Pour le Gabon, Monsieur Fidèle NTISSI, Directeur du Cabinet Privé du Président de la République, a décrit le processus participatif qui a permis à son pays d'adhérer librement à l'EITI, et ce jusqu'à la publication de son premier Rapport en décembre 2005. Toutes les parties prenantes à l'EITI sont associées, y compris les entreprises du secteur et la société civile.

Pour le compte de la société civile, des associations congolaise, gabonaise et tchadienne sont intervenues pour faire part de leurs expériences respectives sur le terrain, en termes de difficultés et d'avancées dans la mise en œuvre de l'EITI.

Au titre des pays mettant en œuvre l'initiative, le Cameroun et le Gabon ont été désignés comme membres du premier Conseil d'Administration

multilatéral 2006-2008 chargé de superviser les opérations futures de l'EITI.

Enfin, la BEAC était également représentée à la réunion d'Oslo, en qualité d'observateur invité.

C. Décisions du Comité Ministériel de l'UMAC

Suite à la décision des Ministres des Finances de la Zone Franc, réunis à Paris le 23 septembre 2004, de créer un Secrétariat de l'EITI en Zone Franc, le Comité Ministériel de l'UMAC a adopté en 2006 un certain nombre de mesures visant à mettre en place une structure chargée de coordonner les actions entreprises au titre de l'EITI et de traiter l'information sur les industries extractives dans la CEMAC.

Ainsi :

- Le 31 janvier 2006 à Libreville, le Comité Ministériel a : (i) décidé de la mise en place d'un Secrétariat de l'EITI chargé de coordonner les actions entreprises au titre de l'EITI dans la CEMAC ; (ii) indiqué que le Gouverneur est chargé de l'organisation de ce Secrétariat qui sera logé au Siège de la BEAC à Yaoundé ; et (iii) précisé que le financement du fonctionnement du Secrétariat sera assuré par les contributions des Etats membres ;
- Le 29 mars 2006, le Comité Ministériel, réuni à Yaoundé, a : (i) approuvé dans ses principes généraux l'organigramme du Secrétariat de l'EITI pour la CEMAC; (ii) arrêté à 384 453 000 FCFA le budget de démarrage de cette structure, soit 64 075 500 FCFA par Etat membre ; (iii) invité les Etats membres à verser leur quote-part auprès de la Banque Centrale ; et (iv) donné mandat au Gouverneur de poursuivre les démarches nécessaires en vue de la mise en place de ce Secrétariat ;
- Le 22 novembre 2006 à Yaoundé, le Comité Ministériel a recommandé au Gouverneur de rendre opérationnel dans les meilleurs délais l'organe chargé d'assurer la mise en œuvre de l'EITI au niveau de la CEMAC.

CHAPITRE II

EVOLUTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES PAYS DE LA CEMAC

A. VUE GENERALE

En 2006, la situation économique des pays membres de la CEMAC a été caractérisée par : (i) la poursuite du ralentissement de la croissance économique ; (ii) une accentuation des tensions inflationnistes ; (iii) une consolidation des finances publiques ; et (iv) un raffermissement du compte courant. Les comptes public et courant ont davantage bénéficié de l'augmentation sensible des cours mondiaux du pétrole et de l'amélioration des prix internationaux de la plupart des autres matières premières exportées par la Sous-région.

En résumé :

- le taux de croissance réel s'est élevé à 3,2 %, contre 3,7 % en 2005 ;
- le taux d'inflation, en moyenne annuelle, est ressorti à 5,2 % en 2006, contre 3,1 % en 2005 ;
- l'excédent budgétaire, base engagements, hors dons, a atteint 10,7 % du PIB en 2006, contre 8,1 % en 2005 ;
- le solde positif du compte courant est passé de 1,3 % du PIB en 2005 à 1,6 % du PIB en 2006.

B. CROISSANCE ECONOMIQUE

En 2006, la situation macroéconomique dans la CEMAC a été marquée par la poursuite du ralentissement de l'activité observé en 2005, avec une hausse du PIB réel de 3,2 %, contre 3,7 % en 2005. De ce fait, la progression du revenu réel par habitant est ressortie à 0,5 %, contre 1 % un an plus tôt.

Ce ralentissement de l'activité économique résulte essentiellement de la baisse de la production pétrolière dans

la CEMAC (- 3,9 % en 2006 contre 2,3 % en 2005 et 24,4 % en 2004), et ce malgré la bonne tenue d'ensemble du secteur non pétrolier, soutenu principalement par les activités commerciales, touristiques, des transports et des autres services. En effet, le taux de croissance de l'activité du secteur pétrolier s'est établi à - 2 % en 2006, contre 2,1 % en 2005, tandis que celui du secteur non pétrolier s'est situé à 4,1 % en 2006, contre 3,9 % un an plus tôt.

Tableau 2 : Taux de croissance du PIB en termes réels dans la CEMAC

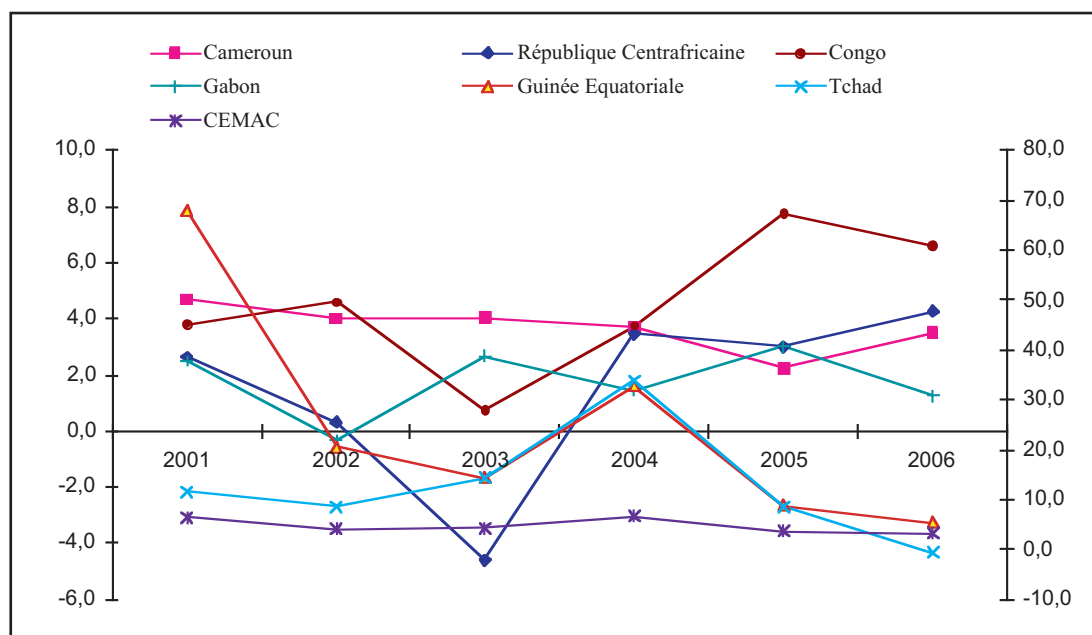
(En pourcentage)

	2002	2003	2004	2005	2006
Cameroun	4,0	4,0	3,7	2,2	3,5
République Centrafricaine	0,3	- 4,6	3,5	3,0	4,3
Congo	4,6	0,7	3,7	7,8	6,6
Gabon	- 0,3	2,7	1,4	3,0	1,2
Guinée Equatoriale	20,4	14,4	32,7	8,8	5,3
Tchad	8,5	14,3	33,7	8,6	- 0,7
CEMAC	4,1	4,2	6,6	3,7	3,2

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

Graphique 3 : Croissance en termes réels des Etats membres de la CEMAC

(variation annuelle en %)



CEMAC et Guinée Equatoriale : échelle de droite

1. Evolution de la demande globale

En 2006, la croissance a été essentiellement tirée par la demande intérieure.

1.1. Demande intérieure

La demande intérieure a contribué favorablement à la croissance écono-

mique, soutenue d'une part, par la vigueur de la consommation privée, et d'autre part, par la relance des investissements du secteur public, notamment au Cameroun et au Tchad, ainsi que la hausse sensible des dépenses d'équipement du secteur pétrolier, en particulier au Congo, en Guinée Equatoriale et au Tchad.

Tableau 3 : Contribution de la demande globale à la croissance réelle

	(En pourcentage)				
	2002	2003	2004	2005	2006
Produit intérieur brut	4,1	4,2	6,6	3,7	3,2
Demande intérieure, dont :	5,5	4,7	5,5	6,9	10,1
Consommation totale	5,3	3,0	3,9	4,3	5,6
Consommation publique	0,5	- 0,5	0,3	0,8	0,7
Consommation privée	4,8	3,5	3,6	3,5	4,9
Investissements bruts	0,3	1,7	1,6	2,6	4,5
Investissements publics	0,0	- 0,3	1,2	0,1	1,8
Investissements privés	0,4	2,0	0,4	2,6	2,7
Secteur pétrolier	- 2,0	2,4	0,1	2,2	2,2
Secteur non pétrolier	2,4	- 0,4	0,3	0,4	0,5
Variation des stocks	- 0,1	0,0	0,1	- 0,1	0,0
Demande extérieure nette, dont :	- 1,5	- 0,5	1,1	- 3,3	- 6,8
Exportations des biens et services non facteurs	1,0	0,9	3,2	0,5	- 0,7
Importations des biens et services non facteurs	- 2,5	- 1,4	- 2,1	- 3,8	- 6,1

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

• Consommation globale

La consommation globale a contribué à la croissance des pays membres de la Communauté à hauteur de 5,6 points, en liaison avec le dynamisme de la *consommation privée* dont l'apport a été de 4,9 points. Cette évolution favorable des dépenses des ménages s'explique en zones urbaines par : i) l'apurement en cours des arriérés intérieurs au Cameroun, au Congo et au Gabon ; ii) les recrutements dans les secteurs prioritaires notamment l'éducation, la santé, l'environnement et la forêt dans tous les pays membres, sauf en République Centrafricaine ; iii) la revalorisation des salaires de certaines catégories de fonctionnaires au Cameroun et au Tchad ; iv) le paiement plus régulier des salaires des agents de l'Etat et le règlement des arriérés de salaires en République Centrafricaine et au Congo ; et v) la poursuite des

créations d'emplois dans les secteurs des hydrocarbures, des bâtiments et travaux publics, des agro-industries et des industries du bois en République Centrafricaine, au Congo, au Gabon ainsi qu'en Guinée Equatoriale. En milieu rural, la consommation privée a été soutenue par l'accroissement des revenus des paysans, en rapport avec la fermeté de la demande de produits vivriers et maraîchers dans les grandes villes, le maintien à un niveau rémunérateur des prix d'achat aux planteurs de café et le développement des activités diamantifères.

Le concours de la *consommation publique* a été positif de 0,7 point, sous l'effet de l'augmentation des dépenses courantes primaires, notamment des dépenses de biens et services, en liaison avec l'utilisation plus intense des ressources issues de l'allègement de la dette au Cameroun, ainsi que des trans-

ferts et subventions pour améliorer l'approvisionnement en eau et en électricité au Tchad.

• Investissements bruts

Les *investissements bruts* ont fourni 4,5 points à la croissance en 2006, contre 2,6 points en 2005, compte tenu de la hausse des dépenses d'équipement tant du secteur public que des secteurs privés pétrolier et non pétrolier.

La contribution des *investissements publics* à la croissance a été de 1,8 point, en relation principalement avec les décaissements des fonds PPTE au Cameroun et des surplus des revenus pétroliers dans tous les pays producteurs.

Au **Cameroun**, les dépenses d'équipement de l'Etat ont augmenté de 25,8 %, suite à un allègement des procédures d'engagement des dépenses publiques qui a eu pour conséquence l'accroissement des utilisations de crédits budgétaires alloués aux diverses administrations. Les travaux d'équipement de l'Etat ont porté essentiellement sur l'édification de bâtiments scolaires, la réhabilitation du pont sur le Wouri, la reconstruction du pont sur le Moungo, le bitumage des routes Melong-Dschang et Ayos-Bonis, ainsi que le réaménagement des voiries urbaines de Yaoundé et Douala.

En **République Centrafricaine**, les investissements publics se sont contractés de 7,1 %, à cause du déblocage tardif des financements extérieurs destinés aux projets de développement. Néanmoins, les dépenses d'équipement de l'Etat ont porté sur (i) la réhabilitation du pont sur la Mambere à Bania, les travaux de réfection de la route de Grimari et la construction des ponts dans le Sud-Ouest et de l'aire de dédouanement de Beloko, (ii) le renouvellement des équipements de la Société Centrafricaine de Transport Fluvial (SOCATRAF)

et la réfection des installations portuaires, et (iii) l'aménagement d'un centre de santé à Bossembele et d'une antenne de l'UNICEF à Bossangoa.

Au **Congo**, la formation brute du capital fixe (FBCF) publique a quasiment doublé (94,3 %), financée pour l'essentiel sur ressources propres. Elles ont porté principalement sur (i) la « *municipalisation accélérée* » des villes de Dolisie et d'Owando, (ii) la construction des infrastructures de base, notamment les ponts sur la Vouma, la Loémé, le Niari à Madingou, la Louali entre Loudima et Sibiti, (iii) l'achèvement des chaussées des aéroports d'Ollombo et de Pointe-Noire, ainsi que de l'aménagement du port de Lékéty, (iv) la finalisation des travaux du Centre de la Radio et de la Télévision, ainsi que du Siège du Ministère des Affaires Etrangères à Brazzaville, et (v) le désenclavement de certains départements.

Au **Gabon**, les dépenses en capital de l'Etat se sont accrues de 21,1 % et ont concerné la réhabilitation de la route Ndjolé-Medoumane et l'aménagement de l'axe Ndjolé-Mitzic, l'organisation des fêtes tournantes de l'Indépendance dans la province de l'Estuaire et la poursuite des travaux de construction de la Cité de la Radio et de la Télévision.

En **Guinée Equatoriale**, les investissements publics ont connu une hausse sensible (59,9 %), attribuable à l'accroissement des ressources propres affectées aux dépenses en capital de l'Etat. Les projets d'investissement ont porté sur la réalisation des édifices publics, des habitats sociaux, des infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, ainsi que des travaux d'adduction d'eau et d'extension des réseaux électrique et de télécommunication dans une proportion de 69,2 %. En outre, les ressources publiques ont été allouées aux secteurs de l'éducation et de la santé.

Au **Tchad**, les dépenses d'équipement de l'Etat ont progressé de 24 %, en relation avec l'affectation des revenus pétroliers supplémentaires au financement des secteurs prioritaires, du fait principalement de l'aménagement de la voirie urbaine de N'Djamena, la construction des axes Bisney-Ngoura-Bokoro, Massaguet-Bisney et Moundou-Touboro-Ngaoundéré, ainsi que la construction de logements.

Le concours de la FBCF *du secteur privé non pétrolier* a été de 0,4 point, en rapport avec (i) le renouvellement des outils de production dans les secteurs d'électricité, d'eau et des industries manufacturières, (ii) l'accroissement des capacités de production des entreprises de bâtiments et travaux publics, (iii) la réalisation des projets d'implantation et d'extension d'usines de transformation de bois, et (iv) l'extension des réseaux de la téléphonie mobile dans tous les pays.

Au **Cameroun**, les dépenses en capital du secteur privé non pétrolier se sont stabilisées, du fait de l'attentisme des investisseurs dans le secteur non pétrolier, du développement de la contrebande et de la fraude douanière, ainsi que de la délocalisation d'une partie des activités de certains groupes internationaux. Toutefois, des investissements ont été réalisés dans les secteurs de la téléphonie mobile, en particulier les sociétés Cameroon Telecommunication (CAMTEL) et Mobil Telecommunication Network (MTN), des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de l'électricité, notamment la compagnie AES Sonel et des transports en commun, avec la société Parker Transnational Industries.

En **République Centrafricaine**, les dépenses d'équipement du secteur privé ont progressé de 3,3 %, en liaison avec la réalisation des investissements dans les secteurs de la téléphonie mobile, de l'industrie, de l'hôtellerie, des mines et

des produits pétroliers. En matière de téléphonie mobile, les sociétés TELECEL, ACELL et NATIONALINK se sont installées dans plusieurs villes de province. Dans le domaine industriel, les travaux de montage d'une unité de production d'oxygène et d'acétylène ont été effectués. Dans le secteur du tourisme, les travaux de construction de l'hôtel MINERVA se sont poursuivis. S'agissant du secteur minier, les investissements des firmes DE BEERS dans le Mboumou, AURAFRIQUE dans la Ouaka et URAMINES dans le Haut Mbomou se sont accrus. En outre, une étude de faisabilité de l'exploitation du gisement de calcaire de Bobassa dans l'Ombella-Mpoko a été entamée. Enfin, dans la branche de la distribution des produits pétroliers, les investissements ont porté sur la sécurisation des conditions d'exploitation de la Société de Gestion des Actifs et de la Logistique (SOGAL) et l'entrée en activité d'une nouvelle société TRADEX.

Au **Congo**, la FBCF du secteur privé non pétrolier a enregistré une légère baisse (- 0,9 %), compte tenu essentiellement du report de certains investissements programmés par les unités forestières, eu égard aux exigences du nouveau code forestier qui fait obligation aux sociétés forestières de transformer au minimum 85 % de la production de grumes sur le territoire national. Néanmoins, des investissements ont été réalisés par les sociétés de téléphonie mobile, CELTEL et MTN, dans le cadre de l'extension de leurs réseaux. De même, la société Eucalyptus Fibre Congo (EFC) a réhabilité et renouvelé partiellement son matériel d'exploitation. Par ailleurs, la société Magnesium Alloys a acquis des équipements nécessaires au démarrage des travaux d'exploration et de production de magnésium dans le Kouilou.

Au **Gabon**, les investissements privés non pétroliers se sont accrus de 8,9 %, en rapport avec (i) l'acquisition et

le renouvellement des outils de production par la Compagnie Minière de L'Ogooué (COMILOG), (ii) l'équipement par la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG) de groupes électrogènes destinés à renforcer la puissance de la centrale thermoélectrique de Libreville, (iii) l'extension du réseau dans les zones non couvertes par les sociétés de téléphonie mobile TELECEL et CELTEL, et (iv) l'acquisition de deux Boeing 767 par la nouvelle compagnie Gabon Airlines.

En **Guinée Equatoriale**, les dépenses en capital du secteur privé non pétrolier ont augmenté de 27,5 %, grâce à l'accroissement des équipements des entreprises de BTP et à la poursuite de la modernisation des unités de transformation de bois.

Au **Tchad**, les dépenses d'équipement du secteur privé non pétrolier ont enregistré une hausse de 13,1 %, en raison de l'acquisition et du renouvellement de l'outil de production dans les secteurs de l'énergie et des industries manufacturières.

L'apport des investissements privés du secteur pétrolier à la croissance a été de 2,8 points, du fait de la progression des dépenses d'exploration et de développement.

Au **Cameroun**, les investissements du secteur pétrolier ont augmenté de 6,2 %, reflétant la poursuite des travaux de prospection, de développement et de production dans les bassins du Rio del Rey et de Douala-Kribi/Campo.

Au **Congo**, la FBCF du secteur pétrolier a plus que doublé, en liaison avec la campagne sismique sur le champ de Mboundi, les travaux d'exploration sur le permis de Noumbi et le développement des puits de Moho Bilondo et Awa-Palakou.

Au **Gabon**, les dépenses d'équipement du secteur pétrolier ont quasiment

stagné (0,7 %). Néanmoins, les investissements engagés ont concerné d'une part, le forage du champ Ombena-1 au Cap-Lopez et le lancement d'une campagne sismique sur le permis d'Omoueyi, et d'autre part, les travaux d'entretien des puits Toucan, Mboumba, Avocette, Kowe et Diaba.

En **Guinée Equatoriale**, les investissements du secteur pétrolier se sont accrus de 59,9 %, en rapport avec le développement du champ Okume, la maintenance de l'usine de production de méthanol, la poursuite des campagnes de recherche et d'exploration au large de la partie continentale du pays, ainsi que la construction de l'unité de transformation de gaz naturel liquéfié (LNG).

Au **Tchad**, les dépenses en capital du secteur pétrolier ont progressé de plus d'un tiers, du fait des travaux d'exploration dans la zone du Lac Tchad, de la recherche de nouveaux gisements dans les bassins de Bongor, de Krim Krim et de Kyabé.

1.2. Demande extérieure nette

La demande extérieure nette a grevé la croissance à concurrence de 6,8 points, compte tenu surtout de la participation négative de 6,1 points des importations de biens et services, liée à l'accroissement des commandes à l'extérieur dans le cadre des projets des secteurs pétrolier, industriel, forestier et public. En effet, les exportations de biens et services ont également pesé sur la croissance à raison de 0,7 point, du fait de la baisse des volumes exportés de pétrole, de cacao, de café, de coton fibre et de banane.

Au **Cameroun**, les exportations se sont accrues de 20,1 % pour atteindre 2 010,2 milliards en 2006. Les ventes de pétrole ont augmenté de 30,9 %, équivalentes à 47,9 % du total, sous l'effet principalement de l'appréciation des prix du

brut. Les exportations de café, de l'aluminium, de la banane et du caoutchouc naturel ont progressé respectivement de 32,5 %, 64,4 %, 13,1 % et 5,1 %, compte tenu notamment de la hausse des quantités commercialisées. De même, les ventes à l'extérieur de bois tropicaux se sont accrues en valeur de 5,8 %, grâce à l'embellie des cours conjuguée au relèvement des volumes des bois bruts. En revanche, les exportations de cacao et de coton se sont inscrites en baisse, respectivement de 4,1 % et 3,8 % du fait surtout de la contraction des volumes exportés. Les importations ont augmenté de 10 % pour se situer à 1 677,2 milliards en 2006, tirées essentiellement par les achats de produits pétroliers renchérissés par la flambée des carburants. Au total, l'excédent commercial s'est consolidé, passant de 148,5 milliards en 2005 à 333 milliards en 2006.

En **République Centrafricaine**, les exportations ont augmenté de 22,4 % pour se fixer à 82,4 milliards en 2006, en rapport avec la hausse de 55,3 % des ventes de bois. A l'inverse, les expéditions en valeur de coton et de café ont reculé respectivement de 36,4 % et de 11,1 %, en raison principalement de l'insécurité qui règne dans les zones de production. Pour leur part, les exportations de diamants bruts se sont stabilisées autour de 32,8 milliards, du fait de la dépréciation des cours de la gemme imputable à la mauvaise qualité des pierres et de la baisse du dollar américain face à l'euro, nonobstant l'accroissement des quantités exportées. Les importations se sont accrues de 6,6 % pour atteindre 96,3 milliards en 2006, en liaison d'une part, avec les dépenses au titre du programme d'investissement public axé sur les travaux d'entretien routier, de construction d'ouvrages d'art et de réhabilitation de certaines pistes rurales, et d'autre part, des achats des produits pétroliers. En définitive, le déficit du commerce extérieur s'est allégé, se situant à 13,9 milliards en 2006, contre 23 milliards un an plus tôt.

Au **Congo**, les exportations ont progressé de 27,9 % pour s'établir à 3 200,8 milliards en 2006, sous l'influence essentiellement de l'augmentation des ventes de pétrole brut, représentant 91,9 % du total, attribuable à l'affermissement des cours et à une hausse des volumes commercialisés. Parallèlement, les expéditions en valeur de bois semi-ouvrés se sont accrues sous l'effet conjugué d'un relèvement des quantités vendues et des prix à l'exportation. En revanche, les ventes de grumes ont faiblement régressé (0,5 %) en relation avec une diminution des billes de bois exportées, et ce malgré la revalorisation des prix mondiaux. De même, les exportations de sucre ont accusé une baisse de 20,1 % suite à l'arrêt des ventes à destination de l'Union Européenne et des Etats-Unis. S'agissant des rondins d'eucalyptus, la reprise effective des activités par la nouvelle société Eucalyptus Fibre Congo (EFC) en 2005 s'est traduite par le boom des exportations en volume (384 200 tonnes en 2006 contre 17 700 tonnes en 2005). Les importations ont augmenté de 52,2 % pour se fixer à 1 048 milliards en 2006, en rapport avec le rebond des dépenses du secteur pétrolier et la relance des activités du secteur non pétrolier. Ainsi, l'excédent de la balance commerciale s'est accru de 18,7 % pour atteindre 2 152,8 milliards en 2006.

Au **Gabon**, les exportations se sont accrues de 9,5 % pour s'élever à 3 149,2 milliards en 2006, du fait essentiellement de la progression des ventes de pétrole brut, intervenant pour 83,3 % du total, consécutive à l'envolée des cours sur les marchés mondiaux, et ce en dépit du fléchissement des volumes exportés. De même, les expéditions en valeur de bois tropicaux ont dégagé une hausse de 18,9 %, sous l'effet combiné du relèvement des prix et des volumes commercialisés. Les ventes de manganèse ont augmenté de 3,8 %, en liaison avec le redressement des quantités commercialisées. Les importations se sont renforcées de 12,9 % pour s'établir à 816

milliards en 2006, en raison de la fermeté des commandes du secteur non pétrolier. En conséquence, l'excédent du commerce extérieur s'est raffermi de 8,4 % pour se fixer à 2 333,2 milliards en 2006.

En **Guinée Equatoriale**, les exportations ont progressé de 16,9 % pour se chiffrer à 4 312,4 milliards, compte tenu principalement d'un accroissement de 15,6 % des recettes pétrolières, entrant pour 91,4 % du total, dû à la montée des cours des hydrocarbures. Les ventes de méthanol et des autres gaz ont augmenté d'un tiers, traduisant la hausse conjuguée des volumes exportés et des prix mondiaux. Parallèlement, les exportations de bois tropicaux se sont accrues de 12,7 % en liaison avec la bonne tenue des cours internationaux. Les importations ont connu un rebond de 22,4 % pour se situer à 1 369,8 milliards en 2006, suite à la majoration des achats du secteur pétrolier et des dépenses d'équipement de l'Etat. Au total, l'excédent de la balance commerciale a augmenté de 14,6 % pour se fixer à 2 942,5 milliards en 2006.

Au **Tchad**, les exportations se sont raffermies de 13,7 % pour se situer à 1 820 milliards en 2006, grâce essentiel-

lement à l'augmentation de 14,6 % des ventes de pétrole brut, intervenant pour 84,3 % du total, induite par l'embellie des cours mondiaux du brut. De même, les expéditions en valeur de bétail sur pied ont progressé de 8,7 %, en relation avec le redressement de 14,7 % du nombre de têtes vendues. Les ventes de coton fibre se sont accrues de 1,4 % sous l'influence de la hausse des prix. Les importations se sont relevées de 35 % pour se fixer à 668,6 milliards en 2006, en raison de la relance des commandes liées aux équipements du secteur pétrolier, des travaux d'infrastructures et des dépenses de sécurité. En définitive, l'excédent du commerce extérieur a enregistré une hausse de 4,2 % pour se chiffrer à 1 151,4 milliards en 2006.

2. Evolution de l'offre globale

En 2006, l'offre globale a été essentiellement soutenue par les activités non pétrolières, en particulier l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, les industries manufacturières, les bâtiments et travaux publics (BTP) et les services marchands. En revanche, le secteur pétrolier a accusé un recul de l'activité.

Tableau 4 : Contribution des secteurs à la croissance du PIB réel

	(En pourcentage)				
	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur primaire	3,4	1,3	3,0	0,8	0,5
Agriculture, élevage, chasse et pêche	0,7	0,6	0,4	0,7	0,6
Sylviculture	- 0,6	0,0	0,1	0,0	0,3
Industries extractives ¹⁴	3,3	0,7	2,5	0,1	- 0,4
Secteur secondaire	5,2	0,5	1,3	0,8	1,0
Industries manufacturières	5,8	0,4	0,5	0,2	0,4
Bâtiments et travaux publics	- 0,7	0,1	0,4	0,2	0,4
Autres	0,1	0,0	0,4	0,4	0,2
Secteur tertiaire	1,7	2,5	2,3	1,9	1,6
Services marchands	1,7	2,1	1,9	1,6	1,4
Services non marchands	0,0	0,4	0,4	0,3	0,2
PIB aux coûts des facteurs	10,3	4,3	6,7	3,5	3,1
Droits et taxes à l'importation	- 6,3	- 0,1	- 0,1	0,2	0,1
PIB aux prix constants du marché de 1992	4,1	4,2	6,6	3,7	3,2
Secteur pétrolier ¹⁵	0,6	0,8	2,7	0,3	- 0,3
Secteur non pétrolier	3,5	3,4	3,9	3,4	3,5

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

La contribution des secteurs à la croissance économique par pays se présente ainsi qu'il suit :

Au **Cameroun**, la croissance du PIB en termes réels s'est redressée, passant de 2,2 % en 2005 à 3,5 % en 2006, tirée par la vigueur du secteur tertiaire et, dans une moindre mesure, du secteur primaire.

L'agriculture vivrière a apporté 0,6 point à la croissance en 2006 grâce d'une part, aux appuis apportés aux paysans, et d'autre part, aux actions de la Société de Développement du Coton (SODECOTON) dans les zones cotonnières des provinces septentrionales qui ont permis d'accroître les quantités pro-

duites de céréales et d'oléagineux. Toutefois, le développement rural reste handicapé par le mauvais état des pistes et l'archaïsme des méthodes de stockage. Au total, la production agricole s'est accrue de 4,8 % durant la campagne 2006-2007 avec des récoltes de 2 304 700 tonnes pour le manioc, 1 431 600 tonnes pour la banane plantain, 1 228 000 tonnes pour le macabotaro, 1 060 000 tonnes pour le maïs et 549 700 pour le mil-sorgho.

L'agriculture industrielle d'exportation a grevé la croissance à hauteur de 0,1 point, compte tenu de la baisse de 11,8 % des cultures de coton, de 10 % de celles de cacao, de 7 % de celles de café et de 3,8 % de celles de banane, se

¹⁴ Les industries extractives comprennent le pétrole brut et le secteur minier (diamants, manganèse, or, etc.).

¹⁵ Le secteur pétrolier est composé du pétrole brut, du pétrole raffiné et du méthanol.

situant respectivement à 270 000, 171 000, 62 300 et 255 300 tonnes, à cause de la mauvaise pluviosité et de la démotivation des planteurs. A l'inverse, la production du caoutchouc naturel a augmenté de 8 %, pour s'élever à 44 500 tonnes en 2006.

L'apport de la filière élevage, production animale et pêche a été de 0,1 point, du fait essentiellement de la forte demande de produits carnés et halieutiques induite par les craintes de l'épizootie de la grippe aviaire. Cette évolution a toutefois été freinée par les abattages clandestins de porcs et de bœufs. Le cheptel composé de bovins, caprins, ovins et porcins, a enregistré un croît naturel de 2,5 % pour se fixer à 9 846 300 têtes, tandis que la volaille a régressé de 20 %, pour s'établir à 10 371 000 unités.

La sylviculture a participé à la croissance à hauteur de 0,2 point, en rapport avec la promotion de nouvelles essences et la reprise des attributions de licence de coupe. En conséquence, la production de grumes s'est accrue de 19 % pour s'établir à 2,5 millions de m³ en 2006. Par contre, les exportations de bois débités se sont inscrites en baisse de 4,7 % pour se fixer à 655 100 tonnes, en raison de la forte progression de la demande locale conjuguée à la morosité de l'activité des scieries.

La contribution de la filière des hydrocarbures à la croissance est redevenue positive pour la première fois depuis cinq années, avec 0,2 point en 2006. Cette évolution favorable s'explique par l'effet combiné d'une légère hausse de la production et du bon niveau des cours sur le marché international. La production de pétrole brut s'est ainsi redressée de 6 % pour s'établir à 4,4 millions de tonnes en 2006.

Les industries manufacturières ont soutenu la croissance à hauteur de 0,2 point. Cette performance est attribuable à la régularité des approvisionnements en

électricité et à la vigueur de la demande. Ainsi, l'activité a été dynamique dans les secteurs du raffinage de pétrole, de la cimenterie, des brasseries et de la fabrication d'aluminium. Cependant, le secteur manufacturier est confronté à la contrebande, à la fraude douanière et aux délocalisations.

Le concours du secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) à la croissance est redevenu positif à 0,1 point, bénéficiant de l'accroissement des dépenses d'infrastructures et de la construction des immeubles commerciaux.

Dans le secteur tertiaire, la branche des transports et des communications a participé à concurrence de 0,5 point à la croissance, grâce essentiellement à l'expansion de la téléphonie mobile. Les filières du commerce, des hôtels et de la restauration ont apporté 0,7 point à la croissance, en relation avec l'accroissement sensible de la capacité d'accueil des hôtels de standing moyen.

En **République Centrafricaine**, la consolidation de l'activité économique s'explique par le dynamisme des secteurs agricole de subsistance, sylvicole, minier, industriel et de la téléphonie cellulaire. Le taux de croissance en termes réels est ainsi passé de 3 % en 2005 à 4,3 % en 2006.

L'agriculture vivrière a contribué à la croissance à concurrence de 0,4 point, en liaison avec les conditions météorologiques favorables et la reconversion de cotonculteurs, de caféiculteurs et d'éleveurs aux cultures de subsistance. Au cours de la campagne 2006/2007, les productions vivrière et maraîchère ont progressé de 3,6 % pour se chiffrer à 1 047 700 tonnes, dont 592 700 tonnes de manioc, 149 800 tonnes d'arachides et 133 600 tonnes de maïs.

La participation des cultures de rente à la croissance a été de 0,1 point, en raison de la légère reprise des productions

cotonnière et caféière. En effet, l'intervention directe des Autorités a permis d'accroître de 8,1 % la récolte de coton graine qui s'est établie à 4 000 tonnes pour la campagne 2006-2007. De même, la production caféière a sensiblement progressé (166,6 %), pour atteindre 4000 tonnes, compte tenu du phénomène cyclique de culture et de l'embellie des prix mondiaux.

L'apport de l'élevage à la croissance a été de 0,1 point, sous l'effet de la reconstitution progressive des troupeaux par les éleveurs, et ce en dépit des dysfonctionnements de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Elevage (ANDE). Ainsi, le cheptel a connu un croît naturel de 3,9 % pour s'élever à 13,3 millions de têtes.

La contribution de la sylviculture à la croissance s'est significativement accrue (1,2 point), du fait des mesures structurales de redressement, d'actions de contrôle, d'investissements dans la transformation et de la reprise de ses activités par une importante entreprise forestière. La production de grumes a progressé de 25,9 % pour s'inscrire à 572 200 m³ en 2006, et dans le même temps, celle des sciages et contreplaqués a augmenté de 10,8 % pour se fixer à 83 800 m³.

Dans le secteur secondaire, la participation des industries extractives à la croissance n'a été que de 0,1 point, à cause de la recrudescence de l'insécurité dans les zones minières qui a freiné l'impact de l'application des quotas de performances minimales, la réorganisation des coopératives, la mise en place du bureau de l'Union Nationale des Coopératives Minières de Centrafrique (UNCMCA) et les actions de lutte contre la fraude. De la sorte, la production de diamants a augmenté de 5,8 % pour s'établir à 405,5 milliers de carats.

Les industries manufacturières ont soutenu la croissance à hauteur de

0,2 point, à la faveur de l'installation d'une nouvelle ligne de démoulage et la réhabilitation des plantations de canne à sucre qui ont entraîné la hausse sensible de la production sucrière.

Le secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) a obéré la croissance à concurrence de 0,2 point, à cause des lenteurs dans les procédures administratives de démarrage de grands chantiers de l'Etat sur financements extérieurs. L'apport de la branche de l'énergie et de l'eau à la croissance est resté marginal en rapport avec les difficultés financières rencontrées par la Société d'Energie de Centrafrique (ENERCA) et la Société des Eaux de Centrafrique (SODECA) dans la réalisation des travaux de réhabilitation et de densification de leurs réseaux.

Dans le secteur tertiaire, le concours à la croissance des filières du commerce, des transports et des télécommunications a été de 0,3 point. En dépit de l'atonie des activités commerciales, la branche des transports a été soutenue par le dynamisme de la sylviculture et le transfert de matériels lourds d'exploration vers le site de la société URAMINES à Bakouma, dans l'Est du pays. De même, l'extension du réseau de la téléphonie mobile dans plusieurs villes de province ainsi que la vive concurrence entre les divers opérateurs ont été à l'origine d'un rebond des télécommunications, et ce malgré la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages et l'absence des infrastructures d'énergie électrique ainsi que de soutien bancaire.

Au **Congo**, le taux de croissance en termes réels a atteint 6,6 % en 2006, contre 7,8 % en 2005. L'activité économique a été tirée à la fois par la hausse de la production pétrolière et la vigueur des activités dans le secteur non pétrolier.

Les branches de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ont fourni 0,2 point de croissance grâce aux effets

induits du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) et de la politique décennale de relance agricole 2004-2013. Pour sa part, la Société Agricole de Raffinage Industriel de Sucre (SARIS CONGO) a augmenté de 3,5 % sa production de sucre pour atteindre 66 618 tonnes, suite à des meilleurs rendements de ses plantations de canne à sucre.

L'apport de la sylviculture à la croissance a été de 0,3 point, compte tenu notamment de l'accroissement de la production des sociétés Industries Forestières du Congo (IFO) à Ngombé et Congolaise Industrielle du Bois (CIB) à Pokola, toutes deux installées dans la Sangha. Toutefois, les firmes TAMAN Industries et MAN FAI TAI dans la Lékoumou, la Société Nouvelle Congolaise de Bois (SNCB) dans le Niari, SIFCO et SEFYD dans la Sangha ont vu leurs activités diminuer fortement à cause des problèmes récurrents d'évacuation de la production vers le Cameroun et par le port de Pointe-Noire et du renchérissement du gas-oil. Ainsi, la production de grumes a reculé de 3,2 % pour se situer à 1 500 000 m³ en 2006, tandis que la fabrication de bois débités a progressé de 4,1 % pour se fixer à 689 000 m³. S'agissant des rondins d'eucalyptus, les activités de la nouvelle société Eucalyptus Fibre Congo (EFC) au cours de l'année 2006, ont été consacrées à la reprise de l'exploitation des massifs forestiers. La production des rondins pour l'année est estimée à 118 000 tonnes dont la quasi-totalité a été exportée.

La contribution des industries extractives à la croissance a été de 1,8 point, grâce notamment aux performances des champs de Mboundi, Madingou et Nkossa, à l'entrée en production des puits de Litanzi et au rythme accéléré d'extraction des gisements de Likalala, Tchibéli et Yombo. Au total, la production de pétrole brut a augmenté de 5,6 % pour atteindre 13,3 millions de tonnes en 2006.

Les industries manufacturières ont apporté un concours positif de 0,8 point à la croissance attribuable (i) au renforcement des capacités de production des unités industrielles, notamment celles des sociétés Brasseries du Congo (BRASCO) et Plastiques du Congo (PLASCO), (ii) à la consolidation des activités des sociétés de fabrication d'eau minérale RAGEC et NG Entreprise, (iii) à l'augmentation de la production de gaz industriel par la Société Congolaise de Gaz Industriel (SCGI), et (iv) à l'approvisionnement plus régulier des usines en carburants par les sociétés de distribution de produits pétroliers, en dépit du relèvement des prix à la pompe. Néanmoins, la fourniture irrégulière de l'électricité par la Société Nationale d'Electricité (SNE) et les difficultés de trafic sur le Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO) ont limité le potentiel de croissance du secteur manufacturier.

La contribution des Bâtiments et Travaux Publics à la croissance s'est élevée à 0,6 point, en adéquation avec le rythme de progression des investissements publics, en particulier la poursuite des travaux relatifs aux infrastructures routières, à la construction d'ouvrages d'art et à l'édification de bâtiments administratifs.

Dans le secteur tertiaire, la branche des transports et des télécommunications a fourni 0,6 point à la croissance, compte tenu de l'accroissement des capacités du Port autonome de Pointe-Noire, de la modernisation des aéroports de Dolisie et Impfondo, de la mise en œuvre du Projet d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et d'amélioration des Conditions de Vie des populations (PURICV) et de l'extension des réseaux des sociétés de téléphonie mobile, CELTEL et MTN. La filière commerce, restaurants et hôtels a apporté 0,5 point à la croissance en liaison notamment avec la consolidation des revenus des ménages et le dynamisme des activités hôtelières.

Au **Gabon**, la décélération de l'activité économique est essentiellement due à la contre-performance du secteur pétrolier. Le taux de croissance en termes réels est revenu de 3 % en 2005 à 1,2 % en 2006.

Dans le secteur primaire, l'agriculture, l'élevage et la pêche ont contribué à la croissance pour 0,2 point, grâce au soutien de l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD) aux projets de production agricole à Moanda et aux Projets d'Appui au Développement de l'Agriculture Périurbaine (PADAP). Par ailleurs, les activités hévicoles se sont redressées, en relation avec la distribution de matériels d'équipements nécessaires à la saignée des hévéas et la formation des planteurs. Ainsi, la production de caoutchouc a enregistré un accroissement de près de deux tiers pour se fixer à 35 000 tonnes.

La filière de la sylviculture et de l'industrie du bois a participé à la croissance à hauteur de 0,2 point, du fait du redressement de la production de grumes, induit par la fin du quasi-monopole de la Société Nationale des Bois du Gabon (SNBG). En somme, les abattages ont enregistré une hausse de 10,5 % pour s'établir à 2,1 millions de m³, et dans le même temps, la production de bois débités a augmenté d'un tiers pour se situer à 400 000 m³.

Les industries extractives ont obéré la croissance à hauteur de 2,4 points, sous l'effet essentiellement du tarissement des champs pétroliers de Rabi Kounga et de Gamba et des difficultés techniques rencontrées par certains opérateurs. Ainsi, la production de pétrole brut a régressé de 10,5 % pour ressortir à 11,9 millions de tonnes. En revanche, les extractions de manganèse ont progressé de 7,1 % pour s'élever à 3 millions de tonnes en 2006, avec la montée en régime du site de production de Moanda.

Dans le secteur secondaire, les industries manufacturières ont contribué à la

croissance à hauteur de 0,5 point, en rapport avec la bonne tenue des secteurs brassicole et énergétique, et ce malgré le fléchissement de l'activité des branches de la cimenterie et de la sucrerie.

L'apport des bâtiments et travaux publics (BTP) a été de 0,4 point, en raison de l'exécution des travaux relatifs à l'organisation des fêtes nationales tournantes dans la province de l'Estuaire et de la poursuite de la réhabilitation des infrastructures routières et scolaires.

Le soutien du commerce à la croissance a été de 0,4 point, sous l'effet du renforcement des activités sylvicoles et manufacturières. Le secteur des transports et des télécommunications a fourni 0,3 point à la croissance, grâce aux bonnes performances de la téléphonie mobile et à la relance du fret aérien lié au transport du matériel de la force militaire européenne de maintien de la paix en République Démocratique du Congo (EUFOR). Le concours des autres services marchands a été de 0,9 point, du fait essentiellement de la relance des travaux de recherche et d'exploration dans le secteur pétrolier.

En **Guinée Equatoriale**, le taux de croissance a atteint 5,3 % en 2006, contre 8,8 % en 2005, du fait principalement de la baisse de la production pétrolière.

L'agriculture de subsistance n'a contribué à la croissance qu'à hauteur de 0,1 point, à cause de la persistance des obstacles structurels au développement des activités agricoles, notamment l'insuffisance de l'encadrement, de soutien matériel et financier aux paysans et des infrastructures routières appropriées.

Quant aux cultures d'exportation, leur apport à la croissance a été de 0,2 point, à la faveur du soutien des Autorités aux paysans et de la revalorisation des prix aux producteurs au cours de la campagne précédente. La récolte de cacao a

progressé de 36,3 % durant la campagne 2006-2007 pour s'élever à 3 000 tonnes.

La contribution du secteur sylvicole a été quasiment nulle en relation avec la poursuite de l'application de la Loi forestière qui limite progressivement les abatages. La production de grumes a diminué de 3,7 % pour s'établir à 493 100 m³ en 2006, alors que celle de bois débités s'est accrue de 6,3 % pour se situer à 49 300 m³, grâce au renforcement des capacités de production des usines de transformation.

La filière des hydrocarbures, principal secteur de l'économie, a grevé la croissance de 2,9 points, en raison de la baisse des rendements des champs de Zafiro, de Jade et de Serpentina, opérés par le consortium Mobil Equatorial Guinea Inc. (MEGI). La production de pétrole brut a régressé de 4,6 % pour se fixer à 17,1 millions de tonnes.

Le secteur du méthanol et des autres gaz a participé à la croissance à concurrence de 1,6 point, sous l'effet du renforcement des capacités de production de l'usine de Punta Europa. La production globale de gaz (méthanol, Gaz de Pétrole Liquéfié, butane, propane) s'est accrue de 10,3 % pour s'établir à 1 644 400 tonnes métriques.

Les bâtiments et travaux publics (BTP) ont dopé la croissance à hauteur de 5,1 points, sous l'influence de l'augmentation des ressources budgétaires allouées à la construction des infrastructures publiques, notamment dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement public et des fêtes tournantes de l'Indépendance du 3 août. Cette performance a été également rendue possible grâce à l'aménagement des logements sociaux à Bata et Malabo, au boom des constructions individuelles et à l'édification de complexes hôteliers.

Dans le secteur tertiaire, le concours de la branche du commerce, des restau-

rants et des hôtels à la croissance a été de 0,2 point compte tenu de la vigueur de la demande intérieure, de l'accroissement du nombre de complexes hôteliers et du maintien d'un flux continu d'hommes d'affaires. L'apport des transports et des télécommunications est demeuré marginal, nonobstant le dynamisme de la société Guinea Ecuatorial de Telecomunicaciones (GETESA) dans le cadre du développement des télécommunications en général et de la téléphonie mobile en particulier, avec la signature d'un accord de partenariat avec le groupe ORANGE.

Au **Tchad**, la récession économique en 2006 s'explique principalement par l'essoufflement du secteur pétrolier. Le taux de croissance en termes réels a ainsi chuté de 8,6 % en 2005 à - 0,7 % un an plus tard.

Dans le secteur primaire, la branche de l'agriculture vivrière a fourni 0,7 point à la croissance en raison de la bonne récolte céréalière liée à l'accroissement des superficies cultivées en zone soudanienne et de conditions climatiques favorables dans certaines parties du pays. Ainsi, les productions céréalières (pénicillaire/mil, sorgho, berbére, maïs et riz paddy) ont augmenté de 7,4 % pour se fixer à 1 991 122 tonnes durant la campagne 2006-2007. Néanmoins, les zones de Batha et de Ouaddaï, principales zones de production céréalière, ont été particulièrement affectées par des troubles ayant provoqué une migration des populations vers l'intérieur du pays.

L'apport des cultures de rente à la croissance a été négatif (- 0,3 point), compte tenu du recul de 45,5 % de la production de coton-graine qui s'est établie à 98 055 tonnes au cours de l'exercice 2006-2007. Cette mauvaise performance est imputable à la faible rémunération des planteurs et aux enlèvements et paiements tardifs du coton par la COTONTCHAD. En revanche, l'activité sucrière a connu une baisse de

2,5 % pour se situer à 320 673 tonnes, en dépit des investissements de productivité réalisés par la Compagnie Sucrière du Tchad.

L'élevage a participé à la croissance pour 0,2 point, en raison de pâturages abondants, d'une meilleure disponibilité en eau pour abreuver le cheptel et d'une couverture zoo-sanitaire satisfaisante. Au total, le cheptel (bovins, ovins, caprins, camelins et asins), sur la base du croît naturel de 2,3 %, est évalué à 17,7 millions de têtes en 2006.

Le secteur pétrolier a grevé la croissance à hauteur de 2,4 points, suite à la présence d'une forte teneur en eau dans la nappe, et ce malgré la mise en exploitation du nouveau gisement de Moundouli. Ainsi, la production a diminué de 9,2 % pour se fixer à 7,9 millions de tonnes en 2006.

Dans le domaine de la transformation du coton fibre, l'activité d'égrenage a pesé sur la croissance à concurrence de 0,1 point, en relation avec la baisse de la production et les difficultés d'acheminement du coton graine vers les usines. Le concours des autres industries manufacturières a été de 0,1 point, en liaison avec les performances de la Compagnie Sucrière du Tchad (CST), des Brasseries du Tchad (BDT) et la Manufacture des Cigarettes du Tchad (MCT).

L'apport des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) à la croissance s'est maintenu à 0,2 point, en raison de la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation des édifices publics et des infrastructures routières.

Dans le secteur tertiaire, la contribution de la branche transport et télécommunications a été de 0,1 point, suite au renforcement des capacités opérationnelles des télécommunications, à l'agrandissement du parc hôtelier et à l'aménagement du réseau routier. Le commerce a participé pour 0,4 point à la croissance, bénéficiant des effets induits du niveau

d'activité des autres secteurs, et ce en dépit de la vive concurrence du secteur informel.

3. Répartition du revenu total de la CEMAC entre les États membres

En valeur nominale, le revenu national de chaque État membre de la CEMAC a évolué comme suit :

Le PIB du **Cameroun** aux prix courants du marché s'est accru de 10,5 % pour s'élever à 9 698,9 milliards, représentant 35,5 % du revenu total de la Communauté en 2006, contre 36,3 % en 2005.

Le PIB de la **République Centrafricaine** en francs courants a progressé de 8,7 % pour atteindre 817,9 milliards en 2006, soit 3 % du revenu total de la Communauté, contre 3,1 % en 2005.

Le PIB du **Congo** en francs courants a augmenté de 23,1 % pour se situer à 3 870,1 milliards, entrant pour 14,2 % du revenu total de la Communauté en 2006, contre 13 % en 2005.

Le PIB du **Gabon** en francs courants s'est rehaussé de 10,1 % pour se chiffrer à 5 111 milliards et correspondre à 18,7 % du revenu total de la Communauté en 2006, contre 19,2 % en 2005.

Le PIB de la **Guinée Equatoriale** en francs courants s'est consolidé de 18,8 % pour s'inscrire à 4 462 milliards, représentant 16,3 % du revenu total de la Communauté en 2006, contre 15,5 % en 2005.

Le PIB du **Tchad** en francs courants s'est accru de 8,1 %, s'élevant à 3 357,6 milliards et entrant pour 12,3 % du revenu total de la Communauté en 2006, contre 12,8 % en 2005.

Enfin, la part relative du secteur pétrolier dans le revenu total de la Sous-région a été de 42,6 % en 2006, contre 41 % en 2005.

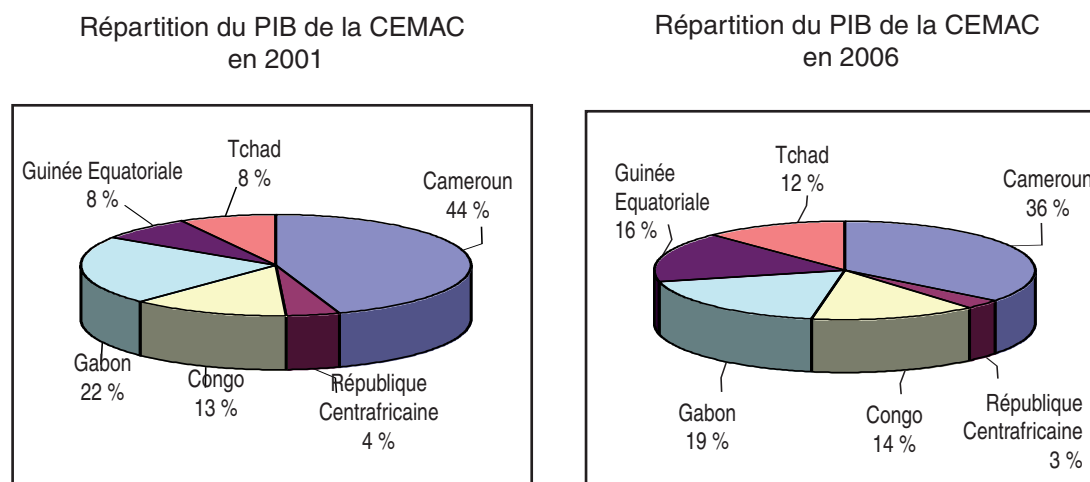
Tableau 5 : Evolution du Produit Intérieur Brut par pays aux prix courants du marché

(En milliards de FCFA)

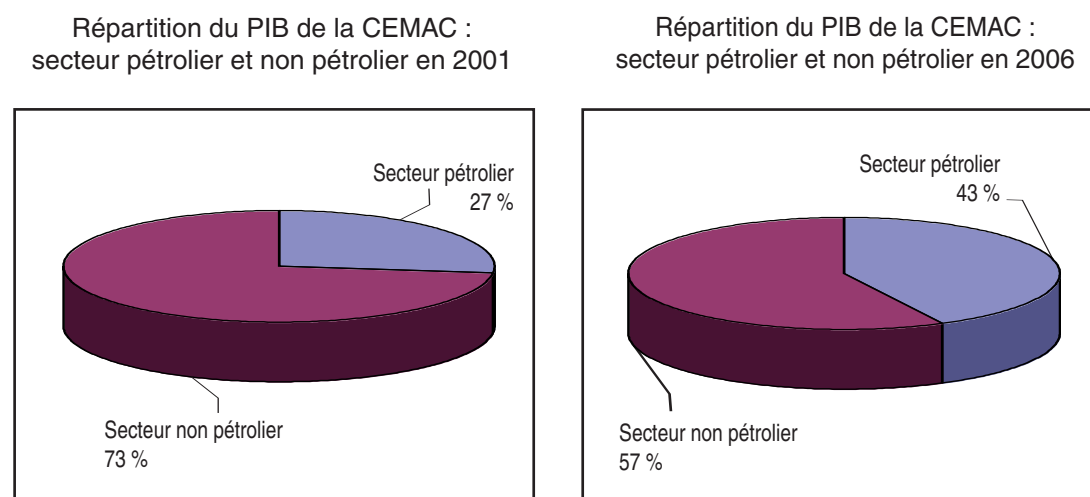
	2002	2003	2004	2005	2006
PIB AUX PRIX COURANTS					
Cameroun	7 583,1	7 916,9	8 333,9	8 781,0	9 698,9
République Centrafricaine	709,5	678,2	688,6	752,1	817,9
Congo	2 104,9	2 060,6	2 296,6	3 142,8	3 870,1
Gabon	3 437,3	3 585,5	3 865,6	4 642,3	5 111,0
Guinée Equatoriale	1 454,3	1 650,2	2 471,7	3 757,0	4 462,0
Tchad	1 385,3	1 582,1	1 732,9	3 104,6	3 357,6
CEMAC	1 6674,4	17 473,5	19 389,2	24 179,9	27 317,4
(Part relative en pourcentage)					
Cameroun	45,5	45,3	43,0	36,3	35,5
République Centrafricaine	4,3	3,9	3,7	3,1	3,0
Congo	12,6	11,8	11,8	13,0	14,2
Gabon	20,6	20,5	19,9	19,2	18,7
Guinée Equatoriale	8,7	9,4	12,7	15,6	16,3
Tchad	8,3	9,1	8,9	12,8	12,3
CEMAC	100	100	100	100	100

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

Graphique 4 : Répartition du PIB de la CEMAC en 2001 et 2006



Graphique 5 : Répartition du PIB de la CEMAC : secteurs pétrolier et non pétrolier en 2001 et 2006



C. EMPLOI - SALAIRES - PRIX

En 2006, les effectifs des Administrations Publiques des pays de la CEMAC ont progressé globalement de 2,8 %, sous l'impulsion des recrutements dans les secteurs prioritaires. Dans le secteur privé moderne, les créations d'emplois se sont poursuivies, notamment dans les filières agro-industrielles, sylvicoles, commerciales et les bâtiments et travaux publics. En conséquence, la masse salariale des Administrations Centrales de la Communauté s'est accrue de 4 %, traduisant les effets des mesures de revalorisation des salaires mises en œuvre. Sur le front des prix, une accélération des tensions inflationnistes a été observée dans la Sous-région, sous l'effet de la diffusion aux marchés locaux de la hausse des cours internationaux du pétrole brut sur les prix à la pompe, de l'insuffisance de l'offre de produits vivriers et céréaliers, ainsi que de la vigueur de la demande intérieure.

1. Evolution de l'emploi

Au **Cameroun**, l'effectif de l'Administration Publique a progressé de 1 % en 2006 pour s'élever à 168 022 agents, du fait des recrutements effectués dans les secteurs prioritaires de l'éducation de base, de l'enseignement secondaire et de la santé, et financés sur les fonds issus de l'initiative PPTE. Dans le secteur privé, le niveau de l'emploi s'est accru avec la reprise des activités industrielles et l'expansion des services.

En **République Centrafricaine**, l'effectif de la Fonction Publique s'est quasiment stabilisé (0,5 %) à 22 678 agents en 2006, sous l'effet de la poursuite des mesures de gel des recrutements. Dans les secteurs industriel, commercial et de services, des créations d'emplois ont été réalisées pour répondre à la reprise des activités.

Au **Congo**, l'effectif des agents de l'Etat a progressé de 1,8 % pour s'établir à 71 113 agents en 2006, en liaison avec les recrutements effectués dans les secteurs prioritaires de la santé, de l'enseignement et des infrastructures de base. Dans le secteur privé, les créations d'emplois ont été enregistrées dans les branches de l'agriculture, de la sylviculture, des industries manufacturières, des transports et télécommunications, ainsi que du commerce et des services.

Au **Gabon**, l'effectif de la Fonction publique s'est accru de 5,6 % pour se fixer autour de 45 400 agents, du fait de la reprise des recrutements dans les secteurs sociaux de l'éducation, de la santé, de l'action sociale, de la défense et de la sécurité. A ce titre, l'entrée en vigueur du nouveau statut de la Fonction Publique fixe l'âge de la retraite à 60 ans au lieu de 55 ans pour certains agents de la Fonction Publique. Selon la Direction Générale de l'Economie (DGE), la croissance des effectifs du secteur privé moderne a été faible (0,8 %), en raison de la conjonction des créations d'emplois dans les activités industrielles et les BTP, ainsi que de la réduction des effectifs des entreprises parapubliques.

En **Guinée Equatoriale**, l'effectif des agents de l'Etat a progressé de 10 % pour se situer autour de 9 020 agents, grâce à la poursuite des recrutements dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la défense. Dans le secteur privé, les créations d'emplois se sont redressées à la faveur de l'accroissement des embauches dans les filières du commerce général, du tourisme et des hydrocarbures.

Au **Tchad**, à fin décembre 2006, l'effectif de la fonction publique a augmenté de 6,7 % pour s'établir à 77 952 agents dont 28 360 militaires. Selon la Cellule Economique de la Primature, cette évolution trouve son origine dans le recrutement de fonctionnaires dans les ministères de l'Education Nationale, de

l'Enseignement Supérieur, de la Santé Publique, de l'Action Sociale et de la Famille. En revanche, dans le secteur privé, l'emploi salarié a été influencé par le repli des activités dans la filière pétrolière et la faiblesse du redressement de la branche non pétrolière.

2. Evolution des salaires et des revenus

Au **Cameroun**, les traitements et salaires de la Fonction Publique ont progressé de 1,1 % en 2006 pour s'établir à 418,5 milliards de francs, en raison de la prise en charge des nouvelles recrues dans les secteurs prioritaires. De même, les salaires versés par les entreprises privées ont augmenté du fait du dynamisme des activités dans les secteurs de l'agro-industrie, des bâtiments et travaux publics, ainsi que des services marchands. Enfin, le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti est resté inchangé à 23 514 Francs CFA par mois. Dans les zones rurales, le pouvoir d'achat des ménages s'est accru compte tenu d'une part, de la hausse des productions vivrières et des cultures d'exportation, et d'autre part, de l'appréciation des prix des denrées alimentaires vendues sur les marchés urbains. Bien que les prix d'achat aux planteurs de café se soient relevés de 2,4 %, ceux de cacao et de coton graine ont respectivement régressé de 0,9 % et de 10,5 %.

En **République Centrafricaine**, la masse salariale des agents de l'Etat, exprimée en base engagements, a baissé de 5,1 % pour atteindre 37,2 milliards en 2006, à la suite du processus d'identification des effectifs réels de la Fonction Publique. Cette diminution a été atténuée par le recrutement et la réintégration d'éléments de la force publique. Toutefois, il convient de noter que les revenus des fonctionnaires ont été renforcés par le paiement régulier des salaires en 2006. Dans le secteur privé, le pouvoir d'achat des ménages s'est consolidé, avec la relance des activités industrielles et

commerciales. Depuis 1991, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est fixé à 18 850 francs CFA par mois et le Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) à 300 francs CFA par jour. Dans les zones rurales, le faible redressement des activités diamantifères et le regain de la sylviculture ont été à l'origine de la hausse des revenus des artisans miniers et des ouvriers de la filière du bois. En outre, le revenu des caféiculteurs et des cotonculteurs s'est majoré en rapport avec la relance des cultures de rente.

Au **Congo**, les traitements et salaires de la Fonction Publique ont progressé de 3,1 % pour s'établir à 134 milliards, en liaison avec les recrutements effectués dans les secteurs sociaux et la revalorisation de 5 % du salaire indiciaire. Par ailleurs, les revenus des fonctionnaires se sont consolidés avec le règlement de trois mois d'arriérés des salaires et la poursuite de l'apurement des arriérés intérieurs commerciaux. Dans le secteur privé, les revenus des ménages se sont appréciés à la faveur des créations d'emplois dans les filières sylvicole, industrielle et des services marchands. Selon le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, le SMIG et le SMAG sont tous les deux fixés à 50 400 Francs CFA. En milieu rural, les paysans ont bénéficié des effets induits de la reprise amorcée des cultures vivrières, de l'élevage et de la pêche.

Au **Gabon**, la masse salariale de l'Administration Centrale s'est accrue de 10,8 % pour se situer à 252,4 milliards en 2006, en raison de la majoration de 6,3 % du point indiciaire des agents de l'État depuis le 1er octobre 2006 (de 400 à 425 Francs). Parallèlement, dans le secteur privé, la revalorisation de 81,8 % du SMIG qui s'élève à 80 000 Francs a conduit à une révision à la hausse des salaires de base dans le cadre des conventions collectives. De plus, le pouvoir d'achat des salariés a augmenté suite à l'application des plans sociaux

dans les entreprises en restructuration et au redressement de l'activité dans les secteurs sylvicole, des bâtiments et travaux publics, ainsi que du commerce.

En **Guinée Equatoriale**, les traitements et salaires de la Fonction Publique ont progressé de 10,9 % pour se fixer à 40,6 milliards, en relation avec les recrutements opérés et les glissements catégoriels. Le salaire minimum est fixé à 90 000 Francs CFA par mois pour tous les secteurs d'activité économique. La hausse des revenus des ménages a été soutenue par l'accroissement de l'effectif employé. Dans les zones rurales, malgré la baisse des activités sylvicoles et la faible importance des productions de cacao et de café, le pouvoir d'achat des ménages a été tiré par la réalisation des travaux d'infrastructures routières à forte intensité de main d'œuvre et les subventions de l'État sur les prix aux planteurs des produits de rente.

Au **Tchad**, les dépenses de personnel de l'Administration Publique ont augmenté de 2,3 % pour s'établir à 75 milliards, du fait des avancements statutaires, du recrutement de nouveaux agents, de la majoration du nouveau point indiciaire et du relèvement des indemnités du coût de la vie pour tout fonctionnaire affecté et en service dans la région du Bornou, Ennedi et Tibesti (BET). Dans le secteur privé formel, les revenus des employés se sont tassés en liaison avec la faible expansion des activités, et ce en dépit de la revalorisation de 10 % du SMIG à 28 000 Francs CFA. En zone rurale, les revenus des ménages ont pâti de la baisse des prix d'achat aux planteurs de coton et des denrées alimentaires, et ce malgré l'appréciation des prix de carcasses de viandes sur les marchés locaux.

3. Evolution des prix

Au terme de l'année 2006, le niveau général des prix dans la CEMAC s'est caractérisé par une accentuation des

tensions inflationnistes. En effet, sur la base des statistiques fournies par les Administrations nationales, d'une part, et des estimations réalisées par la BEAC, d'autre part, le taux d'inflation de la CEMAC, mesuré par la variation de la moyenne annuelle ¹⁶ de l'indice des prix à la consommation des ménages, s'est situé à 5,2 % au 31 décembre 2006, contre 3,1 % au 31 décembre 2005. En glissement annuel, le taux d'inflation de la Sous-région est également ressorti en hausse, s'établissant à 3,3 % à fin décembre 2006, contre 2,5 % à fin décembre 2005.

Ce relèvement des pressions sur les prix observé dans tous les Etats de la CEMAC résulte principalement : (i) de la transmission aux marchés locaux de la hausse des cours internationaux du pétrole brut sur les prix à la pompe; (ii) de l'insuffisance de l'offre de produits vivriers et céréaliers, en République Centrafricaine du fait de l'insécurité grandissante et la vétusté des infrastructures routières, et au Congo en raison de la forte demande intérieure de ces produits ; (iii) du renchérissement de la viande de bœuf au Gabon et au Tchad, en liaison avec les craintes de l'épizootie de la grippe aviaire ; et (iv) de la vigueur de la demande intérieure en République Centrafricaine, avec le paiement régulier des salaires des fonctionnaires, et au Gabon ainsi qu'en Guinée Equatoriale, suite aux relèvements des salaires.

Entre décembre 2005 et décembre 2006, le différentiel d'inflation ¹⁷ de la CEMAC vis-à-vis des partenaires com-

merciaux est resté relativement défavorable. En effet, à fin décembre 2006, le taux d'inflation, en glissement annuel, de la CEMAC (3,3 %) est apparu plus élevé que celui des États-Unis (2,5 %), de la Zone Euro (1,9 %, dont 1,5 % pour la France) et de l'UEMOA (1,6 %).

Au **Cameroun**, l'évolution du niveau général des prix a été marquée par un relèvement des tensions inflationnistes de 1,9 %, en moyenne annuelle, au 31 décembre 2005 à 4,8 % au 31 décembre 2006. A l'inverse, en glissement annuel, le taux d'inflation a chuté, revenant de 3,3 % à fin 2005 à - 2,1 % à fin 2006. Cette tendance haussière s'explique principalement par la transmission sur le marché intérieur de la hausse des cours internationaux du pétrole brut aux prix à la pompe, ce qui a eu pour conséquence immédiate le renchérissement des transports, et par effet d'entraînement, celui des produits alimentaires. Les principaux postes à l'origine de cette augmentation sont les composantes « transports et communication » (8,2 %), « produits alimentaires » (6,6 %), « alimentation, boissons et tabacs » (6 %) et « dépenses de maison » (4,8 %). Au total, en 2006, les prix des biens importés se sont accrus de 5,5 % et ceux des produits locaux de 5 %. Hors alimentation et transports, le taux d'inflation sous-jacente¹⁸ est revenu de 2,5 % au 31 décembre 2005 à 1,6 % un an plus tard.

En **République Centrafricaine**, l'évolution du niveau général des prix a été caractérisée par une persistance des tensions inflationnistes. Le taux d'inflation

¹⁶ Le taux d'inflation exprimé en moyenne annuelle permet d'apprécier les performances enregistrées sur une période de douze mois, tout en effectuant un lissage des phénomènes saisonniers. Par contre, la variation en glissement annuel de l'indice des prix à la consommation est un indicateur de l'évolution de l'inflation à un mois donné, comparativement à la même période de l'année précédente. Dans ce cas, l'inflation est fortement dépendante des fluctuations mensuelles (ou saisonnières) des prix des biens et services.

¹⁷ Le différentiel d'inflation est dit défavorable lorsque l'inflation enregistrée dans la CEMAC est supérieure à celle du pays partenaire ; en d'autres termes, lorsque l'écart d'inflation est positif.

¹⁸ Le taux d'inflation sous-jacente rend compte de l'évolution du niveau général des prix peu volatiles et non affectés de variations saisonnières. C'est ainsi que selon les pays, les postes « alimentation et transport » (Cameroun, Congo, Gabon et Guinée Equatoriale) ou « alimentation et énergie » (République Centrafricaine et Tchad) sont exclus de l'indice global, pour rendre compte de la tendance lourde de l'inflation. Il convient néanmoins de souligner que cette mesure de l'inflation sous-jacente est encore perfectible, dans la mesure où les postes exclus représentent environ 29 voire 42 % de l'indice global selon les pays. Les travaux d'affinement de cet indicateur sont en cours à la Direction des Etudes.

a plus que doublé, atteignant 6,6 %, en moyenne annuelle, au 31 décembre 2006, contre 2,9 % au 31 décembre 2005. En glissement annuel, l'accélération a été plus prononcée, le taux d'inflation ressortant à 7,1 % à fin décembre 2006, contre 1,7 % douze mois plus tôt. Cette pression continue sur les prix tient (i) à la faiblesse de l'offre de produits agricoles, consécutive à l'insécurité grandissante dans l'arrière-pays, (ii) à la dégradation des infrastructures routières, (iii) au renchérissement des hydrocarbures, et (iv) à la hausse de la demande intérieure, en rapport avec le paiement régulier des salaires des fonctionnaires. Les principales composantes ayant contribué à cette évolution sont les postes : « combustibles et énergie » (7,5 %), « alimentation » (7 %), « habillement et textiles » (7 %), « services » (4,5 %) et « produits manufacturés » (3,9 %). L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) a doublé pour se fixer à 5,2 % au 31 décembre 2006.

Au **Congo**, l'évolution du niveau général des prix a été marquée par une poursuite des tensions inflationnistes en 2006. Sur la base des prix à la consommation des ménages de Brazzaville et de Pointe-Noire, le taux d'inflation, en moyenne annuelle, est passé de 3 % en 2005 à 5,5 % en 2006. En glissement annuel, il a plus que doublé, se chiffrant à 9,3 % au 31 décembre 2006, contre 4,3 % au 31 décembre 2005. Cette accélération est imputable à la vigueur de la demande intérieure et au renchérissement de l'énergie et des matériaux de construction. Les différents postes justifiant cette progression sont les composantes « loisirs et divers » (13,3 %), « alimentation » (8,6 %), « hygiène et santé » (7,4 %), et « dépenses de maison » (5,8 %). Toutefois, la hausse des prix a été ralentie par la baisse enregistrée au niveau des postes « transports » (- 3,6 %) et « habillement » (- 2,8 %). Hors alimentation et transports, le taux d'inflation sous-jacente a été multiplié par deux,

se situant à 5,1 % au 31 décembre 2006, contre 2,5 % douze mois plus tôt.

Au **Gabon**, l'évolution du niveau général des prix a été caractérisée en 2006 par une résurgence des pressions inflationnistes. Le taux d'inflation, en moyenne annuelle, s'est sensiblement accru, partant d'une valeur quasi nulle au 31 décembre 2005, à 3,9 % au 31 décembre 2006. En glissement annuel, il s'est également relevé, passant de - 0,4 % à fin décembre 2005 à 6,5 % à fin décembre 2006. Dans un contexte de dénonciation de la trêve sociale, la recrudescence des tensions sur les prix a résulté (i) de la hausse des prix des carburants à la pompe, (ii) du relèvement de la demande, consécutive aux revalorisations effectives du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et du point d'indice, (iii) du renchérissement des produits carnés, en liaison avec les craintes de l'épizootie de la grippe aviaire, et (iv) de l'entrée en vigueur en janvier 2006 de la nouvelle tarification du transport de voyageurs et de marchandises par la voie ferrée. Les principales composantes à l'origine de cette évolution sont les postes « produits alimentaires » (6,4 %, avec 13,5 % pour le sous-indice « viandes et poissons »), « entretien et énergie » (4,2 %) et « hygiène » (3,7 %). Toutefois, une évolution baissière a été observée au sous-poste « fruits et légumes » (- 9,3 %). Au total, l'indice des prix des produits locaux s'est élevé à 5,1 % en 2006, contre - 0,4 % douze mois plus tôt, et dans le même temps, l'indice des prix des produits importés est ressorti à 2,2 %, contre 0,4 % en 2005. L'inflation sous-jacente, hors alimentation et transports, s'est maintenu à 1,5 % en 2006.

En **Guinée Equatoriale**, l'indice des prix à la consommation des ménages n'est plus produit depuis août 2006 par la Direction Générale de la Statistique et des Comptes Nationaux. En conséquence, les Services de la Banque, dans le cadre de l'exercice de Programma-

tion Monétaire, en étroite collaboration avec les Administrations Publiques, ont estimé les grandes tendances du niveau général des prix à la consommation des ménages de Malabo au 31 décembre 2006. Il en ressort que le taux d'inflation s'est maintenu à 5 %, en moyenne annuelle, à fin 2006. La persistance des pressions sur les prix est le corollaire de la fermeté de la demande intérieure soutenue par la poursuite des recrutements dans la Fonction Publique et dans le secteur des BTP, ainsi que par le renchérissement du carburant.

Au **Tchad**, l'évolution des prix a été marquée par une accentuation des pressions inflationnistes au cours de l'année 2006. Le taux d'inflation a progressé, passant de 7,8 %, en moyenne annuelle, à fin décembre 2005 à 8,1 % à fin décembre 2006. En glissement annuel, il s'est affiché également en hausse, à 2,9 % à fin 2006, contre 1,8 % douze mois plus tôt. Cette aggravation des tensions sur les prix découle d'une part, de l'accroissement de la demande

intérieure de produits carnés et de ressources halieutiques occasionné par les craintes de l'épizootie de la grippe aviaire notamment au Cameroun et au Nigeria, et d'autre part, du renchérissement de l'énergie induit par le relèvement des prix des produits pétroliers à la pompe. Les principaux postes à la base de cette évolution sont les composantes « produits alimentaires » (11,4 %, dont « viandes et poissons » (38 %), « tubercules, légumes et fruits » (29,5 %), « épicerie » (22,6 %) et « oléagineux, lait et œufs » (19,7 %)) et « énergie et éclairage » (11,5 %). Il convient néanmoins de relever que cette tendance a été contrebalancée par la désinflation observée aux postes « céréales » (- 14,4 %), « équipement des ménages » (- 8,4 %) et « transport » (- 7,1 %). Au total, la hausse des prix des produits locaux s'est établie à 10,2 %, tandis que les prix des produits importés ont reculé de 0,9 %. Le taux d'inflation sous-jacente est remonté de - 2,2 % à fin décembre 2005 à - 0,9 % à fin 2006.

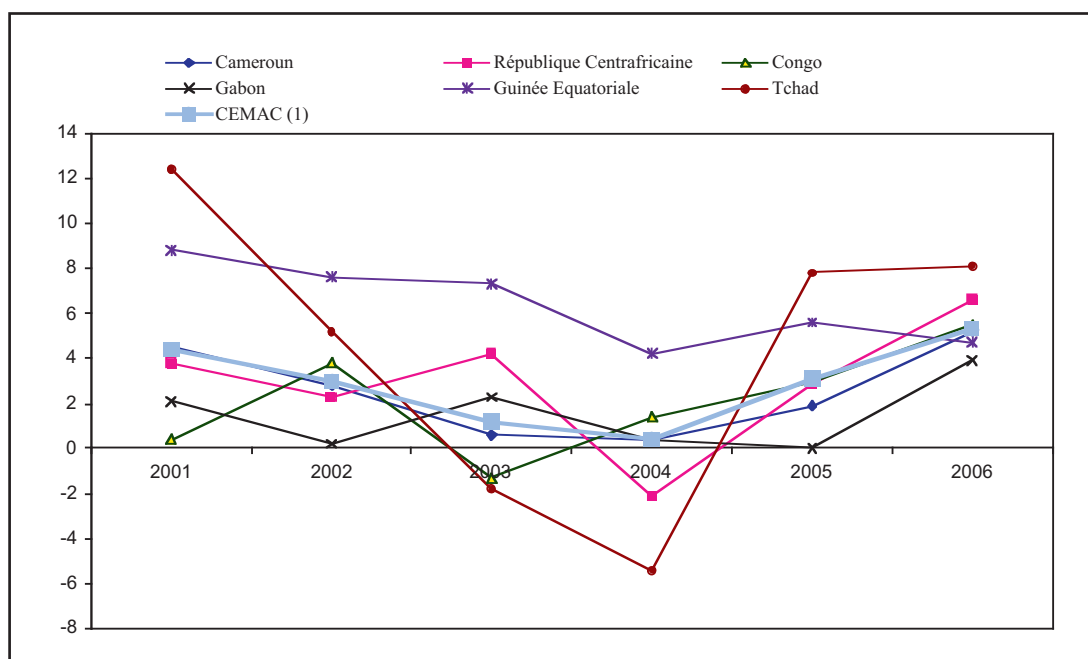
Tableau 6 : Taux d'inflation en moyenne annuelle des pays de la CEMAC
(variation en % de l'indice des prix à la consommation)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Cameroun	4,5	2,8	0,6	0,4	1,9	5,2
République Centrafricaine	3,8	2,3	4,2	- 2,1	2,9	6,6
Congo	0,4	3,8	- 1,3	1,4	3,0	5,5
Gabon	2,1	0,2	2,3	0,4	0,0	3,9
Guinée Equatoriale	8,8	7,6	7,3	4,2	5,6	4,7
Tchad	12,4	5,2	- 1,8	- 5,4	7,8	8,1
CEMAC (1)	4,4	3,0	1,2	0,4	3,1	5,3

Sources: Administrations nationales chargées du suivi des prix à la consommation

(1) Pondération des taux d'inflation nationaux par le PIB

Graphique 6 : Taux d'inflation en moyenne annuelle des pays de la CEMAC
(variation en % de l'indice des prix à la consommation)



D. FINANCES PUBLIQUES

1. Orientation générale

En 2006, l'évolution des finances publiques des Etats membres de la CEMAC a été marquée par un renforcement des recettes budgétaires et une maîtrise des dépenses publiques. En conséquence, l'excédent budgétaire, base engagements, hors dons, s'est sensiblement accru, passant de 1 951,6 milliards en 2005 (8,1 % du PIB) à 2 964,3 milliards en 2006 (10,9 % du PIB).

Les grandes tendances ont été les suivantes :

- une progression de 33,8 % des recettes budgétaires, qui ont représenté 29,6 % du PIB en 2006 contre 25 % en 2005, sous l'effet principalement de la forte hausse (47,5 %) des recettes pétrolières, attribuable à la bonne tenue des prix du baril de pétrole brut exprimés en francs CFA (22,3 %). Les recettes non pétrolières ont également enregistré une augmentation de 9,5 %, en relation avec l'évolution favorable de l'activité et le renforcement de l'efficacité des

régies financières en matière de recouvrement ;

- un accroissement d'un quart des dépenses publiques qui sont passées de 16,9 % du PIB en 2005 à 18,7 % un an plus tard. Ce relèvement des charges budgétaires est imputable à une hausse significative (47,9 %) des investissements publics, particulièrement au Congo et en Guinée Equatoriale, et dans une moindre mesure, au Cameroun et au Gabon. De plus, l'augmentation de 15,7 % des dépenses courantes a accentué cette tendance, sous l'impulsion des dépenses de biens et services ainsi que des transferts dans la plupart des pays. De même, la masse salariale s'est accrue au Gabon et en Guinée Equatoriale. En revanche, les dépenses budgétaires ont été réduites en République Centrafricaine ;
- une hausse de 38,3 % de l'excédent du solde primaire, qui s'est établi à 13,3 % du PIB en 2006, contre 10,9 % un an plus tôt.

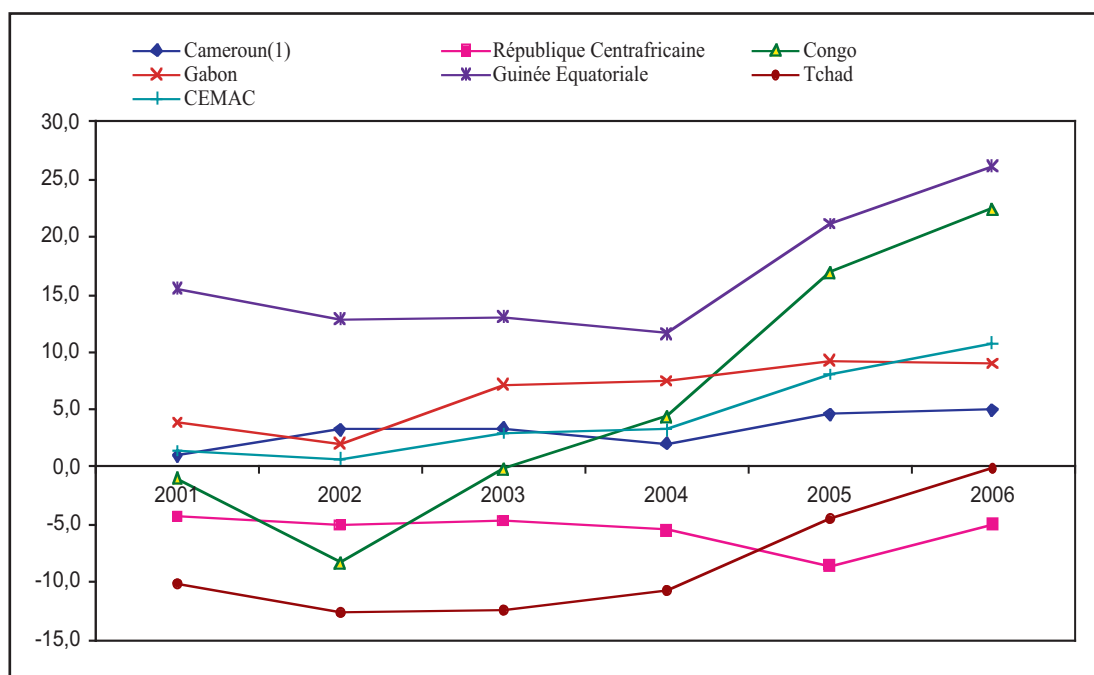
Tableau 7 : Evolution du solde budgétaire, base engagements (hors dons)

(en pourcentage du PIB)

	2002	2003	2004	2005	2006
Cameroun	+ 3,3	+ 3,4	+ 2,1	+ 4,6	+ 5,0
République Centrafricaine	- 5,1	- 4,7	- 5,5	- 8,5	- 5,0
Congo	- 8,3	- 0,1	+ 4,4	+ 16,9	+ 22,5
Gabon	+ 2,0	+ 7,2	+ 7,5	+ 9,2	+ 9,0
Guinée Equatoriale	+ 12,9	+ 13,0	+ 11,6	+ 21,2	+ 26,2
Tchad	- 12,7	- 12,4	- 10,7	- 4,6	- 0,1
CEMAC	+ 0,7	+ 2,9	+ 3,2	+ 8,1	+ 10,7

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

Graphique 7 : Evolution du solde budgétaire, base engagements (hors dons)
(en pourcentage du PIB)



2. Exécution des budgets par Etat

Au **Cameroun**, les recettes budgétaires ont augmenté de 16,5 % pour s'établir à 1 832,2 milliards en 2006 (18,9 % du PIB), du fait principalement de la hausse de 37,4 % des revenus pétroliers qui se sont élevés à 630,1 milliards (34,4 % du total des recettes) liée à une appréciation des cours du baril de brut, conjuguée à une progression de la production pétrolière. Parallèlement, les recettes non pétrolières se sont accrues de 7,9 % pour atteindre 1 202,1 milliards (65,6 % du total des revenus), traduisant notamment une amélioration de la gestion de la TVA, l'application effective de la réglementation fiscale en vigueur dans le secteur informel et la réduction

de la fraude. Les dépenses budgétaires se sont relevées de 15,3 % pour se situer à 1 349,9 milliards (13,9 % du PIB) en 2006 dont 1 122,9 milliards de dépenses courantes et 227 milliards de dépenses en capital. Les charges courantes ont augmenté de 12,4 %, sous l'effet d'une hausse sensible des dépenses de biens et services ainsi que des transferts et subventions, notamment ceux versés à la SONARA pour atténuer l'impact de la hausse des prix mondiaux du pétrole brut sur les consommateurs. En outre, les dépenses en capital se sont redressées de près d'un tiers, en relation avec la généralisation de l'utilisation des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) dans le but d'accroître la capacité d'absorption de l'État.

La gestion des finances publiques s'est soldée par un renforcement de l'excédent budgétaire, base engagements, hors dons, de 482,3 milliards en 2006 (5 % du PIB), contre 401,9 milliards un an plus tôt (4,6 % du PIB). Après l'apurement des arriérés intérieurs relatifs à la dette non structurée (172,9 milliards), l'amortissement de la dette extérieure (2 258,2 milliards), le désengagement net de l'Etat vis-à-vis du système bancaire (329,4 milliards) et non bancaire (217,7 milliards)¹⁹, le besoin de financement de l'Etat s'est établi à 2 495,8 milliards. Il a été couvert par les dons (2 225,9 milliards²⁰), les tirages projets (36,3 milliards) et les allègements de la dette extérieure au titre de l'assistance intérimaire PPTE (233,6 milliards).

En **République Centrafricaine**, les recettes budgétaires ont progressé de 25,1 % en 2006 pour se hisser à 73,3 milliards (9 % du PIB), compte tenu d'une part, des efforts de l'administration fiscale en matière de sensibilisation des contribuables pour le paiement des impôts et taxes et le recouvrement des arriérés, et d'autre part, de l'augmentation du taux de la TVA, de la hausse des prix à la pompe des hydrocarbures et de la réforme de l'administration douanière. Les dépenses de l'Etat ont été contractées de 7 % pour revenir à 114 milliards en 2006 (13,9 % du PIB), en raison d'une diminution de 8,8 % des dépenses courantes se fixant à 76,9 milliards, rendue possible grâce à la forte réduction des dépenses de biens et services (- 22,5 %), ainsi que des subventions et transferts (- 19,3 %). De même, les dépenses en capital se sont amoindries de 3,2 % pour atteindre 37,1 milliards, sous l'effet des difficultés de trésorerie de l'Etat qui n'ont pas permis un relèvement substantiel des ressources locales et de la faible mobilisation des ressources extérieures allouées aux investissements.

La gestion des finances publiques s'est soldée par un déficit budgétaire, base engagements, hors dons, de 40,8 milliards en 2006 (5 % du PIB), contre 64,1 milliards (8,5 % du PIB) en 2005. Le besoin de financement global de l'Etat a atteint 106,9 milliards après la prise en compte de l'amortissement de la dette extérieure de 16,7 milliards et de la réduction des arriérés de paiement de 49,4 milliards. Il a été financé à concurrence de 95,4 milliards par des concours extérieurs, comprenant 91,9 milliards de dons et 3,5 milliards de prêts, des tirages nets sur le système bancaire de 2,9 milliards et sur le secteur non bancaire de 8,5 milliards.

Au **Congo**, les recettes budgétaires ont augmenté de moitié pour s'élever à 1 920,4 milliards en 2006 (49,6 % du PIB), à la faveur d'une hausse de 60,4 % des revenus pétroliers qui ont atteint 1 680,8 milliards (87,5 % du total des recettes), découlant de la majoration du cours du baril de Brent, associée à une augmentation des extractions d'huiles brutes. Parallèlement, les recettes non pétrolières se sont relevées de 8,7 % pour s'établir à 239,6 milliards, en relation avec les efforts de mobilisation effectués par les administrations fiscale et douanière, et ce malgré le niveau élevé des exonérations. Les dépenses budgétaires ont progressé de 42,7 % pour se situer à 1 050,9 milliards (27,2 % du PIB) en 2006, à cause d'un accroissement de 24,2 % des dépenses courantes (704,3 milliards) imputable à une forte augmentation des dépenses de biens et services, ainsi que des transferts et subventions, en particulier ceux relatifs aux produits pétroliers. Par ailleurs, les dépenses d'investissement ont doublé pour s'élever à 342,1 milliards en liaison avec une plus forte contribution des ressources propres.

¹⁹ Dont amortissement de la dette conventionnée (155,3 milliards), remboursement des crédits de TVA (63 milliards), paiement des titres salariaux (6,5 milliards) et des instances du Trésor (72,7 milliards).

²⁰ Dont 2 135,5 milliards pour le financement des annulations du stock de la dette extérieure octroyées après l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

L'excédent budgétaire, base engagements, hors dons, s'est accru de près de deux tiers pour se hisser à 869,4 milliards (22,5 % du PIB). En y incorporant l'amortissement de la dette extérieure de 301,9 milliards, le paiement de 77,5 milliards d'arriérés intérieurs, la reconstitution de la position vis-à-vis du système bancaire à hauteur de 396,6 milliards et le désengagement vis-à-vis du secteur non bancaire de 239,2 milliards, le besoin de financement de l'État s'est situé à 145,8 milliards. Il a été partiellement couvert par des allègements de dette extérieure à hauteur de 138,7 milliards, des tirages extérieurs de 1,9 milliard, des dons de 5 milliards, générant ainsi une accumulation d'arriérés extérieurs de 0,2 milliard.

Au **Gabon**, les recettes budgétaires ont progressé de 10,5 % en 2006 pour se fixer à 1 582,6 milliards (31 % du PIB). Les revenus pétroliers ont affiché une hausse de 11,7 % pour s'élever à 1 012,9 milliards (64 % du total des recettes) sous l'influence de l'embellie des cours du baril de Brent, nonobstant une baisse de la production de pétrole brut. Les recettes non pétrolières ont augmenté de 8,5 % pour se situer à 569,7 milliards, en rapport avec le meilleur recouvrement des impôts et taxes par les régies financières et la vigueur des activités. Les dépenses budgétaires se sont accrues de 11,9 % pour s'établir à 1 122,2 milliards (22 % du PIB) en 2006 dont 883,4 milliards de dépenses courantes et 238,8 milliards de dépenses en capital. Ce relèvement des charges publiques est essentiellement imputable à l'augmentation de moitié des dépenses d'équipement. En dépit de la réduction des transferts et subventions ²¹, les dépenses courantes se sont accrues de 4,8 %, traduisant une revalorisation de la masse salariale, une hausse des dépenses de biens et services.

L'excédent budgétaire, base ordonnancements, hors dons, s'est accru de 7,3 %, passant de 428,9 milliards en 2005 (9,2 % du PIB) à 460,4 milliards (9 % du PIB). En y ajoutant l'amortissement de la dette extérieure de 232,5 milliards, l'apurement des arriérés intérieurs de 33,2 milliards et extérieurs de 0,3 milliard, ainsi que le désengagement de l'État vis-à-vis des systèmes bancaire de 96,8 milliards et non bancaire à hauteur de 162,1 milliards, le besoin de financement global de l'Etat s'est élevé à 64,5 milliards. Il a été entièrement couvert par des ressources extérieures de 48,8 milliards de prêts-projets et 14,5 milliards d'appui budgétaire, ainsi que des allègements de la dette extérieure de 1,2 milliard.

En **Guinée Equatoriale**, les recettes budgétaires ont augmenté de moitié pour s'élever à 2 123,9 milliards (47,6 % du PIB) en 2006, du fait de l'accroissement sensible des revenus pétroliers (93,4 % des recettes totales) consécutif à la bonne tenue des cours mondiaux du baril de brut et à une répartition plus favorable des redevances au profit de l'Etat équato-guinéen, atténuant ainsi l'impact de la baisse des extractions d'huiles brutes. Les recettes non pétrolières ont progressé de 37,4 % pour se situer à 141 milliards, reflétant la performance des régies financières. Les dépenses budgétaires se sont alourdies de 55,4 % pour se hisser à 956,4 milliards (21,1 % du PIB) en 2006, en relation avec la forte progression des dépenses en capital à 758,8 milliards consacrées au vaste programme d'investissement public. Les charges courantes ont progressé de 16,6 % pour s'établir à 197,6 milliards, à cause de l'aggravation des dépenses au titre des transferts et subventions. De même, la masse salariale et les dépenses de biens et services ont crû.

²¹ Toutes les rubriques du poste transferts et subventions ont régressé, à l'exception des subventions octroyées à la Société Gabonaise de Raffinage (SOGARA).

La gestion des finances publiques s'est soldée par un excédent budgétaire, base engagements, hors dons, de 1 167,5 milliards (26,2 % du PIB) en 2006, contre 794,7 milliards (21,2 % du PIB) en 2005. Augmenté des tirages extérieurs de 0,9 milliard, il a été utilisé pour faire face à l'amortissement de la dette extérieure de 11,4 milliards et assurer le désengagement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire à hauteur de 283,6 milliards et du secteur non bancaire pour 873,5 milliards²².

Au **Tchad**, les recettes budgétaires ont quasiment doublé pour s'élever à 570,1 milliards (17 % du PIB) en 2006, du fait de la forte hausse (180,5 %) des revenus pétroliers à 403,9 milliards (70,8 % du total des recettes) résultant de la flambée des cours mondiaux du brut et de la perception depuis le démarrage du projet de Doba en 2003, du premier impôt sur les sociétés pétrolières, nonobstant un repli de la production pétrolière. Les recettes non pétrolières ont progressé de 14,1 % pour se fixer à 166,2 milliards, sous l'effet d'une meilleure efficacité de l'administration douanière. Les

dépenses publiques ont augmenté d'un tiers pour se chiffrer à 575 milliards (17,1 % du PIB) en 2006, traduisant une nette accélération (71,1 %) des dépenses courantes, en particulier l'aggravation des charges de biens et services ainsi que des transferts et subventions. En revanche, les dépenses d'investissement ont régressé de 3,5 % pour se situer à 210,4 milliards.

Le déficit budgétaire, base engagements, hors dons, s'est quasiment résorbé, revenant de 141,5 milliards en 2005 (4,6 % du PIB) à 5 milliards en 2006 (0,1 % du PIB). En tenant compte de l'amortissement de la dette extérieure de 18,9 milliards, de la réduction des arriérés extérieurs et intérieurs de 4,7 milliards, du désengagement net de l'Etat vis-à-vis du système bancaire de 78,4 milliards et des paiements au secteur non bancaire de 38,4 milliards, le besoin de financement global de l'Etat s'est établi à 145,4 milliards, couvert entièrement par les concours extérieurs constitués de 63 milliards de dons-projets, de 74,6 milliards de prêts-projets et de 7,7 milliards d'aide budgétaire.

E. SECTEUR EXTERIEUR

1. Balance des paiements

La balance des paiements consolidée de la CEMAC a été marquée par une amélioration de l'excédent commercial, qui s'est établi à 443,2 milliards en 2006 (1,6 % du PIB), contre 324 milliards un an plus tôt (1,3 % du PIB), reflétant l'embellie des cours mondiaux du baril de Brent, associée à une hausse des extractions d'huiles brutes au Cameroun et au Congo. Par ailleurs, les entrées nettes de transferts courants officiels ont augmenté de 156,4 milliards en 2005 à 208,6 milliards un an plus tard, en particulier au Cameroun et en République Centrafricaine.

En revanche, le déficit des services s'est alourdi de 17,7 % pour se fixer à 3 844 milliards en 2006 ; de même, les paiements au titre des revenus ont crû de 6,8 % pour se situer à 4 676,3 milliards, surtout dans le secteur pétrolier. En conséquence, l'excédent du compte des transactions courantes a progressé de plus d'un tiers, se hissant à 442,8 milliards en 2006 (1,6 % du PIB) contre 323,3 milliards en 2005 (1,3 % du PIB).

Compte tenu d'une hausse de 57,1 % du solde positif du compte de capital et d'opérations financières, s'affichant à 1 385 milliards en 2006, contre 1 030,9

²² Le niveau particulièrement élevé des versements de l'Etat au secteur non bancaire résulte, selon les Autorités, des dépôts de garantie effectués dans le cadre des passations des marchés publics.

milliards en 2005, l'excédent global s'est raffermi, évoluant de 1 030,6 milliards en 2005 à 1 385,2 milliards en 2006. En définitive, du fait des financements exceptionnels qui se sont chiffrés à 330,6 milliards repartis entre les rééchelonnements et les annulations au titre de la dette extérieure sur les échéances courantes et les arriérés, la position extérieure nette des autorités monétaires s'est reconstituée de 1 715,8 milliards.

Au **Cameroun**, le déficit de la balance courante s'est fortement réduit, revenant de 347,2 milliards (- 3,9 % du PIB) en 2005 à 137,5 milliards (- 1,4 % du PIB) en 2006. Cette contraction s'explique par la progression de l'excédent commercial (289,7 milliards en 2006, contre 146,7 milliards un an plus tôt) et l'accroissement des entrées nettes au titre des transferts publics, en particulier 81 milliards de dons courants relatifs aux annulations de dette de l'Etat dans le contexte de l'Initiative PPTE, et ce malgré une majoration du déficit des services (384,7 milliards en 2006, contre 372,6 milliards douze mois plus tôt) et une légère hausse des sorties au titre des revenus (de 201,6 milliards en 2005 à 205,7 milliards en 2006). S'agissant du compte de capital et d'opérations financières, l'augmentation substantielle des transferts en capital résulte des annulations du stock de la dette extérieure après l'atteinte du Point d'Achèvement pour 1 939 milliards. En définitive, le solde global s'est redressé, passant de - 83,1 milliards en 2005 à 241,2 milliards en 2006. Ces ressources additionnées aux allègements de la dette extérieure ont soutenu l'accroissement de la position extérieure nette des autorités monétaires à hauteur de 474,8 milliards.

En **République Centrafricaine**, le déficit de la balance courante s'est allégé de près de moitié, se situant à 25,1 milliards en 2006 (3,1 % du PIB), contre 48,2 milliards en 2005 (6,4 % du PIB). Cette contraction a pour origine principalement la forte augmentation des transferts publics, notamment les dons

courants qui sont passés de 14,5 milliards en 2005 à 40,5 milliards en 2006, en liaison avec l'évolution positive du second programme post conflit. De plus, le solde négatif de la balance commerciale s'est réduit (25,1 milliards contre 23,4 milliards un an plus tard). A l'inverse, le déficit des services s'est aggravé (36 milliards en 2006, contre 32,3 milliards en 2005) et les paiements au titre des revenus se sont alourdis (de 7,1 milliards à 8 milliards). L'excédent du compte de capital et des opérations financières s'est consolidé de 31,2 milliards en 2005 à 55,2 milliards en 2006, compte tenu des remises de dettes extérieures de la BAD et de la banque Mondiale pour un montant de 65,1 milliards obtenues en fin d'année. Parallèlement, les investissements directs étrangers se sont renforcés de 17 à 18,1 milliards, nonobstant une forte hausse de l'amortissement de la dette extérieure. En conséquence, le solde global de la balance des paiements s'est fortement redressé, le déficit de 8,5 milliards en 2005 faisant place à un excédent de 23,5 milliards en 2006. En ajoutant la réduction des arriérés de paiements extérieurs de 39,7 milliards, les avoirs extérieurs nets ont diminué de 16,1 milliards en 2006.

Au **Congo**, l'excédent du compte des transactions courantes a fortement fléchi, s'établissant à 80,9 milliards (2,1 % du PIB) en 2006, contre 366,8 milliards (11,7 % du PIB) en 2005. Cette diminution est causée par la progression de plus de trois quarts du déficit des services (1 126,4 milliards, contre 631,2 milliards en 2005), en particulier les prestations aux sociétés pétrolières, et l'aggravation des sorties au titre notamment des revenus du capital (915,3 milliards en 2006, contre 832,4 milliards en 2005), et ce malgré une consolidation de l'excédent commercial (2 136,1 milliards en 2006, contre 1 814,4 milliards en 2005). En revanche, le compte de capital et d'opérations financières s'est sensiblement redressé (de - 113,7

milliards en 2005 à 221,6 milliards en 2006), en raison du triplement des investissements directs étrangers du secteur pétrolier à 777,9 milliards, en dépit de la forte augmentation de l'amortissement de la dette publique. Au total, l'excédent global de la balance des paiements s'est consolidé, passant de 270,7 milliards en 2005 à 369,3 milliards en 2006. Grâce au réaménagement de la dette extérieure de 138,7 milliards, la position extérieure nette des autorités monétaires s'est confortée à hauteur de 508,2 milliards en 2006.

Au **Gabon**, le solde positif des transactions courantes s'est renforcé, se situant à 867,8 milliards en 2006 (17 % du PIB), contre 668 milliards en 2005 (14,4 % du PIB). Ce raffermissement découle de la consolidation de l'excédent commercial (2 350,7 milliards en 2006, contre 2 152,2 milliards en 2005), en particulier des secteurs pétrolier et forestier, ainsi que de la contraction des paiements au titre des revenus (de 844,8 milliards en 2005 à 809,5 milliards en 2006). Par contre, le déficit des services s'est creusé (de 548,2 milliards en 2005 à 567,1 milliards en 2006) et les sorties au titre des économies sur salaire se sont accrues. Le solde négatif du compte de capital et d'opérations financières s'est détérioré de 3,7 % pour se fixer à 506,8 milliards en 2006, du fait principalement de la progression des désengagements des entreprises privées, notamment des firmes pétrolières, vis-à-vis de l'extérieur, nonobstant la réduction des amortissements de la dette publique. En définitive, l'excédent global a plus que doublé, passant de 98 milliards en 2005 à 193 milliards en 2006, favorisant la reconstitution de la position extérieure des autorités monétaires de 194 milliards en 2006.

En **Guinée Equatoriale**, le déficit des transactions courantes s'est sensiblement allégé, revenant de 389,7 milliards (10,4 % du PIB) en 2005 à 93 milliards (2,1 % du PIB) en 2006. Cette contrac-

tion trouve sa source dans le relèvement de l'excédent commercial (de 2 568,5 milliards en 2005 à 2 925,8 milliards en 2006), lié à l'essor du secteur pétrolier, et le tassement des sorties nettes au titre des revenus (de 2 188,8 milliards en 2005 à 2 137,9 milliards en 2006), et ce en dépit de l'accentuation du déficit des services (832,6 milliards en 2006, contre 734,2 milliards un an plus tôt). Le solde positif du compte de capital et d'opérations financières a régressé de près de moitié pour s'élever à 545,2 milliards en raison du fléchissement des investissements directs étrangers des entreprises pétrolières. Au total, l'excédent de la balance globale s'est situé à 358,6 milliards en 2006, contre 730,2 milliards en 2005, reflétant un renforcement des avoirs extérieurs de 358,6 milliards au cours de la période.

Au **Tchad**, le solde de la balance courante s'est infléchi, revenant d'un excédent de 74,2 milliards (2 % du PIB) en 2005 à un déficit de 250,2 milliards (7 % du PIB) en 2006. Cette dégradation est imputable au quasi-doublement des paiements au titre des revenus (de 305,3 milliards en 2005 à 599,9 milliards en 2006), notamment des dividendes pétroliers, à l'amoindrissement de l'excédent commercial (1 098,2 milliards en 2006, contre 1 160,2 milliards douze mois plus tôt) et à la contraction des dons officiels courants (de 111,7 milliards en 2005 à 96,1 milliards un an plus tard), nonobstant un fléchissement du déficit des services. A l'inverse, les entrées nettes du compte de capital et d'opérations financières ont sensiblement augmenté, se situant à 447,8 milliards en 2006, contre 20,3 milliards en 2005, sous l'effet particulièrement des investissements directs étrangers des entreprises pétrolières. En conséquence, l'excédent global s'est nettement consolidé, de 23,5 milliards à 199,4 milliards, entraînant une amélioration des réserves de change de 196,4 milliards.

Tableau 8 : Evolution du solde extérieur courant (transferts officiels inclus)

(en % du PIB)

	2002	2003	2004	2005	2006
Cameroun	- 6,6	- 6,9	- 7,2	- 3,9	- 1,4
République Centrafricaine	- 1,8	- 2,1	- 1,7	- 6,4	- 3,1
Congo	6,3	14,7	15,5	11,7	2,1
Gabon	6,9	9,3	12,7	14,4	17,0
Guinée Equatoriale	- 13,5	- 41,9	- 26,4	- 10,4	- 2,1
Tchad	- 95,1	- 49,6	- 23,1	2,4	- 7,5
CEMAC	- 8,8	- 8,4	- 3,9	1,3	1,6

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

**Graphique 8 : Evolution du solde extérieur courant
(transferts officiels inclus)**

(en % du PIB)

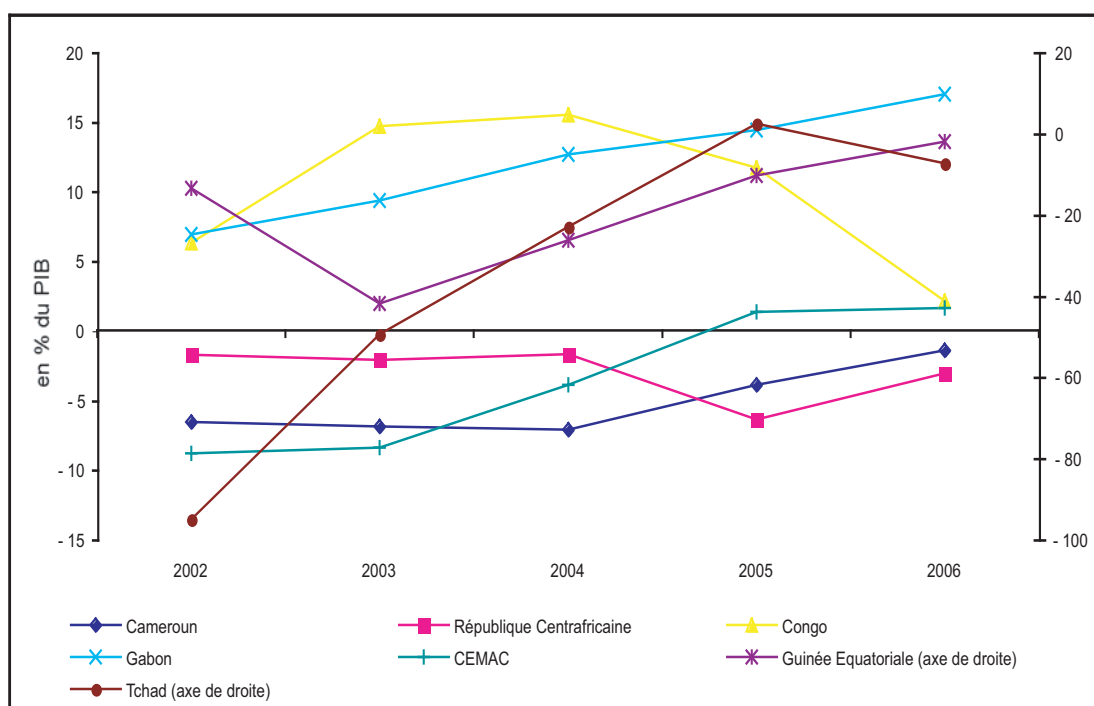


Tableau 9 : Balance des paiements des États de la CEMAC
(en milliards de FCFA)

	Cameroun		Republique Centrafricaine		Congo		Gabon		Guinée Equatoriale		Tchad		TOTAL CEMAC					
	2004	2005 (a)	2006 (a)	2004	2005 (a)	2006 (a)	2004	2005 (a)	2006 (a)	2004	2005 (a)	2006 (a)	2004	2005 (a)	2006 (a)			
SOLDE DU COMPTE COURANT	-540,3	-347,2	-137,5	-11,7	-48,3	-25,2	355,8	366,8	80,9	489,1	667,4	867,8	-399,6	74,1	-250,3	-758,3	323,8	443,2
Solde du commerce extérieur	86,0	146,7	289,7	-9,3	-25,1	-23,4	1301,8	1814,4	2136,1	1508,2	2152,2	2350,7	654,2	1160,2	1098,2	5135,8	7816,9	8777,1
Exportations	1469,8	1670,9	1937,8	70,6	67,3	82,8	1813,7	2503,0	3169,0	2150,4	2874,8	3166,7	1157,7	1661,2	1782,2	9091,7	12464,5	14434,6
Importations	-1383,8	-1524,2	-1648,1	-79,9	-92,4	-106,2	-511,9	-688,6	-1032,9	-642,2	-722,6	-816,0	-503,5	-501,0	-684,0	-3955,9	-4647,6	-5657,5
Balance des services	-433,5	-372,6	-384,7	-34,5	-32,3	-36,0	-433,4	-631,2	-1126,5	-413,5	-546,2	-567,1	-859,3	-948,1	-897,1	-2835,2	-3266,5	-3844,0
Dont:																		
<i>Fret et assurance</i>	-200,6	-232,6	-243,5	-33,6	-24,3	-31,1	-83,8	-118,8	-179,4	-128,7	-145,1	-164,6	-164,7	-149,6	-218,6	-761,2	-871,3	-1083,3
<i>Voyages et séjours</i>	-6,1	-10,1	-8,2	-12,5	-19,5	-18,2	-36,7	-37,7	-45,3	-107,8	-114,0	-143,2	-67,7	-79,4	-78,9	-234,0	-284,1	-296,0
<i>Services officiels</i>	10,9	11,2	11,4	14,3	15,9	18,0	4,9	5,1	5,4	1,2	-5,8	1,9	-0,9	11,6	19,7	28,9	36,4	54,4
<i>Autres services privés</i>	-211,5	-123,4	-128,7	-3,0	-4,6	-4,4	-286,1	-443,5	-869,4	-170,7	-255,5	-212,3	-370,3	-456,3	-339,5	-1532,4	-1790,2	-2110,4
<i>Autres transports et autres assurances</i>	-26,2	-17,7	-15,7	0,3	0,2	-0,3	-31,7	-36,3	-37,8	-7,5	-27,8	-48,9	-15,7	-27,4	-279,8	-336,5	-377,3	-408,7
Balance des revenus	-273,7	-201,6	-205,7	-7,1	-7,1	-8,0	-501,2	-832,4	-915,3	-510,6	-844,8	-809,5	-310,3	-305,4	-599,9	-3164,2	-4380,1	-4676,3
Rémunération des salariés	10,1	9,1	7,0	4,3	4,4	4,6	-17,7	-25,0	-31,3	-7,2	-10,2	-9,2	-88,4	-35,2	-36,1	-162,5	-153,0	-179,2
Revenus des investissements	-283,8	-210,7	-212,7	-11,4	-11,5	-12,6	-483,5	-807,4	-884,0	-503,4	-834,6	-800,3	-221,9	-270,2	-563,8	-3001,7	-4227,1	-4497,1
<i>dont intérêt dette extérieure publique</i>	-135,4	-111,1	-111,7	-5,5	-5,5	-6,6	-134,4	-120,3	-149,2	-118,9	-100,3	-92,2	-8,7	-7,2	-8,4	-406,4	-351,5	-371,5
<i>dont intérêt dette extérieure privée</i>	-190,9	-143,1	-145,3	-6,1	-6,2	-6,2	-9,5	-6,5	-5,3	-388,7	-743,0	-714,8	-295,8	-271,5	-566,4	-2387,9	-3258,9	-3461,6
Solde des transferts courants	80,9	80,3	163,2	39,2	16,2	42,2	-11,4	16,0	-13,4	-95,0	-91,8	-106,3	115,8	167,4	148,5	105,3	153,0	186,0
Privé	73,5	74,0	75,9	4,5	1,7	1,7	-17,2	-17,4	-20,2	-63,9	-71,7	-73,6	42,1	55,7	52,4	4,2	-3,4	-22,6
Public	7,4	6,3	87,3	34,7	14,5	40,5	5,8	33,4	6,8	-31,1	-20,1	-32,7	73,7	111,7	96,1	101,1	156,4	208,6
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES	346,9	204,0	318,9	-4,9	31,2	55,2	-407,2	-113,7	221,6	-421,1	-488,6	-506,8	285,9	20,3	447,8	738,5	688,6	1081,9
Compte de capital	45,8	49,2	2183,5	7,9	26,7	65,1	2,6	5,9	5,0	0,0	0,0	0,0	89,4	63,8	44,1	145,7	145,6	2297,7
<i>Publics (nets)</i>	2,0	5,0	2139,0	7,9	26,7	65,1	2,5	5,9	5,0	0,0	0,0	0,0	89,4	63,8	44,1	101,8	101,4	2253,2
<i>Privés (nets)</i>	43,8	44,2	44,5	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	43,9	44,2	44,5
Comptes d'opérations financières	301,1	154,8	-1864,6	-12,8	4,5	-9,9	-409,8	-119,6	216,6	-421,1	-488,6	-506,8	196,5	-43,5	403,7	592,8	543,0	-1215,8
Investissements directs (nets)	168,7	118,5	96,5	15,1	17,1	18,1	-6,9	270,9	777,9	115,7	169,4	-15,4	246,6	-52,4	343,0	1411,8	1509,6	1930,0
Investissements de portefeuille (nets)	0,4	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	1,1	-0,6	-0,7	-5,7	0,0	0,0	-2,9	0,0	0,0	-7,1	-0,2	-0,3
Autres investissements nets	132,0	35,9	-1961,5	-27,9	-12,6	-28,0	-404,0	-389,9	-560,6	-531,1	-658,0	-491,4	-47,2	8,9	60,7	-811,9	-966,4	-3153,5
ERREURS ET OMISSIONS	-3,7	60,1	59,8	-2,1	8,5	-6,4	-39,7	17,6	66,8	-50,0	-80,8	-168,0	126,3	-71,0	2,0	87,7	18,7	-139,5
SOLDE GLOBAL	-197,1	-83,1	241,2	-18,7	-8,6	23,6	-91,1	270,7	369,3	18,0	96,0	193,0	12,6	23,4	199,5	67,9	1030,6	1365,2
FINANCEMENT	197,1	83,1	-241,2	18,7	8,6	-23,6	91,1	-270,7	-369,3	-18,0	-96,0	-193,0	-12,6	-23,4	-199,5	-67,9	-1030,6	-1365,2
Variation des réserves officielles (baisse +)	-87,2	-139,8	-474,8	0,5	-8,3	16,1	-39,1	-349,5	-508,2	-98,3	-168,7	-193,9	-18,7	-21,5	-196,4	-574,9	-1402,0	-1715,8
Financements exceptionnels	284,3	222,9	233,6	18,2	16,9	-39,7	130,2	78,8	138,9	80,3	70,7	0,9	6,1	-1,9	-3,1	507,0	371,4	330,6
Variation des arriérés extérieurs (baisse -)	12,7	-12,7	0,0	18,2	16,9	-39,7	-1587,1	-16,1	0,2	-343,9	-19,9	-0,3	6,1	-3,1	-3,1	-1906,1	-61,8	-42,9
Allègements et annulations de dettes	271,6	235,6	233,6	0,0	0,0	0,0	1717,3	94,9	138,7	424,2	72,6	1,2	0,0	1,2	0,0	2413,1	433,2	373,5

(a) : Estimation
Source : BEAC

2. Dette publique extérieure

L'encours global de la dette publique extérieure des Etats de la CEMAC a reculé de 26,4 %, se chiffrant à 7 367,6 milliards en 2006 (44,2 % du PIB), contre 10 013,7 milliards en 2005 (60,1 % du PIB), confirmant le trend baissier du niveau d'endettement de la plupart des pays de la Communauté depuis 2002. De manière générale, l'amélioration des comptes publics et extérieurs dans la majorité des pays pétroliers de la Sous-région, conjuguée au programme d'allègement de la dette, a contribué à l'évolution encourageante des ratios d'endettement.

Au **Cameroun**, le stock de la dette s'est réduit de 68,9 % pour se situer à 1 004,9 milliards en 2006 (10,4 % du PIB). Cette évolution découle principalement de l'effet de l'accession du pays au point d'achèvement de l'initiative PPTE et de son admission à l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) en avril 2006. Toutefois, le service de la dette s'est fortement accru, à 2 369,9 milliards en 2006, contre 384,5 milliards en 2005, soit 129,3 % de recettes budgétaires et 122,3 % des exportations. Cette forte augmentation est due à l'imputation, au cours de l'année 2006, des amortissements cumulés liés aux échéances annulées (2 139 milliards).

En **République Centrafricaine**, l'encours de la dette s'est allégé de 7,7 % pour s'établir à 630,1 milliards en 2006 (77 % du PIB), en liaison avec les remises de dette des groupes de la BAD et de la Banque Mondiale obtenues au cours de l'année 2006. Bien que les comptes extérieurs et publics se soient consolidés, l'alourdissement d'un tiers du service de la dette à 23,3 milliards, a entraîné la dégradation du ratio d'endettement par rapport aux exportations à 21,2 % et aux recettes budgétaires à 31,7 %.

Au **Congo**, le stock de la dette a régressé de 7 % pour s'élever à 3 265,5

milliards en 2006 (84,4 % du PIB). De même, s'agissant du service de la dette (451,2 milliards), le ratio par rapport aux recettes budgétaires s'est replié de 33 % en 2005 à 23,5 % en 2006, et celui relatif aux exportations a reculé de 16,7 % à 14,2 %. Cette situation favorable s'explique principalement par les réaménagements d'un montant équivalant à 140,3 milliards, obtenus au titre des échéances courantes et des arriérés de la dette extérieure après la signature du programme au titre de la FRPC, l'accès au Point de Décision en mars 2006 et le passage au Club de Paris 16 décembre 2006.

Au **Gabon**, l'encours de la dette a diminué de 10,2 % pour se fixer à 1 474,2 milliards en 2006 (28,8 % du PIB). Parallèlement, l'amélioration globale des finances publiques et des comptes extérieurs a induit une baisse du ratio du service de la dette sur les exportations de biens et services à 10,3 % en 2006, contre 11,1 % en 2005, ainsi que celle du ratio d'endettement comparé aux recettes budgétaires à 20,5 %, contre 22,3 % un an plus tôt.

En **Guinée Equatoriale**, le stock de la dette extérieure s'est replié de 16,2 % pour s'établir à 84,7 milliards en 2006 (1,9 % du PIB). Grâce à l'évolution favorable des exportations et des ressources budgétaires, le ratio des exportations sur les recettes budgétaires de l'État est ressorti à 1,5 % en 2006, contre 0,7 % en 2005. Les allègements des dettes italienne et espagnole ont également contribué à cette évolution.

Au **Tchad**, le stock de la dette a progressé de 6,1 % pour atteindre 908,2 milliards en 2006 (27 % du PIB). Parallèlement, le service de la dette s'est aggravé de 46,7 % pour s'établir à 27,3 milliards, bien que représentant respectivement un ratio d'endettement négligeable de 1,5 % des exportations et de 4,8 % des recettes budgétaires.

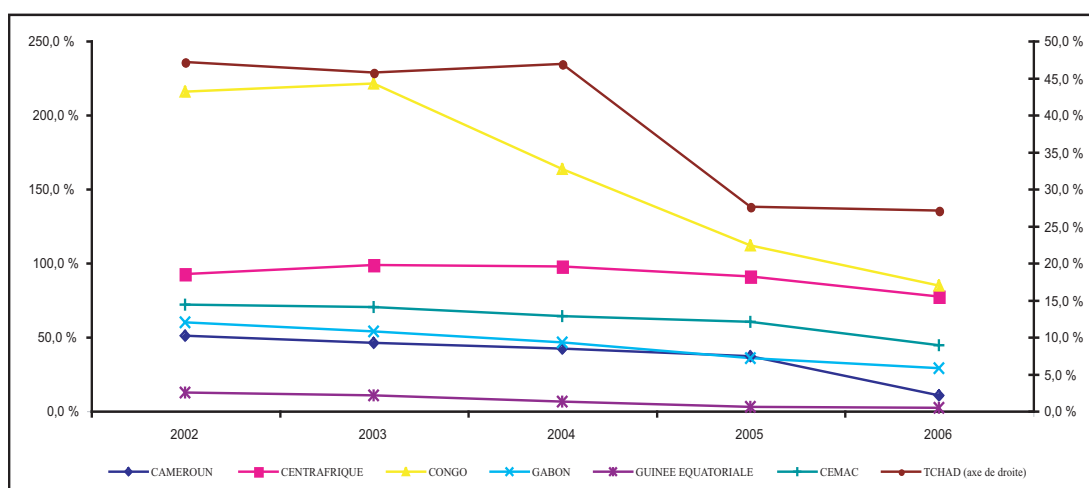
Tableau 10 : Dette publique extérieure des Etats de la CEMAC

(en milliards de FCFA)

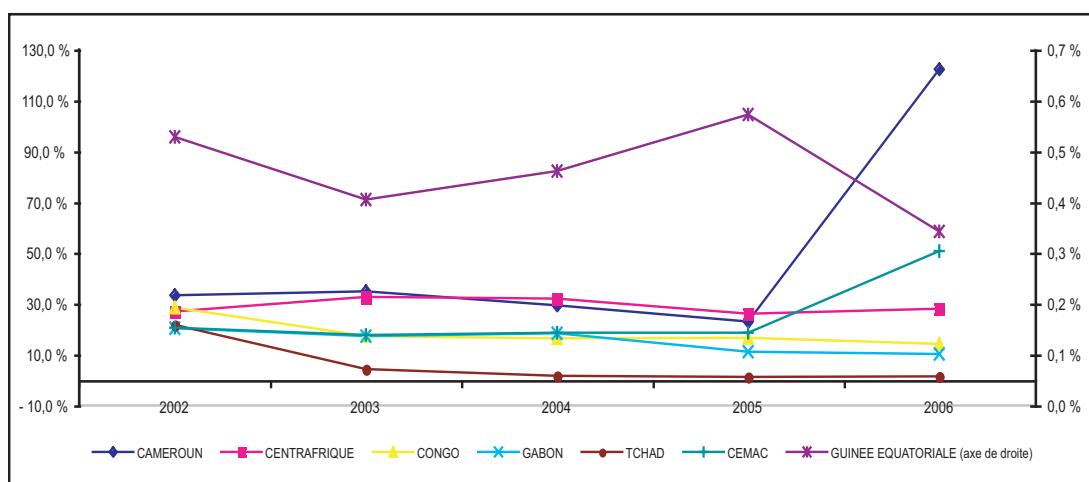
	Cameroun			République Centrafricaine			Congo			Gabon			Guinée Equatoriale			Tchad			TOTAL CEMAC		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)
Encours de fin de période	3490,4	3226,8	1004,9	670,8	682,9	630,1	3747,2	3504,8	3265,5	1781,3	1642,5	1474,2	151,8	101,1	84,7	812,1	855,6	908,2	10653,6	10013,7	7367,6
dont arriérés sur les intérêts et le principal	12,7	0	0	174,9	191,7	152,1	1570,1	1554	1554,2	7,1	5,1	4,8	44,9	0	0	8	4,8	1,8	1817,7	1755,6	1712,9
Services dus	433,6	384,5	2369,9	22,6	17,5	23,3	299,6	418,8	451,2	397,5	316,6	324,7	11,2	21,1	14,7	20,5	18,6	27,3	1185	1179,1	3211,1
Indicateurs																					
Service dette/ PIB	5,2 %	4,4 %	24,4 %	3,3 %	2,3 %	2,8 %	3,3 %	2,3 %	2,8 %	10,3 %	6,9 %	6,4 %	0,5 %	0,6 %	0,3 %	1,2 %	0,6 %	0,8 %	7,1 %	7,1 %	19,3 %
Service dette/recettes budgétaires	33,0 %	24,5 %	129,3 %	40,5 %	29,9 %	31,8 %	40,6 %	33,0 %	23,5 %	34,9 %	22,3 %	20,5 %	1,4 %	1,5 %	0,7 %	9,1 %	6,4 %	4,8 %	33,5 %	33,3 %	90,8 %
Service dette/exportations	29,5 %	23,0 %	122,3 %	32,0 %	26,0 %	28,1 %	16,5 %	16,7 %	14,2 %	18,5 %	11,1 %	10,3 %	0,5 %	0,6 %	0,3 %	1,8 %	1,1 %	1,5 %	18,7 %	18,6 %	50,7 %
Stock dette/PIB	41,9 %	36,7 %	10,4 %	97,4 %	90,8 %	77,0 %	163,2 %	111,5 %	84,4 %	46,1 %	35,4 %	28,8 %	6,1 %	2,7 %	1,9 %	46,9 %	27,6 %	27,0 %	63,9 %	60,1 %	44,2 %

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC,
(a) Estimation

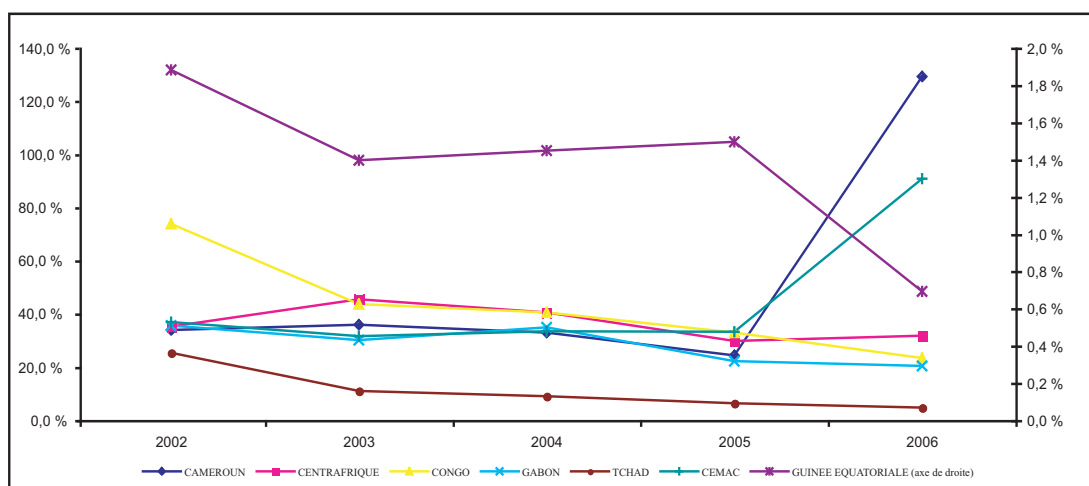
Graphique 9 : Taux d'endettement public extérieur (en % du PIB)



Graphique 10 : Ratio du service de la dette (en % des exportations)



Graphique 11 : Ratio du service de la dette (en % des recettes budgétaires)



Encadré n° 2 : « Point sur l'Initiative PPTE en faveur des pays membres de la CEMAC »

Le principal objectif de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres très Endettés (Initiative PPTE) est d'apporter une solution au surendettement des pays éligibles, en éliminant une bonne partie de leur dette dans un délai raisonnable pour la rendre soutenable et leur permettre ainsi de sortir du cycle de rééchelonnements. Le cadre de l'Initiative offre également aux PPTE un moyen d'utiliser les ressources dégagées par la diminution du service de la dette pour financer des dépenses de lutte contre la pauvreté.

Quatre pays membres de la CEMAC sont éligibles à ce programme. Le Cameroun a atteint le Point de Décision de l'Initiative PPTE en octobre 2000 et le Point d'Achèvement en mai 2006. Le Tchad a atteint le Point de Décision de l'Initiative PPTE en janvier 2001 et le Congo en mars 2006. Le Tchad et le Congo ont engagé, avec le soutien de la communauté internationale, des réformes économiques qui devraient leur permettre d'atteindre le Point d'Achèvement de cette facilité au courant de l'année 2007. La République Centrafricaine pourrait aspirer au bénéfice du Point de Décision de l'Initiative PPTE au courant de l'année 2007.

Quant au Gabon et à la Guinée Equatoriale, ils font partie des pays à revenu intermédiaire et, par conséquent, ne sont pas éligibles à l'Initiative PPTE.

La situation des pays éligibles se présente comme suit :

A. Cameroun

Le Cameroun poursuit avec satisfaction la mise en œuvre des différentes stratégies de réduction de la pauvreté, développées dans son Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP). A ce titre, il a atteint le Point de Décision de l'Initiative PPTE en octobre 2000 et le Point d'Achèvement en mai 2006, à la faveur d'une gestion macroéconomique jugée globalement satisfaisante. Cette dernière étape est synonyme d'une importante réduction de la dette extérieure évaluée à 1,267 milliard de dollars.

B. République Centrafricaine

En République Centrafricaine, les Autorités ont négocié avec le FMI, en novembre 2005, un 2ème programme post-conflit. Ce programme qui a couvert l'année 2006, devait renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance de manière générale. Avec la mise en place en décembre 2006 d'un programme triennal soutenu par la FRPC, le pays pourrait atteindre le Point de Décision de l'Initiative PPTE au courant de l'année 2007. Pour ce faire, les Autorités doivent respecter l'exécution des mesures préalables prévues dans le programme dont l'objectif principal est de renforcer la gestion macroéconomique. Dans cette perspective, des ateliers ont été organisés, avec l'assistance du PNUD, sur toute l'étendue du territoire, afin de susciter une

large participation dans la définition des stratégies sectorielles de réduction de la pauvreté. Ces stratégies touchent, en particulier, les domaines de l'éducation, de la santé, des infrastructures et de la sécurité alimentaire. En outre, les Autorités centrafricaines envisagent, en collaboration avec la Banque Mondiale, de mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de ce processus, lequel a permis de finaliser l'élaboration d'un DSRP au cours de l'année 2006.

C. Congo

Le Congo a atteint le Point de Décision de l'Initiative PPTE en mars 2006, grâce aux bonnes performances enregistrées dans l'exécution de son programme financier appuyé par la FRPC. La pérennisation de ces performances, conjuguée avec la finalisation du DSRP, lui permettrait d'accéder dans un court délai au Point d'Achèvement.

D. Tchad

Le Tchad a été admis au Point de Décision de l'Initiative PPTE en janvier 2001 mais la suspension de son programme triennal avec les Institutions de Bretton Woods ne lui a permis d'accéder au Point d'Achèvement. Pour y arriver, le pays doit au préalable normaliser ses relations avec la communauté financière internationale et relancer l'exécution de son programme.

Encadré n° 3 : « Point sur l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) en faveur des pays membres de la CEMAC »

En juin 2005, le Groupe des 8 plus grands pays industrialisés (G-8) a proposé que trois institutions multilatérales — le FMI, l'Association Internationale de Développement (IDA) de la Banque mondiale et le Fonds Africain de Développement (FAD) — annulent la totalité de leurs créances sur les pays qui ont atteint ou vont atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) menée conjointement par le FMI et la Banque mondiale. L'initiative PPTE repose sur une action concertée des organisations multilatérales et des États pour ramener à un niveau supportable l'endettement externe des pays pauvres les plus endettés. L'IADM va plus loin en offrant l'annulation totale de la dette de ces pays afin de libérer davantage de ressources pour les aider à atteindre les OMD. À la différence de l'initiative PPTE, l'IADM n'envisage pas l'annulation en parallèle des créances bilatérales publiques ou privées, ni des créances d'autres institutions multilatérales telles que le FMI, l'IDA et le FAD.

Bien que l'IADM soit une initiative commune de plusieurs institutions financières internationales, la décision d'alléger la dette relève de la seule responsabilité de chaque institution, et le champ et les modalités d'application peuvent varier de l'une à l'autre.

Dans la CEMAC, le Cameroun a commencé à bénéficier de l'IADM dès son admission, en mai 2006, au Point d'Achèvement de l'IPPTE. L'annulation de dette la plus importante était accordée par le FMI pour un montant de 173 260 000 de DTS. Pour les autres pays éligibles à l'Initiative PPTE, ils doivent poursuivre l'exécution des réformes macroéconomiques et structurelles requises comme préalables à leur accession au Point de Décision et/ou au Point d'Achèvement et, par conséquent, à l'IADM.

3. Compétitivité extérieure

En 2006, la position compétitive des pays de la CEMAC s'est de nouveau dégradée, après une stabilisation en 2005. En effet, l'indice du taux de change effectif réel composite (TCER)²³ s'est apprécié de 2,3 % en 2006, contre une stagnation (0,3 %) en 2005 et un accroissement de 2,1 % en 2004. Cette évolution résulte de l'effet combiné d'une perte de positions compétitives sur le front des importations (- 3,4 %) et

d'un gain de positions concurrentielles sur le front des exportations (0,9 %).

Les contre-performances au niveau des importations ont pour origine la persistance des tensions inflationnistes en 2006. En effet, en glissement annuel, le taux d'inflation de la CEMAC s'est situé à 3,3 % à fin décembre 2006, contre 2,5 % à fin décembre 2005, entraînant un différentiel d'inflation²⁴ défavorable vis-à-vis notamment des États-Unis (2,5 %), de l'UEMOA (1,6 %) et de la Zone Euro

²³ Une variation positive correspond à une appréciation du taux de change effectif réel et traduit une perte de compétitivité.

²⁴ Le différentiel d'inflation est dit défavorable si la progression des prix est plus forte dans la CEMAC que dans les pays partenaires.

(1,9 %, dont 1,5 % pour la France). Par ailleurs, le Nigeria, un des fournisseurs importants de biens de consommation de la Communauté, a vu son taux d'inflation revenir de 17,8 % en 2005 à 8,3 % en 2005.

En revanche, au niveau des exportations, la stabilité du dollar américain et l'appréciation de la plupart des monnaies des pays concurrents ont permis de conserver des positions concurrentielles avec une dépréciation de 0,9 % du TCER des exportations et de limiter l'ampleur de la dégradation de la compétitivité extérieure ²⁵. En effet, le dollar américain, monnaie de facturation de la plupart des produits d'exportation de la Sous-région, après trois années consécutives de baisse, s'est stabilisé autour de 526 francs CFA en 2005, et il s'est établi en moyenne à 522,4 francs en 2006. Le real brésilien a progressé de 9,9 % contre 16,6 % en 2005, après une dépréciation de 4,6 % en 2004 réduisant ainsi la compétitivité de ce pays sur les marchés du bois, de l'aluminium et du café. Le Nigeria a vu le Naira s'accroître de 1,4 % en 2006, contre 1 % en 2005

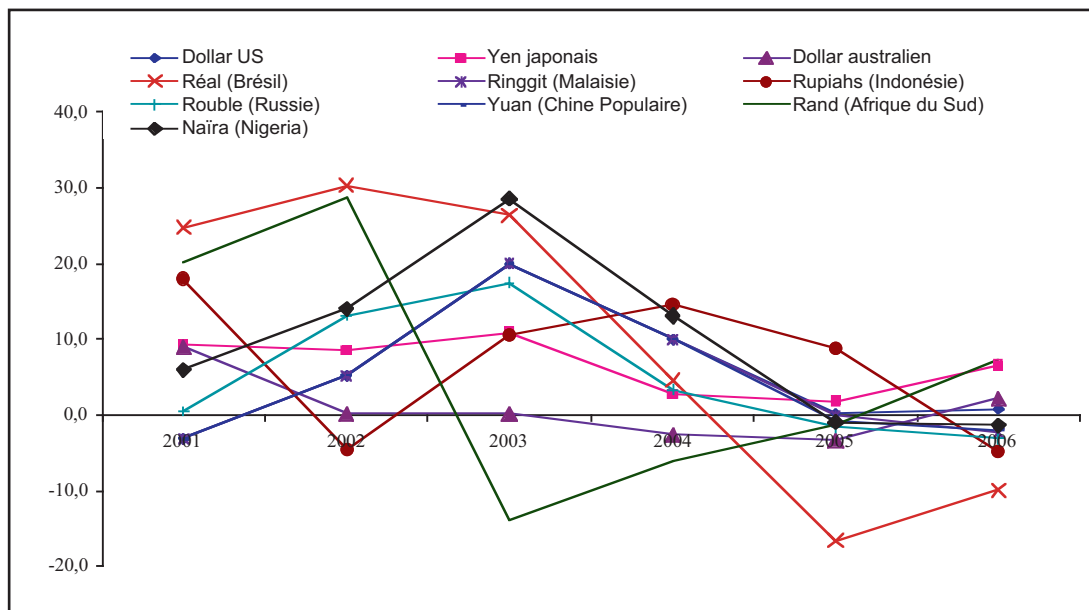
après un recul de 13,1 % en 2004. Les autres pays partenaires ou concurrents ayant enregistré en 2006 une appréciation de leur monnaie sont la Russie (3,1 %), la Chine (1,9 %), la Malaisie (2,4 %) et l'Indonésie (4,9 %).

Les pertes de positions concurrentielles se sont situées par pays à 0,5 % au Cameroun, 4,5 % en République Centrafricaine, 1,6 % au Congo, 1,2 % au Gabon, 1,9 % en Guinée Equatoriale et 5,6 % au Tchad. Au total, les marges de compétitivité cumulées ²⁶ de l'ensemble de la Communauté depuis la dévaluation se sont établies à 9,7 % en 2006, contre 11,8 % en 2005, 11,5 % en 2004 et 13,3 % en 2003. Cette persistance de l'érosion des gains de positions concurrentielles issus de la dévaluation est observée dans la plupart des pays, et s'avère plus accentuée au Congo (4,6 % en 2006 contre 30,3 % en 1994), au Tchad (2,8 % en 2006 contre 22,3 % en 1994), et en Guinée Equatoriale (- 17,2 % contre 20,9 % en 1994) à cause des tensions inflationnistes enregistrées au cours des dernières années.

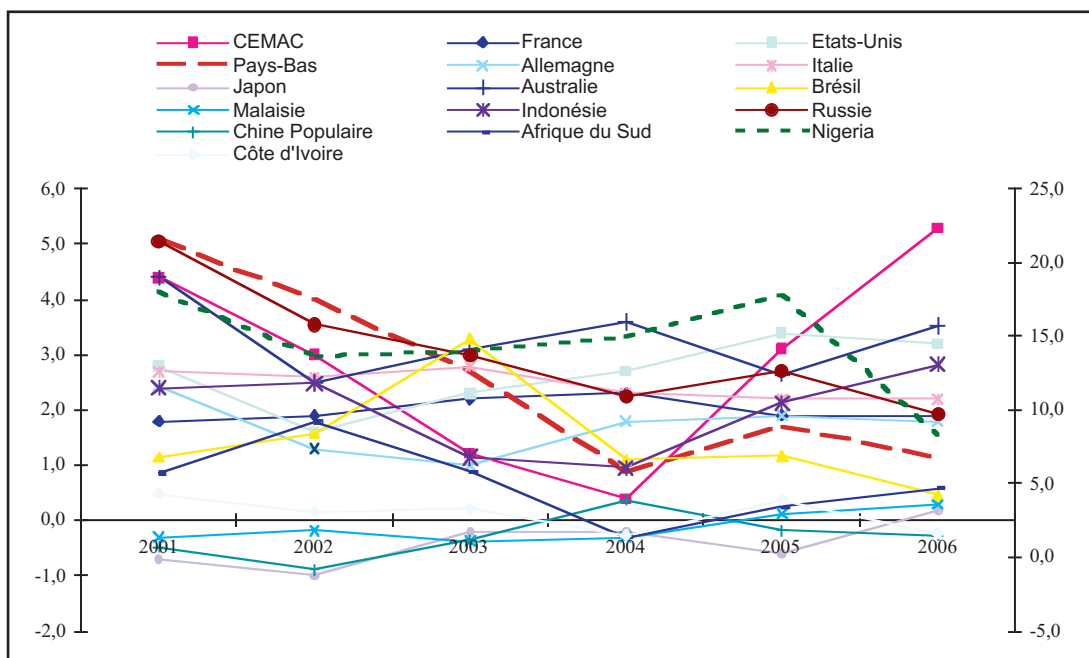
²⁵ La compétitivité extérieure de la CEMAC est évaluée hors secteur pétrolier en raison du poids important du pétrole dans les exportations (près de 75,5 % en moyenne sur la période 1994-2006) et du fait que cette activité, à forte intensité capitaliste, est entièrement off-shore (avec effets de diffusion en grande partie limités uniquement aux ressources publiques qui en sont tirées et des marges de manœuvre faibles pour accroître la compétitivité de ce secteur). L'influence de l'exploitation pétrolière sur l'indicateur de compétitivité extérieure ainsi calculé est implicite et s'apprécie par le biais des évolutions des prix domestiques ; les tensions inflationnistes étant dans certains cas alimentées par l'expansion de la demande intérieure à la suite de la mise en œuvre d'importants projets pétroliers (cas du pipeline Doba-Kribi entre 2001 et 2003) ou de l'afflux de ressources budgétaires d'origine pétrolière (cas de la Guinée Equatoriale depuis l'année 2000). Sur cette base, une dégradation de la compétitivité extérieure de la CEMAC peut être enregistrée dans un contexte d'amélioration des termes de l'échange globaux, comme c'est le cas en 2002, en 2003, en 2004 et en 2006.

²⁶ Les marges de compétitivité cumulées depuis la dévaluation correspondent au reliquat des gains de compétitivité enregistrés à la suite du changement de parité intervenu le 12 janvier 1994. Elles permettent de comparer les positions compétitives actuelles des pays à leur situation initiale de 1993.

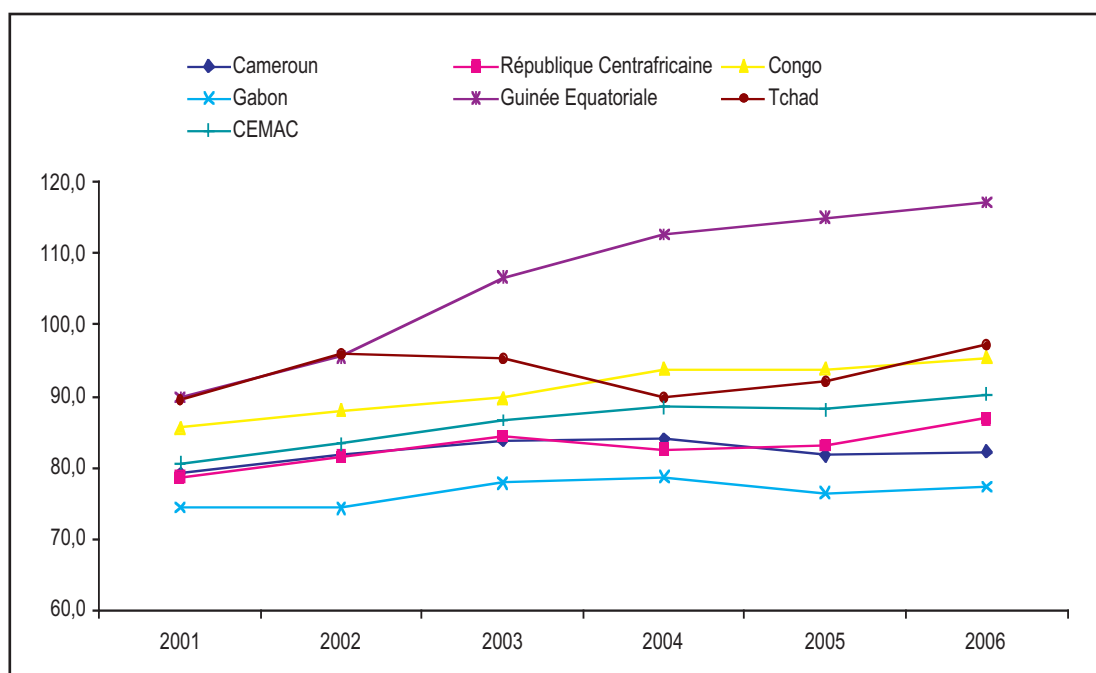
Graphique 12 : Variation en % des taux de change des principales devises par rapport au Franc CFA (cotation au certain)



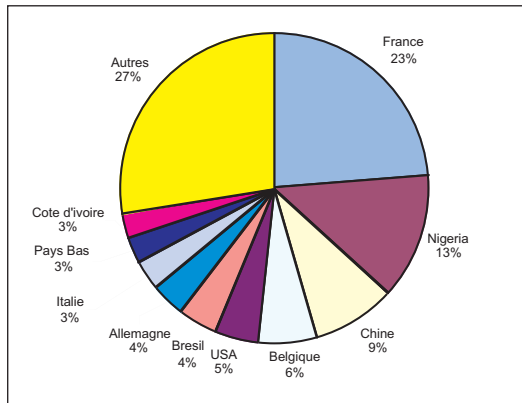
Graphique 13 : Taux d'inflation des pays partenaires ou concurrents de la CEMAC



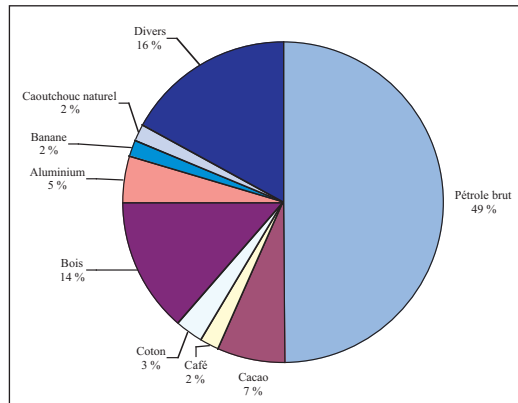
Graphique 14 : Evolution du taux de change effectif réel (TCER) des pays de la CEMAC (base 100 : 1993)



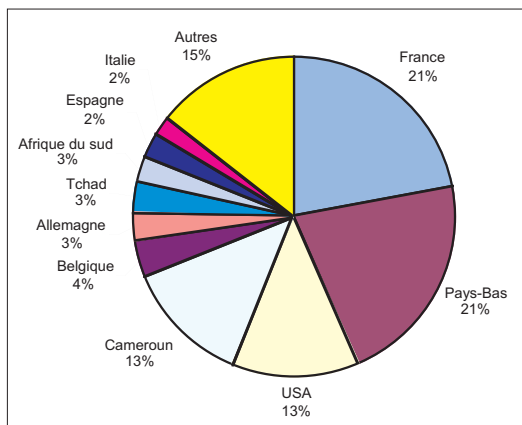
Principaux partenaires commerciaux du Cameroun (fournisseurs) en 2006



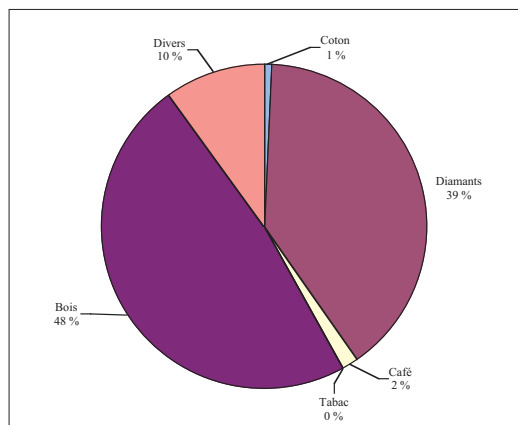
Principales exportations (FOB) du Cameroun (en % - 2006)



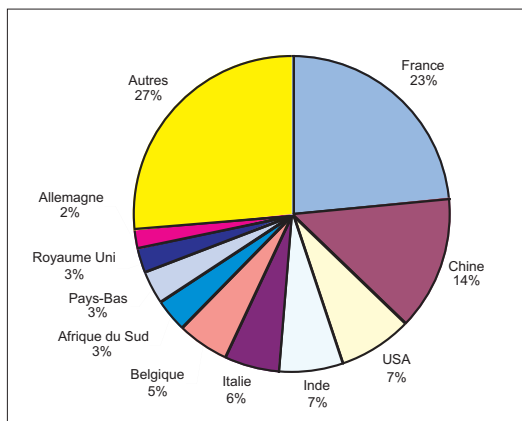
Principaux partenaires commerciaux de la République Centrafricaine (fournisseurs) en 2006



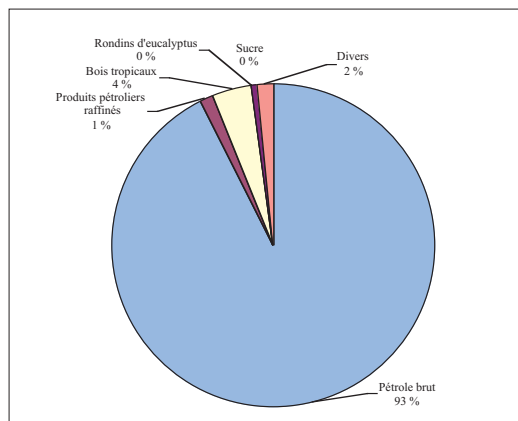
Principales exportations (FOB) de la République Centrafricaine (en % - 2006)



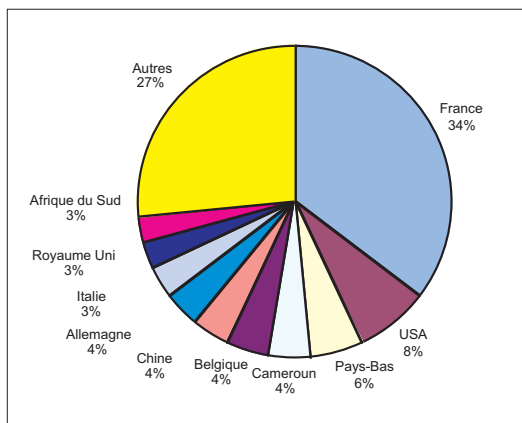
Principaux partenaires commerciaux du Congo (fournisseurs) en 2006



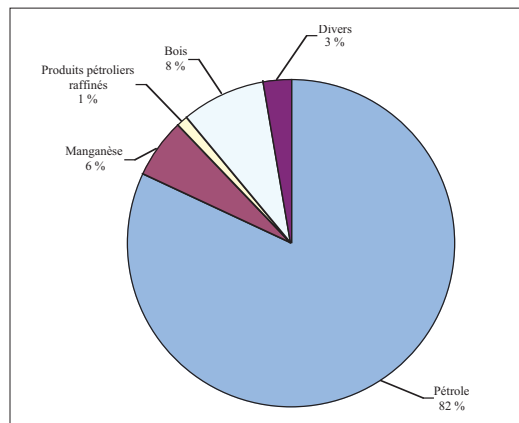
Principales exportations (FOB) du Congo (en % - 2006)



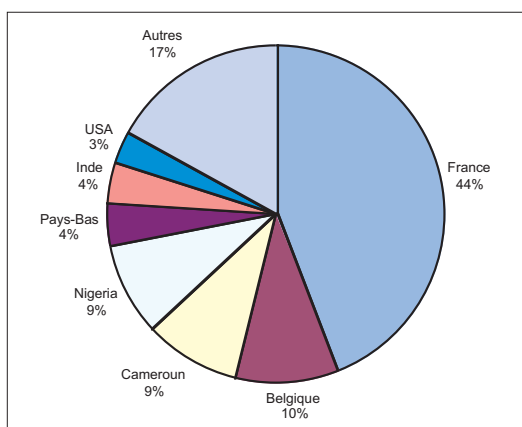
Principaux partenaires commerciaux du Gabon (fournisseurs) en 2006



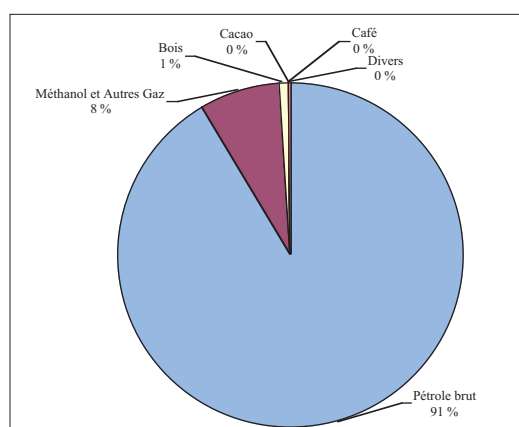
Principales exportations (FOB) du Gabon (en % - 2006)



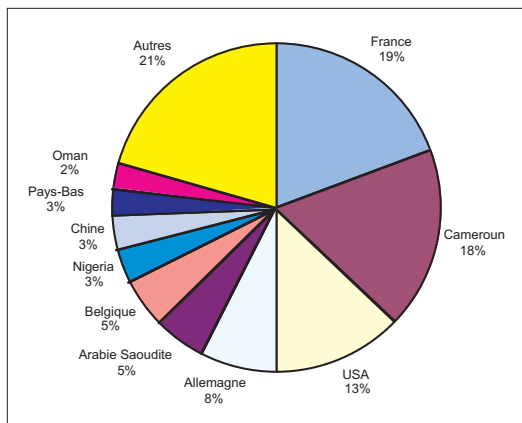
Principaux partenaires commerciaux de la Guinée Equatoriale (fournisseurs) en 2006



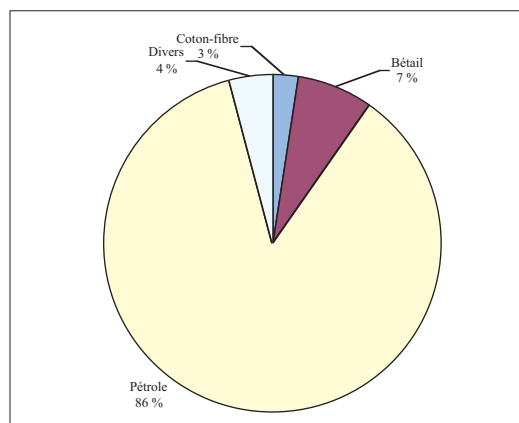
Principales exportations (FOB) de la Guinée Equatoriale (en % - 2006)



Principaux partenaires commerciaux du Tchad (fournisseurs) en 2006



Principales exportations (FOB) du Tchad (en % - 2006)



TITRE II :

Monnaie, Crédit, Système Bancaire et Financier



CHAPITRE I

POLITIQUE MONETAIRE

A. FORMULATION DE LA POLITIQUE MONETAIRE

1. Cadre institutionnel

La Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale¹ (UMAC) et les Statuts de la BEAC confèrent à l'Institut d'Emission commun les pouvoirs de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire dans le cadre général des dispositions de la Zone Franc.

En effet, le régime de change des six pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale repose sur quatre principes de base :

- une parité fixe entre le franc CFA (franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale) et l'euro² ;
- une convertibilité du franc CFA garantie par la France ;
- une liberté totale des transferts entre les pays de la Zone Franc ;
- et la mise en commun des réserves de change.

Conformément à ces principes de base, la gestion monétaire tient compte, en particulier, des dispositions relatives au fonctionnement du Compte d'Opérations. Ainsi, si le Compte d'Opérations est débiteur pendant trois mois consécutifs ou si le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la Banque et le montant moyen de ses engagements à vue est demeuré, au cours de trois mois consécutifs, égal ou inférieur à 20 %, les dispositions ci-après entrent en vigueur de plein droit :

a- les objectifs de refinancement sont réduits :

- de 20 % dans les pays dont la situation fait apparaître une position débitrice en Compte d'Opérations ;
- de 10 % dans les pays dont la situation fait apparaître une position créditrice en Compte d'Opérations d'un montant inférieur à 15 % de la circulation fiduciaire rapportée à cette même situation (article 11 des Statuts).

¹ La Convention régissant l'UMAC est entrée en vigueur le 25 juin 1999 lors de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEMAC à Malabo. Les nouveaux Statuts de la BEAC sont, quant à eux, entrés en vigueur le 14 décembre 1999.

² Depuis le 1er janvier 1999, la parité est de 655,957 Francs CFA pour 1 euro.

b- le Conseil d'Administration est immédiatement convoqué pour délibérer sur les mesures de redressement appropriées à mettre en œuvre dans les Etats à position débitrice.

Par ailleurs, l'article 18 des Statuts indique que le montant total des concours consentis par la Banque à un État membre de la CEMAC ne peut dépasser un montant égal à 20 % des recettes budgétaires ordinaires fongibles d'origine nationale constatées au cours de l'exercice écoulé.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration de la BEAC fixe, pour chaque Etat membre, les objectifs d'avoirs extérieurs nets, de croissance des crédits à l'économie et de la masse monétaire (M2), assortis d'objectifs de refinancement à respecter en cohérence avec les évolutions prévisibles en matière de croissance économique, d'équilibre extérieur, d'inflation et de finances publiques.

2. Stratégie et orientation de la politique monétaire

En vertu de l'article 1er de ses Statuts, l'objectif prioritaire de la politique monétaire de la BEAC est d'assurer la stabilité monétaire. De façon opérationnelle, cet objectif signifie un taux de couverture extérieure de la monnaie d'au moins 20 % et une faible progression du niveau

général des prix, la norme communautaire étant fixée à 3 % au maximum.

A cette fin, la BEAC suit l'évolution des agrégats monétaires et de crédit au regard des objectifs arrêtés dans le cadre des exercices annuels de programmation monétaire. Cependant, ces cibles ne constituent pas les seules références auxquelles est directement asservie la gestion des taux d'intérêt. En effet, la BEAC, comme la plupart des banques centrales, pour formuler son diagnostic et décider de l'orientation monétaire à mener, recourt à une large gamme d'indicateurs économiques et financiers dont le taux de couverture extérieure de la monnaie constitue la variable centrale.

Depuis l'instauration du marché monétaire en juillet 1994, l'action de politique monétaire de la BEAC s'exerce sur la liquidité bancaire, à travers le refinancement (Objectif de refinancement et taux d'intérêt) et les réserves obligatoires.

Au cours de l'année 2006, la politique monétaire commune a été mise en œuvre dans un contexte extérieur marqué d'une part, par un raffermissement de la croissance économique mondiale, et d'autre part, par une poursuite du resserrement des conditions monétaires. Au plan interne, l'activité économique a accusé un ralentissement, de même que les besoins de refinancement du système bancaire ont régressé.

Encadré n° 4 : Objectifs et instruments de la politique monétaire de la BEAC

A. Objectifs de politique monétaire

Conformément à l'article 1er de ses Statuts, l'objectif final de la politique monétaire de la BEAC est de garantir la stabilité monétaire. Sans préjudice de cet objectif, la BEAC apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées par les États membres. Pour la BEAC, dont la monnaie est rattachée à l'Euro par une parité fixe, l'objectif de stabilité monétaire signifie un taux d'inflation faible et un taux de couverture extérieure de la monnaie suffisant (le seuil statutaire minimal est de 20 %).

Pour évaluer les risques pesant sur la stabilité monétaire et décider d'une action, la BEAC suit étroitement l'évolution des agrégats monétaires (taux de croissance de la masse monétaire et des crédits à l'économie). Elle affine son analyse en examinant la dynamique d'une large gamme d'indicateurs économiques et financiers.

B. Les instruments de la politique monétaire

Depuis l'instauration du marché monétaire le 1^{er} juillet 1994, la BEAC utilise des instruments indirects pour ses interventions. Ce mode d'action qui repose sur un contrôle de la liquidité bancaire, s'exerce à travers la politique de refinancement (action sur l'offre de monnaie centrale) complétée par l'imposition des réserves obligatoires (action sur la demande de monnaie centrale).

1. La politique de refinancement

La politique de refinancement constitue le principal mode d'intervention de la BEAC. Mise en œuvre sous forme d'avances sur titres, elle revêt deux formes : une action par les quantités (objectif de refinancement) et/ou une action par les taux d'intérêt dans le cadre du marché monétaire sous-régional.

En ce qui concerne l'action par les quantités, la BEAC s'appuie sur l'exercice de la programmation monétaire pour arrêter les objectifs de croissance des agrégats monétaires et de refinancement compatibles avec la réalisation des objectifs finals de la politique monétaire.

En effet, dans le cadre des accords de mobilisation, la BEAC distingue parmi les titres de créances inscrits à l'actif des établissements de crédit, ceux qui peuvent servir de supports à ses concours. Elle arrête ainsi, de façon trimestrielle, un objectif de refinancement qui représente la limite maximale des avances qu'elle est disposée à accorder aux établissements éligibles au niveau 2 du marché monétaire. Cet objectif peut être dépassé si le taux de couverture de la monnaie est satisfaisant et s'il existe des facultés d'avances disponibles recensées au niveau des établissements de crédit. A cet effet, il est prévu un mécanisme d'interventions ponctuelles assorti de conditions de taux spéciales.

En revanche, cet objectif devient un plafond rigide si le pays est en programme avec le FMI ou si le taux de couverture extérieure de la monnaie se dégrade profondément en se situant en deçà de 20 %.

L'action par les taux d'intérêt s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique des taux de la Banque. Ainsi, les avances sont accordées à un taux d'intérêt (TIAO)³ fixé par le Gouverneur, par délégation du Conseil d'Administration, suivant les objectifs de la politique monétaire.

Par ailleurs, la BEAC ponctionne de la liquidité, par le biais des appels d'offres négatifs, à un taux d'intérêt (TISP)⁴ fixé par le Gouverneur.

2. La politique des réserves obligatoires

L'article 20 des statuts de la BEAC prévoit que le Conseil d'Administration peut prendre toutes les dispositions pour imposer aux établissements de crédit la constitution des réserves obligatoires. Le recours aux réserves obligatoires vise à « mettre en banque » le système bancaire, c'est-à-dire à le contraindre au refinancement lorsque les facteurs autonomes de la liquidité bancaire engendrent un excédent de monnaie centrale pour les établissements de crédit. Ainsi, les réserves obligatoires, par leur action structurelle, sont un complément à la politique du refinancement.

³ TIAO signifie Taux d'Intérêt des Appels d'Offres. Il constitue le principal taux directeur de la BEAC.

⁴ TISP signifie Taux d'Intérêt sur les Placements.

Encadré n° 5 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC

Dans le cadre de la nouvelle politique des taux d'intérêt mise en place depuis 1990, la gestion des taux est plus dynamique et plus souple, le marché monétaire sous-régional constituant à cet égard le cadre approprié pour conduire la politique monétaire commune.

La structure des taux d'intérêt sur le marché monétaire de la CEMAC est la suivante :

A. Taux du marché interbancaire (Niveau 1 du marché monétaire)

Les taux du marché interbancaire sont totalement libres et sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande, sans intervention de la BEAC.

B. Taux du compartiment des interventions de la BEAC (Niveau 2 du marché monétaire)

1. Interventions en faveur des établissements de crédit

1.1. Injections de liquidités

1.1.1. Sur le guichet A :

- Le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) est fixé par le Gouverneur dans le cadre des opérations sur appels d'offres "à la française", en tenant compte de la conjoncture tant interne qu'externe. Il constitue le principal taux directeur de la Banque. Lorsqu'il résulte des forces du marché, le taux d'intérêt du marché interbancaire est un informateur des pouvoirs publics sur la situation monétaire et un guide pour l'action conjoncturelle. C'est la raison pour laquelle le coût de la monnaie centrale mise à la disposition du système bancaire devrait, dans la mesure du possible, tenir compte des taux pratiqués sur le compartiment interbancaire du marché monétaire.
- Le taux d'intérêt des prises en pension (TIPP) est égal au taux des appels d'offres majoré de 1,5 à 3 points de base.
- Le taux de pénalité (TP) est supporté par les établissements de crédit en cas de manquements graves à la réglementation bancaire, aux règles de distribution du crédit et, à titre exceptionnel, dans l'hypothèse d'un défaut de papier éligible.
- Le taux d'intérêt sur les interventions ponctuelles (TISIP) est inférieur au taux de pénalité (TP) et supérieur ou égal au taux d'intérêt sur les prises en pension (TIPP).
- Le taux d'intérêt sur les avances exceptionnelles garanties par la remise des certificats de placement est égal au TIAO.

1.1.2 Sur le guichet B :

- Le Guichet B est réservé au refinancement des crédits à moyen terme destinés à l'investissement productif. En raison du caractère irrévocable des crédits qui y sont mobilisés (la BEAC ne peut revenir sur les conditions de taux, de durée ou de refinancement), il se caractérise par une multitude de taux d'intérêt.

1.2. Ponctions de liquidités

Le Taux d'Intérêt sur les Placements (TISP) des établissements de crédit est fixé par le Gouverneur dans le cadre des opérations sur appels d'offres négatifs « à la française » en prenant en compte l'évolution des facteurs tant internes qu'externes de manière à limiter les sorties de capitaux sans pour autant créer une déprime au niveau des transactions interbancaires. Ce taux varie selon les échéances (7, 28 et 84 jours).

2. Taux des avances aux Trésors Nationaux

Depuis le Conseil d'Administration du 18 novembre 1998, le Gouverneur a le pouvoir de manipuler les taux des avances aux Trésors dans les mêmes conditions que les taux des avances aux établissements de crédit. On distingue trois types de taux d'intérêt sur les concours aux États :

- le taux des avances aux Trésors à l'intérieur des avances statutaires, qui est égal au TIAO supporté par les banques ;
- le taux des avances en dépassement des plafonds statutaires (taux de pénalité aux Trésors) ;
- le taux d'intérêt applicable aux concours consolidés sur les États.

C. Conditions de banque

Depuis la réforme du 16 octobre 1990, la détermination des conditions de banque a été libéralisée. Le Conseil d'Administration du 19 mars 1997 oblige les établissements de crédit à publier leur taux de base bancaire et à afficher leur barème des conditions minimales et maximales applicables aux opérations avec la clientèle. Le but de cette mesure est d'accroître la concurrence bancaire et l'efficacité de l'intermédiation financière. Ainsi, les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs sont fixés librement par négociation entre les établissements de crédit et leurs clients, en respectant les bornes constituées par le taux créditeur minimum (TCM) et le taux débiteur maximum (TDM) qui relèvent de la compétence du Gouverneur.

A partir du 1^{er} janvier 1996, ces deux bornes sont déterminées de la manière suivante :

- le TCM, fixé par le Gouverneur, s'applique aux petits épargnants qui sont définis comme étant les détenteurs des livrets d'un montant inférieur ou égal à 5 millions de Francs CFA ;
- le TDM, qui s'applique à tous les établissements de crédit éligibles aux concours de la BEAC, est égal au taux de pénalité arrêté par le Gouverneur plus une marge fixe établie par le Conseil d'Administration du 24 novembre 1995.

Le Conseil d'Administration de la BEAC lors de sa séance du 19 mars 1997 a recommandé à la COBAC de veiller à l'affichage par les banques de leur barème des conditions minimales et maximales applicables aux opérations avec la clientèle et d'appliquer les sanctions disciplinaires à l'égard des établissements de crédit en infraction.

Encadré n° 6 : « Nouvelle politique de rémunération des dépôts publics par la BEAC »

Sur décision du Gouverneur n° 08/GR/2006 en date du 06 avril 2006, faisant suite aux résolutions des Conseils d'Administration des 30 janvier et 27 mars 2006 et des Comités Ministériels des 31 janvier et 29 mars 2006, les dépôts spéciaux des Organismes Publics ont été supprimés et remplacés par les Placements Publics.

Les principes de base, les principales caractéristiques des nouveaux produits de placement public et leur grille de rémunération sont fixés comme suit :

A. Principes de base

Dans le cadre de la nouvelle politique de rémunération des dépôts publics par la BEAC, quatre principes ont été retenus :

- Traiter les Trésors et Comptables publics hors mécanisme du marché monétaire en leur offrant les trois produits de placement que sont i) les Fonds de réserve pour les Générations Futures, ii) les dépôts au titre du Mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires et iii) les dépôts spéciaux classiques ;
- Indexer la rémunération de ces dépôts publics sur le rendement du Compte d'Opérations et établir une hiérarchie des taux servis en fonction de la maturité de chaque produit (effet cascade), le TISPP0 constituant le taux « mère » à partir duquel tous les autres taux de rémunération découlent. La formule du calcul du TISPP0 est la suivante : $TISPP0 = TRCO - X \%$; où TISPP0 désigne le Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre du Fonds de réserve pour les Générations Futures ; TRCO, le Taux de Rendement des avoirs en Compte d'Opérations et X, la marge BEAC fixée par le Gouverneur ;
- Servir des taux d'intérêt sur les dépôts classiques quelle que soit la position de l'État concerné au compte d'avances statutaires. Toutefois, le taux d'intérêt servi sur les dépôts spéciaux classiques est discriminé suivant la position de l'État aux comptes d'avances statutaires, avec une rémunération supérieure pour les États qui ne recourent pas aux avances de la BEAC ;
- Déléguer au Gouverneur le pouvoir de manipulation des taux d'intérêt à servir sur les placements publics.

B. Principales caractéristiques des produits

Les nouveaux produits de placement public sont caractérisés principalement par :

1. Les Fonds de réserve pour les Générations Futures

- La maturité minimale est de cinq ans ;
- La périodicité d'approvisionnement du compte est annuelle ;
- Les intérêts sont calculés annuellement en fin de période et capitalisés.

2. Les dépôts au titre du Mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires

- La maturité minimale est de six mois ;
- La périodicité d'approvisionnement du compte est mensuelle ;
- Les intérêts sont calculés semestriellement et reversés au compte courant du Trésor.

3. Les dépôts spéciaux classiques des Trésors et Comptables publics

- La maturité minimale est d'un mois ;
- La périodicité d'approvisionnement du compte est décadaire ;
- Les intérêts sont calculés mensuellement et reversés au compte courant du Trésor.

C. Grille de rémunération des dépôts publics et pénalités

La rémunération des dépôts publics est indexée sur le rendement du Compte d'Opérations. Selon la maturité du placement, une hiérarchie des taux d'intérêt servis a été définie par la BEAC comme suit :

1. Les Fonds de réserve pour les Générations Futures

Le Taux d'Intérêt Sur Placement Public au titre du Fonds de réserve pour les Générations Futures (TISPP0) qui est égal au TRCO – X % est fixé pour une année.

En cas de retrait avant l'échéance minimale de cinq ans, la rémunération est réduite rétroactivement de la manière ci-après :

- 50 % si la maturité restant à courir pour atteindre l'échéance minimale est d'au moins quatre ans ;

- 40 % si la maturité restant à courir pour atteindre l'échéance minimale est d'au moins trois ans ;
- 30 % si la maturité restant à courir pour atteindre l'échéance minimale est d'au moins deux ans ;
- 15 % si la maturité restant à courir pour atteindre l'échéance minimale est d'au moins un an ;

2. Les dépôts au titre du Mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires

Le Taux d'Intérêt Sur Placement Public au titre du Mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires est le TISPP1 qui dérive du TISPP0 et est également un taux annuel.

En cas de retrait avant l'échéance minimale, la rémunération est réduite de 30 %.

3. Les dépôts spéciaux classiques

Deux cas sont à distinguer :

- L'Etat concerné ne recourt pas aux avances de la BEAC

Dans ce cas, le Taux d'Intérêt Sur Placement Public à servir est le TISPP2, dérivant toujours du TISPP0. Comme les précédents taux, le TISPP2 est aussi fixé pour un an.

- L'Etat concerné recourt aux avances de la BEAC

Dans ce cas, le Taux d'Intérêt Sur Placement Public à servir est le TISPP3, autre dérivé du TISPP0. C'est également un taux annuel.

En cas de retrait avant l'échéance minimale d'un mois, la rémunération est réduite de 30 % ; et ceci quelle que soit la position de l'Etat concerné au compte d'avances statutaires.

D. Mise en place des produits

Pour les Fonds de réserve pour les Générations Futures et le Mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires, la mise en place des produits intervient à la signature d'une convention entre le Ministre en charge des Finances de l'Etat concerné et le Gouverneur de la BEAC.

S'agissant des dépôts spéciaux, la mise en place est faite après un échange de lettres entre l'Etat concerné représenté par le Directeur du Trésor et la BEAC représenté par le Directeur National, précisant les conditions et les modalités de fonctionnement.

B. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

En 2006, la politique monétaire de la BEAC a été axée principalement sur la stabilité des prix et la promotion d'une croissance économique saine et soutenue dans les Etats membres.

1. Evolution des objectifs monétaires et de crédit

Dans le cadre de l'exercice de programmation monétaire, la Banque a déterminé des objectifs monétaires et de crédit pour la période allant de janvier à décembre 2006. En comparaison au dernier trimestre 2005, les objectifs de refinancement arrêtés pour le premier trimestre 2006 sont demeurés

stables dans l'ensemble des pays de la Sous-région et d'un montant global de 43,5 milliards. Pour le deuxième trimestre, ces objectifs ont été relevés au Tchad pour tenir compte des opérations de la campagne cotonnière, et maintenus inchangés dans les cinq autres États, passant ainsi à 58,5 milliards. Au troisième, comme au quatrième trimestre, les objectifs de refinancement sont demeurés inchangés dans tous les États, laissant ainsi le niveau global de l'objectif à 58,5 milliards.

Les résultats de la programmation monétaire au cours de l'exercice 2006 pour les six États de la CEMAC sont présentés dans le tableau n° 11.

Tableau 11 : Evolution des objectifs monétaires et de crédit au 31 décembre 2006

AGREGATS	Cameroun	République Centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad
Objectifs de la Masse Monétaire (Variation en %)	7,4 % - 9,4 %	2,1 % - 4,1 %	40,7 % - 42,7 %	24,5 % - 26,5 %	4,3 % - 6,3 %	34,4 % - 36,4 %
Réalisations	9,1 %	- 4,2 %	48,4 %	17,2 %	14,1 %	51,8 %
Objectifs de Refinancement (en millions de FCFA)	6 000	8 000	6 000	8 000	500	30 000
Pointes d'utilisation de la période (en millions de FCFA)	370	1 000	Néant	Néant	Néant	31 000
Taux d'utilisation	6,2 %	12,5 %	0 %	0 %	0 %	103,3 %

Source : BEAC

Au **Cameroun**, la masse monétaire a augmenté de 9,1 % contre 8,4 % initialement projeté, en liaison avec l'accroissement substantiel des avoirs extérieurs nets (+ 106,9 %) et la majoration des crédits à l'économie (2,3 %) qui ont com-

pensé le recul sensible des créances nettes sur l'Etat (- 166,7 %).

En **République Centrafricaine**, la masse monétaire s'est repliée de 4,2 %, alors qu'elle était prévue en hausse de 3,1 %. Cette baisse est liée à une

régression des avoirs extérieurs nets (- 23,5 %) qui a totalement annihilé l'impact de la progression des crédits à l'économie (4,3 %) et des créances nettes sur l'Etat (4,6 %).

Au **Congo**, la masse monétaire s'est relevée de 48,4 % contrairement à une hausse prévue de 41,7 %. Cette augmentation reflète une progression notable des avoirs extérieurs nets (123,7 %), renforcée par un accroissement de 12 % des crédits à l'économie, tandis que les créances nettes sur l'Etat ont reculé considérablement (- 666,4%).

Au **Gabon**, la masse monétaire s'est accrue de 17,2 % au lieu d'un relèvement de 25,5 % prévu initialement. Cette augmentation s'explique principalement par une progression des avoirs extérieurs nets (32,2 %) et des crédits à l'économie (19,5 %) qui a atténué une forte baisse (- 619,7 %) des créances nettes sur l'Etat.

En **Guinée Equatoriale**, la masse monétaire a enregistré une hausse de 14,1 %, pour une prévision de 3,3 %, compte tenu de l'augmentation des avoirs extérieurs nets (26,7 %) et des crédits à l'économie (38 %), qui a été toutefois tempérée par la diminution des créances nettes sur l'Etat (- 31,8 %).

Au **Tchad**, la masse monétaire a plus que doublé contre une projection de 35,4 %, sous l'effet essentiellement d'une majoration des avoirs extérieurs nets (236,9 %) et des crédits à l'économie (5,3 %), et ce en dépit d'une chute marquée des créances nettes sur l'Etat (- 73 %).

2. Fixation des plafonds des avances statutaires aux Etats

La capacité de tirage des Trésors Nationaux auprès de la BEAC a augmenté de 23,9 % pour se hisser à 995,2 milliards à fin décembre 2006. Cette progression a pour origine un relèvement des recettes budgétaires des États, notamment les recettes pétrolières.

Parallèlement, l'encours des avances statutaires de la Banque Centrale aux Trésors Nationaux a reculé de 28,2 % pour s'établir à 373,9 milliards à fin décembre 2006, en raison de la situation financière favorable dont bénéficient les Trésors nationaux. Traduisant à la fois l'accroissement des plafonds et la baisse des tirages, les marges de tirages des Trésors Nationaux ont sensiblement progressé, se situant à 621,3 milliards en décembre 2006, contre 282,6 milliards un an plus tôt.

En outre, au cours de la période sous revue, l'encours des crédits consolidés a continué de diminuer légèrement (1,5 %) pour se fixer à 72,7 milliards en décembre 2006. Cette évolution reflète le désengagement progressif des Etats vis-à-vis de l'Institut d'Emission. Cependant, certains pays ont accusé des arriérés de remboursement (284 millions pour la République Centrafricaine et 93 millions pour le Gabon).

Le tableau n° 12 retrace l'évolution des objectifs de refinancement et de leurs utilisations ainsi que des plafonds d'avances aux Trésors Nationaux.

(Situation de fin de période en millions de FCFA)

PAYS	2005						2006						Taux d'utilisation au 31/12/06 (b)/(a) en %
	Décembre		Mars		Juin		Septembre		Décembre				
	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 31/12/05	Utilisations au 31/12/05	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 31/03/06	Utilisations au 31/03/06	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 30/06/06	Utilisations au 30/06/06	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 30/09/06	Utilisations au 30/09/06	Plafonds et Objectifs de Refinancement au 31/12/06 (a)	Utilisations au 31/12/06 (b)			
A - CAMEROUN													
1 - Trésor	259 520	176 348	259 520	174 785	318 000	131 008	318 000	186 254	318 000	166 054		52,22 %	
2 - Banques	6 000	231	6 000	297	6 000	284	6 000	315	6 000	358		5,97 %	
B - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE													
1 - Trésor	15 540	15 540	15 540	15 540	15 540	15 540	15 540	15 540	15 540	15 540		100,00 %	
2 - Banques	8 000	0	8 000	342	8 000	0	8 000	0	8 000	0		0,00 %	
C - CONGO													
1 - Trésor	161 362	155 259	161 362	147 457	161 362	160 461	253 542	159 860	253 542	131 427		51,84 %	
2 - Banques	6 000	0	6 000	0	6 000	0	6 000	0	6 000	0		0,00 %	
D - GABON													
1 - Trésor	173 977	135 367	173 977	159 476	170 799	135 768	170 799	105 610	198 412	60 875		30,68 %	
2 - Banques	8 000	0	8 000	0	8 000	0	8 000	0	8 000	0		0,00 %	
E - GUINEE EQUATORIALE													
1 - Trésor	154 705	0	154 705	0	154 705	0	154 705	0	154 705	0		0,00 %	
2 - Banques	500	0	500	0	500	0	500	0	500	0		0,00 %	
F - TCHAD													
1 - Trésor	38 322	38 322	38 322	38 322	55 043	55 043	55 043	55 043	55 043	0		0,00 %	
2 - Banques	15 000	15 000	30 000	18 000	30 000	22 657	30 000	14 000	30 000	8 600		28,67 %	
G - ENSEMBLE CEMAC													
1 - Trésor	803 426	520 836	803 426	535 580	875 449	497 820	967 629	522 307	995 242	373 896		37,57 %	
2 - Système bancaire	43 500	15 231	58 500	18 639	58 500	22 941	58 500	14 315	58 500	8 958		15,31 %	

3. Evolution des taux d'intervention de la BEAC

La poursuite du ralentissement de la croissance économique dans la Zone d'Emission et le raffermissement des réserves de change ont conduit la Banque à desserrer ses taux d'intervention, et ce malgré la tendance de durcissement graduel de la politique monétaire au niveau mondial.

Ainsi, le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) a été ramené de 5,50 % à 5,25 % à compter du 3 mars 2006. Au même moment, le Taux d'Intérêt des Prises en Pension (TIPP) a été réduit de 7,25 % à 7 %. Cet assouplissement du coût du loyer de l'argent vise à favoriser la relance des investissements dans la CEMAC.

Concernant les ponctions de liquidités effectuées dans le cadre des appels d'offres négatifs, le Taux d'Intérêt Sur les Placements (TISP) à 7 jours a d'abord été revu à la baisse à la même date, revenant de 1,60 % à 1,55 %, avant d'être relevé à 1,65 % le 11 décembre 2006. Ce mouvement erratique au cours de la période sous revue a reflété le comportement du coût du loyer de l'argent sur le marché interbancaire de la Communauté.

A l'instar du taux directeur (TIAO) sur lequel il est aligné, le taux des avances aux Trésors Nationaux à l'intérieur des plafonds statutaires s'est replié de 5,50 % en décembre 2005 à 5,25 % en décembre 2006.

Le Taux de Pénalité (TP) aux établissements de crédit a aussi été revu à la baisse, se réduisant de 15 % à 12 %. En revanche, celui appliqué aux avances consenties aux Trésors Nationaux en dépassement des plafonds statutaires est resté inchangé à 10 %.

Quant aux conditions de banque qui sont libres à l'intérieur de deux bornes, un signal a été de nouveau envoyé aux établissements de crédit par la BEAC relatif à sa volonté de rendre moins coûteux le loyer de l'argent dans la Zone d'Emission. Ainsi, le Taux Débiteur Maximum (TDM) a été ramené de 17 % à 15 % ; quant au Taux Créditeur Minimum (TCM), celui-ci est revenu de 4,75 % à 4,25 % dans le but de réduire les charges des banques relatives à la collecte de l'épargne et de les inciter à orienter les ressources vers des emplois productifs.

Le comportement des différents taux d'intervention de la Banque durant les deux dernières années est retracé dans le tableau n° 13a.

Tableau 13a : Evolution des taux d'intérêt de la BEAC et des conditions de banque

(en pourcentage)

RUBRIQUES	18.12.02	02.04.03	09.05.03	18.06.03	28.07.03	03.11.03	02.12.03	20.01.05	16.09.05	03.03.06	27.03.06	09.06.06	01.09.06	10.10.06	11.12.06
	01.04.03	08.05.03	17.06.03	27.07.03	02.11.03	01.12.03	19.01.05	15.09.05	02.03.06	26.03.06	08.06.06	31.08.06	09.10.06	10.12.06	31.12.06
I - OPERATIONS DES TRESORS (Hors Marché)															
. Taux des avances aux Trésors	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,00	5,75	5,50	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25
. Taux de pénalité aux Trésors	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
. Taux des dépôts spéciaux	2,70	2,60	2,50	2,20	2,05	1,95	1,95	1,70	1,60	1,55	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
II - MARCHÉ MONÉTAIRE															
A- Injections de liquidités															
1- Guichet "A"															
. Taux des appels d'offres (TIAO)	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,00	5,75	5,50	5,25					
. Taux des prises en pension (TIPP)	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	7,80	7,50	7,25	7,00	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25
. Taux des Interventions Ponctuelles (TISP)	8,30-15	8,30-15	8,30-15	8,30-15	8,30-15	7,80-15	7,80-15	7,50-15	7,25-15	7,00-12	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00
. Taux des Avances/Cert.de Plac.(TACP)*	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,00	5,75	5,50	5,25	7,00-12	7,00-12	7,00-12	7,00-12	7,00-12
. Taux de pénalité aux banques (TPE)	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	12,00	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25
2- Guichet "B"															
. Taux s/nouveaux crédits d'invest.productifs **	6,3750	6,3750	6,3750	6,3750	6,3125	6,3125	6,0000	5,7500	5,7500	5,7500	5,7500	5,7500	5,7500	5,7500	5,2500
. Taux effectifs s'anciens CMT irrévocables	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35
B- Ponctions de liquidités (Appels d'offres négatifs)															
. Taux d'intérêt sur placements à 7 jours "TISP"	2,7000	2,6000	2,5000	2,2000	2,0500	1,9500	1,9500	1,7000	1,6000	1,5500	1,5500	1,5500	1,5500	1,5500	1,6500
. Taux d'intérêt sur placements à 28 jours "TISP"	2,7625	2,6625	2,5825	2,2625	2,1125	2,0125	2,0125	1,7625	1,6625	1,6125	1,6125	1,6125	1,6125	1,6125	1,7125
. Taux d'intérêt sur placements à 84 jours "TISP"	2,8250	2,7250	2,6250	2,3250	2,1750	2,0750	2,0750	1,8250	1,7250	1,6750	1,6750	1,6750	1,6750	1,6750	1,7750
C - Taux des dépôts spéciaux des Organismes Publics	2,70	2,60	2,50	2,20	2,05	1,95	1,95	1,70	1,60	1,55	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
III - CONDITIONS DE BANQUE															
- Libres, avec 2 bornes :															
1. Taux débiteur maximum (TDM)***	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	17,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
2. Taux créditeur minimum (TCM)	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	4,75	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25

* Le taux des avances exceptionnelles garanties par la remise des Certificats de Placement est égal au TIAO.

** Le taux applicable sur les nouveaux crédits est le TIAO en vigueur lors de la mise en place du crédit (TIAO initial). Il peut être revu à la baisse, ainsi qu'à la hausse (TIAO Pondéré) sans pouvoir dépasser le TIAO initial.

*** Le Taux Débiteur Maximum est unique et s'impose à tous les Etablissements de Crédit (banques et établissements financiers).

Encadré n° 7 : Modalités d'application des réserves obligatoires

Le 1^{er} septembre 2001, le Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, agissant par délégation du Conseil d'Administration, a décidé de soumettre les banques de la CEMAC à la constitution des réserves obligatoires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, les banques commerciales agréées par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale sont contraintes de conserver une partie des dépôts collectés auprès de leur clientèle dans des comptes rémunérés dits "comptes de réserves obligatoires" tenus par la BEAC.

Les établissements financiers et les institutions financières publiques sont exclus du champ d'application des réserves obligatoires, lequel ne concerne que les banques qui collectent des dépôts et disposent d'un compte courant auprès de l'Institut d'Emission.

A. CALCUL DES RESERVES OBLIGATOIRES

1. Assiette des réserves obligatoires

L'assiette des réserves obligatoires minimales comprend :

- 1.1. les dépôts à vue, à savoir les soldes créditeurs des comptes créditeurs à vue (résidents et non-résidents)
- 1.2. les dépôts à terme et d'épargne, à savoir :
 - les comptes de dépôts à régime spécial ;
 - les comptes de dépôts à terme (résidents et non-résidents).

Les chiffres de dépôts à prendre en compte pour le calcul du niveau réglementaire des réserves obligatoires sont ceux relatifs aux encours des dépôts aux dates des 10, 20 et 30 (ou 31) du mois de référence.

2. Coefficient des réserves obligatoires

Compte tenu des disparités constatées au niveau de la situation de liquidité dans les différents Etats de la CEMAC, le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 1^{er} juillet 2002, a décidé l'instauration de types de coefficients de réserves obligatoires différenciés aux banques en fonction de la situation de liquidité du pays où elles se trouvent. Les coefficients réguliers de réserves obligatoires seront appliqués aux banques du Groupe I des Etats à situation de liquidité satisfaisante tandis que des coefficients modérés seront appliqués aux banques du Groupe II des Etats à situation de liquidité fragile.

En date du 03 mars 2006, le nombre de groupes de pays en fonction de leur situation de liquidité a été révisé à la hausse. Il est passé de 2 à 3 groupes. Ainsi, les coefficients de réserves obligatoires ont été retouchés ainsi qu'il suit :

1. Banques du Groupe I : Pays à situation de liquidité abondante (Guinée Équatoriale) :

. Coefficient applicable aux dépôts à vue :	10,00 %
. Coefficient applicable aux dépôts à terme :	7,00 %
2. Banques du Groupe II : Pays à situation de liquidité satisfaisante (Cameroun, Congo et Gabon) :

. Coefficient applicable aux dépôts à vue :	7,75 %
. Coefficient applicable aux dépôts à terme :	5,75 %
3. Banques du Groupe III : Pays à situation de liquidité fragile (Tchad) :

. Coefficient applicable aux dépôts à vue :	5,00 %
. Coefficient applicable aux dépôts à terme :	3,00 %

Les coefficients des réserves obligatoires sont fixés et modifiés par le Gouverneur dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de l'Institut d'Emission, en fonction de l'évolution de la conjoncture économique interne et externe. Après une modification des coefficients des réserves obligatoires, la BEAC laisse aux banques une période d'adaptation de deux mois au cours de laquelle aucune sanction ne leur sera appliquée.

B. REMUNERATION DES RESERVES OBLIGATOIRES ET REGIME DES SANCTIONS

1. Rémunération des réserves obligatoires

Le Gouverneur a reçu délégation du Conseil d'Administration de pouvoir fixer et modifier le taux de rémunération des réserves obligatoires dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de la Banque.

2. Contrôle des déclarations des banques

L'Institut d'Emission doit aussi pouvoir s'assurer que les dépôts déclarés par les établissements de crédit sont exacts. Pour cela, deux types de contrôles sont instaurés :

- les contrôles sur pièces, pour le rapprochement des déclarations avec les situations mensuelles des banques ;
- les contrôles sur place, effectués périodiquement et de manière inopinée, à l'initiative de la BEAC (Service du Marché Monétaire) et/ou la COBAC.

3. Régime des sanctions

Des sanctions pécuniaires peuvent être appliquées aux banques dont le niveau des réserves obligatoires est insuffisant ou qui déclarent tardivement ou de manière erronée l'encours de leurs dépôts.

4. Réserves obligatoires

Les coefficients de réserves obligatoires ont été revus à la hausse et le nombre de groupes de pays est passé de 2 à 3 en fonction de la situation de liquidité des Etats depuis le 03 mars 2006, et s'établissent ainsi qu'il suit au 31 décembre 2006 :

1. Banques du Groupe I : Pays à situation de liquidité abondante (Guinée Équatoriale) :

. Coefficient applicable aux dépôts à vue	: 10,00 %
. Coefficient applicable aux dépôts à terme	: 7,00 %

2. Banques du Groupe II : Pays à situation de liquidité satisfaisante (Cameroun, Congo et Gabon) :

. Coefficient applicable aux dépôts à vue	: 7,75 %
. Coefficient applicable aux dépôts à terme	: 5,75 %

3. Banques du Groupe III : Pays à situation de liquidité fragile (Tchad) :

. Coefficient applicable aux dépôts à vue	: 5,00 %
. Coefficient applicable aux dépôts à terme	: 3,00 %

S'agissant du cas particulier de la République Centrafricaine, la suspension relative à l'application des réserves obligatoires en vigueur depuis le 22 mai 2003 n'a pas été levée au cours de l'année 2006, à cause de la situation de liquidité des établissements de crédit demeurée très fragile.

Quant au taux de rémunération des réserves obligatoires, il a été modifié une seule fois au cours de l'année 2006, revenant de 0,40 % à 0,30 % à partir du 03 mars.

Au cours des douze derniers mois, le montant total des réserves obligatoires constituées par les banques de la CEMAC a sensiblement progressé de 29,5 % pour se fixer à 226,3 milliards en décembre 2006. Cet encours a représenté 21,2 % des réserves totales des banques (placements sur le marché monétaire, soldes créditeurs des comptes courants et soldes des comptes des réserves obligatoires), comme en décembre 2005.

Le relèvement de l'encours des réserves obligatoires au cours de l'année 2006, survenu dans un contexte de révision à la fois de la situation de liquidité des groupes de pays et des coefficients, a été induit par une hausse des dépôts bancaires liée au boom des recettes d'exportation.

Tableau 13b : Evolution des coefficients et du taux de rémunération des réserves obligatoires

(en pourcentage)		Date d'entrée en vigueur						
RUBRIQUES		31.12.01	01.08.02	12.12.02	11.03.03	01.07.04	20.01.05	03.03.06
		31.07.02	11.12.02	10.03.03	30.06.04	19.01.05	02.03.06	31.12.06
I - COEFFICIENTS DES RESERVES OBLIGATOIRES								
<i>- Groupe I : Pays à situation de liquidité abondante (Guinée Equatoriale)</i>								
1. Coefficients applicables sur les dépôts à vue (DAV)	-	-	-	-	-	-	7,75	10,00
2. Coefficients applicables sur les dépôts à terme (DAT)	-	-	-	-	-	-	5,75	7,00
<i>- Groupe II : Pays à situation de liquidité satisfaisante (Cameroun, Congo et Gabon)</i>								
1. Coefficients applicables sur les dépôts à vue (DAV)	2,50	3,50	6,00	7,75	7,75	7,75	7,75	7,75
2. Coefficients applicables sur les dépôts à terme (DAT)	1,50	2,50	4,00	5,75	5,75	5,75	5,75	5,75
<i>- Groupe III : Pays à situation de liquidité fragile (Tchad)</i>								
1. Coefficients applicables sur les dépôts à vue (DAV)	-	2,00	3,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
2. Coefficients applicables sur les dépôts à terme (DAT)	-	1,00	1,75	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
	1,10	1,10	0,80	0,70	0,55	0,40	0,30	

(1) La répartition des pays de la CEMAC en deux groupes a pris effet à compter du 1er août 2003.
Le Gouverneur a décidé, le 22 mai 2003, d'exempter les banques de la RCA de la constitution des réserves obligatoires.

Encadré n° 8 : « Chronique des mesures de politique monétaire »

Le 03 mars 2006

Sur décision du Gouverneur n° 03/GR/2006 datée du 03 mars 2006, les taux d'intervention de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale sont réaménagés comme suit :

- Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) : 5,25 % (au lieu de 5,50 %) ;
- Taux d'Intérêt des Prises en Pension (TIPP) : 7,00 % (au lieu de 7,25 %) ;
- Taux de Pénalité aux établissements de crédit (TP) : 12 % (au lieu de 15 %) ;
- Taux Débiteur Maximum (TDM) : 15 % (au lieu de 17 %) ;
- Taux Créditeur Minimum (TCM) : 4,25 % (au lieu de 4,75 %) ;
- Taux des avances aux Trésors à l'intérieur des plafonds statutaires : 5,25 % (au lieu de 5,50 %) ;
- Taux des avances aux Trésors au-delà des plafonds statutaires : 10,00 % (inchangé) ;
- Taux d'Intérêt sur les Placements (TISP) :
 - . Placements à 7 jours : 1,55 % (au lieu de 1,60 %) ;
 - . Placement à 28 jours : 1,55 % (majoré de 1/16ème de point) ;
 - . Placements à 84 jours : 1,55 % (majoré de 2/16ème de point).
- Taux de rémunération des dépôts spéciaux des organismes publics : 1,55 % (au lieu de 1,60 %).

Les nouveaux taux prennent effet pour compter du jeudi 09 mars 2006.

Le 06 avril 2006

Sur décision du Gouverneur n° 08/GR/2006 en date du 06 avril 2006, faisant suite aux résolutions des Conseils d'Administration des 30 janvier et 27 mars 2006 et des Comités Ministériels des 31 janvier et 29 mars 2006 qui suppriment les dépôts spéciaux des Organismes Publics et les remplacent par les Placements Publics, les taux d'intérêt sur Placements Publics ont été aménagés comme suit :

- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre du Fonds de réserve pour les Générations Futures (TISPP0) : 1,90 % ;

- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre du Mécanisme de Stabilisation des recettes budgétaires (TISPP1) : 1,70 % ;
- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre des Dépôts Spéciaux lorsque l'Etat ne recourt pas aux avances de la BEAC (TISPP2) : 1,40 % ;
- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre des Dépôts Spéciaux lorsque l'Etat recourt aux avances de la BEAC (TISPP3) : 0,50 %.

Pour les Fonds de réserve pour les Générations futures et le Mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires, la mise en place de ces produits intervient à la signature d'une Convention entre le Ministre en charge des Finances de l'Etat concerné et le Gouverneur de la BEAC.

Le 09 juin 2006

Sur décision du Gouverneur n° 09/GR/2006 datée du 09 juin 2006, à la suite du relèvement par la BCE de son taux de la facilité de Prêt Marginal, la grille de rémunération des Placements Publics auprès de la BEAC a été réaménagée de la manière suivante :

- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre du Fonds de réserve pour les Générations Futures (TISPP0) : 2,15 % (au lieu de 1,90 %) ;
- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre du Mécanisme de Stabilisation des recettes budgétaires (TISPP1) : 1,95 % (au lieu de 1,70 %) ;
- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre des Dépôts Spéciaux lorsque l'Etat ne recourt pas aux avances de la BEAC (TISPP2) : 1,65 % (au lieu de 1,40 %) ;
- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre des Dépôts Spéciaux lorsque l'Etat recourt aux avances de la BEAC (TISPP3) : 0,50 % (forfait inchangé).

Cette nouvelle grille de rémunération des Placements Publics prend effet à compter du 09 juin 2006.

Le 1^{er} septembre 2006

Sur décision du Gouverneur n° 28/GR/2006 datée du 1^{er} septembre 2006, la grille de rémunération des dépôts publics par la BEAC a été réaménagée ainsi qu'il suit :

- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre du Fonds de réserve pour les Générations Futures (TISPP0) : 2,85 % (au lieu de 2,15 %) ;
- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre du Mécanisme de Stabilisation des recettes budgétaires (TISPP1) : 2,65 % (au lieu de 1,95 %) ;

- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre des Dépôts Spéciaux lorsque l'Etat ne recourt pas aux avances de la BEAC (TISPP2 : 2,35 % (au lieu de 1,65 %) ;
- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre des Dépôts Spéciaux lorsque l'Etat recourt aux avances de la BEAC (TISPP3) : 0,50 % (forfait inchangé).

Cette grille de rémunération des dépôts publics ainsi réaménagée prend effet pour compter du vendredi 1er septembre 2006.

Le 10 octobre 2006

Sur décision du Gouverneur n° 29/GR/2006 datée du 1er septembre 2006, la grille de rémunération des Placements Publics auprès de la BEAC a été de nouveau réaménagée. Elle se présente dorénavant comme suit :

- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre du Fonds de réserve pour les Générations Futures (TISPP0) : 3,05 % (au lieu de 2,85 %) ;
- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre du Mécanisme de Stabilisation des recettes budgétaires (TISPP1) : 2,85 % (au lieu de 2,65 %) ;
- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre des Dépôts Spéciaux lorsque l'Etat ne recourt pas aux avances de la BEAC (TISPP2) : 2,55 % (au lieu de 2,35 %) ;
- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre des Dépôts Spéciaux lorsque l'Etat recourt aux avances de la BEAC (TISPP3) : 0,50 % (forfait inchangé).

La nouvelle grille de rémunération des dépôts publics réaménagée prend effet à compter du 10 octobre 2006.

Le 02 novembre 2006

Sur décision du Gouverneur n° 30/GR/2006 datée du 02 novembre 2006, suite aux résolutions des Conseils d'Administration des 31 août et 16 octobre 2006 et des Comités Ministériels des 11 septembre et 17 octobre 2006, le mécanisme de rémunération des dépôts spéciaux des Trésors nationaux et organismes assimilés a été fixé comme suit :

1. Les ressources issues des mesures d'allègement de la dette, fonds des Pays Pauvres Très Endettés (Fonds PPTE), Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) et autres, sont assimilées aux dépôts spéciaux ;

2. Les dépôts spéciaux (y compris les fonds PPTE) sont rémunérés selon le mécanisme et les taux d'intérêt ci-après :

- TISPP2 : - Tous les dépôts spéciaux, lorsque l'Etat ne recourt pas aux avances de la BEAC ;
 - La tranche des dépôts spéciaux excédant l'encours des avances, lorsque l'Etat recourt aux avances de la BEAC ;
- TISPP3 : - La tranche de dépôts spéciaux inférieure ou égale à l'encours des avances, lorsque l'Etat recourt aux avances de la BEAC.

Cette décision relative au mécanisme de rémunération des dépôts spéciaux prend effet pour compter du jeudi 02 novembre 2006.

Le 11 décembre 2006

Sur décision du Gouverneur n° 37/GR/2006 en date du 11 décembre 2006, les taux d'intervention de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ont été réaménagés comme suit :

- Taux d'Intérêt sur les Placements (TISP) :
 - . Placements à 7 jours : 1,55 % (au lieu de 1,60 %) ;
 - . Placement à 28 jours : 1,55 % (majoré de 1/16^{ème} de point) ;
 - . Placements à 84 jours : 1,55 % (majoré de 2/16^{ème} de point).
- Les autres taux d'intervention de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale et les conditions de banque demeurent inchangés.

Sur décision du Gouverneur n° 38/GR/2006 datée du 11 décembre 2006, la grille de rémunération des dépôts publics par la BEAC a été réaménagée comme suit :

- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre du Fonds de réserve pour les Générations Futures (TISPP0) : 3,15 % (au lieu de 3,05 %) ;
- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre du Mécanisme de Stabilisation des recettes budgétaires (TISPP1) : 2,95 % (au lieu de 2,85 %) ;
- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre des Dépôts Spéciaux lorsque l'Etat ne recourt pas aux avances de la BEAC (TISPP2) : 2,65 % (au lieu de 2,55 %) ;
- Taux d'Intérêt Sur Placements Publics au titre des Dépôts Spéciaux lorsque l'Etat recourt aux avances de la BEAC (TISPP3) : 0,50 % (forfait inchangé).

Ces deux décisions prennent effet pour compter du lundi 11 décembre 2006.

CHAPITRE II

EVOLUTION DU MARCHE MONETAIRE

L'activité du marché monétaire a été marquée en 2006 par une baisse substantielle des refinancements de la Banque Centrale aux établissements de crédit sur le Guichet A, combinée à une chute des interventions sur le Guichet B, et à une diminution du volume des placements bancaires. En revanche, les opérations du compartiment interbancaire se sont accrues.

A. EVOLUTION DES INTERVENTIONS DE LA BANQUE CENTRALE

L'activité du marché monétaire s'est traduite par une contraction des avances de l'Institut d'Emission sur le guichet A et une baisse des placements bancaires.

1. Injections de liquidités (Guichets A et B)

L'encours moyen mensuel des interventions de la Banque Centrale en faveur des établissements de crédit a régressé de 18,4 %, revenant de 15,2 milliards en décembre 2005, à 12,4 milliards en décembre 2006, compte tenu de l'abondance de la liquidité du système bancaire au sein de la CEMAC.

Les avances au titre des appels d'offres positifs ont constitué la majeure partie des interventions sur le Guichet A du marché monétaire qui constitue le principal canal d'injections de liquidités de la BEAC.

1.1. Evolution du Guichet A

L'encours des avances accordées aux banques sur le Guichet principal

du marché monétaire a diminué de 15,2 % pour se situer à 12,3 milliards en décembre 2006.

La majeure partie des injections de liquidités sur le Guichet A s'est opérée par le biais des appels d'offres positifs.

• Interventions au titre des appels d'offres positifs

L'encours moyen des tirages au titre des appels d'offres positifs a fléchi de 10 % pour s'établir à 11,7 milliards en décembre 2006, du fait de la surliquidité bancaire.

Au **Cameroun**, le montant moyen mensuel du recours des établissements de crédit aux interventions de la BEAC a progressé de plus d'un tiers pour atteindre 355 millions en 2006. Toutefois, ce niveau reste insignifiant, car une seule banque a soumissionné aux appels d'offres positifs.

Au **Congo**, au **Gabon** et en **Guinée Equatoriale**, du fait de leur aisance de

trésorerie, les établissements de crédit n'ont pas sollicité le refinancement de l'Institut d'Emission au cours de l'année 2006.

Au **Tchad**, le montant moyen des fonds levés par les banques au titre des appels d'offres a baissé de 7,3 % pour se situer à 11,4 milliards en décembre 2006. Cependant, ces avances ont représenté 97 % du total des concours consentis par l'Institut d'Emission dans la Sous-région. Dans l'ensemble, le volume des refinancements aux banques tchadiennes reste étroitement lié au cycle des campagnes cotonnières.

● Interventions au titre de la pension

L'encours moyen des prises en pension a également baissé de 38,6 %, pour tomber à 523 millions en décembre 2006. Au total, seules les banques centrafricaines, tchadiennes et, dans une moindre mesure, camerounaises, ont recouru à cette facilité pour faire l'appoint de leur trésorerie entre deux appels d'offres.

Au **Congo**, au **Gabon** et en **Guinée Equatoriale**, aucune opération de prise en pension n'a été enregistrée au cours de la période sous revue.

● Autres interventions

Des injections exceptionnelles de liquidités garanties par les certificats de placement et des interventions ponctuelles (au delà de l'objectif de refinancement) ont été opérées par la Banque Centrale en faveur des banques tchadiennes confrontées à des besoins aigus de trésorerie.

1.2. Evolution du Guichet B

Le volume moyen des concours accordés aux établissements de crédit sur ce guichet secondaire réservé au refinancement des crédits d'investissement productif, a chuté de 81,5 % pour s'établir à 122 millions en décembre

2006, à cause de la rareté d'emplois bancaires à moyen et long termes pouvant bénéficier d'un refinancement de la BEAC. Seules les banques tchadiennes ont recouru à ce guichet au cours de l'année 2006.

2. Ponctions de liquidités (Appels d'offres négatifs)

Le volume des liquidités ponctionnées par la Banque Centrale à travers le mécanisme des appels d'offres négatifs s'est contracté de 22 % pour revenir à 11,3 milliards en décembre 2006. Ce recul s'explique par la décision des autorités monétaires de limiter le volume des liquidités à ponctionner, afin d'amener les banques à privilégier les emplois productifs.

La répartition, en pourcentage et par pays, de l'encours global des placements s'est établie comme suit : Cameroun (31,8 %), Congo (26,5 %), Gabon (23 %) et Guinée Equatoriale (18,7 %).

Au **Cameroun**, l'encours moyen des placements s'est stabilisé à 3,6 milliards en décembre 2006.

Au **Congo**, l'encours moyen des ponctions de liquidités s'est sensiblement redressé, passant de 97 millions en décembre 2005 à 3 milliards en décembre 2006, en raison des placements des revenus tirés du secteur pétrolier.

Au **Gabon**, l'encours moyen des placements a chuté de 53,6 % pour se situer à 2,6 milliards.

En **Guinée Equatoriale**, l'encours moyen de la liquidité ponctionnée par la BEAC s'est abaissé de 40 % pour se fixer à 2,1 milliards en décembre 2006.

En **République Centrafricaine** et au Tchad, les établissements de crédit n'ont pas soumissionné aux appels d'offres négatifs, compte tenu des tensions de trésorerie enregistrées au cours de l'année 2006.

**Tableau 14 : Evolution des concours de la BEAC aux établissements de crédit
et des placements des banques et CCP sur le marché monétaire**
(Moyennes mensuelles en millions de FCFA)

PAYS	INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Marché Monétaire - Niveau 2)								Volume des trans- actions interbanc. (montants effectifs des transactions)	Placements des Banques & CCP auprès de la BEAC (Appels d'offres négatifs)
	GUICHET "A"					GUICHET "B"		TOTAL GENERAL DES INTERVEN- TIONS		
	Appels d'offres de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Avances exceptionnelles garanties par des certi- ficats de placement	Interventions Ponctuelles (IP)	Avances au taux de pénalité	TOTAL	Crédits à moyen terme irrévocables			
1. CAMEROUN										
DÉC. 05	228	8	0	0	44	280	0	280	6 000	3 774
JAN. 06	237	0	0	0	0	237	0	237	5 000	3 774
FEV. 06	235	10	0	0	0	245	0	245	1 500	3 829
MARS 06	259	11	0	0	0	270	0	270	0	2 658
AVRIL 06	276	5	0	0	0	281	0	281	3 000	3 200
MAI 06	283	17	0	0	0	300	0	300	8 250	3 200
JUIN 06	299	0	0	0	0	299	0	299	0	3 200
JUILLET 06	283	0	0	0	0	283	0	283	2 000	4 542
AOÛT 06	300	5	0	0	0	305	0	305	0	4 516
SEPT. 06	312	0	0	0	0	312	0	312	0	4 720
OCT. 06	318	0	0	0	0	318	0	318	2 000	4 723
NOV. 06	328	7	0	0	0	335	0	335	4 000	3 920
DÉC. 06	355	6	0	0	0	361	0	361	14 000	3 600
2. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE										
DÉC. 05	565	126	48	0	0	739	0	739	939	0
JAN. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	2 877	0
FEV. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	1 455	0
MARS 06	0	52	0	0	0	52	0	52	1 556	0
AVRIL 06	0	218	0	0	0	218	0	218	1 203	0
MAI 06	0	4	0	0	0	4	0	4	1 000	0
JUIN 06	0	0	0	0	0	0	0	0	663	0
JUILLET 06	0	40	0	0	0	40	0	40	161	0
AOÛT 06	0	3	0	0	0	3	8	11	500	0
SEPT. 06	0	0	0	0	0	0	17	17	763	683
OCT. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	129	1 500
NOV. 06	0	322	0	0	0	322	0	322	0	1 617
DÉC. 06	0	178	0	0	0	178	5	183	0	939
3. CONGO										
DÉC. 05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97
JAN. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
FEV. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
MARS 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
AVRIL 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
MAI 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
JUIN 06	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000	1 000
JUILLET 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
AOÛT 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
SEPT. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000	1 400
OCT. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 613
NOV. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000
DÉC. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000	3 000

**Tableau 14 (suite) : Evolution des concours de la BEAC aux établissements de crédit
et des placements des banques et CCP sur le marché monétaire**
(Moyennes mensuelles en millions de FCFA)

PAYS	INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Marché Monétaire - Niveau 2)								Volume des transactions interbanq. (montants effectifs des transactions)	PLACEMENTS DES BANQUES & CCP AUPRES DE LA BEAC (appels d'offr. négatifs)
	GUICHET "A"					GUICHET "B"	TOTAL GENERAL DES INTER- VENTIONS			
	Appels d'offres de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Av. except.ga ranties p/des cert.placem.	Intervntion Ponctuelle (IP)	Avances au taux de pénalité	TOTAL		Crédits à M.T. irrévocabl.		
4. GABON										
DÉC. 05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 661
JAN. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 855
FEV. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 529
MARS 06	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000	2 284
AVRIL 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 167
MAI 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 897
JUIN 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 800
JUILLET 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 800
AOÛT 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 800
SEPT. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 880
OCT. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 600
NOV. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 787
DÉC. 06	0	0	0	0	0				0	2 600
5. GUINEE EQUATORIALE										
DÉC. 05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 452
JAN. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 452
FEV. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 500
MARS 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 839
AVRIL 06	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	2 700
MAI 06	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000	1 194
JUIN 06	0	0	0	0	0	0	0	0	55 000	0
JUILLET 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AOÛT 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SEPT. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OCT. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NOV. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500
DÉC. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 097
6. TCHAD										
DÉC. 05	12 275	718	242	290	0	13 525	658	14 183	0	565
JAN. 06	14 360	0	0	65	0	14 425	640	15 065	0	0
FEV. 06	14 360	0	0	186	0	14 546	640	15 186	0	0
MARS 06	14 381	97	0	0	0	14 478	610	15 088	0	0
AVRIL 06	25 983	547	0	67	0	26 597	600	27 197	0	0
MAI 06	29 344	0	0	0	0	29 344	600	29 944	0	0
JUIN 06	24 677	223	0	0	0	24 900	0	24 900	0	0
JUILLET 06	24 485	0	0	0	0	24 485	0	24 485	0	0
AOÛT 06	21 152	0	0	0	0	21 152	0	21 152	0	0
SEPT. 06	13 990	0	0	0	0	13 990	0	13 990	0	0
OCT. 06	13 939	0	0	0	0	13 939	0	13 939	0	0
NOV. 06	12 250	0	0	0	0	12 250	0	12 250	0	0
DÉC. 06	11 373	339	0	0	0	11 712	117	11 829	0	0
7. CEMAC										
DÉC. 05	13 068	852	290	290	44	14 544	658	15 202	6 000	14 488
JAN. 06	14 597	0	0	65	0	14 662	640	15 302	5 000	15 958
FEV. 06	14 595	10	0	186	0	14 791	640	15 431	1 500	14 313
MARS 06	14 640	160	0	0	0	14 800	610	15 410	19 000	10 337
AVRIL 06	26 259	770	0	67	0	27 096	600	27 696	48 000	10 270
MAI 06	29 627	21	0	0	0	29 648	600	30 248	63 250	8 291
JUIN 06	24 976	223	0	0	0	25 199	0	25 199	4 000	6 663
JUILLET 06	24 768	40	0	0	0	24 808	0	24 808	2 000	7 503
AOÛT 06	21 452	8	0	0	0	21 460	8	21 468	0	7 816
SEPT. 06	14 302	0	0	0	0	14 302	17	14 319	4 300	8 763
OCT. 06	14 257	0	0	0	0	14 257	0	14 257	2 000	12 065
NOV. 06	12 578	329	0	0	0	12 907	0	12 907	4 000	12 207
DÉC. 06	11 728	523	0	0	0	12 251	122	12 373	18 000	11 297

B. EVOLUTION DU COMPARTIMENT INTERBANCAIRE

Sur le compartiment interbancaire, les échanges de liquidités entre banques ont été soutenus. Le Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP) s'est desserré en moyenne de 4,47175 % en 2005 à 3,7072 % en 2006, reflétant la surliquidité bancaire dans la zone CEMAC.

1. Evolution des transactions interbancaires

Au cours de l'année 2006, l'activité du compartiment interbancaire a progressé de 7,2 % pour s'établir à 171 milliards. Ce regain d'activité est lié au volume limité des ponctions de liquidités par la BEAC d'une part, et à la bonne santé globale du système bancaire sous-régional qui inspire davantage confiance d'autre part.

Le marché interbancaire a été animé par les banques implantées au Cameroun, au Congo, en Guinée Équatoriale et, dans une moindre mesure, au Gabon.

Au **Cameroun**, le volume des transactions bancaires a chuté de 35,4% pour s'établir à 39,8 milliards à fin décembre 2006. Cette baisse est la conséquence

de la surliquidité de l'ensemble du système bancaire camerounais.

En **République Centrafricaine**, le compartiment interbancaire a enregistré des opérations d'un montant global de 300 millions en 2006, alors qu'aucune opération n'y avait été relevée en 2005.

Au **Congo**, le marché interbancaire s'est fortement redressé. En effet, le montant global échangé, qui était nul en 2005, s'est élevé à 12 milliards en 2006.

Au **Gabon**, le compartiment interbancaire a été peu actif, du fait des importants excédents de trésorerie des établissements de crédit. Ainsi, une seule transaction interbancaire d'un montant de 4 milliards a été enregistrée.

En **Guinée Equatoriale**, le montant des opérations interbancaires a progressé de 18,6 % pour se hisser à 115 milliards en 2006. Toutes ces opérations à caractère sous-régional ont mis en rapport des banques appartenant à un même réseau.

Au **Tchad**, il n'y a pas eu de transaction interbancaire.

Tableau 15a : Evolution des opérations réalisées sur le marché interbancaire

(Montants en millions de FCFA)

PAYS	PERIODES	OPERATIONS NATIONALES	OPERATIONS TRANSNATIONALES	TOTAL DES TRANSACTIONS	TAUX MOYENS PRATIQUES
CAMEROUN	Janvier 2006	2 000	3 000	5 000	4,50000 %
	Février 2006	1 500	0	1 500	5,50000 %
	Mars 2006	0	0	0	-
	Avril 2006	0	3 000	3 000	4,00000 %
	Mai 2006	0	8 250	8 250	4,00000 %
	Juin 2006	0	0	0	-
	Juillet 2006	2 000	0	2 000	5,15000 %
	Août 2006	0	0	0	-
	Septembre 2006	0	0	0	-
	Octobre 2006	0	2 000	2 000	4,00000 %
	Novembre 2006	0	4 000	4 000	4,00000 %
	Décembre 2006	4 000	10 000	14 000	4,47333 %
TOTAL.....		9 500	30 250	39 750	-
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	Janvier 2006	0	0	0	-
	Février 2006	0	0	0	-
	Mars 2006	0	0	0	-
	Avril 2006	0	0	0	-
	Mai 2006	0	0	0	-
	Juin 2006	0	0	0	-
	Juillet 2006	0	0	0	-
	Août 2006	300	0	300	7,25000 %
	Septembre 2006	0	0	0	-
	Octobre 2006	0	0	0	-
	Novembre 2006	0	0	0	-
	Décembre 2006	0	0	0	-
TOTAL.....		300	0	300	-
CONGO	Janvier 2006	0	0	0	-
	Février 2006	0	0	0	-
	Mars 2006	0	0	0	-
	Avril 2006	0	0	0	-
	Mai 2006	0	0	0	-
	Juin 2006	0	4 000	4 000	2,00000 %
	Juillet 2006	0	0	0	-
	Août 2006	0	0	0	-
	Septembre 2006	0	4 000	4 000	2,00000 %
	Octobre 2006	0	0	0	-
	Novembre 2006	0	0	0	-
	Décembre 2006	0	4 000	4 000	2,00000 %
TOTAL.....		0	12 000	12 000	-
GABON	Janvier 2006	0	0	0	-
	Février 2006	0	0	0	-
	Mars 2006	0	4 000	4 000	2,00000 %
	Avril 2006	0	0	0	-
	Mai 2006	0	0	0	-
	Juin 2006	0	0	0	-
	Juillet 2006	0	0	0	-
	Août 2006	0	0	0	-
	Septembre 2006	0	0	0	-
	Octobre 2006	0	0	0	-
	Novembre 2006	0	0	0	-
	Décembre 2006	0	0	0	-
TOTAL.....		0	4 000	4 000	-

Tableau 15a (suite) : Evolution des opérations réalisées sur le marché interbancaire

(Montants en millions de FCFA)

PAYS	PERIODES	OPERATIONS NATIONALES	OPERATIONS TRANSNATIONALES	TOTAL DES TRANSACTIONS	TAUX MOYENS PRATIQUES
GUINEE EQUATORIALE	Janvier 2006	0	0	0	-
	Février 2006	0	0	0	-
	Mars 2006	0	15 000	15 000	3,00000 %
	Avril 2006	0	45 000	45 000	3,00000 %
	Mai 2006	0	55 000	55 000	3,00000 %
	Juin 2006	0	0	0	-
	Juillet 2006	0	0	0	-
	Août 2006	0	0	0	-
	Septembre 2006	0	0	0	-
	Octobre 2006	0	0	0	-
	Novembre 2006	0	0	0	-
	Décembre 2006	0	0	0	-
TOTAL.....		0	115 000	115 000	-
TCHAD	Janvier 2006	0	0	0	-
	Février 2006	0	0	0	-
	Mars 2006	0	0	0	-
	Avril 2006	0	0	0	-
	Mai 2006	0	0	0	-
	Juin 2006	0	0	0	-
	Juillet 2006	0	0	0	-
	Août 2006	0	0	0	-
	Septembre 2006	0	0	0	-
	Octobre 2006	0	0	0	-
	Novembre 2006	0	0	0	-
	Décembre 2006	0	0	0	-
TOTAL.....		0	0	0	-
CEMAC	Janvier 2006	2000	3 000	5 000	4,60000 %
	Février 2006	1500	0	1 500	5,50000 %
	Mars 2006	0	19 000	19 000	2,78900 %
	Avril 2006	0	48 000	48 000	3,06400 %
	Mai 2006	0	63 250	63 250	3,12900 %
	Juin 2006	0	4 000	4 000	2,00000 %
	Juillet 2006	2000	0	2 000	5,15000 %
	Août 2006	0	0	0	-
	Septembre 2006	300	4 000	4 300	2,36600 %
	Octobre 2006	0	2 000	2 000	4,00000 %
	Novembre 2006	0	4 000	4 000	4,00000 %
	Décembre 2006	4000	14 000	18 000	4,13000 %
TOTAL		9800	161 250	171 050	-

2. Evolution des taux d'intérêt interbancaires

Au cours de l'exercice 2006, le loyer de l'argent sur le compartiment interbancaire du marché monétaire a fléchi en rapport avec la surliquidité du système bancaire. Ainsi, le Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP) s'est établi en

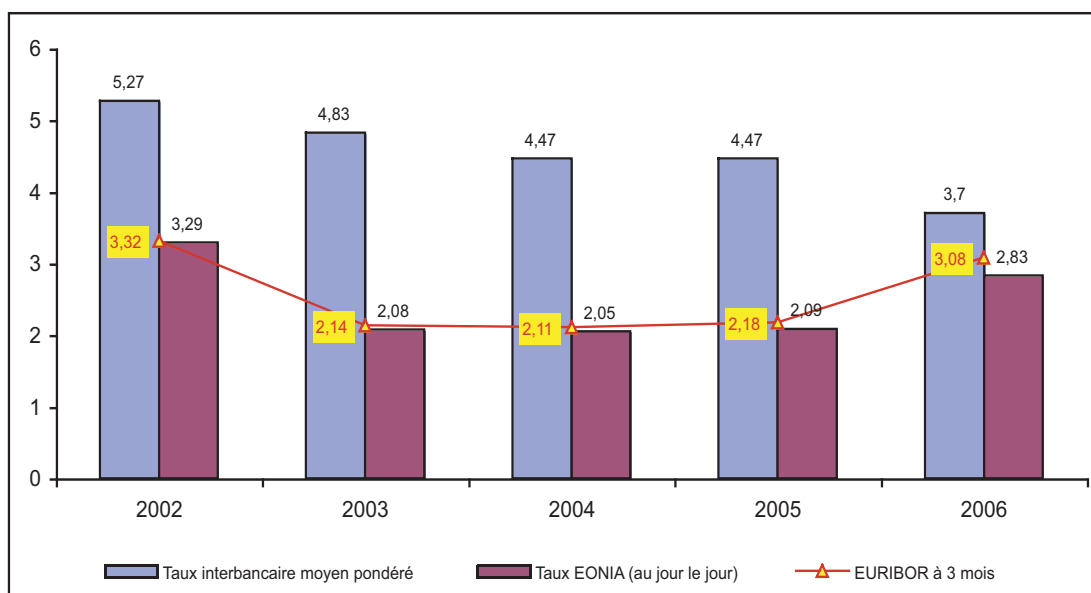
moyenne annuelle à 3,7072 % en 2006, contre 4,47175 % en 2005.

De la sorte, le différentiel favorable entre le Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP) de la CEMAC et les taux pratiqués sur les marchés interbancaires de la Zone Euro, et notamment avec l'EONIA, s'est effrité, revenant de 238 points de base en 2005 à 84 en 2006.

Tableau 15b : Evolution comparée du Taux Interbancaire Moyen Pondéré dans la CEMAC (TIMP) et des taux d'intérêts interbancaires dans la Zone Euro (EONIA et Euribor)

	(moyenne annuelle)				
	2002	2003	2004	2005	2006
TIMP (CEMAC)	5,27	4,83	4,47	4,47	3,70
EONIA ⁵ (au jour le jour)	3,29	2,08	2,05	2,09	2,83
EURIBOR à 3 mois ⁶	3,32	2,14	2,11	2,18	3,08

Graphique 15 : Evolution comparée du Taux Interbancaire Moyen Pondéré dans la CEMAC (TIMP) et des taux d'intérêts interbancaires dans la Zone Euro (EONIA et Euribor)



⁵ EONIA : Euro Overnight Index Average où taux au jour le jour des échanges réalisés sur le marché interbancaire de la Zone Euro.

⁶ EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate : moyenne arithmétique des taux auxquels les banques sont disposées à prêter de l'argent sur le marché interbancaire pour les échéances de un à douze mois.

CHAPITRE III

EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES ET DE CREDIT

En 2006, l'évolution des agrégats monétaires a été influencée par plusieurs facteurs, notamment :

- la fermeté des cours des principales matières premières, essentiellement le pétrole, qui ont dopé les recettes d'exportation des pays membres ;
- l'incidence positive de la diminution du poids des engagements extérieurs des Etats en rapport notamment avec les réaménagements des échéances obtenues dans le cadre des programmes d'ajustement et de relance économique soutenus par les institutions de Bretton Woods ;
- les entrées nettes de capitaux extérieurs, tant publics que privés ;
- le raffermissement des activités non pétrolières dans la plupart des pays ;
- publique dans quelques États pétroliers ;
- et, le rapatriement substantiel des recettes d'exportation pétrolières.

Dans ce contexte, les avoirs extérieurs nets du système monétaire se sont

renforcés sensiblement (60,5 %) pour se chiffrer à 4 852,1 milliards en décembre 2006, contre 3 023,5 milliards en décembre 2005. A l'inverse, le crédit intérieur net a régressé de 95,7 %, en liaison avec un fort repli (- 180,9 %) des créances nettes sur les Etats dont l'encours est revenu, en un an, de - 701,1 milliards à - 1 969,5 milliards, traduisant une consolidation de la trésorerie publique dans la plupart des Etats membres. De leur côté, les crédits à l'économie ont enregistré une croissance de 9,2 % sur la même période, en rapport avec le regain des activités non pétrolières.

Reflétant les mouvements de ses contreparties, la masse monétaire (M2) a augmenté de 18,5 %, taux supérieur à celui de 9,9 % du PIB nominal non pétrolier de l'année 2006.

Les réserves brutes de change, en mois d'importations de biens et services (CAF), sont passées de 4 mois au 31 décembre 2005 à 5,3 mois au 31 décembre 2006, et le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est davantage renforcé, se situant à 94,65 %, contre 86,62 % un an plus tôt.

Tableau 16 : Situation Monétaire résumée
Décembre 2004 - Décembre 2006

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2004	2005	2006	2004-2005	2005-2006
Avoirs extérieurs nets du système monétaire	1 515 327	3 023 468	4 852 118	99,5	60,5
Crédit intérieur net	2 092 509	1 148 623	49 925	- 45,1	- 95,7
Créances nettes sur les Etats	442 202	- 701 077	- 1 969 498	- 258,5	- 180,9
dont PNG	553 099	- 566 533	- 1 787 552	- 202,4	- 215,5
Crédits à l'économie	1 650 307	1 849 700	2 019 423	12,1	9,2
Masse monétaire	2 924 433	3 446 332	4 085 102	17,8	18,5
Autres ressources	683 403	725 759	816 941	6,2	12,6
Fonds propres	845 607	876 023	937 597	3,6	7,0
Divers	- 162 204	- 150 264	- 120 656	7,4	19,7

A. AVOIRS EXTERIEURS NETS DU SYSTEME MONETAIRE

Entre décembre 2005 et décembre 2006, la consolidation de la position extérieure nette globale des pays de la CEMAC s'est fortement accrue (60,5 %), en raison de : i) l'impact favorable de la fermeté des cours des principales matières premières, principalement le pétrole, sur les recettes d'exportation ; ii) la diminution du poids des engagements

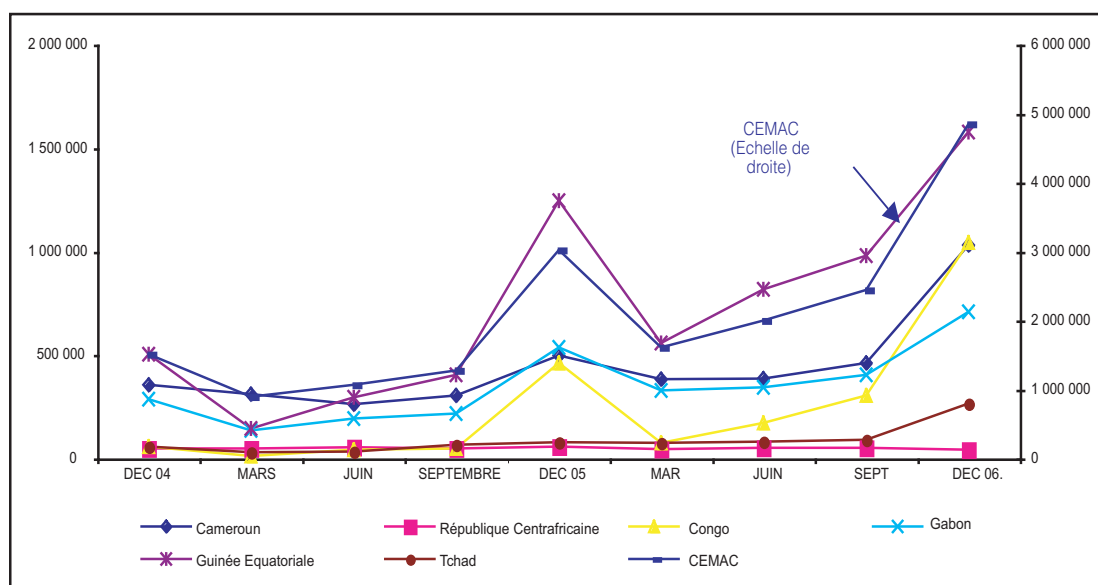
extérieurs des Etats, en rapport notamment avec les annulations et/ou réaménagements des échéances obtenues par les Etats ainsi que le niveau relativement faible du dollar américain ; et enfin, iii) le rapatriement soutenu des recettes d'exportation, ainsi que les entrées nettes de capitaux extérieurs, tant publics que privés.

Tableau 17 : Evolution des avoirs Extérieurs Nets du système monétaire (1)
Décembre 2004 - Décembre 2006

	Montants (en millions de F CFA)			Variations (en %)	
	2004	2005	2006	2004-2005	2005-2006
Cameroun	354 993	497 563	1 031 904	40,2	107,4
République Centrafricaine	49 517	56 192	42 989	13,5	- 23,5
Congo	58 302	460 563	1 042 569	690,0	126,4
Gabon	285 466	536 514	709 257	87,9	32,2
Guinée Equatoriale	503 594	1 245 282	1 577 990	147,3	26,7
Tchad	55 819	78 879	265 728	41,3	236,9
Services Centraux	214 715	210 483	245 618	- 2,0	16,7
Transactions intra-communautaires	- 7 079	- 62 008	- 63 937	- 775,9	- 3,1
CEMAC	1 515 327	3 023 468	4 852 118	99,5	60,5

(1) () Avoirs extérieurs

(-) Engagements Extérieurs

Graphique 16 : Evolution des avoirs extérieurs nets du système monétaire

Au **Cameroun**, la position extérieure nette créditrice s'est raffermie (+ 107,4 %), s'établissant à 1 031,9 milliards à fin décembre 2006, contre 497,6 milliards à fin décembre 2005. Cette évolution résulte de l'appréciation des termes de l'échange, en rapport avec la hausse des cours du pétrole et, dans une moindre mesure, du coton, de l'aluminium et de la banane, du rapatriement soutenu des recettes d'exportation, ainsi que de l'incidence positive de l'allègement de la dette extérieure dans le cadre de l'Initiative PPTE (364 milliards en 2006).

En **République Centrafricaine**, les avoirs extérieurs nets du système monétaire se sont inscrits en baisse de 23,5 %, revenant de 56,2 milliards au 31 décembre 2005 à 43 milliards au 31 décembre 2006. Cette contraction, nonobstant une augmentation des exportations, est liée notamment à une détérioration des termes de l'échange, en rapport avec l'augmentation des prix des hydrocarbures, ainsi qu'aux sorties nettes de capitaux à court terme et aux règlements de la dette publique extérieure.

Au **Congo**, la situation extérieure nette créditrice a plus que doublé, passant de 460,6 milliards à fin décembre 2005 à

1 042,6 milliards à fin décembre 2006. Cette consolidation s'explique par l'appréciation substantielle des termes de l'échange liée à la hausse des prix du pétrole brut et des bois tropicaux conjuguée à l'augmentation des volumes exportés d'hydrocarbures, l'allègement du paiement des intérêts sur la dette extérieure (134,9 milliards en 2006) et le rapatriement soutenu des revenus pétroliers.

Au **Gabon**, la position extérieure nette créditrice s'est renforcée de près d'un tiers, se situant à 709,3 milliards au 31 décembre 2006, contre 536,5 milliards une année auparavant. Ce résultat a pour fondement (i) la progression sensible des recettes d'exportation, en relation avec l'appréciation des cours du pétrole brut qui a plus que compensé la diminution des quantités exportés et, dans une moindre mesure, la hausse des ventes des bois tropicaux et de manganèse, (ii) la baisse des intérêts au titre de la dette publique extérieure, et (iii) les entrées de capitaux au titre des investissements directs étrangers.

En **Guinée Equatoriale**, les avoirs extérieurs nets ont enregistré une augmentation de 26,7 %, se hissant à 1 578 milliards à fin décembre 2006, contre 1 245,3

milliards à fin décembre 2005. Ce raffermissement découle d'une part, de l'accroissement des recettes d'exportation tirées du pétrole brut et du méthanol, en rapport surtout avec l'augmentation des cours du baril de brut qui a largement contrebalancé le léger recul des extractions d'huiles brutes, et d'autre part, du rapatriement régulier des revenus pétroliers.

Au **Tchad**, la situation extérieure nette créditrice a plus que triplé, se fixant à 265,7 milliards en décembre 2006, contre 78,9 milliards un an auparavant. Ce résultat est attribuable essentiellement à l'accroissement des revenus pétroliers dont le rapatriement s'est accéléré et, dans une moindre mesure, à la hausse des recettes d'exportation de bétail.

1. Evolution des avoirs extérieurs bruts de la BEAC

Les réserves officielles brutes de la Banque Centrale ont crû de 54,5 % à fin décembre 2006, se chiffrant à 4 498,6 milliards, contre 2 911,1 milliards en décembre 2005. Principal poste des réserves de change, les avoirs en Compte d'Opérations se sont établis à 4 165,9 milliards en décembre 2006, contre 2 647,2 milliards un an plus tôt, soit une hausse de 57,4 % rendue possible grâce à la vigueur des exportations de pétrole brut et à l'impact positif des allègements de la dette extérieure des Etats. Pour sa part, le poste « Autres avoirs en devises » a progressé de 26,4 % pour s'élever à 263,5 milliards au 31 décembre 2006.

Tableau 18 : Evolution des avoirs extérieurs bruts de la BEAC
Décembre 2004 - Décembre 2006

	Montants (en millions de F CFA)			Variations (en %)	
	2004	2005	2006	2004-2005	2005-2006
Encaisse-Or	37 717	50 936	56 363	35,0	10,7
Compte d'Opérations	1 305 619	2 647 186	4 165 936	102,8	57,4
Avoirs en DTS	12 201	3 086	11 410	- 74,7	269,7
Position de réserve au FMI	1 343	1 470	1 449	9,5	- 1,4
Autres avoirs en devises (1)	178 705	208 420	263 460	16,6	26,4
TOTAL	1 535 585	2 911 098	4 498 618	89,6	54,5

(1) Y compris les avoirs extérieurs bruts non repartis des Services Centraux

2. Evolution des engagements officiels extérieurs

Les engagements extérieurs de la BEAC ont régressé de 59,2 %, revenant de 285,3 milliards à fin décembre 2005

à 116,5 milliards au 31 décembre 2006, en liaison avec les remboursements des concours du FMI.

Tableau 19 : Evolution des engagements officiels extérieurs
Décembre 2004 - Décembre 2006

	Montants (en millions de F CFA)			Variations (en %)	
	2004	2005	2006	2004-2005	2005-2006
Engagements extérieurs de la BEAC (1)	13 168	17 389	11 824	32,1	- 32,0
Recours aux crédits du FMI	289 533	267 914	104 633	- 7,5	- 60,9
TOTAL	302 701	285 303	116 457	- 5,7	- 59,2

(1) Y compris éventuellement les engagements non répartis des Services Centraux

3. Evolution des avoirs extérieurs nets de la BEAC

Les réserves officielles nettes de la BEAC ont augmenté de 66,9 %, se situant à 4 382,2 milliards en décembre 2006 contre 2 625,8 milliards un an auparavant.

Tableau 20 : Evolution des avoirs extérieurs nets de la BEAC
Décembre 2004- Décembre 2006

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2004	2005	2006	2004-2005	2005-2006
Cameroun	241 693	381 502	856 333	57,8	124,5
République Centrafricaine	51 387	59 695	43 555	16,2	- 27,0
Congo	43 733	387 702	901 373	786,5	132,5
Gabon	164 639	333 953	527 881	102,8	58,1
Guinée Equatoriale	454 296	1 168 515	1 527 082	157,2	30,7
Tchad	62 421	83 945	280 319	34,5	233,9
Services Centraux	214 715	210 483	245 618	- 2,0	16,7
CEMAC	1 232 884	2 625 795	4 382 161	113,0	66,9

4. Evolution de la position extérieure nette des établissements de crédit

La position extérieure nette créditrice des banques s'est chiffrée à 470 milliards en décembre 2006, contre 397,7 milliards en décembre 2005, soit un accroissement de 18,2 %. Cette amélioration, qui

est observée au Cameroun et au Congo, résulte notamment de la consolidation des recettes pétrolières dans ces Etats et de l'accroissement des exportations des autres produits de base.

Tableau 21 : Evolution de la position extérieure nette des Banques
Décembre 2004 - Décembre 2006

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2004	2005	2006	2004-2005	2005-2006
Avoirs extérieurs bruts	438 201	564 057	629 738	28,7	11,6
Engagements extérieurs (2)	155 758	166 384	159 781	6,8	- 4,0
CEMAC	282 443	397 673	469 957	40,8	18,2
Cameroun	113 300	116 061	175 571	2,4	51,3
République Centrafricaine	- 1 870	- 3 503	- 566	- 87,3	83,8
Congo	14 569	72 861	141 196	400,1	93,8
Gabon	120 827	202 561	181 376	67,6	- 10,5
Guinée Equatoriale	49 298	76 767	50 908	55,7	- 33,7
Tchad	- 6 602	- 5 066	- 14 591	23,3	- 188,0
Ajustements intracommunautaires	- 7 079	- 62 008	- 63 937	- 775,9	- 3,1

(1) : () Avoirs extérieurs (-) Engagements extérieurs

(2) Y compris la dette postale

B. CREDIT INTERIEUR NET

Le crédit intérieur net a chuté de 95,7 % à fin décembre 2006 (- 45 1 % à fin décembre 2005), pour s'établir à 49,8 milliards, contre 1 148,6 milliards un an plus tôt. Cette évolution résulte des mouvements en sens contraire de ses deux composantes, à savoir :

- Un repli des créances nettes sur les Etats, dont l'encours a reculé de - 701,1 milliards à -1969,5 milliards en un an, traduisant une consolidation
- Une hausse des crédits à l'économie (+ 9,2 %) dans l'ensemble des pays.

notable de la liquidité publique dans la plupart des Etats, en liaison avec l'accroissement sensible des revenus pétroliers. En particulier, la Position Nette des Gouvernements qui était de -566,5 milliards à fin décembre 2005 s'est établie à - 1 787,6 milliards au 31 décembre 2006 ;

Tableau 22 : Evolution du crédit intérieur net**Décembre 2004 - Décembre 2006**

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2004	2005	2006	2004-2005	2005-2006
Créances nettes sur les Etats	442 202	- 701 077	- 1 969 498	- 258,5	- 180,9
Crédits à l'économie	1 650 307	1 849 700	2 019 423	12,1	9,2
CEMAC	2 092 509	1 148 623	49 925	- 45,1	- 95,7
Cameroun	1 237 648	1 181 991	861 343	- 4,5	- 27,1
République Centrafricaine	115 354	126 145	135 725	9,4	7,6
Congo	269 965	32 014	- 393 455	- 88,1	- 1 329,0
Gabon	535 172	481 976	465 611	- 9,9	- 3,4
Guinée Equatoriale	- 269 173	- 933 619	- 1 224 586	- 246,8	- 31,2
Tchad	176 740	215 813	159 776	22,1	- 26,0
Ajustements intracommunautaires	26 803	44 303	45 511	65,3	2,7

1. Crédits à l'économie

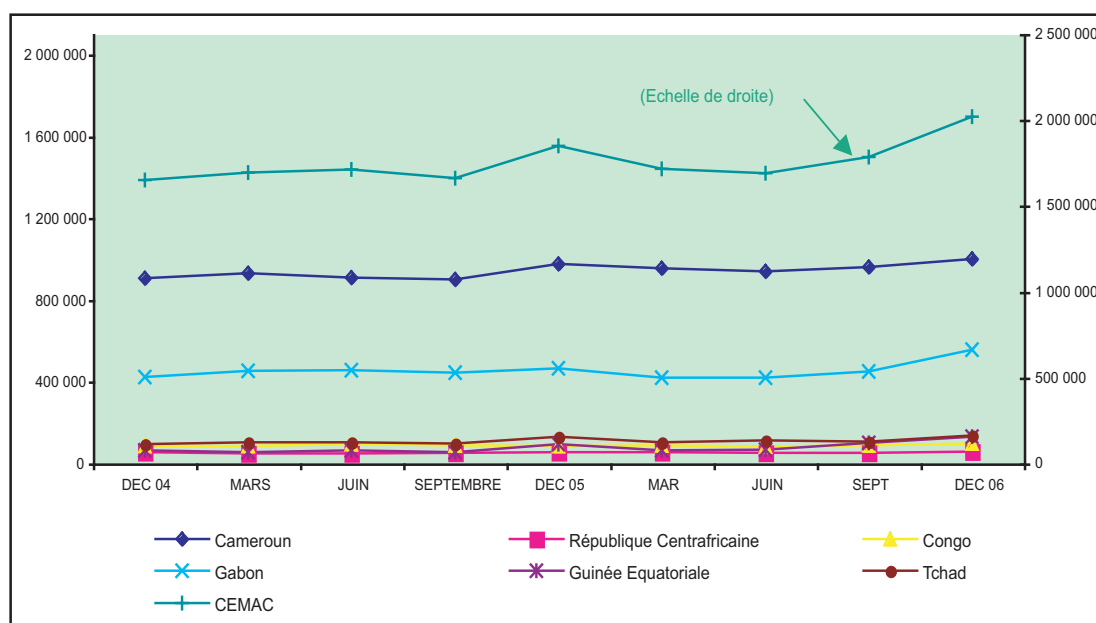
Les crédits à l'économie se sont situés à 2 019,4 milliards au 31 décembre 2006, contre 1 849,7 milliards un an auparavant, soit une hausse de 9,2 % reflétant le regain des activités économiques dans

la CEMAC dont le PIB nominal hors secteur pétrolier s'est accru de 9,9 % en 2006. Les crédits à moyen et long terme ont augmenté respectivement de 30,4 % et de 12,7 %. En revanche, les crédits à court terme ont régressé de 0,4 %.

Tableau 23 : Evolution des crédits à l'économie**Décembre 2004 - Décembre 2006**

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2004	2005	2006	2004-2005	2005-2006
Crédits à court terme	1 115 358	1 238 984	1 233 413	11,1	- 0,4
Crédits à moyen terme	491 969	553 561	721 613	12,5	30,4
Crédits à long terme	42 980	57 155	64 397	33,0	12,7
CEMAC	1 650 307	1 849 700	2 019 423	12,1	9,2
Cameroun	904 889	976 837	999 459	8,0	2,3
République Centrafricaine	55 162	54 108	56 432	- 1,9	4,3
Congo	85 046	86 135	96 504	1,3	12,0
Gabon	422 661	464 674	555 528	9,9	19,6
Guinée Equatoriale	62 838	93 827	129 452	49,3	38,0
Tchad	92 853	129 614	136 528	39,6	5,3
Ajustements intracommunautaires	26 858	44 505	45 520	65,7	2,3

Graphique 17 : Evolution des crédits à l'économie



1.1. Crédits à court terme

Les crédits à court terme ont régressé de 0,4 % à fin décembre 2006, pour se chiffrer à 1 233,4 milliards, contre 1 239

milliards en décembre 2005, à cause d'une forte contraction des concours à l'économie au Gabon.

Tableau 24 : Evolution des crédits à court terme
Décembre 2004 - Décembre 2006

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2004	2005	2006	2004-2005	2005-2006
Cameroun	627 180	643 303	654 283	2,6	1,7
République Centrafricaine	50 907	49 152	51 211	- 3,4	4,2
Congo	63 132	64 835	69 708	2,7	7,5
Gabon	239 217	291 615	231 717	21,9	- 20,5
Guinée Equatoriale	45 803	75 373	108 546	64,6	44,0
Tchad	79 944	105 138	106 528	31,5	1,3
Ajustements intracommunautaires	9 175	9 568	11 420	4,3	19,4
CEMAC	1 115 358	1 238 984	1 233 413	11,1	- 0,4

Au **Cameroun**, les crédits à court terme ont affiché une légère hausse (1,7 %), pour se situer à 654,3 milliards au 31 décembre 2006. Cette évolution traduit un accroissement modéré de la demande de crédits d'exploitation des

entreprises, notamment dans le secteur de l'énergie, des télécommunications, du commerce et des services.

En **République Centrafricaine**, le niveau des concours à court terme s'est

fixé à 51,2 milliards au 31 décembre 2006, en hausse de 4,2 % par rapport à décembre 2005, en rapport avec le redressement de l'activité économique, notamment dans les secteurs minier et forestier, ainsi que dans les branches des télécommunications et de la distribution des produits pétroliers.

Au **Congo**, l'encours des crédits bancaires à court terme a progressé de 7,5 % pour s'établir à 69,7 milliards à fin décembre 2006, en liaison avec l'accroissement des concours aux entreprises du secteur agroalimentaire, para-pétrolier, des BTP, de l'énergie et des télécommunications.

Au **Gabon**, les crédits à court terme ont diminué de 20,5 %, pour revenir à 231,7 milliards à fin décembre 2006. Cette évolution est notamment due à la diminution des concours au secteur des transports ainsi qu'aux remboursements des entreprises du BTP suite au règlement des dépenses publiques occasionnées par les travaux de construction découlant de l'organisation des fêtes nationales tournantes.

En **Guinée Equatoriale**, les concours

bancaires à court terme ont fortement augmenté (44 %) pour s'inscrire à 108,5 milliards en décembre 2006, en liaison avec le rythme soutenu de l'activité économique, particulièrement dans les secteurs des BTP et para-pétrolier, ainsi que le commerce et les services.

Au **Tchad**, les crédits d'exploitation ont enregistré une légère progression (1,3 %) pour s'établir à 106,5 milliards à fin décembre 2006. Ce résultat recouvre un accroissement des crédits de campagne qui a été atténué par une baisse des concours bancaires octroyés aux autres secteurs de l'économie.

1.2. Crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme se sont accrus de 30,4 % pour se hisser à 721,6 milliards au 31 décembre 2006. Cette tendance a été entretenue par les constructions de logements, les investissements de capacité et de productivité dans le secteur industriel ainsi que les travaux de réfection et d'extension des infrastructures de base réalisés par les entreprises des BTP dans plusieurs pays de la Sous- région.

Tableau 25 : Evolution des crédits à moyen terme
Décembre 2004 - Décembre 2006

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2004	2005	2006	2004-2005	2005-2006
Cameroun	247 297	298 218	306 548	20,6	2,8
République Centrafricaine	3 957	4 512	4 826	14,0	7,0
Congo	21 891	21 068	26 499	-3,8	25,8
Gabon	173 640	164 591	315 972	-5,2	92,0
Guinée Equatoriale	17 035	18 454	20 843	8,3	12,9
Tchad	10 526	13 411	14 940	27,4	11,4
Ajustements intracommunautaires	17 623	33 307	31 985	89,0	-4,0
CEMAC	491 969	553 561	721 613	12,5	30,4

Au **Cameroun**, les crédits à moyen terme ont connu une légère hausse (2,8 %), après une augmentation de 20,6 %

un an auparavant, pour s'établir à 306,5 milliards à fin décembre 2006. Pour l'essentiel, cette évolution modérée des

crédits d'investissement traduit l'importance des financements longs alternatifs moins coûteux que préfèrent les opérateurs économiques.

En **République Centrafricaine**, l'encours des créances à moyen terme s'est accru de 7 % pour se fixer à 4,8 milliards au 31 décembre 2006, reflétant principalement l'augmentation des investissements privés, surtout au niveau des sociétés minières et forestières, des sociétés des BTP, des télécommunications ainsi que du commerce et des services.

Au **Congo**, les concours bancaires à moyen terme ont affiché une progression d'un quart pour s'élever à 26,5 milliards à fin décembre 2006, en relation notamment avec la hausse des investissements de capacité et de productivité dans les secteurs des télécommunications, des BTP, du para-pétrolier et de l'énergie, et de manière plus générale, avec les effets induits sur les autres secteurs de l'économie du développement des infrastructures publiques.

Au **Gabon**, les crédits d'équipement se sont redressés de 92 % pour ressortir à 316 milliards à fin décembre 2006. Cette forte hausse est essentiellement due à la l'accroissement des financements des investissements d'une part, des entreprises des BTP et des services, en rapport avec l'organisation de la

fête nationale, et d'autre part, des firmes des secteurs minier, para-pétrolier, agroalimentaire et des télécommunications.

En **Guinée Equatoriale**, les crédits à moyen terme se sont relevés de 12,9 % pour se chiffrer à 20,8 milliards en décembre 2006, compte tenu de l'augmentation des besoins de financement des opérateurs économiques, en particulier dans les secteurs du commerce, des BTP et de l'énergie, ainsi que des effets induits de l'accroissement des investissements publics (santé, logement, éducation et infrastructures routières).

Au **Tchad**, l'encours des créances à moyen terme a progressé de 11,4 % pour atteindre 14,9 milliards à fin décembre 2006, en rapport avec la hausse de l'activité dans les secteurs des BTP, des télécommunications et des services.

1.3. Crédits à long terme

Les crédits à long terme ont augmenté de 12,7 %, s'établissant à 64,4 milliards à fin décembre 2006. L'encours de ces crédits s'est accru au Cameroun (9,4 %), au Congo (28 %) et au Tchad (36,1 %). De plus, en Guinée Equatoriale, 63 milliards de financement à long terme ont été octroyés, après des années sans concours depuis 2003. En revanche, cet encours a régressé en République Centrafricaine (- 11 %) et au Gabon (- 7,4 %).

Tableau 26 : Evolution des crédits à long terme
Décembre 2004 - Décembre 2006

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2004	2005	2006	2004-2005	2005-2006
Cameroun	30 412	35 316	38 628	16,1	9,4
République Centrafricaine	298	444	395	49,0	- 11,0
Congo	23	232	297	908,7	28,0
Gabon	9 804	8 468	7 839	- 13,6	- 7,4
Guinée Equatoriale	0	0	63	0,0	0,0
Tchad	2 383	11 065	15 060	364,3	36,1
Ajustements intracommunautaires	60	1 630	2 115	2 616,7	29,8
CEMAC	42 980	57 155	64 397	33,0	12,7

2. Créances nettes sur les États

Les créances nettes du système monétaire sur les Trésors Nationaux ont fortement baissé (180,9 %), pour s'établir à - 1 969,5 milliards à fin décembre 2006, contre - 701,1 milliards un an plus tôt, traduisant pour l'essentiel une consolidation de la trésorerie publique dans la plupart des pays de la Communauté, sauf en République Centrafricaine. Ce mouvement recouvre principalement un accroissement des dépôts publics et autres ressources auprès du système

monétaire (938,7 milliards) et, dans une moindre mesure, une réduction des créances brutes de la BEAC (- 163,4 milliards) ainsi qu'un désengagement des Etats vis-à-vis du FMI (-163,3 milliards), et ce nonobstant une augmentation des créances nettes des banques sur l'État (30,6 milliards). En particulier, la Position Nette créditrice des Gouvernements s'est sensiblement renforcée, passant de 566,5 milliards à fin décembre 2005 à 1 753,7 milliards à fin décembre 2006.

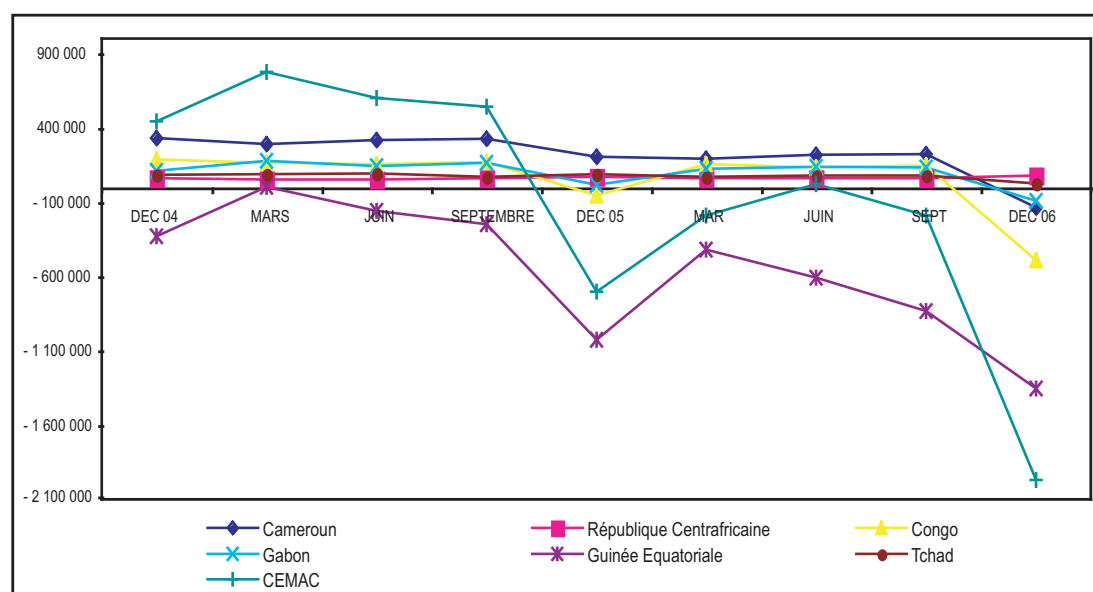
Tableau 27 : Evolution des créances nettes sur les États
Décembre 2004 - Décembre 2006

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2004	2005	2006	2004-2005	2005-2006
Cameroun	332 759	205 154	- 138 116	- 38,3	- 167,3
République Centrafricaine	60 192	72 037	79 293	19,7	10,1
Congo	184 919	- 54 121	- 489 959	- 129,3	- 805,3
Gabon	112 511	17 302	- 89 917	- 84,6	- 619,7
Guinée Equatoriale	- 332 011	- 1 027 446	- 1 354 038	- 209,5	- 31,8
Tchad	83 887	86 199	23 248	2,8	- 73,0
Ajustements intracommunautaires	- 55	- 202	- 9	- 267,3	95,5
CEMAC	442 202	- 701 077	- 1 969 498	- 258,5	- 180,9

(1) () Créances sur les Trésors Nationaux

(-) Dettes envers les Trésors Nationaux

Graphique 18 : Evolution des créances nettes sur les États



Au **Cameroun**, les créances nettes du système monétaire sur l'État ont chuté de 205,1 milliards en décembre 2005 à - 138,1 milliards en décembre 2006, en relation avec une baisse des concours nets de la BEAC (- 149,1 milliards) et des banques (- 46,8 milliards), ainsi qu'un désengagement auprès du FMI (- 147,3 milliards). La Position Nette du Gouvernement s'est fortement redressée, passant d'une situation débitrice de 235,9 milliards au 31 décembre 2005 à une situation créditrice de 74,2 milliards un an plus tard.

En **République Centrafricaine**, les crédits nets à l'État se sont accrus de 10,1 % pour s'établir à 79,3 milliards à fin décembre 2006. Cette évolution résulte d'une augmentation des créances nettes de la Banque Centrale (1,5 milliard), des banques commerciales (4,8 milliards) et du FMI (1 milliard). La Position Nette débitrice du Gouvernement s'est aggravée, évoluant de 74,3 milliards à fin décembre 2005 à 80,9 milliards à fin décembre 2006.

Au **Congo**, la position créditrice de l'État s'est consolidée de 490 milliards en décembre 2006, contre 54,1 milliards à fin décembre 2005. Les concours nets de la BEAC et du FMI ont enregistré respectivement une baisse de 466,1 et de 3 milliards, tandis que les créances nettes des banques ont progressé de 27,3 milliards suite à une diminution des dépôts publics. La Position Nette créditrice du Gouvernement a varié de 55,8 milliards à fin décembre 2005 à 490,6 milliards au 31 décembre 2006.

Au **Gabon**, les crédits nets à l'État ont fortement régressé, revenant de 17,3 milliards à fin décembre 2005 à - 90 milliards à fin décembre 2006, du fait d'une contraction des créances nettes de la BEAC (- 106,1 milliards) et du FMI (- 9,5 milliards), et ce malgré une progression des créances nettes des banques commerciales (8,4 milliards). La Position Nette du Gouvernement, débitrice de 60,1 milliards au 31 décembre 2005, est devenue créditrice de 36,7 milliards au 31 décembre 2006.

En **Guinée Equatoriale**, la situation nette créditrice de l'État vis-à-vis du système monétaire s'est raffermie, passant de 1 027,4 milliards à fin décembre 2005 à 1 354 milliards à fin décembre 2006, compte tenu d'un accroissement sensible des dépôts publics auprès de la Banque Centrale (343,6 milliards). La Position Nette créditrice du Gouvernement s'est consolidée de 987,2 milliards à 1 294,9 milliards au 31 décembre 2006.

Au **Tchad**, les créances nettes du système monétaire sur l'État ont diminué de près de trois quart pour se chiffrer à 23,2 milliards à fin décembre 2006. Cette évolution s'explique par une baisse des créances nettes de la BEAC (- 72,2 milliards) et du FMI (- 10,5 milliards), atténuée par la hausse des concours nets des banques (19,8 milliards). La Position Nette débitrice du Gouvernement est revenue de 106,3 milliards au 31 décembre 2005 à 27,8 milliards au 31 décembre 2006.

Tableau 28 : Evolution des créances nettes sur les Trésors
décembre 2004 – décembre 2006

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2004	2005	2006	2004-2005	2005-2006
Créances des Trésors et des Postes	878 191	1 880 908	2 848 839	114,2	51,5
Encaisse et Institut d'Emission	589 027	1 423 503	2 396 032	141,7	68,3
Dépôts dans les banques	289 164	457 405	452 807	58,2	- 1,0
Dettes des Trésors et des Postes	1 320 393	1 179 831	879 341	- 10,6	- 25,5
Envers la BEAC	712 782	618 199	454 783	- 13,3	- 26,4
Avances en comptes courants	560 820	544 400	401 567	- 2,9	- 26,2
Effets escomptés à moyen terme	68 649	0	0	- 100,0	0,0
Créances consolidées sur l'Etat(1)	83 313	73 799	53 216	- 11,4	- 27,9
Envers le FMI (2)	289 533	267 914	104 633	- 7,5	- 60,9
Envers les banques	311 797	287 437	313 644	- 7,8	9,1
Effets publics	176 132	169 177	192 460	- 3,9	13,8
Autres	135 665	118 260	121 184	- 12,8	2,5
Contre valeur dette extérieure des CCP (Dette postale)	6 281	6 281	6 281	0,0	0,0
Position nette	442 202	- 701 077	- 1 969 498	- 258,5	- 180,9

(1) Créances sur les banques en liquidation consolidées sur l'État

(2) Contrepartie des tirages sur le FMI (Stand-by, Facilité d'Ajustement Structurel, Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé, Financement Compensatoire, Fonds Fiduciaire et Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance)



La nouvelle gamme de pièces de monnaie métallique de la Banque des États de l'Afrique Centrale

Visuels et dénominations



COUPURE 500 F • TRANCHE : alternance de plages lisses et de plages cannelées avec insculpation de sigle CEMAC répété 8 fois, à l'envers. • COULEUR/ALLIAGE : gris maillechort

COUPURE 100 F • TRANCHE : grosses cannelures • COULEUR/ALLIAGE : bicolore - jaune/blanc

COUPURE 50 F • TRANCHE : grosses cannelures • COULEUR/ALLIAGE : gris - inox

COUPURE 25 F • TRANCHE : cannelures fines • COULEUR/ALLIAGE : nordic gold

COUPURE 10 F • TRANCHE : cannelures fines • COULEUR/ALLIAGE : nordic gold

COUPURE 5 F • TRANCHE : cannelures fines • COULEUR/ALLIAGE : nordic gold

COUPURE 2 F • TRANCHE : lisse • COULEUR/ALLIAGE : blanc : acier inox

COUPURE 1 F • TRANCHE : lisse • COULEUR/ALLIAGE : blanc : acier inox

Mise en circulation : 2006

C. MASSE MONETAIRE

La masse monétaire consolidée des pays de la CEMAC a progressé de 18,5 % à fin décembre 2006, contre 17,8 % à fin décembre 2005, en liaison avec la forte hausse des avoirs extérieurs nets et le rythme soutenu de l'activité économique dans le secteur non

pétrolier. Cet agrégat a augmenté dans tous les Etats membres, à l'exception de la République Centrafricaine. Ainsi, les disponibilités monétaires et quasi-monétaires se sont chiffrées à 4 085,1 milliards en 2006, contre 3 446,3 milliards un an auparavant.

Tableau 29 : Evolution de la masse monétaire
Décembre 2004 - Décembre 2006

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2004	2005	2006	2004-2005	2005-2006
Cameroun	1 428 592	1 502 330	1 645 667	5,2	9,5
République Centrafricaine	110 230	128 420	122 974	16,5	- 4,2
Congo	329 982	449 676	633 646	36,3	40,9
Gabon	656 901	834 762	978 560	27,1	17,2
Guinée Equatoriale	207 177	279 054	318 525	34,7	14,1
Tchad	188 725	248 534	377 291	31,7	51,8
Ajustements intracommunautaires	2 826	3 556	8 439	25,8	137,3
CEMAC	2 924 433	3 446 332	4 085 102	17,8	18,5

L'analyse de la structure de la masse monétaire à fin décembre 2006 met en exergue une hausse de la part relative de la monnaie scripturale (de 39 % à 42 %),

contrastant avec une diminution des proportions de la monnaie fiduciaire (de 28 % à 26,6 %) et de la quasi-monnaie (de 33,1 % à 31,4 %).

Tableau 30 : Evolution des composantes de la masse monétaire
Décembre 2004 - Décembre 2006

	Montants (en millions de FCFA)			Structure (en %)		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
A. Disponibilités monétaires	1 912 383	2 306 903	2 803 829	65,4	66,9	68,6
dont :						
Monnaie fiduciaire	851 402	964 399	1 087 970	29,1	28,0	26,6
Monnaie scripturale	1 060 981	1 342 504	1 715 859	36,3	39,0	42,0
B. Quasi-monnaie	1 012 050	1 139 429	1 281 273	34,6	33,1	31,4
Masse monétaire	2 924 433	3 446 332	4 085 102	100,0	100,0	100,0

1. Evolution de la monnaie fiduciaire

Le stock de billets et monnaies en circulation dans le public a augmenté de 12,8 %, contre une progression de 13,3 % douze mois plus tôt, passant de 964,4 milliards à fin décembre 2005 à 1 088 milliards à fin décembre 2006. Cet accroissement est constaté dans la

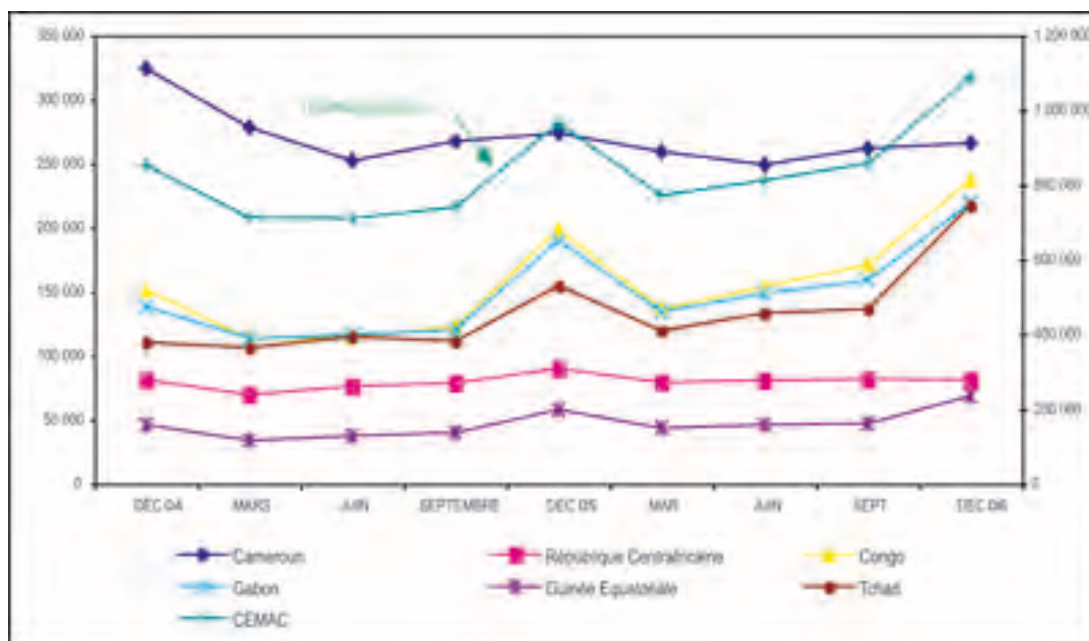
plupart des pays, en raison de l'appréciation des revenus des ménages en milieu urbain et, dans une moindre mesure, dans les zones rurales. En revanche, au Cameroun et en République Centrafricaine, la baisse de la monnaie fiduciaire résulte notamment de l'accumulation des billets à trier des autres Etats dans les Centres de la BEAC.

Tableau 31 : Evolution de la monnaie fiduciaire

Décembre 2004 - Décembre 2006

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2004	2005	2006	2004-2005	2005-2006
Cameroun	324 092	273 413	265 597	- 15,6	- 2,9
République Centrafricaine	81 342	89 857	80 928	10,5	- 9,9
Congo	151 632	198 690	237 381	31,0	19,5
Gabon	138 487	189 953	218 637	37,2	15,1
Guinée Equatoriale	45 730	57 662	68 213	26,1	18,3
Tchad	110 119	154 824	217 214	40,6	40,3
CEMAC	851 402	964 399	1 087 970	13,3	12,8

Graphique 19 : Evolution de la monnaie fiduciaire



2. Evolution de la monnaie scripturale

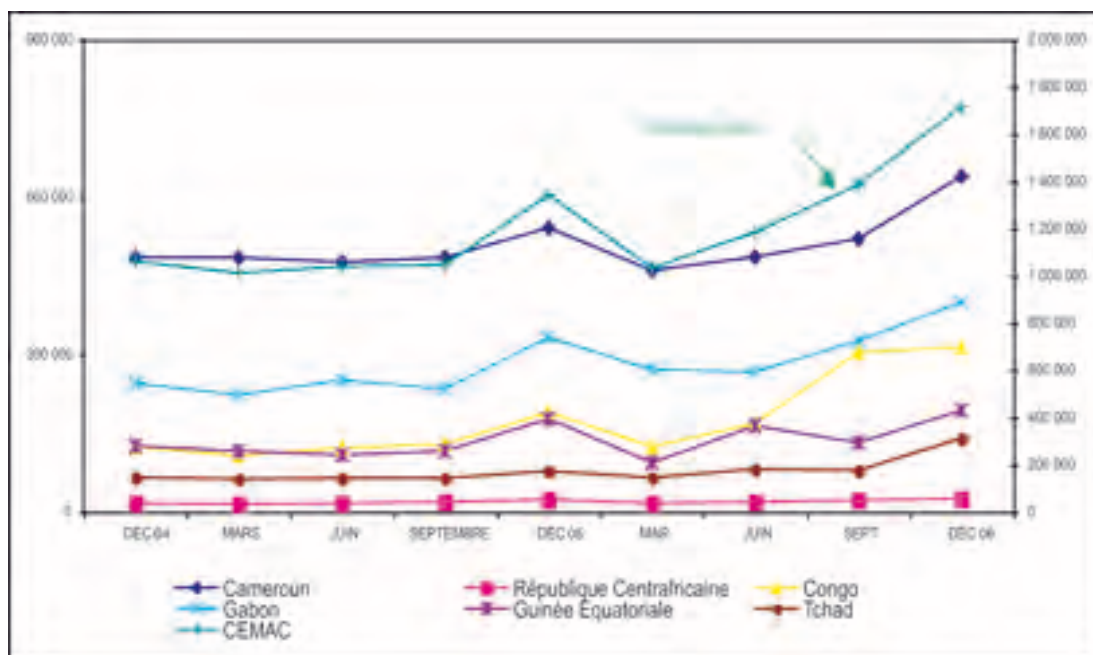
Les dépôts à vue ont enregistré une hausse de 27,8 % à fin décembre 2006 pour s'établir à 1 715,9 milliards, après un accroissement de 26,5 % en 2005. Ce

résultat d'ensemble est observé dans tous les pays, grâce au niveau soutenu de l'activité économique et à la bonne tenue des cours des matières premières.

Tableau 32 : Evolution de la monnaie scripturale
Décembre 2004 - Décembre 2006

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2004	2005	2006	2004-2005	2005-2006
Cameroun	484 650	541 144	639 573	11,7	18,2
République Centrafricaine	16 376	23 846	24 533	45,6	2,9
Congo	122 904	188 950	313 376	53,7	65,9
Gabon	245 009	331 802	399 225	35,4	20,3
Guinée Equatoriale	124 801	176 570	192 800	41,5	9,2
Tchad	65 323	77 793	140 387	19,1	80,5
Ajustements intracommunautaires	1 918	2 399	5 965	25,1	148,6
CEMAC	1 060 981	1 342 504	1 715 859	26,5	27,8

Graphique 20 : Evolution de la monnaie scripturale



3. Evolution de la quasi-monnaie

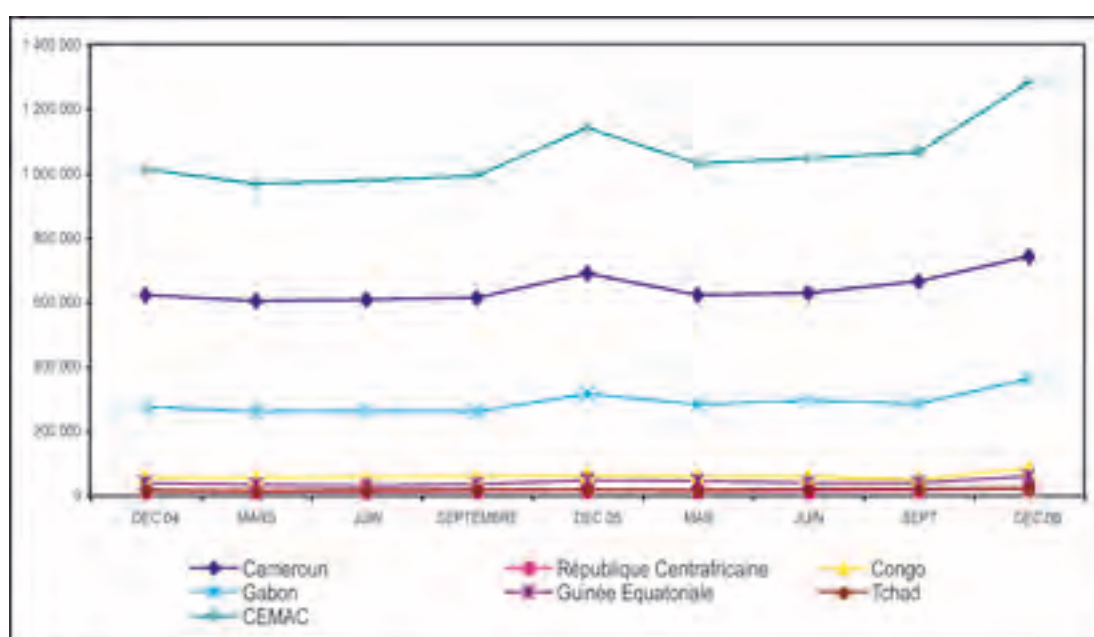
Les dépôts à terme et d'épargne sont passés de 1 139,4 milliards en décembre 2005 à 1 281,3 milliards à fin décembre 2006, soit une augmentation de 12,4 %, confirmant la bonne tenue de

cet agrégat en relation avec l'activité économique soutenue du secteur non pétrolier et le développement de l'épargne. Cette évolution est enregistrée dans l'ensemble des Etats membres.

Tableau 33 : Evolution de la quasi-monnaie
Décembre 2004 - Décembre 2006

	Montants (en millions de FCFA)			Variations (en %)	
	2004	2005	2006	2004-2005	2005-2006
Cameroun	619 850	687 773	740 497	11,0	7,7
République Centrafricaine	12 512	14 717	17 513	17,6	19,0
Congo	55 446	62 036	82 889	11,9	33,6
Gabon	273 405	313 007	360 698	14,5	15,2
Guinée Equatoriale	36 646	44 822	57 512	22,3	28,3
Tchad	13 283	15 917	19 690	19,8	23,7
Ajustements intracommunautaires	908	1 157	2 474	27,4	113,8
CEMAC	1 012 050	1 139 429	1 281 273	12,6	12,4

Graphique 21 : Evolution de la quasi-monnaie



CHAPITRE IV

GESTION DES RESERVES EXTERIEURES

La gestion active d'une partie des réserves de change de la Banque (8,7 % des Avoirs Extérieurs Nets) est opérée à la Salle des Marchés de la BEAC laquelle a trois compartiments, à savoir le Front, le Middle et le Back Offices placés sous la responsabilité du Directeur des Relations Financières Extérieures. Les critères de gestion et les limites qui encadrent la gestion d'actifs sont fixés par le

Comité de Stratégies, organe de supervision de la Salle des Marchés présidé par le Gouverneur. En 2006, ses résultats se sont accrus de 27,1 %, dans un environnement international marqué par l'augmentation des taux directeurs de la FED et de la BCE, la tension des taux longs sur les marchés obligataires, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar et la progression du cours de l'once d'or.

A. GESTION DES RESERVES DE CHANGE ET DE L'OR DE LA BANQUE

1. Position globale de change

La position globale de change a connu une hausse de 26,8 % pour se fixer à 353,487 millions d'euros (soit 231,872 milliards de francs CFA) à fin décembre 2006. Cette progression des avoirs gérés par la Salle des Marchés est attribuable d'une part, à l'encaissement des produits de placement et des échéances de la créance sur la Banque Centrale du Congo, et d'autre part, au virement en euros du don de l'IDA à la République Centrafricaine.

La position globale de change, essentiellement composée d'euros, a représenté 7,55 % des avoirs extérieurs de la BEAC à fin décembre 2006, contre 6,41 % à fin décembre 2005. Ainsi, le 31 décembre 2006, sa décomposition était de : 98,495 % en euros, 1,50 % en

dollars et 0,004 % en livres Sterling, contre 81,494 % en euros, 18,501 % en dollars et 0,005 % en livres Sterling le 31 décembre 2005.

2. Gestion du portefeuille

Compte tenu de la structure de ses avoirs, les placements de Salle des Marchés ont été essentiellement orientés vers des instruments financiers en euros.

Cette gestion s'est faite dans le cadre d'un portefeuille, dont la valeur de marché s'est accrue de plus de moitié pour se hisser à 348,329 millions d'euros le 31 décembre 2006. Ces placements sont constitués de titres obligataires et assimilés, ainsi que des dépôts monétaires. En 2006, la gamme des titres obligataires et instruments assimilés s'est élargie. Ainsi, en plus des instruments de la BRI

(Fixbis et MTI), la Salle des Marchés a effectué des placements dans les titres obligataires émis par l'Agence France Trésor, à savoir les BTF (Bon du trésor Français), le BTAN (Bon à Taux Annuel Normalisé) et les OAT (Obligations Assimilables du Trésor). Le volume des placements des titres obligataires s'est également accru au détriment des dépôts monétaires, soit une répartition du portefeuille de 94,74 % en titres obligataires et instruments assimilés et 5,42 % en dépôts en décembre 2006, contre 52,38 % en titres obligataires et 47,62 % en dépôts monétaires en décembre 2005. Cette évolution résulte de la décision du Comité de Stratégies du 16 juin 2006 visant à favoriser les placements des titres obligataires. La durée du portefeuille a également été élevée, passant de 177,26 jours le 31 décembre 2005 à 733,11 jours le 31 décembre 2006, à la suite de la décision du Comité de Stratégies de porter la durée cible du portefeuille euro à 720 jours avec une marge de fluctuation de 750 jours pour la fourchette haute et 630 jours pour la borne minimale.

Au total, la Salle des Marchés a traité 9 opérations de change pour une valeur de 93,47 millions d'euros, 263 opérations de dépôts secs pour une valeur de 1 710 millions d'euros et 197 opérations sur titres pour une valeur de 2 682,81 millions d'euros. Les risques de marché et de crédit ont été suivis et maîtrisés. Toutefois, quelques risques opérationnels subsistent notamment au plan informatique.

3. Gestion du stock d'or

L'encaisse or, revenue à 178 404,335 onces au 31 décembre 2006, contre 178 493,353 onces à fin décembre 2005, consécutivement à une diminution de 89,02 onces due au pesage lors des renouvellements des dépôts, a été placée en 2006 en dépôt rémunéré auprès des contreparties bancaires autorisées (Deutsche Bank et Scotia Mocatta) à des

taux d'intérêt variant entre 0,01 % et 0,02 %, tandis qu'ils oscillaient entre 0,02 % et 0,06 % en 2005.

La valeur de marché du stock d'or est passée de 50 936,29 millions de francs CFA à fin 2005 à 56 362,72 millions à fin 2006, soit une augmentation de 10,7 %, en relation avec la hausse du cours de l'once d'or au cours de l'exercice 2006 (481,63 EUR à fin 2006 contre 435,04 EUR à fin 2005).

4. Gestion des risques

Le dispositif de suivi, par la Salle des Marchés, des risques liés à l'activité de gestion des réserves de change est décrit dans le manuel de procédures, suivant les orientations prises par le Comité de Stratégies. Le suivi des risques porte sur le risque de crédit, les risques de marché (risque de change, risques de taux et de liquidité) et les risques opérationnels.

Le risque de crédit est suivi à travers une liste de limites quantitatives fixées par le Comité de Stratégies pour chaque contrepartie bancaire autorisée, ayant un rating minimal de AA, jamais en dessous de A. Au cours de l'exercice 2006, toutes les contreparties ont conservé leur cotation minimale donnée par les principales Agences de rating, à savoir Fitch, Moody's et Standard & Poor's. Par ailleurs, quelques dépassements des limites quantitatives, qui ont été autorisés, ont été résorbés dès que possible.

Les risques de marché sont suivis à travers le *benchmark devises* pour le risque de change et le *benchmark placements* pour ce qui est des risques de liquidité et de taux. Le *benchmark devises* a été fixé à 80 % minimum pour les positions en euros et 20 % maximum pour les autres devises qui sont le dollar US, la livre Sterling et le franc suisse. Au cours de l'exercice 2006, la répartition en devises de la position de change globale a évolué en moyenne à 94,27 % en

euros et 5,73 % dans les autres devises, notamment le dollar US en rapport avec les opérations du FMI.

S'agissant *du benchmark placements*, le Comité de Stratégies a fixé le maximum des dépôts à 50 % du portefeuille et maintenu la durée à 270 jours, avec une borne minimale fixée à 180 jours et maximale à 300 jours pour le premier semestre 2006. Dès le 1er juillet 2006, le Comité de Stratégies a décidé de porter la contrainte cible de la durée à 720 jours (2 ans), avec une borne minimale fixée à 630 jours et maximale à 750 jours, et de réduire au strict minimum les placements monétaires sous forme de dépôts auprès des contreparties, dont les taux de rémunération sont inférieurs au

taux de la facilité de prêt marginal de la BCE appliqué au Compte d'Opérations. Au cours de l'année 2006, la durée du portefeuille euro a évolué en moyenne à 201,44 jours au 1er semestre 2006 et 682,24 jours au second. Les dépôts auprès des contreparties ont été en moyenne à 41,67 % de la position globale du portefeuille euro au 1er semestre 2006, avant de chuter à 16,33 % le restant de l'année.

Concernant les risques opérationnels, les incidents ont porté sur la messagerie Swift, sur l'application informatique, notamment des défaillances mineures liées à un mauvais paramétrage des opérations post-marchés, sans incidence financière notable.

B. RESULTATS DE LA SALLE DES MARCHES

En 2006, le rendement financier intermédiaire dégagé par l'activité de placement de devises s'est établi à 3,36 %, contre 3,13 % un an auparavant.

Le résultat net des placements a quasiment doublé pour atteindre 7 002,63 millions en 2006, en raison de l'augmentation des intérêts sur titres et des plus-values nettes réalisées sur les cessions de titres. Cette augmentation des produits découle de la hausse de la position de change gérée par la Salle des Marchés et des choix stratégiques de placements opérées par cette dernière.

Le résultat de change réalisé, qui est le gain sur les opérations d'achats et de ventes de devises, s'est réduit à 24,42 millions en 2006, contre 980,39 millions l'exercice précédent. Cette baisse résulte de la diminution, de près de 82 %, du volume d'opérations de change spot EUR/USD traité en 2006. En ce qui concerne l'or, le résultat de change

réalisé est ressorti à 8,84 millions, consécutivement à un non-renouvellement d'un dépôt qui, après pesage ⁷ a perdu 2,968 onces, ce qui a été assimilé à une vente d'or.

Le solde des autres produits et charges s'est élevé à 121,07 millions en 2006, contre 40,06 millions un an plus tôt. Ces produits (123,57 millions) sont constitués des commissions perçues sur les transferts reçus en USD autres que les tirages des Etats auprès du FMI, tandis que les autres charges (2,50 millions) se décomposent en frais de Swift et en frais de gestion de comptes.

En 2006, le résultat comptable, qui comprend la marge financière ⁸ ajustée des pertes latentes sur le change et les titres, s'est accru de 27,1 % pour atteindre 5 697,55 millions, en rapport avec l'augmentation du volume des placements.

⁷ En cas de déplacement physique du stock d'or (dû à des retours de placement), celui-ci fait l'objet d'un pesage. En fonction de l'endroit, le poids de l'or peut varier à la hausse comme à la baisse.

⁸ La marge financière est constituée du résultat net des placements, du résultat de change réalisé sur devises et or et des autres produits et charges.

Tableau 34 : Résultats des activités de la Salle des Marchés (en FCFA)

	Exercice 2005	Exercice 2006
a- Résultat net de placement de devises	3 526 305 712	6 989 372 945
b- Résultat de placement de l'or	19 548 110	13 255 484
I- Résultat des activités de placement (a+b)	3 545 853 822	7 002 628 429
c- Résultat de change réalisé sur les opérations en devises	980 393 757	24 420 519
d- Résultat de change réalisé sur la cession de l'or		8 836 358
e- Autres produits et charges	40 062 866	121 070 974
II- Marge fin. Ou Résultat Intermédiaire [I+(c+d+e)]	4 566 310 445	7 156 956 280
f- Perte de change latente sur devise.	0	- 221 046 656
g- moins value latente sur titres (variation)	- 84 005 390	- 1 238 516 715
III- Rés. Comptable [II-(f+g)]	4 482 305 055	5 697 392 909
Gain latent sur devises	68 671 223	445 588
+ values latentes sur titres (variation)	715 669	610 040
Résultat financier(or inclus)	4 551 691 947	5 698 448 537
Résultat financier(or exclu)	4 532 143 837	5 676 356 695
Rendement financier intermédiaire (100i/h)	3,13 %	3,36 %
Rendement comptable (100i/h)	3,07 %	2,67 %
Rendement financier ⁹ (100i/h)	3,02 %	2,58 %

C. MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'AUDIT

Dans le cadre du projet d'amélioration de son application informatique dénommée (AGIS), la Salle des Marchés a bénéficié en 2006 de l'assistance technique des experts du FMI au niveau du Back Office, du Middle Office et du Front Office.

Par ailleurs, une mission de la Direction du Contrôle Général (DCG) de la BEAC a audité son fonctionnement, du 25 avril au 09 juin 2006. L'Audit a apprécié la mise à jour et la publication du manuel

de procédures ainsi que l'installation d'un système d'identification biométrique et des caméras en vue de la sécurisation des accès. Cependant, l'inspection a attiré l'attention sur les quelques points qui appellent des actions correctives relatives au système informatique et des télécommunications, à la tenue régulière des Comités de Stratégies et Opérationnels, aux dépassements passifs des critères de gestion fixés par l'Organe compétent non imputables à la Salle des Marchés.

⁹ Rapport entre le résultat financier, hors résultats des activités sur l'or, et le portefeuille moyen.

CHAPITRE V

SITUATION DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

A. SITUATION DU SYSTEME BANCAIRE

1. Vue d'ensemble

Au 31 décembre 2006, le système bancaire de la CEMAC comptait 35 banques en activité, dont 11 au Cameroun, 3 en République Centrafricaine, 4 au Congo, 6 au Gabon, 4 en Guinée Equatoriale et 7 au Tchad. Le total cumulé des bilans des banques commerciales en activité a progressé de 14,6 % pour se situer à 4 310,9 milliards en décembre 2006, soit une évolution plus forte que le rythme de croissance nominale de l'activité économique (13 %).

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 16,7 % pour s'élever à 3 399,8 milliards en décembre 2006, en raison d'une hausse de 21,5 % des dépôts du secteur privé (2 810,7 milliards), et ce en dépit d'un recul de 1,7 % des dépôts de l'Etat (589,1 milliards).

Les crédits bruts à la clientèle se sont accrus de 10,1 % pour s'établir à 2 048,8

milliards en décembre 2006. Plus des quatre cinquièmes de ces concours ont servi à financer le secteur privé. Ainsi, le taux de couverture des crédits nets par les dépôts s'est consolidé, passant de 176,1 % en 2005 à 185,5 % en 2006. Par ailleurs, la qualité du portefeuille des engagements s'est légèrement améliorée au regard de l'évolution à la baisse des créances en souffrance, représentant 12,3 % des crédits bruts distribués en 2006 contre 13,6 % en 2005. Elles ont été provisionnées à hauteur de 85,9 %.

Dans leur ensemble, les banques de la Sous-région ont dégagé une capacité de financement de 1 700 milliards à fin décembre 2006, en hausse de 25 % par rapport à l'année précédente. Le résultat net du système bancaire de la CEMAC est ressorti à 73,8 milliards au 31 décembre 2006, contre 61,9 milliards un an auparavant, soit une progression de 19,3 %.

Tableau 35 : Evolution de la situation bilantielle des banques de la CEMAC

(en milliards de FCFA)

	décembre 2005	décembre 2006	Taux d'accroissement en %
Emplois de trésorerie	1 606,9	1 938,6	20,6 %
Crédits à la clientèle	1 860,4	2 048,8	10,1 %
. Crédits au Secteur Public	220,9	226,2	2,4 %
- dont Crédits Etat	79,8	79,5	- 0,4 %
- dont Crédits entr. Publ.	141,2	146,8	4,0 %
. Crédits au secteur Privé	1 639,5	1 822,6	11,2 %
Dont Créances en souffrance	253,3	251,0	- 0,9 %
Provisions	206,2	215,7	4,6 %
Crédits nets	1 654,3	1 833,1	10,8 %
Valeurs immobilisées	352,4	390,8	10,9 %
Autres postes de l'actif	149,5	148,4	- 0,7 %
Total Actif	3 763,1	4 310,9	14,6 %
Ressources de trésorerie	246,4	238,3	- 3,3 %
Dépôts de la clientèle	2 912,7	3 399,8	16,7 %
. Dépôts au Secteur Public	599,3	589,1	- 1,7 %
- dont Dépôts à l'Etat	474,3	425,9	- 10,2 %
- dont Dépôts entr. publ.	125,0	163,2	30,6 %
. Dépôts au secteur Privé	2 313,3	2 810,7	21,5 %
Capitaux permanents	370,3	401,1	8,3 %
Résultat net	61,8	73,8	19,3 %
Autres postes du passif	171,8	197,8	15,1 %
Total Passif	3 763,1	4 310,9	14,6 %

Au plan du respect des règles prudentielles édictées par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), il ressort au 31 décembre 2006 que 9 banques ont disposé de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes assises sur cet agrégat, contre 7 banques un an plus tôt. La norme réglementaire respectée par le plus grand nombre de banques est celle se rapportant au ratio de liquidité. La règle relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire est la moins respectée par les banques.

2. Situation par pays

Au **Cameroun**, les 11 banques commerciales en activité ont présenté au 31 décembre 2006 un total cumulé des bilans de 1 931,2 milliards, en augmentation de 11,8 % par rapport à l'année précédente.

Les dépôts de la clientèle se sont accrus de 13,4 % pour atteindre 1 549,5 milliards. Une part prépondérante (75,8 %) de ces dépôts provient du

secteur privé. De plus, les ressources publiques se sont relevées de 27,3 %.

Les crédits bancaires distribués ont progressé de 3,7 % pour se hisser à 1 005,1 milliards, dont 843,8 milliards de concours au secteur privé et 86,7 milliards de crédits publics. Les créances nettes ont été couvertes par les dépôts à raison de 173,1 % en décembre 2006, contre 157,5 % un an plus tôt. La qualité du portefeuille s'est redressée eu égard à l'évolution des créances en souffrance (provisionnées à hauteur de 89,5 %) dont la proportion par rapport aux crédits bruts est revenue de 12,5 % en 2005 à 12,3 % en 2006.

Reflétant ces évolutions, le système bancaire camerounais a dégagé une capacité de financement en hausse de 11,8 %, pour se fixer à 672 milliards en 2006 et, dans la même période, le bénéfice net du total des établissements de crédit s'est accru de 18,5 % pour s'élever à 23,9 milliards.

Tableau 36 : Evolution de la situation bilantielle des banques du Cameroun

	(en milliards de FCFA)		
	décembre 2005	décembre 2006	Taux d'accroissement en %
Emplois de trésorerie	602,6	783,5	30,0 %
Crédits à la clientèle	970,6	1 005,2	3,6 %
. Crédits au Secteur Public	94,8	86,7	- 8,5 %
- dont Crédits Etat	17,1	15,3	- 10,5 %
- dont Crédits entr. Publ.	77,6	71,4	- 8,1 %
. Crédits au secteur Privé	875,8	918,5	4,9 %
Dont Créances en souffrance	121,0	123,1	1,7 %
Provisions	103,3	110,2	6,7 %
Crédits nets	867,3	894,9	3,2 %
Valeurs immobilisées	186,3	183,5	- 1,5 %
Autres postes de l'actif	71,8	69,3	- 3,5 %
Total Actif	1 728,0	1 931,2	11,8 %
Ressources de trésorerie	113,6	111,2	- 2,1 %
Dépôts de la clientèle	1 366,4	1 549,5	13,4 %
. Dépôts au Secteur Public	192,7	245,3	27,3 %
- dont Dépôts à l'Etat	120,8	172,4	42,8 %
- dont Dépôts entr. publ.	71,9	72,9	1,3 %
. Dépôts au secteur Privé	1 173,7	1 304,3	11,1 %
Capitaux permanents	142,4	156,7	10,1 %
Résultat net	20,1	23,9	18,5 %
Autres postes du passif	85,5	89,9	5,2 %
Total Passif	1 728,0	1 931,2	11,8 %

En **République Centrafricaine**, le total cumulé des bilans des 3 banques en activité a augmenté de 10,7 % pour s'élever à 72,1 milliards à fin décembre 2006.

Les dépôts collectés ont progressé de 14,1 % pour se fixer à 50 milliards. Les ressources privées ont enregistré une hausse de 7,8 % (37,8 milliards), tandis que les dépôts publics ont régressé de 28,8 % (6 milliards).

Les crédits bruts se sont accrus de 11,7 % pour atteindre 69,4 milliards, dont 72,4 % alloués au secteur privé. Le taux de couverture des crédits nets par les

dépôts s'est maintenu à son niveau de l'année précédente, soit 95,6 %. Par ailleurs, les créances en souffrance se sont aggravées de 7 % pour se situer à 22,8 milliards, soit une proportion de 32,9 % des crédits bruts, représentant près du triple de celui de la moyenne de la CEMAC (12,3 %). Elles ont été provisionnées à hauteur de 76 %.

En conséquence, les banques centrafricaines ont dégagé une capacité de financement de 6 milliards en 2006, contre 5,3 milliards en 2005. Le résultat net de l'ensemble du système bancaire a progressé de plus de moitié pour se situer à 2,6 milliards à fin décembre 2006.

Tableau 37 : Evolution de la situation bilantielle des banques de la République Centrafricaine

(en milliards de FCFA)

	décembre 2005	décembre 2006	Taux d'accroissement en %
Emplois de trésorerie	11,9	12,3	3,7 %
Crédits à la clientèle	62,1	69,4	11,7 %
. Crédits au Secteur Public	12,8	18,1	41,6 %
- dont <i>Crédits Etat</i>	7,1	12,9	81,2 %
- dont <i>Crédits entr. Publ.</i>	5,6	5,2	- 8,2 %
. Crédits au secteur Privé	49,4	51,4	4,0 %
Dont Créances en souffrance	21,3	22,8	7,3 %
Provisions	16,6	17,3	4,7 %
Crédits nets	45,6	52,1	14,3 %
Valeurs immobilisées	3,6	3,8	6,7 %
Autres postes de l'actif	4,1	3,9	- 5,2 %
Total Actif	65,1	72,1	10,7 %
Ressources de trésorerie	6,7	6,6	- 0,7 %
Dépôts de la clientèle	43,6	49,7	14,1 %
. Dépôts au Secteur Public	8,5	6,1	- 28,9 %
- dont <i>Dépôts à l'Etat</i>	8,0	4,8	- 39,7 %
- dont <i>Dépôts entr. publ.</i>	0,5	1,2	130,6 %
. Dépôts au secteur Privé	35,1	43,7	24,5 %
Capitaux permanents	9,0	10,5	17,2 %
Résultat net	1,7	2,6	51,3 %
Autres postes du passif	4,1	2,6	- 37,5 %
Total Passif	65,1	72,1	10,7 %

Au **Congo**, le total cumulé des bilans des 4 banques en activité au 31 décembre 2006 a augmenté de plus d'un tiers pour se chiffrer à 437,1 milliards.

Les dépôts de la clientèle se sont accrus de 38,9 % pour s'élever à 372,9 milliards. Cette situation favorable résulte de la hausse de moitié des ressources privées (297,2 milliards), représentant 79,7 % du total, et ce malgré une diminution de 19,6 % des dépôts publics.

Les engagements de la clientèle ont augmenté de 12,9 % pour se situer à 102,2 milliards, grâce principalement à un relèvement de 31,4 % des crédits au

secteur public (15,1 milliards). La qualité du portefeuille s'est significativement améliorée en raison de la réduction de plus de moitié (1,4 % des crédits bruts, contre 3,4 % un an plus auparavant) dont 66,5 % ont été couvertes par des provisions. Ainsi, la couverture des crédits nets par les dépôts a atteint 368,2 % en 2006, contre 305,4 % en 2005.

Au total, la capacité de financement du système bancaire congolais s'est renforcée de moitié pour se fixer à 277 milliards en 2006 et, dans le même temps, le bénéfice net a progressé de 89,6 % pour s'établir à 9,9 milliards.

Tableau 38 : Evolution de la situation bilantielle des banques du Congo

(en milliards de FCFA)

	décembre 2005	décembre 2006	Taux d'accroissement en %
Emplois de trésorerie	190,7	286,2	50,1 %
Crédits à la clientèle	90,5	102,2	12,9 %
. Crédits au Secteur Public	11,5	15,1	31,4 %
- dont <i>Crédits Etat</i>	3,5	5,4	54,9 %
- dont <i>Crédits entr. Publ.</i>	8,0	9,6	21,1 %
. Crédits au secteur Privé	79,0	87,2	10,3 %
Dont Créances en souffrance	3,1	1,4	- 53,7 %
Provisions	2,6	0,9	- 63,4 %
Crédits nets	87,9	101,3	15,2 %
Valeurs immobilisées	16,1	30,2	87,9 %
Autres postes de l'actif	31,9	19,5	- 38,9 %
Total Actif	326,6	437,1	33,9 %
Ressources de trésorerie	8,0	9,0	12,8 %
Dépôts de la clientèle	268,5	372,9	38,9 %
. Dépôts au Secteur Public	69,7	56,0	- 19,6 %
- dont <i>Dépôts à l'Etat</i>	45,3	18,1	- 60,1 %
- dont <i>Dépôts entr. publ.</i>	24,4	37,9	55,7 %
. Dépôts au secteur Privé	198,8	316,9	59,4 %
Capitaux permanents	22,2	23,6	6,5 %
Résultat net	5,2	9,9	89,6 %
Autres postes du passif	22,6	21,6	- 4,5 %
Total Passif	326,6	437,1	33,9 %

Au **Gabon**, le total cumulé des bilans des 6 banques en activité a progressé de 12,4 % pour s'inscrire à 1 157,4 milliards.

Les dépôts de la clientèle se sont raffermis de 14 % pour se fixer à 842,9 milliards, sous l'effet principalement d'une hausse de 10 % des ressources privées (683,6 milliards) qui ont représenté une part prépondérante (81,1 %) du total, alors que les dépôts du secteur public ont baissé de 10,3 % en 2006 pour ressortir à 106 milliards.

Les crédits bruts ont augmenté de 17,8 % pour atteindre 557,5 milliards, compte tenu du relèvement de 17,8 % des concours au secteur privé (511 milliards), et ce en dépit de la chute de

39,2 % des crédits au secteur public (23,7 milliards). La qualité du portefeuille s'est améliorée du fait de la diminution des créances en souffrance (11 % des crédits bruts, contre 14,3% un an plus tôt), couvertes par des provisions à hauteur de 84,5 %. Ainsi, le taux de couverture des crédits nets par les dépôts s'est établi à 166,8 % en 2006, contre 176,5 % en 2005.

En conséquence, la capacité de financement du système bancaire gabonais s'est légèrement relevée (2 %) pour s'afficher à 402 milliards. Le résultat net de l'ensemble des banques s'est accru de 4,6 % pour se fixer à 27,3 milliards à fin décembre 2006.

Tableau 39 : Evolution de la situation bilantielle des banques du Gabon

(en milliards de FCFA)

	décembre 2005	décembre 2006	Taux d'accroissement en %
Emplois de trésorerie	468,5	474,5	1,3 %
Crédits à la clientèle	473,2	557,5	17,8 %
. Crédits au Secteur Public	39,0	23,7	- 39,2 %
- dont <i>Crédits Etat</i>	31,3	19,6	- 37,4 %
- dont <i>Crédits entr. Publ.</i>	7,7	4,1	- 46,9 %
. Crédits au secteur Privé	434,2	533,9	22,9 %
Dont Créances en souffrance	67,8	61,8	- 8,8 %
Provisions	54,4	52,2	- 3,9 %
Crédits nets	418,8	505,3	20,7 %
Valeurs immobilisées	116,3	138,2	18,8 %
Autres postes de l'actif	25,7	39,4	53,2 %
Total Actif	1 029,3	1 157,4	12,4 %
Ressources de trésorerie	74,2	72,7	- 2,1 %
Dépôts de la clientèle	739,3	842,9	14,0 %
. Dépôts au Secteur Public	118,2	106,0	- 10,3 %
- dont <i>Dépôts à l'Etat</i>	100,8	89,6	- 11,2 %
- dont <i>Dépôts entr. publ.</i>	17,3	16,4	- 5,3 %
. Dépôts au secteur Privé	621,2	736,9	18,6 %
Capitaux permanents	148,0	151,6	2,4 %
Résultat net	26,1	27,3	4,6 %
Autres postes du passif	41,7	63,0	51,0 %
Total Passif	1 029,3	1 157,4	12,4 %

En **Guinée Equatoriale**, le total des bilans cumulés des 4 banques en activité s'est accru de 7,8 % pour se situer à 427 milliards à fin décembre 2006.

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 5,5 % pour s'élever à 376 milliards, grâce à une augmentation d'un tiers des dépôts du secteur privé (227,1 milliards), correspondant à 60,4 % du total des fonds mobilisés, fortement contrebalancée par la chute de 25,9 % des ressources publiques (128,9 milliards).

Les engagements bruts sur la clientèle se sont renforcés de 32,6 % pour se chiffrer à 154,5 milliards, dont 94,6 % de crédits au secteur privé. La qualité du

portefeuille s'est améliorée au regard de la part des créances en souffrance qui ont représenté 14,3 % des crédits bruts, contre 17,2 % un an plus tôt. Les provisions constituées pour la dépréciation des comptes de la clientèle ont couvert ces créances à raison de 84,5 %. De la sorte, la couverture de ces crédits nets par les dépôts s'établit à 277 %, contre 345,6 % un an auparavant.

En somme, la capacité de financement des banques équato-guinéennes a régressé de 1,5 % pour ressortir à 268 milliards en 2006, alors que, dans le même temps, le résultat net de la totalité des établissements de crédit a progressé de 38,8 % pour s'élever à 5,6 milliards.

Tableau 40 : Evolution de la situation bilantielle des banques de la Guinée Equatoriale

(en milliards de FCFA)

	décembre 2005	décembre 2006	Taux d'accroissement en %
Emplois de trésorerie	276,2	271,2	- 1,8 %
Crédits à la clientèle	116,5	154,5	32,6 %
. Crédits au Secteur Public	4,7	8,2	73,0 %
- dont <i>Crédits Etat</i>	3,3	3,3	- 1,3 %
- dont <i>Crédits entr. Publ.</i>	1,4	4,9	243,1 %
. Crédits au secteur Privé	111,7	146,2	30,9 %
Dont Créances en souffrance	20,0	22,1	10,4 %
Provisions	13,4	18,7	39,7 %
Crédits nets	103,1	135,8	31,7 %
Valeurs immobilisées	10,6	15,4	45,6 %
Autres postes de l'actif	6,1	4,7	- 23,0 %
Total Actif	395,9	427,0	7,8 %
Ressources de trésorerie	4,6	3,6	- 21,2 %
Dépôts de la clientèle	356,2	376,0	5,5 %
. Dépôts au Secteur Public	174,0	128,9	- 25,9 %
- dont <i>Dépôts à l'Etat</i>	165,3	113,9	- 31,1 %
- dont <i>Dépôts entr. publ.</i>	8,6	15,0	73,7 %
. Dépôts au secteur Privé	182,3	247,1	35,5 %
Capitaux permanents	24,0	32,8	36,8 %
Résultat net	4,0	5,6	38,8 %
Autres postes du passif	7,1	9,0	27,0 %
Total Passif	395,9	427,0	7,8 %

Au **Tchad**, le total cumulé des bilans des 7 banques en activité s'est accru de 31,2 % pour se fixer à 286,1 milliards à fin décembre 2006.

Les ressources de la clientèle, en hausse de moitié, se sont chiffrées à 208,7 milliards, sous l'effet principalement de l'accroissement des dépôts privés (130,5 milliards) représentent 62,5 % du total des fonds collectés. Parallèlement, les ressources publiques ont augmenté de 28,9 % pour se hisser à 46,8 milliards.

Les crédits bruts à la clientèle ont progressé de 8,4 % pour s'inscrire à 160 milliards, en rapport avec le relèvement de 28,1 % des concours au secteur

public (74,5 milliards). La qualité du portefeuille de crédits s'est légèrement améliorée, eu égard à l'évolution à la baisse des créances en souffrance (12,4 % en 2006 contre 13,5 % en 2005) lesquelles ont été provisionnées à hauteur de 81,8 %. De ce fait, les dépôts ont couvert les crédits nets à concurrence de 145,2% en 2006, contre 105,3 % en 2005.

En conséquence, la capacité de financement du système bancaire tchadien s'est renforcée de moitié pour s'élever à 146 milliards en décembre 2006. Cependant, sur la même période, le bénéfice net de l'ensemble des banques a régressé de 3,3 % pour ressortir à 4,4 milliards en 2006.

Tableau 41 : Evolution de la situation bilantielle des banques du Tchad

(en milliards de FCFA)

	décembre 2005	décembre 2006	Taux d'accroissement en %
Emplois de trésorerie	57,0	110,9	94,3 %
Crédits à la clientèle	147,6	160,0	8,4 %
. Crédits au Secteur Public	58,2	74,5	28,1 %
- dont <i>Crédits Etat</i>	17,4	23,0	32,0 %
- dont <i>Crédits entr. Publ.</i>	40,8	51,6	26,4 %
. Crédits au secteur Privé	89,4	85,5	- 4,4 %
Dont Créances en souffrance	20,2	19,8	- 2,1 %
Provisions	16,0	16,2	1,6 %
Crédits nets	131,6	143,8	9,3 %
Valeurs immobilisées	19,6	19,7	0,9 %
Autres postes de l'actif	10,0	11,7	17,0 %
Total Actif	218,2	286,1	31,1 %
Ressources de trésorerie	39,4	35,2	- 10,5 %
Dépôts de la clientèle	138,6	208,7	50,6 %
. Dépôts au Secteur Public	36,3	46,8	28,9 %
- dont <i>Dépôts à l'Etat</i>	34,1	27,1	- 20,5 %
- dont <i>Dépôts entr. publ.</i>	2,2	19,7	- 10,1 %
. Dépôts au secteur Privé	102,3	161,9	58,2 %
Capitaux permanents	24,8	25,9	4,4 %
Résultat net	4,6	4,4	- 3,3 %
Autres postes du passif	10,8	11,8	8,7 %
Total Passif	218,2	286,1	31,1 %

Encadré n° 9 : Situation de la Microfinance

La croissance de l'activité de microfinance observée au 31 décembre 2006 a sans aucun doute été stimulée par l'entrée en vigueur du nouveau cadre réglementaire, d'une part, et par l'assainissement du secteur, d'autre part. Elle a également bénéficié de l'environnement macroéconomique favorable dans la CEMAC, en dépit du léger ralentissement enregistré au terme de l'année 2006.

Par ailleurs, cette activité s'est déroulée dans un contexte de surliquidité du système bancaire. En effet, malgré le fait que l'activité de crédit générée par les banques est restée atone en 2006, le système bancaire de la Sous-région est apparu globalement assaini, assez capitalisé et surliquide. Aussi, les établissements de microfinance (EMF) de la CEMAC ont su profiter de cet « attentisme » du système bancaire, aussi bien en termes de collecte des dépôts que de distribution de crédit, notamment auprès des particuliers.

La situation de la microfinance dressée au terme de l'année 2006 est une présentation de l'évolution du secteur sur la période 2000-2006.

Sur la période 2000-2006, la COBAC, en collaboration avec les Autorités Monétaires nationales, a poursuivi l'assainissement du secteur de la microfinance, à travers des missions d'enquête et d'évaluation par pays, et surtout à travers la procédure d'octroi des agréments aux EMF en activité. Au 31 décembre 2006, le nombre d'EMF autorisés à exercer dans l'espace communautaire est de 783 établissements, dont 679 ont d'ores et déjà obtenu l'Avis Conforme de la COBAC, tandis que 104 dossiers de demandes sont incomplets et restent en cours d'instruction.

Tableau 1 : Répartition des EMF par pays

	Nombre d'EMF en activité au 31.12.2000	Nombre total d'EMF ayant obtenu l'avis conforme de la COBAC au 31.12.2006	Nombre de dossiers en complément d'instruction ou en instance à la COBAC au 31.12.2006	Nombre d'EMF en activité au 31.12.2006
Cameroun	652	445	(*) 45	490
République Centrafricaine	158	14	10	24
Congo	69	60	18	78
Gabon	14	4	0	4
Guinée Equatoriale	1	0	0	0
Tchad	128	156	(**) 31	187
Ensemble CEMAC	1 022	679	104	783

(*) dont 14 EMF indépendants dénommés MC2

(**) dont 22 EMF affiliés au réseau ACEL (ex-CDCCR)

Sur la base des informations financières, comptables et administratives des EMF le constat général qui s'est dégagé au 31 décembre 2006 se présente ainsi qu'il suit, s'agissant de certains postes du bilan des EMF :

Le capital social libéré et cumulé de l'ensemble des EMF de la Communauté est supérieur à 22 milliards (contre 4 milliards à fin 2000). Cette augmentation est le résultat du renforcement du capital des EMF existants, mais aussi de la création de plusieurs nouveaux projets d'envergure. Au plan individuel, plus de 50 EMF ont un minimum de capital social libéré, d'un montant supérieur ou égal à 100 millions. De même, le nombre d'établissements de deuxième catégorie, exigeant un capital minimum de 50 millions, est désormais de 43 EMF (contre 14 EMF à fin 2000). Ainsi, à la suite de la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire, d'une part, et de l'assainissement qui s'en est suivi, d'autre part, le secteur de la microfinance devient de plus en plus attractif pour les investisseurs privés nationaux, mais aussi pour les bailleurs de fonds internationaux, voire pour certaines banques commerciales locales.

Les activités de collecte de dépôts et d'octroi de crédit du secteur de la microfinance se sont emballées, avec une croissance sans précédent, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation CEMAC sur la microfinance, en avril 2002, et ce, en dépit de la baisse drastique (- 23,4 %) du nombre d'EMF en activité. Ainsi, au 31 décembre 2006, les dépôts collectés par les EMF de la CEMAC dépassent 236 milliards, en hausse de 321 % par rapport à fin décembre 2000. De même, le montant cumulé des crédits bruts distribués s'élèvent à plus de 128 milliards, en progression de 276 % sur la même période.

Au cours de la période sous revue, l'activité de microfinance se développe essentiellement au Cameroun (69 % des dépôts et 82 % des crédits bruts) et au Congo (28 % des dépôts et 15 % des crédits bruts). Au Tchad, elle est bien orientée et s'organise principalement autour des EMF en réseau, même si le volume d'affaire est encore faible. En revanche, elle stagne en République Centrafricaine, alors qu'elle émerge lentement au Gabon. En Guinée-Equatoriale, il n'a encore été signalé aucun EMF. Au plan individuel, les établissements les plus importants de la CEMAC sont constitués par le réseau d'EMF des Mucodec au Congo (60 milliards de dépôts et 17 milliards de crédits), suivi du réseau d'EMF de Camccul au Cameroun (44 milliards de dépôts et 29 milliards de crédits).

Il convient par ailleurs de noter que 27 EMF localisés au Cameroun, au Congo, au Tchad et en République Centrafricaine, détiennent des encours de dépôts supérieur au milliard, tandis que pour les crédits bruts, 21 EMF au total ont atteint ou dépassé ce niveau d'encours.

A fin 2006, le dynamisme des activités du secteur de la microfinance a aussi été perçu par la vivacité de la concurrence entre les EMF et surtout la souplesse des conditions de taux. En effet, les taux débiteurs et créditeurs applicables à la clientèle des EMF de la CEMAC sont libres. En général, la place camerounaise a le niveau moyen le plus élevé pour ce qui concerne les taux débiteurs (38,8 % par an), suivi du Congo (35,6 %) et du Gabon (33 %). Les taux débiteurs moyens les plus bas se retrouvent au Tchad et en République

Centrafricaine (24 % par an). Cependant, ces taux débiteurs moyens recèlent des évolutions différentes suivant les pays. Ils sont en hausse au Cameroun où, en moyenne, le taux débiteur était à 26 % par an en 2000, au Gabon (31 % par an en 2004) et au Tchad (21 % par an en 2003), tandis qu'ils sont stables en République Centrafricaine, et en baisse au Congo (36 % par an, en 2000). S'agissant des dépôts, ils sont en général faiblement rémunérés, la moyenne de taux la plus élevée se retrouvant au Congo (8,4 % par an), au Cameroun (8,2 % par an), au Tchad (5 %) et au Gabon (2,5 %). En République Centrafricaine, les dépôts ne sont pas rémunérés.

Tableau 2 : Chiffres clés des EMF de la CEMAC au 31 décembre 2006

Pays	Nombre d'EMF	Capital Social libéré	Dépôts	Crédits bruts	Nombre de clients	Nombre de guichets
Cameroun	490	19 887	162 427	104 173	849 030	1 052
République Centrafricaine	24	111	3 524	1 558	32 267	25
Congo	78	1 423	65 091	19 331	194 331	148
Gabon	4	115	535	505	3 742	9
Guinée Equatoriale	0	0	0	0	0	0
Tchad	187	889	4 968	2 821	132 328	216
TOTAL 2006	783	22 425	236 544	128 388	1 211 698	1 450
TOTAL 2000	1 022	4 155	56 395	34 017	443 606	1 074

(*) dont 14 EMF indépendants dénommés MC2

(**) dont 22 EMF affiliés au réseau ACEL (ex-CDCR)

Au 31 décembre 2006, plusieurs EMF se sont résolument insérées dans le créneau des transferts d'argent. En effet, conformément à la réglementation CEMAC, plusieurs EMF au Cameroun (Cofinest, Express Union, First Trust, ...), au Congo (Mucodec, CRMA, COCAM, ...) et au Tchad (Express Union), ont développé des services de transfert d'argent, à l'intérieur d'un même pays pour les envois de fonds, et de réception des fonds en provenance de l'extérieur. Ces services de transferts d'argent utilisent, soit des procédés locaux, soit des procédés Western Union, Money Gram, etc., dans le cadre de contrats directs pour la réception, ou de sous-contrats avec les banques locales. Le volume global moyen des transferts de fonds opérés mensuellement par les établissements de microfinance s'inscrit à plus de 5 milliards pour les principales villes que sont Douala, Yaoundé, Brazzaville, Pointe-noire, et N'djaména. Ainsi, le volume global moyen des transferts de fonds opérés mensuellement par les établissements du secteur s'établit à près de 3 milliards pour le Cameroun, et 2 milliards environ pour le Congo.

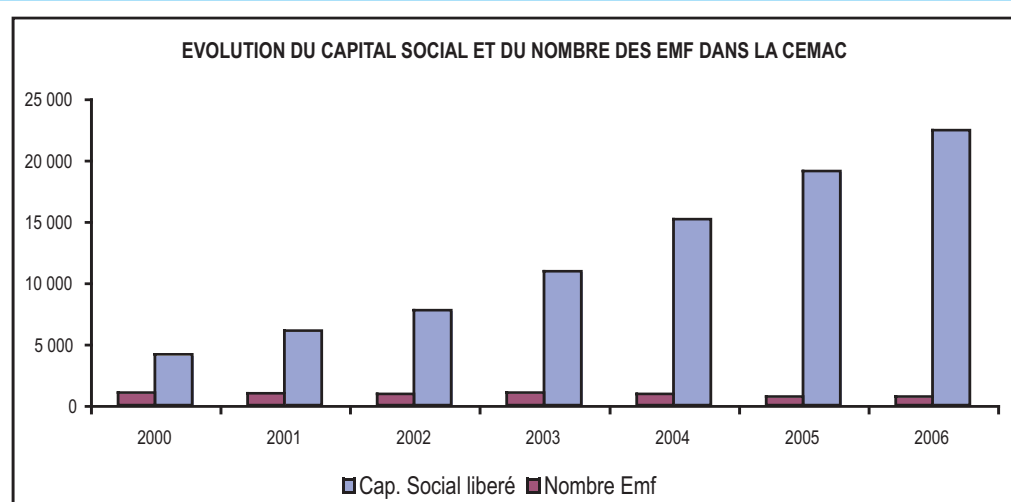
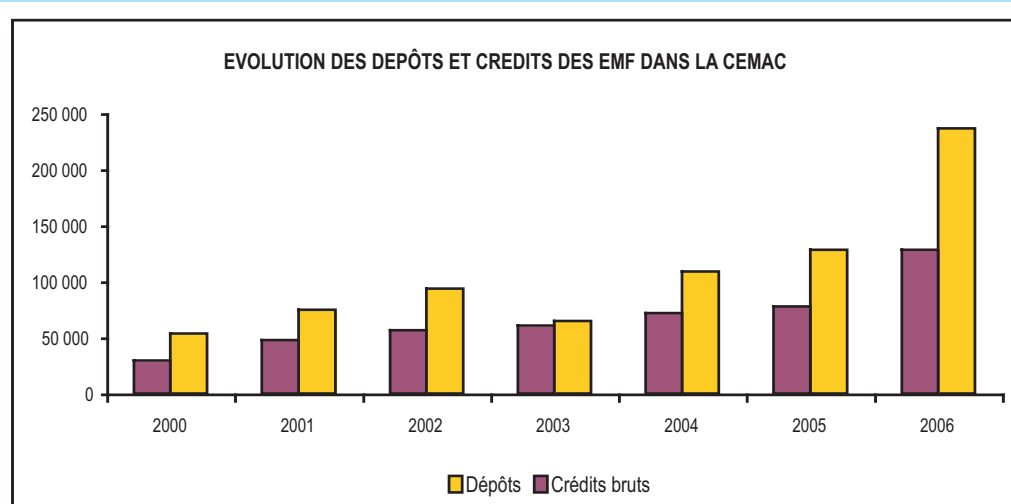
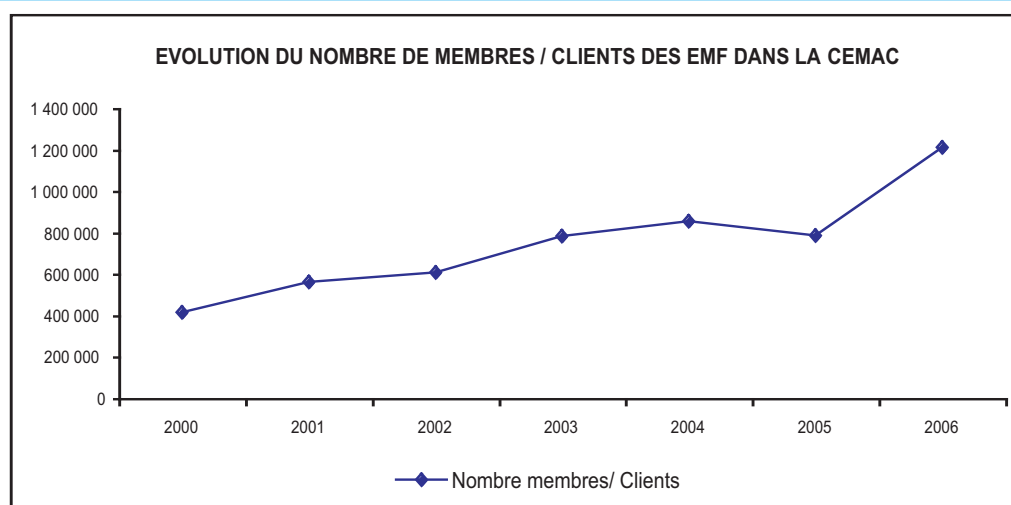
Au total, en corrélation avec la croissance du volume de l'activité, le nombre de clients ou membres bénéficiant des services de la microfinance est passé de 443 000 individus à fin 2000, à plus de 1 211 000 individus à fin 2006, soit un taux de bancarisation de la CEMAC incluant la masse de clientèle du système bancaire estimé à 8 %, contre 5 % à fin 2000. De même, la couverture géographique des services financiers s'est densifiée, au regard

du nombre de guichets qui atteint 1 450 au 31 décembre 2006, contre 1 074 guichets à fin 2000. Il y a toutefois lieu de relever que malgré la forte croissance observée dans le secteur, la part du volume global des dépôts collectés et des crédits distribués par les EMF, bien qu'en nette progression, demeure encore faible en comparée à celle du système bancaire classique. A fin décembre 2006, le total des encours de dépôts collectés par les EMF correspond à 7 % de ceux collectés par les banques (contre 3 % à fin 2000), et les encours de crédits bruts représentent 6 % (contre 2 % à fin 2000).

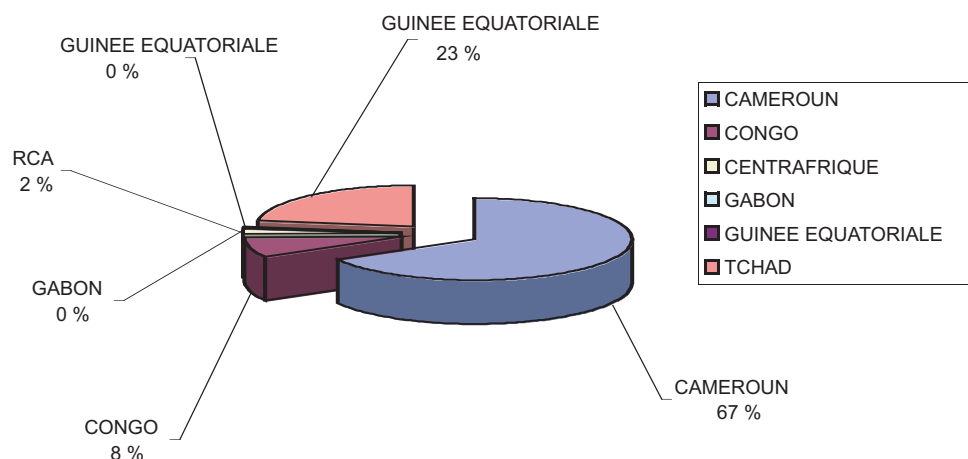
Tableau 3 : Evolution comparée des dépôts et des crédits dans les EMF et les banques *(en milliards de FCFA)*

En Milliards de FCFA	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dépôts des banques	1 637	1 694	2 082	2 099	2 357	2 921	3 400
Crédits bruts des banques	1 253	1 430	1 617	1 678	1 711	1 868	2 049
Dépôts des EMF	53	74	93	94	108	128	237
Crédits bruts des EMF	29	47	56	60	71	77	128

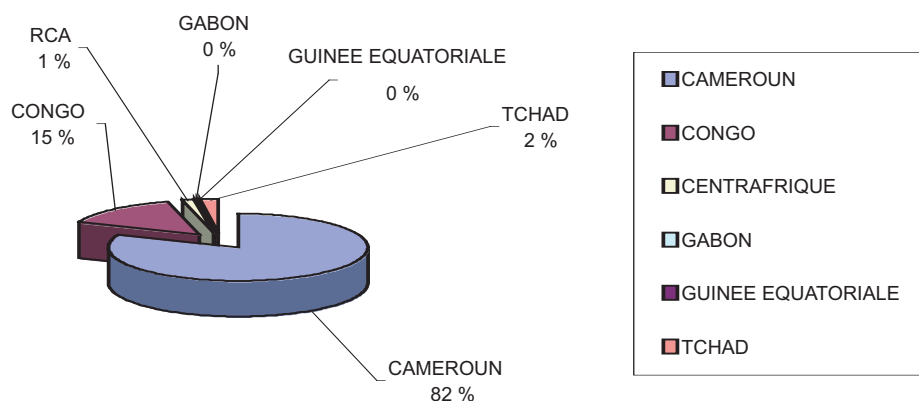
CEMAC : Activité de microfinance sur la période 2000-2006



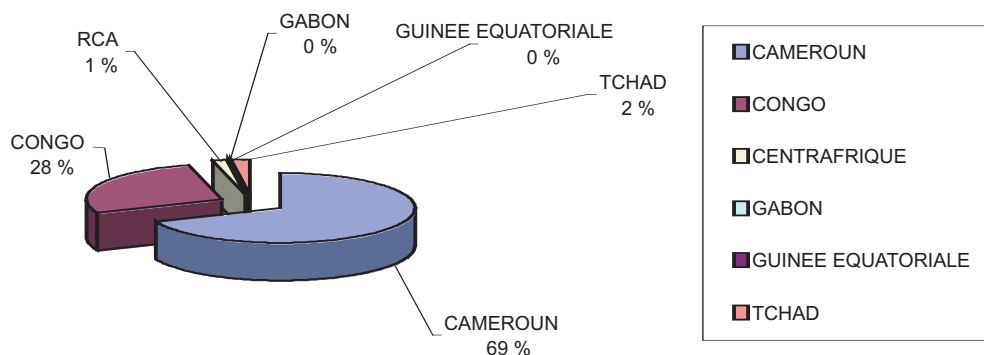
CEMAC : Répartition des EMF par pays en 2006



CEMAC : Répartition des encours des dépôts en 2006



CEMAC : Répartition des encours de crédits en 2006



B. REFORMES DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

La réglementation applicable aux établissements de crédit de la CEMAC n'a pas connu de changement notable au cours de l'année 2006. Toutefois, en application du Règlement COBAC R-2005/01 relatif aux diligences des établissements de crédit en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'organe de supervision bancaire a, au cours de sa session du 10 avril 2006, habilité son Président à procéder à la publication de l'instruction COBAC I-2006/01. Cette instruction vise à intégrer formellement le dispositif de lutte anti-blanchiment mis en place au sein de chaque établissement de crédit dans le cadre plus large du service des états réglementaires (CERBER). Elle emporte donc pour les établissements de crédit, l'obligation de communiquer semestriellement au Secrétariat Général de la COBAC toutes les informations relatives au dispositif de lutte anti-blanchiment, dans le sens des prescriptions des Règlements CEMAC et COBAC portant sur cette matière. A cet effet, les informations sur le dispositif anti-blanchiment sont arrêtées deux fois par an, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

Par ailleurs, au regard de la portée et de l'orientation de deux études menées dans la Sous-région, la Commission Bancaire, dans la première étude, a recommandé au Conseil d'Administration de la BEAC d'habiliter le Gouverneur à requérir l'autorisation du Comité Ministériel de l'UMAC pour l'élaboration d'un texte réglementaire, pour la mise en conformité de l'activité de transfert d'argent dans la CEMAC.

Dans la deuxième étude relative à la structure de la tarification des services bancaires dans la CEMAC, la Commission Bancaire a exhorté son Secrétariat Général à porter ses conclusions à l'attention de la profession bancaire. En outre, elle a préconisé au Gouverneur de la BEAC de (i) repréciser par une décision applicable aux établissements de crédit, les différentes composantes ainsi que les modalités d'application du taux créditeur minimum et du taux débiteur maximum qui constituent des bornes à respecter impérativement, et (ii) requérir l'autorisation du Comité Ministériel de l'UMAC aux fins de procéder à l'élaboration, à l'attention des Autorités monétaires de chaque Etat pour adoption, d'un projet de texte harmonisé visant à clarifier les conditions de banque applicables à la clientèle.

Sous un autre angle, la Commission Bancaire a autorisé son Secrétariat Général à entreprendre la révision du corpus réglementaire relatif au Fonds de Garantie des Dépôts, afin de l'adapter aux instruments internationaux de même nature et d'assurer sa conformité au dispositif juridique et institutionnel en vigueur dans la CEMAC et dans l'espace OHADA.

Enfin, la Commission Bancaire a donné mandat à son Secrétariat Général de procéder aux concertations nécessaires dans les six pays de la Communauté, en vue de l'adoption de l'avant-projet du Plan Comptable des Etablissements de Microfinance (PCEMF) de la CEMAC.

TITRE III:

Administration, Autres Activités, Comptes et résultats financiers de la Banque





Salle du Conseil d'Administration au Siège Central à Yaoundé

CHAPITRE I

ADMINISTRATION DE LA BANQUE

A. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DECISION

La convention de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et les Statuts de la BEAC définissent de manière précise les attributions respectives du Comité Ministériel de l'UMAC et du Conseil d'Administration de la Banque.

1. Comité Ministériel

Le Comité Ministériel, composé de deux Ministres pour chaque Etat membre, dont le Ministre des Finances, examine les grandes orientations en matière de politique économique des États et assure leur cohérence avec la politique monétaire commune. En ce qui concerne les dispositions principales relatives au fonctionnement de la BEAC, le Comité Ministériel :

- décide de l'augmentation ou de la réduction du capital de la Banque ;
- donne son avis conforme sur les propositions de modification des statuts de la Banque soumises par le Conseil d'Administration ;
- ratifie les comptes annuels de la Banque approuvés par le Conseil et décide, sur proposition de celui-ci, de l'affectation des résultats ;
- statue, sur proposition du Conseil,

sur la création et l'émission des billets de banque et des monnaies métalliques ainsi que sur leur retrait et leur annulation.

Au cours de l'exercice 2006, le Comité Ministériel s'est réuni aux dates et lieux suivants :

- 31 janvier 2006 à Libreville (réunion extraordinaire) ;
- 12 mars 2006 à Bata (réunion extraordinaire) ;
- 29 mars 2006 à Yaoundé (réunion ordinaire) ;
- 05 juillet 2006 à Brazzaville (réunion ordinaire) ;
- 11 septembre à Paris (réunion extraordinaire) ;
- 17 octobre 2006 à Libreville (réunion extraordinaire) ;
- 22 novembre 2006 à Yaoundé (réunion ordinaire).

Au cours de ces réunions, les Ministres ont examiné les questions relatives à l'environnement économique international et à la conjoncture économique, monétaire et financière des États membres

de la CEMAC. A cet effet, ils ont observé la poursuite du ralentissement de la croissance économique de la Sous-région, principalement en raison du tassement de la production pétrolière, malgré l'appréciation des prix des matières premières. Le Comité Ministériel a souligné l'urgente nécessité d'une plus grande diversification des économies de l'Afrique Centrale pour réduire leur vulnérabilité. Aussi a-t-il appuyé la recommandation du Conseil d'Administration de la BEAC pour l'organisation d'une réflexion approfondie sur les questions liées à la diversification des bases de production et à la promotion de la compétitivité des économies de la CEMAC.

Le Comité Ministériel a :

- décidé de la mise en place d'un secrétariat chargé de coordonner les actions entreprises au titre de l'EITI dans la CEMAC ;
- décidé de la mise en circulation par la BEAC de nouvelles pièces de monnaie à compter du 29 mars 2006 ;
- entériné la décision du Conseil d'Administration relative à une nouvelle politique de rémunération des dépôts publics par la BEAC ;
- entériné la recommandation du Conseil d'Administration de la Banque relative à l'enrichissement des thèmes de référence du forum sur la croissance de manière à ce que ceux-ci reflètent un éventail aussi large que possible des sensibilités concernées par la question de la diversification des bases de production et la promotion de l'investissement non pétrolier dans le Sous-région ;
- fixé les orientations relatives aux mesures d'accompagnement destinées à optimiser la gestion des

réserves de change de la Banque Centrale. Il a délivré son avis conforme en vue de la révision par le Conseil d'Administration de l'article 11 des statuts de la Banque et pour la signature par le Gouverneur et le Directeur Général du Trésor et de la Politique Economique français de la nouvelle convention du Compte d'Opérations.

Les changements intervenus au cours de l'année 2006 dans la composition du Comité Ministériel sont les suivants :

Au titre de la République Centrafricaine, Monsieur Nicolas NGANZE DOUKOU, Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances et du Budget remplace Monsieur Théodore DABANGA ;

Pour la République du Tchad, Monsieur OUSMANE MATAR BREME, Ministre délégué auprès du Ministre des Finances, de l'Economie et du Plan, Chargé de l'Economie et du Plan remplace Monsieur MAHAMAT ALI HASSAN.

Le Comité Ministériel a ratifié, le 29 mars 2006, après adoption par le Conseil d'Administration, les comptes définitifs de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et a décidé de l'affectation du résultat dudit exercice.

2. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, composé de hauts fonctionnaires, comprend 13 membres dont quatre représentent le Cameroun, trois la France, deux le Gabon et un pour chacun des autres Etats (République Centrafricaine, Congo, Guinée Equatoriale et Tchad). Il est présidé par le Gouverneur. Le Vice-Gouverneur supplée le Gouverneur et le Secrétaire Général rapporte les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration administre la Banque et veille à son bon fonctionnement. Il définit et met en œuvre la

politique monétaire de l'Union conformément aux dispositions de la Convention régissant l'UMAC et aux Statuts de la BEAC.

Au cours de la période sous revue, le Conseil d'Administration a tenu trois séances ordinaires et quatre réunions extraordinaires aux dates et lieux ci-après :

- 30 janvier 2006 à Libreville (réunion extraordinaire) ;
- 27 mars 2006 à Yaoundé (réunion ordinaire) ;
- 04 juillet 2006 à Brazzaville (réunion ordinaire) ;
- 31 août 2006 à Libreville (réunion extraordinaire) ;
- 16 octobre 2006 à Libreville (réunion extraordinaire) ;
- 27 novembre 2006 à Yaoundé (réunion ordinaire) ;
- 14 décembre 2006 à Douala (réunion extraordinaire).

Au cours de ces réunions, le Conseil a examiné l'environnement économique international et a relevé la poursuite de l'expansion économique mondiale en 2006. En ce qui concerne la situation économique, monétaire et financière des Etats membres, il a noté l'envolée des cours mondiaux des matières premières exportées par les pays de la CEMAC, surtout ceux du pétrole. Le conseil a estimé que la situation macroéconomique de la CEMAC a été caractérisée par le maintien du ralentissement de la croissance, du fait essentiellement du fléchissement du rythme d'extraction des huiles brutes. Il a néanmoins été vivement préoccupé par l'affaiblissement de la croissance dans la Sous-région. A cet effet, les administrateurs ont engagé la Banque Centrale à organiser au plus tôt un forum sur la diversification des bases de production et la promotion de l'investissement non pétrolier dans la CEMAC.

Les principales décisions prises par le Conseil d'Administration en 2006 ont été les suivantes :

- Définition d'une nouvelle politique de rémunération des dépôts publics et fixation des critères de rémunération desdits dépôts ;
- Approbation des comptes définitifs de la Banque et proposition au Comité Ministériel de l'UMAC de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- Ratification des objectifs monétaires et de crédits révisés pour 2006 ;
- Révision des thèmes de référence du forum sur la croissance de manière à ce que ceux-ci reflètent un éventail aussi large que possible des sensibilités concernées par la question de la diversification des bases de production et la promotion de l'investissement non pétrolier dans la Sous-région ;
- Annulation de la décision du Conseil relative au gel des plafonds d'avances de l'Institut d'Emission aux Trésors Nationaux sur la base des recettes budgétaires ;
- Approbation de la nouvelle convention du Compte d'Opérations et habilitation du Gouverneur pour signer ladite convention avec le Directeur Général du Trésor et de la Politique Economique français ;
- Autorisation pour la signature par le Gouverneur et la Banque Mondiale d'une lettre d'accord de la facilité pour la préparation du projet, d'un montant de 600 000 dollars US, en appui à un programme de renforcement des capacités des institutions financières de la CEMAC ;
- Adoption de la modification de l'article 11 des statuts de la Banque Centrale relatif à la gestion des réserves de change ;

- Adoption du budget de la Banque pour l'exercice 2007.

Les changements intervenus au cours de l'année 2006 dans la composition du Conseil d'Administration sont les suivants :

- Au titre de la représentation de la République Centrafricaine, Monsieur ABDALLA-KADRE ASSANE, Président du Comité Technique Permanent pour le suivi du Programme d'Ajustement Structurel, précédemment administrateur suppléant, devient titulaire à la place de Monsieur MAHAMAT KAMOUN. Il est remplacé par Monsieur Félix MOLOUA, Directeur Général de la Statistique et des Etudes Economiques et Sociales au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Pour la République Française, Monsieur Serge TOMASI est remplacé par Monsieur Jean-Christophe DEBERRE, Directeur du Développement et de la Coopération Technique au Ministère des Affaires Etrangères comme Administrateur titulaire.

3. Comités Monétaires et Financiers Nationaux

Les Comités Monétaires et Financiers Nationaux (CMFN) reçoivent leurs attributions du Conseil d'Administration et traitent de tous les problèmes monétaires et de crédit dans les États membres. Ils procèdent ainsi, dans chaque pays, à l'examen des besoins généraux de financement de l'économie et déterminent les moyens propres à les satisfaire. Outre le Ministre des Finances, qui en assure la présidence, les CMFN sont composés, dans chaque État membre, des Ministres représentant le pays au Comité Ministériel ou leur Suppléant, des Administrateurs de la Banque représentant l'Etat concerné au Conseil d'Administration,

d'une personnalité nommée par le Gouvernement de cet Etat membre en raison de sa qualification et de sa compétence en matière économique, monétaire et financière, du Gouverneur de la BEAC ou du Vice-Gouverneur, et de deux Censeurs dont un Censeur français. Les Directeurs Nationaux en sont les rapporteurs.

Au cours de l'exercice 2006, les Comités Monétaires et Financiers Nationaux ont tenu leurs séances aux dates et lieux ci-après :

CAMEROUN :

- 24 février 2006 à Yaoundé ;
- 21 juin 2006 à Yaoundé ;
- 24 octobre 2006 à Yaoundé.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE :

- 16 février 2006 à Bangui ;
- 26 mai 2006 à Bangui ;
- 19 octobre 2006 à Bangui.

CONGO :

- 21 février 2006 à Brazzaville ;
- 30 mai 2006 à Brazzaville ;
- 18 octobre 2006 à Brazzaville.

GABON :

- 20 février 2006 à Libreville ;
- 2 juin 2006 à Libreville ;
- 13 octobre 2006 à Libreville.

GUINEE EQUATORIALE :

- 17 février 2006 à Malabo ;
- 27 mai 2006 à Malabo ;
- 25 octobre 2006 à Malabo.

TCHAD :

- 15 février 2006 à N'Djamena ;
- 24 mai 2006 à N'Djamena ;
- 20 octobre 2006 à N'Djamena.

Les Comités Monétaires et Financiers

Nationaux ont, au cours de leurs réunions, examiné l'environnement économique international et ses répercussions sur la situation économique, monétaire et financière des Etats. Ils ont autorisé les mobilisations de crédit de leur compétence et approuvé les dossiers à soumettre au Conseil d'Administration. Enfin, ils ont entériné les décisions prises par le

Gouverneur et les Directeurs Nationaux dans le cadre de leur délégation et subdélégation de pouvoirs respectifs, et conformément à leurs attributions définies par l'article 49 des statuts de la BEAC, ils ont pris connaissance des résultats de l'exercice de surveillance multilatérale des États membres.

B. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE CONTROLE

1. Collège des Censeurs

Le Collège des Censeurs, composé de trois membres désignés par les Etats de la CEMAC et la France, dont un Camerounais, un Gabonais (représentant les Etats membres autres que le Cameroun) et un Français, assure le contrôle des opérations de la Banque et participe avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration et des Comités Monétaires et Financiers Nationaux.

Au cours de l'exercice sous revue, les Censeurs ont assisté à toutes les réunions du Conseil d'Administration et des Comités Monétaires et Financiers Nationaux, conformément aux dispositions de l'article 52 des statuts de la Banque. Ils ont contrôlé la régularité des opérations et des comptes de la Banque selon les dispositions de l'article 51 des statuts, fait des recommandations au Conseil d'Administration et pris connaissance des rapports de vérification établis par la Direction du Contrôle Général de la Banque.

Le Collège des Censeurs s'est réuni en séance ordinaire du 23 au 28 février 2006 à Yaoundé, pour procéder à l'examen des comptes de la Banque au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2005. Ils ont de ce fait recommandé au Conseil d'Administration d'approuver ces comptes.

2. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de cinq membres, à savoir :

- les trois Censeurs,
- un Administrateur désigné à la majorité simple par le Conseil d'Administration parmi les Administrateurs des Etats non représentés au Collège des Censeurs, par rotation, pour une période de deux ans. La Présidence du Comité d'Audit est assurée par cet Administrateur;
- et une personnalité extérieure, désignée à la majorité simple par le Conseil d'Administration pour ses compétences en matière d'audit, sur une liste de cinq candidats proposés par le Gouverneur, pour une période de deux ans renouvelable deux fois.

Conformément aux articles 53 à 55 des statuts de la BEAC, le Comité d'Audit a essentiellement pour missions :

- de superviser le système de contrôle de la Banque et particulièrement les activités de l'audit externe ;
- de participer à la programmation des activités de contrôle externe ;

- d'examiner l'état du système de contrôle de la Banque ;
- d'analyser le rapport annuel du contrôle interne et les rapports des Censeurs et Commissaires aux comptes, ainsi que de toute autre enquête ad hoc relative aux activités de la Banque ;
- de faire un rapport au Gouvernement de la Banque et au Conseil d'Administration des conclusions de leurs travaux.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2006 :

- du 26 au 29 avril 2006 à Yaoundé ;
- du 10 au 12 octobre 2006 à Yaoundé.

Lors de sa première réunion du 26 au 29 avril 2006, les investigations du Comité d'Audit ont porté sur les points suivants :

- rencontre avec le commissaire aux comptes ;
- examen des modalités de répartition des bénéfices ;
- analyse des conditions d'accès des membres du Gouvernement de l'Institution aux prêts de la BEAC ;
- point sur la mise en œuvre de la réforme comptable.

La deuxième réunion du 10 au 12 octobre 2006 a porté principalement sur l'analyse et le suivi du rapport annuel 2005 de la Direction du Contrôle Général, les règles de déontologie applicables aux organes de décision et de contrôle, ainsi qu'au personnel de la BEAC et le

suivi des principales recommandations du Comité d'Audit.

3. Commissariat aux comptes

En application de l'article 36 des Statuts de la BEAC, le Conseil d'Administration a donné mandat au Collège des Censeurs de choisir un cabinet d'audit de réputation internationale. A cet effet, le cabinet KPMG Afrique Centrale a été choisi comme Commissaire aux Comptes de la Banque à compter de l'exercice 2006 pour trois exercices, en remplacement du cabinet Ernst & Young. Son opinion sur les comptes, le rapport d'audit et le rapport sur le Compte d'Opérations sont présentés au Conseil d'Administration et au Comité Ministériel. En outre, le Commissaire aux comptes établit un rapport synthétique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre de chaque année qui figure dans le Rapport Annuel de la Banque.

Au cours de l'exercice 2006, le cabinet Ernst & Young, a examiné les comptes de la Banque clos au 31 décembre 2005. A cette occasion, le Commissaire aux Comptes sortant a rencontré les Censeurs de la Banque. L'opinion du Commissaire sur les comptes, le rapport d'audit et le rapport sur le Compte d'Opérations de l'exercice 2005 ont été présentés au Conseil d'Administration du 27 mars 2006 à Yaoundé et au Comité Ministériel du 29 mars 2006 à Yaoundé.

Au cours de la même année, le nouveau Commissaire aux Comptes, le Cabinet KPMG Afrique Centrale a procédé à une revue intermédiaire des comptes de la Banque, au titre de l'exercice 2006. L'objectif de la revue intermédiaire est d'alléger et d'orienter d'une manière efficiente l'examen des comptes de la Banque en fin d'exercice.

C. FONCTIONNEMENT DES COMITES NATIONAUX DES BALANCES DES PAIEMENTS

Par délégation, la République Centrafricaine (Décret n° 67/255 du 1^{er} août 1967), la République du Congo (Loi n° 12/67 du 21 juin 1967), la République Gabonaise (Décret n° 00324/PR du 30/06/1967), la République de Guinée Equatoriale (Décret n° 45/88 du 14 avril 1988) et la République du Tchad (Décret n° 362/PR/MF du 22 novembre 1983) ont confié à la BEAC, l'élaboration des statistiques de la Balance des Paiements. Au Cameroun, le Décret n° 67/DF/365 du 21 août 1967 modifié par le Décret n° 98/404/PM du 22 octobre 1998 confie à la BEAC uniquement la charge de la collecte des données, l'arrêté définitif des comptes extérieurs relevant de l'Administration Nationale.

Les statistiques de la Balance des Paiements sont approuvées dans chaque Etat membre par le Comité National de la Balance des Paiements. Ce Comité est présidé par un représentant du Ministre chargé des affaires économiques et des finances, le secrétariat étant assuré par la Banque Centrale. Il regroupe les principales Administrations nationales en charge de l'Economie, des Finances, du Plan, du Commerce et du Tourisme. Un représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit participe également aux travaux.

Au cours de l'exercice 2006, les Comités Nationaux des Balances des Paiements se sont réunis dans quatre pays membres.

En **République Centrafricaine**, le Comité National de la Balance des Paiements a approuvé, le 23 novembre 2006 à Bangui, les statistiques de la Balance des Paiements de l'année 2004.

Au **Congo**, le Comité National de la Balance des Paiements s'est tenu à Brazzaville, le 07 septembre 2006, et a validé les statistiques du secteur extérieur de l'année 2004.

Au **Gabon**, le Comité National de la Balance des Paiements s'est réuni à Libreville, le 04 avril 2006, et a adopté les chiffres du secteur extérieur de l'année 2004.

Au **Tchad**, le Comité National a approuvé, le 07 juin 2006 à N'Djaména, les statistiques de la Balance des Paiements de l'année 2004.

Au **Cameroun** et en **Guinée Equatoriale**, le Comité National de la Balance des Paiements ne s'est pas réuni au cours de l'année 2006.

D. FONCTIONNEMENT DES CONSEILS NATIONAUX DE CREDIT

Le Conseil National de Crédit (CNC) étudie les conditions de fonctionnement du système bancaire et financier dans chaque Etat membre. Il est consulté sur les orientations de la politique monétaire et du crédit ainsi que sur la réglementation bancaire. La Banque Centrale assure le Secrétariat des Conseils Nationaux de Crédit,

conformément aux dispositions de l'article 30 de la Convention du 17 janvier 1992, portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats membres de la BEAC. Elle contribue au tiers du financement des budgets de fonctionnement, les deux tiers restant étant pris en charge par le système bancaire.

Au cours de l'année 2006, les Conseils Nationaux de Crédit ont tenu leurs réunions au Cameroun, au Congo, au Gabon, en Guinée Équatoriale et au Tchad.

Au **Cameroun**, le Conseil National du Crédit s'est réuni, en session extraordinaire, le 25 janvier 2006. Un seul point était au centre des débats, à savoir la création d'une banque agricole sous la dénomination de « Agricultural Bank of Cameroun ».

Au **Congo**, les membres du Conseil National du Crédit ont adopté, le 18 octobre 2006, le rapport annuel 2004 et approuvé l'exécution du budget 2005, ainsi que le projet de budget 2006. Ils ont réaffirmé l'obligation des établissements de crédit de s'immatriculer auprès du CNC et l'autorisation préalable dudit organe pour l'ouverture d'un guichet, d'un bureau ou d'une agence par une banque.

Au **Gabon**, les membres du Conseil National du Crédit ont adopté, le 14 avril 2006, le rapport d'activité de l'exercice 2004, ainsi que le projet du budget 2006. Par ailleurs, le CNC a donné son accord sur deux demandes d'agrément concernant d'une part, le Directeur Général de la Banque de l'Habitat du Gabon (BHG),

et d'autre part, la Société Deloitte Touche Tohmatsu en qualité de Commissaire aux comptes de la CITIBANK N.A. Gabon, sous réserve de l'avis conforme de la COBAC. De même, le Conseil a été informé de l'agrément de trois établissements de microfinance et pris acte de l'état d'avancement du projet de réforme des Systèmes de Paiement et de Règlement de la CEMAC.

En **Guinée Équatoriale**, le Conseil National du Crédit a le 20 mars 2006 approuvé le budget 2005 et adopté le budget pour l'exercice 2006. Le CNC a été informé sur la situation économique, monétaire et financière du pays.

Au **Tchad**, les membres du Conseil National du Crédit ont le 31 mai 2006 adopté le rapport d'activités 2004 ainsi que le budget 2006. Ils ont pris connaissance de l'évolution de l'économie tchadienne. Le CNC a également noté que l'APEC est dorénavant composé de tous les établissements de crédit. Enfin, le Conseil a pris acte de l'état d'avancement des projets de Réforme des Systèmes de Paiement et de Règlement de la CEMAC d'une part, et de la future Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), d'autre part.

E. FONCTIONNEMENT DES SERVICES

1. Réunion des Chefs de Centre

La dixième réunion des Chefs de Centre s'est tenue du 09 au 10 février 2006 à Yaoundé, au siège de la Banque, sous la présidence Monsieur Rigobert Roger ANDELY, Vice-Gouverneur de la BEAC.

Quatre points principaux étaient inscrits à l'ordre du jour des préoccupations des Chefs de Centre :

- Au niveau de l'Emission Monétaire : la fluidification de la circulation des nouvelles pièces, l'accélération de la procédure de recrutement d'une douzaine de trieuses à l'Agence de Pointe-Noire et la réaffirmation du principe d'une concertation entre les chefs de Centre et la Direction de l'Emission Monétaire pour la désignation des trieuses à mettre en mission ;

- Au plan de la Formation : l'élaboration d'un programme chiffré de recyclage et de formation des AEM ;
- Dans le domaine des Etudes : l'amélioration du suivi de l'inflation à court, moyen et long termes, l'approfondissement de la note sur « la politique monétaire de la BEAC face au défi du chômage dans les Etats membres de la CEMAC » et l'accélération de la réforme des statistiques monétaires, notamment par la rédaction d'une nouvelle « Codification des statistiques monétaires et financières dans la Sous-région » ;
- En ce qui concerne le Contrôle Général, l'application systématique des dispositions codifiées et l'amélioration du dispositif de sécurité physique du matériel lourd (coffres forts, portes fortes et trappons).

Enfin, des préconisations ont été émises en vue de garantir la réussite des réformes structurantes en cours (projet SYSCOBEAC, projet des Systèmes de Paiement et de Règlement, projet de la Centrale des Bilans, etc.).

2. Evolution des effectifs

A fin décembre 2006, les effectifs de la Banque ont atteint 2 130 agents, contre 2 025 un an auparavant, soit une augmentation de 5,2 %. Cette évolution recouvre : 158 recrutements, 29 départs à la retraite, 3 licenciements, 2 démissions, 4 mises en disponibilité et 15 décès.

Ces effectifs, composés de 69 % d'hommes et 31 % de femmes, sont répartis comme suit : 529 agents dont 149 cadres supérieurs aux Services centraux (12,2 % de femmes), 583 agents dont 29 cadres supérieurs dans les Centres du Cameroun (40,4 % de femmes), 137 agents dont 12 cadres supérieurs dans les Centres de la République Centrafricaine (38,6 % de femmes), 239 agents dont 17 cadres supérieurs dans les Centres du Congo (35,1 % de femmes), 258 agents dans les Centres du Gabon dont 26 cadres supérieurs (42,2 % de femmes), 146 agents dont 11 cadres supérieurs dans les Centres de Guinée Equatoriale (30,8 % de femmes), 232 agents dont 19 cadres supérieurs dans les Centres du Tchad (26,7 % de femmes) et 6 agents dont 2 cadres supérieurs à la Délégation de Paris (1 femme).

Tableau n° 42 : Evolution des effectifs de la BEAC par Pays et par Centre

Pays et Centre	Effectifs en nombre		Accroissement		Répartition des effectifs au 31/12/2006		
	31/12/2005	31/12/2006	En nombre	en %	en %	Dont cadres supérieurs	
						en nombre	en %
Services Centraux	531	529	- 2	- 0,4	24,8	149	28,2
Bureau Extérieur Paris	6	6	0	0	0,3	2	33,3
Cameroun	554	583	29	5,2	27,4	29	5,0
République Centrafricaine	130	137	7	5,4	6,4	12	8,8
Congo	230	239	9	3,9	11,2	17	7,1
Gabon	246	258	12	4,9	12,1	26	10,1
Guinée Equatoriale	127	146	19	15	6,9	11	7,5
Tchad	201	232	31	15,4	10,9	19	8,2
Total	2 025	2 130	105	5,2	100	265	12,4

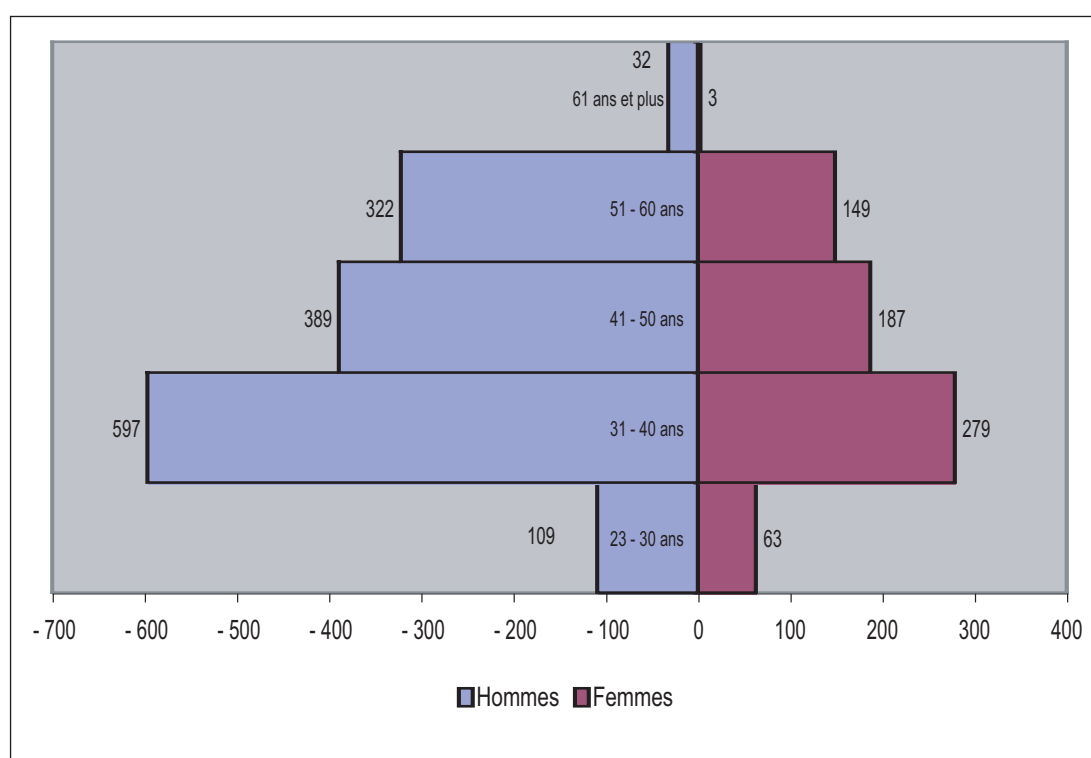
Au 31 décembre 2006, près de la moitié des effectifs (1 048 agents, soit 49 %) avait moins de 41 ans et près de 27 % entre 41 et 50 ans. Les moins de 31 ans, au nombre de 172, formaient 8 % des effectifs, contre 24 % pour les plus

de 50 ans. Le personnel féminin était au nombre de 681, représentant 32 % du total des effectifs, 35 % d'agents d'exécution, principalement des agents des salles de tri, et 9 % de cadres supérieurs.

Tableau n° 43 : Répartition des effectifs par tranches d'âges

Tranches d'âges	Cadres supérieurs		Personnel d'exécution		Total			
	Effectifs	dont Femmes	Effectifs	dont Femmes	Effectifs	%	dont Femmes	
							en nombre	en %
De 23 à 30 ans	7	1	165	62	172	8,1	63	36,6
De 31 à 40 ans	84	5	792	274	876	41,1	279	31,8
De 41 à 50 ans	80	9	496	178	576	27,0	187	32,5
De 51 à 60 ans	85	8	386	141	471	22,1	149	31,6
Plus de 60 ans	9	1	26	2	35	1,6	3	8,6
Effectifs totaux	265	24	1 865	657	2 130	100	681	32,0

Graphique 22 : Pyramide des âges à la BEAC en 2006



3. Gestion du matériel monétaire

3.1. Circulation fiduciaire

En raison de l'activité économique relativement soutenue dans la CEMAC et de la consolidation des avoirs extérieurs nets du système monétaire, le montant de la circulation fiduciaire (billets et pièces en circulation hors Banque Centrale) s'est renforcé de 16,6 % pour s'élever à 1 355,9 milliards de francs au 31 décembre 2006, tous pays confondus. Les billets ont représenté 96,6 % de la circulation fiduciaire totale, soit 1 310,2 milliards, contre 3,4 % pour les pièces représentant 45,7 milliards.

Cette tendance haussière est observée dans tous les États, sauf en République Centrafricaine dont la circulation fiduciaire affiche une baisse de 10,4 % en 2006. La plus forte augmentation a été enregistrée au Tchad (36,9 %), suivi du Congo (28,2 %), de la Guinée Equatoriale (18,6 %), du Gabon (13,7 %) et du Cameroun (7,8 %).

3.2. Activité générale des caisses

Les flux des billets et des pièces aux guichets de la Banque (versements et prélèvements) ont enregistré une progression de 15,2 % en 2006 pour s'élever à 4 077, 8 milliards de francs.

Le montant des billets et pièces versés aux guichets de la Banque a en effet augmenté de 15,2 % pour se situer à 1 930,5 milliards au 31 décembre 2006 pour l'ensemble des pays de la Sous-région. En dehors de la République Centrafricaine et du Tchad qui ont accusé une baisse respective de 18,5 % et 9,8 %, la tendance observée est haussière dans les autres pays, avec le plus fort accroissement relevé au Congo (31 %), puis en Guinée Equatoriale (19,8 %), au Gabon (19,1 %) et au Cameroun (13,8 %).

Les prélèvements des signes monétaires ont également progressé de 15,2 %

pour se fixer à 2 147,4 milliards en 2006 pour l'ensemble des Etats de la Communauté. A l'exception de la République Centrafricaine qui a accusé un repli de 4,4 %, ces prélèvements se sont accrus de 30,4 % au Congo, de 16 % au Tchad, de 12,4 % au Cameroun, de 9,8 % en Guinée Equatoriale et de 9 % au Gabon.

En définitive, l'exercice 2006 a été marqué par un excédent des prélèvements des billets et des pièces par rapport aux versements, bien qu'ils aient connu exactement le même rythme de progression.

3.3. Activités des salles de tri

En 2006, au total 360 938 000 coupures ont été triées par Etat et en qualité, contre 415 517 000 billets au cours de l'année précédente, soit une diminution de 14,1 %. Le volume des billets triés en qualité a chuté de 20,3 % pour s'établir à 316,4 millions.

A l'issue du tri en qualité, 201 millions de billets valides, toutes dénominations confondues, ont été récupérés en 2006, correspondant à un taux moyen de récupération des billets de retour de circulation de 63,5 %, contre seulement 24,5 % relevé en 2005, du fait de la mise en œuvre de la politique de déclassement généralisé en usé du stock de billets valides du type 92, en rapport avec la décision de démonétisation de 2004.

Les résultats de tri en qualité par coupure, pour l'ensemble de la CEMAC, se présentent comme suit:

- 118 076 000 billets de 10 000 triés pour un taux de récupération de 78 % ;
- 100 860 000 billets de 5 000 triés pour un taux de récupération de 76,6 % ;
- 32 240 000 billets de 2 000 triés pour un taux de récupération de 46,4 % ;

- 41 160 000 billets de 1 000 triés pour un taux de récupération de 25,5 % ;
- 24 088 000 billets de 500 triés pour un taux de récupération de 25,4 %.

3. 4. Niveau des stocks

Le niveau des encaisses (signes émis et non émis) détenues par la Banque au 31 décembre 2006 a diminué de 28,1 % pour se chiffrer à 2 250,2 milliards de francs. Cette baisse est imputable aux effets conjugués de la forte consommation de billets relevée au Tchad, au Congo, en Guinée Equatoriale et au Gabon, et des nombreuses opérations de destructions des billets de la gamme 92 effectuées au cours de la période sous revue. Il est à noter aussi que 2006 est la dernière année couverte par la commande triennale de billets passée en 2003.

Le taux de couverture de la circulation fiduciaire par les encaisses a par conséquent mécaniquement fléchi, se situant à 166 %, contre 269 % en 2005 et 416,6 % en 2004.

3.5. Billets exportés hors de leur territoire d'origine

Le stock de billets exportés hors de leur territoire d'émission a fortement

progressé (133 %) pour ressortir à 90,4 milliards de francs en valeur faciale au 31 décembre 2006, retrouvant ainsi le niveau normal de migration des billets après les effets de la décision de retrait progressif de circulation des billets de type 92, notamment le déclassement des billets déplacés de ce type en billets usés.

A l'exception du Tchad dont le déplacement des billets a accusé une diminution de 35%, tous les autres Etats ont connu un mouvement haussier relevé au niveau global au cours de la période sous revue. L'augmentation par pays est de 326,8 % pour les billets de la Guinée Equatoriale, 304 % pour ceux du Gabon, 292,2 % pour ceux du Congo, 227,2% pour ceux du Cameroun et 118,8 % pour ceux de la République Centrafricaine.

Les billets gabonais ont représenté 24 % des billets exportés en 2006 suivis des billets congolais (19,0%), des billets équato-guinéens (17,8 %), des billets camerounais (17,1 %), des billets tchadiens (11,8 %) et des billets centrafricains (10,4 %).

L'essentiel du stock de billets déplacés (62,1 %) est toujours détenu dans les Centres du Cameroun, et plus précisément à Douala et à Garoua.



Vue d'une salle de tri de la BEAC

Encadré n° 10 : « Démonétisation des billets des gammes antérieures à 1992 »

Conformément à la décision du Comité Ministériel en sa séance du 12 novembre 2003 à Yaoundé de démonétiser les billets des gammes antérieures à 1992, les échanges de ces billets ont pris fin le 30 septembre 2006.

Au total, 2,3 milliards seulement ont été récupérés sur les 22 milliards de ces billets en circulation.

Billets de l'ancienne gamme échangés au 30 septembre 2006

	10 000	50 000	1 000	500	Valeur faciale
CAMEROUN	88 888	41 620	90 773	46 158	1 210 832 000
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	35 865	1 862	2 846	2 807	372 209 500
CONGO	15 555	13 001	4 000	12 000	225 000 000
GABON	15 236	13 191	12 114	10 000	235 429 000
GUINEE EQUATORIALE	3 000	2 070	3 725	23 888	56 019 000
TCHAD	12 537	19 349	38 141	24 476	272 494 000
TOTAL CEMAC	171 081	91 093	151 599	119 329	2 371 983 500

Le solde des billets démonétisés non récupérés à la fin des échanges a été affecté aux Trésors publics conformément aux statuts de la BEAC.

BILLETS VALABLES



LA BANQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

informe le public que les billets des gammes 1992 et 2002 présentés ci-dessus conservent leur cours légal et leur pouvoir libératoire. Ils sont donc valables et doivent par conséquent être acceptés dans toutes les transactions.

www.beac.int

Encadré n° 11 : « Mise en circulation de nouvelles pièces de monnaie »

En sa séance extraordinaire du 12 mars 2006 tenue à Bata, en Guinée Equatoriale, le Comité Ministériel de l'UMAC a pris la décision de mettre en circulation, à compter du 29 mars 2006, les pièces de la nouvelle gamme 2006. Comme la précédente, la nouvelle gamme de pièces BEAC comprend huit coupures : 1, 2, 5, 10, 25, 50, 100 et 500.

Les pièces de cette nouvelle gamme sont homogènes. Elles comportent sur la face, la valeur faciale en très gros caractère, offrant ainsi une meilleure lisibilité au public y compris pour les malvoyants. Le graphisme du revers est le même sur toutes les coupures de la gamme. Il symbolise un panier de fruits tropicaux avec la valeur faciale qui y est reprise en plus petits caractères, le tout entouré de figures géométriques. Le sigle « CEMAC » surplombe la valeur faciale.

La technologie bimétallique a été introduite pour la première fois avec la pièce de 100 francs CFA bicolore de couleur grise au cœur et de couronne jaune-or brillant. Les pièces se distinguent aussi par leur tranche : lisse pour les 1 et 2 francs, petites cannelures pour les 5, 10 et 25 francs, grandes cannelures pour les 50 et 100 francs et cannelures interrompues par des plages lisses avec la gravure de la valeur pour la pièce de 500 francs.

Pour faciliter leur manipulation, les nouvelles pièces ont été conditionnées dans des rouleaux qui contiennent un nombre bien défini de pièces qui détermine la valeur du rouleau. Ces rouleaux se distinguent très facilement par leur couleur différente selon la valeur faciale :

- Le rouge pour le 500,
- Le violet pour le 100,
- L'orange pour le 50,
- Le rose pour le 25,
- Le blanc pour le 10,
- Le bleu pour le 5,
- Le vert pour le 2, et
- Le gris pour le franc.

Ces nouvelles pièces circulent conjointement avec les pièces de l'ancienne gamme en circulation qui conservent leur cours légal.

4. Formation

4.1. Actions de formation continue, de perfectionnement et de recyclage

En 2006, soixante quatorze Agents des Clauses et Conditions Générales (ACCG) ont été inscrits aux cours internes. Compte tenu du caractère inadapté de ces enseignements, le Gouverneur a décidé leur suspension pour l'année 2007, en vue de permettre leur refonte et leur adaptation aux corps de métiers de la BEAC. S'agissant des cours externes, trente trois agents ont suivi les cours de l'Institut des Techniques Bancaires (ITB), treize ont été inscrits au cycle du Brevet Professionnel (BP) Banque et trois à celui du CAP Banque.

Au total huit ACCG des Directions Nationales de Bangui (03), de Brazzaville (01), de Malabo (02), de N'djamena (01) et de l'Agence de Douala (01) ont bénéficié des stages d'adaptation et/ou d'imprégnation en 2006, effectués dans

les Directions Centrales ou dans d'autres Centres (Yaoundé, Brazzaville et Bafoussam).

Huit stages académiques ont été autorisés, au sein des Directions Centrales de l'Informatique, du Crédit, des Etudes et de la Direction Nationale de Yaoundé, à des étudiants des structures universitaires publiques et privées ainsi que des écoles de formation hors CEMAC.

4.2. Stage de formation des Agents d'Encadrement Supérieur

La formation probatoire des 50 AES répartis entre les filières Gestion, Economie et Statistique-Econométrie s'est déroulée en 2006 en quatre phases dont deux consacrées aux enseignements théoriques au Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnels (CFPP), et deux dédiées aux stages pratiques dans les différents Centres de la Banque et aux Services Centraux. A l'issue de cette formation, 48 des 50 stagiaires, soit 96 %, ont été recrutés en qualité de cadres supérieurs.

Encadré n° 12 : « Evolution du Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnels (CFPP) de 1980 à 2006 »

Le Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnels (CFPP) de la BEAC a ouvert ses portes en 1980 avec un double objectif : (i) la Formation proprement dite, avec le développement de capacités nouvelles ; et (ii) le perfectionnement, par l'amélioration des capacités en exercice.

En raison du développement sans cesse croissant des missions confiées à la Banque, il a été créé en 1988, une Direction de la Formation à laquelle a été rattachée le Centre de Formation. Cette étape marquait également la déconnexion dudit Centre de l'ancienne Direction de l'Administration Générale.

Outre la résolution de consacrer l'axe prioritaire de la Formation, cette décision marquait le souci d'intégrer l'action dans une politique de la Formation basée sur un plan constitué de différents programmes. Elle impliquait aussi la volonté d'ouverture sur l'extérieur.

Après une diversification de ses actions sur le plan interne (formations initiales, formations en cours de carrière, stage d'adaptation et d'imprégnation, ...), le CFPP s'est ouvert à l'extérieur avec notamment des formations diplômantes, dispensées par des organismes externes (CFPB de Paris, Institut du FMI, Institut Multilatéral d'Afrique,...), des actions de formations conjointes (avec l'Institut du FMI, la BCEAO, ...) et des formations aux langues étrangères (anglais, français, espagnol).

En perspective, la Direction de la Formation qui à ce jour a encadré 18 promotions d'Agent d'Encadrement Supérieur (AES) généraux, 2 promotions d'AES informaticiens et une promotion d'AES juristes, envisage de s'ériger en Centre de Formation sous-régional moderne. En plus de ses actions classiques, y seraient organisées des formations diplômantes, dans un contexte de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

4.3. Actions extérieures de formation

Les activités du Service des Actions Extérieures de Formation ont porté au cours de l'année 2006 sur les domaines principaux constituant ses attributions, à savoir :

- Cours du projet BCEAO/BEAC de formation en gestion macroéconomique ;

- Cours et séminaires organisés par l'Institut du FMI, l'Institut Bancaire et Financier International (IBFI) et l'Institut Multilatéral d'Afrique (IMA).

Au total, 37 cadres supérieurs ont bénéficié des actions de formation à l'étranger.

4.4. Activités du Pôle-Dette

Au cours de l'année 2006, le Pôle Régional de Formation en Gestion de la Dette (Pôle-Dette) a réalisé huit séminaires et ateliers, deux missions d'appui institutionnel, trois missions d'assistance technique. Il a par ailleurs poursuivi la mise en œuvre de son programme de formation des formateurs.

4.4.1. Actions de formation

Le Pôle-Dette a organisé deux ateliers nationaux sur la stratégie de désendettement durable du Togo (Lomé, du 27 mars au 8 avril 2006) et du Congo (Brazzaville, du 19 juin au 1er juillet 2006). Six séminaires régionaux ont été réalisés et ont porté sur :

- les méthodes et procédures de validation des données de la dette à l'intention des utilisateurs du SYGADE (Libreville, du 24 au 28 avril 2006) ;
- les standards internationaux de la gestion de la dette publique, spécialement pour les décideurs (Addis-Abeba, le 11 mai 2006) ;
- l'analyse de la viabilité de la dette intérieure (Dakar, du 22 mai au 1^{er} juin 2006) ;
- les aspects juridiques de la gestion de la dette publique (Yaoundé, du 13 au 23 juin 2006) ;
- la prévention des crises de la dette publique (Dakar, du 9 au 11 octobre 2006) à l'intention des décideurs ;
- l'audit de la dette publique (Lomé, du 27 novembre au 8 décembre 2006).

Ces différentes activités de formation ont connu la participation de 227 person-

nes dont 212 venues des 15 pays de la Zone Franc et 15 des pays hors Zone Franc.

4.4.2 Missions d'appui institutionnel et d'assistance technique

Au titre de l'assistance technique, trois missions ont été conduites :

- la mission d'appui technique au Comité National de Politique Economique du Sénégal, organisée du 10 au 14 avril 2006 à Dakar, en vue de la formation de ses membres ;
- la mission d'appui technique en République Centrafricaine, réalisée du 4 au 14 avril 2006 à Bangui, pour la mise à jour de l'analyse de la viabilité de la dette centrafricaine ;
- la mission d'appui technique à la Caisse Autonome d'Amortissement du Cameroun fournie du 18 au 22 décembre 2006, en vue de la formation de quelques cadres sur les nouveaux cadres d'analyse de la viabilité de la dette publique et de la dette extérieure mis en place par les Institutions de Bretton Woods.

Dans le cadre de l'appui institutionnel, deux missions ont été accomplies :

- l'élaboration et la distribution, en mars 2006, à tous les pays de la Zone Franc, des maquettes individualisées de plans nationaux de renforcement des capacités de gestion de la dette ;
- la mise sur pied du Comité Ad Hoc, dont les travaux ont débouché sur la définition d'un cadre de référence de la politique d'endettement et de gestion de la dette publique des pays de la Zone Franc, en cours d'adoption finale.

4.4.3. Formation des formateurs

A propos du programme de formation des formateurs, des stages ont été organisés au profit de 3 personnes. Par ailleurs, l'organisation des soutenances de plusieurs mémoires déjà déposés par des participants au programme est envisagée, ainsi que leur accréditation au courant du premier trimestre de l'année 2007.

Une deuxième vague d'une quarantaine de candidats dont la formation débutera en 2007 a été sélectionnée en octobre 2006.

5. Gestion des immobilisations

Les actions entreprises en 2006 ont visé le maintien ou la mise à niveau de l'existant aux normes généralement admises par la BEAC. Ainsi, le câblage en fibre optique des immeubles des Directions Nationales et de l'Agence de Douala, la réception dans ce dernier Centre des nouveaux équipements de tri, ainsi que la réhabilitation de l'étanchéité et de la climatisation de Libreville ont été réalisées. Par ailleurs, les études préalables à la réalisation des immeubles de Libreville et de Moundou se sont poursuivies, en même temps que l'édification du nouvel immeuble de Ouessou, l'extension de Bafoussam et la réhabilitation du Complexe Sportif de Nkol kié à Yaoundé.

Le Centre de Pointe-Noire a été doté d'une chaîne de broyage de papier fiduciaire plus puissante pour faire face à l'augmentation des activités enregistrées dans cette Agence.

Dans le domaine des télécommunications, support indispensable à la mise en réseau des différents Centres, l'acquisition d'une solution plus efficace qui permet d'améliorer la qualité des liens Internet et de téléphonie, notamment par la mise en liaison directe des centres à Internet en leur offrant un accès direct au téléport de STM, a été bouclée.

Le déploiement du plan sécuritaire de la BEAC a été mis en œuvre avec le lancement des travaux du nouveau poste de garde de Yaoundé. Dans le domaine informatique, les nouveaux serveurs nécessaires à l'aménagement de SYSCOBEAC ont été commandés et installés.

Enfin, il a été procédé au renouvellement des matériels, des mobiliers et des moyens de transport devenus hors d'usage ou obsolètes ainsi qu'à l'acquisition des ordinateurs et logiciels nécessaires à l'informatisation des différents métiers de l'Institut d'Emission.

6. Informatisation des services

Au cours de l'année 2006, avec l'adoption d'Oracle E-business Suite et la poursuite des projets liés à la Réforme des Systèmes de Paiement et de Règlement, la Banque a procédé à la mise à niveau des applications spécifiques existantes, à travers le développement de diverses interfaces, afin de permettre leur communication réciproque.

Un changement est intervenu dans la politique de la Banque en matière de développement des applications marquée par une forte tendance à l'acquisition de progiciel, notamment ceux du système d'informations comptables (SYSCOBEAC), de la cartographie des risques (SIRISBEAC), de la centrale des bilans (ANADEFI) et de la Salle des Marchés, et ce au détriment des développements spécifiques dont les délais de réalisation sont jugés plus longs.

La situation, projet par projet, se présente comme suit :

6.1. Intranet

Dans le cadre de la poursuite du projet Intranet destiné à promouvoir la communication au sein de la BEAC, les actions principales ci-après ont été mises en œuvre dans les Directions Nationales :

- l'installation et la configuration de la plate-forme ;
- la structuration des informations et la hiérarchisation des droits ;
- la formation des AES et de certains de leurs collaborateurs ;
- l'organisation de la session de prise en main de l'Intranet à l'intention des AES et des AEM.
- l'établissement d'une liaison directe entre la Direction Nationale de Yaoundé et les Services Centraux.

6.4. Salle des Marchés de la BEAC

L'informatisation de la Salle des Marchés s'est poursuivie avec la finalisation des développements initiés l'année précédente dans le cadre de la refonte de l'application ACCESS, et le lancement d'un projet d'acquisition d'une solution progicielle. Ce projet a démarré en novembre 2006 par une phase préparatoire de pré-étude menée auprès de la Banque Centrale du Congo et de la Banque de France, dans le but de tirer profit des expériences de ces partenaires et de rassembler les informations nécessaires à l'estimation des coûts d'acquisition d'un progiciel de gestion des opérations de marché. Parallèlement, les traitements relatifs au Middle office (Lot 2), au Back office (Lot 3) et à l'interface avec la comptabilité générale sous ORACLE e-Business Suite (Lot 4) ont été achevés en octobre 2006, et le système est opérationnel.

6.5. Projet « Réforme du système comptable de la BEAC » - SYSCOBEAC

La poursuite de cette réforme a principalement été marquée par :

- l'installation aux Services Centraux, dans les Directions Nationales et à l'Agence de Douala, d'une plate-forme de sécurité globale constituée de boîtiers Nokia pour assurer la fonction firewall dans le bastion de sécurité ;
- l'installation d'un boîtier antispam pour empêcher la réception des messages non désirés dans les boîtes aux lettres ;
- la migration, aux Services Centraux, à la version SiteProtector 6.1 de la plate-forme d'administration des outils de sécurité globale basés autour des technologies Internet Security Systems.
- l'acquisition en janvier 2006 de nouveaux serveurs HP9000 pour les Services Centraux et les Directions Nationales pour la mise en place des différentes plate-formes projet ;
- l'installation des environnements de développement et de tests, de l'environnement centralisé de production des lots 1 et 3, et des environnements décentralisés de production du lot 2, ainsi que du site de secours de la base centrale à Libreville ;

6.2. Sécurisation du système d'information

La sécurisation du système d'information de la Banque a été marquée par le déploiement de plusieurs systèmes de détection d'intrusion. Il s'agit notamment de :

6.3. Internet

Deux réalisations importantes ont été effectuées afin d'offrir aux utilisateurs de l'Internet un accès à haut débit jusqu'à 4000 kb/s, par le canal de la fibre optique :

- l'upgrade de la liaison Internet CAMTEL de 512 kb/s à 4 000 Kb/s ;

- l'organisation des ateliers fonctionnels et techniques dans le cadre des phases CRP1 et CRP2 de janvier à mai 2006 pour, d'une part, la définition des spécifications fonctionnelles et techniques conformément aux besoins exprimés dans le cahier des charges, et d'autre part, les travaux de paramétrage pour les lots 1 et 3, et les travaux de développement pour le lot 2 ;
- la signature du procès-verbal de Vérification d'Aptitude au Bon Fonctionnement (V.A.B.F.) ;
- les formations des utilisateurs finaux sur les trois sites retenus à cet effet (Services Centraux et Bafoussam pour les lots 1 et 3, Libreville pour le lot 2) ;
- le déploiement technique sur les 4 Centres retenus comme sites pilotes (Services Centraux, Direction Nationale de Yaoundé, Douala et Port-Gentil) du 8 au 30 septembre 2006, qui a été suivi du démarrage des activités sur ces sites en double commande, respectivement le 4 octobre pour les lots 1 et 3, et le 16 octobre pour le lot 2.

6.6. Renforcement du câblage

Les travaux de déploiement du projet « Fibre optique » ont été entrepris, à savoir : la rénovation complète des dorsales des immeubles des Services Centraux, des six Directions Nationales et de l'Agence de Douala, et l'installation de nouveaux équipements réseaux devant permettre aux différents Centres concernés d'optimiser l'exploitation de la nouvelle liaison et de bénéficier des accès à haut débit. La recette définitive de ce projet est conditionnée par le déploiement des cartes réseaux « fibre optique » dont la livraison est attendue.

6.7. Disponibilité V-SAT

L'évolution du réseau VSAT a été marquée par le déploiement de la solution « Haute Disponibilité VSAT » basée sur la technologie TURBO SOLANTE, visant, grâce à l'installation des stations de secours sur chaque site, à garantir une haute disponibilité du réseau VSAT pour répondre aux attentes des nouveaux projets (SYSCOBEAC et Systèmes de paiement) qui nécessiteront la validation d'un nombre important de transactions en temps réel. Cette solution a été testée et déployée en octobre 2006. La recette définitive de ce projet est subordonnée à la levée des réserves relatives i) à la régularisation des stations auprès d'INTELSAT, ii) au bon fonctionnement des matériels JUNIPER, iii) au test du HUB de secours de Libreville, et iv) au rétablissement des liaisons DATA sur les sites déployés. Les réalisations sont en cours pour lever ces réserves.

6.8. Informatisation de la gestion de la Direction de l'Informatique

Le projet d'informatisation des activités de la Direction Centrale de l'Informatique et des Services Informatiques extérieurs a démarré en 2006 par une mission d'étude préalable dans les Centres, du 26 novembre au 09 décembre 2006. Cette mission, qui se poursuivra au Siège en 2007, fournira à la Direction les informations nécessaires lui permettant de mettre en place plusieurs scénarii pour atteindre les objectifs fixés.

6.9. Système d'Information des Risques de la BEAC (SIRISBEAC)

Dans le cadre de la réorganisation de son dispositif de contrôle interne, et en vue de le hisser au niveau des standards internationaux, la BEAC a initié courant 2006, un projet qui vise à renforcer

le contrôle des risques au moyen d'une base d'informations sur toutes les vulnérabilités liées aux acteurs et processus du système d'information constituant la cartographie des risques. Eu égard à l'importance de la gestion des risques, la Banque a opté pour la mise en place d'un progiciel dédié.

6.10. Centrale des Bilans (ANADEFI)

Le démarrage du projet de mise en place d'une Centrale des Bilans dans la zone CEMAC a été effectif en 2006, avec la réalisation de la phase d'études préalables menées respectivement auprès de l'Institut d'Emission des Départements d'Outre Mer (IEDOM) à Paris et de la société ORSYSTEM basée à Montpellier en France. Après l'appréciation des principales fonctionnalités des logiciels exploités et/ou édités par ces structures, le logiciel ANADEFI édité par ORSYSTEM conforme aux attentes de la Banque, a été acquis en avril 2006. Sa mise en œuvre se poursuivra en 2007 par les travaux de paramétrage, de formation et de déploiement, conformément au calendrier établi.

6.11. Mécanisation des opérations de l'Emission

Ce projet doit permettre la confection de l'interface entre les machines de tri G&D en cours d'acquisition par la Banque et l'application de l'Emission Monétaire version Oracle. Les études de faisabilité et la définition des spécifications de format de données pour la réalisation de l'interface entre ces machines et les autres applications connexes de l'Emission Monétaire ont été réalisées en 2006.

6.12. Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale (SYSTAC)

En 2006, les activités du projet SYSTAC ont consisté en la réalisation des tests de recette unitaire des applica-

tions Agences, Siège et Centre de Compensation et la formation des futurs administrateurs techniques et fonctionnels des Services Centraux, des Directions Nationales de Yaoundé et Libreville ainsi que des 13 banques primaires du Cameroun.

Par ailleurs, en prévision de la mise en place du site pilote prévu pour 2007 au Cameroun, l'Equipe Technique a procédé à l'installation des plates-formes SYSTAC des 5 participants pilotes (Direction Nationale de Yaoundé, BICEC, Crédit Lyonnais Cameroun, SGBC, Afriland First Bank) ainsi que celles de deux de leurs agences. En outre, l'interconnexion entre les participants pilotes du Cameroun et la Direction Nationale de Yaoundé et l'Agence de Douala a été faite via les liaisons télécoms « Boucle Locale Radio » (BLR) mises en œuvre par le fournisseur CFAO Technologies.

6.13. Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA)

Les activités du projet SYGMA se sont poursuivies en 2006 par les phases de déploiement, de raccordement et de test des plates-formes des participants des six pays. L'équipe projet a également procédé à : l'organisation de diverses formations à l'intention des participants, l'élaboration des scénarii pour la phase pilote et la rédaction des procédures fonctionnelles. En outre, la première phase du site pilote pour les six pays, du 6 novembre au 22 décembre 2006, et l'interconnexion entre les participants des pays et les serveurs SYGMA via le réseau SWIFT ont été bouclées.

6.14. Gestion du Personnel, de la Paie et des Prêts (PPP)

La mise à niveau de cette application en vue de permettre l'inter-fonctionnement de plusieurs applications différentes a été achevée en 2006. Ce travail a consisté au développement des

interfaces entre PPP et le module de comptabilité générale « GL » d'Oracle application d'une part, et entre PPP et l'application « Barberousse Présentation » du Système de Télé compensation en Afrique Centrale (SYSTAC), d'autre part. A l'issue des tests techniques et fonctionnels concluants aux Services Centraux, l'interface entre PPP et Oracle Application a été rendue disponible et prête pour être déployée à fin décembre 2006. L'interface entre PPP et SYSTAC est en cours de réalisation. Les éléments recueillis par l'équipe technique dans le cadre de l'étude préalable ont permis d'élaborer le « Plan Projet » qui a été présenté aux principaux acteurs des deux projets.

7. Communication

L'émission monétaire a été l'un des thèmes de communication les plus importants de la Banque en 2006. Les actions ont concerné en particulier la mise en circulation de nouvelles pièces de monnaie métallique en mars 2006 et la fin de l'opération de démonétisation des gammes de billets de banque antérieures à 1992, fixée au 30 septembre 2006. En outre, en raison d'une confusion née dans le public sur la validité des billets de type 1992, la Banque a initié courant octobre 2006, une campagne de communication sur les billets valides dans le but de rassurer les agents économiques sur les coupures conservant leur cours légal et pouvoir libératoire.

Sur le plan institutionnel, la Banque a convié systématiquement les médias à toutes les réunions de ses organes de décision et de contrôle. A ces occasions, et en réponse aux sollicitations des journalistes, le Gouverneur s'est souvent exprimé sur la situation économique, monétaire et financière de la CEMAC. Par ailleurs, la cérémonie de pose de la

première pierre du nouvel immeuble de la BEAC à Libreville en août 2006, la réunion préparatoire du Forum sur la diversification des bases de production et la promotion des investissements non pétroliers dans la CEMAC organisée aux Services Centraux en novembre 2006 et les réunions de la Zone Franc ont été de nombreuses opportunités pour communiquer sur le rôle et les actions de la BEAC.

Dans le cadre du projet de Réforme des Systèmes de Paiement et de Règlement de la CEMAC, une stratégie et un plan de communication proposés par la BEAC ont été soumis aux membres de la communauté bancaire et financière sous-régionale (établissements de crédit, trésors nationaux, postes, etc.) en vue du démarrage des actions de communication.

En interne, des efforts ont été déployés par les structures en charge de certains projets, notamment SYSCOBEC, pour informer et sensibiliser le personnel et le public cible, à travers des séances de travail organisées dans chaque pays, des formations et des publications.

8. Contrôle des services

8.1. Contrôle et suivi de Centres

Les activités du Contrôle sur Place s'articulent autour des missions conduites par des Chefs de mission. La composition des équipes est fixée en fonction de la nature des vérifications, des objectifs poursuivis et de la disponibilité des inspecteurs.

Le Contrôle sur place est chargé de l'exécution des contrôles de deuxième niveau selon le Programme des Activités de la Direction du Contrôle Général (DCG) conçu par la Direction et approuvé par le Gouverneur¹. Ces contrôles

¹ Suite aux recommandations du Comité d'Audit de la BEAC, le programme des vérifications est pluriannuel depuis 2004.

examinent la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne de la Banque ainsi que la performance dans l'accomplissement des responsabilités confiées. Les investigations s'appuient sur une série de recueils de procédures et chaque vérification donne lieu à la rédaction d'un rapport qui est remis au Gouverneur et aux responsables du Centre, service ou département contrôlé. Une réunion visant à débattre des différents points évoqués et à valider les conclusions de la vérification se tient à la clôture de chaque mission. Un calendrier de mise en œuvre des recommandations est également élaboré par la suite par les responsables de l'unité auditée et communiqué à la DCG.

Au cours de l'exercice 2006, il a été procédé à des inspections générales à la Direction Nationale de Yaoundé, à l'Agence de Pointe-Noire, à la Direction Nationale de Bangui et à la Salle des Marchés de la Direction des Relations Financières Extérieures (DRFE).

Des missions de suivi des recommandations ont également été menées à la Direction Nationale de Libreville et au Département de la Gestion et de la Sécurité du Secrétariat Général.

8.2. Contrôle sur pièces et prévention des risques

La création du Service du Contrôle sur Pièces et de la Prévention des Risques (SCPPR) participe de la volonté du Gouvernement de la Banque de pallier les insuffisances des contrôles de premier niveau des unités opérationnelles. Le Contrôle sur Pièces a ainsi pour mission principale la prévention des risques au moyen d'un contrôle continu sur pièces des informations et documents provenant des Centres, des Services Centraux et de la cartographie des risques.

Le Contrôle sur Pièces, exercé au moyen de contrôles effectués à partir

des états et rapports adressés périodiquement par les Centres, correspond à la supervision formalisée et continue de l'application par les Centres des procédures. Le périmètre de la surveillance est étendu à l'ensemble des services des Centres. Les vérifications sont formalisées par des rapports périodiques et standardisés transmis au Gouvernement de la Banque (Tableau de bord mensuel, Note trimestrielle sur la situation des Centres, Synthèse semestrielle, Rapport annuel). En outre, cette surveillance continue complète le dispositif de Contrôle sur Place. En effet, elle est susceptible de déclencher des contrôles plus approfondis en cas de détection d'anomalies significatives ou d'incidents.

Au cours de la période sous-revue, il a été reçu puis analysé, 915 dossiers relatifs aux états de fin de mois, aux procès-verbaux des contrôles périodiques de l'Emission Monétaire et des passations de service, en provenance des 18 Centres de la Banque, des Services Centraux et du Bureau Extérieur de Paris.

8.3. Cartographie des risques

Au cours de l'année 2006, les travaux sur la méthodologie d'élaboration de la cartographie des risques ont été poursuivis à travers les actions suivantes : (i) l'adoption en date du 17 janvier 2006 des Lettres Circulaires n° 001 /DCG/2006, 002/DCG/2006, 003/DCG 2006, relatives à la collecte des informations destinées à l'élaboration du « Tableau de bord » et à la déclaration des incidents et risques destinés à la Base « Incidents-Risques » ; (ii) la validation des processus recensés, la définition des objectifs et la description des attributions aux Services Centraux ; et (iii) le recensement des processus, la définition des objectifs et la description des attributions du Bureau Extérieur de Paris.

Par ailleurs, une mission de la Direction du Contrôle Général s'est rendue

dans les Centres, du 1^{er} au 15 juillet 2006, en vue de dispenser des formations sur la méthodologie d'élaboration de la cartographie des risques, de finaliser le modèle-type d'information à envoyer à la DCG et de préciser les tâches dévolues aux correspondants désignés par les Centres.

8.4. Destruction des Billets usés

Durant la période sous revue, vingt missions de destruction ont été diligentées par rapport aux treize prévues initialement, soit un taux de réalisation de 154 %.

Au cours de ces opérations, 199 361 984 billets et 8 288 376 pièces ont été détruits, représentant une valeur faciale respective de 803 734 494 000 Francs et de 89 433 612 Francs.

Une mission conjointe Direction de l'Emission Monétaire – Direction du Contrôle Général s'est rendue à Chama-lières en France en vue de procéder à la liquidation des commandes des billets de la campagne 2006.

8.5. Formations, stages et séminaires

Durant la période sous revue, la Direction du Contrôle Général a participé, dans la cadre du projet SYSCOBEAC, aux ateliers de paramétrage, de rédaction du manuel des procédures pour l'application Général Ledger et à la formation des utilisateurs à Libreville. Au titre de la formation continue, deux Inspecteurs ont suivi des stages à la Banque de France.

La DCG a organisé du 23 au 29 octobre 2006 à Douala un séminaire sur « l'initiation à l'audit des systèmes d'information », animé par deux Expertes de la Banque de France. En outre, un inspecteur de la Direction

a participé aux travaux de la réforme des Systèmes de Paiement et de Règlement de la CEMAC.

8.6. Autres activités

La Direction du Contrôle Général a supervisé, sur instruction du Secrétariat Général de la BEAC, la destruction des archives et la mise au rebut des matériels et mobiliers hors d'usage de la Banque.

La DCG a également pris part au dépouillement de divers appels d'offres relatifs aux différents chantiers exécutés par la Banque dans le cadre de son plan d'investissement pour l'exercice 2006.

Les tests des machines de tri ont vu la participation de l'inspecteur membre du Groupe-Projet de la mécanisation des opérations de l'Emission Monétaire, du 10 septembre au 15 octobre 2006 à Douala et du 04 au 25 novembre 2006 à Libreville.

9. Etudes

9.1. Activités

Au cours de l'année 2006, l'activité de la Direction des Etudes (DE) a porté principalement sur le suivi de la conjoncture et l'élaboration des notes et publications relatives à l'environnement international et à l'évolution économique, financière et monétaire des Etats de la Sous-région.

La Direction des Etudes s'est également attelée (i) au suivi du dossier BVMAC, (ii) à la production du Rapport Annuel 2005, (iii) à la gestion du site Web de la Banque et (iv) au dossier relatif à la mise en place du Secrétariat de Coordination et de Traitement de l'Information sur l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (EITI) dans la CEMAC.

9.2. Ateliers organisés

Deux séminaires ont été organisés par la Direction des Etudes au siège de la Banque à Yaoundé :

- Du 03 au 05 juillet 2006, un atelier sur le suivi des indicateurs de compétitivité extérieure à l'intention de la Banque Centrale du Congo.
- Du 17 au 20 octobre 2006, en association avec AFRISTAT, un séminaire sur l'examen de la conjoncture économique du second trimestre 2006 et les prévisions économiques à court terme des États membres de la CEMAC. Par ailleurs, les séminaristes ont fait le point de l'état des systèmes statistiques nationaux et celui des développements techniques opérés dans les pays développés, en matière de suivi conjoncturel et de prévisions économiques.
- Du 18 au 21 septembre 2006 à Bamako, Atelier AFRISTAT sur les comptes nationaux non définitifs et provisoires ;
- Du 2 au 5 octobre 2006 à Bruxelles, Colloque biennal de la Banque Centrale de Belgique sur le thème « Rigidité des prix et des salaires dans une économie ouverte » ;
- Du 16 au 17 octobre 2006 à Oslo, 3ème Conférence Plénière de l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (EITI) ;
- Du 30 octobre au 3 novembre 2006 à Douala, Atelier de Restitution de l'Etude sur l'Harmonisation des Finances Publiques ;
- Du 4 au 6 décembre 2006 à Libreville, Séminaire Régional sur la Supervision des Marchés Financiers.

9.3. Participation aux séminaires, colloques et autres réunions

Au cours de l'exercice sous revue, la Direction des Etudes a participé à plusieurs séminaires et colloques, notamment :

- Du 11 au 13 janvier 2006 à Kinshasa, Travaux de l'Association des Banques Centrales Africaines Sous Régionale (ABCA), avec la Direction des Relations Financières Extérieures (DRFE) ;
- Le 5 juin 2006 à Douala, Intervention à l'Institut Panafricain pour le Développement en Afrique Centrale ;
- Du 15 au 18 juin 2006 à Libreville, Réunion de restitution des conclusions de l'Etude Proinvest en zone CEMAC ;

La Direction des Etudes a également pris part aux réunions statutaires organisées par la COSUMAF, la CIMA, la CIPRES et l'OHADA. Elle a en outre participé aux rencontres au titre de la mise en place du Centre AFRITAC en Afrique Centrale et dans le cadre de l'exercice de la Surveillance Multilatérale de la CEMAC.

10. Activités juridiques et contentieux

Durant l'année 2006, l'activité du Département des Affaires Juridiques et des Contrats (DAJC) a porté sur des dossiers relevant des saisies, des contrats et conventions, du personnel, des contentieux impliquant la BEAC et des consultations diverses.

La tendance baissière du nombre de saisies-attributions s'est confirmée en 2006. En dehors des dossiers en

instance, le DAJC a enregistré au cours de l'année 38 nouvelles saisies, contre 44 l'année précédente. En matière de saisies-attributions, la Banque a procédé à 8 paiements au profit des saisissants et à 30 versements aux comptes des banques en vertu de mainlevées volontaires ou judiciaires.

Les contrats et conventions examinés ont été plus élevés en nombre, passant de 71 contrats étudiés en 2005 à 145 en 2006. Cette nette progression tient notamment aux nouvelles acquisitions et constructions immobilières, aux projets et réformes en cours, en particulier la réforme comptable SYSCOBEAC, le projet des Systèmes de Paiement, la Centrale des Bilans, etc. Divers contrats ont été examinés dans le domaine de l'informatique et des télécommunications, dont notamment ceux conclus pour la liaison Internet et la liaison spécialisée à fibre optique. Les nouvelles conventions d'ouverture de compte Fonds Européen de Développement (FED) avec le Gabon, la Guinée Equatoriale et la République Centrafricaine ont été élaborées, ainsi que les contrats et conventions relatives à la mise en œuvre du C2D français.

Quinze dossiers concernant le personnel ont été ouverts en 2006, contre dix-neuf une année plus tôt. Ces dossiers ont porté sur des réclamations liées aux pensions de retraite et aux licenciements.

Par ailleurs, le nombre de saisines au titre des consultations diverses a plus que doublé pour s'élever à 115 en 2006. Ces sollicitations ont concerné principalement la réforme de la gestion des réserves de change de la BEAC et les révisions induites dans les Statuts de la BEAC, la conclusion d'une nouvelle Convention de Compte d'Opérations et le nouveau mécanisme de financement PROPARCO.

Le DAJC a représenté la Banque à diverses instances techniques, notamment au Comité technique de validation

de l'avant-projet d'Acte Uniforme OHADA sur les sociétés coopératives et mutualistes, au Séminaire de formation de la Banque Mondiale à Libreville sur le cadre juridique et institutionnel de la lutte contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du terrorisme dans la CEMAC, au Séminaire de validation du projet de directive de l'UEMOA sur la lutte contre le financement du terrorisme, au Séminaire de la Banque Centrale Européenne sur « Les aspects juridiques des Unions monétaires », à la 39^e session de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI), et enfin, au Séminaire Juridique du Fonds Monétaire International (FMI) sur les tendances récentes du droit monétaire et financier.

En matière contentieuse, les litiges suivis ont augmenté en nombre et sont pour l'essentiel des affaires pendantes consécutives à des accidents de circulation survenus lors de transports de fonds, à des réclamations du personnel ou à des procédures de saisies-attributions. Ces litiges donnent lieu à des convocations devant l'Inspection du travail ou à des mises en cause en justice, mais aussi, du fait de l'immunité de juridiction de la BEAC, à des recours diplomatiques au titre des procédures spécifiques de règlement des différends prévues par les Accords de Siège. La BEAC a été atraite en justice pour atteinte au droit de l'image sur la coupure de 500 francs CFA de son émission. L'Institut d'Emission a saisi la justice pénale dans certaines affaires dont des tentatives de fraude à l'emploi et des manœuvres d'escroquerie par de faux ordres de transfert.

11. Fonctionnement de la Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC)

Au cours de l'année 2006, le Conseil de Surveillance et l'Assemblée Générale, Organes de Décision de la Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC),

ont tenu régulièrement leurs réunions statutaires et pris les décisions utiles au bon fonctionnement de la Caisse.

Le Conseil de Surveillance a notamment :

- adopté le budget de fonctionnement de la Caisse pour l'exercice 2006 à 530,6 millions francs CFA en recettes et 529,5 millions en dépenses ;
- approuvé l'amendement du mandat de gestion de SGAM relatif au passage de la gestion en direct à la gestion intermédiée du portefeuille d'actions de la CRBC dans le cadre de la Sicav « SGAM FUND » ;
- adopté le rapport actuariel 2005 ;
- mis en chantier le manuel des procédures de la CRBC.

Toutes les propositions faites à l'Assemblée Générale par le Conseil de Surveillance ont été approuvées et entérinées.

Le Comité de Suivi, institué pour s'assurer du respect du mandat donné aux sociétés de gestion des actifs financiers de la Caisse, s'est réuni trois fois au cours de l'année 2006 pour examiner les performances trimestrielles du portefeuille au vu de l'évolution du contexte économique et financier international et donner les orientations nécessaires.

A fin décembre 2006, le portefeuille des actifs de la CRBC sous mandat de gestion est de 80 479,8 millions en valeur de marché dont 22 342,3 millions en actions et 58 137,5 millions en obligations.

Le taux de rendement interne depuis l'origine du portefeuille d'actifs financiers de la CRBC s'est établi à 6,11 % au 31 décembre 2006, contre 6,49 % à fin 2005.

Le taux de couverture des engagements de retraite par les actifs a atteint 106,9 % à fin 2006, contre 103 % en 2005.

Les autres données marquantes de la CRBC au 31 décembre 2006 sont principalement les suivantes :

- nombre d'agents cotisants : 2 289, contre 2 104 en 2005 ;
- nombre d'agents retraités : 301 contre 276 en 2005 ;
- nombre de bénéficiaires de rentes indirectes : 444 dont 48 nouveaux bénéficiaires enregistrés au cours de la période sous revue.

Les prestations de la CRBC au cours de l'exercice 2006 se sont chiffrées à 1 448,9 millions, dont 205 millions de capitaux de départ à la retraite et 1,6 million de frais d'obsèques.

CHAPITRE II

AUTRES MISSIONS ET ACTIVITES DE LA BANQUE

A. SURVEILLANCE MULTILATERALE

1. Résultats de la surveillance multilatérale au 30 juin 2006

Au 30 juin 2006, les performances suivantes ont été enregistrées par les Etats membres en matière de surveillance multilatérale :

- Un pays, le Gabon, respecte les quatre critères de la surveillance multilatérale ;
- Trois pays, le Cameroun, la Guinée Equatoriale et le Tchad, respectent trois des quatre critères de la surveillance multilatérale ; le critère relatif au taux d'inflation n'a pas été observé par les deux premiers pays, tandis que le Tchad n'a pas observé le critère relatif à la non accumulation des arriérés de paiement sur la gestion courante ;
- Le Congo respecte deux des quatre critères de la surveillance multilatérale ; outre le critère relatif à la non accumulation des arriérés de paiement pendant la gestion courante qui n'a pas été observé, le Congo n'a pas également respecté celui relatif au taux d'endettement public ;
- Enfin, la République Centrafricaine ne respecte aucun des quatre critères de la surveillance multilatérale.

2. Simulations des résultats de la surveillance multilatérale au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, les simulations ont fait ressortir les performances suivantes en matière de surveillance multilatérale ² :

- Trois pays, le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale, ont respecté trois des quatre critères de la surveillance multilatérale ; le critère relatif au taux d'inflation n'a été observé par aucun de ces trois pays ;
- Un pays, le Tchad a respecté deux critères sur quatre. Le critère relatif au taux d'inflation n'a pas été observé, de même que celui relatif à la non accumulation des arriérés de paiement pendant la gestion courante ;
- Un pays, le Congo, a respecté un critère sur les quatre. Ceux relatif au taux d'inflation, au taux d'endettement public et à la non accumulation des arriérés de paiement intérieurs et extérieurs pendant la gestion courante n'ont pas été atteints ;
- Enfin, la République Centrafricaine n'a respecté aucun des quatre critères de la surveillance multilatérale.

² Les simulations ont été réalisées sur la base des estimations de la programmation monétaire.

**Tableau 44 : Résultats de la Surveillance Multilatérale dans la CEMAC
au 30 juin 2006**

CRITERES DE CONVERGENCE	PAYS							Nombre de pays respectant le critère		
	Cameroon	République Centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad	CEMAC	2006	2005	2004
1. Solde budgétaire de base sur PIB (norme > 0)	respecté	non respecté	respecté	respecté	respecté	respecté	respecté	5	5	5
2. Taux d'inflation annuel moyen (norme < 3 %)	non respecté	non respecté	respecté	respecté	non respecté	respecté	non respecté	3	4	5
3. Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme < 70 %)	respecté	non respecté	non respecté	respecté	respecté	respecté	respecté	4	4	4
4. Arriérés gestion courante intérieurs et extérieurs - (norme : délai de paiement < 120 jours)	respecté	non respecté	non respecté	respecté	respecté	non respecté	non respecté	3	3	1
Nombre de critères respectés par pays	3	0	2	4	3	3	2			
	4	1	2	4	3	2	3			
	1	1	2	3	3	3	3			

**Tableau 45 : Simulations de la Surveillance Multilatérale dans la CEMAC
au 31 décembre 2006**

CRITERES DE CONVERGENCE	PAYS							Nombre de pays respectant le critère		
	Cameroun	République Centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad	CEMAC	2006	2005	2004
1. Solde budgétaire de base sur PIB (norme > 0)	respecté	non respecté	respecté	respecté	respecté	respecté	respecté	4	5	4
2. Taux d'inflation annuel moyen (norme < 3 %)	respecté	respecté	respecté	respecté	non respecté	non respecté	non respecté	4	5	4
3. Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme < 70 %)	respecté	non respecté	non respecté	respecté	respecté	respecté	respecté	4	4	4
4. Arriérés gestion courante intérieurs et extérieurs - (norme : délai de paiement < 120 jours)	respecté	non respecté	non respecté	respecté	respecté	non respecté	non respecté	3	2	2
Nombre de critères respectés par pays	4	1	2	4	3	1	3			
	3	1	2	4	3	3	3			
	4	0	2	3	3	2	2			

B. PROJET DE REFORME DES SYSTEMES DE PAIEMENT ET DE REGLEMENT

Les actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du projet de réforme des Systèmes de Paiement et de Règlement de la CEMAC au cours de l'année 2006, se sont faites à travers le déroulement des différentes composantes, que sont : i) le Système de Gros Montants Automatisés (SYGMA), ii) le Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale (SYSTAC), iii) le Système Monétique Interbancaire (SMI), la Centrale des Incidents de Paiements (CIP) et l'Enquête de base.

1. Système de Gros Montants Automatisés (SYGMA)

La fourniture clés en main du Système de Gros Montants Automatisés a été marquée par :

- la finalisation du déploiement dans les six Directions Nationales, du raccordement et des tests des plates-formes participants de tous les pays de la CEMAC ;
- l'achèvement de la formation des personnels (informaticiens, participants) ;
- le lancement de la phase pilote de fonctionnement avec l'ensemble des équipes connectées. Cette étape qui précède le démarrage opérationnel avait pour objectif d'expérimenter le bon déroulement des liaisons entre les banques pilotes et la plate-forme SYGMA au siège.

2. Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale (SYSTAC)

La mise en place du Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale a été influencée par :

- les séminaires d'information sur l'architecture technique définitive du système ;
- les tests et recette unitaire et modulaire des applications ;
- la formation des futurs administrateurs opérationnels et fonctionnels ;
- l'installation du site pilote du Cameroun, qui était constitué par le Centre National de Compensation du Cameroun et cinq banques pilotes (SGBC-Douala, Crédit Lyonnais-Douala, BICEC-Douala, Afriland First Bank-Yaoundé, BEAC en tant que participant).

3. Système Monétique Interbancaire (SMI)

Le Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale est composé de l'Office Monétique de l'Afrique Centrale (OMAC) et de la Société Monétique de l'Afrique Centrale (SMAC).

L'année 2006 a essentiellement été consacrée à la mise en place de ces deux entités, par l'aménagement des locaux ainsi que le recrutement du personnel.

Les principaux travaux liés à la réforme, ont porté sur :

- la poursuite des négociations avec VISA et MASTERCARD pour l'adhésion de l'OMAC en tant que membre principal pour le compte des banques de la CEMAC ;
- l'identification de centres de personnalisation des cartes interbancaires à puce ;

- la réception du matériel pour le Système des Centres de Traitement Monétaire (CTM).

4. Centrale des Incidents de Paiements (CIP)

Ce module est momentanément suspendu en vue de son redimensionnement.

5. Enquête de base

L'enquête de base auprès des usagers des systèmes et moyens de paiement et de règlement de la CEMAC a été faite.

Les premiers résultats obtenus donnent une photographie des systèmes de paiement au 31 décembre 2005. Une mise à jour est prévue pour les données de l'année 2007.

6. Normalisation et textes juridiques

Le Gouverneur de la BEAC a signé en date du 12 décembre 2006 les décisions n°39/GR/UMAC/2006 et 40/GR/UMAC/2006 relatives :

- au numéro d'émetteur d'avis de prélèvement ;
- et à l'organisation de l'exercice du droit au compte.

En définitive, cette lourde réforme a connu en 2006 des avancées décisives qui devraient permettre le démarrage effectif en 2007 de SYGMA, du centre de traitement monétaire et celui de SYSTAC au Cameroun et au Gabon.

C. ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE REFORME DU SYSTEME COMPTABLE DE LA BEAC (SYSCOBEAC)

La réforme du système comptable de la BEAC « Projet SYSCOBEAC », initiée depuis juillet 2001, répond à la nécessité pour l'Institut d'Emission de se doter d'un nouvel outil lui permettant :

- d'améliorer le système informatique comptable actuel (organisé autour de EASY OPEN) ;
- et de prendre en compte les exigences de comparabilité, de régularité et de transparence qu'imposent les nouveaux standards comptables internationaux auxquels la Banque a commencé à répondre en réalignant son organisation interne et en repensant son référentiel comptable.

En 2006, le projet SYSCOBEAC a entamé sa phase de transition (préparation au déploiement) avec la mise à

disposition des environnements de produit. Au cours de cette étape, la Banque s'est attelée à :

- la vérification d'aptitude au bon fonctionnement du système (Recette Provisoire) dont l'objectif est de valider l'adéquation de la solution mise en œuvre par ORACLE avec les besoins exprimés dans le cahier des charges, les spécifications fonctionnelles et les livrables ;
- la mise en production des quatre sites pilotes : Services Centraux, Yaoundé, Douala et Port Gentil puis, après résultat, de l'ensemble des 21 centres, au plus tard le 31 décembre 2006 ;
- la formation de tous les utilisateurs ;
- la qualité et la validation du transfert de compétences effectué par

ORACLE vers les équipes techniques et fonctionnelles de la Banque ;

- la stabilisation, la mise à jour et l'interfaçage des applications prévues pour échanger des données avec SYSCOBEAC (SYGMA, Paie-Prêt-Personnel, AGIS, Moyens de paiements).

Ainsi, dans le cadre de l'organisation des cours et de l'appropriation de la solution par les utilisateurs finaux, l'équipe projet SYSCOBEAC, assistée d'ORACLE, a rédigé au troisième trimestre 2006, les supports de formation, les manuels de procédures et d'utilisateurs des différents modules de la nouvelle application. Trois centres d'apprentissage ont été retenus (Yaoundé, Bafoussam et Libreville). Les enseignements se sont déroulés en deux sessions qui se sont achevés le 31 décembre 2006, conformément au calendrier prévisionnel.

S'agissant de la mise en production des sites pilotes, suivant le chronogramme arrêté, des tests grandeur nature sur les trois agences et les Services Centraux ont été réalisés pendant la période s'étalant du 2 octobre au 31 décembre 2006. Ces centres fonctionneront en double commande SYSCOBEAC et

EASY, de manière à effectuer les rapprochements entre les deux applications et de valider les traitements qui seront effectués dans le nouveau système comptable.

Le bilan à mi-parcours du fonctionnement des sites pilotes a montré la nécessité d'optimiser le dimensionnement du réseau satellitaire de la Banque entraînant un décalage de quelques semaines de la date de mise en production effective, initialement retenue pour le 1^{er} janvier 2007. Compte tenu des contraintes de l'Institut d'Emission et des engagements d'ORACLE, le jour de bascule a été fixé au 2 avril 2007.

En définitive, pour une mise en place effective de la solution, plusieurs chantiers sont en cours de réalisation :

- développement de l'Interface Machines de Tri et du Laboratoire de Contrefaçons du Lot 2 ;
- mise en œuvre de l'Organisation - Cible ;
- installation d'un Centre de Compétence ;
- création d'un PCA (Plan de Continuité d'Activité).

D. CONCERTATIONS INTERNATIONALES EN MATIERE ECONOMIQUE ET MONETAIRE

Les principales concertations économiques et monétaires internationales qui se sont tenues au cours de la période sous revue, sont les suivantes :

● Sommets de l'Union Européenne

Le Conseil Européen qui regroupe l'ensemble des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Européenne, s'est tenu à Bruxelles (Belgique) les 23 et 24

mars 2006. Le Conseil a appelé les Etats membres à faire des efforts d'investissement en matière d'énergie et à renforcer la transparence sur l'état des stocks de gaz et de pétrole, indispensable en cas de crise énergétique. Il a par ailleurs soutenu l'idée de lancer un Institut Européen de Technologie (IET) et celle d'utiliser la Banque Européenne d'Investissement pour augmenter les moyens de la recherche. En matière de création

d'entreprises, le Conseil a envisagé la mise en place, d'ici à 2007, d'un guichet unique pour la création d'une PME en moins d'une semaine dans toute l'Europe. A nouveau réunis les 15 et 16 juin 2006 à Bruxelles, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont demandé à la Présidence de présenter au Conseil Européen, au cours du premier semestre de 2007, un rapport se fondant sur des consultations approfondies avec les Etats membres, faisant le point sur l'état des débats relatifs au traité constitutionnel et explorant les évolutions futures possibles. Le Conseil a par ailleurs donné son aval à l'adhésion de la Slovaquie à la Zone Euro dès le 1er janvier 2007. Enfin, au cours de la réunion des 14 et 15 décembre 2006 à Bruxelles, la Commission a été chargée d'avancer des propositions sur la migration légale et l'immigration clandestine, les contrôles aux frontières et les mécanismes de solidarité. Par ailleurs, une série de mandats a été donnée à la Commission sur les droits de propriété intellectuelle, les initiatives communes de technologie et la normalisation. Finalement, dans le domaine de l'énergie, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont formalisé l'établissement d'un réseau de correspondants et exposé des priorités clés pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

A l'occasion du Sommet Union Européenne (UE)-Chine qui s'est tenu le 9 septembre 2006 à Helsinki en Finlande, les deux parties ont accepté d'entamer des négociations en vue d'un nouvel accord d'association et de coopération. Ces pourparlers, qui incluront également une collaboration renforcée dans le domaine politique, vont actualiser l'accord de coopération économique et commerciale CEE-Chine de 1985. Le commerce bilatéral constituait un point essentiel de la rencontre. Les différents dirigeants ont exprimé leur satisfaction à l'égard des progrès déjà réalisés, soulignant la nécessité d'une application totale des engagements pris à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). La

plupart des périodes de transition accordées à la Chine auront expiré en décembre 2006.

L'UE et la Russie ont resserré leurs liens dans le domaine des activités spatiales. En effet, le 10 mars 2006, le Directeur de l'Agence spatiale de la Fédération de Russie (Roscosmos), Anatoli PERMINOV, le Directeur-adjoint de l'Agence spatiale européenne (ESA), Jean-Jacques DORDAIN, et le Vice-Président de la Commission Européenne, Günter VERHEUGEN, ont signé un document commun visant à améliorer la coopération bilatérale dans ce secteur d'activités. La coopération renforcée englobe les applications interplanétaires (navigation satellite, observation terrestre et communications satellites), l'accès à l'espace (lanceurs et futurs systèmes de transport spatial), l'exploration spatiale et l'utilisation de la Station spatiale internationale (ISS) ainsi que la mise au point de technologies spatiales.

● Sommet du G8

Au cours du Sommet du G8 qui s'est tenu du 15 au 17 juillet 2006 à Saint Petersburg en Russie, les pays industrialisés ont procédé à un échange de vues sur un certain nombre de questions liées à la création des conditions nécessaires pour sortir de la pauvreté, assurer un développement économique et social viable de l'Afrique et relever avec succès les autres graves défis auxquels l'Afrique est confrontée, notamment la consolidation de la paix et de la stabilité régionales qui est la condition préalable principale à un avenir plus prospère du continent. Ils ont adopté une déclaration sur l'Afrique dans laquelle sont passés en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements du G8 sur l'Afrique pris au cours du Sommet de Gleneagles en 2005, tout en respectant la nécessaire appropriation du processus de réforme par les Africains. Ils ont souligné combien il est important de poursuivre l'action en

partenariat avec l'Afrique afin de régler les conflits et de renforcer les capacités africaines de lutte contre les crises, d'assurer une gouvernance de qualité et réactive, d'investir dans le capital humain, de promouvoir la croissance, de financer le développement et de favoriser l'appropriation et la responsabilité mutuelles.

● Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Le 24 juillet 2006, le Directeur Général de l'OMC, Pascal LAMY, a officiellement annoncé la suspension des négociations sur la libéralisation du commerce international, à la suite du refus des Etats-Unis de réduire davantage ses subventions agricoles si l'Union Européenne et les économies émergentes comme l'Inde, la Chine et le Brésil ne baissaient pas en échange leurs droits de douane sur les produits agricoles et industriels. Le programme de Doha (capitale du Qatar) pour le développement, lancé en novembre 2001, avait pour objectif de libéraliser les échanges internationaux en réduisant les taxes douanières sur les produits agricoles et industriels et les subventions agricoles, et souhaitait avant tout générer des bénéfices concrets pour les pays du sud. Le premier objectif était de finaliser les négociations d'ici à fin 2005 pour faire en sorte que l'accord puisse être adopté par les Etats-Unis dans le cadre d'une procédure rapide, et non en passant par des débats au Congrès.

● Sommets de l'Union Africaine (UA)

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (UA) se sont réunis les 23 et 24 janvier 2006 à Khartoum au Soudan dans le cadre du 6ème Sommet de l'organisation panafricaine placé sous le thème « Education et Culture ». Les leaders africains ont approuvé un programme destiné à améliorer le système d'éducation dans le continent pour les dix prochaines années, donnant suite

au plan antérieur sur la « Décennie africaine de l'Education ». Ce Sommet s'est également penché sur plusieurs autres sujets, notamment les problèmes liés à la relance de l'image de l'Afrique dans le monde. A ce propos, la création d'une chaîne de télévision africaine a été recommandée. Par ailleurs, il a été décidé de mettre en place un Fonds Africain du Pétrole dont l'objectif principal est de mobiliser les ressources destinées à assister les pays africains importateurs de pétrole pour contenir les chocs pétroliers et faciliter le financement de leurs importations pétrolières.

L'Union Africaine (UA) s'est réunie à Banjul en Gambie les 1^{er} et 02 juillet 2006 au cours de son 7ème Sommet placé sous le thème « Rationalisation des Communautés Economiques Régionales et Intégration Régionale ». Les dirigeants africains se sont félicités des efforts enregistrés dans la voie du retour à la paix et la stabilité sans lesquelles on ne peut parler d'intégration et de développement. Ils ont décidé de geler la reconnaissance de nouvelles communautés de développement et de demander une rationalisation et une harmonisation du travail entre celles qui existent. Par ailleurs, les participants ont demandé à la Commission de l'Union Africaine de présenter une stratégie détaillée pour la coopération et la solidarité entre les pays africains producteurs de pétrole et les pays qui n'en produisent pas, en vue :

- i) d'atténuer les effets du prix élevé du pétrole sur les économies des pays africains non producteurs de pétrole ;
- ii) de maximiser les recettes pétrolières pour les pays africains exportateurs d'hydrocarbures ;
- et iii) d'augmenter la quantité et d'améliorer la qualité des produits pétroliers en Afrique.

● Zone Franc

Les Ministres des Finances, les Gouverneurs des Banques Centrales et les Présidents des institutions régionales de la Zone Franc se sont réunis, respective-

ment, le 13 avril 2006 à Libreville et le 12 septembre 2006 à Paris. Les travaux ont porté sur : (i) l'état de la convergence en Zone Franc ; (ii) les privatisations ; (iii) les mécanismes d'atténuation des chocs exogènes appliqués au coton ; (iv) le bilan de la Déclaration de Cotonou relative à la relance des investissements privés et les enjeux du développement du secteur privé ; et (v) la gestion des dépenses publiques et la conduite de la réforme budgétaire.

S'agissant de l'état de la Convergence en Zone Franc, les Ministres des Finances ont constaté qu'en Zone CEMAC, la conjoncture favorable des cours du pétrole et des principaux produits agricoles a permis de maintenir une croissance soutenue en 2005 et de conforter la situation budgétaire, tout en contenant l'inflation. Cependant, ils ont reconnu que la croissance économique doit être davantage diversifiée et les tensions inflationnistes contenues. Les Ministres se sont félicités de l'achèvement des travaux sur les indicateurs complémentaires de convergence qui permettent désormais d'avoir une meilleure appréciation de la pertinence des politiques économiques mises en œuvre et des efforts faits par les Gouvernements pour améliorer les finances publiques. Ces indicateurs seront désormais suivis par les instances compétentes et intégrés dans le rapport semestriel du Comité de convergence. Les Ministres ont demandé par ailleurs que les travaux de mise en place ou de rénovation de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) soient accélérés. Ils ont également pris acte du rapport sur l'adéquation entre les objectifs et les moyens de la surveillance multilatérale. Ils se sont engagés à en renforcer les moyens, à améliorer la qualité et les délais de publication des statistiques et à mettre en place des actions de communication afin de sensibiliser les autorités nationales et la société civile sur les enjeux et les résultats de la surveillance multilatérale. Enfin, pour préserver la soutenabilité à moyen terme de leur

dette, les Ministres ont convenu d'accorder une attention toute particulière au rythme et aux conditions de réendettement, compte tenu des risques qu'entraîne le recours à des financements non concessionnels.

En ce qui concerne les privatisations en Zone Franc, les Ministres ont insisté sur la nécessité de préparer avec soin les opérations de dénationalisation, en mettant en place une réglementation adaptée et en fixant des objectifs réalistes et mesurables au reprenneur, en cohérence avec les politiques publiques de réduction de la pauvreté. Ils ont également demandé le renforcement des capacités de mesure des effets des privatisations, avec l'appui d'AFRISTAT, en créant un cadre minimal harmonisé d'informations appropriées et une base de données au niveau sous-régional et en réalisant des enquêtes sur la satisfaction des usagers. Pour parvenir à une régulation efficace et indépendante avant, pendant et après le processus de privatisation, les Ministres se sont engagés à renforcer les autorités de régulation nationales, à mettre en place au niveau régional des mécanismes de concertation entre elles et à entamer une réflexion sur une normalisation régionale dans le respect des principes de subsidiarité. Ils ont également envisagé des actions de formation de haut niveau pour les régulateurs. Enfin, ils se sont montrés particulièrement intéressés par le développement de nouveaux partenariats entre secteur public et secteur privé. A ce sujet, une réglementation qui précisera le rôle, les droits et obligations de chacun des acteurs au sein de ces partenariats sera élaborée.

Au sujet des mécanismes d'atténuation des chocs exogènes dans les filières coton, les Ministres ont réitéré leur demande d'un traitement ambitieux, rapide et spécifique du dossier du coton à l'OMC et se sont engagés à poursuivre les réformes structurelles pour accroître leur compétitivité. Ils ont également

débatte des effets de la volatilité des cours mondiaux du coton sur les revenus des producteurs. Ils ont pris connaissance avec intérêt de la nouvelle facilité de protection contre les chocs exogènes du FMI, ainsi que des travaux au niveau international pour faire face à cette situation. Ils ont encouragé l'Agence Française de Développement (AFD) à mettre en œuvre les mécanismes innovants, publics et privés, présentés lors de la réunion, et à approfondir les échanges avec les autres partenaires actifs dans ce secteur, de façon à obtenir le plus large soutien.

Sur le bilan de la déclaration de Cotonou et développement du secteur privé en Zone Franc, les Ministres ont demandé à l'UEMOA et à la CEMAC de conduire tous les deux ans un exercice de surveillance multilatérale de l'environnement des affaires. Par ailleurs, ils ont considéré que le secteur privé africain nécessitait un engagement renouvelé des bailleurs de fonds. Par conséquent, ils ont demandé que des outils techniques et des facilités financières soient mis en place en faveur des petites et moyennes entreprises, pour mieux intégrer les préoccupations environnementales, sociales et de bonne gouvernance.

A propos de la gestion des dépenses publiques et de la conduite de la réforme budgétaire, les Ministres ont convenu que la qualité des systèmes de gestion des finances publiques constitue un élément déterminant de mise en œuvre des politiques de développement et de réduction de la pauvreté. Ils ont reconnu que la gouvernance financière repose autant sur le potentiel humain que sur les outils de programmation et de gestion et que seule une réforme graduée, définissant des priorités, était susceptible de produire des résultats durables et d'impulser une logique de performance. Ils ont également jugé indispensable d'assurer un pilotage stratégique des réformes budgétaires. Les Ministres ont souligné que l'appropriation de la

refonte était un élément fondamental et impliquait l'association la plus large des acteurs concernés par le processus budgétaire et l'information de la société civile. Enfin, ils ont considéré que seule une conception large de la gouvernance pouvait permettre à leurs Etats de définir les modes de gestion en mesure de répondre aux défis du développement.

● Sommet Chine-Afrique

Le premier Sommet Chine-Afrique s'est tenu du 03 au 05 novembre 2006 à Beijing en Chine. Il s'est conclu avec l'adoption d'une déclaration et d'un nouveau plan d'action pour la période 2007-2009. La Chine et l'Afrique se sont engagées à renforcer leurs liens politiques et économiques. L'idée est de construire un nouveau type de partenariat stratégique entre les deux parties, sur la base de l'égalité politique, la confiance mutuelle, la coopération économique, le gagnant-gagnant et les échanges culturels. Aussi, le volume des transactions commerciales sino-africain pourrait doubler et atteindre 100 milliards de dollars par an d'ici à 2010. Quant aux aides, crédits et prêts chinois, ils pourraient se chiffrer à 5 milliards de dollars d'ici à 2009. En marge du Sommet, 16 accords commerciaux entre 12 entreprises chinoises et 10 pays africains ont été signés, le tout pour une valeur de 1,9 milliards de dollars.

● Sommet du MERCOSUR

Le 30ème Sommet des Chefs d'Etat du Marché Commun du Sud de l'Amérique Latine (MERCOSUR), composé du Paraguay, de l'Uruguay, du Brésil, de l'Argentine et du Venezuela s'est tenu les 20 et 21 juillet 2006 à Cordoba, en Argentine. Les cinq pays membres du MERCOSUR ont décidé d'adopter une position extérieure commune sur certains thèmes économiques et financiers. Ils ont choisi la proposition avancée par l'Argentine visant à définir une position commune lors de l'Assemblée

bi-annuelle du FMI de septembre 2006 à Singapour. En revanche, le projet argentin de création d'une banque régionale de développement, qui aurait fait doublon avec la Banque Interaméricaine de Développement, a été repoussé, en raison des réticences du Brésil qui en craignait les lourdeurs administratives et le coût. Cuba a signé avec le MERCOSUR un accord commercial qui consolide, uniformise et élargit des traités bilatéraux préexistants avec les pays membres du MERCOSUR.

● Assemblées annuelles des Institutions de Bretton Woods

La scène économique et monétaire internationale a enregistré, pendant l'année 2006, une série de rencontres dont les plus marquantes étaient les Assemblées annuelles 2006 du FMI et de la Banque Mondiale. Au cours de ces réunions, les discussions ont porté notamment sur (i) l'évolution de l'économie mondiale ; (ii) la réforme de la surveillance, des quotes-parts et de la représentation au FMI ; (iii) les progrès enregistrés dans la marche vers les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) ; et (iv) la mise en œuvre de l'initiative PPTE et de l'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM).

En effet, l'évolution de l'activité économique mondiale est restée dans l'ensemble vigoureuse en 2006. Selon les estimations du FMI, la croissance du PIB global a atteint 5,4 % en 2006, contre 4,9 % en 2005. Toutefois, les risques qui pèsent sur la poursuite de cette expansion, sont en augmentation en raison notamment : (a) de l'aggravation des déséquilibres mondiaux; (b) de la reprise de l'inflation et du resserrement des politiques monétaires; (c) de la persistance de la flambée des cours du pétrole, (d) du fléchissement du marché immobilier aux Etats-Unis, et (e) de l'arrêt des négociations commerciales du Cycle de Doha ainsi que de la montée des tensions géopolitiques. Dans ce contexte,

la communauté financière internationale a recommandé la mise en œuvre rapide des mesures qui visent (i) le rééquilibrage des finances publiques aux Etats-Unis grâce à une augmentation de l'épargne des ménages ; (ii) la poursuite des réformes structurelles en Europe et au Japon, en particulier des systèmes de sécurité sociale et de santé ; (iii) la refonte du secteur financier et une plus grande flexibilité des taux de change dans les pays émergents lorsque les fondamentaux économiques le justifient, et (iv) l'application des politiques macroéconomiques saines, le renforcement des institutions ainsi que l'amélioration du climat de l'investissement dans les autres pays en développement. D'une manière générale, la communauté financière internationale a lancé un appel en faveur, d'une part, de l'accroissement des financements dans le secteur pétrolier afin de faire face à l'insuffisance des capacités de production, et d'autre part, la réalisation d'économie supplémentaire de l'énergie. En outre, les négociations commerciales engagées dans le cadre du Cycle de Doha devraient reprendre dans les meilleurs délais afin de parvenir à un accord global d'ici la fin de l'année en cours.

S'agissant de la réforme du contrôle, des quotes-parts et de la représentation au FMI, elle se met en place de manière progressive. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie à moyen terme, le Fonds a modifié l'approche de sa surveillance exercée sur l'économie mondiale, en mettant davantage l'accent sur les questions relatives aux marchés financiers et des capitaux ainsi qu'aux taux de change. Par ailleurs, cette Institution est en train d'expérimenter avec un certain nombre de pays dont l'Arabie Saoudite, la Russie, le Japon et les Etats-Unis, une nouvelle forme de contrôle, « la consultation multilatérale », dont le but est de favoriser la discussion et la coopération sur des questions économiques et financières d'intérêt commun. Cette première expérience qui est consa-

crée à la question des déséquilibres globaux, donnera ses conclusions d'ici les prochaines réunions de printemps.

Le Conseil des Gouverneurs a adopté la résolution proposée par le Conseil d'Administration du FMI qui vise à mettre en place un programme général de réformes sur deux ans dont l'objectif est d'une part, de garantir un meilleur alignement des quotes-parts à la position relative des pays membres au sein de l'économie mondiale, et d'autre part, d'améliorer la représentation et la voix des pays à faible revenu et de permettre au FMI de disposer d'une liquidité adéquate pour assurer sa mission. En effet, cette série de refontes qui devrait prendre fin d'ici les Assemblées annuelles 2008, a commencé par une augmentation ponctuelle des quotités de quatre pays émergents³ pour tenir compte de l'évolution enregistrée par leurs économies respectives au cours de ces dernières années. Il s'agit de la Chine, de la Corée du Sud, du Mexique et de la Turquie. La deuxième étape consistera à parvenir à un accord, d'ici les réunions annuelles 2007 ou au plus tard lors de celles de 2008, sur une nouvelle formule de calcul des contributions. A cet égard, les Gouverneurs ont insisté pour que cette méthode de calcul utilise des paramètres simples et précis en vue d'assurer un meilleur alignement des quotes-parts aux poids relatifs des pays membres au sein de l'économie mondiale. Sur la base de cette formulation, des propositions de révision des concours devraient être faites au Conseil des Gouverneurs. La résolution demande également au Conseil d'Administration de proposer un amendement des Statuts du FMI en vue de doubler au moins les voix de base détenues par chaque pays membre, tout en protégeant le pouvoir de vote des pays à faible revenu en tant

que groupe. Il est par ailleurs envisagé de sauvegarder la proportion actuelle des voix de base dans le total de pouvoirs de vote. Enfin, la décision invite le Conseil d'Administration du Fonds à prendre les dispositions nécessaires et rapides pour renforcer les effectifs (conseillers, assistants...) des bureaux des Administrateurs élus par un groupe important d'Etats et dont les conditions de travail sont particulièrement difficiles. De plus, l'organe devrait saisir l'opportunité de cet amendement des Statuts pour étudier la possibilité de permettre aux Administrateurs élus par un groupe de pays d'avoir au moins deux représentants suppléants.

En ce qui concerne la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), le rapport annuel préparé par les services de la Banque Mondiale a fait état d'importants progrès enregistrés dans la marche vers l'atteinte de ces objectifs fixés à l'horizon 2015, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Toutefois, ceux-ci demeurent insuffisants dans certaines nations, en particulier, ceux de l'Afrique subsaharienne. Les raisons invoquées touchent essentiellement le niveau de la croissance et la faible mobilisation des aides attendues dans ce cadre. Face à cette situation, la communauté financière internationale a demandé aux pays industrialisés de respecter les engagements pris l'an dernier, lors du sommet des Nations Unies, en vue d'accroître substantiellement les flux de l'Aide Publique au Développement (APD) et surtout de doubler l'assistance au Continent africain d'ici 2010. Ces échanges devraient constituer un appui supplémentaire à celui accordé dans le cadre des allègements de la dette des Etats pauvres au titre de l'Initiative PPTE et l'Initiative d'Allègement de la Dette

³ Au total, ces quatre pays se partagent 1,8 % des voix qui viennent en diminution de celles des 180 autres pays membres. Ainsi, les voix de la Chine passent de 2,94 % à 3,65 %, celles du Mexique de 1,20 % à 1,43 %, celles de la Corée du Sud de 0,76 % à 1,33 % et celles de la Turquie de 0,45 % à 0,55 %.

Multilatérale (IADM). Les bailleurs de fonds seraient également dans l'obligation de rendre leur aide plus efficace, en améliorant sa prévisibilité et son alignement aux priorités nationales. Pour leur part, les pays à faible revenu s'engageraient à améliorer la gouvernance et renforcer la lutte contre la corruption. En outre, ils devraient préparer des programmes bien conçus et chiffrés pour consacrer les flux d'aide additionnels à l'intensification des efforts de réduction de la pauvreté. S'agissant de cette question de l'amélioration de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, le Comité de Développement a approuvé la stratégie proposée à cet effet par la Banque Mondiale dont l'objectif est de s'assurer que l'intégralité des fonds accordés à un pays en voie de développement serve à la réduction de la pauvreté. Toutefois, la Commission a reconnu que la prise en main par les nations concernées et leur impulsion sont essentielles pour l'application de cette stratégie. De plus, il a été préconisé que l'exécution de la stratégie soit placée sous la supervision du Conseil d'Administration de la Banque Mondiale. Enfin, celle-ci devrait être basée sur des critères d'évaluation clairs et objectifs. Un rapport d'étape sera présenté lors des prochaines réunions de printemps.

En matière de mise en œuvre de l'Initiative PPTE et de l'IADM, la communauté financière internationale a reconnu que celle-ci a permis d'alléger le fardeau de la dette d'un bon nombre des pays éligibles. En effet, sur quarante-deux Etats soumis à l'initiative, vingt-neuf

ont atteint le Point de Décision dont dix-neuf d'entre eux sont parvenus au Point d'Achèvement. Cependant, certains pays ayant atteint le Point d'Achèvement continuent à éprouver des difficultés pour assurer la viabilité de la dette. Par ailleurs, tous les créanciers ne participent pas aux efforts d'annulation de la dette. En outre, des inquiétudes commencent à être exprimées par rapport à l'approche du terme de la clause de caducité de ce programme (fin 2006). Aussi, les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale ont-ils demandé que les travaux en cours dans ce cadre soient accélérés afin d'arrêter d'ici début 2006 la liste définitive de pays susceptibles de bénéficier de l'initiative. Parallèlement, la communauté financière internationale a apporté son appui à la proposition faite par le dernier sommet du G8 à Gleneagles consistant à annuler 100 % de la dette de certains pays PPTE envers le FMI, l'Association Internationale de Développement (IDA) et le Fonds Africain de Développement (FAD). Les ressources qui s'y dégageraient, permettront aux bénéficiaires d'atteindre les ODM et de renforcer la viabilité à long terme de leur dette. Les modalités de mise en œuvre de cet accord sont en train d'être finalisées par les principaux bailleurs de fonds. Dans cette perspective, les Institutions de Bretton Woods devraient préparer un rapport sur la structure du nouveau cadre de viabilité de la dette et les implications financières de l'annulation de la dette pour les trois institutions multilatérales.

E. RELATIONS AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS

1. Institutions et Organes de la CEMAC

1.1. Conférence des Chefs d'État

La septième session ordinaire de la

Conférence des Chefs d'État de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) s'est tenue les 14 et 15 mars 2006 à Bata, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO,

Président de la République de Guinée Equatoriale, Président en exercice de la Communauté.

Au cours de cette session, les Chefs d'État ont longuement débattu des rapports d'audits de la Communauté, qui ont fait ressortir un diagnostic fortement préoccupant sur le processus d'intégration économique régionale miné par de nombreux goulots d'étranglement. Ces handicaps se manifestent tant au niveau de l'opérationnalité institutionnelle, qu'à celui du développement des flux des échanges intracommunautaires et celui de la construction du marché commun, le tout aggravé par une insuffisance d'appropriation par les Etats membres de ce processus, à travers la non-application des normes communautaires adoptées. Face à ce constat, les Pairs ont décidé de créer un Comité stratégique chargé d'élaborer et de conduire un programme régional des réformes d'ici à mars 2008, à leur soumettre, tel que préconisé par les audits. Ce Comité, composé de Ministres et des représentants des institutions communautaires, des membres titulaires du Comité Inter-Etats, du secteur privé et de la société civile, exécutera son mandat sous la Haute Présidence spécialement dédiée à son Excellence Monsieur OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale.

Abordant les questions d'ordre général, les plénipotentiaires se sont félicités de la décision prise par le Fonds Monétaire International d'ouvrir à Libreville un Centre Sous-régional d'Assistance Technique (AFRITAC) avant la fin de l'année 2006. Dans le même ordre d'idée, ils ont exprimé leur satisfaction sur le démarrage effectif des activités de formation de haut niveau au Pôle Sous-régional des Régies Financières basé à Libreville. La Conférence a par ailleurs décidé de financer à part égale la réfection et la réhabilitation du Centre Inter-Etats de Santé Publique de l'Afrique Centrale (CIESPAC) basé à Brazzaville.

Concernant le dossier du mécanisme de financement de la Communauté, les Chefs d'État ont été sensibilisés sur les faibles performances de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI), et ont exprimé leurs profondes préoccupations face à l'accumulation d'arriérés au titre des contributions des pays membres. A cet effet, ils ont une fois de plus instruit les Ministres des Finances, d'opérer une application stricte et rigoureuse du dispositif y relatif adopté par tous et actuellement en vigueur, et recommandé un traitement rapide du problème des exonérations fiscalo-douanières afin d'aboutir à une base équitable de contribution entre les États.

S'agissant des questions d'ordre économique, les Chefs d'État ont :

- entériné la création d'un Comité Sous-régional de coordination et de suivi des politiques et actions propres à redynamiser la filière coton dans l'espace CEMAC ;
- salué la création d'une Organisation Commune du Marché du Sucre dans la CEMAC, en sigle OCM-SUCRE CEMAC, destinée à créer, au sein de la Sous-région, les conditions de survie d'une industrie qui, au plan extérieur, fait face non seulement aux effets dévastateurs des subventions agricoles des pays développés, mais aussi, à l'impact négatif de la réforme du régime sucrier de l'Union Européenne (basée sur la réduction de l'ordre de 36 % du prix de vente du sucre ACP). Les activités de ce Comité sont entièrement financées par le Groupement des Professionnels de Sucre (GPS) qui est constitué par les entreprises de la filière sucre de la Sous-région.

Sur la préoccupante question de la grippe aviaire, les Chefs d'État ont été informés des dispositions communautaires prises pour la lutte contre cette

épizootie. Il s'agit de :

- la mise en place de cellules nationales d'observation ;
- l'installation d'un laboratoire sous-régional de référence ;
- la création d'un fonds sous-régional contre « l'influenza aviaire » ;
- l'instauration de systèmes nationaux d'alerte ;
- le financement des actions urgentes portant sur les mesures de surveillance, de diagnostic et de protection du virus de la grippe aviaire.

Aussi ont-ils décidé d'allouer une dotation budgétaire spéciale à la Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA) pour la mise en place d'un réseau de l'épidémio-surveillance dans notre Communauté.

La conférence des Chefs d'État a procédé aux nominations ci-après :

- Monsieur Feliciano Leoncio ESONO NZE OYANA, au poste de Directeur Général de l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) ;
- Monsieur Pablo BEE TUNG, au poste de Directeur Général Adjoint de l'Institut Sous-régional multisectoriel de Technologie Appliquée, de Planification et d'Evaluation de projets (ISTA).

Une Session extraordinaire de la conférence des Chefs d'État et de Délégation de la CEMAC s'est tenue le 07 août 2006 à N'Djamena, afin d'examiner les questions relatives à la sécurité et au fonctionnement de la Communauté.

Abordant leurs travaux, les Chefs d'État et de Délégation ont passé en

revue les problèmes de sécurité dans la Sous-région et les questions relatives au fonctionnement de la Communauté. A la suite de leurs discussions, ils ont :

- chargé Son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, en tant que Doyen des Chefs d'État de la Communauté et Président du Comité de pilotage de la FOMUC, de se concerter avec le Président en exercice de l'Union Africaine, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, pour trouver des solutions permettant à notre Sous-région de vivre dans des conditions de paix, de stabilité et de sécurité ;
- décidé de l'installation du Parlement Communautaire avant la fin de l'année 2006 en Guinée Equatoriale. La Conférence invite à cet effet, le dernier pays qui ne l'a pas encore fait, à procéder très rapidement à la ratification de la convention du Parlement ;
- décidé de la mise en circulation immédiate du passeport CEMAC ;
- chargé le Président en exercice, Son Excellence Monsieur Idriss DEBY ITNO, en étroite collaboration avec le Président El Hadj Omar BONGO ONDIMBA de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la compagnie aérienne Air CEMAC soit opérationnelle avant la fin de l'année 2006 ;
- instruit les Ministres des Finances de régler sans délai, les arriérés de la TCI et de respecter désormais, de manière scrupuleuse, le mécanisme de financement de la Communauté.

1.2 Conseil des Ministres de l'UEAC

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale

(UEAC) s'est réuni en session ordinaire le 11 mars 2006 au sein du palais des congrès à Bata, sous la présidence de Monsieur Marcelino OWONO EDU, Ministre des Finances et du Budget de la République de Guinée Equatoriale.

Les travaux des Ministres ont été dominés par la synthèse des principales conclusions de l'audit institutionnel et organisationnel, ainsi que de l'audit comptable et financier de la CEMAC établi dans le cadre de l'inspection globale de la Communauté commandée par la Conférence des Chefs d'Etat.

Ainsi, du diagnostic institutionnel et organisationnel de la Communauté, il ressort des faiblesses majeures, en particulier :

- les capacités insuffisantes du Secrétariat Exécutif pour jouer son rôle de locomotive de l'intégration ;
- le poids politique faible des institutions communautaires ;
- des synergies déficientes entre les institutions communautaires ;
- le positionnement non pérenne des institutions spécialisées.

Face à ce constat, et conscients des défis à relever pour relancer le processus d'intégration dans la CEMAC, les Ministres ont accepté le principe de la mise en place d'un Comité de Pilotage (COPIL), recommandé par le Cabinet d'Audit. Sa structuration serait la suivante :

1) Membres délibérants

- Six Ministres à raison de un par État membre, avec comme suppléants les membres titulaires du Comité Inter-États ;

2) Membres avec voix consultative

- Le Secrétaire Exécutif ;

- Le Gouverneur de la BEAC ;
- Le Président de la BDEAC ;
- Le Premier Président de la Cour de Justice de la CEMAC ;
- L'Union des Patronats de l'Afrique Centrale (UNIPACE) représentant le secteur privé ;
- L'Organisation Syndicale des travailleurs de l'Afrique Centrale (OSTAC) représentant la société civile ;
- Le(s) facilitateur(s) : une ou plusieurs personnes physiques ou morales à choisir en raison de son (ou leur) expérience.

3) Un Secrétariat : devant assister le Président du Comité de Pilotage

4) La Présidence

Pour ce qui est de la Présidence du Comité de Pilotage, elle sera assurée par un Ministre nommé par un Chef d'Etat sollicité par ses pairs pour conduire le programme des réformes pour la durée de la période de transition de deux ans.

5) Cellule de suivi du programme des réformes institutionnelles

- Elle est composée des membres du Comité Inter-États et des représentants des institutions de la Communauté ;
- Elle assure au quotidien le suivi de la mise en œuvre du programme de réforme institutionnelle et établit de façon régulière pour le compte du COPIL le bilan de la mise en œuvre ;
- La Cellule de suivi s'appuiera sur un tableau de bord du programme de réforme institutionnelle permettant un pilotage et un suivi permanent des différentes composantes du programme.

6) Assistance technique

Elle est assurée par l'auditeur avec l'appui éventuel des partenaires au développement (UE, BM, FMI etc.). Elle garantit tout au long du programme une assistance globale de la gestion du projet. Elle sera mise à la disposition du Comité de Pilotage et de la Cellule de suivi afin de garantir une démarche dynamique. Elle appuiera la mise en œuvre de certains volets spécifiques du programme et aidera à la coordination et à la communication auprès des différentes parties prenantes.

S'agissant du Plan d'Actions pour l'application des Recommandations des divers Rapports réalisés par l'Union Européenne, la Banque Mondiale et la Coopération Française, il comprend cinq parties à savoir :

- la gestion comptable et financière. Les actions envisagées visent la mise en place d'un système comptable intégré ainsi que les méthodes et procédures d'élaboration et d'exécution d'un budget par objectif ;
- la réforme organisationnelle porte sur la création d'un nouvel organigramme, l'amélioration de la gestion des ressources humaines par une meilleure définition des profils de poste, une évaluation du personnel et un plan de formation ;
- la réforme institutionnelle concerne le renforcement des relations entre les Etats et la CEMAC, qui devrait se traduire notamment par la création au niveau de chaque Etat, d'une structure nationale chargée de la coordination des questions communautaires ;
- le système informatique et de communication vise à doter le Secrétariat Exécutif de la CEMAC d'une infrastructure de base et d'équipements appropriés afin

d'améliorer le rendement du personnel et de renforcer le contact permanent avec les Etats membres et les partenaires extérieurs ;

- le plan de rénovation et d'extension de l'immeuble siège de la CEMAC qui se décline en quatre principales actions à savoir : l'acquisition d'un ascenseur, la mise aux normes des installations électriques, l'acquisition d'un groupe électrogène et l'élaboration d'un plan d'aménagement et d'extension du siège.

Poursuivant leurs travaux, les ministres ont pris acte des propositions de réaménagements de l'organigramme du Secrétariat Exécutif. Il s'agit de :

- la création des deux sous-directions à la Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF) ;
- la mise en place d'un service chargé des questions de Paix et de Sécurité rattaché au Cabinet du Secrétariat Exécutif ;
- l'affectation d'un collaborateur auprès du Conseiller à la Communication ;
- la création d'un service chargé des questions monétaires, des finances et des assurances à la Direction de l'Analyse Economique ;
- et la réorganisation et le renforcement des services de l'Agence Comptable.

1.3. Secrétariat Exécutif de la CEMAC

Les activités du Secrétariat Exécutif au cours de l'année 2006 se sont articulées autour des questions institutionnelles, de l'aménagement du cadre macroéconomique, de la consolidation des

politiques sectorielles et du renforcement de la coopération internationale.

Au plan institutionnel, l'organisation et la tenue en huit mois d'intervalle à Bata et N'Djamena, de quatre assises des plus hautes instances politiques de la Communauté, dont une au niveau des Ministres et trois au niveau des Chef d'Etat, ont été l'occasion pour ces Instances dirigeantes, de renouveler l'ambition d'intégration de l'Afrique Centrale, notamment en prenant un certain nombre de mesures fortes, propres à insuffler une dynamique plus active dans l'avancée de la CEMAC, et en donnant aux responsables des Institutions de la Communauté, les repères nécessaires à la poursuite de leurs missions.

Par ailleurs, le Secrétariat Exécutif a poursuivi la politique d'assainissement du cadre macro-économique entamée depuis la mise en place du Programme Régional de Réformes (PRR). Ainsi, l'étude sur la Réglementation Douanière a été finalisée, un changement de catégorie tarifaire concernant le blé, le maïs et le poisson congelé a été effectué et plusieurs agréments ont été octroyés aux Professionnels libéraux de la comptabilité, des douanes et aux Conseils fiscaux. De même, un projet de Déclaration Statistique et Fiscale (DSF) Communautaire, en application du Système Comptable OHADA, a été élaboré. Dans le domaine de la fiscalité intérieure, des solutions ont été trouvées aux problèmes de traitement des provisions pour créances douteuses des établissements bancaires.

Les activités réalisées dans le domaine de la convergence et de la coordination des politiques économiques s'articulent autour de la Surveillance Multilatérale, des études et des prospectives ainsi que de la collecte et de l'analyse des statistiques. A cet effet, deux rapports de surveillance, l'un définitif et l'autre intérimaire, couvrant respectivement l'année 2005 et 2006, ont été réalisés, les Grandes

Orientations de Politiques Economiques (GOPE) pour l'année 2007 ont été élaborées en juin 2006 et soumis à la sanction des instances communautaires et les projets du Programme Triennal de Convergence (PTC) du Cameroun, de la République Centrafricaine et du Gabon ont été examinés. Les principales études réalisées en 2006 concernent la pratique du calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC) des Etats de la CEMAC et le programme sous-régional de l'aménagement du territoire (PATC), tandis que les activités statistiques ont porté essentiellement sur les annuaires des statistiques, l'harmonisation des finances publiques et des PIB plus comparables.

Les actions du Secrétariat Exécutif ont également concerné :

- la mise en place du projet de renforcement des capacités de la CEMAC en matière d'OGM et du réseau sous-régional de dissémination de l'information agricole, l'exécution de la Stratégie Agricole Commune (SAC), l'institution d'un Comité d'Homologation des Pesticides pour la zone Afrique Centrale (CPAC) et la Politique semencière de la CEMAC ;
- la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro avec la prise en compte de la libéralisation de l'espace aérien, la définition d'un cadre de coopération aéronautique avec l'Union Européenne, la mise en place de la compagnie aérienne communautaire, la réglementation des transports, la levée des obstacles physiques et non physiques et l'amélioration de la chaîne de transit régional, l'harmonisation des cadres réglementaires et législatifs en matière des télécommunications et l'interconnexion des réseaux de télécommunications ;

- la poursuite des négociations de l'Accord de Partenariat Economique Afrique Centrale -Union Européenne ;
- la participation aux réunions de la Zone franc ;
- et la participation aux Assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale.

Enfin, le Secrétariat Exécutif s'est attelé tout au long de l'année 2006 à poursuivre le renforcement de ses relations de coopération avec les principaux partenaires de la Communauté, à savoir la France, l'Union Européenne, la FAO, l'OIF, la CNUCED et l'ACBF.

1.4. Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)

Au cours de l'année 2006, la Commission Bancaire a tenu, sous la présidence de Monsieur Jean-Félix MAMALEPOT, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire, trois sessions, le 10 avril et le 30 juin à Libreville, et le 15 décembre à Douala.

La situation des établissements de crédit de la CEMAC a été examinée lors de ces différentes réunions à l'issue desquelles, la Commission Bancaire a prescrit diverses mesures à mettre en œuvre par les établissements de crédit éprouvant quelques difficultés à se conformer à certaines normes prudentielles. Il en est ainsi de la distribution des dividendes suspendue jusqu'à régularisation de la situation à l'égard des normes enfreintes.

En outre, l'institution a accordé à un établissement de crédit une dérogation en matière de respect de la limitation individuelle des risques, conformément à l'article 11 du Règlement COBAC R-2001/03 relatif à la division des risques des établissements de crédit, jusqu'à la finalisation de la procédure engagée

pour la modification de son statut juridique.

Au vu de la dégradation de la situation d'une banque consécutive à l'octroi à l'un de ses administrateurs de concours excédant la limite fixée par la réglementation en vigueur, la COBAC a décidé de lui adresser une injonction pour la régularisation, dans les plus brefs délais, de la faute commise.

Enfin, la Commission Bancaire a pris acte des conclusions préliminaires de la mission de vérification effectuée auprès d'un groupe bancaire et entériné la mesure conservatoire prise à l'encontre d'une entité de ce holding par son Président.

Dans le cadre de ses compétences administratives, les projets de modification de l'aspect juridique des établissements de crédit ont été soumis à l'accord de la COBAC. Ainsi, des autorisations préalables ont été approuvées pour l'augmentation du capital social de deux établissements de crédit.

De plus, la COBAC a autorisé la cession d'un certain nombre d'actions détenues dans le capital d'une banque au profit du holding financier étranger dont l'une des filiales est implantée dans un autre pays de la CEMAC. La mise en œuvre de cette opération a conduit le groupe à devenir l'actionnaire majoritaire de la banque concernée.

De même, en raison de la nature des diligences restant à accomplir dans le cadre de la demande d'approbation pour la filialisation d'une succursale accomplissant des opérations de banque, la Commission Bancaire a habilité son Président à délivrer l'avis conforme sollicité dès le parachèvement desdites diligences.

L'institution a par ailleurs confirmé la décision prise par le Gouverneur de la BEAC de permettre un établissement financier à étendre ses activités aux

opérations de banque, sous une nouvelle dénomination propre aux banques. Elle a également marqué son accord pour la prise en compte dans le passif interne en vue de la représentation du capital minimum, au titre du Règlement COBAC R-93/10, des emprunts subordonnés contractés par une banque auprès de l'un de ses apparentés. Pour les prochaines requêtes de cette nature, la Commission Bancaire a délégué à son Secrétaire Général le pouvoir de décider des éléments à retenir dans le calcul du passif interne, en application de l'article 4 du Règlement COBAC R-93/10 fixant les règles de représentation du capital minimum des établissements de crédit.

Au sujet des établissements de micro-finance (EMF), la Commission Bancaire a autorisé le retrait d'un réseau de six (6) EMF ainsi que le changement de catégorie de dix (10) EMF et admis la transformation de cinq (5) EMF de première catégorie en EMF de deuxième catégorie.

Usant de ses prérogatives réglementaires, la COBAC a émis un avis favorable pour l'agrément de quatre (04) établissements de crédit et de nombreux EMF ainsi que de leurs dirigeants et commissaires aux comptes. Elle a refusé d'approuver l'implantation d'une banque dans un Etat de la CEMAC, rejeté certaines demandes d'agrément d'EMF et renvoyé d'autres en complément d'informations.

La Commission Bancaire a accordé un ultime délai de six (6) mois à tous les EMF en activité et exerçant sans agrément, pour se conformer à la procédure telle que prévue par la réglementation communautaire.

Deux administrateurs provisoires ont été désignés, l'un dans un établissement de crédit et l'autre dans un EMF. Pour le premier cas, la COBAC a simplement réaffirmé la décision prise par son Président de mettre sous administration temporaire l'EMF concerné, en raison de l'urgence qui caractérisait la situation. Il y a lieu de noter que le mandat confié à ce dirigeant a par la suite fait l'objet d'une prorogation. Dans le deuxième cas, les attributions de l'administrateur ont été clairement définies dans un cahier de charges dont la mise en exécution était enfermée dans un délai insusceptible de renouvellement.

Au titre de ses compétences réglementaires, la Commission Bancaire a, lors de sa session d'avril 2006, habilité son Président à publier l'Instruction COBAC I-2006/01 relative aux informations sur le dispositif de prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Sur le plan juridictionnel, des sanctions disciplinaires consistant en un retrait d'agrément et en un avertissement ont été prononcées à l'encontre des Commissaires aux comptes de deux établissements de crédit et ceux d'une banque.

Examinant les conclusions du Programme d'évaluation du secteur financier de la CEMAC réalisé par une mission conjointe Fonds Monétaire International/ Banque Mondiale, la Commission Bancaire a instruit son Secrétariat Général à l'effet de mettre en œuvre les actions figurant dans la matrice des recommandations et à lui rendre compte et, au besoin, de lui présenter pour adoption les textes dont l'élaboration est nécessaire.

Encadré n° 13 : « Bale II et le gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit »

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a organisé, les 30 et 31 octobre 2006 à Libreville, au Gabon, un séminaire sur la mise en œuvre de Bâle II et le Gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit.

78 participants venus des établissements de crédit et des cabinets de certification des comptes de la CEMAC ont pris part à ce séminaire dont l'ouverture s'est faite par Monsieur Jean-Félix MAMALEPOT, Gouverneur de la BEAC et Président de la COBAC. Les travaux étaient présidés par Monsieur MAHAMAT MUSTAPHA, Secrétaire Général de la COBAC.

Les deux thèmes retenus pour ce séminaire constituent les principaux chantiers sur lesquels s'investit en ce moment le Secrétariat Général de la COBAC afin de toujours rapprocher le système bancaire de la CEMAC des bonnes pratiques et standards internationaux. La décision de mettre Bâle II en œuvre dans la CEMAC tient des bénéfices attendus de ce nouveau dispositif, à savoir un accroissement de la sensibilité de la norme de solvabilité aux risques et une incitation à une adoption des systèmes de mesure et de gestion des risques les plus avancés.

Le thème sur la mise en œuvre de Bâle II, développé lors de la première journée, a connu deux temps forts : la présentation de Monsieur CAILLOT, Inspecteur Général à la Banque de France, sur l'expérience de la Commission Bancaire Française dans la mise en œuvre du Nouvel Accord de Bâle et celle de Monsieur DJUMMO, Conseiller du Secrétaire Général de la COBAC, portant sur les pré requis et les orientations retenues par la COBAC pour la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

La deuxième journée des travaux consacrée au Gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit a été ouverte par l'intervention de Monsieur CAILLOT portant sur les principes de gouvernement d'entreprise. A la suite de cette intervention, le Secrétariat Général de la COBAC a exposé les principales motivations ayant orienté la formulation d'un projet de texte portant sur le gouvernement d'entreprise à l'échelle des établissements de crédit. La description du cadre conceptuel du projet de Règlement a permis de relever l'importance de l'approche réglementaire pour la codification des principes de gouvernement d'entreprise. Le choix du support de cette codification a été justifié au regard notamment des particularités de l'environnement CEMAC qui a fait l'objet de trois missions d'évaluation de la mission conjointe Banque Mondiale – FMI.

La dernière partie de l'intervention du Secrétariat Général de la COBAC a porté sur la présentation des principales dispositions du projet de Règlement portant sur le gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit. Cette présentation a suscité de nombreuses observations de la profession, au demeurant consignées dans les documents parvenus au Secrétariat Général de

la COBAC dans le cadre de la consultation habituelle. Les principales observations ont porté sur l'exclusion des membres de l'organe exécutif du Conseil d'administration, la notion de personnes politiquement exposées (PPE), la précision des critères d'indépendance des administrateurs, la définition de la notion d'administrateur non-exécutif, la périodicité des réunions du Conseil d'administration, l'étendue des pouvoirs reconnus à la COBAC dans le processus de désignation des administrateurs, les délais de mise en conformité avec les dispositions du Règlement et l'exclusion des PPE du Conseil d'Administration.

A l'issue du débat, il a été convenu de modifier certaines dispositions du Règlement pour prendre en compte les observations pertinentes formulées par la profession.

Les travaux ont été clôturés par Monsieur Jean-Félix MAMALEPOT, Gouverneur de la BEAC, Président de la COBAC.

Encadré n° 14 : « 12ème Assemblée Annuelle du Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre »

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a accueilli du 25 au 27 octobre 2006 à Libreville, au Gabon, la 12ème Assemblée annuelle du Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CSBAOC).

Ce forum d'échanges entre les organes de supervision de l'activité bancaire des pays membres du Comité a été honoré de la présence de 30 participants représentant les banques centrales de 7 pays (le Liberia, le Ghana, la Gambie, la Guinée, le Nigeria, le Soudan et la Sierra Leone), 3 commissions bancaires (la Commission Bancaire de l'Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale et la Commission de Supervision Bancaire et Financière de Madagascar), une institution à vocation sous-régionale (l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest - IMAO) et un organisme d'assurance des dépôts (Nigeria Deposit Insurance Corporation). Une délégation de la Commission Bancaire Française a également assisté aux travaux pour l'animation des trois thèmes de réflexion inscrits à l'ordre du jour.

La cérémonie d'ouverture à laquelle ont pris part les membres de la COBAC, Monsieur Adam MADJI, ancien Secrétaire Général de la COBAC et de nombreux invités, était ponctuée de trois temps forts : (i) le discours de bienvenue de Monsieur Rigobert Roger ANDELY, Vice-Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et Président Suppléant de la COBAC, (ii) l'allocution de Monsieur MAMADOU DIOP, Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et ayant présidé à ce titre aux destinées du Comité pendant un an, et (iii) le discours d'ouverture des travaux prononcé par Monsieur Paul TOUNGUI, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation de la République Gabonaise.

Les travaux du Comité étaient articulés autour de cinq principaux points :

- la lecture du rapport du Président sortant, Monsieur MAMADOU DIOP, Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA ;
- l'installation du Président entrant, Monsieur MAHAMAT MUSTAPHA, Secrétaire Général de la COBAC, pour la période statutaire d'une année ;
- la présentation des dernières évolutions de la supervision bancaire dans chaque juridiction membre du Comité ;
- l'exposé de trois thèmes d'actualité en matière de supervision bancaire : le gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit ; la révision des 25 Principes Fondamentaux du Comité de Bâle et les nouvelles normes comptables IFRS ;
- la définition d'un plan d'actions pour le prochain exercice.

Dans le bilan d'activités de son mandat, le Président sortant du Comité, Monsieur MAMADOU DIOP, Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, a rendu compte des actions menées en qualité de Président du Groupe régional ainsi que de l'exécution des décisions prises lors de la 11^{ème} assemblée annuelle.

Monsieur MAHAMAT MUSTAPHA, le Président entrant, a exprimé sa gratitude quant à la confiance placée en sa personne. Il a dit pouvoir compter sur l'appui de ses homologues pour atteindre les objectifs du groupe des superviseurs.

Les différentes institutions participantes ont présenté les développements récents de la supervision bancaire dans leurs juridictions respectives. Il en est ressorti que la plupart des systèmes bancaires présentent une situation globalement satisfaisante. Sur le plan de la réglementation, plusieurs juridictions se sont engagées dans un programme de réformes qui englobe le relèvement du capital minimum, l'adoption de règles en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et bien d'autres. La mise en œuvre de Bâle II constitue également une des préoccupations majeures des superviseurs présents à cette assemblée. Les rapports présentés ont permis de remarquer que les différents pays membres sont conscients de l'ampleur de la tâche, en termes de ressources financières et humaines supplémentaires, et que des préalables sont nécessaires pour une bonne application de ce Nouvel Accord.

Les différents thèmes de réflexion exposés ont porté sur le gouvernement d'entreprise, la révision des principes fondamentaux du Comité de Bâle et les nouvelles normes comptables internationales (normes IFRS). Les débats ont mis en évidence l'importance des thèmes abordés quant à la mise en œuvre efficiente de la supervision bancaire et au développement du secteur bancaire dans nos pays.

A l'issue des travaux, le programme d'activités a été adopté et le projet de charte soumis à l'approbation du Comité a été examiné. Le projet a suscité divers commentaires et observations de la part des participants, ce qui a milité pour la création d'un Comité ad hoc chargé d'intégrer dans la version finale les différentes observations formulées. La charte devra être complétée par un Règlement Intérieur devant spécifier les modalités d'application de certains points précis.

La clôture des travaux a été effectuée par Monsieur Jean-Félix MAMALEPOT, Gouverneur de la BEAC et Président de la COBAC.

1.5. Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC)

Au cours de la période sous revue, la BEAC a régulièrement pris part aux réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la BDEAC qui se sont tenues aux lieux et dates ci-après :

- Conseil d'Administration du 28 mars 2006 à Douala ;
- Conseil d'Administration du 06 septembre 2006 à Douala ;
- Conseil d'Administration des 24 et 25 novembre 2006 à Kribi ;
- Assemblée Générale ordinaire du 29 mars 2006 à Douala ;
- Assemblée Générale extraordinaire du 11 septembre 2006 à Paris.

Poursuivant sa politique de financement de prêts, la BDEAC a approuvé six prêts en 2006 pour un montant de 23 023 millions, contre 20 270 millions un an plus tôt.

S'agissant de la mobilisation des ressources d'emprunts, la BDEAC a signé en 2006 deux conventions de refinancement avec l'Institut d'Emission pour 10 milliards et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour près de 13,3 milliards.

Les activités ont été également marquées par le renouvellement à l'unanimité du mandat de 5 ans de Monsieur Anicet Georges DOLOGUELE, comme Président de la Banque.

1.6. Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)

La Banque a pris part à la réunion ordinaire du GABAC qui s'est tenue le 31

janvier 2006 à Libreville. Au cours de cette rencontre, le budget et le programme d'activité du GABAC ont été approuvés.

L'activité du GABAC en 2006 a été assez modeste à cause principalement du versement tardif par les Etats membres de leur quote-part au budget de l'Organisme. Jusqu'à la fin de l'année 2006, trois pays de la CEMAC n'avaient toujours pas mis en place l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF), en tant que cellule opérationnelle de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme au niveau de chaque pays de la Communauté.

1.7. Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF)

Au cours de l'exercice 2006, la BEAC a régulièrement été représentée aux réunions du Collège de la COSUMAF qui se sont tenues aux lieux et dates ci-après :

- le 3 mars 2006 à Libreville ;
- le 13 octobre 2006 à Brazzaville ;
- le 7 décembre 2006 à Libreville.

Conformément à son plan d'action pour l'année 2006, la COSUMAF s'est attelée à la poursuite de la mise en place du cadre réglementaire du Marché Financier Régional, notamment à travers l'élaboration et l'examen du Règlement Général du Régulateur.

Deux instructions relatives aux commissions prélevées par la COSUMAF et aux conditions de publication du «document d'information » ont été promulguées.

Par ailleurs, la BGFI BOURSE, filiale de la BGFI BANK et la SFA Gabon, succursale de la CBC Cameroun ont reçu leurs agréments en qualité de société de bourse.

Encadré n° 15 : « Communiqué final de la Conférence ordinaire des Chefs d'État de la CEMAC du 14 mars 2006 à Bata »

A l'invitation de son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale, Président en exercice de la Communauté, la septième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC, s'est tenue les 14 et 15 mars 2006, au palais des congrès de Ngolo, à Bata.

Ont pris part à ces importantes assises :

Son Excellence EL HADJ OMAR BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise ;

Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun ;

Son Excellence IDRIS DEBY ITNO, Président de la République du Tchad ;

Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo ;

Son Excellence, le Général d'Armée, FRANÇOIS BOZIZE, Président de la République Centrafricaine ;

Et, en qualité d'observateurs,

Son Excellence FRADIQUE BANDEIRA MELO DE MENEZES, Président de la République Démocratique de Sao-Tomé et Principe ;

Son Excellence SHOE OKITUNDU, Directeur de Cabinet, représentant son Excellence JOSEPH KABILA, Président de la République Démocratique du Congo.

La Conférence des Chefs d'Etat a été précédée par la quatorzième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Union Economique et par un Comité Ministériel de l'Union Monétaire tenus respectivement les 11 et 12 mars 2006 à Bata.

La cérémonie solennelle d'ouverture de la Conférence a été marquée, tour à tour, par le mot de bienvenue du Maire de Bata, par des importants messages des représentants des organisations internationales partenaires de la Sous-région, par l'allocution du Secrétaire Exécutif de la CEMAC, suivis du discours d'ouverture de son Excellence Theodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État.

Dans son importante adresse, le Président en exercice de la Conférence a, dans un premier temps, stigmatisé le paradoxe africain caractérisé par une abondance des richesses et une pauvreté endémique des populations.

Il s'est ensuite particulièrement inquiété de la surexploitation de nos ressources naturelles en l'absence de toute planification pour les générations futures.

Poursuivant son adresse, il a invité les États membres à s'engager sur la voie de la bonne gouvernance politique et économique pour garantir le succès de la lutte contre la pauvreté.

S'agissant en particulier de la Sous-région, il a une fois de plus interpellé ses pairs, sur la marche laborieuse de notre Communauté. A cet effet, il s'est appesanti sur l'impérieuse nécessité d'accélérer notre processus d'intégration économique et sociale, en s'engageant avec détermination et conviction dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles et structurelles préconisées par les audits décidés, lors du sommet extraordinaire de juin 2005 à Malabo.

Passant à l'examen de leur ordre du jour, les Chefs d'État ont pris connaissance des résultats des travaux du Conseil des Ministres.

Au cours de leurs échanges, ils ont longuement débattu des rapports d'audits. Ceux-ci dressent un diagnostic particulièrement préoccupant et font ressortir que notre processus d'intégration économique régionale est fortement miné par de nombreux goulots d'étranglement.

Ces handicaps se manifestent tant au niveau de l'opérationnalité institutionnelle, qu'en ce qui concerne le développement des flux des échanges intracommunautaires et la construction du marché commun, le tout, aggravé par une insuffisance d'appropriation par les États membres de ce processus, à travers la non application des normes communautaires consensuellement adoptées.

Répondant à ce constat, les Chefs d'État, ont décidé de créer sans délai, un Comité stratégique chargé d'élaborer et de conduire un programme régional des réformes d'ici à mars 2008, à leur soumettre, tel que préconisé par les audits.

Ce Comité composé de Ministres et des représentants des institutions communautaires, des membres titulaires du Comité Inter-Etats, du secteur privé et de la société civile, exécutera son mandat sous la haute présidence spécialement dédiée à son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale.

Par ailleurs, les Chefs d'État se sont félicités de la décision prise par le FMI d'ouvrir à Libreville un centre Sous-Régional d'assistance technique (AFRITAC) avant la fin de l'année 2006.

Dans le même ordre d'idée, ils ont exprimé leur satisfaction sur le démarrage effectif des activités de formation de haut niveau au pôle sous-régional des régies financières basé à Libreville, avec un budget conséquent et dont la sortie de la première promotion est attendue dans quelques mois.

La Conférence a également décidé de financer à part égale la réfection et la réhabilitation du Centre Inter-Etats de Santé Publique de l'Afrique Centrale basé à Brazzaville.

Abordant le dossier du mécanisme de financement de la communauté, les Chefs d'État ont été sensibilisés sur les faibles performances de la TCI, et ont exprimé leurs profondes préoccupations face à l'accumulation des arriérés des contributions des Etats membres.

A cet effet, ils ont une fois de plus instruit les Ministres des Finances, d'opérer une application stricte et rigoureuse du dispositif y relatif, adopté par tous et actuellement en vigueur et recommandé un traitement rapide du problème des exonérations fiscal-douanières afin d'aboutir à une base équitable de contribution entre les États.

Par ailleurs, pour marquer leur ferme volonté d'avancer ensemble, les Chefs d'Etat ont, en plus, demandé à ces Ministres d'apurer progressivement la situation des arriérés de la TCI actuellement non reversés à la Banque Centrale par les Trésors nationaux.

Poursuivant leurs travaux, les Chefs d'État ont suivi, comme de tradition, la communication du Gouverneur de la Banque Centrale qui a rappelé les faits marquants de l'Environnement Economique International et exposé les grandes tendances économiques, monétaires et financières des pays de la communauté en 2005, et tracé les perspectives pour 2006.

Il a relevé le caractère encore fragile des performances macroéconomiques de la Sous-région, ce qui pose avec acuité le problème de la dépendance des économies de la CEMAC à l'égard du pétrole et donc la nécessaire diversification des bases de production et d'exportation.

Le Gouverneur a également informé la Conférence de la mise en circulation, dès le mois d'avril 2006, de nouvelles pièces de monnaie, et fait le point sur l'état d'avancement du Programme Sous-régional de Redressement Economique et Financier ainsi que sur la réforme des systèmes de paiement et de règlement.

A son tour, le Président de la Banque de Développement a présenté à la Conférence les résultats satisfaisants qu'elle a enregistrés en 2005.

En effet, cet exercice a été marqué par une reprise maîtrisée des opérations de financements des projets de développement ; par une intense activité de mobilisation et de drainage des ressources financières vers la zone, ainsi que par une redynamisation de la coopération en direction de nos partenaires au développement.

Abordant l'examen des questions économiques, les chefs d'États ont entériné la création d'un comité Sous-régional sur l'épineux dossier du coton et ont réaffirmé une fois de plus leur engagement à œuvrer solidairement dans les négociations multilatérales.

S'agissant du secteur sucrier, ils ont salué la création d'une organisation commune pour réguler le marché du sucre et entre autres, lutter contre les importations frauduleuses dans la Sous-région.

Sur la préoccupante question de la grippe aviaire, les Chefs d'État ont été informés des dispositions communautaires prises pour la lutte contre cette épizootie. Aussi ont-ils décidé d'allouer une dotation budgétaire spéciale à la CEBEVIRHA pour la mise en place d'un réseau de l'épidémio-surveillance dans notre zone.

Poursuivant leurs échanges, les Chefs d'État ont fait un large tour d'horizon sur les questions d'actualité régionale et internationale.

Dans ce contexte, ils ont eu à réexprimer leurs sincères félicitations à son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise, pour sa brillante réélection, ainsi qu'au peuple gabonais tout entier pour la haute démonstration de sa maturité politique.

De même, ils ont réitéré leurs sincères félicitations et leur soutien total à son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo pour son élection à la tête de l'Union Africaine.

S'agissant de la République Centrafricaine, ils ont réaffirmé leur soutien à leur frère et ami, son Excellence François BOZIZE, Président de la République, au Gouvernement et au peuple centrafricain, dans le processus de normalisation et de consolidation de la paix et de la sécurité.

A leur frère et ami, Président de la République du Tchad, son Excellence Idriss DEBY ITNO, la Conférence l'a rassuré de toute sa solidarité véritablement agissante dans la recherche des solutions pacifiques et négociées sur la crise qui perdure au Darfour avec ses conséquences directes sur les populations tchadiennes.

Compte tenu de la situation économique difficile qui vit ce pays frère et des Efforts considérables que déploie le Gouvernement tchadien pour améliorer les conditions de vie des populations, la Conférence recommande à la Banque Mondiale :

- La révision de sa position en procédant au dégel des comptes du Tchad relatif aux revenus pétroliers.
- La levée des suspensions des crédits relatifs aux financements sociaux ;
- La reprise du dialogue en vue de soulager les souffrances des populations tchadiennes.

Evoquant la situation politique en République Démocratique du Congo, les Chefs d'État se sont réjouis de l'entrée de ce pays frère dans la configuration de la communauté négociante de l'Afrique centrale, sur les accords de partenariat économique avec l'Union Européenne.

Avant de séparer, les Chefs d'État, ont pris acte de la fin du mandat du premier président de la Cour de justice, prévue en décembre 2006, et se sont engagés à faire parvenir, au Secrétaire Exécutif et à cette institution, au plus tard

le 12 avril 2006, les décisions sur le renouvellement des mandats de neuf juges arrivant à terme, pour éviter tout blocage.

Au titre des mesures individuelles, les Chefs d'État ont prononcé les nominations suivantes :

A l'ISSEA, Monsieur Feliciano Leoncio ESONO NZE OYANA est nommé Directeur ;

A l'ISTA, Monsieur Pablo BEE TUNG est nommé Directeur Général Adjoint.

Au terme de leurs travaux, les Chefs d'État, ont tenu à adresser à leur frère et ami, son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO, à son Gouvernement et au peuple de la Guinée Equatoriale, leurs plus vifs remerciements, pour l'accueil hautement fraternel et chaleureux, ainsi que pour les délicates attentions dont chacun a été l'objet en terre Equato-Guinéenne.

La présidence de la Communauté sera assurée pour l'exercice 2006 et pour compter de ce jour par son Excellence Idriss DEBY ITNO Président de la République du Tchad.

La prochaine session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État la CEMAC aura lieu à N'DJAMENA en décembre 2006.

Les travaux de la septième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de compréhension réciproque et d'entente cordiale.

Fait à BATA, le 15 mars 2006

**Pour la Conférence
Le Président en Exercice
S.E. Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO**

2. Institutions extérieures

2.1. Fonds Monétaire International (FMI) et Groupe de la Banque Mondiale

La Banque a pris part aux Assemblées annuelles des Institutions de Bretton Woods qui se sont déroulées du 19 au 20 septembre 2006 à Singapour. Au cours de ces assises, les discussions ont porté essentiellement sur les perspectives de l'économie mondiale ; (ii) la réforme des quotes-parts et de la représentation au FMI ; (iii) la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme du FMI ; et (iv) le soutien aux pays à faible revenu.

Elle a par ailleurs participé, au cours de l'année 2006, aux côtés des Etats membres de la CEMAC, aux consultations au titre de l'Article IV des Statuts du FMI et aux négociations et revue des programmes d'ajustement structurel.

Au 31 décembre 2006, les tirages des Etats auprès du FMI se sont chiffrés à 17 472 500 DTS, alors que les rachats se sont élevés à 214 944 871 DTS, soit un flux net négatif de 197 472 371 DTS, contre un flux net négatif de 37 920 950 de DTS en 2005. Cette évolution s'explique essentiellement par l'annulation de 173 260 000 DTS accordée par le Fonds au Cameroun, à la suite de son accession au Point d'Achèvement de l'initiative PPTE.

Par ailleurs, les avoirs en DTS de la CEMAC (Etats et BEAC en tant que détenteur agréé) ont sensiblement progressé, passant de 3 883 489 DTS en 2005 à 11 719 442 285 DTS. Cette hausse reflète essentiellement les provisions constituées par certains pays membres pour faire face à leurs échéances vis-à-vis du FMI. Quant à l'encours des créances, il a fortement baissé de 456 803 631 DTS en 2005 à 259 331 260 DTS, traduisant les annulations de dette accordées par le Fonds aux pays élus à l'initiative PPTE.

L'évolution par pays des relations avec les Institutions de Bretton Woods se présente comme suit :

Au **Cameroun**, la mise en œuvre du programme triennal, appuyé par la FRPC pour la période de juillet 2005 à juin 2008, s'est déroulée de manière satisfaisante. Toutefois, le pays doit fournir des efforts supplémentaires pour soutenir l'activité économique à travers une amélioration du climat des affaires, une meilleure mobilisation des recettes non pétrolières et une maîtrise des dépenses non prioritaires. En outre, les réformes préconisées pour assainir la gestion des entreprises publiques et renforcer le secteur financier doivent être également réalisées à bonne date.

En **République Centrafricaine**, l'exécution favorable du deuxième programme post-conflit s'est traduite notamment par une amélioration du climat socio-politique et une reprise de l'activité économique. Il convient également de noter un renforcement de la discipline budgétaire et un regain de réformes dans les domaines de la gestion des finances publiques, de l'administration douanière et fiscale, de la gouvernance et de la transparence. Pour appuyer ces efforts, le Conseil d'Administration du FMI a approuvé, le 22 décembre 2006, la conclusion d'un programme triennal soutenu par la FRPC pour un montant de 36,2 millions de DTS (soit environ 54,5 millions de dollars EU). La normalisation des relations de ce pays avec les créanciers extérieurs devrait permettre au pays d'atteindre, au cours de l'année 2007, le Point de Décision de l'Initiative PPTE.

Au **Congo**, les performances mitigées enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre du programme à moyen terme approuvé en décembre 2004 au titre de la FRPC n'ont pas permis de conclure la troisième revue effectuée par les services du Fmi au cours de la période du 12 au 25 octobre 2006. En effet, les objectifs fixés pour les dépenses publiques dans

le programme n'ont pas été toujours respectés. De plus, quelques manquements ont émaillé la procédure d'attribution des marchés publics. Pour pallier ces faiblesses, le pays doit prendre une série de mesures qui visent, entre autres, la réalisation d'un audit des dépenses publiques, le renforcement des procédures budgétaires et l'amélioration de la gouvernance.

Sur le plan de la stratégie de réduction de la pauvreté, les Autorités congolaises devront finaliser le plus rapidement possible leur DSRP afin d'y arrêter les stratégies sectorielles d'investissement et le cadre de dépenses à moyen terme.

Au **Gabon**, à la suite de bonnes performances enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre du précédent programme appuyé par un Accord de Confirmation (mai 2004 à juin 2005), le pays a engagé des négociations avec les services du FMI pour la mise en place d'un programme à moyen terme au titre de l'Accord de Confirmation sur trois ans. Globalement, la mission a apprécié les progrès enregistrés dans le cadre de la gestion des finances publiques et des réformes structurelles. Sur cette base, il est prévu que la demande du Gabon d'un programme à moyen terme au titre de l'Accord de Confirmation soit approuvée au cours du premier semestre 2007.

En **Guinée Equatoriale**, il n'y a pas de programme avec les Institutions de Bretton Woods. Toutefois, des consultations se tiennent chaque année au titre de l'Article IV des Statuts du FMI. Le rapport de la dernière évaluation de l'économie équato guinéenne a été approuvé, le 10 mai 2006, par le Conseil d'Administration

du FMI. Celui-ci a mis en exergue la poursuite de l'expansion économique, grâce à la hausse du volume de la production pétrolière et la flambée des cours sur les marchés mondiaux de ce produit. Toutefois, le pays doit s'attaquer plus résolument à l'inflation qui reste largement au-dessus du critère de convergence de la CEMAC. Par ailleurs, des mesures adéquates doivent être prises en vue d'améliorer la capacité d'absorption du pays au regard d'importantes ressources pétrolières accumulées et de renforcer la bonne gouvernance, en améliorant la discipline budgétaire et l'élaboration de procédures transparentes d'ordonnancement des dépenses publiques. De même, les dépenses d'infrastructures doivent être orientées vers l'amélioration des conditions de vie et des services sociaux rendus à la population et ce, dans la perspective d'atteindre, le plus rapidement possible, les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM).

Au **Tchad**, le programme triennal soutenu par la FRPC d'un montant de 25,2 millions de DTS (45% de la quote-part), approuvé en février 2005, demeure toujours suspendu, en attendant une normalisation effective des relations du pays avec les Institutions de Bretton Woods. En effet, après la résolution en juillet 2006 du différend avec la Banque Mondiale, sur la base d'un nouvel accord consacrant la disparition du fonds pour les générations futures, le pays doit entreprendre un nombre d'actions pour assurer la qualité et la transparence des dépenses publiques ainsi que pour engager les réformes nécessaires dans les secteurs de l'électricité et du coton. Ces actions constituent un préalable pour la relance du programme et, par conséquent, son accession au Point d'Achèvement de l'Initiative PPTE.

Encadré n° 16 : « Programme d'Évaluation du Secteur Financier (PESF) de la CEMAC par le FMI et la Banque Mondiale »

Dans le cadre du Programme d'Évaluation du Système Financier de la CEMAC (PESF/FSAP), une mission conjointe FMI/Banque Mondiale s'est déroulée au cours du premier trimestre 2006 dans les pays de la Communauté, afin d'aider les Autorités de la Sous-région à élaborer un diagnostic et à mettre en place un programme de renforcement du système financier de la CEMAC. A cet effet, la mission a eu des échanges de vues approfondis avec les responsables des diverses administrations et institutions communautaires concernées (BEAC, COBAC, BDEAC, COSUMAF, GABAC et Secrétariat Exécutif de la CEMAC), ainsi que de nombreux représentants du secteur privé, financier et non financier. Les questions abordées ont porté sur neuf points essentiels :

- Gestion de la liquidité systémique et recyclage des excédents de trésorerie des États ;
- Accès aux services financiers ;
- Systèmes de paiement ;
- Marchés financiers dans la CEMAC ;
- Supervision des secteurs bancaires et de la microfinance ;
- Intégration régionale ;
- Environnement juridique et judiciaire du crédit ;
- Cadre comptable et audit financier ;
- Financement du logement.

Le rapport d'évaluation du système financier de la CEMAC qui a sanctionné les travaux a été examiné par le Conseil d'Administration du FMI le 10 juillet 2006.

Pour l'essentiel, le document du FMI, aborde un large éventail de questions ayant une incidence directe sur la robustesse et la stabilité du système financier de la CEMAC, en mettant notamment en exergue les principales faiblesses du cadre macro-conjoncturel, systémique et institutionnel. Sur cette base, divers aspects des politiques financières, monétaires et prudentielles sont examinés, et des propositions formulées en vue de favoriser un approfondissement et de meilleures performances du secteur financier de la Sous-région. Ces recommandations ont été entérinées dans leur ensemble par le Conseil d'Administration du Fonds.

Si bon nombre des mesures édictées ont déjà connu un début d'exécution ou s'inscrivent en droite ligne des réformes de première et de deuxième génération déjà initiées dans la CEMAC au plan monétaire et financier, d'autres propositions plus novatrices appellent un réexamen du dispositif opérationnel de la politique monétaire et prudentielle de la CEMAC en vue d'en assurer une meilleure adéquation avec le contexte conjoncturel et les exigences de performance et d'efficacité. Aussi, plusieurs instances sont-elles interpellées dans l'élaboration et la mise en œuvre des réformes, aussi bien au niveau des Etats que des institutions communautaires.

Encadré n° 17 : « Appui de la Banque Mondiale au renforcement des capacités des institutions de la CEMAC »

Fort des constats des évaluations du secteur financier de la CEMAC en janvier et mars 2006, la Banque Mondiale, qui souhaite participer encore mieux au développement de la Sous-région, se propose d'appuyer les institutions régionales à travers un vaste programme qui peut se décomposer en deux (02) projets qui vont se suivre, à savoir :

- Le premier projet qui porte sur le renforcement des capacités des différentes institutions économiques et financières de la CEMAC. Ce projet a pour objet d'une part, de leur permettre de mieux répondre à leurs obligations telles qu'elles ressortent des textes communautaires, et d'autre part, de les doter des capacités à conduire les projets d'infrastructures régionaux.
- Le deuxième projet axé sur le financement des infrastructures physiques communautaires.

Dans la perspective de la préparation du projet, il a été mis en place au sein de la Banque une Unité de gestion de ce projet (UGRIF) ainsi qu'un Comité d'Experts Inter institutionnel comprenant les représentants des institutions de la Sous-région à savoir : la BEAC, la BDEAC, la COBAC, la COSUMAF, le GABAC et le Secrétariat Exécutif de la CEMAC concernées par le projet. Ce Comité est présidé et coordonné par la BEAC.

Sur la base de l'évaluation du secteur financier faite par la Banque Mondiale et le FMI, les différentes institutions mentionnées ci-dessus ont été approchées pour définir les actions prioritaires:

- Pour la BEAC, l'appui au renforcement de ses instruments de gestion de la liquidité et de la politique monétaire (centrale des bilans, base de données économiques et financières) et de la gestion dynamique des réserves de changes ;
- Pour la COBAC, le renforcement de ses capacités matérielles (schéma directeur d'informatisation), et l'appui aux initiatives dans le secteur de la microfinance ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles de la COSUMAF, du Secrétariat Exécutif de la CEMAC et du GABAC ;
- Le financement des études de faisabilité et des analyses techniques préalables à certains projets d'infrastructures sous-régionaux indispensables à l'intégration.

Du fait de la taille et de la complexité de certaines composantes, la Banque a eu recours à la Facilité de Préparation de Projet (Project Preparation Facility, PPF) de l'IDA. Cette facilité permet de recruter des consultants pour assister les institutions dans la définition de leurs besoins. Le montant total de la Facilité que le Gouverneur pourrait solliciter pour financer l'ensemble de la phase de préparation s'élève à 1.200.000 dollars US.

Le Conseil d'Administration de la BEAC, en sa session du 27 novembre 2006, a donné mandat au Gouverneur de la BEAC pour signer avec la Banque Mondiale une lettre d'accord au titre de la Facilité pour la Préparation du projet de renforcement des capacités des institutions de la CEMAC d'un montant de 600.000 dollars US. Celle-ci a été contresignée par le Gouverneur de la Banque le 11 décembre 2006 sous la référence Q5530.

2.2. Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD)

La Banque a assisté à la 41^{ème} Assemblée annuelle des Gouverneurs de la BAD et à la 32^{ème} Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs du Fonds Africain de Développement (FAD) qui se sont tenues conjointement le 18 mai 2006 à Ouagadougou au Burkina Faso. Ces assises ont été précédées, le 17 mai 2006, d'un Symposium conjoint BAD/CEA sur le thème « Développement des infrastructures et intégration régionale : problématique, opportunités et enjeux ». Les discussions ont mis en relief un contexte socio-économique africain favorable marqué par (i) un renforcement de la paix ; (ii) de bonnes perspectives de croissance économique; et (iii) une mobilisation de plus en plus accrue de l'aide extérieure. Toutefois, cette situation s'accompagne des grands défis que le Continent doit surmonter. En effet, la paix et la stabilité politique et sociale doivent être davantage renforcées. Sur le plan économique, les performances doivent être améliorées afin de favoriser la réalisation des ODM. Dans cet objectif, les infrastructures doivent être développées

pour renforcer l'intégration sous-régionale et régionale. Les pays africains doivent également assurer un climat favorable des affaires, en améliorant la gouvernance et en luttant résolument contre la corruption. Au terme de leurs travaux, les Conseils des Gouverneurs ont pris une série de résolutions portant notamment sur la prolongation d'un an de la période de relocalisation du Groupe à Tunis, l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2005 et la désignation des membres du Bureau du Conseil des Gouverneurs.

2.3. Banque des Règlements Internationaux (BRI)

La Banque a pris part à la soixante-seizième Assemblée Générale Ordinaire de la BRI qui s'est tenue à Bâle du 24 au 26 juin 2006. Cette rencontre a porté notamment sur : (i) la coopération entre les Banques Centrales, en particulier dans le domaine monétaire; (ii) l'évolution à court et à moyen termes de l'économie mondiale ainsi que les réformes à mettre en œuvre pour y accroître les performances; et (iii) la présentation du rapport sur l'activité de la BRI.

2.4. Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

La Banque a assisté à la 39^{ème} session de la Conférence des Ministres africains des Finances, du Plan et du Développement Economique qui s'est tenue les 14 et 15 mai 2006 à Ouagadougou au Burkina Faso, sous l'égide de la CEA. Cette Conférence avait pour thème « Relever le défi de l'emploi en Afrique ». Outre les Etats africains, la Conférence a enregistré la participation de plusieurs organisations et institutions sous-régionales, régionales et internationales. Les différents intervenants ont salué l'amélioration progressive des conditions économiques et sociales en Afrique. Pour amplifier ces progrès, les pays africains doivent mettre en place des politiques incitatives en matière d'emploi. Par ailleurs, il a été recommandé d'aligner davantage les stratégies de réduction de la pauvreté sur les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Enfin, la

CEA doit apporter l'appui nécessaire au développement du Continent, en approfondissant les recherches et les analyses politiques sur les questions liées à l'intégration physique et commerciale.

2.5. Association des Banques Centrales Africaines (ABCA)

La Banque a participé à la 30^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Gouverneurs de l'ABCA, tenue à Windhoek en Namibie, le 18 août 2006. Cette session était précédée, le 17 août 2006, d'un Symposium sur le thème « marchés financiers nationaux et mobilisation des ressources pour la croissance et la réduction de la pauvreté ». Au cours de ces assises, le Conseil a pris une série de décisions notamment pour renforcer la mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire de l'Afrique (PCMA), relancer la coopération avec l'Union Africaine (UA) et mettre en place un Groupe d'experts des banques centrales en systèmes de paiement.

Encadré n° 18 : « Point sur la mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA) »

L'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), à la suite de la liquidation du Centre Africain d'Etudes Monétaires (CAEM), le Conseil des Gouverneurs de l'Association a adopté, lors de sa session d'août 2002 à Alger en Algérie, un Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA). Ce Programme s'articule autour d'un processus de convergence des économies africaines, débouchant, en 2021, sur une union monétaire continentale qui consacrera la création d'une Banque Centrale Africaine et d'une monnaie unique.

Le dispositif de convergence est basé sur une batterie de critères de 1^{er} et 2^{ème} rangs que tous les pays membres devraient à terme respecter. En effet, les critères de 1^{er} rang sont arrêtés comme suit : (i) déficit budgétaire global/PIB, hors dons, inférieur à 3 % ; (ii) taux d'inflation inférieur à 3 % ; (iii) réduction au minimum du financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale ; et (iv) réserves extérieures supérieures ou égales à six mois d'importations de biens et services. S'agissant des critères de 2^{ème} rang, ils se présentent de la manière suivante : (i) non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs et extérieurs, ainsi que résorption des anciens arriérés en relation avec le secteur public; (ii) ratio recettes fiscales/PIB supérieur ou égal à 20 % ; (iii) ratio Masse salariale/recettes fiscales totales inférieur à 35 % ; (iv) maintien de la stabilité de taux de change réel par chaque pays ; (v) financement des dépenses d'investissements publics à hauteur de 20 % au minimum, sur recettes budgétaires ; et (vi) maintien de taux d'intérêt réels positifs.

Le dispositif prévoit également la mise en place d'un cadre institutionnel de surveillance composé d'un Conseil de Convergence (Ministres des Finances et Gouverneurs des Banques Centrales), d'un Comité de Coordination (Membres du Bureau de l'ABCA) et d'un Comité technique (Experts des Banques Centrales et des Ministères des Finances).

La mise en œuvre du PCMA qui a démarré formellement en 2003, enregistre des progrès sensibles. En effet, conformément au calendrier de l'Etape I du processus de convergence, chacune des cinq Sous-régions (Afrique Centrale, Afrique de l'Ouest, Afrique Australe, Afrique du Nord et Afrique de l'Est) formant l'ABCA a mis en place un programme sous-régional de coopération monétaire. Les rapports périodiques dans ce cadre ont également montré que nombre de pays respectent un certain nombre de critères prévus dans l'Etape I et l'Etape II. En effet, près de 30 % des pays membres ont respecté les quatre critères quantitatifs ¹ prévus dans la deuxième étape (2004 - 2008) du processus de convergence du PCMA. Cette proportion passe à au moins 72 % si on ramène le nombre de critères à trois.

¹ Les objectifs intermédiaires fixés pour ces quatre critères à l'horizon 2008 sont : (i) critère du ratio du déficit budgétaire global (hors dons) sur PIB inférieur à 5 % ; (ii) critère du taux d'inflation à un chiffre; (iii) critère de minimisation du financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale, apprécié selon la tendance; et (iv) le critère du taux de couverture des importations par les réserves extérieures supérieur à 3 mois.

Tout en saluant ces avancées, le Conseil a exhorté les pays qui accusent un retard par rapport à cette étape d'adopter le plus rapidement possible des mesures de politiques économiques visant à corriger les déséquilibres budgétaires et ce, en vue de réduire les pressions inflationnistes. De plus, le Conseil a demandé aux Sous-régions d'élaborer leurs rapports conformément au canevas approuvé par le Conseil lors de sa session de juillet 2005 à Accra au Ghana. En effet, le respect de ce canevas faciliterait la comparaison entre leurs performances respectives.

S'agissant de la Sous-région Afrique Centrale, seule la Guinée Equatoriale a satisfait aux onze (11) critères de premier et second rang évalués, suivi du Gabon (10), du Cameroun (9), du Tchad (8), du Congo-Brazzaville (7), de Sao Tomé et Principe (6), de la République Démocratique du Congo (RDC) (5), et enfin de la République Centrafricaine (4). Sur la base de ces résultats divergents, des efforts supplémentaires sont demandés aux pays membres pour améliorer significativement leurs performances macroéconomiques. Le Comité a aussi relevé l'absence d'un cadre institutionnel consacré (composé d'un Conseil de Convergence, d'un Collège de Convergence et d'un Comité de Convergence), lequel demeure un handicap majeur dans l'accélération de la mise en œuvre du PCMA dans notre Sous-région. Pour pallier cette faiblesse, des actions ont été recommandées en vue de la formalisation de ce cadre et l'appropriation du PCMA par les autorités sous-régionales. C'est ainsi qu'il a été envisagé de tenir une réunion entre les Ministres des Finances de la RDC, de Sao Tomé et Principe et leurs homologues de la CEMAC en marge d'une des réunions ministérielles de l'UMAC ou de l'UEAC. Cette réunion consacrerait la mise en place effective de ce cadre. Par ailleurs, une rencontre des Chefs d'Etat de tous les pays de la Sous-région pourrait avoir lieu, en marge du Sommet Ordinaire des Chefs d'Etat de la CEMAC, pour discuter de la question d'appropriation et de prise en charge à leur niveau du PCMA en Afrique Centrale.

2.6. Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA)

Au cours de l'exercice 2006, la Banque a pris part aux réunions de la CIMA (en qualité de représentant des deux Banques Centrales : BEAC et BCEAO) qui se sont tenues aux lieux et dates ci-après :

- Du 10 au 14 juillet 2006 à Brazzaville ;
- Du 09 au 13 octobre 2006 à Bamako ;
- Du 11 au 14 décembre 2006 à Libreville.

Au cours de ces réunions qui ont porté principalement sur la situation du marché de l'assurance dans l'espace CIMA, l'organe de Contrôle (la CRCA) a pris un certain nombre de décisions d'octroi et de retrait d'agréments.

2.7. Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES)

Durant l'exercice sous revue, la Banque a participé aux réunions de la CIPRES (en qualité de représentant des deux Banques Centrales : BEAC et BCEAO) qui se sont tenues à Lomé aux dates ci-après :

- Du 23 au 25 janvier 2006 ;
- Du 10 au 12 mai 2006 ;
- Du 24 au 29 septembre 2006 ;
- Du 20 au 24 novembre 2006.

Ces réunions ont porté principalement sur l'examen des Textes de base révisés de la CIPRES et de la situation des organismes de sécurité sociale des pays membres.

2.8. Observatoire Economique et Statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT)

La Banque a participé à la quinzième session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT le mercredi 12 avril 2006 à Libreville. En marge des travaux, l'Observatoire a commémoré le 10ème anniversaire du démarrage effectif des activités d'AFRISTAT. Cette cérémonie symbolique a été précédée d'un séminaire sur le thème « le présent et le futur d'AFRISTAT, au service du renforcement des capacités statistiques en Afrique au Sud du Sahara ». L'Institut d'Emission a également pris part à la quatorzième réunion du Comité de Direction d'AFRISTAT à Bamako du 24 au 26 octobre 2006. Les points ci-après ont été examinés :

- Examen et adoption du Rapport d'Activités 2005 de la Direction Générale ;
- Questions budgétaires de l'exercice 2005 ;
- Examen et adoption du rapport d'exécution du Fonds AFRISTAT pour la période 1998-2005 ;
- Examen de l'état des contributions au Fonds AFRISTAT 2006-2015 ;
- Examen de la demande d'adhésion de la République du Burundi à AFRISTAT ;
- Etat d'avancement de l'exécution du Plan d'action 2006 du Programme Stratégique de Travail d'AFRISTAT pour la période 2006-2010 (PSTA).

De ces assises, il en ressort que la Direction Générale d'AFRISTAT s'est attelée à la réalisation des principales actions ci-après :

- Appui au renforcement des capacités institutionnelles et de formation des systèmes statistiques nationaux (SSN), en particulier au Gabon et au Tchad pour les Etats membres de la CEMAC ;
- Soutien à la mise en œuvre du cadre de référence et du support méthodologique minimum commun (CRESMIC), notamment en République Centrafricaine, au Gabon et au Tchad ;
- Concours à l'amélioration des statistiques socio-démographiques et du développement rural, surtout au Cameroun ;
- Appui au développement des statistiques et synthèses économiques, en particulier au Gabon ;
- Diffusion et communication, notamment au Cameroun.

La Direction Générale a fait le point sur l'état des contributions au Fonds AFRISTAT (17,325 milliards francs CFA) pour la période 2006-2015. Il ressort de cette présentation qu'à la date du 31 décembre 2006 les Etats membres n'ont versé que 17 % (6,835 milliards francs CFA) du montant total des contributions attendues, notamment 30,9 % pour le Cameroun, 10,3 % pour le Congo, 9,3 % pour le Gabon et 6,7 % pour la Guinée Equatoriale. Pour leur part, la République Centrafricaine et le Tchad n'ont pas encore versé leur contribution à ce Fonds. En revanche, la France a déjà versé 45% de sa quote-part annoncée qui représente 15,1 % du total du Fonds.

CHAPITRE III

COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS DE LA BANQUE

Au 31 décembre 2006, le total du bilan de la Banque s'est élevé à 5 366 955 995 710, contre 3 914 591 872 591 au 31 décembre 2005, soit une hausse de 37,1 %.

Le bénéfice net avant affectation s'est chiffré à 51 240 246 831, contre 11 137 333 973 réalisés au cours de l'exercice antérieur.

doivent être versées dans ce compte. Il est rémunéré au taux de la facilité de prêt marginal de la Banque Centrale Européenne qui est ressorti à 3,5739 % en moyenne sur l'exercice 2006.

L'encaisse des billets Zone Franc détenue par la Banque s'est inscrite en hausse, passant de 4 609 095 245 au 31 décembre 2005 à 5 516 804 413 au 31 décembre 2006.

A. BILAN

1. Actif

1.1. Disponibilités extérieures à vue

Au 31 décembre 2006, les disponibilités extérieures à vue se sont établies à 4 182 799 238 220, contre 2 653 926 428 950 un an plus tôt, soit une hausse de 57,6 %. Elles sont constituées des avoirs en Compte d'Opérations, ouvert auprès du Trésor français, des soldes des comptes ouverts auprès des correspondants et de l'encaisse des billets Zone Franc et euros.

Le Compte d'Opérations, principale composante des disponibilités extérieures à vue, s'est fixé à 4 165 935 269 081, contre 2 647 185 577 699 un an auparavant, sous l'effet de la bonne tenue des cours du pétrole et du rapatriement plus régulier par les Etats membres de leurs revenus pétroliers. Conformément à l'article 11 des Statuts de la Banque, au moins 65 % des réserves de change

1.2. Autres créances et avoirs en devises convertibles et autres correspondants

Les autres créances et avoirs en devises convertibles et autres correspondants se sont situés à 246 596 707 160 au 31 décembre 2006, contre 201 678 251 660 au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 22,3 %.

Ce montant correspond à la contre-valeur en franc CFA des placements en euro, en dollar US et en livre Sterling à laquelle s'ajoute la créance de la BEAC sur l'Institut d'Emission de la République Démocratique du Congo, au titre des opérations traitées par l'ex-Chambre de Compensation de l'Afrique Centrale.

1.3. Encaisse-Or

La valeur de l'encaisse-or s'est établie à 56 362 721 689 au 31 décembre 2006, contre 50 936 288 178 au 31 décembre 2005, soit une hausse de 10,7 %. Ce poste matérialise le stock d'or détenu

auprès de la Federal Reserve Bank (FED) de New York et de la Banque de France.

1.4. Fonds Monétaire International

Ce poste comprend d'une part, la position de réserve (souscription de la quote-part en devises par les Etats) qui s'est élevée 94 818 059 158 en 2006, contre 94 595 265 125 en 2005, et d'autre part, les avoirs en DTS dont les montants se sont fixés à 11 409 020 812 au 31 décembre 2006, contre 2 982 005 497 au 31 décembre 2005. L'évolution constatée sur les avoirs en DTS résulte d'une politique de reconstitution des avoirs en DTS des Etats de la Sous-région initiée par le FMI.

1.5. Créances sur les Trésors Nationaux

Les créances sur les Trésors Nationaux se sont chiffrées à 454 782 194 541 au 31 décembre 2006, contre 618 199 125 749 au 31 décembre 2005, soit une diminution de 26,4 %. Elles représentent d'une part, le financement monétaire de la Banque Centrale au profit des Etats, sous forme d'avances en compte courant, et d'autre part, le solde des créances consolidées sur les Etats. Ce repli reflète le désengagement des Trésors Publics envers la Banque, en particulier au Tchad et au Congo pour les avances en compte courant et également au Congo en ce qui concerne les créances consolidées.

Le total des avances en compte courant est plafonné à 20 % des recettes budgétaires fongibles de l'exercice antérieur (article 18 des Statuts de la Banque). Ces créances incluent égale-

ment les crédits consolidés à moyen et long terme sur les Etats (durée : 15 ans ; taux d'intérêt : 3 % ; période de grâce : 5 ans) dans le cadre des restructurations bancaires intervenues dans la Zone d'Emission au début des années 1990, ainsi que des avances exceptionnelles accordées par la Banque à certains Etats membres.

1.6. Créances sur les Banques

Les créances sur les banques ont baissé de 41,2 %, revenant de 15 231 000 000 au 31 décembre 2005 à 8 958 000 000 au 31 décembre 2006. Elles se rapportent aux interventions de la BEAC sur le marché monétaire sous forme d'appels d'offres hebdomadaires, de prises en pensions et d'avances ponctuelles pour les opérations courantes (guichet A) et d'avances à moyen terme irrévocables destinées au financement des investissements (guichet B). Ces interventions ont concerné uniquement le Tchad (8 600 000 000, soit 96 %) et le Cameroun (358 000 000, soit 4 %). A l'inverse, les établissements de crédit des autres pays membres n'ont pas eu recours aux avances de la Banque Centrale.

1.7. Valeurs Immobilisées

1.7.1. Immeubles - Matériel et Mobilier

Le montant des immobilisations nettes s'est élevé à 100 788 455 495 au 31 décembre 2006, contre 79 559 478 185 un an plus tôt, sous l'effet des nouveaux investissements réalisés par la Banque. Ces immobilisations sont ventilées comme suit :

● Immeubles	49 380 776 908
- Services Centraux	2 261 859 426
- Directions Nationales, Agences et Bureaux	47 078 679 627
- Bureau Extérieur	40 237 855
● Terrains et Immobilisations en cours	13 456 164 991
● Matériel et Mobilier	37 951 513 596

Les dotations aux amortissements des immobilisations de l'exercice 2006 se sont établies à 14 611 871 044 francs au 31 décembre 2006, contre 14 124 615 245 francs au 31 décembre 2005, réparties de la manière suivante :

- Amortissement des immeubles	8 742 780 675
- Amortissement du matériel et mobilier	1 732 990 348
- Amortissement des logiciels informatiques	2 993 800 264
- Amortissement du matériel informatique	737 374 483
- Amortissement du matériel de transport	352 237 820
- Amortissement du matériel de sécurité	52 687 454

1.7.2. Titres de Participation

Le portefeuille titres comprend essentiellement les participations de la Banque au capital de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), de la Banque Gabonaise de Développement (BGD) et de la Société Monétique de l'Afrique Centrale (SMAC). La valeur du portefeuille est de 1 509 125 000 au 31 décembre 2006.

1.8. Ecart de dévaluation

Cette rubrique constate les pertes de change réalisées par les États membres en position extérieure débitrice nette au jour de la dévaluation (14 janvier 1994). Son montant est resté inchangé à 287 017 796 097.

1.9. FMI - Ajustement

Ce poste représente les différences de change liées aux variations des cours

des avoirs en DTS constatées sur les comptes du FMI et sur les allocations de DTS. Au 31 décembre 2006, le solde de ce compte s'est situé à 18 830 426 983, contre 19 047 904 822 au 31 décembre 2005.

1.10. Comptes d'ordre et divers

Ces comptes enregistrent pour l'essentiel les opérations entre agences en attente de régularisation et, accessoirement les prêts au personnel. Leur solde s'est chiffré à 62 402 914 048 au 31 décembre 2006, contre 51 668 066 821 un an plus tôt.

2. Passif

2.1. Billets et monnaies en circulation

Ce poste représente essentiellement les engagements de la BEAC à l'égard

du public et, de façon marginale, vis-à-vis des établissements de crédit pour la partie de la monnaie fiduciaire qu'ils détiennent sous forme d'encaisses.

Le poste « billets et monnaies » est ressorti à 1 355 960 301 923 au 31 décembre 2006, contre 1 163 331 891 284 au 31 décembre 2005, soit une hausse de 16,6 %. Cet accroissement est en rapport avec l'évolution de l'activité économique de la Zone d'Emission.

2.2. Trésors et Comptables Publics Nationaux

Les comptes courants et dépôts spéciaux des Trésors et Comptables Publics Nationaux se sont situés à 2 317 348 836 783 au 31 décembre 2006, contre 1 375 047 411 477 au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 68,5 % en raison principalement de l'amélioration des comptes des Trésors congolais et équato-guinéen.

2.3. Comptes des banques et institutions financières

Cette rubrique regroupe les dépôts des institutions financières étrangères (FMI, BIRD, Paierie de France, etc.) auprès de la BEAC, les dépôts des établissements de crédit de la Zone d'Emission et leurs placements à la Banque Centrale. Le solde de ces comptes s'est établi à 1 170 026 692 325 au 31 décembre 2006, contre 924 597 881 230 au 31 décembre 2005, en hausse de 26,5 %. Cette évolution reflète principalement l'augmentation des dépôts des établissements de crédit de la CEMAC.

2.4. Autres Comptes courants

Les autres comptes courants regroupent des comptes ouverts au nom de

certaines organismes ou sociétés d'intérêt public qui, en raison de leur activité, ne peuvent être classés dans une des rubriques précédentes. La valeur de ce poste est de 8 283 205 027 au 31 décembre 2006, contre 5 172 912 104 un an auparavant, soit une augmentation de 60,1 %.

2.5. FMI - Allocations de DTS

Le montant des allocations de DTS s'est légèrement accru (0,2 %) pour se fixer à 56 047 505 061 au 31 décembre 2006 suite aux ajustements par rapport à la valeur du DTS.

2.6. Capital

Le capital, souscrit en indivision entre les Etats membres, s'élève à 45 000 000 000 au 31 décembre 2006.

2.7. Réserves

Elles sont constituées des réserves des Etats membres fondateurs, des réserves statutaires, des réserves de garantie de change sur les avoirs en Compte d'Opérations, des réserves pour investissements immobiliers et des réserves liées aux opérations de la Salle des Marchés. Le solde de ces comptes s'est établi à 186 274 700 022 au 31 décembre 2006, contre 170 355 778 237 au 31 décembre 2005.

2.8. Provisions

Ce poste regroupe essentiellement les provisions pour risques et charges. Leur montant s'est fixé à 17 115 748 578 au 31 décembre 2006, contre 10 164 517 499 au 31 décembre 2005, soit une hausse de 68,4 % consécutive aux dotations effectuées au cours de la période sous revue.

2.9. Ecart de dévaluation

Cette rubrique constate le gain de change réalisé par les Etats en position extérieure nette créditrice au jour de la dévaluation. Son montant est resté inchangé à 125 258 932 604 au 31 décembre 2006.

2.10. Comptes d'ordre et divers

Ils se sont chiffrés à 34 399 826 556 francs au 31 décembre 2006, contre

28 609 403 698 au 31 décembre 2005, soit un accroissement de 20,2 %. Ce poste enregistre les opérations à régulariser.

2.11. Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2006 s'est élevé à 51 240 246 831 contre 11 137 333 973 pour 2005. Cette forte progression des produits financiers a résulté du niveau atteint par les réserves de change.

Tableau 46 : Evolution du Bilan de la Banque
décembre 2005 - décembre 2006
(en FCFA)

	31/12/2005	31/12/2006
ACTIF		
Disponibilités extérieures à vue	2 653 926 428 950	4 182 799 238 220
Billets Zone Franc	4 609 094 547	5 516 804 413
Correspondants	2 131 756 704	11 347 164 726
Trésor Français (Compte d'Opérations)	2 647 185 577 699	4 165 935 269 081
Autres créances et avoirs en devises convertibles	97 113 632 651	231 459 750 196
Autres correspondants	104 564 619 009	15 136 956 964
Encaisse-or	50 936 288 178	56 362 721 689
Fonds Monétaire International	97 577 270 622	106 227 079 970
Souscription quote-part en devises	94 595 265 125	94 818 059 158
Avoirs en D.T.S.	2 982 005 497	11 409 020 812
Créances sur les Trésors Nationaux	618 199 125 749	454 782 194 541
Avances en comptes courants (Art.18)	520 836 000 000	375 388 344 082
Avances exceptionnelles	23 564 258 000	26 178 528 518
Crédits à l'économie consolidés sur l'État	73 798 867 749	53 215 321 941
Créances sur les Banques	15 231 000 000	8 958 000 000
Concours du Marché Monétaire (Guichet A)	14 591 000 000	8 958 000 000
Appels d'Offres	14 591 000 000	8 958 000 000
Pensions et autres	0	0
Avances à moyen terme irrévocables (Guichet B)	640 000 000	0
Valeurs immobilisées	81 068 603 185	104 737 780 495
Participations	1 509 125 000	3 949 325 000
Immeubles et Mobilier	79 559 478 185	100 788 455 495
Écart de dévaluation	125 258 932 604	125 258 932 604
FMI: Ajustement	19 047 904 822	18 830 426 983
Comptes d'ordre et divers	51 668 066 821	62 402 914 048
TOTAL DE L'ACTIF	3 914 591 872 591	5 366 955 995 710
PASSIF		
Billets et monnaies en circulation	1 163 331 891 284	1 355 960 301 923
Trésors et comptables Publics	1 375 047 411 477	2 317 348 836 783
Comptes courants	318 909 224 620	325 898 761 282
Dépôts spéciaux	1 053 138 186 857	527 034 514 675
Comptes de Stabilisation des recettes Budgétaires	0	1 328 552 903 022
Fonds de Réserves pour Générations Futures	0	135 862 657 804
Comptes de placements sur le Marché Monétaire	3 000 000 000	0
Banques et Institutions Financières	924 597 881 230	1 170 026 692 325
Banques et Institutions Étrangères	101 482 466 600	101 613 453 049
Banques et Institutions Financières de la Zone	823 115 414 630	1 068 413 239 276
Comptes courants	635 676 079 510	827 875 827 022
Dépôts et placements sur le Marché Monétaire	12 759 031 141	14 257 538 275
Comptes de réserves obligatoires	174 680 303 979	226 279 873 979
Autres comptes courants	5 172 912 104	8 283 205 027
Fonds Monétaire International: Allocations de D.T.S.	55 915 810 485	56 047 505 061
Capital	45 000 000 000	45 000 000 000
Réserves	170 355 778 237	186 274 700 022
Provisions	10 164 517 499	17 115 748 578
Écart de dévaluation	125 258 932 604	125 258 932 604
FMI: Ajustement	0	0
Comptes d'ordre et divers	39 746 737 671	85 640 073 387
TOTAL DU PASSIF	3 914 591 872 591	5 366 955 995 710

B. COMPTE D'EXPLOITATION

1. Produits

Les produits de l'exercice 2006 se sont établis à 179 767 546 880 au 31 décembre 2006, contre 98 103 767 894 pour l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Les intérêts des placements et dépôts se sont élevés à 136 141 886 154 au 31 décembre 2006, représentant 75,7 % du total des produits. Ce résultat provient pour l'essentiel des intérêts sur les avoirs en Compte d'Opérations qui ont atteint 127 200 865 513, soit 93,4 % de ce poste.

Les intérêts sur les concours aux Trésors Nationaux sont ressortis à 33 276 975 850 au 31 décembre 2006,

contre 35 301 328 945 un an plus tôt, reflétant la baisse des concours de la Banque aux Trésors. Ils comprennent les intérêts sur les avances en compte courant à hauteur de 29 504 640 362 et ceux sur les crédits consolidés à concurrence de 3 772 335 488.

Les intérêts sur les avances aux banques ont totalisé 1 031 306 177 au 31 décembre 2006, contre 781 829 388 un an plus tôt, soit un accroissement de 31,9 %.

Les produits exceptionnels et divers se sont situés à 9 317 378 699, contre 1 878 588 716 un an plus tôt. Cette augmentation est consécutive à la reprise des provisions sur les participations de la Banque.

Tableau 47 : Evolution des Produits (en FCFA)

	31 décembre 2005	31 décembre 2006	Variation en %
Placements et dépôts	60 142 020 845	136 141 886 154	126,4
Concours aux Trésors	33 004 562 199	29 504 640 362	- 10,6
Consolidations	2 296 766 746	3 772 335 488	64,2
Concours aux banques	781 829 388	1 031 306 177	31,9
Produits exceptionnels et divers	1 878 588 716	9 317 378 699	396,0
TOTAL	98 103 767 894	179 767 546 880	83,2

2. Charges

Les charges de la Banque, amortissements et provisions compris, se sont chiffrées à 128 527 300 049 sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2006, contre 86 966 433 921 l'exercice précédent. Les frais généraux se sont élevés à 55 582 866 393 au 31 décembre 2006, soit 43,2 % du total des charges hors amortissements et provisions, en progression de 9 % par rapport à

l'exercice 2005. Compte tenu de l'augmentation du volume des dépôts d'une part, et de dépôts publics rémunérés d'autre part, les charges financières ont quasiment doublé pour se fixer à 32 234 815 492 en décembre 2006. La forte augmentation des charges exceptionnelles s'explique par le paiement des arriérés 2005 liés aux charges de l'Emission, qui étaient dans le compte d'ordre (13 809 713 746). Les charges sont ventilées de la manière suivante :

Tableau 48 : Evolution des Charges (en FCFA)

	31 décembre 2005	31 décembre 2006	Variation (en %)
Organismes de décision et de contrôle	854 131 045	1 618 052 120	89,4
Dépenses du personnel	26 051 985 579	28 018 611 591	7,5
Dépenses de gestion générale	16 385 533 185	18 037 459 821	10,1
Dépenses de l'émission	6 992 710 662	6 632 865 967	- 5,1
Frais de formation	687 144 228	1 275 876 894	85,7
Total frais généraux	50 971 504 699	55 582 866 393	9,0
Charges financières	16 140 964 682	32 234 815 492	99,7
Charges exceptionnelles	269 349 295	15 897 747 120	5802,3
Total des charges	67 381 818 676	103 715 429 005	53,9
Amortissements et provisions	19 584 615 245	24 811 871 044	26,7
<i>Amortissements</i>	14 124 615 245	14 611 871 044	3,4
<i>Provisions</i>	5 460 000 000	10 200 000 000	86,8
TOTAL GENERAL	86 966 433 921	128 527 300 049	47,8

3. Résultat de l'exercice

Le résultat net de la Banque avant affectation constaté à la fin de l'exercice

2006 s'est hissé à 51 240 246 831, contre 11 137 333 973 pour l'exercice précédent.

**Tableau 49 : Compte de résultat
Exercice 2006 (en FCFA)**

CHARGES		PRODUITS	
Frais généraux	55 582 866 393	Placements et dépôts	136 141 886 154
Charges financières	32 234 815 492	Concours aux Trésors	29 504 640 362
Charges exceptionnelles et diverses	15 897 747 120	Concours aux banques	3 772 335 488
Amortissements et provisions	24 811 871 044	Consolidations	1 031 306 177
TOTAL DES CHARGES	128 527 300 049	Autres produits	9 317 378 699
<i>Bénéfice à affecter</i>	51 240 246 831		
TOTAL GENERAL	179 767 546 880	TOTAL GENERAL	179 767 546 880

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
Au Conseil d'Administration
Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)
Yaoundé

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du 4 juillet 2006, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 et conformément à notre lettre de mission du 25 octobre 2006, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la BEAC, tels qu'annexés au présent rapport et faisant ressortir un total bilan de FCFA 5 366 956 millions, y compris un résultat net bénéficiaire s'élevant à FCFA 51 240 millions ;
- les vérifications et informations contenues dans le rapport annuel, établi conformément à l'article 39 des Statuts de la Banque et portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés et arrêtés sous la responsabilité du Gouverneur de la BEAC, en application de l'article 58 de ses Statuts. Notre responsabilité est d'exprimer, sur la base de notre audit, une opinion sur ces comptes.

A. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de votre Banque en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires dans le cadre des normes internationales d'audit (ISAs) édictées par l'IFAC. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes de la période ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une mission de commissariat aux comptes consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes de la période. Elle consiste également à évaluer les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de la période et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que le contrôle auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A l'issue de nos travaux, nous certifions que les comptes annuels de la BEAC au 31 décembre 2006, sont réguliers et sincères et établis conformément aux règles, principes et usages bancaires décrits dans les notes aux états financiers ci-après,

dans l'annexe au présent rapport et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que, de la situation financière et du patrimoine de la BEAC à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion formulée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points ci-après.

1. Charges supplémentaires liées à l'émission monétaire sur les années antérieures

Les charges supplémentaires d'émission à l'ouverture de l'exercice pour FCFA 14 086 millions, enregistrées dans un compte d'ordre à l'actif du bilan ont été virées en charges exceptionnelles à due concurrence au cours du présent exercice.

2. Traitement des rompus d'écarts hérités de la dévaluation du FCFA

Les états financiers retracent un montant de FCFA 125 259 millions à l'actif et au passif du bilan, constitué de rompus d'écarts hérités de la dévaluation du Franc CFA intervenue en janvier 1994. Ces valeurs qui gonflent artificiellement le total du bilan devraient être remises à zéro au niveau du bilan. Le traitement comptable envisagé par le Gouvernement de la Banque pour ce faire, n'est pas encore acté dans les comptes.

3. Pièces neuves en attente de livraison/encours fournisseurs Monnaie de Paris et charges d'émission

Les pièces neuves en attente de livraison de FCFA 13 103 millions figurant dans le compte « Divers débiteurs – Services Centraux », comprennent pour FCFA 10 833 millions de commande non encore livrée par le fournisseur « Monnaie de Paris ». Il s'en suit que, le montant de ces commandes et sa contrepartie qui figurent au bilan, devraient être reclassés en hors bilan dans les comptes d'engagements donnés et reçus pour FCFA 10 833 millions.

Par ailleurs, des charges supplémentaires d'émission des billets évaluées à FCFA 2 350 millions et siégeant dans le compte « Débiteurs divers – services Centraux » auraient dû être comptabilisées en charges de l'exercice.

4. Evaluation et comptabilisation des engagements de retraite et avantages assimilés

Les provisions pour départ en retraite dont le solde cumulé est de FCFA 10 162 millions ont été évaluées de manière forfaitaire. Un travail de recensement de l'ensemble des avantages accordés au personnel (contractuels ou implicites) ainsi que la définition des hypothèses à retenir dans le cadre de la mise en œuvre des diligences à assurer pour couvrir la totalité des engagements de retraite et assimilés devraient être effectués. En tout état de cause, les dotations aux provisions actées dans les comptes sous revue et en 2005 sont insuffisantes et n'ont pas été constituées en accord avec la norme IAS 19.

5. Changement de méthode de comptabilisation des intérêts dus par les Trésors Publics Nationaux

Nous avons observé un changement de méthode de comptabilisation des intérêts dus par les Trésors Publics Nationaux qui sont désormais retracés au bilan dans un sous compte du Trésor Public National concerné, en contrepartie d'un compte d'ordre (cf. § 4.10).

B. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

L'article 39 alinéa 6 des Statuts dispose que « le Gouverneur établit le Rapport Annuel de la Banque, qu'il soumet au Conseil d'Administration ainsi qu'à l'Union, conformément aux dispositions de l'article 30 de la Convention régissant l'UMAC ». Nous n'avons pas obtenu ce rapport. Par conséquent, nous n'avons pas procédé aux vérifications spécifiques prévues en la matière.

Nous avons également rapproché, le résultat comptable dégagé par la Salle des Marchés et celui retracé dans la comptabilité générale. Il ressort que, le résultat de FCFA 5 697 millions mis en évidence dans la comptabilité auxiliaire de la Salle de Marchés est concordant avec celui reporté dans les états financiers au 31 décembre 2006. Par conséquent, les écritures générées par la Salle de Marchés donnent une image sincère et fidèle de ces activités et des risques encourus. Nous avons produit un rapport spécifique et détaillé à cet effet.

Telles sont Mesdames, Messieurs, les informations que nous avons jugées utiles de porter à votre connaissance.

Douala, le 10 mars 2007

KPMG Afrique Centrale
Agréée CEMAC N° SEC 33

René LIBONG - Associé
Agréé CEMAC N° 137
Inscrit ONECCA N° ECP 77

Annexes économiques



SOMMAIRE DES ANNEXES ECONOMIQUES

OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES	261
Offre et emploi des ressources des pays de la CEMAC	262
PRODUIT INTERIEUR BRUT	269
- PIB par pays de la CEMAC	270
- Répartition du PIB de la CEMAC	270
- PIB par secteur aux prix courants et contribution à la croissance aux prix constants	271
- Evolution du taux de croissance du PIB en termes réels des États membres de la CEMAC	278
INFLATION	279
- Evolution de l'inflation dans la CEMAC	280
- Taux d'inflation en moyenne annuelle	281
FINANCES PUBLIQUES	283
- Tableau des opérations financières des Etats membres	284
- Solde budgétaire primaire	291
- Solde budgétaire global, base engagements, hors dons	292
COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	293
- Commerce extérieur des pays de la CEMAC	294
- Balances commerciales des pays de la CEMAC	294
- Principales exportations (FOB) des pays de la CEMAC	295
- Balance des paiements des Etats de la CEMAC	309
- Solde extérieur courant (transferts officiels inclus)	311
- Dette publique extérieure consolidée des Etats de la CEMAC	312
- Taux d'endettement public extérieur	313
INDICATEURS DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	315
- Evolution du taux de croissance du PIB en termes réels	316
- Evolution du taux d'inflation	317
- Evolution du solde budgétaire en % du PIB	318
- Evolution du solde courant en % du PIB	319
COMPETITIVITE EXTERIEURE	321
- Evolution du TCER des Etats de la CEMAC	322
- Variation en % des taux de change des principales devises par rapport au Franc CFA	323
- Variation en % de l'Indice du TCER composite des Etats de la CEMAC	325
- Variation en % de l'Indice du TCER des exportations des Etats de la CEMAC	326
- Variation en % de l'Indice du TCER des importations des Etats de la CEMAC	327
PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, FORESTIERS, PETROLIERS ET MINIERES	329
- Cultures vivrières	330
- Produits agricoles d'exportation	331
- Production de bois	336
- Activités pétrolières et minières	339

PRINCIPAUX COURS MONDIAUX DU CACAO, DU CAFE, DU COTON, DU CAOUTCHOUC ET DU PETROLE BRUT	341
- Evolution des cours mondiaux du cacao, café, coton et caoutchouc	342
- Evolution des indices composites des cours des matières premières exportées par la CEMAC	343
- Evolution des Principaux prix d'achat aux producteurs	344
- Evolution des cours du Brent	348
ELEVAGE	353
- Elevage des pays de la CEMAC	354

OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

CEMAC : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PRODUIT INTERIEUR BRUT	15 765,1	16 674,4	17 473,5	19 389,2	24 179,9	27 317,4
DEMANDE INTERIEURE	14 829,6	16 155,0	16 658,9	17 088,3	19 629,7	22 384,1
Consommation	9 521,1	10 278,3	11 100,2	11 347,6	13 220,6	14 543,5
Publique (Etat)	1 378,7	1 511,6	1 427,0	1 511,9	1 701,8	1 921,5
Privée	8 142,5	8 766,7	9 673,2	9 835,7	11 518,8	12 622,0
Investissements bruts	5 308,5	5 876,7	5 558,7	5 740,7	6 409,1	7 840,5
Formation brute de capital fixe	5 208,8	5 890,6	5 554,7	5 665,8	6 320,6	7 757,4
Publique (Etat et Ad.publiques)	838,9	860,2	816,5	1 129,6	1 202,9	1 818,6
Privée (Entreprises et ménages)	4 369,9	5 030,3	4 738,1	4 536,2	5 117,7	5 938,8
Secteur pétrolier	1 991,5	2 248,2	2 054,5	1 754,6	2 251,0	2 935,5
Secteur non pétrolier	2 378,4	2 782,1	2 683,7	2 781,6	2 866,7	3 003,3
Variations des stocks	99,7	- 13,9	4,0	74,9	88,5	83,1
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	935,5	519,4	814,6	2 300,8	4 550,2	4 933,4
Exportations de biens et services non facteurs	7 256,3	7 305,9	7 466,5	9 736,2	13 142,7	15 184,6
Biens	6 323,4	6 336,0	6 837,3	9 091,8	12 464,5	14 434,7
Pétrole brut	4 654,4	4 661,9	5 022,6	7 110,9	10 221,3	11 959,2
Autres	1 669,0	1 674,1	1 814,7	1 981,0	2 243,2	2 475,5
Services non facteurs	932,8	969,9	629,2	644,4	678,3	749,8
Importations de biens et services non facteurs	- 6 320,8	- 6 786,5	- 6 651,9	- 7 435,4	- 8 592,5	- 10 251,2
Biens	- 3 487,3	- 3 872,6	- 3 664,2	- 3 955,9	- 4 647,6	- 5 657,5
Services non facteurs	- 2 833,5	- 2 913,9	- 2 987,8	- 3 479,4	- 3 944,9	- 4 593,7
Epargne intérieure	6 244,0	6 396,1	6 373,2	8 041,6	10 959,4	12 773,9
Revenus des facteurs	- 1 964,7	- 2 007,1	- 2 340,3	- 3 163,6	- 4 380,0	- 4 676,1
Epargne nationale	4 279,3	4 389,0	4 033,0	4 878,0	6 579,3	8 097,8

CEMAC : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1992

(Contribution à la croissance réelle)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PRODUIT INTERIEUR BRUT	6,4 %	4,1 %	4,2 %	6,6 %	3,7 %	3,2 %
DEMANDE INTERIEURE	12,4 %	5,5 %	4,7 %	5,5 %	6,9 %	10,1 %
Consommation	4,5 %	5,3 %	3,0 %	3,9 %	4,3 %	5,6 %
Publique (Etat)	1,0 %	0,5 %	- 0,5 %	0,2 %	0,8 %	0,7 %
Privée	3,5 %	4,7 %	3,5 %	3,6 %	3,5 %	4,9 %
Investissements bruts	7,9 %	0,3 %	1,7 %	1,6 %	2,7 %	4,5 %
Formation brute de capital fixe	8,1 %	0,4 %	1,7 %	1,6 %	2,7 %	4,5 %
Publique (Etat et Ad.publiques)	1,1 %	0,0 %	- 0,2 %	1,2 %	0,1 %	1,8 %
Privée (Entreprises et ménages)	7,0 %	0,4 %	2,0 %	0,4 %	2,6 %	2,7 %
Secteur pétrolier	3,3 %	- 2,0 %	2,4 %	0,1 %	2,2 %	2,2 %
Secteur non pétrolier	3,7 %	2,4 %	- 0,5 %	0,3 %	0,4 %	0,5 %
Variations des stocks	- 0,2 %	- 0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 6,0 %	- 1,5 %	- 0,5 %	1,1 %	- 3,3 %	- 6,8 %

Sources : Administrations nationales et BEAC

CAMEROUN : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	2001/02	2002	2003	2004	2005	2006
PRODUIT INTERIEUR BRUT	7 335,4	7 583,1	7 916,9	8 333,9	8 781,0	9 698,9
DEMANDE INTERIEURE	7 927,0	7 673,9	8 334,1	8 681,5	9 006,9	9 793,9
Consommation	5 466,8	5 385,8	6 175,9	6 511,2	6 706,2	7 405,0
Publique (Etat)	630,9	633,8	636,1	679,7	709,4	796,2
Privée	4 835,9	4 752,0	5 539,8	5 831,5	5 996,8	6 608,8
Investissements bruts	2 460,1	2 288,2	2 158,2	2 170,3	2 300,8	2 388,9
Formation brute de capital fixe	2 457,1	2 286,2	2 155,2	2 167,3	2 297,8	2 385,9
Publique (Etat)	192,5	153,3	165,3	184,3	171,4	227,0
Privée (Entreprises et ménages)	2 264,6	2 132,9	1 989,9	1 983,0	2 126,4	2 158,9
dont Secteur Pétrolier	105,2	114,8	159,6	155,7	345,1	373,9
Secteur non pétrolier	2 159,5	2 018,1	1 830,3	1 827,3	1 781,3	1 785,0
Variations des stocks	3,0	2,0	3,0	3,0	3,0	3,0
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 591,6	- 90,9	- 417,2	- 347,6	- 225,9	- 95,0
Exportations de biens et services non facteurs	1 537,0	2 050,2	1 745,7	1 836,2	2 032,4	2 329,8
Biens	1 244,5	1 369,1	1 406,1	1 469,8	1 670,9	1 937,8
Pétrole brut	586,1	576,4	525,1	563,5	735,2	962,5
Autres	658,4	792,6	881,0	906,2	935,6	975,3
Services non facteurs	292,5	681,2	339,6	366,4	361,5	391,9
Importations de biens et services non facteurs	- 2 128,6	- 2 141,1	- 2 162,9	- 2 183,7	- 2 258,3	- 2 424,8
Biens	- 1 465,6	- 1 262,6	- 1 305,3	- 1 383,8	- 1 524,2	- 1 648,1
Services non facteurs	- 663,0	- 878,5	- 857,6	- 799,9	- 734,1	- 776,7
Epargne intérieure	1 868,6	2 197,3	1 741,0	1 822,7	2 074,9	2 293,9
Gap de ressources	- 591,6	- 90,9	- 417,2	- 347,6	- 225,9	- 95,0
Revenus des facteurs	- 217,6	- 262,7	- 310,4	- 273,6	- 201,6	- 205,7
Epargne nationale	1 651,0	1 934,6	1 430,6	1 549,1	1 873,3	2 088,2
dont: Administrations publiques	392,9	423,3	- 727,6	- 621,2	- 427,5	- 300,6
Secteur privé	1 359,9	1 524,3	995,2	1 191,1	1 295,3	- 759,7

CAMEROUN : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1992-1993

(Contribution à la croissance réelle)

	2001/02	2002	2003	2004	2005	2006
PRODUIT INTERIEUR BRUT	4,1 %	4,0 %	4,0 %	3,7 %	2,2 %	3,5 %
DEMANDE INTERIEURE	7,6 %	4,6 %	5,0 %	3,9 %	4,3 %	4,7 %
Consommation	3,2 %	3,3 %	5,1 %	3,6 %	3,1 %	4,2 %
Publique (Etat)	0,8 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	0,1 %	0,4 %
Privée	2,4 %	3,1 %	5,1 %	3,4 %	2,9 %	3,8 %
Investissements bruts	4,4 %	1,3 %	- 0,1 %	0,3 %	1,3 %	0,5 %
Formation brute de capital fixe	4,4 %	1,3 %	- 0,2 %	0,3 %	1,3 %	0,5 %
Publique (Etat)	- 0,8 %	- 0,7 %	0,2 %	0,2 %	- 0,2 %	0,4 %
Privée (Entreprises et ménages)	5,2 %	1,9 %	- 0,4 %	0,0 %	1,4 %	0,1 %
dont Secteur Pétrolier	- 0,5 %	0,0 %	0,4 %	0,0 %	1,4 %	0,2 %
Secteur non pétrolier	5,7 %	2,0 %	- 0,7 %	0,0 %	0,0 %	- 0,1 %
Variations des stocks	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 3,5 %	- 0,6 %	- 0,9 %	- 0,2 %	- 2,1 %	- 1,2 %
Exportations de biens et services non facteurs	0,4 %	0,1 %	- 0,1 %	0,2 %	- 1,4 %	- 0,5 %
Importations de biens et services non facteurs	- 3,9 %	- 0,7 %	- 0,9 %	- 0,4 %	- 0,7 %	- 0,7 %

Sources : INS, DP et BEAC

Exercice budgétaire allant de juillet à juin en 2001/2002

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PRODUIT INTERIEUR BRUT	704,7	709,5	678,2	688,6	752,1	817,9
DEMANDE INTERIEURE	736,2	743,2	708,2	732,3	809,5	877,3
Consommation	671,4	675,0	667,1	689,0	737,5	804,9
Publique	43,8	50,2	50,8	56,7	61,4	54,4
Privée	627,6	624,7	616,2	632,3	676,1	750,5
Investissements bruts	64,8	68,2	41,1	43,3	72,0	72,4
Formation brute de capital fixe	56,8	71,2	42,1	42,9	71,0	71,4
Publique	32,8	46,0	19,5	18,2	38,3	37,1
Privée	24,0	25,2	22,7	24,7	32,7	34,3
Variations des stocks	8,0	- 3,0	- 1,0	0,4	1,0	1,0
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 31,5	- 33,7	- 30,0	- 43,7	- 57,4	- 59,4
Exportations de biens et services non facteurs	117,4	112,6	89,4	92,2	90,6	109,8
Biens	104,3	102,3	74,4	70,6	67,3	82,8
Services non facteurs	13,1	10,3	15,0	21,6	23,3	27,0
Importations de biens et services non facteurs	- 148,9	- 146,3	- 119,4	- 135,9	- 148,0	- 169,2
Biens	- 78,4	- 83,8	- 68,3	- 79,9	- 92,4	- 106,2
Pétrole	- 13,5	- 10,1	- 7,7	- 17,8	- 17,7	- 26,0
Autres	- 65,0	- 73,7	- 60,6	- 62,0	- 74,7	- 80,2
Services non facteurs	- 70,5	- 62,5	- 51,1	- 56,0	- 55,6	- 63,0
Epargne intérieure	33,3	34,6	11,1	- 0,4	14,6	13,0
Gap de ressources	- 31,5	- 33,7	- 30,0	- 43,7	- 57,4	- 59,4
Revenus des facteurs	- 5,5	- 6,1	- 1,3	- 7,0	- 7,1	- 7,9
Epargne nationale	27,8	28,5	9,8	- 7,5	7,5	5,1
dont : Administrations publiques	3,8	10,4	- 20,4	- 31,7	- 10,9	47,7
Secteur privé	23,9	18,0	30,2	24,3	18,4	- 42,7

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1985

(Contribution à la croissance réelle)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PRODUIT INTERIEUR BRUT	2,7 %	0,3 %	- 4,6 %	3,5 %	3,0 %	4,3 %
DEMANDE INTERIEURE	2,3 %	- 2,5 %	- 4,2 %	5,2 %	6,2 %	3,4 %
Consommation	3,0 %	- 3,1 %	- 2,6 %	4,6 %	4,0 %	3,4 %
Publique	0,1 %	0,9 %	- 0,2 %	1,1 %	0,5 %	- 1,6 %
Privée	2,9 %	- 3,9 %	- 2,4 %	3,6 %	3,5 %	5,0 %
Investissements bruts	- 0,7 %	0,6 %	- 1,7 %	0,5 %	2,2 %	0,1 %
Formation brute de capital fixe	- 1,0 %	1,3 %	- 1,8 %	0,3 %	2,3 %	0,1 %
Publique	- 1,2 %	0,9 %	- 1,6 %	- 0,1 %	1,4 %	- 0,1 %
Privée	0,2 %	0,4 %	- 0,2 %	0,4 %	0,9 %	0,2 %
Variations des stocks	0,3 %	- 0,7 %	0,1 %	0,2 %	0,0 %	0,0 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	0,3 %	2,8 %	- 0,4 %	- 1,7 %	- 3,2 %	0,8 %
Exportations de biens et services non facteurs	- 1,3 %	0,9 %	- 3,8 %	1,1 %	- 2,5 %	2,9 %
Importations de biens et services non facteurs	1,7 %	2,0 %	3,4 %	- 2,8 %	- 0,7 %	- 2,1 %

Sources : ICASEES et BEAC

CONGO : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PRODUIT INTERIEUR BRUT	2 048,3	2 104,9	2 060,6	2 296,6	3 142,8	3 870,1
DEMANDE INTERIEURE	1 555,8	1 493,6	1 407,3	1 428,0	1 959,6	2 860,3
Consommation	822,9	944,4	861,8	764,1	1 093,3	1 324,6
Publique (Etat)	205,2	272,2	213,0	228,3	258,2	302,1
Privée	617,7	672,2	648,8	535,9	835,1	1 022,5
Investissements bruts	732,9	549,2	545,5	663,8	866,3	1 535,7
Formation brute de capital fixe	682,9	599,2	555,7	623,2	811,0	1 484,8
Publique	205,4	181,8	134,8	135,4	169,2	342,1
Privée	477,5	417,5	420,9	487,8	641,8	1 142,7
dont : Secteur pétrolier	299,3	225,0	205,3	250,7	376,2	845,3
Secteur non pétrolier	178,2	192,5	215,6	237,1	265,6	297,4
Variations des stocks	50,0	- 50,0	-10,2	40,6	55,3	50,9
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	492,5	611,3	653,3	868,6	1 183,2	1 009,7
Exportations de biens et services non facteurs	1 618,0	1 593,0	1 645,5	1 918,0	2 619,2	3 307,9
Biens	1 506,6	1 479,2	1 532,4	1 813,7	2 503,0	3 169,0
Pétrole brut	1 341,6	1 291,5	1 340,8	1 604,8	2 292,4	2 931,9
Autres	165,0	187,8	191,6	208,9	210,6	237,1
Services non facteurs	111,4	113,7	113,1	104,3	116,2	138,9
Importations de biens et services non facteurs	- 1 125,4	- 981,7	- 992,2	- 1 049,4	- 1 436,0	- 2 298,2
Biens	- 499,5	- 470,8	- 483,1	- 511,9	- 688,6	- 1 032,9
Secteur pétrolier	- 179,3	- 116,9	- 119,9	- 70,4	- 150,5	- 338,1
Autres	- 320,2	- 353,9	- 363,2	- 441,5	- 538,1	- 694,8
Services non facteurs	- 625,9	- 510,9	- 509,1	- 537,6	- 747,3	- 1 265,3
Epargne intérieure	1 225,4	1 160,5	1 198,8	1 532,4	2 049,5	2 545,4
Gap de ressources	492,5	611,3	653,3	868,6	1 183,2	1 009,7
Revenus des facteurs	- 497,5	- 464,0	- 340,6	- 501,2	- 832,4	- 915,2
Epargne nationale	727,9	696,5	858,2	1 031,3	1 217,1	1 630,2
dont: administrations publiques	194,2	5,5	142,2	239,0	733,3	1 216,5
secteur privé	533,7	691,1	705,0	780,9	499,9	400,3

CONGO : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1990

(Contribution à la croissance réelle)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PRODUIT INTERIEUR BRUT	3,8 %	4,6 %	0,7 %	3,7 %	7,8 %	6,6 %
DEMANDE INTERIEURE	19,6 %	- 1,9 %	5,4 %	7,6 %	18,1 %	39,3 %
Consommation	12,1 %	1,0 %	5,0 %	2,8 %	10,4 %	10,6 %
Publique (Etat)	- 0,8 %	4,1 %	- 3,6 %	0,5 %	1,4 %	1,9 %
Privée	12,9 %	- 3,1 %	8,7 %	2,3 %	9,0 %	8,7 %
Investissements bruts	7,5 %	- 2,9 %	0,3 %	4,8 %	7,7 %	28,7 %
Formation brute de capital fixe	5,7 %	- 2,4 %	2,0 %	3,1 %	7,2 %	26,3 %
Publique	1,2 %	- 0,8 %	- 1,0 %	- 0,1 %	0,6 %	3,2 %
Privée	4,5 %	- 1,6 %	3,0 %	3,2 %	6,5 %	23,1 %
dont : Secteur pétrolier	3,2 %	- 2,7 %	0,7 %	2,9 %	6,0 %	22,3 %
Secteur non pétrolier	1,3 %	1,1 %	2,3 %	0,3 %	0,5 %	0,8 %
Variations des stocks	1,8 %	- 0,5 %	- 1,7 %	1,7 %	0,5 %	2,4 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 15,8 %	6,5 %	- 4,7 %	- 3,8 %	- 10,3 %	- 32,7 %
Exportations de biens et services non facteurs	- 6,7 %	1,3 %	- 2,0 %	- 0,8 %	7,2 %	2,6 %
Importations de biens et services non facteurs	- 9,0 %	5,2 %	- 2,7 %	- 3,0 %	- 17,6 %	- 35,3 %

Sources : CNSEE et BEAC

GABON : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PRODUIT INTERIEUR BRUT	3 454,7	3 437,3	3 585,5	3 865,6	4 642,3	5 111,0
DEEMANDE INTERIEURE	2 556,8	2 777,4	2 732,1	2 770,9	3 038,4	3 327,4
Consommation	1 578,6	1 745,0	1 814,0	1 801,7	2 003,9	2 153,7
Publique	396,6	372,3	353,8	351,4	381,0	419,6
Privée	1 182,0	1 372,7	1 460,2	1 450,3	1 622,9	1 734,1
Investissements bruts	978,2	1 032,4	918,1	969,2	1 034,5	1 173,6
Formation brute de capital fixe	962,2	1 020,4	906,1	959,2	1 020,5	1 157,6
Publique	163,6	203,2	131,0	156,3	160,0	238,8
Privée (Entreprises et ménages)	798,6	817,3	775,2	802,8	860,5	918,8
dont secteur pétrolier	455,2	468,4	389,2	388,0	392,8	402,2
dont secteur non pétrolier	343,4	348,9	385,9	414,8	467,7	516,6
Variations des stocks	16,0	12,0	12,0	10,0	14,0	16,0
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	897,9	659,9	853,4	1 094,7	1 603,9	1 783,6
Exportations de biens et services non facteurs	2 039,4	1 881,6	1 947,4	2 233,0	2 957,5	3 243,9
Biens	1 916,0	1 781,4	1 847,1	2 150,4	2 874,8	3 166,7
Pétrole brut	1 511,3	1 449,1	1 529,5	1 787,6	2 392,3	2 622,0
Autres	404,7	332,3	317,7	362,9	482,4	544,8
Services non facteurs	123,4	100,2	100,2	82,6	82,7	77,2
Importations de biens et services non facteurs	- 1 141,5	- 1 221,7	- 1 094,0	- 1 138,3	- 1 353,6	- 1 460,3
Biens	- 621,2	- 656,6	- 606,1	- 642,2	- 722,6	- 816,0
Secteur pétrolier	- 214,3	- 163,3	- 124,3	- 186,7	- 197,0	- 134,7
Autres	- 406,9	- 493,3	- 481,8	- 455,5	- 525,6	- 681,3
Services non facteurs	- 520,3	- 565,2	- 487,9	- 496,1	- 630,9	- 644,3
Epargne intérieure	1 876,1	1 692,3	1 771,5	2 063,8	2 638,4	2 957,3
Gap de ressources	897,9	659,9	853,4	1 094,7	1 603,9	1 783,6
Revenus des facteurs	- 482,0	- 334,1	- 414,5	- 510,6	- 844,8	- 809,5
Revenu du capital (net)	- 474,6	- 323,3	- 412,4	- 503,4	- 834,6	- 800,3
Revenu du travail (net)	- 7,4	- 10,8	- 2,0	- 7,2	- 10,2	- 9,2
Epargne nationale	1 394,1	1 358,2	1 357,0	1 553,2	1 793,6	2 147,8
dont : administrations publiques	292,0	294,7	413,8	479,2	611,0	731,9
secteur privé	1 102,1	1 063,6	943,3	1 074,0	1 182,6	1 415,8

GABON : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1989

(Contribution à la croissance réelle)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PRODUIT INTERIEUR BRUT	2,5 %	- 0,3 %	2,7 %	1,4 %	3,0 %	1,2 %
DEMANDE INTERIEURE	3,6 %	5,2 %	- 0,2 %	2,4 %	8,4 %	6,2 %
Consommation	0,8 %	3,8 %	0,6 %	1,1 %	6,6 %	3,5 %
Publique	1,6 %	- 0,9 %	- 0,9 %	- 0,1 %	1,0 %	0,7 %
Privée	- 0,8 %	4,7 %	1,6 %	1,2 %	5,7 %	2,7 %
Investissements bruts	2,8 %	1,3 %	- 0,8 %	1,3 %	1,7 %	2,8 %
Formation brute de capital fixe	3,6 %	1,2 %	- 1,1 %	1,3 %	1,9 %	2,7 %
Publique	0,6 %	0,4 %	- 0,8 %	0,2 %	0,0 %	0,7 %
Privée (Entreprises et ménages)	3,0 %	0,8 %	- 0,3 %	1,0 %	1,9 %	2,0 %
dont : Secteur pétrolier	1,3 %	0,1 %	- 1,4 %	0,2 %	- 0,1 %	0,1 %
Secteur non pétrolier	1,7 %	0,7 %	1,1 %	0,9 %	2,0 %	1,9 %
Variations des stocks	- 0,8 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	- 0,2 %	0,1 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 1,1 %	- 5,5 %	2,9 %	- 1,0 %	- 5,4 %	- 5,0 %
Exportations de biens et services non facteurs	- 2,9 %	- 1,9 %	1,9 %	0,4 %	- 0,6 %	- 3,2 %
Importations de biens et services non facteurs	1,8 %	- 3,6 %	0,9 %	- 1,4 %	- 4,8 %	- 1,8 %

Sources : DGSEE, DGE et BEAC

GUINEE EQUATORIALE : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PRODUIT INTERIEUR BRUT	1 242,5	1 454,3	1 650,2	2 471,7	3 757,0	4 462,0
DEMANDE INTERIEURE	1 127,1	744,5	1 313,8	1 537,8	1 922,8	2 368,8
Consommation	221,2	281,9	310,9	407,9	524,4	574,1
Publique (Etat)	41,4	76,9	65,0	81,3	118,6	128,1
Privée	179,8	205,0	245,9	326,6	405,8	445,9
Investissements bruts	905,9	462,6	1 002,9	1 129,8	1 398,3	1 794,8
Formation brute de capital fixe	905,7	462,5	1 002,7	1 129,6	1 398,1	1 794,6
Publique (Budget)	93,7	126,6	169,7	363,0	446,0	758,8
Privée (Entreprises, ménages et autres)	812,1	335,8	833,0	766,6	952,1	1 035,8
dont secteur pétrolier	779,1	281,8	768,7	673,6	845,1	897,4
dont secteur non pétrolier	33,0	54,1	64,2	93,0	107,0	138,4
Variations des stocks	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	115,3	709,8	336,4	934,0	1 834,2	2 093,2
Exportations de biens et services non facteurs	1 287,3	1 493,0	1 647,8	2 456,4	3 724,3	4 339,3
Biens	1 271,7	1 475,3	1 627,9	2 429,5	3 687,3	4 296,1
Pétrole brut	1 161,1	1 344,9	1 490,5	2 238,1	3 368,4	3 894,6
Autres	110,6	130,3	137,5	191,5	318,9	401,5
Services non facteurs	15,6	17,7	19,9	26,9	37,1	43,2
Importations de biens et services non facteurs	- 1 171,9	- 783,2	- 1 311,4	- 1 522,5	- 1 890,1	- 2 246,1
Biens	- 592,8	- 353,6	- 719,0	- 834,6	- 1 118,8	- 1 370,3
Secteur pétrolier	- 487,4	- 213,1	- 539,7	- 498,6	- 619,3	- 658,3
Autres	- 105,4	- 140,5	- 179,4	- 336,1	- 499,5	- 712,0
Services non facteurs	- 579,1	- 429,6	- 592,3	- 687,8	- 771,3	- 875,9
Epargne intérieure	1 021,3	1 172,4	1 339,3	2 063,8	3 232,6	3 887,9
Gap de ressources	115,3	709,8	336,4	934,0	1 834,2	2 093,2
Revenus des facteurs	- 721,8	- 898,8	- 1 012,7	- 1 561,0	- 2 188,8	- 2 137,9
Epargne nationale	299,4	273,6	326,6	502,8	1 043,7	1 750,0
dont: administrations publiques	280,4	303,3	373,9	639,2	1 230,2	1 915,8
secteur privé	19,0	- 29,7	- 47,3	- 136,3	- 186,5	- 165,7

GUINEE EQUATORIALE : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1985

(Contribution à la croissance réelle)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PRODUIT INTERIEUR BRUT	67,8 %	20,4 %	14,4 %	32,7 %	8,8 %	5,3 %
DEMANDE INTERIEURE	118,6 %	- 31,0 %	68,0 %	34,3 %	26,3 %	24,8 %
Consommation	9,8 %	15,2 %	6,2 %	18,6 %	8,7 %	3,8 %
Publique (Etat)	1,5 %	3,9 %	- 1,7 %	- 0,5 %	1,4 %	0,1 %
Privée	8,2 %	11,2 %	7,9 %	19,0 %	7,3 %	3,7 %
Investissements bruts	108,8 %	- 46,2 %	61,8 %	15,7 %	17,5 %	21,0 %
Formation brute de capital fixe	108,8 %	- 46,2 %	61,8 %	15,7 %	17,5 %	21,0 %
Publics	10,8 %	3,9 %	3,3 %	15,7 %	4,1 %	15,1 %
Privée (Entreprises, ménages et autres)	98,1 %	- 50,0 %	58,5 %	0,1 %	13,4 %	5,9 %
dont Secteur pétrolier	96,8 %	- 53,1 %	57,0 %	- 3,0 %	12,7 %	3,9 %
dont Secteur non pétrolier	1,2 %	3,1 %	1,5 %	3,0 %	0,7 %	2,1 %
Variations des stocks	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 50,8 %	51,4 %	- 53,7 %	- 1,6 %	- 17,4 %	- 19,5 %
Exportations de biens et services non facteurs	32,5 %	9,8 %	7,5 %	19,1 %	3,4 %	- 2,3 %
Importations de biens et services non facteurs	- 83,3 %	41,6 %	- 61,2 %	- 20,7 %	- 20,8 %	- 17,2 %

Sources : DGSCN et BEAC

TCHAD : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PRODUIT INTERIEUR BRUT	1 253,5	1 385,3	1 582,1	1 732,9	3 104,6	3 357,6
DEMANDE INTERIEURE	1 691,8	2 722,3	2 163,4	1 938,0	2 892,5	3 156,4
Consommation	1 122,0	1 247,9	1 271,4	1 173,6	2 155,2	2 285,7
Publique (Etat)	90,8	106,2	108,2	114,5	173,2	221,1
Privée	1 031,3	1 141,7	1 163,2	1 059,1	1 982,0	2 064,6
Investissements bruts	569,8	1 474,5	892,0	764,4	737,3	870,6
Formation brute de capital fixe	546,8	1 449,5	892,0	743,7	722,3	858,6
Publique	107,2	147,7	195,5	272,4	218,0	210,4
Privée	439,6	1 301,8	696,5	471,3	504,3	648,3
dont: Secteur pétrolier	337,0	1 158,3	531,6	286,6	291,8	416,7
Secteur non pétrolier	102,6	143,4	165,0	184,8	212,5	231,6
Variations des stocks	23,0	25,0	0,0	20,7	15,0	12,0
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 438,3	- 1 337,0	- 581,3	- 205,1	212,1	201,3
Exportations de biens et services non facteurs	183,8	175,5	390,7	1 200,4	1 718,7	1 853,8
Biens	138,2	128,7	349,3	1 157,7	1 661,2	1 782,2
Coton-fibre	56,9	38,9	45,0	44,7	42,2	43,8
Autres	81,3	89,8	304,3	1 113,0	1 619,0	1 738,5
Services non facteurs	45,6	46,8	41,4	42,7	57,5	71,6
Importations de biens et services non facteurs	- 622,1	- 1 512,5	- 972,0	- 1 405,6	- 1 506,6	- 1 652,6
Biens	- 377,8	- 1 045,2	- 482,3	- 503,5	- 501,0	- 684,0
Secteur public	- 23,3	- 23,8	- 54,3	- 59,2	- 42,9	- 41,4
Secteur privé et autres	- 354,5	- 1 021,3	- 427,9	- 444,4	- 458,1	- 642,6
Services non facteurs	- 244,3	- 467,4	- 489,7	- 902,0	- 1 005,6	- 968,6
Epargne intérieure	131,5	137,4	310,7	559,2	949,4	1 071,9
Gap de ressources	- 438,3	- 1 337,0	- 581,3	- 205,1	212,1	201,3
Revenus des facteurs	- 16,5	- 41,5	- 260,7	- 310,2	- 305,3	- 599,9
Revenu du capital (net)	- 12,6	- 12,6	- 160,8	- 221,9	- 270,2	- 563,8
Revenu du travail (net)	- 3,9	- 28,9	- 99,9	- 88,4	- 35,2	- 36,1
Epargne nationale	115,0	96,0	50,0	249,0	644,1	472,0
dont : administrations publiques	27,6	27,0	83,3	144,6	72,2	180,0
secteur privé	87,4	69,0	- 33,4	104,5	571,9	292,0

TCHAD : OFFRE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Prix constants, aux prix de 1995

(Contribution à la croissance réelle)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PRODUIT INTERIEUR BRUT	11,5 %	8,5 %	14,3 %	33,7 %	8,6 %	- 0,7 %
DEMANDE INTERIEURE	45,1 %	90,4 %	- 32,0 %	24,3 %	3,6 %	15,5 %
Consommation	9,1 %	6,0 %	7,4 %	21,8 %	7,2 %	3,6 %
Publique (Etat)	1,4 %	1,4 %	0,1 %	0,4 %	3,4 %	2,5 %
Privée	7,6 %	4,6 %	7,3 %	21,4 %	3,9 %	1,1 %
Investissements bruts	36,1 %	84,4 %	- 39,4 %	2,5 %	- 3,6 %	12,0 %
Formation brute de capital fixe	35,5 %	83,5 %	- 39,6 %	2,7 %	- 3,5 %	12,0 %
Publique (budget)	1,0 %	4,5 %	5,1 %	5,0 %	- 4,0 %	- 0,6 %
Privée (Entreprises, ménages et autres)	34,5 %	79,0 %	- 44,7 %	- 2,3 %	0,5 %	12,5 %
dont secteur pétrolier	31,9 %	74,4 %	- 47,5 %	- 2,4 %	- 0,6 %	11,7 %
dont secteur non pétrolier	2,6 %	4,7 %	2,8 %	0,1 %	1,1 %	0,8 %
Variations des stocks	0,6 %	0,9 %	0,1 %	- 0,2 %	- 0,1 %	0,0 %
DEMANDE EXTERIEURE NETTE	- 33,6 %	- 81,9 %	46,3 %	9,4 %	4,9 %	- 16,2 %
Exportations de biens et services non facteurs	- 1,9 %	2,1 %	- 0,4 %	12,4 %	1,9 %	- 0,5 %
Importations de biens et services non facteurs	- 31,7 %	- 84,0 %	46,7 %	- 3,1 %	3,0 %	- 15,7 %

Sources : INSEED et BEAC

PRODUIT INTERIEUR BRUT

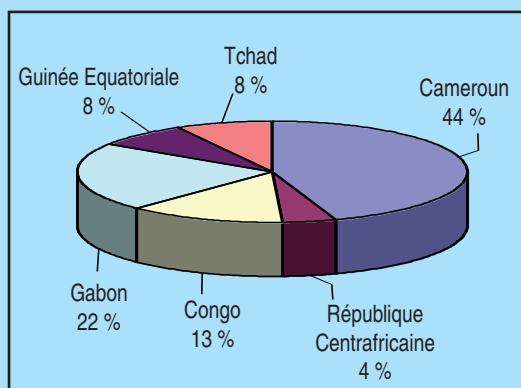
CEMAC : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR PAYS

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
(En milliards de FCFA)						
PIB AUX PRIX COURANTS						
Cameroun(1)	7 061,4	7 583,1	7 916,9	8 333,9	8 781,0	9 698,9
République Centrafricaine	704,7	709,5	678,2	688,6	752,1	817,9
Congo	2 048,3	2 104,9	2 060,6	2 296,6	3 142,8	3 870,1
Gabon	3 454,7	3 437,3	3 585,5	3 865,6	4 642,3	5 111,0
Guinée Equatoriale	1 242,5	1 454,3	1 650,2	2 471,7	3 757,0	4 462,0
Tchad	1 253,5	1 385,3	1 582,1	1 732,9	3 104,6	3 357,6
CEMAC	15 765,1	16 674,4	17 473,5	19 389,2	24 179,9	27 317,4
(Part relative en pourcentage)						
Cameroun	44,8	45,5	45,3	43,0	36,3	35,5
République Centrafricaine	4,5	4,3	3,9	3,6	3,1	3,0
Congo	13,0	12,6	11,8	11,8	13,0	14,2
Gabon	21,9	20,6	20,5	19,9	19,2	18,7
Guinée Equatoriale	7,9	8,7	9,4	12,7	15,5	16,3
Tchad	8,0	8,3	9,1	8,9	12,8	12,3
CEMAC	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

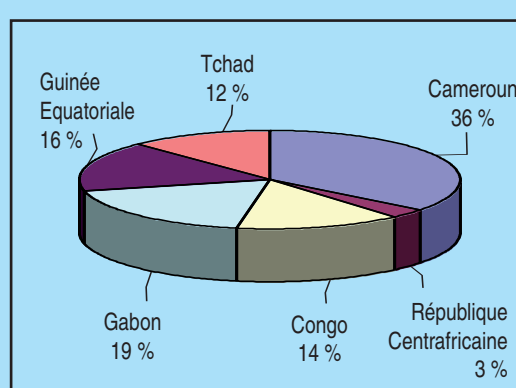
Sources: Administrations nationales et BEAC

(1) Données en exercice budgétaire allant de juillet de l'année n à juin de l'année n+1, en 2001.

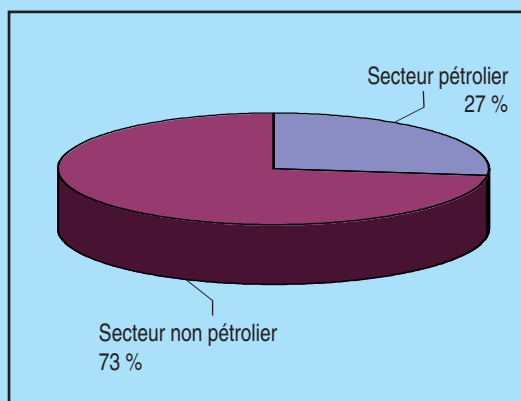
RÉPARTITION DU PIB DE LA CEMAC EN 2001



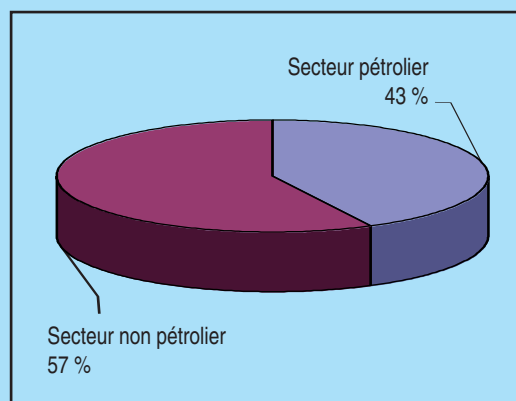
RÉPARTITION DU PIB DE LA CEMAC EN 2006



RÉPARTITION DU PIB DE LA CEMAC : SECTEUR PÉTROLIER ET NON PÉTROLIER EN 2001



RÉPARTITION DU PIB DE LA CEMAC : SECTEUR PÉTROLIER ET NON PÉTROLIER EN 2006



CEMAC : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur primaire	6 968,8	7 253,2	7 593,4	8 891,1	12 970,8	14 968,2
Agriculture, Elevage, Chasse et Pêche	2 459,4	2 600,7	2 653,9	2 629,7	2 912,3	3 187,0
Sylviculture	265,5	255,7	262,2	294,3	273,8	344,3
Industries extractives	4 243,9	4 396,8	4 677,3	5 967,2	9 784,8	11 437,0
Secteur secondaire	2 357,8	2 541,4	2 633,0	2 797,5	3 119,2	3 489,6
Industries manufacturières	1 725,7	1 841,5	1 908,4	1 923,8	2 023,2	2 169,6
Bâtiments et Travaux Publics	398,0	428,9	446,6	518,2	585,1	708,1
Autres	234,1	271,0	278,0	355,5	511,0	612,0
Secteur tertiaire	5 458,1	5 877,2	6 227,4	6 657,2	6 979,6	7 627,2
Services marchands	4 244,2	4 552,8	4 848,0	5 210,1	5 459,6	6 012,4
Services non marchands	1 213,8	1 324,3	1 379,4	1 447,1	1 520,0	1 614,8
PIB aux coûts des facteurs	14 784,7	15 671,8	16 453,8	18 345,8	23 069,6	26 085,0
Droits et Taxes à l'importation	980,4	1 002,6	1 019,7	1 043,4	1 110,3	1 232,4
PIB aux prix courants du marché	15 765,1	16 674,4	17 473,5	19 389,2	24 179,9	27 317,4
PIB du Secteur pétrolier	4 227,2	4 400,2	4 706,1	6 022,3	9 924,0	11 647,1
PIB du Secteur non pétrolier	11 537,9	12 274,2	12 767,4	13 366,9	14 255,9	15 670,3
PIB aux prix constants du marché (1992)	11 005,7	11 455,3	11 938,6	12 726,1	13 193,1	13 619,9
PIB du Secteur pétrolier	1 448,0	1 487,1	1 577,9	1 904,0	1 944,1	1 906,1
PIB du Secteur non pétrolier	9 557,7	9 968,2	10 360,7	10 822,2	11 249,0	11 713,7
Déflateur implicite (base 100: 1992)	143,2	145,6	146,4	152,4	183,3	200,6
dont PIB non pétrolier	291,9	295,9	298,3	316,3	510,5	611,0
PIB pétrolier	120,7	123,1	123,2	123,5	126,7	133,8

CEMAC: PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1992

(Contribution à la croissance réelle)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur primaire	1,2 %	3,4 %	1,3 %	3,0 %	0,8 %	0,5 %
Agriculture, Elevage, Chasse et Pêche	0,7 %	0,7 %	0,6 %	0,4 %	0,7 %	0,5 %
Sylviculture	- 0,1 %	- 0,6 %	0,0 %	0,1 %	- 0,1 %	0,3 %
Industries extractives	0,7 %	3,3 %	0,7 %	2,5 %	0,1 %	- 0,4 %
Secteur secondaire	2,8 %	5,2 %	0,5 %	1,3 %	0,8 %	1,0 %
Industries manufacturières	0,8 %	5,8 %	0,4 %	0,5 %	0,2 %	0,3 %
Bâtiments et Travaux Publics	1,1 %	- 0,7 %	0,1 %	0,4 %	0,2 %	0,4 %
Autres	0,8 %	0,2 %	0,1 %	0,5 %	0,4 %	0,2 %
Secteur tertiaire	2,8 %	1,7 %	2,5 %	2,3 %	1,9 %	1,6 %
Services marchands	2,2 %	1,7 %	2,1 %	1,9 %	1,5 %	1,4 %
Services non marchands	0,6 %	0,0 %	0,4 %	0,4 %	0,3 %	0,3 %
PIB aux coûts des facteurs	6,8 %	10,3 %	4,3 %	6,7 %	3,5 %	3,1 %
Droits et Taxes à l'importation	- 0,4 %	- 6,3 %	- 0,1 %	- 0,1 %	0,2 %	0,2 %
PIB aux prix constants du marché	6,4 %	4,1 %	4,2 %	6,6 %	3,7 %	3,2 %
PIB du Secteur pétrolier	1,3 %	0,4 %	0,8 %	2,7 %	0,3 %	- 0,3 %
PIB du Secteur non pétrolier	5,1 %	3,7 %	3,4 %	3,9 %	3,4 %	3,5 %

Sources : Administrations nationales et BEAC

CAMEROUN : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	2001/02	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur primaire	2 451,6	2 097,5	2 093,1	2 135,3	2 395,9	2 785,1
Agriculture des produits vivriers	919,4	1 050,3	1 058,2	1 033,7	1 128,1	1 245,2
Agriculture industrielle d'exportation	310,8	139,1	146,2	143,6	135,5	130,0
Elevage, Chasse et Piégeage	288,6	183,9	194,6	180,2	196,5	213,3
Pêche	17,6	90,8	96,2	90,2	110,3	121,1
Sylviculture	447,3	86,4	98,9	132,8	98,0	126,8
Pétrole	467,9	546,9	499,1	554,9	727,6	948,7
Secteur secondaire	1 685,2	1 695,9	1 748,1	1 812,7	1 882,9	2 001,9
Industries	1 019,3	1 445,8	1 484,2	1 489,3	1 532,1	1 631,6
Electricité, Gaz et Eau	129,1	46,3	50,3	75,8	77,9	84,2
Batiments et Travaux publics	536,7	203,9	213,6	247,7	272,9	286,2
Secteur tertiaire	2 967,1	3 211,6	3 488,4	3 793,1	3 840,2	4 197,1
Transport et Communication	1 014,7	451,3	505,0	502,2	479,1	543,1
Commerce, Hôtel et Restaurants	891,2	1 457,9	1 578,9	1 798,3	1 807,4	1 968,0
Autres services marchands et ajustements	145,0	669,3	731,6	767,9	825,0	903,7
Services non marchands	916,2	633,1	672,8	724,8	728,7	782,3
PIB aux coûts des facteurs	7 103,9	7 004,9	7 329,5	7 741,1	8 119,0	8 984,2
Droits et Taxes à l'importation	231,5	578,2	587,4	592,8	662,1	714,7
PIB aux prix courants du marché	7 335,4	7 583,1	7 916,9	8 333,9	8 781,0	9 698,9
dont: PIB non pétrolier	6 867,5	7 036,2	7 417,9	7 779,0	8 053,4	8 750,2
dont: PIB non pétrolier, hors produits d'exportation	6 109,4	6 810,7	7 172,8	7 502,6	7 819,9	8 493,4
PIB pétrolier	467,9	546,9	499,1	554,9	727,6	948,7
PIB aux prix constants du marché (1992/93)	4 325,7	7 188,0	7 477,7	7 754,5	7 927,8	8 204,5
PIB non pétrolier	4 143,6	6 532,7	6 854,7	7 188,3	7 400,8	7 645,7
dont PIB non pétrolier, hors produits d'exportation	3 814,6	6 305,0	6 615,1	6 927,9	7 143,6	7 390,8
PIB pétrolier	182,1	655,2	623,0	566,2	527,0	558,8
Déflateur implicite (1992/93)	169,6	105,5	105,9	107,5	110,8	118,2
dont: PIB non pétrolier	165,7	107,7	108,2	108,2	108,8	114,4
PIB pétrolier	256,9	83,5	80,1	98,0	138,1	169,8

CAMEROUN : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1992-1993

(Contribution à la croissance réelle)

	2001/02	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur primaire	- 0,2 %	0,3 %	0,3 %	0,1 %	0,0 %	1,1 %
Agriculture des produits vivriers	0,4 %	0,7 %	0,5 %	0,5 %	0,4 %	0,6 %
Agriculture industrielle d'exportation	- 0,2 %	0,1 %	0,0 %	0,2 %	0,0 %	- 0,2 %
Elevage, Chasse et Piégeage	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Pêche	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %
Sylviculture	- 0,1 %	- 0,1 %	0,1 %	0,1 %	- 0,1 %	0,2 %
Pétrole	- 0,5 %	- 0,4 %	- 0,4 %	- 0,8 %	- 0,5 %	0,4 %
Secteur secondaire	1,8 %	0,7 %	0,6 %	0,7 %	0,2 %	0,3 %
Industries	0,7 %	0,6 %	0,5 %	0,4 %	0,1 %	0,2 %
Electricité, Gaz et Eau	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %
Batiments et Travaux publics	1,0 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,0 %	0,1 %
Secteur tertiaire	2,3 %	2,9 %	3,1 %	2,8 %	1,3 %	1,8 %
Transport et Communication	0,9 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,5 %
Commerce, Hôtel et Restaurants	0,8 %	1,3 %	1,8 %	1,4 %	0,5 %	0,7 %
Autres services marchands et ajustements	0,1 %	0,6 %	0,2 %	0,3 %	0,1 %	0,3 %
Services non marchands	0,5 %	0,4 %	0,4 %	0,6 %	0,1 %	0,3 %
PIB aux couts des facteurs	3,9 %	3,9 %	3,9 %	3,7 %	1,5 %	3,2 %
Droits et Taxes à l'importation	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,7 %	0,3 %
PIB aux prix constants	4,1 %	4,0 %	4,0 %	3,7 %	2,2 %	3,5 %
dont : PIB non pétrolier	4,6 %	4,4 %	4,5 %	4,5 %	2,7 %	3,1 %
PIB pétrolier	- 0,5 %	- 0,4 %	- 0,4 %	- 0,8 %	- 0,5 %	0,4 %

Sources: INS, DP et BEAC

Exercice budgétaire, de juillet à juin en 2001/2002.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur primaire	392,7	389,3	390,7	388,8	406,9	447,4
Agriculture	195,1	194,8	206,1	201,2	211,9	228,0
Subsistance	182,4	190,3	203,6	198,2	208,0	224,4
Autres (y/c cultures de rapport)	12,7	4,5	2,4	3,0	4,0	3,7
Elevage	85,6	87,8	93,0	93,0	97,5	105,2
Chasse et pêche	31,7	33,1	35,7	35,1	36,8	39,7
Sylviculture	53,6	50,5	38,2	39,1	36,6	50,5
Industries extractives	26,7	23,1	17,6	20,4	24,1	24,0
Secteur secondaire	67,5	69,3	67,9	68,0	87,5	94,2
Industrie manufacturière	40,7	42,2	39,9	40,3	44,1	50,1
Energie (Eau, Electricité)	4,4	4,2	4,1	4,1	4,3	4,9
Construction	22,4	22,9	23,9	23,6	39,0	39,3
Secteur tertiaire	214,0	215,8	188,7	194,5	225,3	233,4
Services privés	145,9	147,9	139,9	144,7	152,9	166,3
Commerce, transports et télécommunications	105,7	107,4	101,3	105,4	111,4	121,2
Autres services	40,2	40,4	38,5	39,3	41,5	45,2
Administrations publiques	68,1	68,0	48,8	49,8	72,4	67,0
Intérieures	46,3	46,2	41,2	38,3	53,2	48,5
Assistance technique extérieure	21,8	21,8	7,6	11,5	19,2	18,5
PIB aux coûts des facteurs	674,1	674,4	647,3	651,3	719,7	775,0
Droits d'importation et impôts divers	30,5	35,1	30,9	37,3	32,4	42,9
PIB aux prix courants du marché	704,7	709,5	678,2	688,6	752,1	817,9
PIB aux prix constants du marché (1985)	468,4	469,9	448,2	463,7	477,6	498,0
Déflateur implicite (base 100 : 1985)	150,4	151,0	151,3	148,5	157,5	164,2

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1985

(Contribution à la croissance réelle)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur primaire	3,1 %	0,2 %	- 1,5 %	1,8 %	0,7 %	2,7 %
Agriculture	2,3 %	0,5 %	0,5 %	0,4 %	0,7 %	0,4 %
Subsistance	2,3 %	0,8 %	0,6 %	0,5 %	0,7 %	0,4 %
Autres (y/c cultures de rapport)	0,0 %	- 0,3 %	- 0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Elevage	0,3 %	0,1 %	0,1 %	0,3 %	0,2 %	0,1 %
Chasse et pêche	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %
Sylviculture	0,2 %	- 0,2 %	- 1,7 %	0,7 %	- 0,6 %	1,8 %
Industries extractives	0,1 %	- 0,3 %	- 0,5 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %
Secteur secondaire	0,2 %	0,1 %	- 0,5 %	0,2 %	1,6 %	0,3 %
Industrie manufacturière	0,1 %	0,1 %	- 0,5 %	0,3 %	0,4 %	0,5 %
Energie (Eau, Electricité)	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Construction	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,2 %	- 0,2 %
Secteur tertiaire	- 0,7 %	- 0,4 %	- 1,8 %	0,3 %	1,8 %	0,0 %
Services privés	0,1 %	- 0,3 %	- 1,0 %	0,3 %	0,5 %	0,4 %
Commerce, transports et télécommunications	0,0 %	- 0,2 %	- 0,8 %	0,3 %	0,4 %	0,3 %
Autres services	0,1 %	- 0,1 %	- 0,3 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %
Administrations publiques	- 0,8 %	- 0,1 %	- 0,8 %	0,0 %	1,3 %	- 0,4 %
Intérieures	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Assistance technique extérieure	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
PIB aux coûts des facteurs	2,6 %	- 0,1 %	- 3,8 %	2,3 %	4,1 %	3,0 %
Droits d'importation et impôts divers	0,1 %	0,4 %	- 0,8 %	1,1 %	- 1,1 %	1,3 %
PIB aux prix du marché	2,7 %	0,3 %	- 4,6 %	3,5 %	3,0 %	4,3 %

Sources : ICASEES et BEAC

CONGO : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur primaire	1 277,4	1 258,2	1 172,5	1 341,7	2 085,1	2 629,7
Agriculture, élevage, chasse et pêche	99,9	107,9	108,9	108,8	124,2	144,1
Sylviculture et exploitation forestière	18,9	23,9	27,5	27,9	36,1	39,5
Industries extractives (pétrole)	1 158,6	1 126,4	1 036,1	1 205,0	1 924,8	2 446,2
Secteur secondaire	182,8	206,4	237,2	240,6	278,3	347,9
Industries manufacturières	92,4	112,0	132,8	134,1	166,2	189,5
Electricité, gaz et eau	16,0	18,5	18,9	19,7	21,6	24,2
Bâtiments et Travaux publics	74,4	75,9	85,5	86,8	90,5	134,3
Secteur tertiaire	511,2	568,2	585,6	644,3	719,2	818,1
Transports et télécommunications	110,8	123,4	121,0	136,6	144,3	190,7
Commerce, restaurants et hôtels	143,0	167,6	172,1	189,0	224,9	250,1
Administrations publiques	137,3	147,9	147,2	152,3	162,5	167,5
Autres services	120,1	129,3	145,3	166,3	187,5	209,8
PIB aux coûts des facteurs	1 971,4	2 032,8	1 995,2	2 226,6	3 082,6	3 795,7
Droits et Taxes à l'importation	76,9	72,1	65,3	70,0	60,3	74,4
PIB aux prix courants du marché	2 048,3	2 104,9	2 060,6	2 296,6	3 142,8	3 870,1
PIB hors pétrole aux prix courants du marché	889,7	978,5	1 024,5	1 091,6	1 218,0	1 423,9
PIB pétrole aux prix courants du marché	1 158,6	1 126,4	1 036,1	1 205,0	1 924,8	2 446,2
PIB aux prix constants (1990)	911,2	953,0	959,9	995,9	1 073,1	1 144,0
PIB hors pétrole à prix constant	556,8	603,9	635,9	670,3	705,8	756,9
PIB pétrole à prix constant	354,4	349,1	324,0	325,6	367,3	387,1
Déflateur du PIB (base 100 :1990)	224,8	220,9	214,7	230,6	292,9	338,3
Secteur pétrolier	326,9	322,7	319,8	370,1	524,0	631,9
Secteur non pétrolier	159,8	162,0	161,1	162,8	172,6	188,1

CONGO : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1990

(Contribution à la croissance réelle)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur primaire	- 2,5 %	0,3 %	- 2,0 %	0,9 %	4,9 %	2,7 %
Agriculture, élevage, chasse et pêche	0,5 %	0,3 %	0,5 %	0,4 %	0,4 %	0,6 %
Sylviculture et exploitation forestière	0,3 %	0,6 %	0,2 %	0,4 %	0,3 %	0,3 %
Industries extractives (pétrole)	- 3,3 %	- 0,6 %	- 2,6 %	0,2 %	4,2 %	1,8 %
Secteur secondaire	1,6 %	1,3 %	0,8 %	0,8 %	0,3 %	1,1 %
Industries manufacturières	1,3 %	1,1 %	0,6 %	0,7 %	0,2 %	0,7 %
Electricité, gaz et eau	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %
Bâtiments et Travaux publics	0,2 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,3 %
Secteur tertiaire	3,5 %	3,3 %	2,2 %	1,8 %	2,5 %	2,1 %
Transports et télécommunications	1,2 %	1,4 %	1,0 %	0,8 %	0,6 %	0,6 %
Commerce, restaurants et hôtels	1,0 %	1,4 %	0,5 %	0,5 %	0,7 %	0,7 %
Administrations publiques	1,2 %	0,3 %	0,0 %	0,3 %	0,7 %	0,4 %
Autres services	0,2 %	0,2 %	0,6 %	0,3 %	0,4 %	0,5 %
PIB aux coûts des facteurs	2,7 %	4,8 %	1,0 %	3,6 %	7,7 %	5,9 %
Droits et Taxes à l'importation	1,1 %	- 0,2 %	- 0,3 %	0,2 %	0,1 %	0,7 %
PIB aux prix constants du marché	3,8 %	4,6 %	0,7 %	3,7 %	7,8 %	6,6 %
Secteur pétrolier	7,1 %	5,2 %	3,4 %	3,6 %	3,6 %	4,8 %
Secteur non pétrolier	- 3,3 %	- 0,6 %	- 2,6 %	0,2 %	4,2 %	1,8 %

Sources : CNSEE et BEAC

GABON : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur primaire	1 704,2	1 680,5	1 776,6	2 022,1	2 711,7	2 997,3
Agriculture, Elevage et Pêche	143,9	148,3	152,9	157,2	162,2	174,4
Forêt	76,2	68,1	72,7	71,6	78,2	99,5
Industries extractives	1 484,1	1 464,1	1 550,9	1 793,3	2 471,3	2 723,4
Secteur secondaire	289,6	305,8	303,1	317,8	336,9	370,0
Industries manufacturières et énergie	188,7	202,7	208,8	218,4	231,5	246,3
Industries du bois	21,1	18,6	19,8	18,9	20,6	23,2
Batiments et travaux publics	79,8	84,5	74,5	80,5	84,8	100,4
Secteur tertiaire	1 205,9	1 212,5	1 254,3	1 270,1	1 333,6	1 455,1
Transports et télécommunications	185,7	190,8	196,5	203,1	212,2	226,6
Commerce	257,6	242,0	248,6	248,6	265,7	288,5
Administrations publiques	293,1	293,4	304,6	301,0	303,0	335,7
Autres services	469,5	486,3	504,6	517,3	552,7	604,3
PIB aux coûts des facteurs	3 199,7	3 198,8	3 334,0	3 610,1	4 382,2	4 822,5
Droits et Taxes à l'importation	255,0	238,5	251,5	255,5	260,1	288,5
PIB aux prix courants du marché	3 454,7	3 437,3	3 585,5	3 865,6	4 642,3	5 111,0
PIB du Secteur pétrolier	1 434,7	1 409,1	1 508,1	1 727,8	2 368,4	2 616,9
PIB du Secteur non pétrolier	2 020,0	2 028,2	2 077,4	2 137,7	2 273,9	2 494,1
PIB aux prix constants du marché (1989)	1 649,3	1 644,1	1 687,8	1 712,2	1 763,9	1 785,9
PIB du Secteur pétrolier	413,7	403,2	433,3	432,7	426,8	382,0
PIB du Secteur non pétrolier	1 235,7	1 240,9	1 254,5	1 279,5	1 337,2	1 404,0
Déflateur implicite du PIB (Base 100=1989)	209,5	209,1	212,4	225,8	263,2	286,2
PIB du Secteur pétrolier	346,8	349,5	348,0	399,3	555,0	685,1
PIB du Secteur non pétrolier	163,5	163,4	165,6	167,1	170,1	177,6

GABON : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1989

(Contribution à la croissance réelle)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur primaire	- 1,6 %	- 0,8 %	2,1 %	0,3 %	0,0 %	- 2,0 %
Agriculture, Elevage et Pêche	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %
Forêt	- 0,1 %	- 0,3 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,2 %
Industries extractives	- 1,7 %	- 0,6 %	1,9 %	0,2 %	- 0,3 %	- 2,4 %
Secteur secondaire	1,9 %	0,7 %	- 0,4 %	0,6 %	0,9 %	1,0 %
Industries manufacturières et énergie	1,0 %	0,7 %	0,1 %	0,5 %	0,7 %	0,5 %
Industries du bois	0,0 %	- 0,1 %	- 0,1 %	- 0,1 %	0,1 %	0,1 %
Batiments et travaux publics	0,9 %	0,1 %	- 0,4 %	0,2 %	0,1 %	0,4 %
Secteur tertiaire	2,1 %	0,2 %	0,8 %	0,5 %	2,0 %	1,9 %
Transports et télécommunications	0,5 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	0,3 %
Commerce	0,2 %	- 0,5 %	0,1 %	0,0 %	0,4 %	0,4 %
Administrations publiques	0,1 %	0,0 %	0,3 %	- 0,1 %	0,1 %	0,3 %
Autres services	1,4 %	0,5 %	0,3 %	0,4 %	1,2 %	0,9 %
PIB aux coûts des facteurs	2,4 %	0,2 %	2,6 %	1,4 %	2,9 %	0,9 %
Droits et Taxes à l'importation	0,1 %	- 0,5 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,4 %
PIB aux prix constants du marché	2,5 %	- 0,3 %	2,7 %	1,4 %	3,0 %	1,2 %
PIB du Secteur pétrolier	- 1,4 %	- 0,6 %	1,8 %	0,0 %	- 0,3 %	- 2,5 %
PIB du Secteur non pétrolier	3,9 %	0,3 %	0,8 %	1,5 %	3,4 %	3,8 %

Sources : DGSEE, DGE et BEAC

GUINEE EQUATORIALE : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur primaire	1 096,4	1 258,9	1 420,1	2 148,6	3 270,2	3 821,0
Agriculture	36,8	38,0	46,7	50,2	58,0	64,5
Cultures d'exportations	5,9	2,5	6,0	4,7	7,3	8,7
Secteur de subsistance	28,5	32,7	37,5	41,9	46,7	51,4
Elevage et Chasse	2,4	2,8	3,2	3,6	4,0	4,4
Production de bois	33,5	26,7	24,8	22,9	24,9	28,0
Pêche	1,1	1,6	1,8	2,0	2,3	2,5
Pétrole	1 025,0	1 192,6	1 346,8	2 073,4	3 185,1	3 726,0
Secteur secondaire	80,0	110,5	123,8	206,2	350,9	484,2
Méthanol	59,3	81,4	89,3	141,0	266,2	340,6
Industries manufacturières	1,8	2,1	2,6	3,3	4,0	4,8
Energie, Gaz et Eau	4,9	6,0	7,0	10,3	13,9	20,0
Construction	14,0	21,0	24,9	51,7	66,9	118,8
Secteur tertiaire	44,4	61,3	75,3	86,1	105,6	117,7
Commerce, Restaurant et Hôtel	13,5	17,2	21,0	27,8	32,2	36,0
Transports et Télécommunications	2,2	3,4	4,1	4,5	5,2	5,8
Institutions financières et immobilières	3,2	3,7	4,5	6,9	11,7	13,8
Administrations publiques	19,4	30,0	34,5	34,9	42,6	46,6
Autres services	6,1	7,1	11,0	12,0	13,9	15,5
PIB aux coûts des facteurs	1 220,9	1 430,7	1 619,2	2 440,8	3 726,8	4 422,9
Droits et Taxes à l'importation	21,6	23,5	31,0	30,9	30,2	39,1
PIB aux prix courants du marché	1 242,5	1 454,3	1 650,2	2 471,7	3 757,0	4 462,0
Secteur pétrolier	1 084,4	1 274,0	1 436,1	2 214,4	3 451,3	4 066,5
Secteur non pétrolier	158,1	180,2	214,1	257,3	305,7	395,4
PIB aux prix constants du marché (1985)	409,3	492,9	563,7	748,2	814,1	857,4
Secteur pétrolier	321,2	394,5	450,6	606,4	645,8	635,1
Secteur non pétrolier	88,1	98,4	113,1	141,7	168,3	222,3
Déflateur implicite du PIB (base 100 : 1985)	303,6	295,1	292,8	330,4	461,5	520,4
Secteur pétrolier	337,6	323,0	318,7	365,2	534,5	640,3
Secteur non pétrolier	179,5	183,1	189,3	181,6	181,6	177,9

GUINEE EQUATORIALE : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1985

(Contribution à la croissance réelle)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur primaire	45,3 %	12,0 %	11,2 %	21,7 %	1,7 %	- 2,8 %
Agriculture	0,0 %	- 0,2 %	0,6 %	0,0 %	0,3 %	0,2 %
Cultures d'exportations	0,1 %	- 0,4 %	0,4 %	- 0,3 %	0,1 %	0,1 %
Secteur de subsistance	- 0,1 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %
Elevage et chasse	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Production forestière	- 0,4 %	- 0,6 %	0,0 %	- 0,1 %	0,1 %	0,0 %
Pêche	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Pétrole	45,5 %	12,6 %	10,6 %	21,8 %	1,4 %	- 2,9 %
Secteur secondaire	19,4 %	6,8 %	1,4 %	10,1 %	5,9 %	7,3 %
Méthanol	16,7 %	5,3 %	0,8 %	5,8 %	3,9 %	1,6 %
Industries manufacturières	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %
Energie, gaz et eau	0,4 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	0,4 %	0,6 %
Construction	2,3 %	1,2 %	0,4 %	3,8 %	1,6 %	5,1 %
Secteur tertiaire	2,9 %	1,3 %	1,5 %	1,3 %	1,4 %	0,6 %
Commerce, restaurant et hôtel	1,2 %	0,6 %	0,5 %	0,8 %	0,3 %	0,2 %
Transports et télécommunications	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Services financiers et immobiliers	0,4 %	0,1 %	0,2 %	0,4 %	0,6 %	0,2 %
Administrations publiques	0,6 %	0,3 %	0,3 %	0,0 %	0,3 %	0,2 %
Autres services	0,6 %	0,1 %	0,5 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %
PIB au coût des facteurs	67,5 %	20,0 %	14,1 %	33,1 %	9,0 %	5,2 %
Droits et taxes à l'importation	0,3 %	0,4 %	0,3 %	- 0,4 %	- 0,2 %	0,1 %
PIB aux prix constants du marché	67,8 %	20,4 %	14,4 %	32,7 %	8,8 %	5,3 %
Secteur pétrolier	62,2 %	17,9 %	11,4 %	27,7 %	5,3 %	- 1,3 %
Secteur non pétrolier	5,6 %	2,5 %	3,0 %	5,1 %	3,6 %	6,6 %

Sources : DGSCN et BEAC

TCHAD : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix courants

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur primaire	529,2	568,8	740,4	854,6	2100,9	2287,6
Agriculture	246,6	244,1	218,5	238,0	333,3	374,1
Cultures vivrières	219,0	216,1	199,2	201,5	298,8	345,5
Cultures industrielles	27,6	28,0	19,3	36,5	34,5	28,6
Elevage	222,5	232,4	239,7	247,3	257,5	283,6
Sylviculture, pêche et mines	35,8	48,5	55,4	49,2	58,2	61,1
Pétrole	24,3	43,8	226,8	320,2	1451,9	1568,8
Secteur secondaire	139,8	153,6	152,9	152,2	182,7	191,4
Industries manufacturières	38,6	36,8	40,0	38,5	45,3	47,3
Coton-fibre	15,7	11,1	15,4	10,2	15,6	15,3
Autres industries	22,9	25,7	24,6	28,4	29,7	32,0
Artisanat	76,4	88,3	81,6	78,6	97,3	104,8
Bâtiments et travaux publics	18,1	20,7	24,3	27,9	30,9	29,0
Eau et électricité	6,7	7,8	7,0	7,1	9,2	10,2
Secteur tertiaire	537,6	607,7	635,2	669,1	755,8	805,8
Transport et Télécommunications	38,3	42,0	40,3	44,3	54,4	54,0
Commerce	249,9	295,4	302,6	310,2	336,4	372,2
Administrations publiques	140,0	151,9	171,5	184,3	210,8	215,6
Autres	109,4	118,4	120,8	130,3	154,2	164,0
PIB aux coûts des facteurs	1206,6	1330,1	1528,6	1675,9	3039,4	3284,8
Taxes nettes sur les produits	46,9	55,2	53,5	56,9	65,2	72,8
PIB aux prix courants du marché	1253,5	1385,3	1582,1	1732,9	3104,6	3357,6
PIB pétrolier	...	...	226,8	320,2	1451,9	1568,8
PIB non pétrolier	1253,5	1385,3	1355,3	1412,7	1652,7	1788,8
PIB aux prix constants du marché (1995)	918,5	996,7	1139,0	1523,0	1653,4	1642,5
PIB pétrolier	...	...	123,5	485,0	495,2	452,7
PIB non pétrolier	918,5	996,7	1015,5	1038,0	1158,2	1189,8
Déflateur du PIB (base = 1995)	136,5	139,0	138,9	113,8	187,8	204,4
dont non pétrolier	136,5	139,0	133,5	136,1	142,7	150,3

TCHAD : PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) PAR SECTEUR

Prix constants, aux prix de 1995

(Contribution à la croissance réelle)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur primaire	5,7 %	1,5 %	10,6 %	30,1 %	3,5 %	- 1,8 %
Agriculture	3,0 %	- 0,7 %	1,1 %	- 2,0 %	2,3 %	0,4 %
Cultures vivrières	2,8 %	- 0,8 %	2,0 %	- 2,9 %	2,2 %	0,7 %
Cultures industrielles	0,3 %	0,1 %	- 0,8 %	1,0 %	0,2 %	- 0,3 %
Elevage	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %
Sylviculture, pêche et mines	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	0,1 %
Pétrole	2,1 %	1,7 %	8,9 %	31,7 %	0,7 %	- 2,6 %
Secteur secondaire	- 0,2 %	1,5 %	0,4 %	- 0,3 %	1,3 %	0,1 %
Industries manufacturières	- 0,7 %	0,6 %	0,1 %	- 0,6 %	0,8 %	0,0 %
Coton-fibre	- 0,7 %	0,4 %	0,0 %	- 0,8 %	1,0 %	- 0,1 %
Autres industries	0,1 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	- 0,1 %	0,1 %
Artisanat	0,2 %	0,7 %	0,0 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %
Bâtiments et travaux publics	0,2 %	0,2 %	0,4 %	0,3 %	0,2 %	- 0,1 %
Eau et électricité	0,1 %	0,1 %	- 0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %
Secteur tertiaire	5,5 %	4,7 %	3,2 %	3,5 %	3,5 %	0,8 %
Transport et Télécommunications	1,2 %	0,4 %	- 0,5 %	0,1 %	0,4 %	0,0 %
Commerce	2,1 %	2,7 %	1,1 %	1,5 %	1,0 %	0,5 %
Administrations publiques	0,9 %	0,8 %	2,0 %	1,3 %	1,0 %	0,0 %
Autres	1,2 %	0,7 %	0,5 %	0,6 %	1,1 %	0,3 %
PIB aux coûts des facteurs	11,0 %	7,8 %	14,1 %	33,3 %	8,2 %	- 0,9 %
Impôts indirects	0,5 %	0,8 %	0,2 %	0,4 %	0,3 %	0,2 %
PIB à prix constants de 1995	11,5 %	8,5 %	14,3 %	33,7 %	8,6 %	- 0,7 %
PIB pétrolier	...	...	8,9 %	31,7 %	0,7 %	- 2,6 %
PIB non pétrolier	11,5 %	8,5 %	5,4 %	2,0 %	7,9 %	1,9 %

Sources : INSEED et BEAC

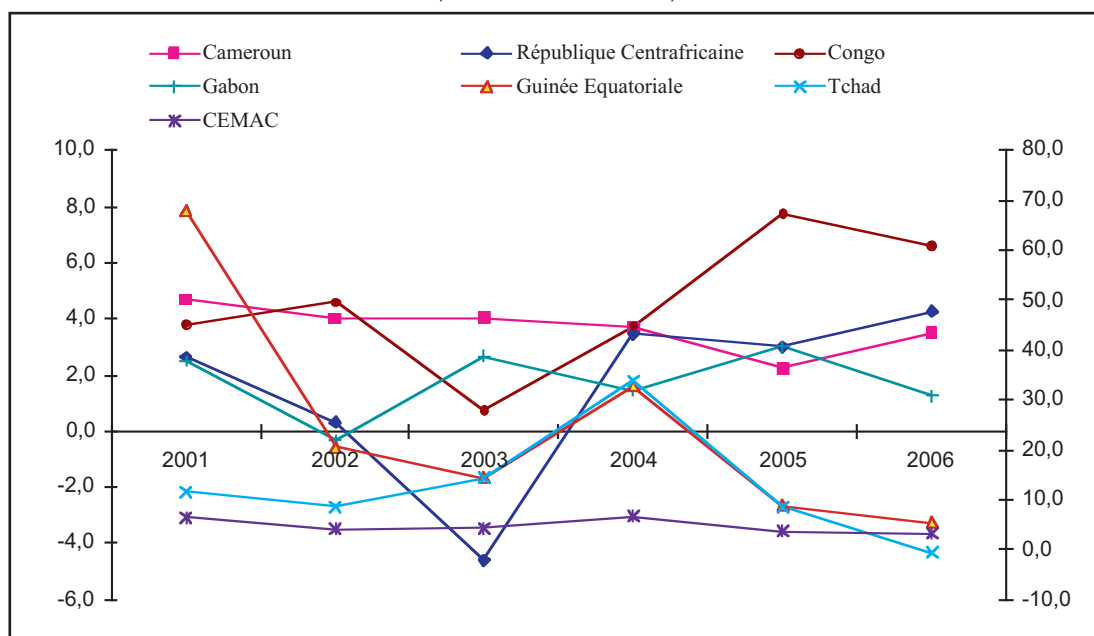
**EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB EN TERMES REELS DES ETATS
MEMBRES DE LA CEMAC DE 2001 À 2006** (Variation annuelle en %)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Cameroun	4,7	4,0	4,0	3,7	2,2	3,5
République Centrafricaine	2,7	0,3	- 4,6	3,5	3,0	4,3
Congo	3,8	4,6	0,7	3,7	7,8	6,6
Gabon	2,5	- 0,3	2,7	1,4	3,0	1,2
Guinée Equatoriale	67,8	20,4	14,4	32,7	8,8	5,3
Tchad	11,5	8,5	14,3	33,7	8,6	- 0,7
CEMAC	6,4	4,1	4,2	6,6	3,7	3,2

Sources : Administrations nationales et BEAC

**CROISSANCE EN TERMES REELS DES ETATS MEMBRES DE LA CEMAC
DE 2001 A 2006**

(variation annuelle en %)



CEMAC et Guinée Equatoriale : échelle de droite

INFLATION

ÉVOLUTION DE L'INFLATION DANS LA CEMAC

PAYS	Cameroun ⁽¹⁾	Republique Centrafricaine	Congo ⁽²⁾	Gabon	Guinée Equatoriale ⁽³⁾	Tchad	CEMAC
PERIODE							
2001							
Indice moyen	174,8	204,8	287,1	477,0	108,8	206,6	
Indice de fin de période	177,8	203,4	301,9	475,1	114,2	200,7	
Moyenne annuelle	4,6 %	3,8 %	0,4 %	2,1 %	8,8 %	12,4 %	4,3 %
Glissement annuel	5,8 %	2,5 %	7,7 %	1,0 %	12,2 %	0,7 %	5,1 %
2002							
Indice moyen	179,8	209,6	298,1	477,8	117,0	217,3	
Indice de fin de période	182,0	221,9	294,9	477,3	121,3	225,9	
Moyenne annuelle	2,8 %	2,3 %	3,8 %	0,2 %	7,6 %	5,2 %	3,0 %
Glissement annuel	2,4 %	9,1 %	- 2,3 %	0,5 %	6,2 %	12,6 %	2,7 %
2003							
Indice moyen	180,9	218,3	294,5	487,2	125,5	213,2	
Indice de fin de période	181,9	214,7	297,9	493,9	127,4	199,1	
Moyenne annuelle	0,6 %	4,2 %	- 1,3 %	2,3 %	7,3 %	- 1,8 %	1,2 %
Glissement annuel	- 0,1 %	- 3,2 %	1,0 %	3,5 %	5,0 %	- 11,9 %	0,1 %
2004							
Indice moyen	181,5	213,7	298,7	489,8	130,8	219,7	
Indice de fin de période	184,1	218,4	214,7	491,1	134,3	203,3	
Moyenne annuelle	0,4 %	- 2,1 %	1,4 %	0,4 %	4,2 %	- 5,4 %	0,4 %
Glissement annuel	1,2 %	1,7 %	1,1 %	- 0,6 %	5,1 %	2,1 %	1,3 %
2005							
Indice moyen	185,0	219,9	307,6	490,0	138,1	217,9	
Indice de fin de période	190,1	222,1	314,4	489,1	139,2	207,0	
Moyenne annuelle	1,9 %	2,9 %	3,0 %	0,0 %	5,6 %	7,8 %	3,1 %
Glissement annuel	3,3 %	1,7 %	4,4 %	- 0,4 %	3,7 %	1,8 %	2,6 %
2006							
Indice moyen	194,6	234,4	324,6	509,3	144,7	235,5	
Indice de fin de période	194,6	237,8	343,2	520,9	147,4	213,1	
Moyenne annuelle	5,2 %	6,6 %	5,5 %	3,9 %	4,7 %	8,1 %	5,3 %
Glissement annuel	2,4 %	7,1 %	9,3 %	6,5 %	5,9 %	2,9 %	4,9 %

Sources : Administrations nationales chargées du suivi des prix à la consommation

(1) Indice pondéré des villes de Bafoussam, Bamenda, Douala, Garoua et Yaoundé depuis janvier 1994

(2) Indice pondéré des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire depuis janvier 1996

(3) La Guinée Equatoriale calcule désormais un nouvel indice des prix à la consommation, base 100: année 2000.

TAUX D'INFLATION EN MOYENNE ANNUELLE DES PAYS DE LA CEMAC

(Variation en % de l'indice des prix à la consommation)

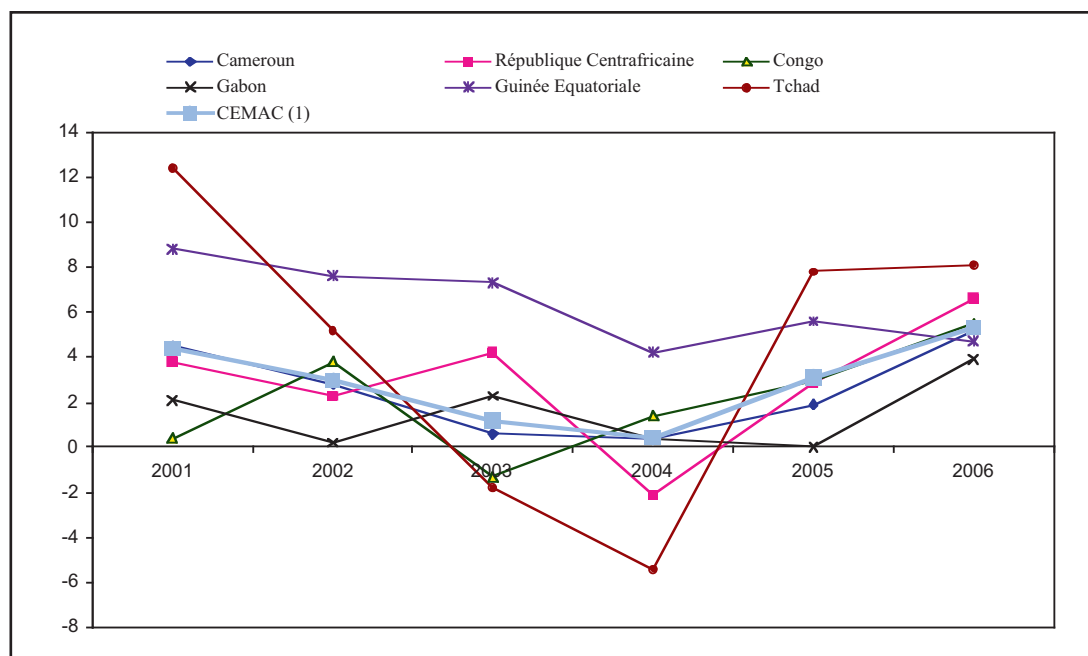
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Cameroun	4,5	2,8	0,6	0,4	1,9	5,2
République Centrafricaine	3,8	2,3	4,2	- 2,1	2,9	6,6
Congo	0,4	3,8	- 1,3	1,4	3,0	5,5
Gabon	2,1	0,2	2,3	0,4	0,0	3,9
Guinée Equatoriale	8,8	7,6	7,3	4,2	5,6	4,7
Tchad	12,4	5,2	- 1,8	- 5,4	7,8	8,1
CEMAC (1)	4,4	3,0	1,2	0,4	3,1	5,3

Sources: Administrations nationales chargées du suivi des prix à la consommation

(1) Pondération des taux d'inflation nationaux par le PIB

TAUX D'INFLATION EN MOYENNE ANNUELLE DES PAYS DE LA CEMAC

(Variation en moyenne annuelle)



FINANCES PUBLIQUES

CEMAC : Tableau des opérations financières des Etats

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Recettes totales	3 556,1	3 536,0	3 688,7	4 245,6	6 030,4	8 102,4
Recettes pétrolières	1 824,9	1 737,5	1 751,0	2 287,6	3 864,5	5 710,6
Recettes non pétrolières	1 731,2	1 798,6	1 937,8	1 957,9	2 166,0	2 391,8
Recettes fiscales	1 599,7	1 656,3	1 778,7	1 792,9	1 980,4	2 171,6
Recettes non fiscales	131,5	142,2	159,0	165,1	185,5	220,2
Dépenses totales	3 333,5	3 417,4	3 180,4	3 619,8	4 078,8	5 168,5
Dépenses courantes	2 494,6	2 557,2	2 363,9	2 490,1	2 875,9	3 349,8
Salaires et traitements	778,9	838,9	887,4	923,0	920,9	957,7
Biens et services	599,8	672,6	539,6	588,9	780,9	963,8
Transferts et subventions	412,3	490,9	460,8	498,8	737,4	986,1
Intérêts	703,6	554,6	476,2	479,5	436,7	442,2
Dette extérieure	635,6	476,0	394,1	406,3	351,6	371,5
Dette intérieure	68,0	78,7	82,1	73,2	85,1	70,7
Dépenses en capital	838,9	860,2	816,5	1 129,6	1 202,9	1 818,6
Sur ressources locales	599,2	626,0	564,9	808,8	969,8	1 556,5
Sur ressources extérieures	239,7	234,2	251,6	320,8	233,1	262,2
Solde primaire	1 165,8	907,6	1 236,0	1 426,0	2 621,4	3 638,4
Solde primaire (en pourcentage du PIB)	7,4	5,4	7,1	7,4	10,8	13,3
Solde budgétaire de base	462,2	352,9	759,9	946,6	2 184,7	3 196,1
Solde budgétaire de base (en pourcentage du PIB)	2,9	2,1	4,3	4,9	9,0	11,7
Solde global (base engagements, hors dons)	222,6	118,7	508,3	625,8	1 951,6	2 933,9
Solde global (base engagements, dons compris)	373,4	265,4	699,2	793,7	2 133,7	5 327,4
Variations des arriérés (baisse -)	- 139,4	- 264,8	97,7	- 1 988,5	- 207,6	- 337,8
Intérieurs (principal et intérêts)	- 305,3	- 131,3	- 108,4	- 82,3	- 145,7	- 294,9
Extérieurs (principal et intérêts)	165,9	- 133,5	206,1	- 1 906,2	- 62,0	- 42,9
Solde global (base trésorerie)	83,2	- 146,1	606,0	- 1 362,8	1 744,0	2 596,2
Financement total	- 83,2	146,1	- 606,0	1 362,8	- 1 744,0	- 2 596,2
Extérieur	- 52,5	604,3	19,1	2 073,2	- 89,8	108,1
Dons	150,8	146,8	191,0	167,9	182,2	2 393,5
Courants	50,2	32,8	56,1	29,5	53,5	2 297,3
Projets	100,6	114,0	134,9	138,4	128,7	96,2
Tirages	258,4	408,1	163,8	271,9	122,4	180,5
Prêts trésorerie et programmes	119,4	287,8	47,0	89,6	17,9	14,5
Prêts- projets	139,0	120,3	116,7	182,3	104,5	166,0
Amortissements de la dette extérieure	- 858,5	- 829,5	- 725,9	- 778,7	- 827,5	- 2 839,5
Allègements de la dette extérieure	390,8	879,0	390,2	2 413,1	433,1	373,6
Autres	6,0	...	0,0	- 1,0	0,0	0,0
Intérieur	- 30,7	- 458,2	- 625,1	- 710,4	- 1 654,1	- 2 704,2
Système bancaire	242,2	- 48,9	26,1	- 355,5	- 1 125,5	- 1 181,9
BEAC, opérations traditionnelles	175,5	- 25,5	93,0	- 305,2	- 927,3	- 1 056,5
BEAC, consolidation refinancement	- 7,7	- 21,1	- 27,8	- 24,1	- 9,3	- 20,8
FMI (net)	19,2	- 12,5	- 44,7	- 9,8	- 21,6	- 163,3
Fonds de Réserve	- 0,3	- 0,4	- 0,7	- 3,2	- 6,3	- 5,4
Banques commerciales, hors rachats...	55,5	10,7	6,3	- 13,2	- 161,0	64,1
Non bancaire	- 272,9	- 409,3	- 651,2	- 355,0	- 528,6	- 1 522,4
Solde global, base engagements, hors dons (en % PIB)	1,4	0,7	2,9	3,2	8,1	10,7

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC.

CAMEROUN : Tableau des opérations financières de l'Etat

(en milliards de FCFA)

	2001/2002	2002	2003	2004	2005	2006
Recettes totales	1 295,5	1343,2	1 363,3	1 312,1	1 572,2	1 832,2
Recettes pétrolières	347,0	368,9	324,1	349,9	458,5	630,1
Recettes non pétrolières (hors recettes de privatisation)	948,5	974,3	1 039,2	962,2	1 113,7	1 202,1
Dépenses totales	1 129,9	1094,6	1 095,8	1 140,0	1 170,3	1 349,9
Dépenses courantes	937,4	941,3	930,5	955,7	998,9	1 122,9
Salaires et traitements	372,7	389,9	420,0	442,5	414,0	418,5
Biens et services	258,2	243,9	216,1	237,2	295,4	377,7
Intérêts	198,8	196,9	195,5	158,9	129,8	126,2
Dette extérieure	176,1	174,5	172,3	135,4	111,1	111,7
Dette intérieure	22,7	22,4	23,2	23,5	18,7	14,5
dont: BEAC, opérations traditionnelles	...	...	...	...	...	...
BEAC, consolidations refinancement	...	...	...	...	...	...
Transferts et subventions	107,7	110,6	98,9	117,1	159,7	200,5
Solde primaire (hors intérêts et invest/ress externes) 1/	413,4	473,8	503,6	390,6	559,2	648,3
Solde budgétaire de base (hors invest/ress externes)	214,6	276,9	308,1	231,7	429,4	522,1
Prêts nets	0,0	0,0	...	...	...	...
Coût total restructuration bancaire (principal)	...	...	...	...	...	...
Restructuration des entreprises publiques	20,5	26,8	10,4	15,2	19,8	24,3
Dépenses en capital	172,0	126,5	154,9	169,1	151,6	202,7
Sur ressources nationales	123,0	98,2	114,3	109,5	124,1	162,9
Sur ressources extérieures	49,0	28,3	40,6	59,6	27,5	39,8
Solde global (base engagements hors dons/consolidation BEAC incl.)	165,6	248,6	267,5	172,1	401,9	482,3
Solde global (base engagements hors dons/hors consolidation BEAC)	165,6	248,6	267,5	172,1	401,9	482,3
Solde global (base engagements dons compris/hors consolidation BEAC)	200,4	270,0	310,3	181,0	412,8	2 708,2
Variations des arrières (baisse -)	- 36,3	- 616,9	- 9,3	9,0	- 36,4	- 172,9
Intérieurs (principal et intérêts)	- 36,3	- 32,7	- 9,3	- 3,7	- 23,7	- 172,9
Extérieurs (principal et intérêts)	0,0	- 584,2	0,0	12,7	- 12,7	0,0
Solde global (base trésorerie)	129,3	- 368,3	258,2	181,1	365,5	309,4
Financement total	- 129,3	368,3	- 258,2	- 181,1	- 365,5	- 309,4
Extérieur	81,2	646,0	73,5	83,2	- 4,4	237,6
Dons	34,8	21,4	42,8	8,9	10,9	2 225,9
Courants	23,8	19,4	39,7	6,9	5,9	2 222,4
Projets	11,0	2,0	3,1	2,0	5,0	3,5
Tirages	38,0	57,8	37,5	100,9	22,5	36,3
Prêts- programme et appui trésorerie	0,0	31,5	0,0	43,3	0,0	0,0
Prêts- projets	38,0	26,3	37,5	57,6	22,5	36,3
Amortissements (principal)	- 287,7	- 282,6	- 318,0	- 298,2	- 273,4	- 2 258,2
Allègement - Club de Paris	296,1	849,4	311,2	271,6	235,6	233,6
Intérieur	- 210,5	- 277,7	- 331,7	- 264,3	- 361,1	- 547,0
Système bancaire	5,6	10,0	- 20,2	14,6	- 135,1	- 329,4
BEAC, opérations traditionnelles	16,4	33,3	22,5	55,1	- 95,6	- 150,3
BEAC, consolidation refinancement	- 21,7	- 22,1	- 22,8	- 23,5	- 24,2	- 3,7
FMI (net)	12,1	11,2	- 12,2	- 20,1	- 9,0	- 147,3
Banques commerciales	- 1,2	- 12,4	- 7,8	3,0	- 6,4	- 28,0
Non bancaire 2/	- 216,1	- 287,7	- 311,5	- 278,9	- 226,0	- 217,7
Solde global, base engagements, hors dons (en % du PIB)	3,4	3,3	3,4	2,1	4,6	5,0

Sources: Administrations nationales, FMI et BEAC

1/ Solde primaire (à partir de 1996/1997, le solde primaire est calculé hors recettes de privatisation)

2/ Dont amortissement dettes conventionnée et salariale, remboursement crédits TVA et instances du Trésor

Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année n à juin de l'année n+1, en 2001/2002

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : Tableau des opérations financières de l'État

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Recettes totales	63,2	78,5	53,7	55,8	58,6	73,3
Recettes fiscales	50,9	64,9	45,3	48,2	51,9	63,8
Recettes non fiscales	12,3	13,6	8,4	7,5	6,7	9,5
Dépenses totales	93,6	114,6	85,5	93,7	122,7	114,0
Dépenses courantes	60,9	68,6	66,0	75,5	84,4	76,9
Salaires et traitements	29,2	33,1	34,5	38,9	39,2	37,2
Biens et services	14,6	17,1	16,3	17,8	22,2	17,2
Intérêts	9,9	11,2	7,8	8,8	9,0	11,2
Dette extérieure	8,5	7,3	5,0	5,5	5,5	6,6
Dette intérieure	1,3	3,9	2,9	3,3	3,4	4,6
dont: BEAC, opérations traditionnelles	0,8	0,8	1,1	0,9	2,1	2,8
BEAC, consolidations refinancement	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	1,0
Autres (Banques Commerciales et autres)	0,0	2,7	1,4	2,1	0,9	0,9
Transferts et subventions	7,2	7,1	7,3	10,0	14,0	11,3
Solde primaire (hors intérêts et investis/ressour. extérieures)	2,5	7,6	- 15,0	- 18,6	- 25,2	- 1,3
Solde budgétaire de base (hors investis/ressour. extérieures)	- 7,4	- 3,6	- 22,8	- 27,4	- 34,2	- 12,6
Dépenses en capital	32,8	46,0	19,5	18,2	38,3	37,1
Sur ressources nationales	9,7	13,5	10,5	7,7	8,4	8,9
Sur financement extérieur	23,1	32,5	9,0	10,5	29,9	28,2
Solde global (base engagements hors dons, yc coût rest.banc.)	- 30,5	- 36,1	- 31,8	- 37,9	- 64,1	- 40,8
Solde global (base engagements hors dons et coût rest.banc.)	- 30,5	- 36,1	- 31,8	- 37,9	- 64,1	- 40,8
Solde global (base engagements dons compris, hors coût rest.banc.)	- 6,2	- 8,6	- 21,7	- 15,2	- 34,7	51,2
Variations des arriérés (baisse -)	- 7,3	21,5	30,5	21,1	26,9	- 49,4
Intérieurs (principal et intérêts)	- 15,1	- 4,7	6,2	2,9	10,0	- 9,7
Extérieurs (principal et intérêts)	7,8	26,1	24,3	18,2	16,9	- 39,7
Solde global (base trésorerie)	- 37,8	- 14,6	- 1,3	- 16,9	- 37,2	- 90,2
Financement total	37,8	14,6	1,3	16,9	37,2	90,2
Extérieur	26,5	14,4	- 1,4	8,1	24,6	78,7
Dons	24,3	27,5	10,0	22,7	29,4	91,9
courants	2,5	1,0	4,1	14,8	2,7	67,2
en capital	21,8	26,5	6,0	7,9	26,7	24,7
Tirages sur prêts	11,0	7,3	8,0	2,6	7,2	3,5
Trésorerie	9,7	1,3	5,0	0,0	4,0	...
Prêts-projets	1,3	6,0	3,0	2,6	3,2	3,5
Amortissements dette ext. (principal)	- 15,2	- 20,4	- 19,4	- 17,2	- 12,0	- 16,7
Allègement de la dette extérieure	6,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieur	11,3	0,2	2,7	8,7	12,6	11,4
Système bancaire	9,6	- 1,0	1,1	7,4	15,2	2,9
BEAC, opérations traditionnelles	1,6	2,1	2,9	6,8	11,2	- 3,3
BEAC, consolidation refinancement	0,0	0,0	0,0	0,0	2,9	1,0
FMI (net)	7,7	- 2,0	- 2,0	2,3	- 1,2	1,0
Banques commerciales	0,2	- 1,1	0,2	- 1,7	2,4	4,2
Non bancaire	1,7	1,2	1,5	1,3	- 2,6	8,5
Solde global, base engagements, hors dons (en % du PIB)	- 4,3	- 5,1	- 4,7	- 5,5	- 8,5	- 5,0

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC.

CONGO : Tableau des opérations financières de l'État

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Recettes totales	628,1	571,7	603,6	737,9	1 268,0	1 920,4
Recettes pétrolières	430,8	397,5	421,6	530,4	1 047,6	1 680,8
Recettes non pétrolières	197,3	174,2	182,0	207,6	220,4	239,6
Dépenses totales	647,9	746,5	606,1	636,9	736,4	1 050,9
Dépenses courantes	442,5	563,1	470,5	501,5	567,2	704,3
Salaires et traitements	118,1	120,4	120,2	122,9	130,0	134,0
Biens et services	87,1	151,8	92,8	105,4	128,2	168,1
Intérêts	153,9	176,7	117,8	147,0	150,0	170,3
Dettes extérieures	144,3	162,3	94,4	134,4	120,3	149,2
Dettes intérieures	9,7	14,4	23,4	12,6	29,7	21,1
dont: BEAC, opérations traditionnelles	7,4	8,5	9,6	9,6	9,6	10,9
BEAC, consolidations refinancement	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,0
Autres frais financiers	1,7	5,4	13,3	2,5	19,6	10,2
Transferts et subventions (y/c org. et communes)	83,4	114,2	139,7	126,2	159,0	231,9
Solde primaire (hors intérêts et invests / ress. Externes) 1/	139,2	25,6	139,1	261,1	697,9	1 046,7
Solde budgétaire de base (hors invests / ress. Externes)	- 14,8	- 151,2	21,3	114,1	547,9	876,3
Dépenses en capital	205,4	181,8	134,8	135,4	169,2	342,1
Sur ressources locales (dont restruct. bancaire)	200,4	158,1	111,0	122,4	152,9	335,2
Sur ressources extérieures	5,0	23,7	23,8	13,0	16,3	6,9
Prêts nets	...	1,6	0,8	...	...	4,5
Solde global (base engagements, hors dons)	- 19,8	- 174,8	- 2,5	101,1	531,6	869,4
Solde global (base eng. hors dons/consolidation BEAC exclue)	- 19,8	- 174,8	- 2,5	101,1	531,6	869,4
Solde global (base engagements, dons compris)	- 16,1	- 171,2	7,4	103,6	564,1	874,4
Variations des arriérés (baisse -)	- 106,1	199,4	124,7	- 1 616,8	- 69,7	- 77,3
Intérieurs (principal et intérêts)	- 210,6	- 5,0	- 39,5	- 29,7	- 53,6	- 77,5
Extérieurs (principal et intérêts)	104,5	204,4	164,2	- 1 587,1	- 16,1	0,2
Solde global (base trésorerie)	- 125,8	24,6	122,3	- 1 515,8	461,9	792,1
Financement total	125,8	- 24,6	- 122,3	1 515,8	- 461,9	- 792,1
Extérieur	- 144,9	- 11,3	- 136,4	1 565,1	- 146,9	- 156,3
Dons	3,7	3,7	9,9	2,5	32,5	5,0
Courants	0,0	0,0	0,0	0,0	26,6	0,0
Projets	3,7	3,7	9,9	2,5	5,9	5,0
Tirages	29,3	20,0	21,6	10,5	24,3	1,9
Trésorerie	28,0	...	7,7	...	13,9	...
Prêts-projets	1,3	20,0	13,9	10,5	10,4	1,9
Amortissements dette ext. (principal)	- 233,6	- 259,7	- 169,3	- 165,2	- 298,5	- 301,9
Allègement de la dette extérieure obtenu	11,6	10,7	1,5	1 717,3	94,9	138,7
Dette gagée CT et divers (nets)	44,1	214,1	...	...	...	...
Intérieur	270,7	- 13,3	14,1	- 49,3	- 315,0	- 635,8
Système bancaire	76,2	17,4	1,1	0,9	- 250,1	- 396,6
BEAC, opérations traditionnelles	50,0	18,9	18,2	- 8,1	- 195,0	- 410,0
BEAC, consolidation refinancement	3,4	2,3	- 3,9	0,0	- 2,0	- 17,7
FMI (net)	- 0,3	- 8,0	- 6,2	- 0,6	0,7	3,0
Banques commerciales, op. traditionnelles	23,1	4,3	- 7,1	9,7	- 53,9	28,1
Non bancaire 2/	194,6	- 30,7	13,1	- 50,2	- 64,9	- 239,2
Solde global, base engagements, hors dons (en % du PIB)	- 1,0	- 8,3	- 0,1	4,4	16,9	22,5

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

1 / Solde primaire = Recettes totales - dépenses courantes hors intérêts - dépenses en capital financées sur ressources externes

2/ Le financement non bancaire comprend, entre autres, les recettes sur cessions d'actifs, le financement et le coût des réformes structurelles et la titrisation.

GABON : Tableau des opérations financières de l'État

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Recettes totales	1 173,6	1 018,2	1 062,8	1 139,7	1 431,8	1 582,6
Recettes pétrolières	752,9	608,7	583,9	628,2	906,8	1 012,9
Recettes non pétrolières	420,7	409,5	478,9	511,5	525,0	569,7
Dépenses totales	1 038,7	948,9	806,4	850,1	1 002,9	1 122,2
Dépenses courantes	875,1	745,7	675,4	693,7	842,9	883,4
Salaires et traitements	219,6	220,6	229,0	226,3	227,8	252,4
Biens et services	177,0	151,7	124,8	125,1	153,2	167,2
Intérêts	318,4	153,0	145,0	149,2	129,7	116,7
Dette extérieure	283,8	119,3	114,6	118,9	100,3	92,2
Dette intérieure	34,6	33,7	30,4	30,3	29,3	24,5
dont: BEAC, opérations trad.	17,5	11,5	10,8	9,6	8,6	7,8
BEAC, consolidations ref.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres, y compris banques primaires	17,1	22,2	19,5	20,7	20,7	16,6
Transferts et subventions	160,1	220,4	176,6	193,1	332,2	347,1
Solde primaire (hors intérêts et investissements/ress externes)	462,6	241,3	409,8	453,0	567,5	625,9
Solde primaire (FMI: recettes - dépenses totales hors intérêts)	453,3	222,3	401,4	438,9	558,6	577,1
Solde budgétaire de base (hors investissements/ress externes)	144,2	88,3	264,8	303,8	437,8	509,2
Coût des réformes structurelles (hors banques)	37,9	67,5	...	...	...	...
Dépenses en capital	125,7	135,7	131,0	156,3	160,0	238,8
Dépenses en capital sur ressources propres	116,4	116,7	122,6	142,2	151,1	190,0
Dépenses en capital sur ressources externes	9,3	19,0	8,4	14,1	8,9	48,8
Solde global hors dons (base ordonnancements)	134,9	69,3	256,4	289,7	428,9	460,4
Solde global dons compris (base ordonnancements)	134,9	71,2	257,6	291,8	430,9	460,4
Variations des arriérés (baisse -)	88,8	137,4	- 5,3	- 397,2	- 73,8	- 33,5
Intérieurs (principal et intérêts)	28,5	- 79,9	- 68,8	- 53,3	- 71,9	- 33,2
Extérieurs (principal et intérêts)	60,3	217,3	63,5	- 343,9	- 1,9	- 0,3
Solde global (base trésorerie)	223,7	206,7	251,1	- 107,5	355,1	426,9
Financement total	- 223,7	- 206,7	- 251,1	107,5	- 355,1	- 426,9
Extérieur	- 225,0	- 209,2	- 153,3	208,1	- 134,8	- 168,0
Dons	0,0	1,9	1,2	2,1	2,0	0,0
Courants	0,0	1,9	1,2	2,1	2,0	0,0
Tirages	9,3	19,0	15,4	60,4	8,9	63,3
Trésorerie (emprunts non liés)	...	...	7,0	46,2	...	14,5
Prêts-projets	9,3	19,0	8,4	14,1	8,9	48,8
Amortissements dette ext. (principal)	- 286,6	- 243,6	- 205,7	- 278,6	- 218,3	- 232,5
Rééchelonnement de la dette extérieure	29,4	1,6	0,0	421,5	72,6	1,2
Annulation de la dette extérieure	17,0	11,9	35,8	2,7	0,0	0,0
Paiement anticipée de la dette extérieure	6,0	...	...	...	...	...
Intérieur	1,3	2,6	- 97,7	- 100,5	- 220,2	- 258,9
Système bancaire	148,8	- 50,7	12,8	- 83,5	- 94,3	- 96,8
BEAC, opérations traditionnelles	118,8	- 81,4	29,5	- 70,5	- 54,5	- 105,0
BEAC, consolidation refinancement	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,2
FMI (net)	- 7,1	- 13,5	- 11,8	17,6	- 10,2	- 9,5
Banques commerciales	37,2	44,4	- 4,8	- 30,5	- 29,5	17,8
Non bancaire (1)	- 147,5	53,3	- 110,5	- 17,0	- 125,9	- 162,1
Solde global, base ordonnancements, hors dons (en % du PIB)	3,9	2,0	7,2	7,5	9,2	9,0

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC.

(1) Le financement non bancaire comprend, entre autres, la dette intérieure et les correspondants du Trésor.

GUINEE EQUATORIALE : Tableau des opérations financières de l'État

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Recettes totales	348,0	414,5	472,3	773,5	1 410,2	2 123,9
Recettes pétrolières	303,8	362,5	410,8	700,3	1 307,5	1 982,9
Recettes non pétrolières	44,2	52,0	61,5	73,2	102,6	141,0
Recettes fiscales	31,3	39,3	45,4	56,5	58,9	79,9
Recettes non fiscales	12,9	12,7	16,0	16,7	43,7	61,1
Dépenses totales	155,4	227,2	257,5	486,9	615,5	956,4
Dépenses courantes	61,7	100,6	87,8	123,8	169,5	197,6
Salaires et traitements	17,4	26,0	27,5	30,9	36,6	40,6
Biens et services (y/c extra-budgétaires)	24,0	50,9	37,5	50,5	82,0	87,5
Intérêts	5,0	3,9	2,7	4,4	7,8	4,4
Dette extérieure	4,9	2,6	2,3	3,5	7,1	3,4
Dette intérieure	0,1	1,4	0,4	0,9	0,7	1,0
dont: BEAC, opérations traditionnelles	0,1	...	...	0,4	...	...
BEAC, consolidations refinancement	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	1,3	0,4	0,5	0,7	1,0
Transferts et subventions	15,3	19,8	20,1	38,0	43,0	65,1
Solde primaire courant (hors intérêts s/dette)	291,3	317,8	387,2	654,1	1 248,6	1 930,7
Solde primaire (hors intérêts et invs/fin. externe)	202,3	191,2	217,7	291,9	804,0	1 172,8
Solde budgétaire de base (hors invests/fin. externe)	197,3	187,2	215,0	287,4	796,2	1 168,4
Dépenses en capital	93,7	126,6	169,7	363,0	446,0	758,8
Investissements publics (financement interne)	89,0	126,6	169,5	362,3	444,6	757,9
Investissements publics (financement extérieur)	4,7	0,0	0,2	0,8	1,4	0,9
Solde global (base engagements, hors dons)	192,6	187,2	214,7	286,7	794,7	1 167,5
Solde global (base eng. hors dons/hors consolidation BEAC)	192,6	187,2	214,7	286,7	794,7	1 167,5
Solde global (base engagements, dons compris)	197,3	187,2	214,7	286,7	794,7	1 167,5
Solde global (base eng. hors invest. fin/ ress. extérieures)	197,3	187,2	215,0	287,4	796,2	1 168,4
Variations des arriérés (baisse -)	- 15,6	- 1,7	- 44,8	- 13,5	- 54,3	0,0
Intérieurs (principal et intérêts)	- 8,1	- 2,1	- 1,0	- 1,4	- 9,4	0,0
Extérieurs (principal et intérêts)	- 7,4	0,4	- 43,7	- 12,1	- 44,9	0,0
Solde global (base trésorerie)	177,0	185,5	170,0	273,1	740,5	1 167,5
Financement total	- 177,0	- 185,5	- 170,0	- 273,1	- 740,5	- 1 167,5
Extérieur	7,4	- 5,2	36,6	- 6,9	16,4	- 10,4
Dons (y compris stabex)	4,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons projets	4,7	...	...	...	...	...
Tirages	0,0	0,0	0,2	0,8	1,4	0,9
Prêts-projets	...	...	0,2	0,8	1,4	0,9
Amortissements dette ext. (principal)	- 5,7	- 5,2	- 4,3	- 7,7	- 13,9	- 11,4
Allègement de la dette extérieure	8,4	0,0	40,6	0,0	28,9	0,0
Annulation de la dette	6,2	0,0	0,0	0,0	22,2	0,0
Rééchelonnement obtenu	2,2	0,0	40,6	0,0	6,7	0,0
Intérieur	- 184,4	- 180,3	- 206,6	- 266,2	- 756,8	- 1 157,1
Système bancaire	- 30,4	- 16,9	18,4	- 293,1	- 676,4	- 283,6
BEAC, opérations traditionnelles	- 13,3	1,2	3,3	- 287,7	- 596,5	- 315,7
BEAC, consolidation refinancement	- 0,2	- 0,5	- 0,5	- 0,5	- 0,5	- 0,3
FMI (net)	- 2,1	- 0,9	- 0,6	- 0,1	0,0	0,0
Fonds de Réserve	- 0,3	- 0,4	- 0,7	- 3,2	- 6,3	- 5,4
Banques commerciales	- 14,5	- 16,3	16,9	- 1,5	- 73,0	37,8
Non bancaire	- 154,0	- 163,4	- 225,0	26,9	- 80,5	- 873,5
Solde global, base engagements, hors dons (en % du PIB)	15,5	12,9	13,0	11,6	21,2	26,2

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC.

TCHAD : Tableau des opérations financières de l'État

(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Recettes totales	91,7	110,0	133,1	226,5	289,7	570,1
Recettes pétrolières	...	...	10,6	78,8	144,0	403,9
Recettes non pétrolières	91,7	110,0	122,5	147,6	145,7	166,2
Recettes fiscales	78,6	98,4	111,2	119,3	138,9	142,9
Recettes non fiscales	13,1	11,6	11,3	28,4	6,8	23,3
Dépenses totales	218,2	285,6	329,2	412,3	431,2	575,0
Dépenses courantes	110,9	137,9	133,8	139,9	213,1	364,7
Salaires et traitements	44,3	48,9	56,2	61,5	73,3	75,0
Matériels et autres (y/c élections)	27,3	33,4	28,5	22,7	64,4	110,2
Intérêts	10,2	12,8	7,3	11,1	10,4	13,5
Dette extérieure	8,6	10,0	5,5	8,7	7,2	8,4
Dette intérieure	1,7	2,8	1,8	2,5	3,2	5,0
dont: BEAC, opérations traditionnelles	0,5	1,3	0,9	1,6	1,6	1,9
BEAC, consolidations refinancement	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2
Banques primaires	0,7	1,0	0,5	0,5	1,3	2,9
Transferts et subventions	9,9	18,9	18,2	14,3	29,5	130,1
Dépenses militaires	19,2	23,9	23,5	30,3	35,5	35,9
Solde primaire (hors intérêts et investissements/res.externes)	- 17,2	- 31,9	- 19,2	48,1	18,0	146,1
Solde budgétaire de base (hors investissements/res.externes)	- 27,4	- 44,8	- 26,5	37,0	7,7	132,6
Dépenses d'investissement	107,2	147,7	195,5	272,4	218,0	210,4
Financement intérieur	8,2	16,9	25,8	49,6	68,9	72,8
Financement extérieur	99,1	130,8	169,7	222,8	149,1	137,6
Solde global (base engagements, hors dons)	- 126,5	- 175,6	- 196,2	- 185,8	- 141,5	- 5,0
Solde global (base engag. hors dons - hors consolid. BEAC)	- 126,5	- 175,6	- 196,2	- 185,8	- 141,5	- 5,0
Solde global (base engagements, dons compris)	- 61,2	- 83,3	- 69,1	- 54,1	- 34,1	65,7
Variations des arriérés (baisse -)	15,8	- 4,5	1,9	9,0	- 0,2	- 4,7
Intérieurs (principal et intérêts)	15,1	- 6,9	4,1	2,9	2,9	- 1,6
Extérieurs (principal et intérêts)	0,7	2,4	- 2,2	6,1	- 3,1	- 3,1
Solde global (base trésorerie)	- 110,6	- 180,0	- 194,2	- 176,8	- 141,7	- 9,6
Financement total	110,6	180,0	194,2	176,8	141,7	9,6
Extérieur	141,0	169,7	200,1	215,7	155,2	126,4
Dons	65,2	92,3	127,0	131,7	107,4	70,7
Dons courants (aide budgétaire)	17,0	10,5	11,1	5,7	16,3	7,7
Dons-projets	48,2	81,8	115,9	126,0	91,1	63,0
Tirages	80,4	89,9	81,1	96,7	58,1	74,6
Trésorerie et programmes	29,6	40,9	27,3	...	...	...
Prêts-projets	50,8	49,0	53,7	96,7	58,1	74,6
Provisions pour service de la dette pétrolière	...	...	...	- 8,1	0,0	...
Variation de dépôts	...	...	...	7,1	...	...
Amortissements dette ext. (principal)	- 15,2	- 17,9	- 9,1	- 11,8	- 11,4	- 18,9
Allègement de la dette extérieure	10,6	5,4	1,1	0,0	1,2	0,0
Revenus exceptionnels du projet pétrolier 2/	...	...	...	...	...	...
Intérieur	- 30,4	10,3	- 5,9	- 38,9	- 13,5	- 116,8
Système bancaire	15,8	- 7,6	13,0	- 1,8	15,3	- 78,4
BEAC, opérations traditionnelles	- 2,2	0,6	16,5	- 0,6	3,1	- 72,3
BEAC, consolidation refinancement	0,0	- 0,7	- 0,5	0,1	14,8	0,0
FMI (net)	11,2	0,7	- 11,9	- 8,9	- 2,0	- 10,5
Banques commerciales	6,8	- 8,2	8,8	7,7	- 0,6	4,3
Non bancaire 1/	- 46,2	17,9	- 18,9	- 37,1	- 28,8	- 38,4
Solde global, base engagements, hors dons (en % du PIB)	- 10,1	- 12,7	- 12,4	- 10,7	- 4,6	- 0,1

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC.

1/ Dont produits de cession d'actifs

2/ Ce montant correspond aux sommes versées via la Banque mondiale par les sociétés du consortium pétrolier.

SOLDE BUDGETAIRE PRIMAIRE

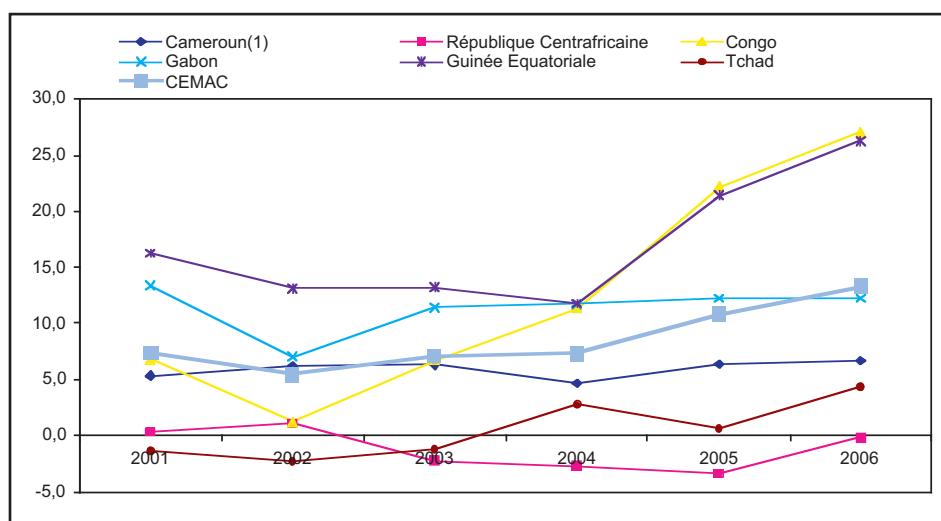
(en % du PIB)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Cameroun ⁽¹⁾	5,3	6,2	6,4	4,7	6,4	6,7
République Centrafricaine	0,4	1,1	-2,2	-2,7	-3,4	-0,2
Congo	6,8	1,2	6,8	11,4	22,2	27,0
Gabon	13,4	7,0	11,4	11,7	12,2	12,2
Guinée Equatoriale	16,3	13,1	13,2	11,8	21,4	26,3
Tchad	-1,4	-2,3	-1,2	2,8	0,6	4,4
CEMAC	7,4	5,4	7,1	7,4	10,8	13,3

Sources : Administrations nationales et BEAC

(1) Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année N à juin de l'année N+1, en 2001.

SOLDE BUDGETAIRE PRIMAIRE (en % du PIB)



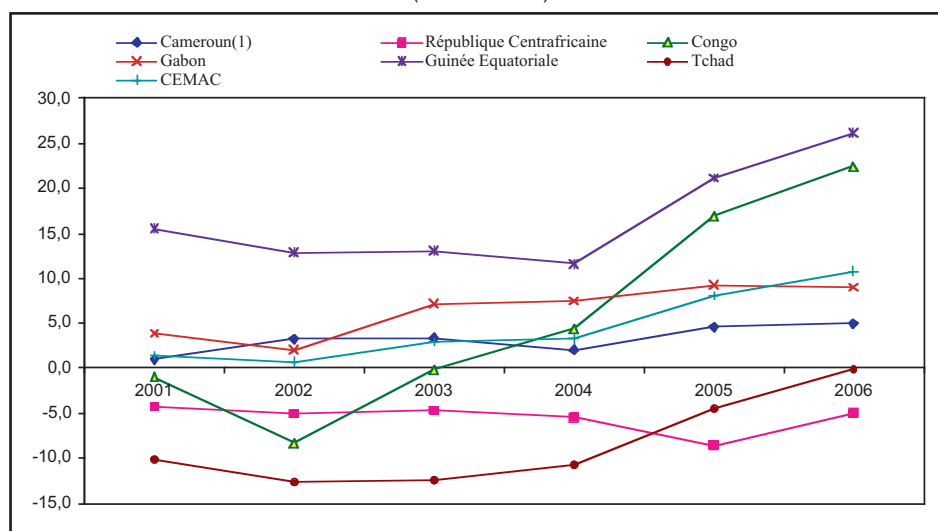
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, BASE ENGAGEMENTS, HORS DON (en % du PIB)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Cameroun ⁽¹⁾	1,0	3,3	3,4	2,1	4,6	5,0
République Centrafricaine	-4,3	-5,1	-4,7	-5,5	-8,5	-5,0
Congo	-1,0	-8,3	-0,1	4,4	16,9	22,5
Gabon	3,9	2,0	7,2	7,5	9,2	9,0
Guinée Equatoriale	15,5	12,9	13,0	11,6	21,2	26,2
Tchad	-10,1	-12,7	-12,4	-10,7	-4,6	-0,1
CEMAC	1,4	0,7	2,9	3,2	8,1	10,7

Sources : Administrations nationales et BEAC

(1) Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année N à juin de l'année N+1, en 2001.

SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, BASE ENGAGEMENTS, HORS DON (en % du PIB)



COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

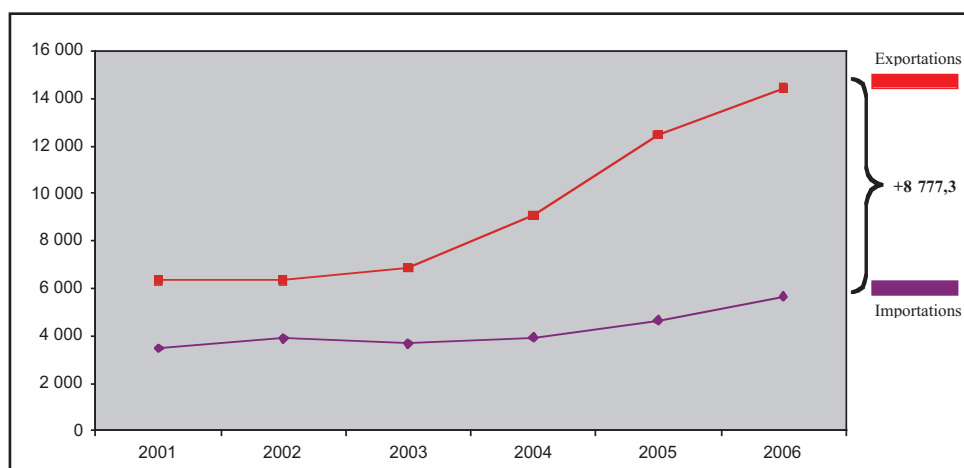
COMMERCE EXTERIEUR DES PAYS DE LA CEMAC

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Valeur (en milliards de FCFA)						
Importations	3 487,3	3 872,6	3 664,2	3 955,9	4 647,6	5 657,5
Exportations	6 323,4	6 336,0	6 837,3	9 091,8	12 464,5	14 434,7
Total	9 810,8	10 208,5	10 501,5	13 047,8	17 112,1	20 092,2
Balance commerciale	2 836,1	2 463,4	3 173,2	5 135,9	7 816,9	8 777,3
Taux de couverture	181 %	164 %	187 %	230 %	268 %	255 %

Sources : Données de la Programmation Monétaire et du Commerce Extérieur

BALANCE COMMERCIALE DES PAYS DE LA CEMAC

(en milliards de FCFA)



PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DES PAYS DE LA CEMAC

(en milliards de FCFA)

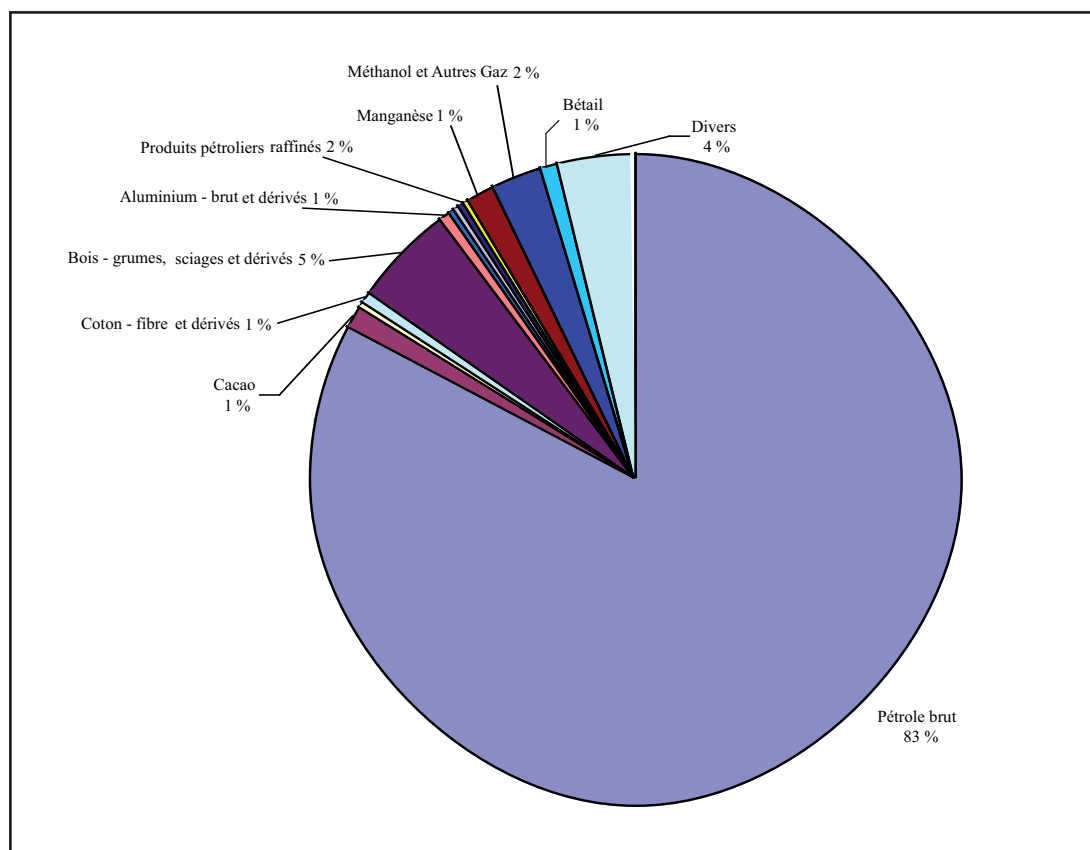
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pétrole brut	4 654,4	4 661,9	5 022,6	7 110,9	1 0221,3	11 959,2
Cacao	107,5	166,3	144,2	144,9	132,8	139,5
Café	55,7	38,2	41,2	41,5	34,3	35,8
Coton - fibre et dérivés	138,6	111,8	109,3	123,1	113,4	98,7
Bois - grumes, sciages et dérivés	582,6	562,0	573,7	616,1	595,0	727,5
Aluminium - brut et dérivés	70,1	56,1	55,4	85,2	85,0	87,3
Caoutchouc naturel	14,6	16,0	18,8	20,7	23,5	34,0
Banane	33,9	32,1	41,3	39,4	35,9	33,7
Diamants - brut et taillés	41,2	36,3	28,6	27,8	32,8	32,7
Tabac	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Produits pétroliers raffinés	3,3	23,4	26,9	22,0	31,1	43,0
Rondins d'eucalyptus	8,8	0,8	1,8	0,1	0,4	3,0
Sucre	8,6	10,6	8,0	11,5	15,4	12,3
Manganèse	90,9	96,6	72,0	109,3	184,4	190,9
Uranium	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Méthanol	62,5	85,7	94,0	148,4	280,2	358,5
Bétail	49,5	59,4	134,6	151,4	117,9	119,6
Divers	401,4	378,6	464,9	439,4	561,0	559,0
TOTAL	6 323,4	6 336,0	6 37,3	9 091,8	12 464,5	14 434,7

Sources : Données de la Programmation Monétaire et du commerce extérieur

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB)

DES PAYS DE LA CEMAC

(en pourcentage - 2006)



** La légende des produits dont les parts relatives sont inférieures à 1% a été expressément masquée sur le graphique ci-dessus.

COMMERCE EXTERIEUR DU CAMEROUN

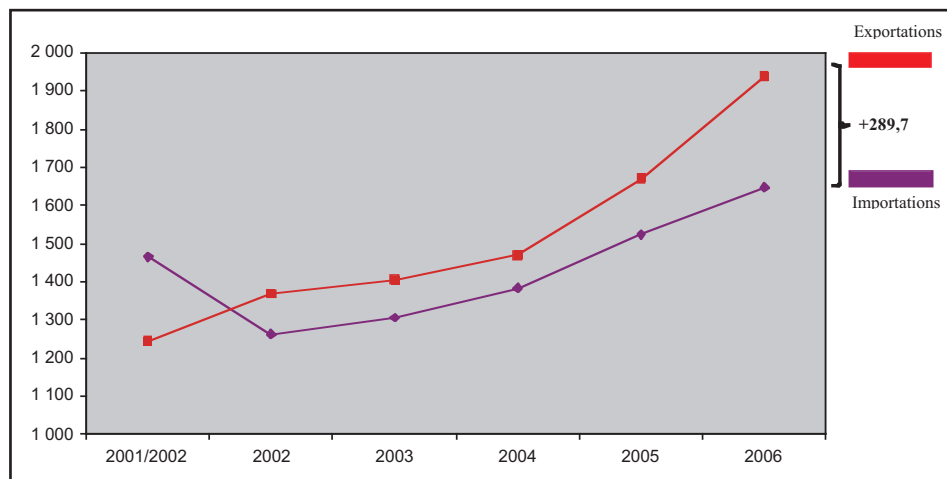
	2001/2002	2002	2003	2004	2005	2006
Valeur (en milliards de FCFA)						
Importations	1 465,6	1 262,6	1 305,3	1 383,8	1 524,2	1 648,1
Exportations	1 244,5	1 369,1	1 406,1	1 469,8	1 670,9	1 937,8
Total	2 710,1	2 631,7	2 711,4	2 853,6	3 195,0	3 585,9
Balance commerciale	- 221,1	106,4	100,8	86,0	146,7	289,7
Taux de couverture	84,9 %	108,4 %	107,7 %	106,2 %	109,6 %	117,6 %

Source : INS.

Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année N à juin de l'année N+1, en 2001/2002.

BALANCE COMMERCIALE DU CAMEROUN

(en milliards de FCFA)



PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DU CAMEROUN

(en milliards de FCFA)

	2001/2002	2002	2003	2004	2005	2006
Pétrole brut	586,1	576,4	525,1	563,5	735,2	962,5
Cacao	103,2	164,7	141,6	141,7	130,9	137,0
Café	31,5	37,1	40,4	40,4	33,4	34,5
Coton	66,0	66,6	63,6	76,7	70,1	54,2
Bois	184,2	176,7	194,1	230,3	218,0	267,7
Aluminium	54,4	56,1	55,4	85,2	85,0	87,3
Banane	31,5	32,1	41,3	39,4	35,9	33,7
Caoutchouc naturel	14,2	16,0	18,8	20,7	23,5	34,0
Divers	173,4	243,4	325,9	271,8	338,8	326,9
Total	1 244,5	1 369,1	1 406,1	1 469,8	1 670,9	1 937,8

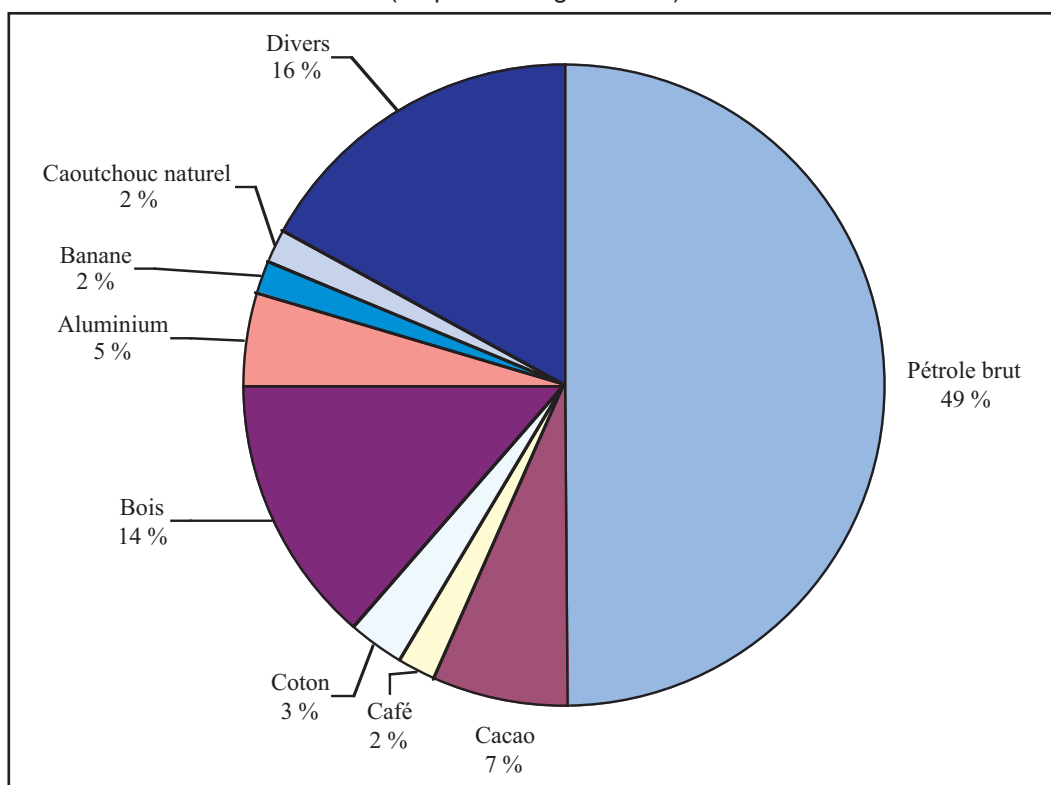
Source : INS.

Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année N à juin de l'année N+1, en 2001/2002.

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB)

DU CAMEROUN

(en pourcentage - 2006)



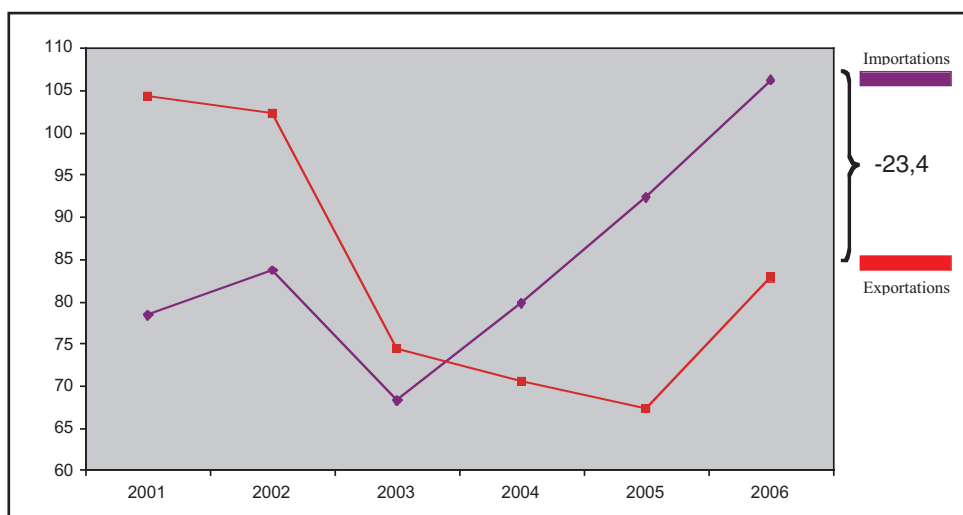
COMMERCE EXTERIEUR DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Valeur (en milliards de FCFA)						
Importations	78,4	83,8	68,3	79,9	92,4	106,2
Exportations	104,3	102,3	74,4	70,6	67,3	82,8
Total	182,8	186,1	142,7	150,5	159,7	189,0
Balance commerciale	25,9	18,6	6,1	- 9,3	- 25,0	- 23,4
Taux de couverture	133,0 %	122,2 %	108,9 %	88,4 %	72,9 %	78,0 %

Source : Données de la Programmation Monétaire

BALANCE COMMERCIALE DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

(en milliards de FCFA)



PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

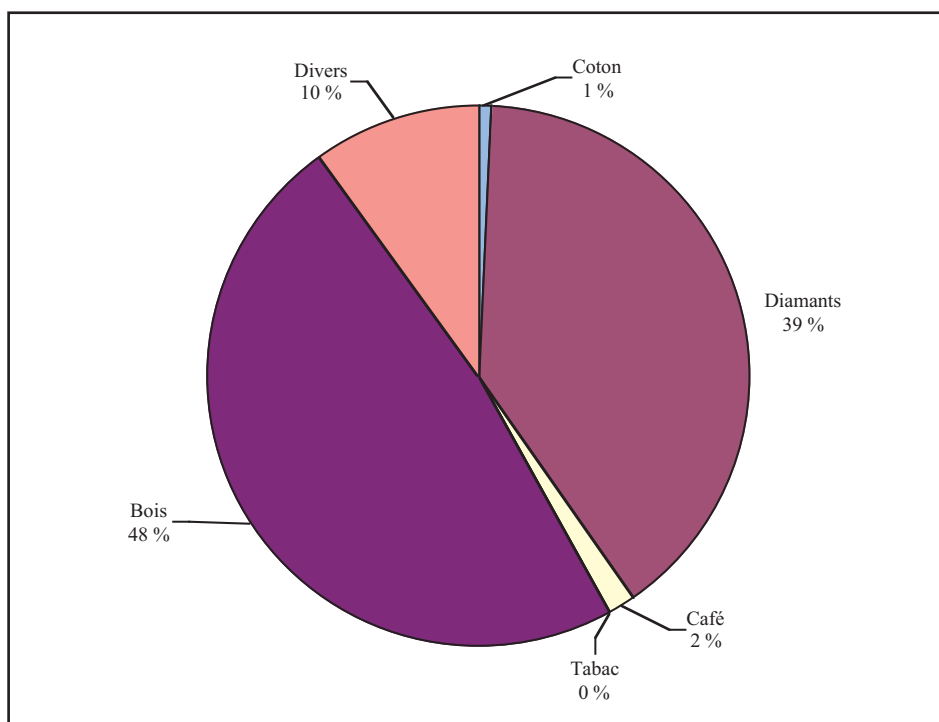
(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Coton	7,4	6,4	0,6	1,8	1,1	0,8
Diamants	41,2	36,3	28,6	27,8	32,8	32,7
Café	1,6	1,0	0,8	1,0	0,9	1,3
Tabac	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Bois	45,3	52,0	34,6	28,8	25,7	39,8
Divers	8,7	6,5	9,8	11,2	6,7	8,3
Total	104,3	102,3	74,4	70,6	67,3	82,8

Source : Données de la Programmation Monétaire

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

(en pourcentage - 2006)



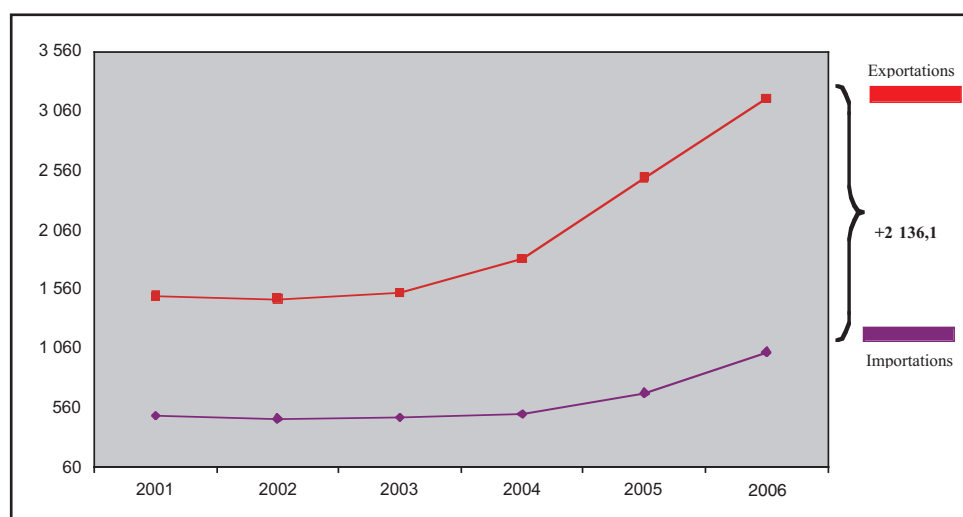
COMMERCE EXTERIEUR DU CONGO

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Valeur (en milliards de F CFA)						
Importations	4 99,5	470,8	483,1	511,9	688,6	1 032,9
Exportations	1 506,6	1 479,2	1 532,4	1 813,7	2 503,0	3 169,0
Total	2 006,1	1 950,0	2 015,5	2 325,6	3 191,6	4 201,9
Balance commerciale	1 007,1	1 008,4	1 049,3	1 301,9	1 814,4	2 136,1
Taux de couverture	301,6 %	314,2 %	317,2 %	354,3 %	363,5 %	306,8 %

Source : Données de la Programmation Monétaire

BALANCE COMMERCIALE DU CONGO

(en milliards de FCFA)



PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DU CONGO

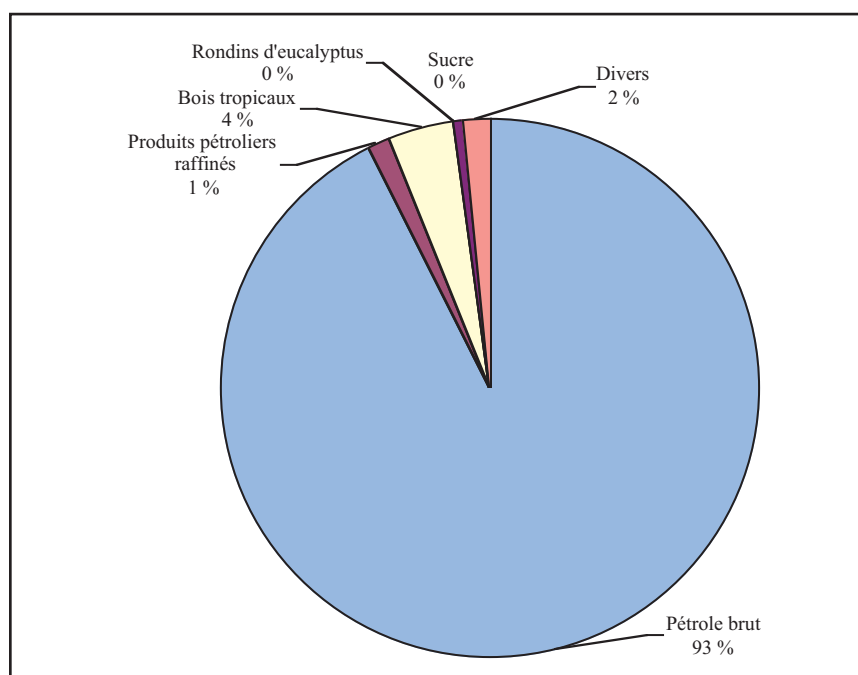
(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pétrole brut	1 341,6	1 291,5	1 340,8	1 604,8	2 292,4	2 931,9
Produits pétroliers	3,3	23,4	26,9	22,0	31,1	43,0
Bois tropicaux	81,6	110,3	111,3	133,6	113,8	121,9
Rondins d'eucalyptus	8,8	0,8	1,8	0,1	0,4	3,0
Sucre	8,6	10,6	8,0	11,5	15,4	12,3
Divers	62,8	42,7	43,6	41,8	50,0	57,0
Total	1 506,6	1 479,2	1 532,4	1 813,7	2 503,0	3 169,0

Source : Données de la Programmation Monétaire

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DU CONGO

(en pourcentage - 2006)



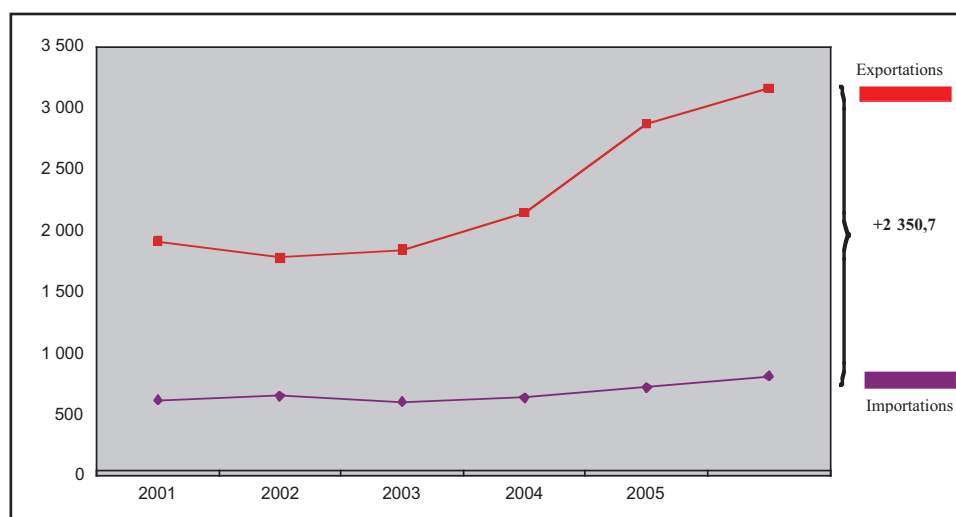
COMMERCE EXTERIEUR DU GABON

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Valeur (en milliards de FCFA)						
Importations	621,2	656,6	606,1	642,2	722,6	816,0
Exportations	1 916,0	1 781,4	1 847,1	2 150,4	2 874,8	3 166,7
Total	2 537,2	2 438,0	2 453,2	2 792,6	3 597,4	3 982,7
Balance commerciale	1 294,8	1 124,8	1 241,0	1 508,2	2 152,1	2 350,7
Taux de couverture	308,4 %	271,3 %	304,8 %	334,9 %	397,8 %	388,1 %

Source : Données de la programmation Monétaire

BALANCE COMMERCIALE DU GABON

(en milliards de FCFA)



PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DU GABON

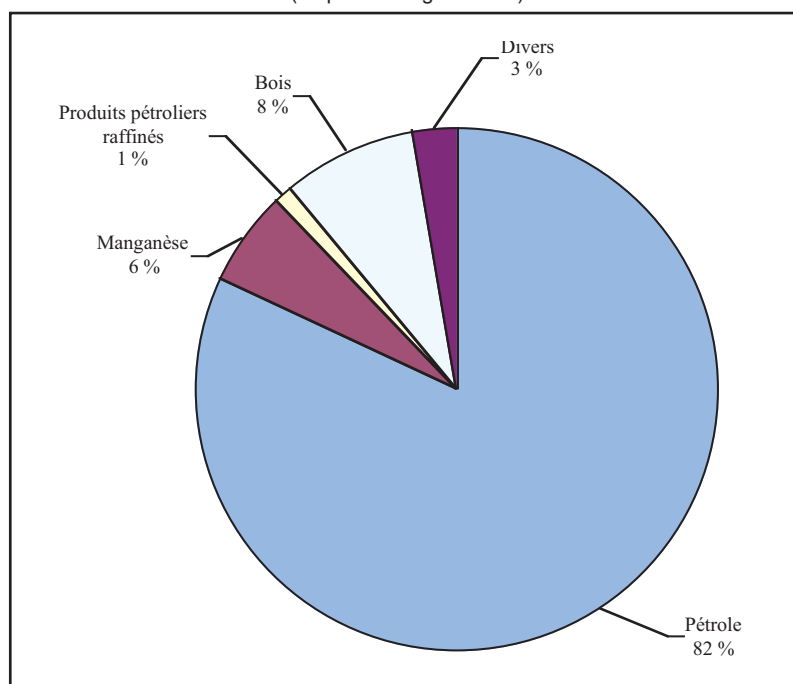
(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pétrole	1 511,3	1 449,1	1 529,5	1 787,6	2 392,3	2 622,0
Manganèse	90,9	96,6	72,0	109,3	184,4	190,9
Produits pétroliers raffinés	19,4	21,7	23,4	35,1	34,8	34,5
Bois	215,9	189,8	202,6	193,8	211,0	268,3
Divers	73,4	70,1	43,1	59,8	87,0	85,6
Ajustements	24,5	- 24,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1 935,4	1 803,1	1 870,5	2 185,5	2 909,6	3 201,2

Source : Données de la Programmation Monétaire

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DU GABON

(en pourcentage - 2006)



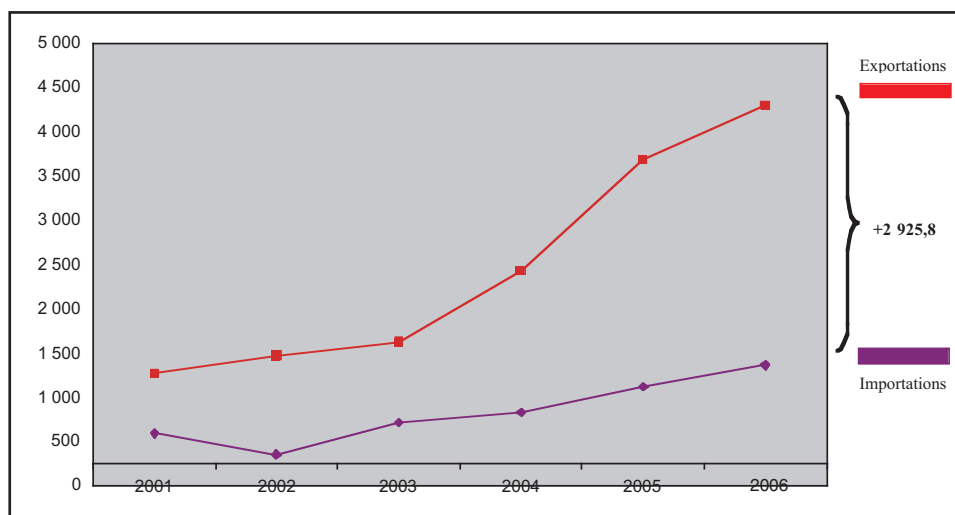
COMMERCE EXTERIEUR DE LA GUINEE EQUATORIALE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Valeur (en milliards de F CFA)						
Importations	592,8	353,6	719,0	834,6	1 118,8	1 370,3
Exportations	1 271,7	1 475,3	1 627,9	2 429,5	3 687,3	4 296,1
Total	1 864,5	1 828,9	2 347,0	3 264,2	4 806,1	5 666,4
Balance commerciale	678,9	1 121,6	908,9	1 594,9	2 568,5	2 925,8
Taux de couverture	214,5 %	417,2 %	226,4 %	291,1 %	329,6 %	313,5 %

Source : Données de la Programmation Monétaire

BALANCE COMMERCIALE DE LA GUINEE EQUATORIALE

(en milliards de F CFA)

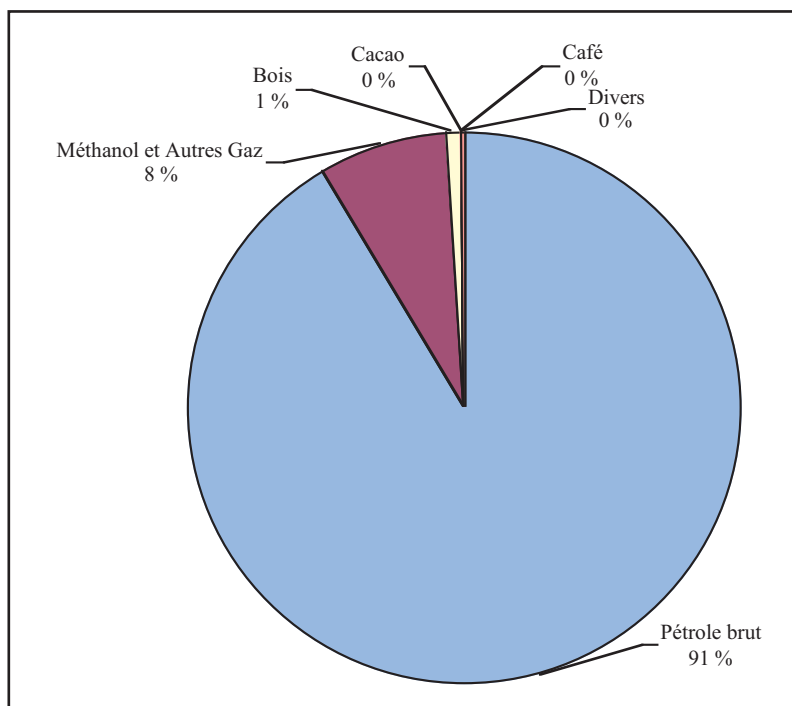


**PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB)
DE LA GUINEE EQUATORIALE**
(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pétrole brut	1 161,1	1 344,9	1 490,5	2 238,1	3 368,4	3 894,6
Méthanol	62,5	85,7	94,0	148,4	280,2	358,5
Bois	38,8	33,3	31,1	29,7	26,5	29,8
Cacao	1,2	1,6	2,6	3,2	1,8	2,4
Café	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Divers	8,1	9,7	9,7	10,0	10,3	10,6
Total	1 271,7	1 475,3	1 627,9	2 429,5	3 687,3	4 296,1

Source : Données de la Programmation Monétaire

**PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB)
DE LA GUINEE EQUATORIALE**
(en pourcentage - 2006)



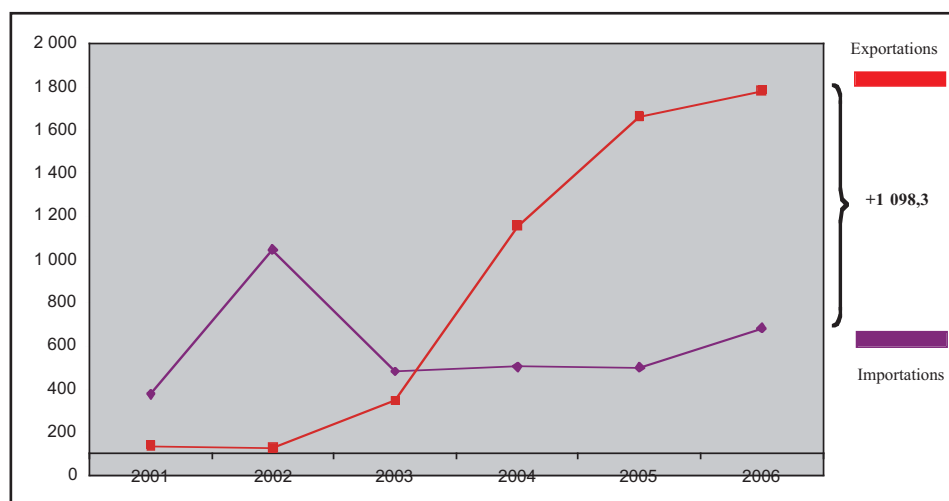
COMMERCE EXTERIEUR DU TCHAD

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Valeur (en milliards de FCFA)						
Importations	377,8	1 045,2	482,3	503,5	501,0	684,0
Exportations	138,2	128,7	349,3	1 157,7	1 661,2	1 782,2
Total	516,0	1 173,8	831,6	1 661,3	2 162,2	2 466,2
Balance commerciale	- 239,6	- 916,5	- 132,9	654,2	1 160,2	1 098,3
Taux de couverture	36,6 %	12,3 %	72,4 %	229,9 %	331,6 %	260,6 %

Source : Données de la Programmation Monétaire

BALANCE COMMERCIALE DU TCHAD

(en milliards de FCFA)



PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DU TCHAD

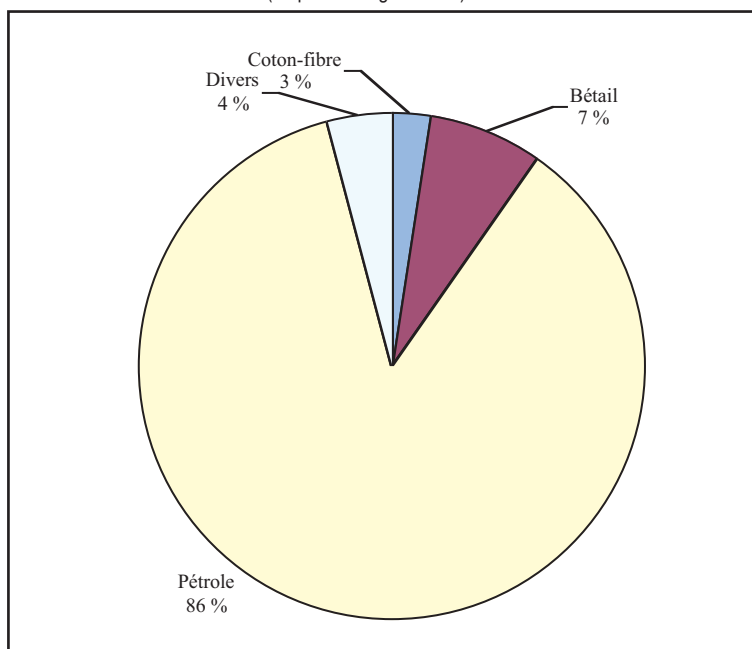
(en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Coton- fibre	56,9	38,9	45,0	44,7	42,2	43,8
Bétail	49,5	59,4	134,6	151,4	117,9	119,6
Pétrole	...	...	136,8	916,8	1 432,9	1 548,2
Divers	31,8	30,4	32,9	44,8	68,2	70,6
Total	138,2	128,7	349,3	1 157,7	1 661,2	1 782,2

Source : Données de la Programmation Monétaire

PRINCIPALES EXPORTATIONS (FOB) DU TCHAD

(en pourcentage - 2006)



BALANCE DES PAIEMENTS

Balance des paiements des États de la CEMAC

(en milliards de FCFA)

	Cameroun			République Centrafricaine			Congo			Gabon			Guinée Equatoriale			Tchad			TOTAL CEMAC		
	2004	2005 (a)	2006 (a)	2004	2005 (a)	2006 (a)	2004	2005 (a)	2006 (a)	2004	2005 (a)	2006 (a)	2004	2005 (a)	2006 (a)	2004	2005 (a)	2006 (a)	2004	2005 (a)	2006 (a)
SOLDE DU COMPTE COURANT	- 540,3	- 347,2	- 137,5	- 11,7	- 48,3	- 25,2	355,8	366,8	80,9	489,1	667,4	867,8	- 399,6	74,1	- 250,3	- 758,3	323,8	443,2			
Solde du commerce extérieur	86,0	146,7	289,7	- 9,3	- 25,1	- 23,4	1 301,8	1 814,4	2 136,1	1 508,2	2 152,2	2 350,7	654,2	1 160,2	1 098,2	5 135,8	7 816,9	8 777,1			
Exportations	1 469,8	1 670,9	1 937,8	70,6	67,3	82,8	1 813,7	2 503,0	3 169,0	2 150,4	2 874,8	3 166,7	1 157,7	1 661,2	1 782,2	9 091,7	12 464,5	14 434,6			
Importations	- 1 383,8	- 1 524,2	- 1 648,1	- 79,9	- 92,4	- 106,2	- 511,9	- 688,6	- 1 032,9	- 642,2	- 722,6	- 816,0	- 503,5	- 501,0	- 684,0	- 3 955,9	- 4 647,6	- 5 657,5			
Balance des services	- 433,5	- 372,6	- 384,7	- 34,5	- 32,3	- 36,0	- 433,4	- 631,2	- 1 126,5	- 413,5	- 548,2	- 567,1	- 859,3	- 948,1	- 897,1	- 2 835,2	- 3 266,5	- 3 844,0			
Dont:																					
Fret et assurance	- 200,6	- 232,6	- 243,5	- 33,6	- 24,3	- 31,1	- 83,8	- 118,8	- 179,4	- 128,7	- 145,1	- 164,6	- 164,7	- 149,6	- 218,6	- 761,2	- 871,3	- 1 083,3			
Voyages et séjours	- 6,1	- 10,1	- 8,2	- 12,5	- 19,5	- 18,2	- 36,7	- 37,7	- 45,3	- 107,8	- 114,0	- 143,2	- 67,7	- 79,4	- 78,9	- 234,0	- 264,1	- 296,0			
Services officiels	10,9	11,2	11,4	14,3	15,9	18,0	4,9	5,1	5,4	1,2	- 5,8	1,9	- 0,9	11,6	19,7	28,9	36,4	54,4			
Autres services privés	- 211,5	- 123,4	- 128,7	- 3,0	- 4,6	- 4,4	- 286,1	- 443,5	- 869,4	- 170,7	- 255,5	- 212,3	- 370,3	- 456,3	- 339,5	- 1 532,4	- 1 790,2	- 2 110,4			
Autres transports et autres assurances	- 26,2	- 17,7	- 15,7	0,3	0,2	- 0,3	- 31,7	- 36,3	- 37,8	- 7,5	- 27,8	- 48,9	- 255,7	- 274,4	- 279,8	- 336,5	- 377,3	- 408,7			
Balance des revenus	- 273,7	- 201,6	- 205,7	- 7,1	- 8,0	- 501,2	- 832,4	- 915,3	- 510,6	- 844,8	- 809,5	- 1 561,3	- 310,3	- 305,4	- 599,9	- 3 164,2	- 4 380,1	- 4 676,3			
Rémunération des salariés	10,1	9,1	7,0	4,3	4,4	4,6	- 17,7	- 25,0	- 31,3	- 7,2	- 10,2	- 9,2	- 88,4	- 35,2	- 36,1	- 162,5	- 153,0	- 179,2			
Revenus des investissements	- 283,8	- 210,7	- 212,7	- 11,4	- 11,5	- 12,6	- 483,5	- 807,4	- 884,0	- 503,4	- 834,6	- 800,3	- 221,9	- 270,2	- 563,8	- 3 001,7	- 4 227,1	- 4 497,1			
dont intérêt dette extérieure publique	- 135,4	- 111,1	- 111,7	- 5,5	- 5,5	- 6,6	- 134,4	- 120,3	- 149,2	- 118,9	- 100,3	- 92,2	- 8,7	- 7,2	- 8,4	- 406,4	- 351,5	- 371,5			
dont intérêt dette extérieure privée	- 190,9	- 143,1	- 145,3	- 6,1	- 6,2	- 6,2	- 9,5	- 6,5	- 5,3	- 388,7	- 743,0	- 714,8	- 295,8	- 271,5	- 566,4	- 2 387,9	- 3 258,9	- 3 461,6			
Solde des transferts courants	80,9	80,3	163,2	39,2	16,2	42,2	- 11,4	16,0	- 13,4	- 95,0	- 91,8	- 106,3	115,8	167,4	148,5	105,3	153,0	186,0			
Privé	73,5	74,0	75,9	4,5	1,7	1,7	- 17,2	- 17,4	- 20,2	- 63,9	- 71,7	- 73,6	42,1	55,7	52,4	4,2	- 3,4	- 22,6			
Public	7,4	6,3	87,3	34,7	14,5	40,5	5,8	33,4	6,8	- 31,1	- 20,1	- 32,7	73,7	111,7	96,1	101,1	156,4	208,6			
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES	346,9	204,0	318,9	- 4,9	31,2	55,2	- 407,2	- 113,7	221,6	- 421,1	- 488,6	- 506,8	285,9	20,3	447,8	738,5	688,6	1 081,9			
Compte de capital	45,8	49,2	218,5	7,9	26,7	65,1	2,6	5,9	5,0	0,0	0,0	0,0	89,4	63,8	44,1	145,7	145,6	2 297,7			
Publics (nets)	2,0	5,0	2139,0	7,9	26,7	65,1	2,5	5,9	5,0	0,0	0,0	0,0	89,4	63,8	44,1	101,8	101,4	2 253,2			
Privés (nets)	43,8	44,2	44,5	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	43,9	44,2	44,5			
Comptes d'opérations financières	301,1	154,8	- 1864,6	- 12,8	4,5	- 9,9	- 409,8	- 119,6	216,6	- 421,1	- 488,6	- 506,8	196,5	- 43,5	403,7	592,8	543,0	- 1 215,8			
Investissements directs (nets)	168,7	118,5	96,5	15,1	17,1	18,1	- 6,9	270,9	777,9	115,7	169,4	- 15,4	246,6	- 52,4	343,0	1411,8	1 509,6	1 938,0			
Investissements de portefeuille (nets)	0,4	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	1,1	- 0,6	- 0,7	- 5,7	0,0	0,0	- 2,9	0,0	0,0	- 7,1	- 0,2	- 0,3			
Autres investissements nets	132,0	35,9	- 1961,5	- 27,9	- 12,6	- 28,0	- 404,0	- 389,9	- 560,6	- 531,1	- 658,0	- 491,4	- 47,2	8,9	60,7	- 811,9	- 966,4	- 3 153,5			
ERREURS ET OMISSIONS	- 3,7	60,1	59,8	- 2,1	8,5	- 6,4	- 39,7	17,6	66,8	- 50,0	- 80,8	- 168,0	126,3	- 71,0	2,0	87,7	18,7	- 139,5			
SOLDE GLOBAL	- 197,1	- 83,1	241,2	- 18,7	- 8,6	23,6	- 91,1	270,7	369,3	18,0	98,0	193,0	12,6	23,4	199,5	67,9	1 030,6	1 385,2			
FINANCEMENT	197,1	83,1	- 241,2	18,7	8,6	- 23,6	91,1	- 270,7	- 369,3	- 18,0	- 98,0	- 193,0	- 12,6	- 23,4	- 199,5	- 67,9	- 1 030,6	- 1 385,2			
Variation des réserves officielles (baisse +)	- 87,2	- 139,8	- 474,8	0,5	- 8,3	16,1	- 39,1	- 349,5	- 508,2	- 98,3	- 168,7	- 193,9	- 18,7	- 21,5	- 196,4	- 574,9	- 1 402,0	- 1 715,8			
Financements exceptionnels	284,3	222,9	233,6	18,2	16,9	- 39,7	130,2	78,8	138,9	80,3	70,7	0,9	6,1	- 1,9	- 3,1	507,0	371,4	330,6			
Variation des arriérés extérieurs (baisse -)	12,7	- 12,7	0,0	18,2	16,9	- 39,7	- 1587,1	- 16,1	0,2	- 343,9	- 1,9	- 0,3	6,1	- 3,1	- 3,1	- 1906,1	- 61,8	- 42,9			
Alègements et annulations de dettes	271,6	235,6	233,6	0,0	0,0	0,0	1717,3	94,9	138,7	424,2	72,6	1,2	0,0	1,2	0,0	2413,1	433,2	373,5			

(a) : estimation
Source : BEAC

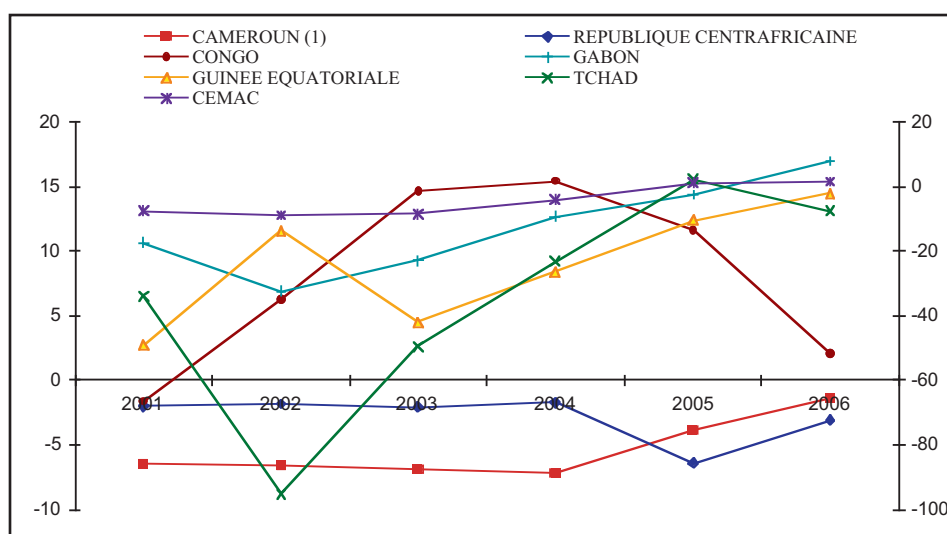
SOLDE EXTERIEUR COURANT (TRANSFERTS OFFICIELS INCLUS)

(en % du PIB)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
CAMEROUN (1)	- 6,5	- 6,6	- 6,9	- 7,2	- 3,9	- 1,4
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	- 2	- 1,8	- 2,1	- 1,7	- 6,4	- 3,1
CONGO	- 1,6	6,3	14,7	15,5	11,7	2,1
GABON	10,7	6,9	9,3	12,7	14,4	17,0
GUINEE EQUATORIALE	- 49	- 13,5	- 41,9	- 26,4	- 10,4	- 2,1
TCHAD	- 33,8	- 95,1	- 49,6	- 23,1	2,4	- 7,5
CEMAC	- 7,5	- 8,8	- 8,4	- 3,9	1,3	1,6

Sources: Administrations nationales, FMI et BEAC.

(1) Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année N à juin de l'année N+1, en 2001.

SOLDE EXTÉRIEUR COURANT (TRANSFERTS OFFICIELS INCLUS) EN % DU PIB

CEMAC, Guinée Equatoriale et Tchad (échelle de droite)

DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE CONSOLIDEE DES ÉTATS DE LA CEMAC

(en milliards de FCFA)

	Cameroun			République Centrafricaine			Congo			Gabon			Guinée Equatoriale			Tchad			TOTAL CEMAC		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
	(a)			(a)			(a)			(a)			(a)			(a)			(a)		
Encours de fin de période	3 490,4	3 226,8	1 004,9	670,8	682,9	630,1	3 747,2	3 504,8	3 265,5	1 781,3	1 642,5	1 474,2	151,8	101,1	84,7	812,1	855,6	908,2	10 653,6	10 013,7	7 367,6
dont arriérés sur les intérêts et le principal	12,7	0	0	174,9	191,7	152,1	1 570,1	1 554	1 554,2	7,1	5,1	4,8	44,9	0	0	8	4,8	1,8	1 817,7	1 755,6	1 712,9
Services dus	433,6	384,5	2 369,9	22,6	17,5	23,3	299,6	418,8	451,2	397,5	318,6	324,7	11,2	21,1	14,7	20,5	18,6	27,3	1 185	1 179,1	3 211,1
Indicateurs																					
Service dette/ PIB	5,2 %	4,4 %	24,4 %	3,3 %	2,3 %	2,8 %	3,3 %	2,3 %	2,8 %	10,3 %	6,9 %	6,4 %	0,5 %	0,6 %	0,3 %	1,2 %	0,6 %	0,8 %	7,1 %	7,1 %	19,3 %
Service dette/recettes budgétaires	33,0 %	24,5 %	129,3 %	40,5 %	29,9 %	31,8 %	40,6 %	33,0 %	23,5 %	34,9 %	22,3 %	20,5 %	1,4 %	1,5 %	0,7 %	9,1 %	6,4 %	4,8 %	33,5 %	33,3 %	90,8 %
Service dette/exportations	29,5 %	23,0 %	122,3 %	32,0 %	26,0 %	28,1 %	16,5 %	16,7 %	14,2 %	18,5 %	11,1 %	10,3 %	0,5 %	0,6 %	0,3 %	1,8 %	1,1 %	1,5 %	18,7 %	18,6 %	50,7 %
Stock dette/PIB	41,9 %	36,7 %	10,4 %	97,4 %	90,8 %	77,0 %	163,2 %	111,5 %	84,4 %	46,1 %	35,4 %	28,8 %	6,1 %	2,7 %	1,9 %	46,9 %	27,6 %	27,0 %	63,9 %	60,1 %	44,2 %

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC.
(a) Estimation

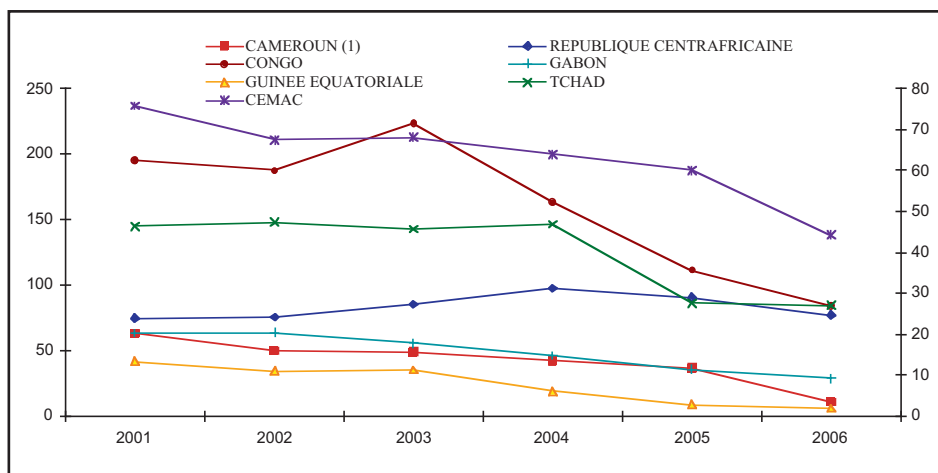
TAUX D'ENDETTEMENT PUBLIC EXTERIEUR (DETTE PUBLIQUE/PIB)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
CAMEROUN (1)	63,5	49,6	48,7	41,9	36,7	10,4
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	74,4	75,3	85,3	97,4	90,8	77,0
CONGO	195,3	187,6	224	163,2	111,5	84,4
GABON	63,5	63,7	55,7	46,1	35,4	28,8
GUINEE EQUATORIALE	13,3	11	11,3	6,1	2,7	1,9
TCHAD	46,4	47,4	45,7	46,9	27,6	27,0
CEMAC	75,9	67,5	68,2	63,9	60,1	44,2

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC.

(1) Données en exercice budgétaire, allant de juillet de l'année N à juin de l'année N+1, en 2001.

TAUX D'ENDETTEMENT PUBLIC EXTERIEUR (DETTE PUBLIQUE/PIB)



CEMAC, Guinée Equatoriale et Tchad (échelle de droite)

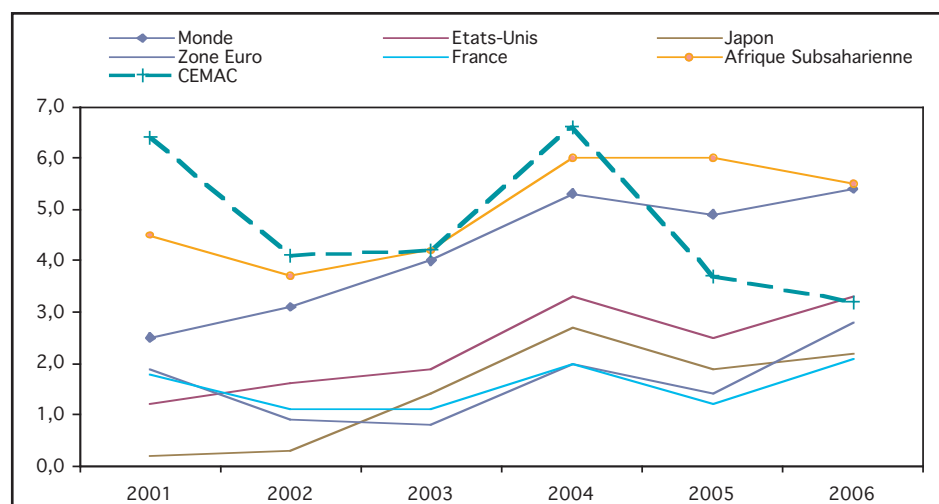
INDICATEURS DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB EN TERMES REELS

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Monde	2,5	3,1	4,0	5,3	4,9	5,4
Etats-Unis	1,2	1,6	1,9	3,3	2,5	3,3
Japon	0,2	0,3	1,4	2,7	1,9	2,2
Zone Euro	1,9	0,9	0,8	2,0	1,4	2,8
France	1,8	1,1	1,1	2,0	1,2	2,1
Afrique Subsaharienne	4,5	3,7	4,2	6,0	6,0	5,5
CEMAC	6,4	4,1	4,2	6,6	3,7	3,2

Sources : FMI, OCDE et BEAC

EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB EN TERMES REELS



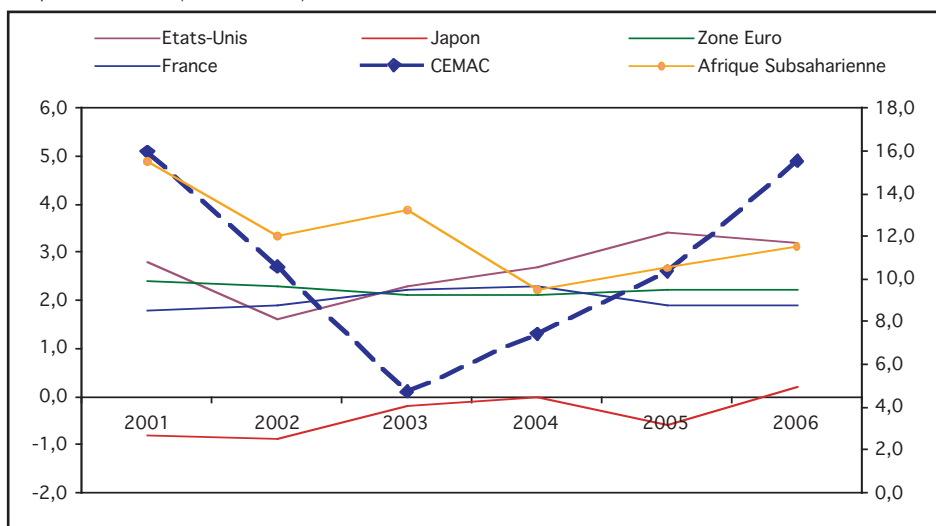
EVOLUTION DU TAUX D'INFLATION

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Etats-Unis	2,8	1,6	2,3	2,7	3,4	3,2
Japon	-0,8	-0,9	-0,2	0,0	-0,6	0,2
Zone Euro	2,4	2,3	2,1	2,1	2,2	2,2
France	1,8	1,9	2,2	2,3	1,9	1,9
Afrique Subsaharienne	15,5	12,0	13,2	9,5	10,5	11,5
CEMAC	5,1	2,7	0,1	1,3	2,6	4,9

Sources : FMI, OCDE et BEAC

EVOLUTION DU TAUX D'INFLATION

Afrique Subsaharienne (échelle de droite)

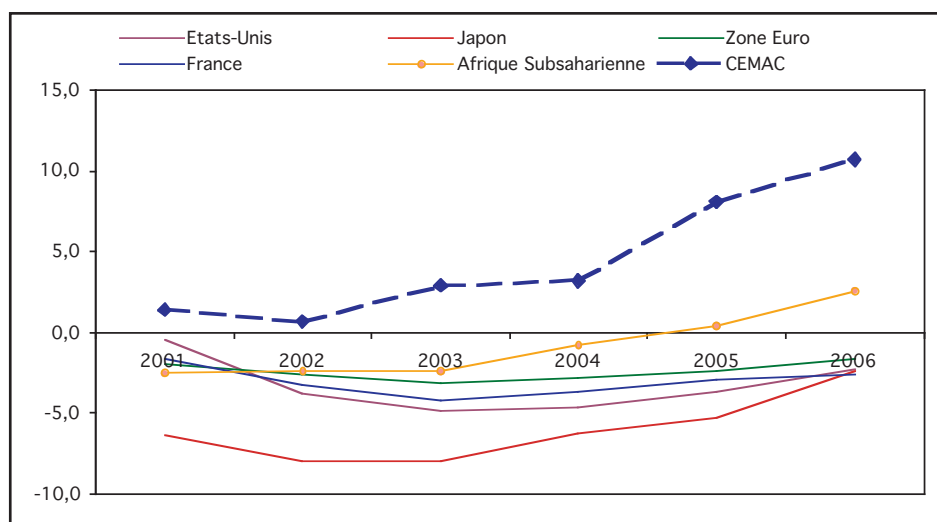


EVOLUTION DU SOLDE BUDGETAIRE (EN % DU PIB)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Etats-Unis	- 0,4	- 3,8	- 4,8	- 4,6	- 3,7	- 2,3
Japon	- 6,3	- 8,0	- 8,0	- 6,2	- 5,3	- 2,4
Zone Euro	- 1,9	- 2,6	- 3,1	- 2,8	- 2,4	- 1,6
France	- 1,6	- 3,2	- 4,2	- 3,7	- 2,9	- 2,6
Afrique Subsaharienne	- 2,5	- 2,4	- 2,4	- 0,8	0,4	2,6
CEMAC	1,4	0,7	2,9	3,2	8,1	10,7

Sources : FMI, OCDE et BEAC

EVOLUTION DU SOLDE BUDGETAIRE (EN % DU PIB)

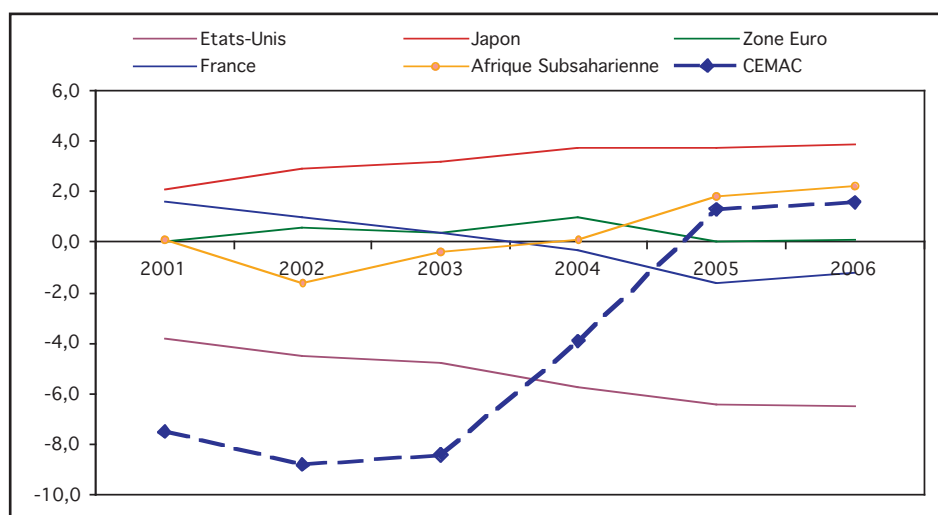


EVOLUTION DU SOLDE COURANT (EN % DU PIB)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Etats-Unis	-3,8	-4,5	-4,8	-5,7	-6,4	-6,5
Japon	2,1	2,9	3,2	3,7	3,7	3,9
Zone Euro	0,0	0,6	0,4	1,0	0,0	0,1
France	1,6	1,0	0,4	-0,3	-1,6	-1,2
Afrique Subsaharienne	0,1	-1,6	-0,4	0,1	1,8	2,2
CEMAC	-7,5	-8,8	-8,4	-3,9	1,3	1,6

Sources : FMI, OCDE et BEAC

EVOLUTION DU SOLDE COURANT (EN % DU PIB)



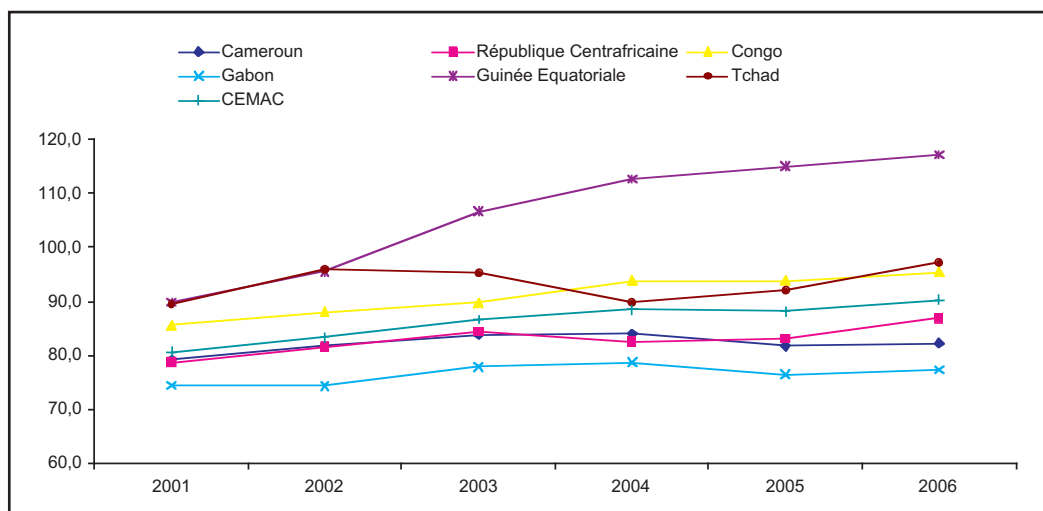
COMPETITIVITE EXTERIEURE

EVOLUTION DU TCER DES PAYS DE LA CEMAC (BASE 100: 1993)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
CAMEROUN	79,1	81,8	83,8	84,0	81,7	82,2
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	78,6	81,6	84,4	82,6	83,1	86,9
CONGO	85,6	88,0	89,8	93,8	93,9	95,4
GABON	74,4	74,4	77,9	78,7	76,4	77,4
GUINEE EQUATORIALE	89,8	95,6	106,8	112,6	115,0	117,2
TCHAD	89,5	95,9	95,3	89,7	92,0	97,2
CEMAC	80,6	83,3	86,7	88,5	88,2	90,3

Source : BEAC

EVOLUTION DU TCER DES PAYS DE LA CEMAC (BASE 100: 1993)

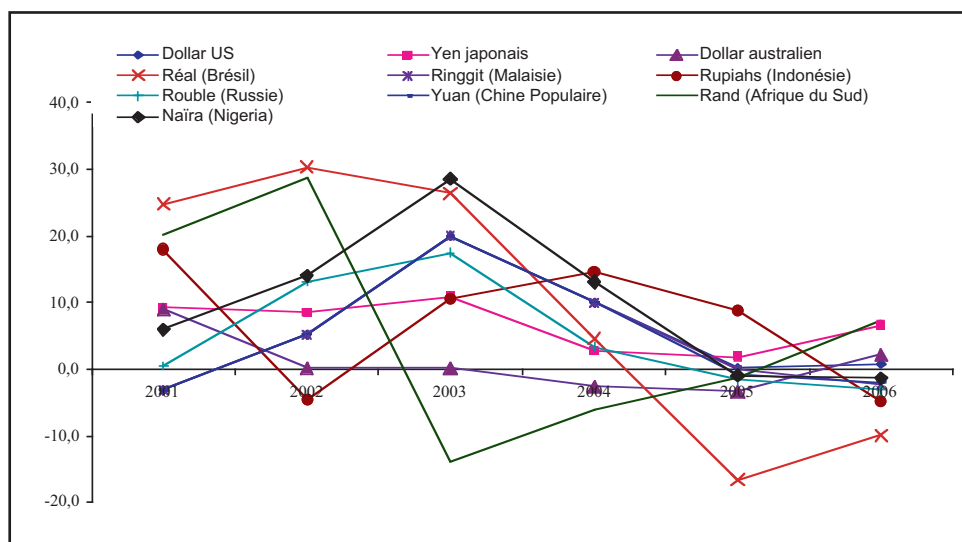


**VARIATION EN % DES TAUX DE CHANGE DES PRINCIPALES DEVISES
PAR RAPPORT AU FRANC CFA (COTATION AU CERTAIN)**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dollar US	- 3,1	5,3	20,0	10,0	0,2	0,8
Yen japonais	9,2	8,6	10,9	2,7	1,9	6,6
Dollar australien	9,0	0,2	0,1	- 2,6	- 3,4	2,2
Réal (Brésil)	24,8	30,4	26,4	4,6	- 16,6	- 9,9
Ringgit (Malaisie)	- 3,1	5,3	20,0	10,0	- 0,1	- 2,4
Rupiah (Indonésie)	18,0	- 4,5	10,5	14,7	8,8	- 4,9
Rouble (Russie)	0,5	13,1	17,5	3,3	- 1,6	- 3,1
Yuan (Chine Populaire)	- 3,1	5,3	20,0	10,0	- 0,8	- 1,9
Rand (Afrique du Sud)	20,2	28,9	- 13,9	- 6,0	- 1,4	7,3
Naïra (Nigéria)	6,0	14,1	28,6	13,1	- 1,0	- 1,4

Source : BEAC

**VARIATION EN % DES TAUX DE CHANGE DES PRINCIPALES DEVISES
PAR RAPPORT AU FRANC CFA (COTATION AU CERTAIN)**



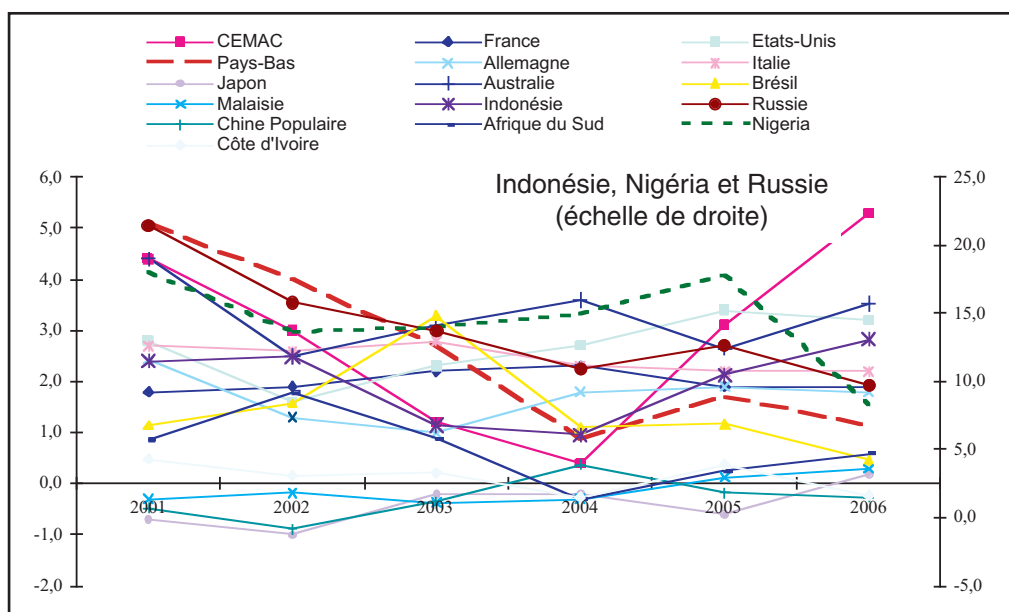
TAUX D'INFLATION DES PAYS PARTENAIRES OU CONCURRENTS DE LA CEMAC

(Variation en moyenne annuelle)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
CEMAC	4,4	3,0	1,2	0,4	3,1	5,3
France	1,8	1,9	2,2	2,3	1,9	1,9
USA	2,8	1,6	2,3	2,7	3,4	3,2
Pays- Bas	5,1	4,0	2,7	0,9	1,7	1,1
Allemagne	2,4	1,3	1,0	1,8	1,9	1,8
Italie	2,7	2,6	2,8	2,3	2,2	2,2
Japon	-0,7	-1,0	-0,2	-0,2	-0,6	0,2
Australie	4,4	2,5	3,1	3,6	2,7	3,5
Brésil	6,8	8,4	14,8	6,6	6,9	4,2
Malaisie	1,4	1,8	1,1	1,4	3,0	3,6
Indonésie	11,5	11,8	6,8	6,1	10,5	13,1
Russie	21,5	15,8	13,7	10,9	12,7	9,7
Chine Populaire	0,7	-0,8	1,2	3,9	1,8	1,5
Afrique du Sud	5,7	9,2	5,8	1,4	3,4	4,7
Nigeria	18,0	13,7	14,0	15,0	17,8	8,3
Côte d'Ivoire	4,3	3,1	3,3	1,5	3,9	1,6

Sources : Administrations nationales, FMI et BEAC

TAUX D'INFLATION DES PAYS PARTENAIRES OU CONCURRENTS DE LA CEMAC

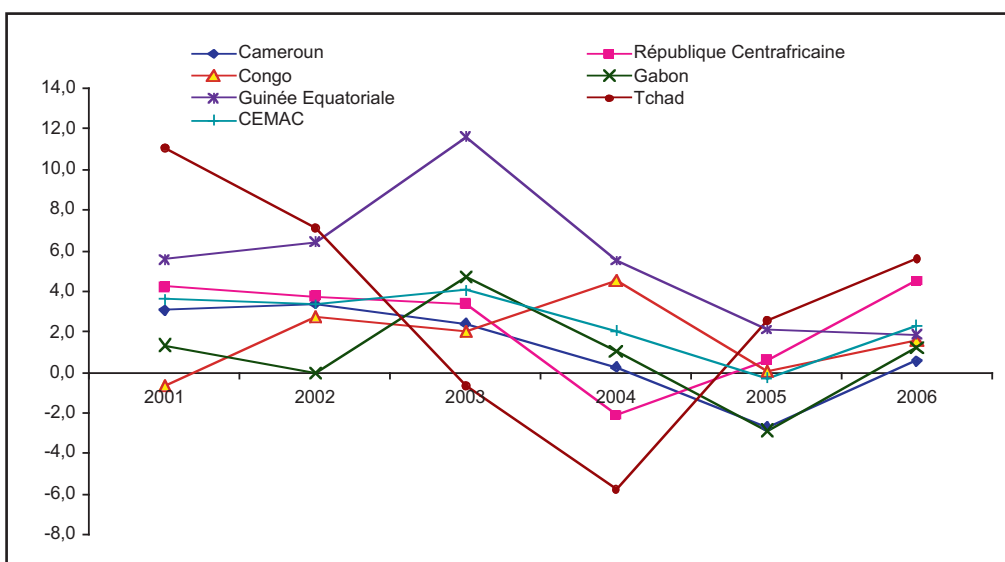


VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER COMPOSITE DES PAYS DE LA CEMAC

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
CAMEROUN	3,1	3,4	2,4	0,3	- 2,7	0,5
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	4,2	3,8	3,4	- 2,1	0,6	4,5
CONGO	- 0,6	2,8	2,0	4,5	0,1	1,6
GABON	1,3	0,0	4,7	1,0	- 2,9	1,2
GUINEE EQUATORIALE	5,6	6,4	11,6	5,5	2,1	1,9
TCHAD	11,1	7,1	- 0,6	- 5,8	2,6	5,6
CEMAC	3,6	3,4	4,0	2,1	- 0,3	2,3

Source : BEAC

VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER COMPOSITE DES PAYS DE LA CEMAC

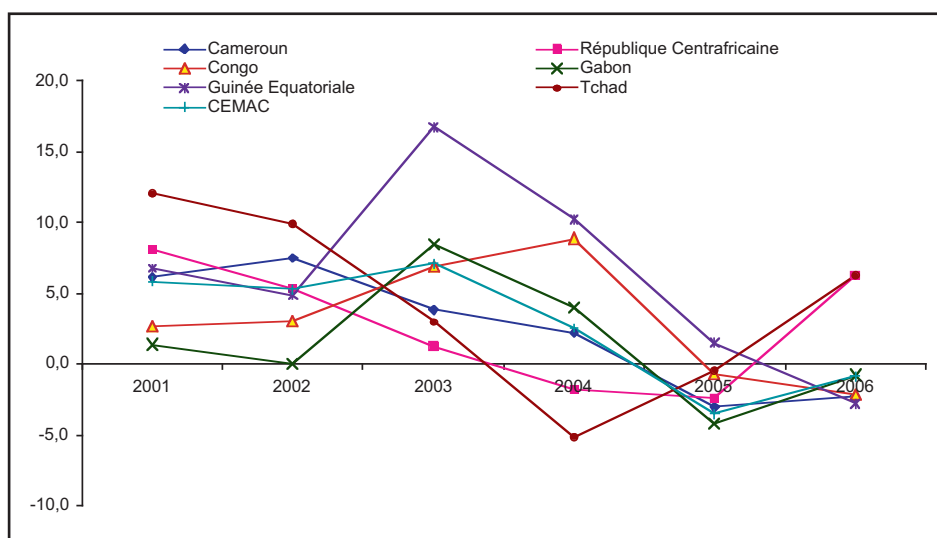


**VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER DES EXPORTATIONS
DES PAYS DE LA CEMAC**

	2001	2002	2002	2004	2005	2006
CAMEROUN	6,1	7,5	3,9	2,2	- 3,0	- 2,3
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	8,1	5,3	1,3	- 1,8	- 2,4	6,3
CONGO	2,6	3,0	6,9	8,9	- 0,6	- 2,1
GABON	1,4	0,1	8,4	4,0	- 4,2	- 0,8
GUINEE EQUATORIALE	6,8	4,9	16,8	10,2	1,5	- 2,8
TCHAD	12,0	9,9	3,0	- 5,1	- 0,4	6,2
CEMAC	5,8	5,3	7,1	2,6	- 3,5	- 0,9

Source : BEAC

**VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER DES EXPORTATIONS
DES PAYS DE LA CEMAC**

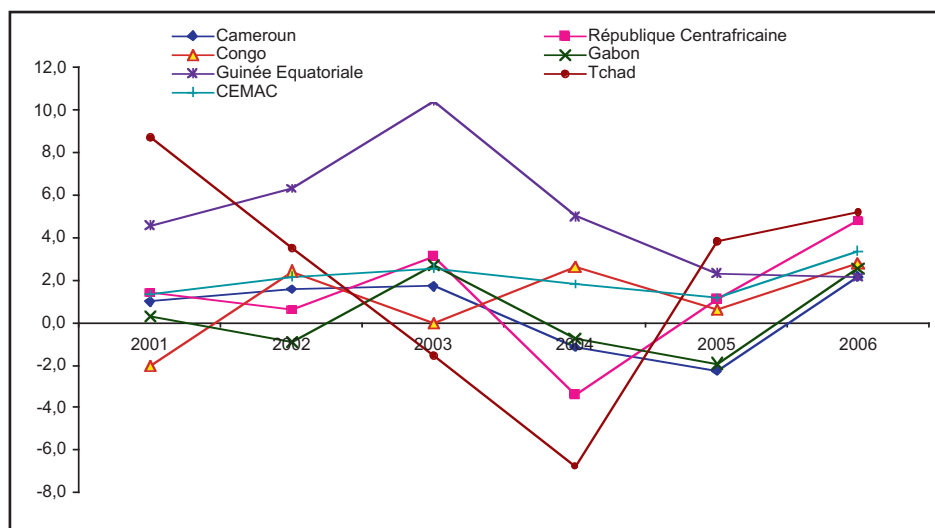


VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER DES IMPORTATIONS DES PAYS DE LA CEMAC

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
CAMEROUN	1,0	1,6	1,7	- 1,1	- 2,3	2,2
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	1,4	0,6	3,1	- 3,4	1,1	4,8
CONGO	- 2,0	2,4	- 0,1	2,6	0,6	2,8
GABON	0,3	- 0,9	2,7	- 0,7	- 1,9	2,6
GUINEE EQUATORIALE	4,6	6,3	10,4	5,0	2,3	2,2
TCHAD	8,7	3,5	- 1,5	- 6,7	3,8	5,2
CEMAC	1,3	2,2	2,6	1,8	1,2	3,4

Source : BEAC

VARIATION EN % DE L'INDICE DU TCER DES IMPORTATIONS DES PAYS DE LA CEMAC



PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, FORESTIERS, PETROLIERS ET MINIERS

CULTURES VIVRIERES

(en milliers de tonnes)

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Cameroun					
Plantain	1 237,0	1 275,4	1 314,9	1 355,7	1 431,6
Manioc	2 003,6	2 047,7	2 092,8	2 190,8	2 304,7
Macabo/Taro	1 079,5	1 103,3	1 127,6	1 177,4	1 228,0
Maïs	861,5	912,3	966,1	1 023,1	1 060,0
Riz paddy	44,5	47,2	50,0	52,9	54,9
Canne à sucre	134,3	138,4	142,7	147,1	151,7
Huile de palme	75,0	80,5	101,2	106,5	110,8
Pommes de terre	136,3	139,3	142,4	147,5	153,7
Mil et sorgho	542,0	574,0	607,8	523,5	549,7
République Centrafricaine					
Arachides	121,9	133,6	139,5	145,4	146,1
Manioc	561,7	564,3	565,6	566,9	572
Mil et sorgho	50,3	53,1	55,0	56,9	59
Maïs	107,0	119,0	125,0	131,0	131
Riz Paddy	25,3	29,7	31,9	34,1	34,1
Sésame	39,4	42,8	44,5	46,2	46,2
Courges	25,5	27,9	29,1	30,4	30,4
Tchad					
Pénicillaire	357,4	516,3	297,5	578,3	547,0
Sorgho	480,7	564,7	449,4	582,6	772,6
Berbéré	150,7	287,4	264,8	338,9	383,6
Maïs	84,3	118,0	104,1	201,3	173,7
Riz paddy	134,9	126,0	87,7	148,7	112,4
Arachides	379,5	414,9	355,3	486,2	420,0
Manioc	292,6	349,0	61,9	744,4	470,2
Canne à sucre	320,4	299,8	306,8	329,0	320,7
Gomme arabique	14,0	14,5	15,7	20,0	25,0
ENSEMBLE CEMAC					
Mil et Sorgho	1 073,0	1 191,8	1 112,2	1 162,9	1 381,3
Maïs	1 052,8	1 149,3	1 195,2	1 355,4	1 364,7
Riz Paddy	204,7	202,9	169,6	235,7	201,4
Pomme de terre	136,3	139,3	142,4	147,5	153,7
Manioc	2 857,8	2 961,0	2 720,2	3 502,1	3 346,9
Macabo/Taro/Igname	1 079,5	1 103,3	1 127,6	1 177,4	1 228,0
Plantain	1 237,0	1 275,4	1 314,9	1 355,7	1 431,6
Arachides	501,4	548,5	494,8	631,6	566,1
Berbéré	150,7	287,4	264,8	338,9	383,6
Canne à sucre	454,7	438,2	449,5	476,1	502,0
Sésame	39,4	42,8	44,5	46,2	46,2
Huile de palme	75,0	80,5	101,2	106,5	110,8
Gomme arabique	14,0	14,5	15,7	20,0	25,0
Courges	25,5	27,9	29,1	30,4	30,4
Pénicillaire	357,4	516,3	297,5	578,3	547,0
Production vivrière totale	9 259,3	9 979,2	9 479,2	11 164,7	11 318,7

Sources : Administrations nationales et BEAC

PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION

(en milliers de tonnes)

	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Cameroun				
- Cacao	151,3	186,4	181,9	187,8
- Café	53,5	53,7	43,6	44,9
- Coton fibre	92,6	97,7	116,4	83,4
- Banane	313,7	294,9	265,5	256,6
- Caoutchouc	41,2	39,5	41,2	43,2
- Sucre	138,4	142,7	147,1	...
République Centrafricaine				
- Café	2,1	3,8	2,5	2,6
- Coton fibre	0,9	2,9	2,3	1,4
- Tabac	213,0	172,0	177,2	132,9
Congo				
- Cacao	0,4	0,4	0,0	0,0
- Café	0,3	0,3	0,0	0,0
- Sucre	42,3	41,7	51,6	46,4
Gabon				
- Cacao	0,5	0,5	0,5	0,5
- Café	0,2	0,2	0,2	0,2
- Caoutchouc	5,0	4,0	21,0	nd
- Sucre	nd	nd	nd	nd
Guinée Equatoriale				
- Cacao	2,4	4,0	2,2	3,0
- Café	0,1	0,2	0,1	0,1
Tchad				
- Coton fibre	62,3	63,2	68,2	67,7
- Gomme Arabique	14,5	15,7	17,8	18,8
ENSEMBLE CEMAC				
- Cacao	154,6	191,3	184,6	191,3
- Café	56,2	58,2	46,4	47,8
- Coton fibre	155,8	163,8	186,9	152,5
- Banane	313,7	294,9	265,5	256,6
- Caoutchouc	318,7	298,9	286,5	256,6
- Sucre	180,7	184,4	198,8	46,4
- Tabac	213,0	172,0	177,2	132,9
- Gomme arabique	14,5	15,7	17,8	18,8

Sources : Administrations nationales et BEAC
nd = non disponible

CAMPAGNE DE CACAO

(en milliers de tonnes)

	2004/2005	2005/2006	Variation en %
Cameroun	186,4	181,9	- 2,4 %
Congo	0,4	0,0	- 100,0 %
Gabon	0,5	0,5	0,0 %
Guinée Equatoriale	4,0	2,2	- 43,3 %
Total	191,3	184,6	- 3,5 %

CAMPAGNE DE CAFÉ

(en milliers de tonnes)

	2004/2005	2005/2006	Variation en %
Cameroun	53,7	43,6	- 18,9 %
Congo	0,3	0,0	- 100,0 %
Guinée Equatoriale	0,2	0,2	0,0 %
Gabon	0,2	0,1	- 45,1 %
Centrafrique	2,3	1,4	- 39,7 %
Total	56,8	43,9	- 22,6 %

CAMPAGNE DE COTON (FIBRE)

(en milliers de tonnes)

	2004/2005	2005/2006	Variation en %
Cameroun	97,7	116,4	19,1 %
Rép. Centrafricaine	2,5	2,6	3,0 %
Tchad	68,2	67,7	- 0,7 %
Total	168,4	186,7	10,8 %

CAMPAGNE DE CAOUTCHOUC NATUREL

(en milliers de tonnes)

	2004/2005	2005/2006	Variation en %
Cameroun	39,5	41,2	4,5 %
Gabon	4,0	21,0	425,0 %
Total	43,5	62,2	43,2 %

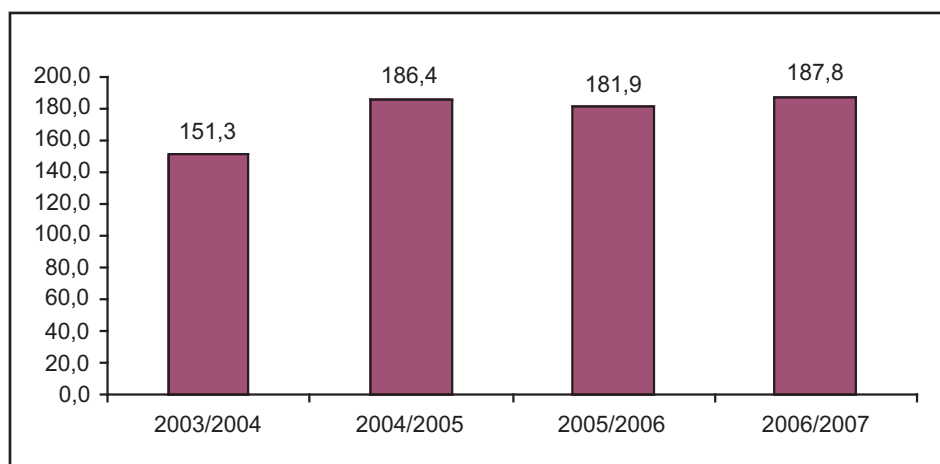
CAMPAGNE DE BANANE

(en milliers de tonnes)

	2004/2005	2005/2006	Variation en %
Cameroun	294,9	265,5	- 10,0 %
Total	294,9	265,5	- 10,0 %

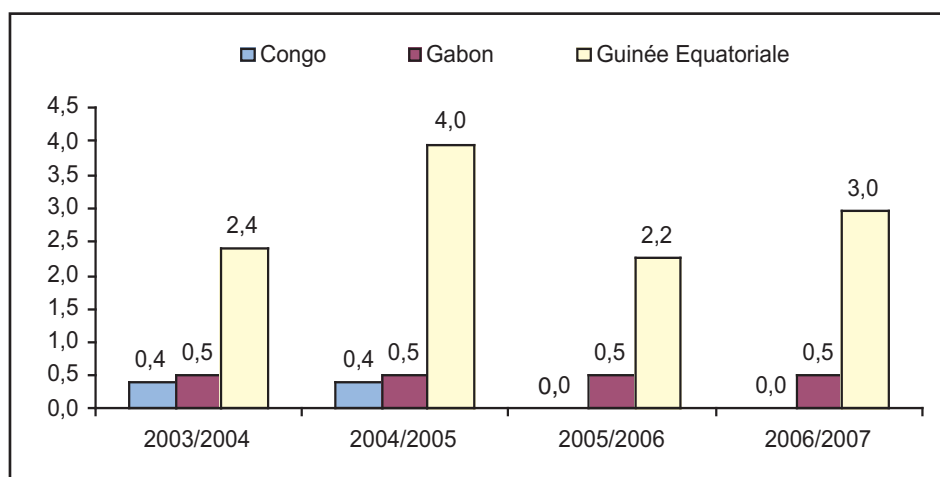
CAMPAGNE DE CACAO AU CAMEROUN

(en milliers de tonnes)



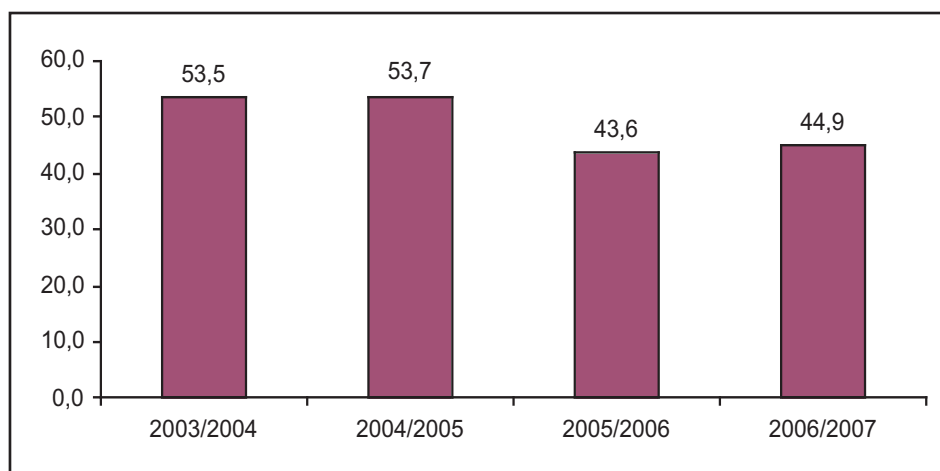
CAMPAGNE DE CACAO AU CONGO, GABON ET GUINÉE EQUATORIALE

(en milliers de tonnes)



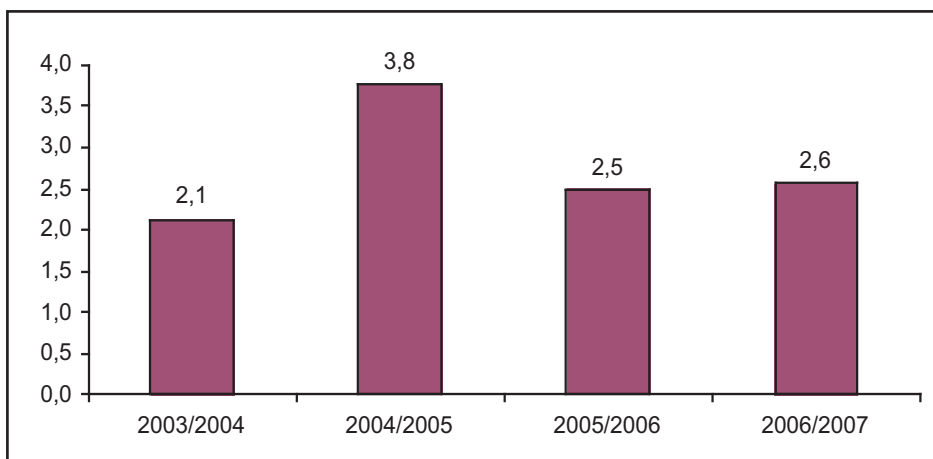
CAMPAGNE DE CAFE AU CAMEROUN

(en milliers de tonnes)



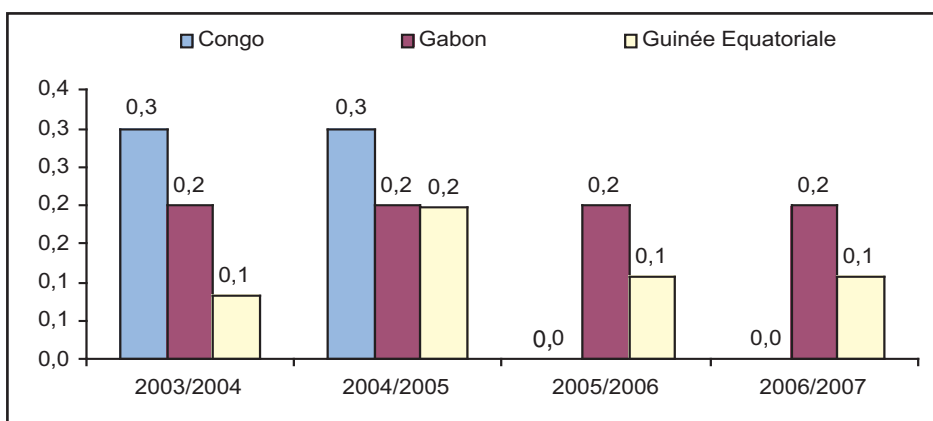
CAMPAGNE DE CAFE EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

(en milliers de tonnes)



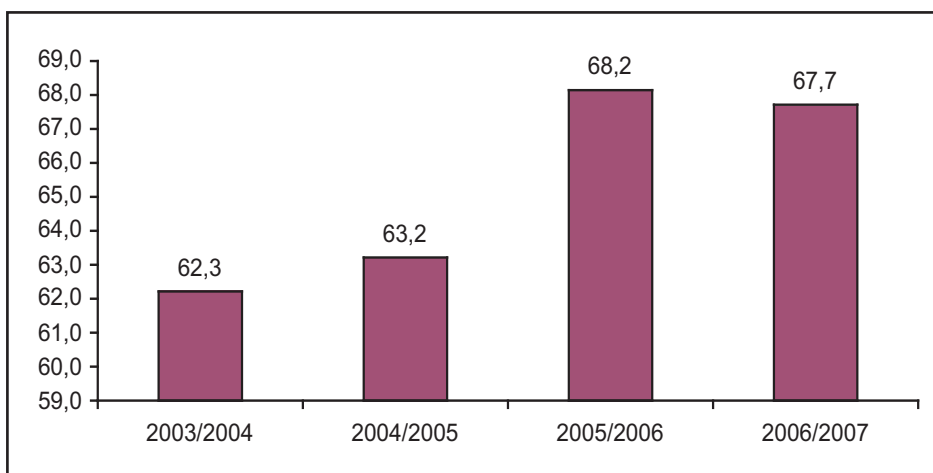
CAMPAGNE DE CAFE AU CONGO, GABON ET GUINÉE EQUATORIALE

(en milliers de tonnes)



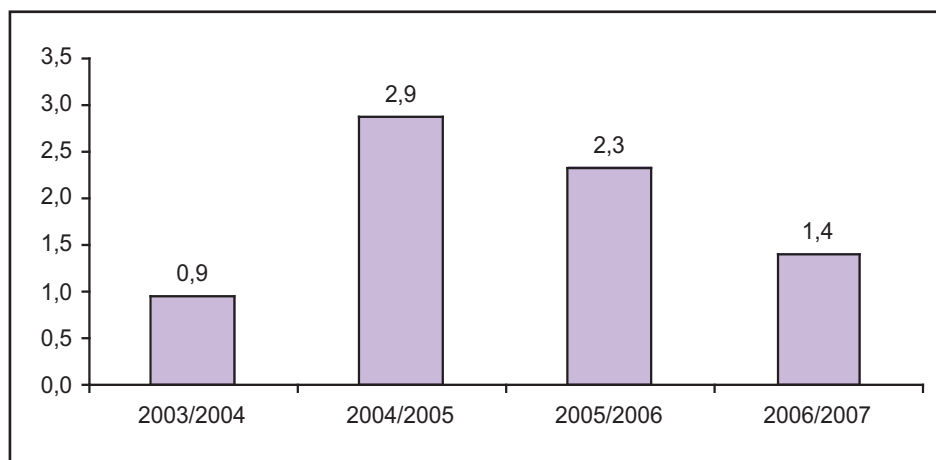
PRODUCTION DE COTON FIBRE AU TCHAD

(en milliers de tonnes)



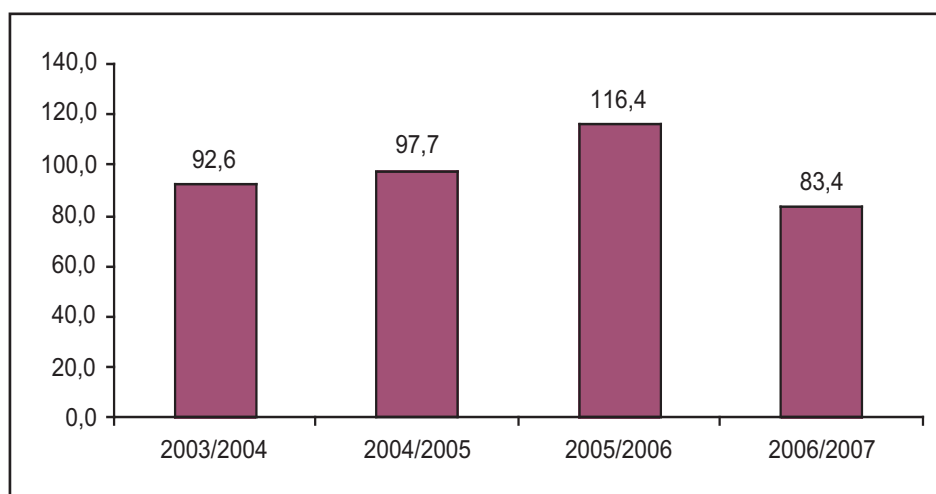
PRODUCTION DE COTON FIBRE EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

(en milliers de tonnes)



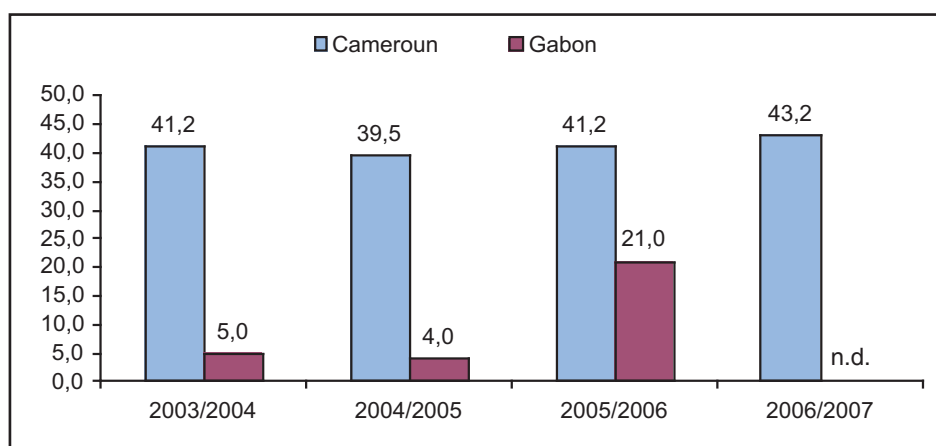
PRODUCTION DE COTON FIBRE AU CAMEROUN

(en milliers de tonnes)



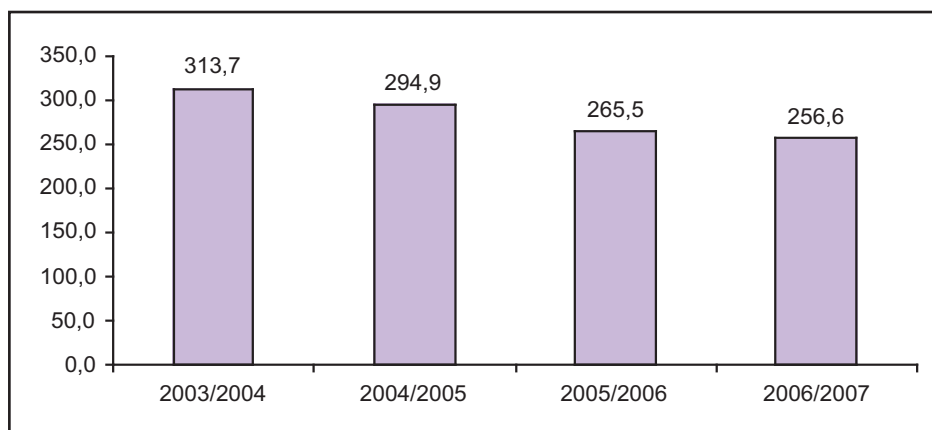
CAMPAGNE DE CAOUTCHOUC AU CAMEROUN ET AU GABON

(en milliers de tonnes)



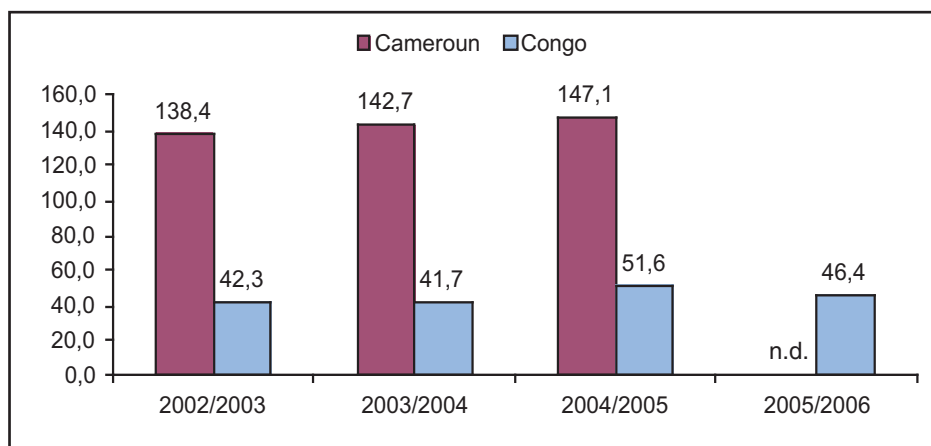
CAMPAGNE DE LA BANANE AU CAMEROUN

(en milliers de tonnes)



CAMPAGNE DU SUCRE BRUT AU CAMEROUN ET AU CONGO

(en milliers de tonnes)



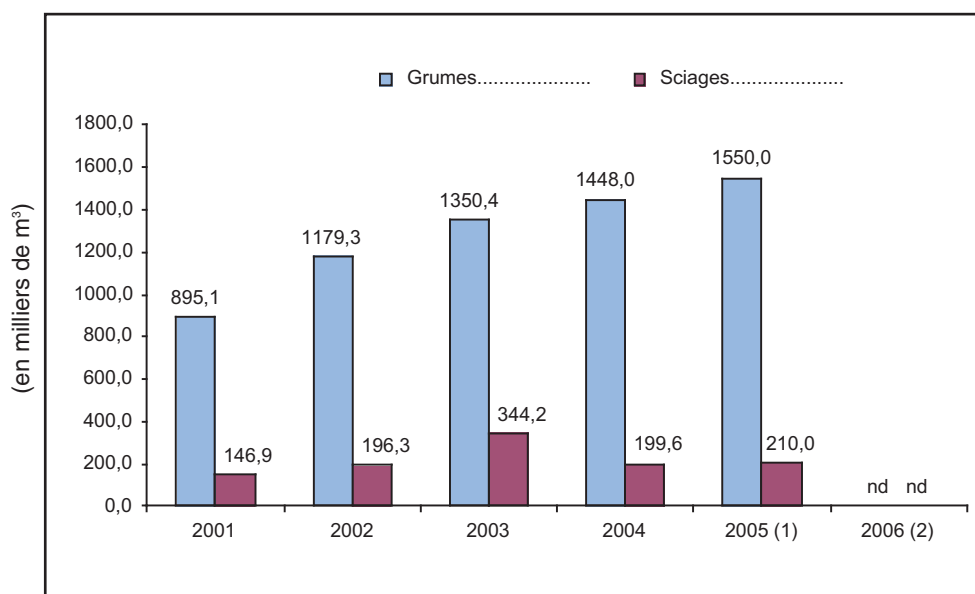
BOIS

	Données définitives						Variations en % (2)/(1)
	2001	2002	2003	2004	2005 (1)	2006 (2)	
GABON							
OKOUME (en milliers de m3)							
Production	1 250,0	1 006,2	985,9	652,6	621,2	437,5	-29,6
Exportations.....	1 346,0	1 032,3	931,2	698,6	639,6	452,7	-29,2
OZIGO (en milliers de m3)							
Production	27,8	25,1	6,8	1,1	nd	nd	-
Exportations	30,0	23,1	7,0	1,2	nd	nd	-
BOIS DIVERS (en milliers de m3)							
Production.....	683,7	488,3	467,1	581,4	694,4	754,8	8,7
Exportations	812,9	683,8	553,1	670,1	779,7	914,3	17,3
CONGO							
BOIS TROPICAUX ET SEMIS ŒUVRÉS							
Production (en milliers de m3)	1 042,0	1 375,6	1 694,6	1 647,6	1 760,0	nd	-
Grumes.....	895,1	1 179,3	1 350,4	1 448,0	1 550,0	nd	-
Sciages.....	146,9	196,3	344,2	199,6	210,0	nd	-
Exportations (en milliers de m3)	576,2	675,3	879,0	1 001,4	978,4	nd	-
Grumes.....	481,4	455,4	737,9	844,0	709,7	nd	-
Sciages.....	94,8	219,9	141,1	157,3	268,7	nd	-
EUCALYPTUS							
Production (en milliers de tonnes)	318,7	82,6	61,2	nd	nd	155,8	-
Exportations (en milliers de tonnes)	247,9	23,0	70,2	5,0	17,7	135,4	663,6
CAMEROUN							
BOIS DIVERS ¹							
Grumes (en milliers de m3)							
Production.....	2 070,0	1 931,3	1 738,2	1 998,9	2 058,9	nd	-
Exportations.....	233,3	214,0	136,3	148,1	83,0	nd	-
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE							
BOIS DIVERS (en milliers de m3)							
Production.....	782,3	737,5	524,5	584,9	530,0	nd	-
Grumes.....	671,2	649,7	478,5	513,4	454,4	nd	-
Sciages.....	111,1	87,8	46,0	71,5	75,6	nd	-
Exportations.....	335,7	395,3	276,2	239,4	197,3	nd	-
Grumes.....	262,0	330,8	224,8	195,0	144,4	nd	-
Sciages.et contreplaqués	73,7	64,5	51,5	44,4	52,9	nd	-
GUINEE EQUATORIALE							
OKOUME et BOIS DIVERS (en milliers de m3)							
Production.....	669,9	531,5	528,5	513,5	558,3	nd	-
Exportations.....	620,8	537,2	531,0	528,7	460,8	nd	-
ENSEMBLE CEMAC							
OKOUME et BOIS DIVERS (en milliers de m3)							
Production	5 455,9	4 805,2	4 330,6	5 979,0	6 222,9	-	-
Exportations.....	3 348,7	3 591,0	3 400,1	3 298,2	3 163,5	-	-

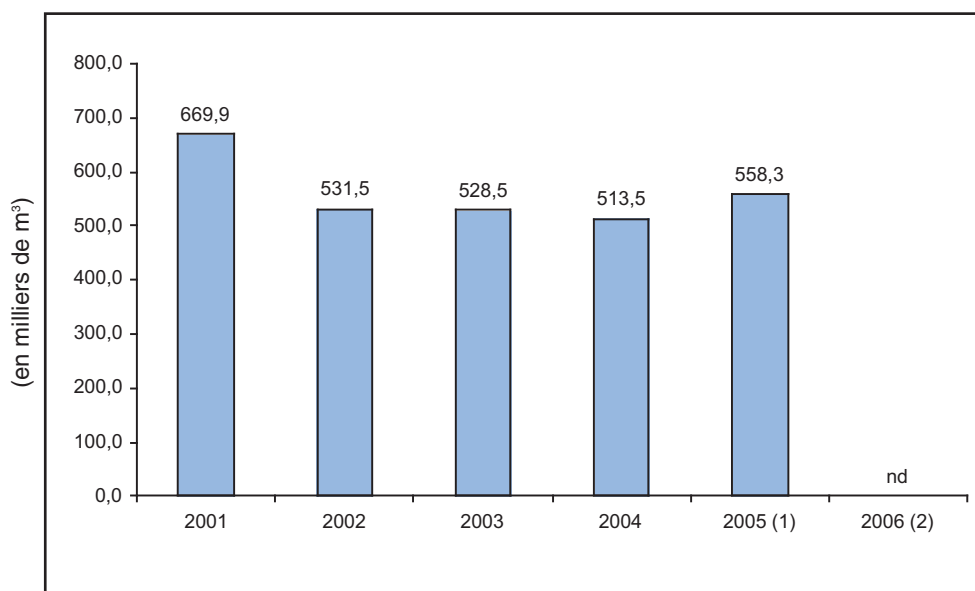
Sources : Administrations nationales et BEAC
¹ Exercice budgétaire allant de juillet à juin, en 2001



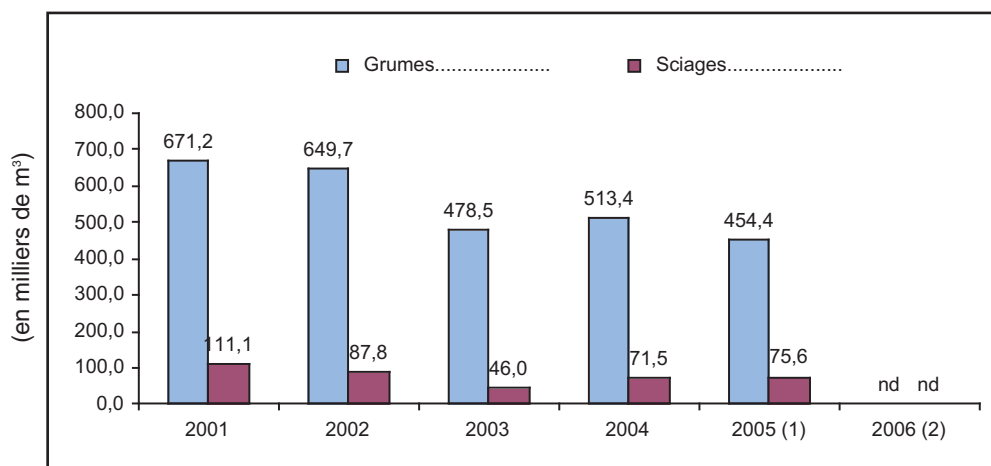
PRODUCTION DE BOIS TROPICAUX AU CONGO



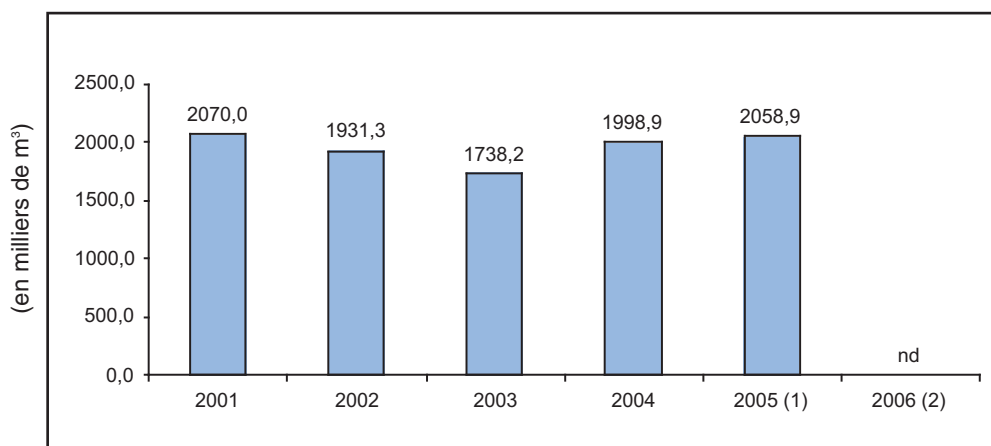
PRODUCTION DE BOIS TROPICAUX EN GUINEE EQUATORIALE



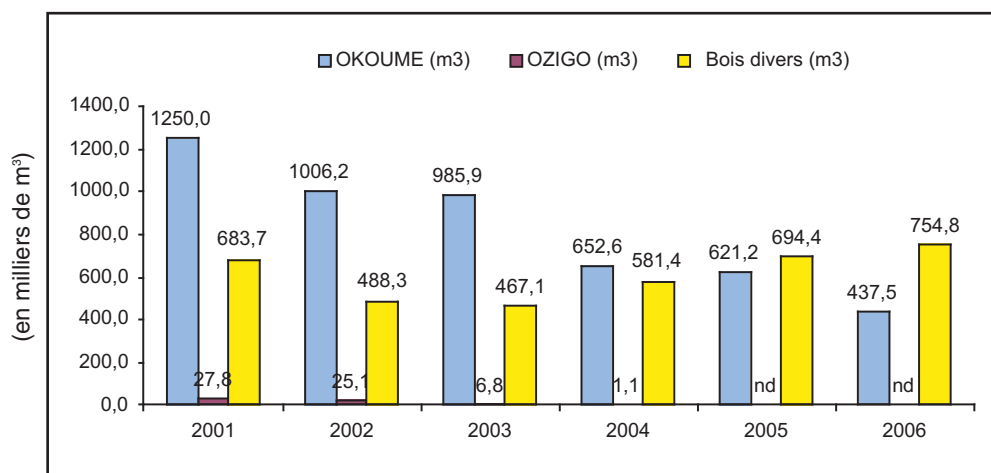
PRODUCTION DE BOIS TROPICAUX EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



PRODUCTION DE BOIS TROPICAUX AU CAMEROUN



PRODUCTION DE BOIS TROPICAUX AU GABON



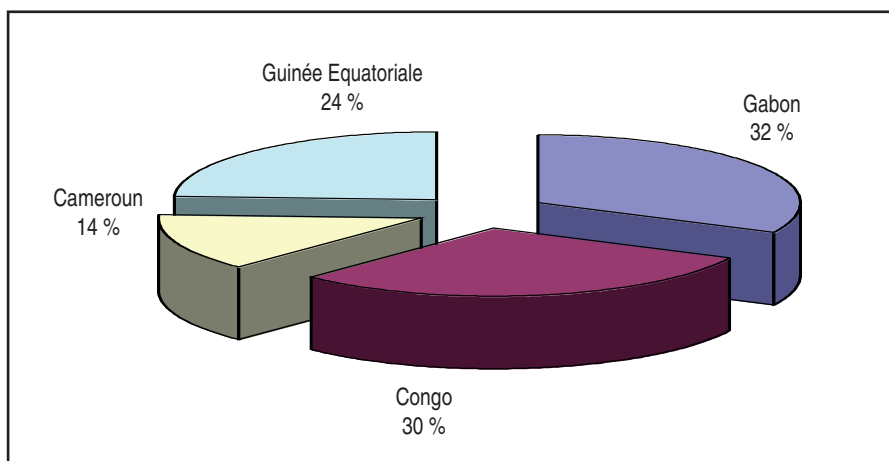
ACTIVITES PETROLIERES ET MINIERES

	2001	2002	2003	2004	2005 (1)	2006 (2)	Variations en % (2)/(1)
GABON							
Pétrole brut (en 1000 T)							
- Production	12 890	12 563	13 503	13 483	13 298	11 902	- 10,5
- Exportations.....	12 324	11 872	12 591	12 847	12 570	11 202	- 10,9
Manganèse (en 1000 T)							
- Production.....	1 791	1 856	2 000	2 523	2 753	2 950	7,2
- Exportations.....	1 659	1 932	1 989	2 494	2 750	2 947	7,2
CONGO							
Pétrole brut (en 1000 T)							
- Production.....	12 074	11 761	11 163	11 209	12 646	13 327	5,4
- Exportations.....	11 138	11 559	10 930	10 642	12 094	12 671	4,8
CAMEROUN							
Pétrole brut (en 1000 T)							
- Production.....	5 470	5 191	4 946	4 537	4 180	4 432	6,0
- Exportations.....	5 478	5 042	4 599	4 338	3 984	4 242	6,5
Aluminium (en T)							
- Exportations.....	62 551	47 228	56 786	80 167	72 424	67 718	- 6,5
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE							
Diamants (en 1000 carats)							
- Production.....	449	415	333	354	383	416	8,4
- Exportations.....	449	415	333	354	383	416	8,4
Or (en kg)							
- Production.....	34	16	3	13	10	10	- 1,0
- Exportations.....	16	15	3	13	10	10	- 1,0
GUINEE EQUATORIALE							
Pétrole (en 1000 T)							
- Production.....	9 710	11 494	13 303	17 558	17 915	17 088	- 4,6
- Exportations	9 613	11 379	13 170	17 383	17 915	17 088	- 4,6
Méthanol (en 1000 T)							
- Exportations	473	725	770	1 153	1 490	1 644	10,3
TCHAD							
Pétrole (en 1000 T)							
- Production	...	...	1 708	8 747	8 742	7 872	- 9,9
- Exportations	...	...	1 192	8 517	8 787	7 771	- 11,6
ENSEMBLE CEMAC							
Pétrole							
- Production (en 1000T).....	40 143	41 009	42 916	55 534	56 781	54 621	- 3,8
- Exportations (en 1000 T).....	38 552	39 852	41 290	53 727	55 350	52 973	- 4,3
Manganèse (en 1000 T)							
- Production.....	1 791	1 856	2 000	2 523	2 753	2 950	7,2
- Exportations.....	1 659	1 932	1 989	2 494	2 750	2 947	7,2
Aluminium (en T)							
- Exportations.....	62 551	47 228	56 786	80 167	72 424	67 718	- 6,5
Diamants (en 1000 carats)							
- Production.....	449	415	333	354	383	416	8,4
- Exportations.....	449	415	333	354	383	416	8,4
Or (en kg)							
- Production.....	34	16	3	13	10,4	10,3	- 1,0
- Exportations.....	16	15	3	13	10,4	10,3	- 1,0
Méthanol (en 1000 T)							
- Exportations	473	725	770	1 153	1 490	1 644	10,3

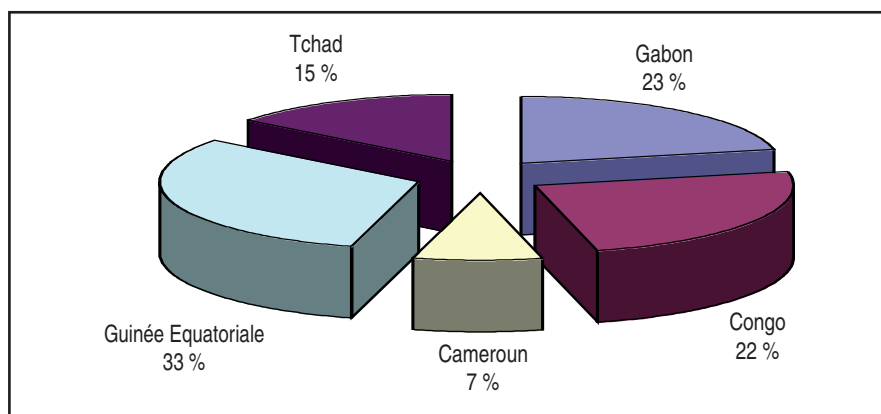
Sources : Administrations nationales et BEAC

Les données du Cameroun sont en exercice budgétaire allant de juillet de l'année N à juin de l'année N+1, en 2001

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE PETROLE BRUT DANS LA CEMAC EN 2001



RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE PETROLE BRUT DANS LA CEMAC EN 2006



**PRINCIPAUX COURS MONDIAUX
DU CACAO, DU CAFE, DU COTON,
DU CAOUTCHOUC ET DU PETROLE BRUT**

ÉVOLUTION DES COURS MONDIAUX DU CACAO, DU CAFE, DU COTON ET DU CAOUTCHOUC
(en moyenne mensuelle)

CACAO

	janvier-06	fév-06	mars-06	avr-06	mai-06	juin-06	juil-06	aoû-06	sep-06	oct-06	nov-06	déc-06
en dollar le kg	1,57	1,55	1,55	1,55	1,60	1,61	1,68	1,62	1,57	1,53	1,58	1,71
en francs CFA le kg	852,53	849,45	843,14	827,56	819,18	833,30	868,57	830,06	808,48	795,89	805,18	847,45

CAFE

	janvier-06	fév-06	mars-06	avr-06	mai-06	juin-06	juil-06	aoû-06	sep-06	oct-06	nov-06	déc-06
en dollar le kg	1,48	1,43	1,39	1,34	1,33	1,33	1,42	1,62	1,70	1,66	1,69	1,70
en francs CFA le kg	800,54	787,36	757,95	713,69	680,08	688,63	735,62	830,57	875,98	861,95	862,22	842,49

COTON

	janvier-06	fév-06	mars-06	avr-06	mai-06	juin-06	juil-06	aoû-06	sep-06	oct-06	nov-06	déc-06
en dollar le kg	1,26	1,34	1,30	1,24	1,20	1,22	1,22	1,32	1,30	1,26	1,27	1,31
en francs CFA le kg	681,06	738,91	709,83	661,30	616,95	630,03	631,64	676,44	668,32	654,40	644,24	647,88

CAOUTCHOUC

	janvier-06	fév-06	mars-06	avr-06	mai-06	juin-06	juil-06	aoû-06	sep-06	oct-06	nov-06	déc-06
en dollar le kg	1,89	2,08	2,10	2,17	2,47	2,73	2,52	2,21	1,85	1,86	1,66	1,68
en francs CFA le kg	1 025,96	1 142,86	1 143,29	1 161,69	1 265,72	1 416,14	1 302,08	1 133,20	951,21	968,59	844,90	1 635,84

Source: BEAC

EVOLUTION DES INDICES COMPOSITES DES COURS DES MATIERES PREMIERES EXPORTÉES PAR LA CEMAC

Indice composite global (cours en dollars)

	2002	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Janvier	0,74	1,09	1,15	1,52	2,07	36,7 %
Février	0,77	1,14	1,14	1,56	1,97	26,0 %
Mars	0,86	1,07	1,22	1,81	2,04	12,9 %
Avril	0,93	0,91	1,16	1,70	2,24	31,3 %
Mai	0,95	0,94	1,27	1,61	2,24	39,1 %
Juin	0,90	0,99	1,18	1,76	2,20	24,4 %
Juillet	0,94	1,00	1,30	1,86	2,34	26,2 %
Août	0,97	1,04	1,44	2,04	2,34	14,4 %
Septembre	1,01	0,97	1,45	2,02	2,03	0,3 %
Octobre	0,98	1,05	1,63	1,89	1,90	0,4 %
Novembre	0,89	1,04	1,46	1,80	1,91	5,7 %
Décembre	1,03	1,03	1,36	1,84	2,02	9,8 %
moyenne annuelle	0,91	1,02	1,31	1,79	2,11	18,1 %

Source : BEAC

Indice composite global (cours en FCFA)

	2002	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Janvier	0,77	0,96	0,84	1,07	1,58	47,8 %
Février	0,81	0,99	0,83	1,10	1,52	37,9 %
Mars	0,90	0,94	0,92	1,26	1,57	24,4 %
Avril	0,96	0,80	0,93	1,26	1,73	37,5 %
Mai	0,95	0,77	0,99	1,21	1,67	37,2 %
Juin	0,86	0,80	0,93	1,38	1,65	19,4 %
Juillet	0,87	0,83	1,03	1,47	1,75	19,4 %
Août	0,91	0,88	1,12	1,58	1,73	9,6 %
Septembre	0,95	0,81	1,10	1,56	1,51	-3,0 %
Octobre	0,92	0,86	1,22	1,49	1,43	-3,9 %
Novembre	0,82	0,84	1,04	1,45	1,41	-2,7 %
Décembre	0,93	0,81	0,96	1,48	1,46	-0,8 %
moyenne annuelle	0,89	0,86	0,99	1,36	1,59	16,6 %

Source : BEAC

Indice composite pétrole (cours en dollars)

	2002	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Janvier	1,02	1,09	1,40	1,37	1,39	1,5 %
Février	1,03	1,11	1,40	1,41	1,38	-2,2 %
Mars	1,06	1,09	1,37	1,57	1,41	-10,2 %
Avril	1,05	1,08	1,12	1,19	1,20	0,5 %
Mai	1,15	1,10	1,11	1,17	1,24	5,9 %
Juin	1,14	1,09	1,12	1,15	1,22	6,5 %
Juillet	1,10	1,06	1,12	1,13	1,24	9,1 %
Août	1,10	1,05	1,12	1,14	1,26	10,1 %
Septembre	1,12	1,07	1,12	1,18	1,25	5,8 %
Octobre	1,10	1,12	1,13	1,17	1,24	5,6 %
Novembre	1,06	1,14	1,17	1,17	1,27	8,7 %
Décembre	1,07	1,17	1,20	1,19	1,31	9,4 %
moyenne annuelle	1,08	1,10	1,20	1,24	1,28	3,7 %

Source : BEAC

Indice composite pétrole (cours en FCFA)

	2002	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Janvier	1,06	1,07	1,03	0,97	1,11	13,7 %
Février	1,09	1,07	1,02	1,01	1,11	10,5 %
Mars	1,11	1,06	1,04	1,11	1,13	1,4 %
Avril	1,10	1,05	1,05	1,12	1,20	7,8 %
Mai	1,16	0,99	1,02	1,12	1,21	7,3 %
Juin	1,10	0,98	1,04	1,14	1,20	4,9 %
Juillet	1,01	0,97	1,04	1,13	1,19	4,7 %
Août	1,03	0,98	1,03	1,12	1,18	5,7 %
Septembre	1,05	0,98	1,01	1,13	1,17	4,0 %
Octobre	1,04	1,04	1,01	1,14	1,17	2,8 %
Novembre	0,99	1,07	1,00	1,16	1,20	3,2 %
Décembre	0,99	1,05	1,02	1,19	1,22	3,3 %
moyenne annuelle	1,06	1,03	1,03	1,11	1,17	5,6 %

Source : BEAC

Indice composite des produits agricoles (cours en dollars)

	2002	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Janvier	0,97	1,30	1,34	1,22	1,50	23,2 %
Février	1,00	1,35	1,29	1,28	1,52	18,8 %
Mars	1,07	1,24	1,29	1,40	1,49	6,8 %
Avril	1,08	1,22	1,12	1,17	1,23	5,2 %
Mai	1,05	1,14	1,10	1,16	1,23	5,8 %
Juin	1,07	1,08	1,09	1,18	1,23	4,2 %
Juillet	1,12	1,08	1,06	1,16	1,28	10,4 %
Août	1,18	1,10	1,09	1,12	1,33	18,6 %
Septembre	1,31	1,15	1,05	1,10	1,32	20,0 %
Octobre	1,29	1,14	0,99	1,12	1,29	15,2 %
Novembre	1,12	1,16	1,01	1,12	1,32	17,1 %
Décembre	1,19	1,19	1,06	1,18	1,37	16,0 %
moyenne annuelle	1,12	1,18	1,13	1,18	1,34	13,4 %

Source : BEAC

Indice composite des produits agricoles (cours en FCFA)

	2002	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Janvier	1,01	1,24	0,99	0,88	1,14	29,0 %
Février	1,06	1,28	0,96	0,93	1,17	25,9 %
Mars	1,13	1,19	0,99	1,00	1,14	14,2 %
Avril	1,13	1,17	0,97	1,02	1,08	6,3 %
Mai	1,06	1,01	0,92	1,01	1,04	3,1 %
Juin	1,03	0,96	0,94	1,07	1,05	-1,9 %
Juillet	1,04	0,98	0,91	1,02	1,07	4,8 %
Août	1,11	0,98	0,92	0,95	1,08	14,7 %
Septembre	1,23	1,02	0,87	0,96	1,09	12,9 %
Octobre	1,21	0,98	0,80	0,99	1,07	8,3 %
Novembre	1,10	0,99	0,80	1,03	1,08	4,8 %
Décembre	1,14	0,97	0,85	1,06	1,10	4,1 %
moyenne annuelle	1,10	1,06	0,91	0,99	1,09	10,1 %

Source : BEAC

EVOLUTION DES PRINCIPAUX PRIX D'ACHAT AUX PRODUCTEURS (en FCFA)

CAFE

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Cameroun					
- café robusta	310-375	325-375	325-375	355-410	nd
- café arabica	nd	nd	nd	nd	nd
Republique Centrafricaine					
- café	65	50	41	96	nd
Congo					
- café robusta	115	115	115	115	115
- café arabica	230	230	230	230	230
Gabon					
- qualité courante	400	400	400	400	400
Guinée Equatoriale					
- café non décortiqué	251	200	200	200	200

COTON

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Cameroun					
- coton trié	188	185	192	190	nd
- coton non trié	170	170	170	170	nd
Republique Centrafricaine					
- coton blanc	165	165	150	150	150
- coton jaune	110	110	110	110	110
Tchad					
- coton blanc	167	159	188	157	nd

CACAO

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Cameroun					
- grades 1 et 2	650-800	550-700	450-560	450-585	nd
Congo					
- qualité supérieure	144	144	144	144	144
Gabon					
- qualité supérieure	600	600	600	600	600
Guinée Equatoriale					
- grade 1	788	600	750	800	nd

Source: BEAC



Usine Coton



Usine sucrière

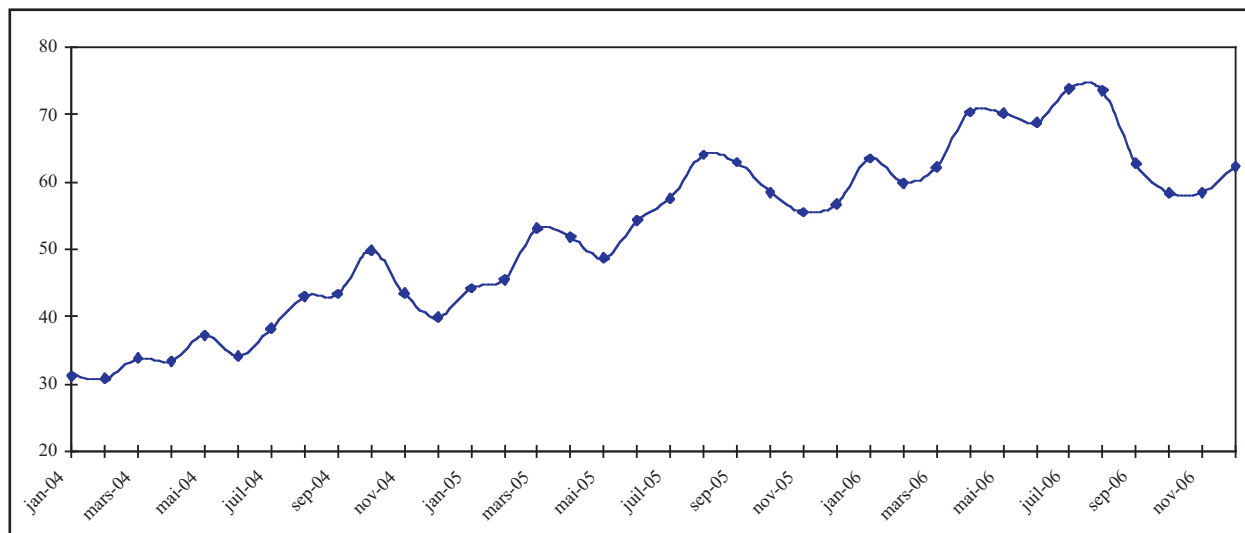


Grumes de bois flottantes

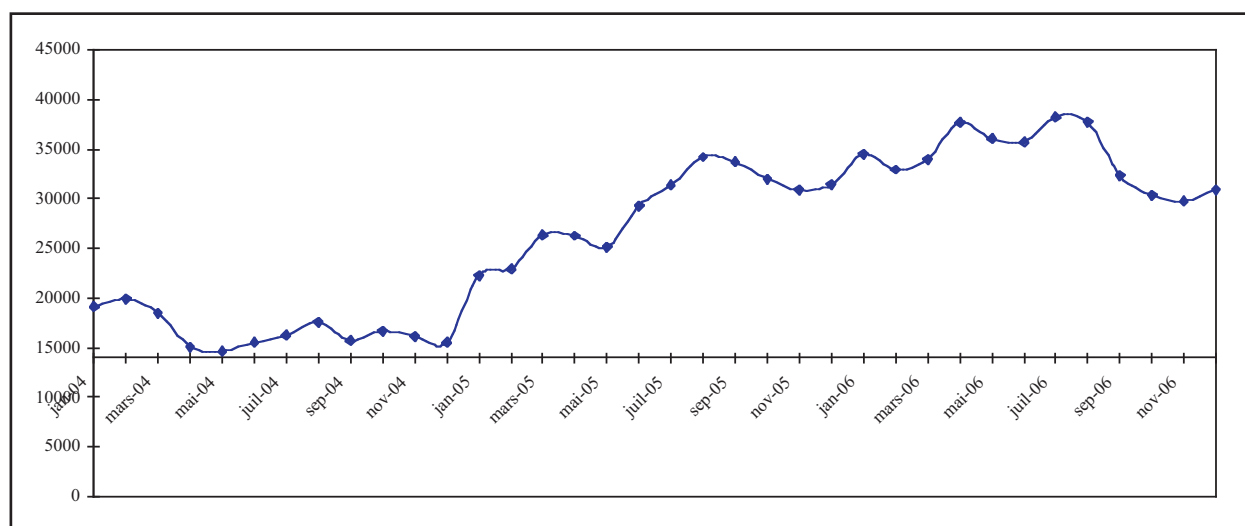
EVOLUTION DES COURS DU BRENT

Mois	Monnaie	Dollar le baril		Variation		FCFA le baril		Variation
		2005	2006	2005-2006 (en %)	2005	2006	Variations	
Janvier		44,3	63,6	43,6	22 283	34 453	54,6	
Février		45,6	59,9	31,5	22 964	32 923	43,4	
Mars		53,1	62,3	17,3	26 376	33 971	28,8	
Avril		51,9	70,4	35,8	26 293	37 657	43,2	
Mai		48,7	70,2	44,2	25 150	36 026	43,2	
Juin		54,3	68,9	26,8	29 285	35 707	21,9	
Juillet		57,6	73,9	28,3	31 378	38 230	21,8	
Août		64,1	73,6	14,9	34 200	37 693	10,2	
Septembre		63,0	62,8	- 0,3	33 707	32 344	- 4,0	
Octobre		58,5	58,4	- 0,2	31 950	30 369	- 5,0	
Novembre		55,5	58,5	5,3	30 912	29 783	- 3,7	
Décembre		56,8	62,3	9,8	31 398	30 934	- 1,5	
Moyenne		54,4	65,4	20,1	28 825	34 174	18,6	

COURS DU PETROLE EN DOLLAR LE BARIL (BRENT)



COURS DU PETROLE EN FRANCS CFA LE BARIL (BRENT)



INDICES COMPOSITES DES COURS DES PRINCIPLES MATIERES PREMIERES PRODUITES PAR LES PAYS DE LA CEMAC

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Indice global	1,00	0,89	0,91	1,02	1,31	1,79	2,11
Indice hors pétrole	1,00	1,01	1,08	1,10	1,20	1,24	1,28
Indice du pétrole	1,00	0,86	0,87	1,01	1,34	1,91	2,29
Indice des produits agricoles	1,00	0,93	1,12	1,18	1,13	1,18	1,34

INDICES COMPOSITES DES COURS DES PRINCIPLES MATIERES PREMIERES PRODUITES PAR LES PAYS DE LA CEMAC

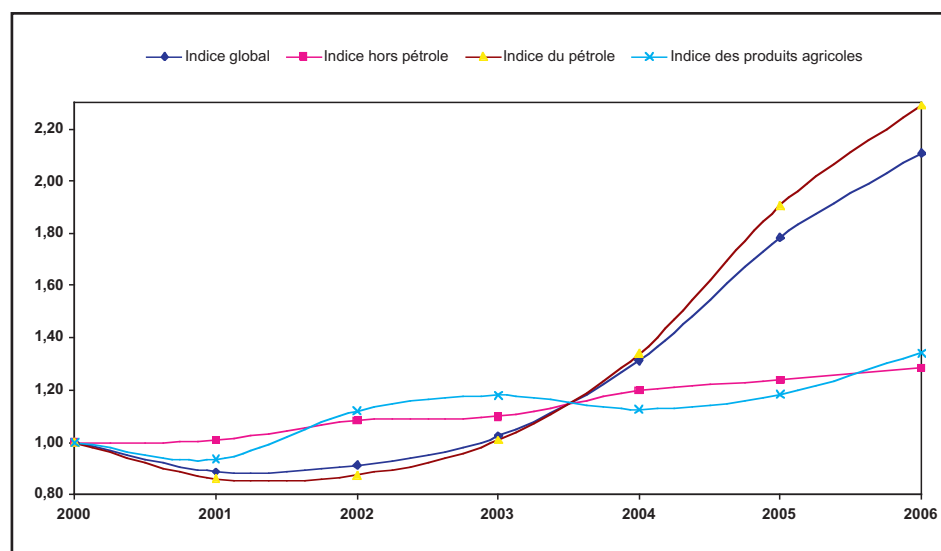




Plate-forme pétrolière off shore

ELEVAGE

ELEVAGE DANS LES PAYS DE LA CEMAC

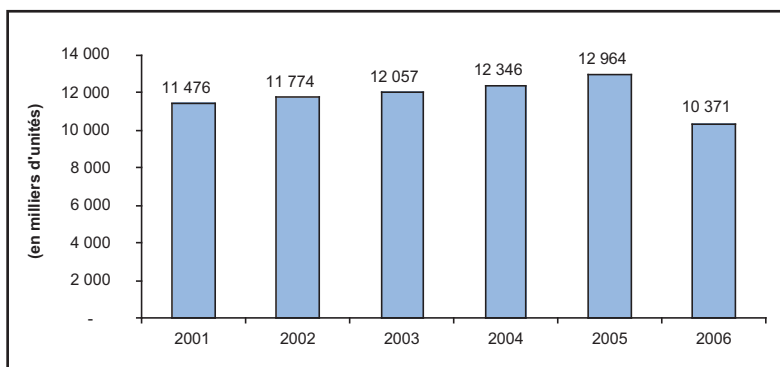
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
ÉLEVAGE (en milliers de têtes)						
CAMEROUN (1)						
Bovins	3 399	3 469	3 563	3 620	3 678	3 744
Ovins + Caprins	4 812	4 952	5 085	5 223	5 364	5 519
Porcins	501	524	538	553	567	583
Volailles (en milliers d'unités)	11 476	11 774	12 057	12 346	12 964	10 371
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE						
Bovins	3 200	3 273	3 347	3 423	3 492	3 571
Ovins + Caprins	2 997	3 167	3 346	3 532	3 598	3 802
Porcins	707	738	771	805	817	852
Volailles (en milliers d'unités)	4 389	4 575	4 769	4 813	4 909	5 117
TCHAD						
Bovins	5 988	6 128	6 268	5 900	6 071	6 092
Ovins + Caprins	7 735	7 917	8 099	7 931	7 921	7 967
Porcins	73	77	81	67	75	75
Equins	255	261	267	267	263	264
Camelins	1 209	1 246	1 283	1 283	1 255	1 267
Asins	291	297	303	303	299	300
ENSEMBLE CEMAC						
Bovin	12 587	12 870	13 178	12 943	13 240	13 407
Ovins + caprins	15 544	16 036	16 530	16 686	16 882	17 288
Porcins	1 281	1 339	1 390	1 424	1 459	1 510
Equins	255	261	267	267	263	264
Camelins	1 209	1 246	1 283	1 283	1 255	1 267
Asins	291	297	303	303	299	300
Volailles (en milliers d'unités)	15 865	16 349	16 826	17 159	17 873	15 488

Sources: Administrations Nationales.

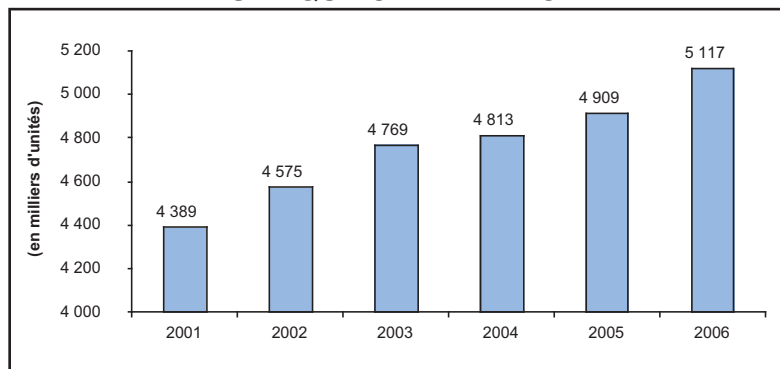
(1) Données en exercice budgétaire, allant de juillet à juin, en 2001



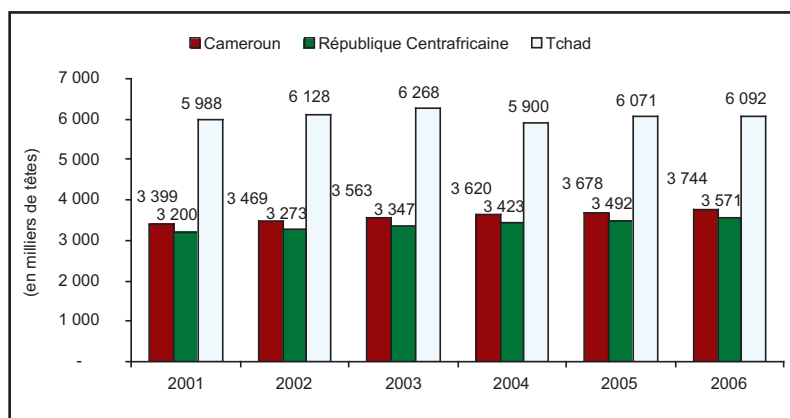
EVOLUTION DE L'AVICULTURE AU CAMEROUN



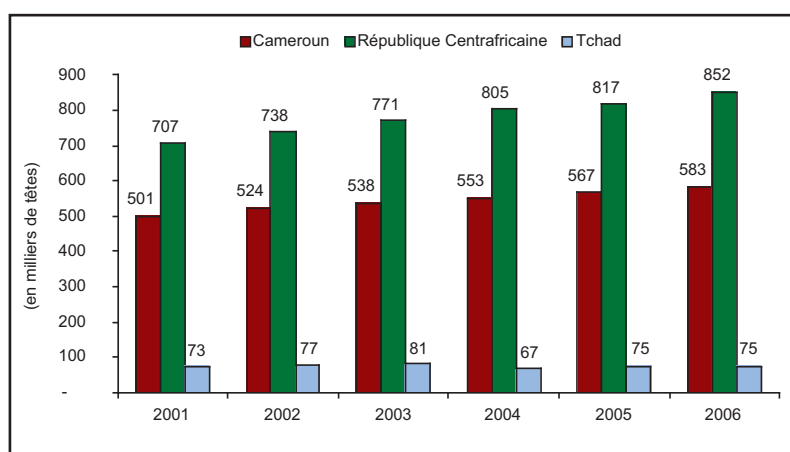
EVOLUTION DE L'AVICULTURE EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



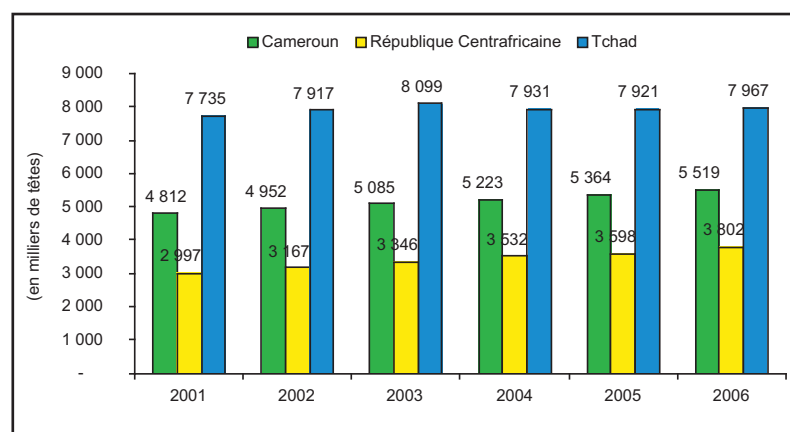
EVOLUTION DES BOVINS AU CAMEROUN, EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET AU TCHAD



EVOLUTION DES PORCINS AU CAMEROUN, EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET AU TCHAD



EVOLUTION DES OVINS ET CAPRINS AU CAMEROUN, EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET AU TCHAD



Annexes monétaires



SOMMAIRE DES ANNEXES MONETAIRES

TABLEAUX

- Plafonds des avances aux Trésors Nationaux, Objectifs de refinancement aux banques et utilisations	344
- Contreparties des ressources du système monétaire	345
- Ressources du système monétaire	345
- Avoirs extérieurs nets du système monétaire	346
- Créances nettes du système monétaire sur l'État.....	347
- Créances du système monétaire sur le reste de l'économie	348
- Position nette du Gouvernement vis-à-vis du système monétaire.....	349
- Evolution des concours de la BEAC aux établissements de crédit et des placements des banques et CCP sur le marché monétaire.....	350
- Evolution des taux d'intérêt de la BEAC et des conditions de banque.....	352
- Evolution des coefficients et du taux de rémunération des réserves obligatoires.	353

GRAPHIQUES

- Evolution des avoirs extérieurs nets du système monétaire.....	356
- Evolution des créances nettes sur l'État	356
- Evolution des crédits à l'économie.....	357
- Evolution de la monnaie fiduciaire	357
- Evolution de la monnaie scripturale	358
- Evolution de la quasi-monnaie.....	358

TABLEAUX

**PLAFONDS DES AVANCES AUX TRESORS NATIONAUX,
OBJECTIFS DE REFINANCEMENT AUX BANQUES ET UTILISATIONS**

(situation de fin de période, en millions de FCFA)

PAYS	2006									
	2005		2006		2006		2006		2006	
	Décembre		Mars		Juin		Septembre		Décembre	
	Plafonds et Objectifs de Refinance- ment au 31/12/05	Utilisations au 31/12/05	Plafonds et Objectifs de Refinance- ment au 31/03/06	Utilisations au 31/03/06	Plafonds et Objectifs de Refinance- ment au 30/06/06	Utilisations au 30/06/06	Plafonds et Objectifs de Refinance- ment au 30/09/06	Utilisations au 30/09/06	Plafonds et Objectifs de Refinance- ment au 31/12/06 (a)	Utilisations au 31/12/06 (b)
										Taux d'utilisa- tion au 31/12/05 (b) / (a) en %
A - CAMEROUN										
1 - Trésor	259 520	176 348	259 520	174 785	318 000	131 008	318 000	186 254	318 000	166 054
2 - Banques	6 000	231	6 000	297	6 000	284	6 000	315	6 000	358
										52,22 % 5,97 %
B - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE										
1 - Trésor	15 540	15 540	15 540	15 540	15 540	15 540	15 540	15 540	15 540	15 540
2 - Banques	8 000	0	8 000	342	8 000	0	8 000	0	8 000	0
										100,00 % 0,00 %
C - CONGO										
1 - Trésor	161 362	155 259	161 362	147 457	161 362	160 461	253 542	159 860	253 542	131 427
2 - Banques	6 000	0	6 000	0	6 000	0	6 000	0	6 000	0
										51,84 % 0,00 %
D - GABON										
1 - Trésor	179 928	135 367	173 977	159 476	170 799	135 768	170 799	105 610	198 412	60 875
2 - Banques	8 000	0	8 000	0	8 000	0	8 000	0	8 000	0
										30,68 % 0,00 %
E - GUINEE EQUATORIALE										
1 - Trésor	94 232	0	154 705	0	154 705	0	154 705	0	154 705	0
2 - Banques	500	0	500	0	500	0	500	0	500	0
										0,00 % 0,00 %
F - TCHAD										
1 - Trésor	28 049	38 322	38 322	38 322	55 043	55 043	55 043	55 043	55 043	0
2 - Banques	15 000	15 000	30 000	18 000	30 000	22 657	30 000	14 000	30 000	8 600
										0,00 % 28,67 %
G - CEMAC										
1 - Trésor	738 631	520 836	803 426	535 580	875 449	497 820	967 629	522 307	995 242	373 896
2 - Système bancaire	43 500	15 231	58 500	18 639	58 500	22 941	58 500	14 315	58 500	8 958
										37,57 % 15,31 %

SITUATION MONETAIRE (au sens large)

(En millions de Francs CFA)

1 - CONTREPARTIES DES RESSOURCES DU SYSTEME MONETAIRE (au sens large) (Situation consolidée de la BEAC, des BCM et des AIBE)

Fin de période		CREDIT INTERIEUR								Total des Contre-parties	
		Avoirs Extérieurs (nets)	CREANCES NETTES SUR L'ETAT			CREANCES SUR L'ECONOMIE			Total du crédit inté-rieur		
			Position nette du Gouverne-ment	Autres créances nettes sur l'E-tat	Total	Inst. fin. non mon. (AIBN, IBL et IFNB)	Entreprises publiques non financi-eres	Secteur privé			Total
2004		1 515 327	553 099	- 110 897	442 202	41 924	155 758	1 452 936	1 650 618	2 092 820	3 608 147
2005		3 023 468	- 566 533	- 134 545	- 701 077	36 692	162 502	1 650 506	1 849 700	1 148 623	4 172 091
2006		4 852 118	- 1 787 552	- 181 946	- 1 969 498	47 468	167 911	1 804 044	2 019 423	49 925	4 902 043
2004	Mars	899 484	893 204	- 118 227	774 977	40 786	171 049	1 482 156	1 693 991	2 468 968	3 368 452
	Juin	1 070 586	723 540	- 121 912	601 628	38 544	182 278	1 490 824	1 711 646	2 313 274	3 383 860
	Septembre	1 275 480	641 350	- 97 916	543 434	38 336	163 231	1 460 218	1 661 785	2 205 219	3 480 699
	Décembre	1 515 327	553 099	- 110 897	442 202	41 924	155 758	1 452 936	1 650 618	2 092 820	3 608 147
2005	Mars	1 607 027	334 857	- 144 913	189 944	47 231	163 756	1 504 403	1 715 390	1 905 334	3 512 361
	Juin	1 996 415	144 134	- 122 806	21 328	37 697	168 939	1 482 868	1 689 504	1 710 832	3 707 247
	Septembre	2 444 544	- 43 059	- 145 570	- 188 629	41 662	159 314	1 583 914	1 784 890	1 596 261	4 040 805
	Décembre	3 023 468	- 566 533	- 134 545	- 701 077	36 692	162 502	1 650 506	1 849 700	1 148 623	4 172 091
2006	Janvier	3 161 547	- 595 467	- 211 500	- 806 967	35 677	165 785	1 589 681	1 791 143	984 176	4 145 723
	Février	3 293 686	- 669 507	- 222 691	- 892 198	35 445	163 588	1 610 673	1 809 706	917 508	4 211 194
	Mars	3 492 678	- 796 887	- 204 453	- 1 001 340	35 575	164 590	1 690 934	1 891 099	889 759	4 382 437
	Avril	3 689 738	- 796 122	- 171 580	- 967 702	35 882	159 960	1 654 498	1 850 340	882 638	4 572 376
	Mai	3 791 852	- 994 849	- 173 560	- 1 168 409	38 314	151 681	1 659 321	1 849 316	680 907	4 472 759
	Juin	4 074 322	- 1 208 556	- 167 300	- 1 375 856	38 951	150 050	1 685 940	1 874 941	499 085	4 573 407
	Juillet	4 278 966	- 1 324 398	- 198 130	- 1 522 528	38 951	150 050	1 685 940	1 874 941	352 413	4 631 379
	Aout	4 459 740	- 1 420 870	- 217 605	- 1 638 475	41 787	150 278	1 753 868	1 945 933	307 458	4 767 198
	Septembre	4 651 526	- 1 558 921	- 212 665	- 1 771 586	41 153	129 053	1 752 047	1 922 253	150 667	4 802 193
	Octobre	4 769 878	- 1 620 628	- 188 047	- 1 808 675	40 278	138 316	1 727 109	1 905 703	97 028	4 866 907
	Novembre	4 858 105	- 1 666 207	- 190 630	- 1 856 837	42 505	153 244	1 732 215	1 927 964	71 127	4 929 232
	Décembre	4 852 118	- 1 787 552	- 181 946	- 1 969 498	47 468	167 911	1 804 044	2 019 423	49 925	4 902 043

2 - RESSOURCES DU SYSTEME MONETAIRE (Situation consolidée de la BEAC, des Banques et des CCP)

Fin de période	MON. FIDU- CIAIRE (hors BCM et AIBE)	MONNAIE SCRIPTURALE					Total disponi- bilités moné- taires (M1)	QUASI-MONNAIE			Disponibi- lité mon. et quasi- monétaires (M2)	Fonds propres	Allo- cations de D.T.S	Autres postes nets	Total des res- sources
		BEAC	Banques	CCP	AIBE	Total		BCM	AIBE	Total Quasi- monnaie					
2004	851 402	14 162	1 034 486	8 635	3 698	1 060 981	1 912 383	1 005 060	6 990	1 012 050	2 924 433	845 607	54 348	- 216 552	3 607 836
2005	964 399	34 014	1 294 482	8 339	5 669	1 342 504	2 306 903	1 132 960	6 469	1 139 429	3 446 332	876 023	57 881	- 208 145	4 172 091
2006	1 087 970	63 132	1 638 345	10 852	3 530	1 715 859	2 803 829	1 271 818	9 455	1 281 273	4 085 102	937 597	54 562	- 175 218	4 902 043
2004 Mars	712 811	15 376	979 812	11 270	4 064	1 010 522	1 723 333	958 771	7 058	965 829	2 689 162	851 304	57 851	- 230 158	3 368 159
Juin	710 458	15 922	1 005 676	11 149	4 825	1 037 572	1 748 030	970 425	6 698	977 123	2 725 153	846 323	57 566	- 245 521	3 383 521
Septembre	739 611	14 791	1 016 065	10 951	5 292	1 047 099	1 786 710	984 178	6 522	990 700	2 777 410	852 393	56 545	- 205 987	3 480 361
Décembre	851 402	14 162	1 034 486	8 635	3 698	1 060 981	1 912 383	1 005 060	6 990	1 012 050	2 924 433	845 607	54 348	- 216 552	3 607 836
2005 Mars	771 351	19 528	998 250	9 936	6 055	1 033 769	1 805 120	1 023 096	6 990	1 030 086	2 835 206	858 022	55 667	- 236 535	3 512 361
Juin	811 183	23 918	1 146 046	8 477	5 974	1 184 415	1 995 598	1 038 796	6 813	1 045 609	3 041 207	842 993	57 539	- 234 492	3 707 247
Septembre	856 325	29 972	1 342 108	7 995	4 736	1 384 811	2 241 136	1 056 489	8 192	1 064 681	3 305 817	860 723	57 305	- 183 040	4 040 805
Décembre	964 399	34 014	1 294 482	8 339	5 669	1 342 504	2 306 903	1 132 960	6 469	1 139 429	3 446 332	876 023	57 881	- 208 145	4 172 091
2006 Janvier	902 112	37 643	1 315 908	7 900	3 129	1 364 580	2 266 692	1 154 671	8 073	1 162 744	3 429 436	927 598	56 974	- 268 285	4 145 723
Février	889 333	39 701	1 376 920	7 858	4 222	1 428 701	2 318 034	1 171 210	6 776	1 177 986	3 496 020	936 380	57 722	- 278 928	4 211 194
Mars	927 317	43 776	1 461 290	7 376	4 448	1 516 890	2 444 207	1 198 440	6 718	1 205 158	3 649 365	938 471	56 859	- 262 258	4 382 437
Avril	951 564	50 849	1 600 324	7 604	4 160	1 662 937	2 614 501	1 205 731	7 027	1 212 758	3 827 259	936 148	56 048	- 247 079	4 572 376
Mai	936 464	52 067	1 503 048	7 827	4 050	1 566 992	2 503 456	1 203 419	7 554	1 210 973	3 714 429	932 507	55 465	- 229 642	4 472 759
Juin	950 056	57 671	1 562 153	7 100	3 823	1 630 747	2 580 803	1 237 684	8 619	1 246 303	3 827 106	911 335	55 584	- 220 618	4 573 407
Juillet	956 815	60 417	1 647 238	7 527	3 174	1 718 356	2 675 171	1 213 199	9 401	1 222 600	3 897 771	923 796	55 516	- 184 118	4 692 965
Aout	1 009 105	58 476	1 747 053	8 598	3 042	1 817 169	2 826 274	1 222 202	9 392	1 231 594	4 057 868	921 462	55 326	- 267 458	4 767 198
Septembre	1 012 798	68 141	1 601 910	8 582	3 147	1 681 780	2 694 578	1 236 845	9 311	1 246 156	3 940 734	934 680	55 703	- 128 924	4 802 193
Octobre	999 255	67 069	1 676 965	8 582	2 522	1 755 138	2 754 393	1 259 391	8 248	1 267 639	4 022 032	916 990	55 683	- 127 798	4 866 907
Novembre	1 006 180	68 666	1 697 290	9 593	2 825	1 778 374	2 784 554	1 238 466	8 298	1 246 764	4 031 318	923 105	54 561	- 79 752	4 929 232
Décembre	1 087 970	63 132	1 638 345	10 852	3 530	1 715 859	2 803 829	1 271 818	9 455	1 281 273	4 085 102	937 597	54 562	- 175 218	4 902 043

AVOIRS EXTERIEURS NETS DU SYSTEME MONETAIRE (au sens large)

(en millions de Francs CFA)														
Fin de période	AVOIRS EXTERIEURS DE LA BEAC					ENGAGEMENTS DE LA BEAC				ENGAGEMENTS EXTERIEURS DES BANQUES (BCM et AIBE)			Avoirs extérieurs nets du système monétaire	
	or	DTS	Position de réserve au FMI	Opté d'opérat. (sol. créd)	Autres avoirs en devises	Total des avoirs extérieurs de la BEAC	Avoirs extérieurs des banques (BCM et AIBE)	Recours crédits FMI	Autres engagements	Total	Dettes postale	Autres		Total
2004	37 717	12 201	1 343	1 305 619	178 705	1 535 585	438 201	289 533	13 168	302 701	6 281	149 477	155 758	1 515 327
2005	50 936	3 086	1 470	2 647 186	208 420	2 911 098	564 057	267 914	17 389	285 303	6 281	160 103	166 384	3 023 468
2006	71 500	11 410	1 449	4 165 936	248 323	4 498 618	629 738	104 633	11 824	116 457	6 281	153 500	159 781	4 852 118
2004	51 747	1 178	1 431	820 544	119 881	994 781	342 841	301 232	11 042	312 274	6 281	119 583	125 864	899 484
Mars	48 817	3 173	1 424	945 441	120 896	1 119 751	363 568	297 513	11 252	308 765	6 281	97 687	103 968	1 070 586
Juin	39 145	9 757	1 397	1 128 935	145 247	1 324 481	380 085	299 420	12 886	312 306	6 281	110 499	116 780	1 275 480
Septembre	37 717	12 201	1 343	1 305 619	178 705	1 535 585	438 201	289 533	13 168	302 701	6 281	149 477	155 758	1 515 327
2005	38 599	13 329	1 376	1 382 149	175 516	1 610 969	431 548	290 471	11 197	301 668	6 281	127 541	133 822	1 607 027
Mars	42 312	3 130	1 423	1 739 664	167 566	1 954 095	485 467	284 882	15 423	300 305	6 281	136 560	142 841	1 996 415
Juin	45 965	3 460	1 460	2 070 940	167 475	2 289 300	574 851	280 849	14 479	295 328	6 281	117 998	124 279	2 444 544
Septembre	50 936	3 086	1 470	2 647 186	208 420	2 911 098	564 057	267 914	17 389	285 303	6 281	160 103	166 384	3 023 468
2006	54 884	8 708	1 482	2 685 951	232 773	2 983 798	615 469	266 638	18 638	285 276	6 281	146 163	152 444	3 161 547
Janvier	54 591	4 282	1 502	2 763 087	237 585	3 061 047	653 556	267 998	18 242	286 240	6 281	128 396	134 677	3 293 686
Février	56 217	4 656	1 481	2 922 827	247 942	3 233 123	675 603	262 585	13 069	275 654	6 281	134 113	140 394	3 492 678
Mars	59 710	4 373	1 459	3 040 205	251 100	3 356 847	748 744	249 330	12 113	261 443	6 281	148 129	150 410	3 689 738
Avril	59 565	5 849	1 442	3 203 818	261 475	3 532 149	777 750	246 443	12 842	261 285	6 281	150 481	156 762	3 791 852
Mai	56 178	24 563	1 446	3 263 480	236 836	3 582 503	762 331	112 688	13 145	125 833	6 281	138 398	144 679	4 074 322
Juin	70 726	21 944	1 446	3 463 275	184 113	3 741 504	827 652	108 972	14 290	123 262	6 281	160 647	166 928	4 278 966
Juillet	72 001	20 887	1 440	3 665 350	190 173	3 949 851	832 591	114 434	15 812	130 246	6 281	186 175	192 456	4 459 740
Aout	70 750	19 070	1 450	3 868 763	199 754	4 159 787	779 814	113 253	10 552	123 805	6 281	157 989	164 270	4 651 526
Septembre	67 855	19 063	1 479	3 992 122	241 026	4 321 545	771 096	113 211	22 931	136 142	6 281	180 340	186 621	4 769 878
Octobre	72 790	14 799	1 449	4 050 649	240 787	4 380 474	754 616	107 846	12 973	120 819	6 281	149 885	156 166	4 858 105
Novembre	71 500	11 410	1 449	4 165 936	248 323	4 498 618	629 738	104 633	11 824	116 457	6 281	153 500	159 781	4 852 118
Décembre														

CREANCES NETTES DU SYSTEME MONETAIRE (au sens large) SUR L'ÉTAT

(en millions de FCFA)

Fin de période	BEAC										BANQUES (BCM & AIBE)							Total des créances nettes
	CREANCES			ENGAGEMENTS				Crédits du FMI et divers	CREANCES			Dépôts de l'État		Créances nettes				
	Court terme	Moyen terme	Crédit des sur IBL consolidés sur l'Etat	Total des créances	Encaisse du Trésor	Comptes créditeurs	Total des engagements		Créances nettes	Effets publics	Dette postale	Autres	Total					
2004	560 820	68 649	83 313	712 782	36 222	552 805	589 027	123 755	289 533	176 132	6 281	135 665	318 078	289 164	28 914	442 202		
2005	544 400	0	73 799	618 199	67 705	1 355 798	1 423 503	- 805 304	267 914	169 177	6 281	118 260	293 718	457 405	- 163 687	- 701 077		
2006	401 567	0	53 216	454 783	105 293	2 290 739	2 396 032	- 1 941 249	104 633	192 460	6 281	121 184	319 925	452 807	- 132 882	- 1 969 498		
2004	588 883	68 649	101 579	759 111	33 276	264 049	297 325	461 786	301 232	174 876	6 281	105 841	286 998	275 039	11 959	774 977		
2005	573 930	68 649	95 477	738 056	39 654	378 570	418 224	319 832	297 513	175 665	6 281	105 242	287 188	302 905	- 15 717	601 628		
2006	582 156	68 649	89 506	740 311	42 755	481 234	523 989	216 322	299 420	181 467	6 281	110 425	298 173	270 481	27 692	543 434		
2007	560 820	68 649	83 313	712 782	36 222	552 805	589 027	123 755	289 533	176 132	6 281	135 665	318 078	289 164	28 914	442 202		
2008	490 335	68 649	77 253	636 237	52 648	664 977	717 625	- 81 388	290 471	170 320	6 281	118 305	294 906	314 046	- 19 140	189 944		
2009	607 311	0	70 965	678 276	51 058	840 839	891 897	- 213 621	284 882	171 052	6 281	120 828	298 161	348 094	- 49 933	21 328		
2010	629 624	0	64 813	694 437	57 134	1 025 224	1 082 358	- 387 921	280 849	175 302	6 281	126 389	307 972	389 529	- 81 557	- 188 629		
2011	544 400	0	73 799	618 199	67 705	1 355 798	1 423 503	- 805 304	267 914	169 177	6 281	118 260	293 718	457 405	- 163 687	- 701 077		
2012	569 758	0	71 214	640 972	62 257	1 479 034	1 541 291	- 900 319	266 638	179 390	6 281	110 073	295 744	469 030	- 173 286	- 806 967		
2013	587 360	0	70 548	657 908	70 253	1 570 066	1 640 319	- 982 411	267 998	182 238	6 281	111 034	299 553	477 338	- 177 785	- 882 198		
2014	561 547	0	67 960	629 507	66 436	1 639 833	1 706 269	- 1 076 762	262 585	186 902	6 281	107 591	300 774	487 937	- 187 163	- 1 001 340		
2015	530 393	0	68 574	598 967	67 879	1 587 188	1 655 067	- 1 066 100	249 330	185 597	6 281	113 137	305 015	465 947	- 160 932	- 967 702		
2016	559 350	0	65 939	625 289	67 168	1 785 942	1 853 110	- 1 227 821	246 443	184 384	6 281	113 895	304 560	491 591	- 187 031	- 1 168 409		
2017	527 767	0	65 501	593 268	79 343	1 803 922	1 883 265	- 1 289 997	112 688	183 023	6 281	105 374	294 678	493 225	- 198 547	- 1 375 856		
2018	485 539	0	64 040	549 579	75 560	1 904 467	1 980 027	- 1 430 448	108 972	182 146	6 281	112 507	300 934	501 986	- 201 052	- 1 522 528		
2019	473 937	0	62 787	536 724	88 204	1 992 013	2 080 217	- 1 543 483	114 434	186 793	6 281	116 434	309 508	518 924	- 209 416	- 1 638 475		
2020	553 642	0	53 954	607 596	87 032	2 188 146	2 275 178	- 1 667 582	113 253	187 206	6 281	121 750	315 237	532 494	- 217 257	- 1 771 586		
2021	470 479	0	54 492	524 971	88 605	2 199 931	2 288 536	- 1 763 565	113 211	184 859	6 281	119 193	310 333	468 654	- 158 321	- 1 808 675		
2022	481 085	0	53 390	534 475	87 803	2 233 192	2 320 995	- 1 786 520	107 846	185 710	6 281	112 843	304 834	482 997	- 178 163	- 1 856 837		
2023	401 567	0	53 216	454 783	105 293	2 290 739	2 396 032	- 1 941 249	104 633	192 460	6 281	121 184	319 925	452 807	- 132 882	- 1 969 498		

CREANCES DU SYSTEME MONETAIRE (au sens large) SUR LE RESTE DE L'ECONOMIE

(en millions de FCFA)

Fin de périodes	REPARTITION SELON LA DUREE DU CREDIT						REPARTITION SELON LA NATURE DES BENEFICIAIRES						REFINANCEMENT DE LA BEAC			
	COURT TERME			MOYEN TERME			INSTITUTIONS FINANCIERES NON MONETAIRES			Entreprises publ. non financières			Total des cré-dits à l'écono-mie		COURT TERME	
	Crédits de cam-pagne	Autres crédits		Crédits de cam-pagne	Autres crédits		I.B.L.	A.I.B.N.E	I.F.N.B.	Total	Secteur privé	Total des cré-dits à l'écono-mie	BCM	AIBE	BCM	AIBE
		Total	Long TERME		Total	Total										
2004	25 195	1 090 163	1 115 358	0	491 969	491 969	341	30	41 242	41 613	155 758	1 650 307	11 039	0	1 230	0
2005	40 933	1 198 051	1 238 984	0	553 561	553 561	341	93	36 258	36 592	162 502	1 849 700	14 360	0	640	0
2006	50 634	1 182 779	1 233 413	0	721 613	721 613	341	289	46 838	47 468	167 911	1 804 044	2 019 423	8 600	0	8 600
2004	37 686	1 139 335	1 177 021	0	470 901	470 901	341	48	40 104	40 493	171 049	1 482 156	1 693 698	16 996	0	1 561
2005	32 953	1 146 356	1 179 309	0	489 302	489 302	341	2	37 862	38 205	182 278	1 490 824	1 711 307	16 196	0	1 435
2006	24 274	1 116 235	1 140 529	0	475 015	475 015	341	3	37 654	37 998	163 231	1 460 218	1 661 447	7 620	0	1 345
2004	25 195	1 090 163	1 115 358	0	491 969	491 969	341	30	41 242	41 613	155 758	1 650 307	11 039	0	1 230	0
2005	29 568	1 134 604	1 164 172	0	508 576	508 576	341	76	46 814	47 231	163 756	1 504 403	1 715 390	14 020	0	788
2006	32 350	1 097 491	1 129 841	0	516 561	516 561	341	42	37 314	37 697	168 939	1 482 868	1 689 504	10 850	0	730
2004	41 590	1 123 781	1 165 371	0	576 417	576 417	341	910	40 411	41 662	159 314	1 583 914	1 784 880	10 670	0	680
2005	40 933	1 198 051	1 238 984	0	553 561	553 561	341	93	36 258	36 592	162 502	1 650 307	14 360	0	640	0
2006	45 730	1 130 835	1 176 565	0	557 475	557 475	341	35	35 301	35 677	165 785	1 589 881	1 791 143	14 360	0	640
2004	53 534	1 150 750	1 204 284	0	544 708	544 708	341	35	35 069	35 445	163 588	1 610 673	1 809 706	14 360	0	640
2005	58 193	1 202 438	1 260 631	0	568 086	568 086	342	19	35 214	35 575	164 590	1 690 934	1 891 099	17 742	0	600
2006	56 032	1 175 828	1 231 860	0	556 526	556 526	342	33	35 507	35 882	159 960	1 654 498	1 850 340	29 400	0	600
2004	57 641	1 164 011	1 221 652	0	565 283	565 283	346	10	37 958	38 314	151 681	1 659 321	1 849 316	29 150	0	600
2005	51 679	1 204 627	1 256 306	0	556 265	556 265	342	13	38 596	38 951	150 050	1 685 940	1 874 941	22 090	0	0
2006	52 244	1 152 889	1 205 133	0	562 615	562 615	342	8	40 559	40 909	154 607	1 741 011	1 936 527	23 000	0	0
2004	55 922	1 120 169	1 176 091	0	681 498	681 498	342	74	40 737	41 153	129 053	1 752 047	1 922 253	14 700	0	0
2005	54 102	1 092 757	1 146 859	0	694 097	694 097	342	11	39 925	40 278	138 316	1 727 109	1 905 703	13 800	0	0
2006	50 809	1 112 119	1 162 928	0	700 339	700 339	342	223	41 940	42 505	153 244	1 732 215	1 927 964	13 200	0	0
2004	50 634	1 182 779	1 233 413	0	721 613	721 613	341	289	46 838	47 468	167 911	1 804 044	2 019 423	8 600	0	8 600

POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT VIS-A-VIS DU SYSTEME MONETAIRE (au sens large)

Fin de période	POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT VIS-A-VIS DE LA BEAC										P.N.G. du FMI	P.N.G. VIS-A-VIS DES BANQUES				(en millions de francs CFA)
	CREANCES			ENGAGEMENTS				P. N. G. vis-à-vis de la BEAC	Crédits du FMI ET divers	Crédit au Gouvernement	Dépôts du gouvernement	P.N.G vis-à-vis des banques	Total des P. N. G.			
	Court terme	Moyen terme	Créances sur les IBL consolidées sur l'Etat	Total des créances	Encaisse du Trésor	Compte créancier	Total des engagements									
2004	580 820	68 649	83 313	712 782	36 222	549 642	585 864	126 918	289 533	276 145	139 497	136 648	553 099			
2005	544 400	0	73 799	618 199	67 705	1 351 373	1 419 078	- 800 879	267 914	244 735	278 303	-33 568	- 566 533			
2006	401 567	0	53 216	454 783	105 293	2 283 469	2 388 762	- 1 933 979	104 633	271 572	229 778	41 794	- 1 787 552			
2004	588 883	68 649	101 579	759 111	33 276	259 075	292 351	466 760	301 232	247 343	122 131	125 212	893 204			
2005	573 930	68 649	95 477	738 056	39 654	372 566	412 220	325 836	297 513	242 796	142 605	100 191	723 540			
2006	582 156	68 649	89 506	740 311	42 755	477 235	519 990	220 321	299 420	254 305	132 696	121 609	641 350			
2007	560 820	68 649	83 313	712 782	36 222	549 642	585 864	126 918	289 533	276 145	139 497	136 648	553 099			
2008	490 335	68 649	77 253	636 237	52 648	655 347	707 995	- 71 758	290 471	255 671	139 528	116 143	334 857			
2009	607 311	0	70 965	678 276	51 058	838 091	889 149	- 210 873	284 882	253 098	182 973	70 125	144 134			
2010	629 624	0	64 813	694 437	57 134	1 021 727	1 078 861	- 384 424	280 849	262 115	201 599	60 516	- 43 059			
2011	544 400	0	73 799	618 199	67 705	1 351 373	1 419 078	- 800 879	267 914	244 735	278 303	- 33 568	- 566 533			
2012	569 758	0	71 214	640 972	62 257	1 471 260	1 533 517	- 892 545	266 638	253 084	222 644	30 440	- 595 467			
2013	587 360	0	70 548	657 908	70 253	1 562 315	1 632 568	- 974 660	267 998	255 860	218 705	37 155	- 669 507			
2014	561 547	0	67 960	629 507	66 436	1 624 697	1 691 133	- 1 061 626	262 585	258 203	256 049	2 154	- 796 887			
2015	530 393	0	68 574	598 967	67 879	1 580 230	1 648 109	- 1 049 142	249 330	258 986	255 296	3 690	- 796 122			
2016	559 350	0	65 939	625 289	67 168	1 777 829	1 844 997	- 1 219 708	246 443	263 774	285 358	- 21 584	- 994 849			
2017	527 767	0	65 501	593 268	79 343	1 793 639	1 872 982	- 1 279 714	112 688	253 411	294 941	- 41 530	- 1 208 556			
2018	485 539	0	64 040	549 579	75 560	1 899 265	1 974 825	- 1 425 246	108 972	261 009	269 133	- 8 124	- 1 324 398			
2019	473 937	0	62 787	536 724	88 204	1 984 549	2 072 753	- 1 536 029	114 434	268 965	268 240	725	- 1 420 870			
2020	553 642	0	53 954	607 596	87 032	2 178 422	2 265 454	- 1 657 858	113 253	273 633	287 949	- 14 316	- 1 558 921			
2021	470 479	0	54 492	524 971	88 605	2 191 223	2 279 828	- 1 754 857	113 211	267 558	246 540	21 018	- 1 620 628			
2022	481 085	0	53 390	534 475	87 803	2 225 551	2 313 354	- 1 778 879	107 846	257 578	252 752	4 826	- 1 666 207			
2023	401 567	0	53 216	454 783	105 293	2 283 469	2 388 762	- 1 933 979	104 633	271 572	229 778	41 794	- 1 787 552			

**EVOLUTION DES CONCOURS DE LA BEAC AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT
ET DES PLACEMENTS DES BANQUES ET CCP SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE**
(Moyennes mensuelles en millions de FCFA)

PAYS	INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Marché Monétaire - Niveau 2)								Volume des trans- actions interban- (montants effectifs des transactions)	Placements des Banques & CCP auprès de la BEAC (Appels d'offres négatifs)
	GUICHET "A"					GUICHET "B"		TOTAL GENERAL DES INTERVEN- TIONS		
	Appels d'offres de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Avances exceptionnelles garanties par des certi- ficats de placement	Interventions Ponctuelles (IP)	Avances au taux de pénalité	TOTAL	Crédits à moyen terme irrévocables			
1. CAMEROUN										
DÉC. 05	228	8	0	0	44	280	0	280	6 000	3 774
JAN. 06	237	0	0	0	0	237	0	237	5 000	3 774
FEV. 06	235	10	0	0	0	245	0	245	1 500	3 829
MARS 06	259	11	0	0	0	270	0	270	0	2 658
AVRIL 06	276	5	0	0	0	281	0	281	3 000	3 200
MAI 06	283	17	0	0	0	300	0	300	8 250	3 200
JUIN 06	299	0	0	0	0	299	0	299	0	3 200
JUILLET 06	283	0	0	0	0	283	0	283	2 000	4 542
AOÛT 06	300	5	0	0	0	305	0	305	0	4 516
SEPT. 06	312	0	0	0	0	312	0	312	0	4 720
OCT. 06	318	0	0	0	0	318	0	318	2 000	4 723
NOV. 06	328	7	0	0	0	335	0	335	4 000	3 920
DÉC. 06	355	6	0	0	0	361	0	361	14 000	3 600
2. REP. CENTRAFRICAINE										
DÉC. 05	565	126	48	0	0	739	0	739	939	0
JAN. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	2 877	0
FEV. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	1 455	0
MARS 06	0	52	0	0	0	52	0	52	1 556	0
AVRIL 06	0	218	0	0	0	218	0	218	1 203	0
MAI 06	0	4	0	0	0	4	0	4	1 000	0
JUIN 06	0	0	0	0	0	0	0	0	663	0
JUILLET 06	0	40	0	0	0	40	0	40	161	0
AOÛT 06	0	3	0	0	0	3	8	11	500	0
SEPT. 06	0	0	0	0	0	0	17	17	763	683
OCT. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	129	1 500
NOV. 06	0	322	0	0	0	322	0	322	0	1 617
DÉC. 06	0	178	0	0	0	178	5	183	0	939
3. CONGO										
DÉC. 05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97
JAN. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
FEV. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
MARS 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
AVRIL 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
MAI 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
JUIN 06	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000	1 000
JUILLET 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
AOÛT 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
SEPT. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000	1 400
OCT. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 613
NOV. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000
DÉC. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000	3 000

EVOLUTION DES CONCOURS DE LA BEAC AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DES PLACEMENTS DES BANQUES ET CCP SUR LE MARCHE MONETAIRE

(Moyennes mensuelles en millions de FCFA, sauf indications contraires)

PAYS	INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Marché Monétaire - Niveau 2)								Volume des transactions interbanc. (montants effectifs des transactions)	PLACEMENTS DES BANQUES & CCP AUPRES DE LA BEAC (appels d'offr. négatifs)
	GUICHET "A"					GUICHET "B"	TOTAL GENERAL DES INTERVENTIONS			
	Appels d'offres de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Av. except.gar ranties p/des cert.placem.	Intervnetion Ponctuelle (IP)	Avances au taux de pénalité	TOTAL		Crédits à M.T. irrévocabl.		
4. GABON										
DÉC. 05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 661
JAN. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 855
FEV. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 529
MARS 06	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000	2 284
AVRIL 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 167
MAI 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 897
JUIN 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 800
JUILLET 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 800
AOÛT 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 800
SEPT. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 880
OCT. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 600
NOV. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 787
DÉC. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 600
5. GUINEE EQUATORIALE										
DÉC. 05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 452
JAN. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 452
FEV. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 500
MARS 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 839
AVRIL 06	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	2 700
MAI 06	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000	1 194
JUIN 06	0	0	0	0	0	0	0	0	55 000	0
JUILLET 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AOÛT 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SEPT. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OCT. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NOV. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500
DÉC. 06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 097
6. TCHAD										
DÉC. 05	12 275	718	242	290	0	13 525	658	14 183	0	565
JAN. 06	14 360	0	0	65	0	14 425	640	15 065	0	0
FEV. 06	14 360	0	0	186	0	14 546	640	15 186	0	0
MARS 06	14 381	97	0	0	0	14 478	610	15 088	0	0
AVRIL 06	25 983	547	0	67	0	26 597	600	27 197	0	0
MAI 06	29 344	0	0	0	0	29 344	600	29 944	0	0
JUIN 06	24 677	223	0	0	0	24 900	0	24 900	0	0
JUILLET 06	24 485	0	0	0	0	24 485	0	24 485	0	0
AOÛT 06	21 152	0	0	0	0	21 152	0	21 152	0	0
SEPT. 06	13 990	0	0	0	0	13 990	0	13 990	0	0
OCT. 06	13 939	0	0	0	0	13 939	0	13 939	0	0
NOV. 06	12 250	0	0	0	0	12 250	0	12 250	0	0
DÉC. 06	11 373	339	0	0	0	11 712	117	11 829	0	0
7. CEMAC										
DÉC. 05	13 068	852	290	290	44	14 544	658	15 202	6 000	14 488
JAN. 06	14 597	0	0	65	0	14 662	640	15 302	5 000	15 958
FEV. 06	14 595	10	0	186	0	14 791	640	15 431	1 500	14 313
MARS 06	14 640	160	0	0	0	14 800	610	15 410	19 000	10 337
AVRIL 06	26 259	770	0	67	0	27 096	600	27 696	48 000	10 270
MAI 06	29 627	21	0	0	0	29 648	600	30 248	63 250	8 291
JUIN 06	24 976	223	0	0	0	25 199	0	25 199	4 000	6 663
JUILLET 06	24 768	40	0	0	0	24 808	0	24 808	2 000	7 503
AOÛT 06	21 452	8	0	0	0	21 460	8	21 468	0	7 816
SEPT. 06	14 302	0	0	0	0	14 302	17	14 319	4 300	8 763
OCT. 06	14 257	0	0	0	0	14 257	0	14 257	2 000	12 065
NOV. 06	12 578	329	0	0	0	12 907	0	12 907	4 000	12 207
DÉC. 06	11 728	523	0	0	0	12 251	122	12 373	18 000	11 297

EVOLUTION DES TAUX D'INTERET DE LA BEAC ET DES CONDITIONS DE BANQUE

															(en pourcentage)									
RUBRIQUES																								
I - OPERATIONS DES TRESORS																								
(Hors Marché)																								
. Taux des avances aux Trésors																								
. Taux de pénalité aux Trésors																								
. Taux des dépôts spéciaux																								
II - MARCHE MONETAIRE																								
A- Injections de liquidités																								
1- Guichet "A"																								
. Taux des appels d'offres (TIAO)																								
. Taux des prises en pension (TIPP)																								
. Taux des Interventions Ponctuelles (TISP)																								
. Taux des Avcept.s/Cert.de Plac. (TACP)*																								
. Taux de pénalité aux banques (TPB)																								
2- Guichet "B"																								
. Taux s/nouveaux crédits d'invest.productifs **																								
. Taux effectifs s/anciens CMT Irrévocables																								
B- Ponctions de liquidités (Appels d'offres négatifs)																								
. Taux d'intérêt sur placements à 7 jours "TISP"																								
. Taux d'intérêt sur placements à 28 jours "TISP"																								
. Taux d'intérêt sur placements à 84 jours "TISP"																								
C- Taux des dépôts spéciaux des Organismes Publics																								
III - CONDITIONS DE BANQUE																								
- Libres, avec 2 bornes :																								
1. Taux débiteur maximum (TDM)***																								
2. Taux créateur minimum (TCM)																								

* Le taux des avances exceptionnelles garanties par la remise des Certificats de Placement est égal au TIAO.

** Le taux applicable sur les nouveaux crédits est le TTAQ en vigueur lors de la mise en place du crédit (TIAO Initial). Il peut être revu à la baisse, ainsi qu'à la hausse (TIAO Pondéré) sans pouvoir dépasser le TIAO initial. Le taux des avances financées par la remise des Certificats de Placement est égal au TAQ.

Le Taux Débitur Maximum est unique et s'impose à tous les Etablissements de Crédit (banques et établissements financiers).

EVOLUTION DES COEFFICIENTS ET DU TAUX DE RÉMUNERATION DES RESERVES OBLIGATOIRES (1)

(en pourcentage)

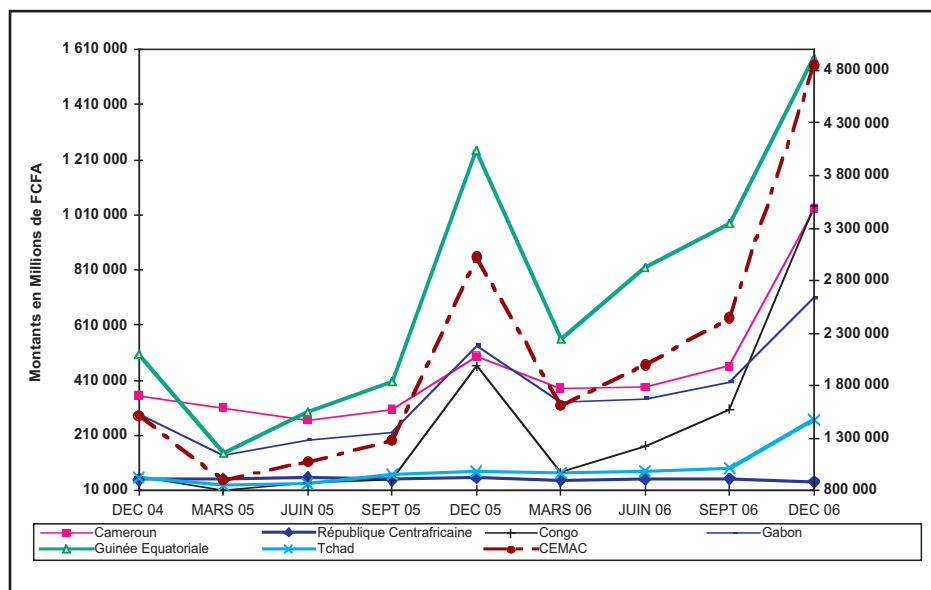
RUBRIQUES	31.12.01 31.07.02	01.08.02 11.12.02	12.12.02 10.03.03	11.03.03 30.06.04	01.07.04 19.01.05	20.01.05 02.03.06	03.03.06 31.12.06
I - COEFFICIENTS DES RESERVES OBLIGATOIRES							
<i>- Groupe I : Pays à situation de liquidité abondante (Guinée Equatoriale)</i>							
1. Coefficients applicables sur les dépôts à vue (DAV)	-	-	-	-	-	7,75	10,00
2. Coefficients applicables sur les dépôts à terme (DAT)	-	-	-	-	-	5,75	7,00
<i>- Groupe II : Pays à situation de liquidité satisfaisante (Cameroun, Congo et Gabon)</i>							
1. Coefficients applicables sur les dépôts à vue (DAV)	2,50	3,50	6,00	7,75	7,75	7,75	7,75
2. Coefficients applicables sur les dépôts à terme (DAT)	1,50	2,50	4,00	5,75	5,75	5,75	5,75
<i>- Groupe III : Pays à situation de liquidité fragile (Tchad)</i>							
1. Coefficients applicables sur les dépôts à vue (DAV)	-	2,00	3,00	5,00	5,00	5,00	5,00
2. Coefficients applicables sur les dépôts à terme (DAT)	-	1,00	1,75	3,00	3,00	3,00	3,00
II - TAUX DE REMUNERATION DES RESERVES OBLIGATOIRES	1,10	1,10	0,80	0,70	0,55	0,40	0,30

(1) La répartition des pays de la CEMAC en deux groupes a pris effet à compter du 1er août 2003.

Le Gouverneur a décidé, le 22 mai 2003, d'exempter les banques de la RCA de la constitution des réserves obligatoires.

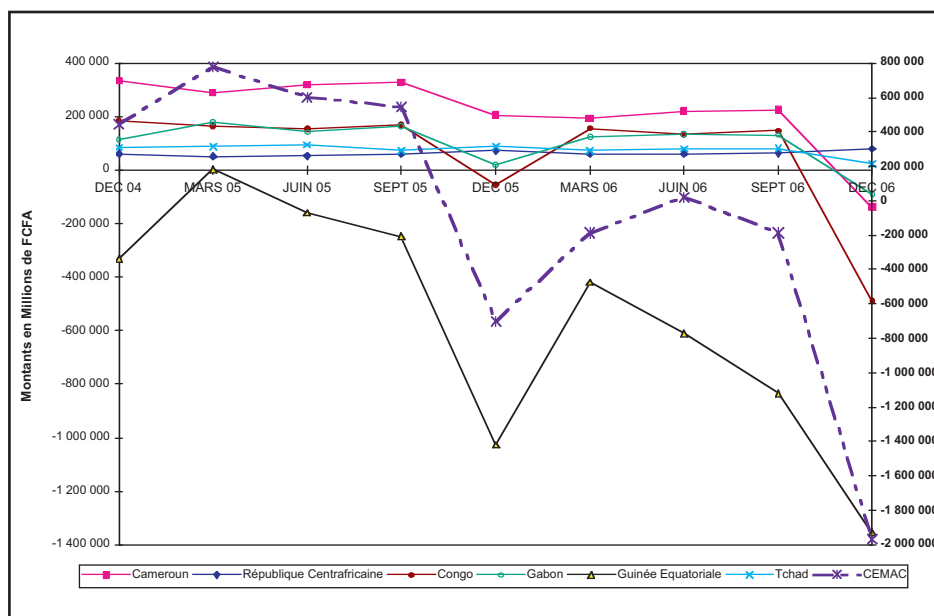
GRAPHIQUES

EVOLUTION DES AVOIRS EXTERIEURS NETS DU SYSTÈME MONÉTAIRE



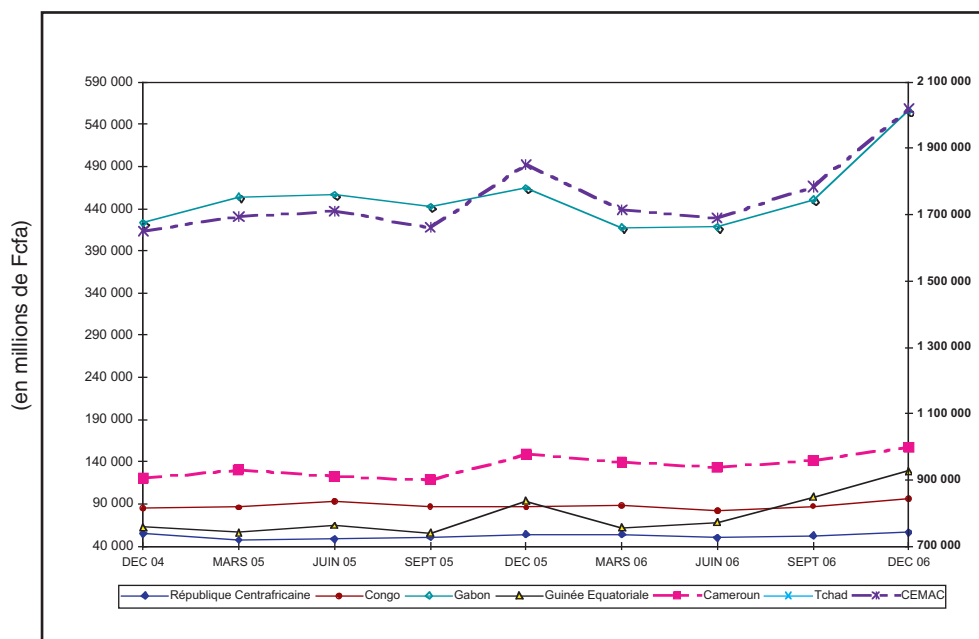
CEMAC : échelle de droite

EVOLUTION DES CREANCES NETTES SUR L'ÉTAT



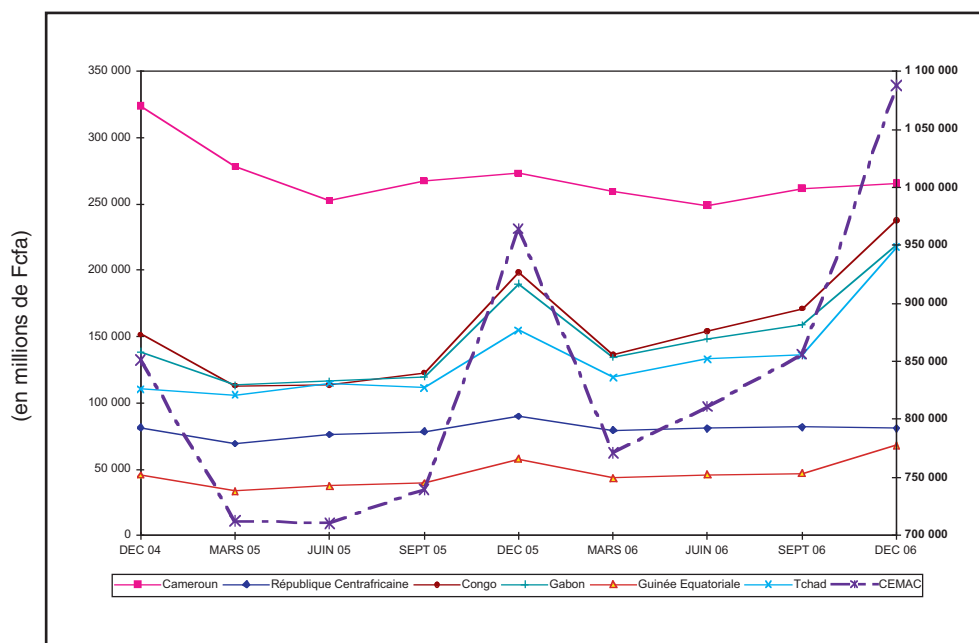
CEMAC : échelle de droite

EVOLUTION DES CREDITS A L'ECONOMIE



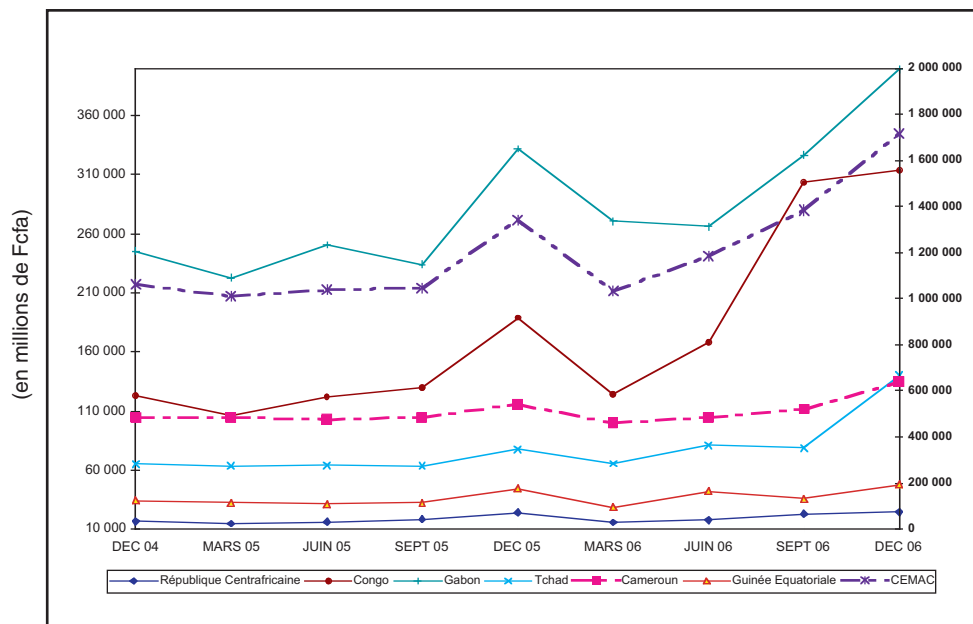
Cameroun et CEMAC : échelle de droite

EVOLUTION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE



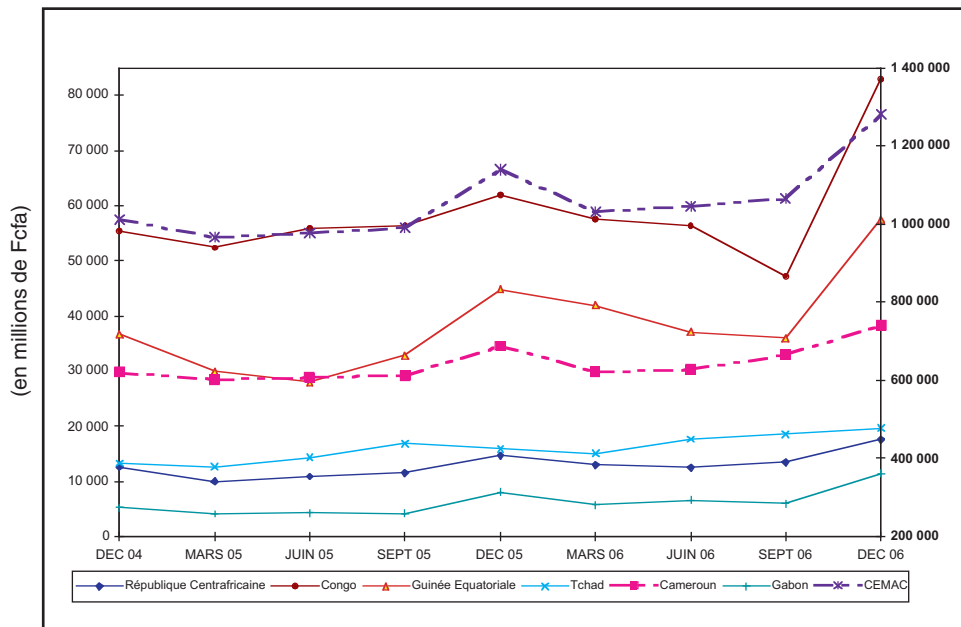
CEMAC : échelle de droite

EVOLUTION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE



Cameroun et CEMAC : échelle de droite

EVOLUTION DE LA QUASI-MONNAIE



Cameroun et CEMAC : échelle de droite

Autres Annexes



SOMMAIRE DES AUTRES ANNEXES

- Evolution de la circulation fiduciaire par État	377
- Evolution des versements des banques et des comptes publics	377
- Evolution des prélèvements des banques et des comptes publics	378
- Circulation fiduciaire des États de la CEMAC par mois.....	378
- Encaisses des États de la CEMAC par mois.....	379
- Stock des billets et pièces détruits en 2006.....	382
- Récapitulatif des destructions de billets usés.....	383
- Créances du FMI sur les Etats membres de la CEMAC	384
- Evolution des effectifs de la BEAC par pays ou centre.....	385
- Structure des effectifs de la BEAC par pays ou centre.....	385
- Répartition du personnel par tranches d'âge et par sexe	386
- Evolution des effectifs de la BEAC de 1975 à 2006.....	387

EVOLUTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE PAR ÉTAT

(en millions de FCFA)

(Au 31 Décembre)

ÉTATS	Montants			Variations en %	
	31 déc. 04	31 déc. 05	31 déc. 06	2005/2004	2006/2005
CAMEROUN	391 863	363 813	392 257	- 7,16 %	7,82 %
TCHAD	128 521	171 677	235 180	33,58 %	36,99 %
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	83 325	92 250	82 674	10,71 %	- 10,38 %
CONGO	165 413	230 788	296 065	39,52 %	28,28 %
GABON	168 936	237 956	270 537	40,86 %	13,69 %
GUINEE EQUATORIALE	53 054	66 847	79 248	26,00 %	18,55 %
CEMAC	991 111	1 163 332	1 355 960	17,38 %	16,56 %

ÉVOLUTION DES VERSEMENTS DES BANQUES ET DES COMPTABLES PUBLICS

(cumul du 1^{er} janvier au 31 décembre)

ÉTATS	BILLETS		PIECES		TOTAL BILLETS ET PIECES		VARIATION
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	en %
CAMEROUN	782 650 254 000	890 516 318 500	221 516 741	124 751 492	782 871 770 741	890 641 069 992	13,8 %
TCHAD	182 926 744 500	164 971 365 000	45 212 750	38 241 739	182 971 957 250	165 009 606 739	- 9,8 %
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	24 969 296 500	20 364 573 000	55 621 758	36 645 282	25 024 918 258	20 401 218 282	- 18,5 %
CONGO	331 800 131 000	434 504 836 000	74 070	34 418	331 800 205 070	434 504 870 418	31,0 %
GABON	329 241 356 000	392 070 552 000	42 529 448	2 858 148	329 283 885 448	392 073 410 148	19,1 %
GUINEE EQUATORIALE	23 230 148 500	27 853 702 000	23 496 570	7 648 195	23 253 645 070	27 861 350 195	19,8 %
CEMAC	1 674 817 930 500	1 930 281 346 500	388 451 337	210 179 274	1 675 206 381 837	1 930 491 525 774	15,2 %

ÉVOLUTION DES PRELEVEMENTS DES BANQUES ET DES COMPTABLES PUBLICS

(Cumul du 1^{er} janvier au 31 décembre)

(En FCFA)

ETATS	BILLETS		PIECES		TOTAL DES BILLETS ET PIECES		VARIATION
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	en %
CAMEROUN	631 050 012 500	707 098 317 000	1 194 897 093	3 312 360 229	632 244 909 593	710 410 677 229	12,4 %
TCHAD	257 965 729 500	298 982 036 500	331 063 913	835 810 207	258 296 793 413	299 817 846 707	16,1 %
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	73 300 879 000	69 858 845 500	129 241 561	322 278 493	73 430 120 561	70 181 123 993	- 4,4 %
CONGO	398 065 360 000	518 466 177 000	299 351 476	921 098 136	398 364 711 476	519 387 275 136	30,4 %
GABON	440 444 253 000	479 239 519 000	170 564 658	816 822 280	440 614 817 658	480 056 341 280	9,0 %
GUINEE EQUATORIALE	61 436 412 500	67 373 026 000	70 579 369	145 500 540	61 506 991 869	67 518 526 540	9,8 %
CEMAC	1 862 262 646 500	2 141 017 921 000	2 195 698 070	6 353 869 885	1 864 458 344 570	2 147 371 790 885	15,2 %

CIRCULATION FIDUCIAIRE DE LA CEMAC PAR MOIS

Exercice 2006

(En FCFA)

Mois / ÉTATS	Cameroun	Tchad	République Centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Total CEMAC
Janvier	318 219 763 704	188 631 585 242	87 105 163 961	219 877 667 105	227 893 112 941	62 250 849 050	1 103 978 142 003
Février	307 503 359 363	193 968 438 563	88 164 373 582	219 766 361 932	216 586 775 076	61 619 812 769	1 087 609 121 285
Mars	332 534 642 299	197 706 527 644	87 798 276 288	230 320 187 890	216 224 233 939	61 651 243 101	1 126 235 111 161
Avril	331 591 194 672	207 153 400 976	89 266 925 567	236 220 961 778	215 874 382 671	63 981 407 592	1 144 088 273 256
Mai	329 061 641 983	203 142 752 769	91 291 600 569	244 620 442 360	222 494 736 467	62 348 858 438	1 152 960 032 586
Juin	337 544 700 125	197 318 589 962	76 697 814 568	255 706 828 233	224 083 812 088	63 793 744 037	1 155 145 489 013
Juillet	336 064 545 713	202 542 540 971	83 011 302 200	259 113 070 269	235 419 754 430	64 231 982 092	1 180 383 195 675
Août	360 184 701 210	214 351 483 400	85 647 892 879	275 350 056 082	243 382 392 864	65 567 467 207	1 244 483 993 642
Septembre	353 336 197 284	217 498 813 523	81 557 184 980	273 578 399 001	245 629 253 168	69 400 483 267	1 241 000 331 223
Octobre	344 229 455 321	223 387 871 078	84 680 381 625	267 296 682 064	252 071 935 946	72 925 985 279	1 244 592 311 313
Novembre	341 995 154 163	223 704 424 814	82 539 408 075	264 849 429 293	249 698 925 461	71 815 945 492	1 234 603 287 298
Décembre	392 256 792 837	235 180 205 141	82 673 995 653	296 064 536 778	270 536 926 140	79 247 845 374	1 355 960 301 923
Total général	4 084 522 148 674	2 504 586 634 083	1 020 434 319 947	3 042 764 622 785	2 819 896 241 191	798 835 623 698	14 271 039 590 378
Circulation moyenne	340 376 845 723	208 715 552 840	85 036 193 329	253 563 718 565	234 991 353 433	66 569 635 308	1 189 253 299 198
Part de chaque Etat	28,62 %	17,55 %	7,15 %	21,32 %	19,76 %	5,60 %	100,00 %

ENCAISSES DES ETATS DE LA CEMAC PAR MOIS (émises et non émises)
Exercice 2006
(En FCFA)

MOIS / ETATS	Cameroun	République Centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad	Total CEMAC
Janvier	1 023 201 472 387	252 382 955 421	300 494 767 237	568 597 819 303	789 535 526 090	237 939 905 480	3 172 152 445 918
Février	947 534 209 533	244 602 063 214	295 011 111 847	567 030 144 476	795 546 710 257	235 413 995 582	3 085 138 234 909
Mars	926 499 810 235	234 384 809 033	260 016 728 442	555 532 125 518	787 795 808 315	231 288 656 419	2 995 517 937 962
Avril	916 387 027 250	244 808 918 925	221 826 696 351	547 242 369 855	764 486 927 623	226 785 408 751	2 921 537 348 755
Mai	912 683 694 211	240 448 880 534	217 720 707 232	543 169 258 875	750 659 116 017	231 775 265 102	2 896 456 921 971
Juin	863 665 031 332	228 088 278 354	231 732 944 055	528 409 773 913	757 423 111 185	230 403 134 442	2 839 722 273 281
Juillet	784 475 274 905	170 616 538 766	229 095 057 514	501 364 230 741	720 127 243 167	228 000 800 142	2 633 679 145 235
Août	708 451 247 004	162 861 158 270	234 204 754 864	483 885 777 176	693 166 865 528	228 236 493 685	2 510 806 296 527
Septembre	708 845 355 268	154 000 694 569	229 517 157 703	483 381 477 070	695 024 918 569	226 525 426 923	2 497 295 030 102
Octobre	729 908 350 752	168 795 289 605	225 573 089 462	485 145 386 905	627 878 540 860	202 619 488 049	2 439 920 145 633
Novembre	750 989 183 423	157 133 140 570	218 120 325 746	503 039 812 666	620 588 337 773	199 658 006 806	2 449 528 806 984
Décembre	692 309 945 103	151 197 872 627	178 109 596 231	450 976 421 768	588 243 205 448	189 428 142 964	2 250 265 184 141
Total général	9 964 950 601 403	2 409 320 599 888	2 841 422 936 684	6 217 774 598 266	8 590 476 310 832	2 668 074 724 345	32 692 019 771 418
Circulation moyenne	830 412 550 117	200 776 716 657	236 785 244 724	518 147 883 189	715 873 025 903	222 339 560 362	2 724 334 980 952
Part de chaque Etat	30,48 %	7,37 %	8,69 %	19,02 %	26,28 %	8,16 %	100,00 %

BILLETS DE LA ZONE D'EMISSION EXPORTES HORS DE LEUR TERRITOIRE D'ORIGINE

(En millions de FCFA)

Situation des stocks au 31 décembre

ETATS	Billets Cameroun		Billets Tchad		Billets RCA		Billets Congo		Billets Gabon		Billets Guinée Equatoriale		Total billets exportés	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
CAMEROUN	0,00	0,00	15 648,00	9 842,50	3 270,00	7 513,50	2 858,00	11 820,50	4 124,00	13 704,00	2 908,50	13 256,00	28 808,50	56 136,50
TCHAD	3 136,50	4 649,50	0,00	0,00	814,50	1 137,00	337,00	553,00	217,00	504,00	202,00	330,00	4 707,00	7 173,50
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	321,50	936,50	225,50	66,00	0,00	0,00	749,00	1 483,00	269,50	707,50	111,00	160,50	1 676,50	3 353,50
CONGO	585,00	1 923,00	205,00	270,00	134,00	472,00	0,00	0,00	495,00	3 470,50	308,00	245,50	1 727,00	6 381,00
GABON	336,00	2 155,00	153,00	268,50	32,00	163,00	390,50	3 029,00	0,00	0,00	241,50	2 102,50	1 153,00	7 718,00
GUINEE EQUATORIALE	351,00	5 811,50	25,00	174,50	60,00	147,00	40,00	273,00	235,00	3 190,50	0,00	0,00	711,00	9 596,50
Total Billets Exportés	4 730,00	15 475,50	16 256,50	10 621,50	4 310,50	9 432,50	4 374,50	17 158,50	5 340,50	21 576,50	3 771,00	16 094,50	38 783,00	90 359,00

EVOLUTION DES ENCAISSES (*) ET DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE MOYENNES

Exercice 1997-1998 à Exercice 2006

(En millions de FCFA)

ETATS	Exercice 1997-1998		Exercice 1998-1999		Exercice 1999-2000		Exercice 2000		Exercice 2001		Exercice 2002		Exercice 2003		Exercice 2004		Exercice 2005		Exercice 2006	
	Encaisses	Encaisses	Encaisses	Encaisses	Encaisses	Encaisses	Encaisses	Encaisses	Encaisses	Encaisses	Encaisses	Encaisses	Encaisses	Encaisses	Encaisses	Encaisses	Encaisses	Encaisses	Encaisses	Encaisses
CAMEROUN	427 184	176 544	485 244	203 996	486 319	238 583	462 993	259 890	381 902	280 810	349 716	303 681	335 683	326 662	1 174 681	337 514	1 092 867	335 097	830 413	340 377
TCHAD	223 502	80 419	255 870	77 650	258 541	83 160	247 972	88 790	378 022	97 836	286 651	122 435	214 935	123 867	420 636	126 098	333 781	154 829	200 777	208 716
RCA	212 502	93 232	210 516	77 748	185 671	79 940	153 479	85 679	355 890	87 022	310 225	82 687	156 001	73 994	325 514	75 748	336 446	83 269	236 785	85 036
CONGO	196 589	98 535	194 709	88 305	172 120	104 058	198 692	122 165	368 366	131 458	302 071	143 769	271 776	124 509	582 685	133 041	659 271	181 969	518 148	253 564
GABON	263 539	129 338	310 714	124 465	362 644	113 119	268 760	129 116	567 105	144 262	553 278	149 822	347 663	143 930	850 013	148 087	855 784	192 830	715 873	234 991
GUINEE EQUATORIALE	54 033	7 211	51 690	6 985	52 905	10 762	54 684	13 712	146 389	17 511	128 598	24 374	71 051	33 095	238 337	44 649	284 151	54 740	222 340	66 570
TOTAL ZONE	1 377 349	585 279	1 508 743	579 149	1 518 200	629 622	1 386 580	699 352	2 197 574	758 899	1 930 539	826 768	1 397 109	826 058	3 591 866	865 137	3 562 300	1 002 735	2 724 335	1 189 253

(*) Billets et Pièces émis et non émis

ÉVOLUTION COMPARÉE ENCAISSES (*) / CIRCULATION FIDUCIAIRE MOYENNE									
(En millions de FCFA)									
ETATS	Exercice 2004			Exercice 2005			Exercice 2006		
	Encaisses	Circulation	%	Encaisses	Circulation	%	Encaisses	Circulation	%
CAMEROUN	1 191 024	337 514	352,88 %	998 969	335 097	298,11 %	830 413	340 377	243,97 %
TCHAD	397 379	126 098	315,14 %	258 144	154 829	166,73 %	200 777	208 716	96,20 %
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	405 756	75 748	535,67 %	297 578	83 269	357,37 %	236 785	85 036	278,45 %
CONGO	814 115	133 041	611,93 %	556 115	181 969	305,61 %	518 148	253 564	204,35 %
GABON	1 016 216	148 087	686,23 %	783 895	192 830	406,52 %	715 873	234 991	304,64 %
GUINEE EQUATORIALE	299 006	44 649	669,68 %	234 795	54 740	428,93 %	222 340	66 570	334,00 %
CEMAC	4 123 496	865 137	476,63 %	3 129 495	1 002 735	312,10 %	2 724 335	1 189 253	229,08 %

(*) Billets et Pièces émis

STOCK DES BILLETS ET PIÈCES DÉTRUITS EN 2006

En nombre		Cumul depuis le 1er janvier 2006									
		10000		5000		2000		1000		500	
CENTRES	Anc. Ga.	1992	2002	Anc. Ga.	1992	2002	Anc. Ga.	1992	2002	1992	2002
Yaoundé	4 000	8 186 000	111 000	1 000	4 567 000	325 000	1 801 000	1 265 000	1 616 000	395 000	1 616 000
Douala	10 886	8 673 000	622 000	8 339	5 822 000	1 432 000	70 000	2 053 000	2 712 000	647 000	2 712 000
Garoua	0	3 394 000	352 000	0	2 424 000	913 000	803 000	1 169 000	0	0	740 000
Nkongsamba	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Limbé	0	1 735 000	15 000	0	138 000	83 000	44 000	161 000	173 000	0	173 000
Bafoussam	4 151	3 511 000	851 849	2 611	2 076 000	389	1 804 000	1 551 000	800 626	18 176 356	800 626
CAMEROUIN	19 037	25 699 000	1 951 849	11 950	15 027 000	2 753 389	4 522 000	6 199 000	6 041 626	78 938 257	6 041 626
Ndjaména	1 000	2 120 000	314 000	2 000	4 987 000	620 000	827 000	3 479 000	2 354 000	4 993 000	2 354 000
Moundou	0	60 000	0	0	31 000	0	33 000	0	0	76 000	0
Sarh	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TCHAD	1 000	2 180 000	314 000	2 000	5 018 000	620 000	860 000	3 479 000	2 354 000	5 069 000	2 354 000
Bangui	3 865	2 585 000	236 000	1 862	4 797 000	448 000	1 751 000	1 461 000	815 000	26 874 380	815 000
RÉP. CENTRAFRICAINE	3 865	2 585 000	236 000	1 862	4 797 000	448 000	1 751 000	1 461 000	815 000	26 874 380	815 000
Brazzaville	8 723	0	0	4 625	1 852 000	0	4 200 000	612 000	0	3 564	0
Pointe-Noire	0	855 000	0	0	1 260 000	0	0	418 000	0	6 435 000	0
CONGO	8 723	855 000	0	4 625	3 112 000	0	4 200 000	612 000	0	13 119 558	0
Libreville	9 394	6 435 000	234 000	9 230	5 006 000	329 000	602 000	873 000	423 000	16 958 554	423 000
Franceville	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Port-Gentil	0	906 000	12 000	0	1 684 000	55 000	334 000	357 000	86 000	5 231 000	86 000
Oyem	2 446	445 554	4 000	4 211	2 787 789	5 000	1 553 000	12 000	6 000	6 444 000	6 000
GABON	11 840	7 786 554	250 000	13 441	9 477 789	389 000	2 489 000	1 242 000	515 000	203 955 500	515 000
Malabo	0	40 000	49 000	0	2 400 118	88 000	118 000	577 000	0	16 118 326 500	0
Bata	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GUINEE EQUATORIALE	0	40 000	49 000	0	2 400 118	88 000	118 000	577 000	0	16 118 326 500	0
TOTAL ZONE	44 465	39 145 554	2 800 949	33 878	39 831 907	4 286 389	13 940 000	13 376 000	9 725 626	188 259 340	9 725 626
TOTAL GENERAL										707 199 500	665 620 273 000
										84 415 248 000	750 742 720 500
										TOTAL GENERAL	750 742 720 500

RECAPITULATIF DES DESTRUCTIONS DE BILLETS USES

CENTRES	2003			2004			2005			2006		
	Nbre billets	Valeur faciale	Nbre billets	Valeur faciale	Nbre billets	Valeur faciale	Nbre billets	Valeur faciale	Nbre billets	Valeur faciale	Nbre billets	Valeur faciale
Yaoundé	6 466 264	16 547 875 000	9 148 306	38 283 390 000	10 518 984	57 887 380 000	20 308 000	115 864 000 000	20 308 000	115 864 000 000	20 308 000	115 864 000 000
Douala	12 652 000	62 005 000 000	12 209 000	75 998 000 000	11 515 000	52 644 000 000	25 001 901	138 990 319 500	25 001 901	138 990 319 500	25 001 901	138 990 319 500
Garoua	6 089 000	25 514 000 000	6 774 000	20 821 000 000	14 759 000	51 803 000 000	12 322 000	60 727 000 000	12 322 000	60 727 000 000	12 322 000	60 727 000 000
Nkongsamba	0	0	8 535 142	16 284 584 000	13 511 000	44 849 000 000	0	0	0	0	0	0
Limbe	3 983 000	5 879 000 000	0	0	14 724 000	58 089 000 000	3 130 000	19 504 000 000	3 130 000	19 504 000 000	3 130 000	19 504 000 000
Bafoussam	0	0	22 314 000	92 274 500 000	19 474 000	67 027 500 000	18 176 356	65 452 856 000	18 176 356	65 452 856 000	18 176 356	65 452 856 000
CAMEROUN	29 190 264	109 945 875 000	58 980 448	243 661 474 000	84 501 984	332 299 880 000	78 938 257	400 538 175 500	78 938 257	400 538 175 500	78 938 257	400 538 175 500
N'Djamena	8 753 000	30 925 000 000	35 414 000	112 556 500 000	31 204 000	104 134 500 000	33 077 000	77 002 500 000	33 077 000	77 002 500 000	33 077 000	77 002 500 000
Moundou	0	0	0	0	0	0	271 000	930 000 000	271 000	930 000 000	271 000	930 000 000
Sarh	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TCHAD	8 753 000	30 925 000 000	35 414 000	112 556 500 000	31 204 000	104 134 500 000	33 348 000	77 932 500 000	33 348 000	77 932 500 000	33 348 000	77 932 500 000
Bangui	13 252 065	36 903 200 000	10 936 000	23 234 500 000	20 657 000	92 839 000 000	26 874 380	73 392 709 500	26 874 380	73 392 709 500	26 874 380	73 392 709 500
GUINEE EQUATORIALE	13 252 065	36 903 200 000	10 936 000	23 234 500 000	20 657 000	92 839 000 000	26 874 380	73 392 709 500	26 874 380	73 392 709 500	26 874 380	73 392 709 500
Brazzaville	9 553 000	24 868 500 000	13 600 000	55 148 500 000	39 291 000	199 641 000 000	6 684 558	18 999 783 000	6 684 558	18 999 783 000	6 684 558	18 999 783 000
Pointe-Noire	0	0	0	0	0	0	6 435 000	18 904 500 000	6 435 000	18 904 500 000	6 435 000	18 904 500 000
CONGO	9 553 000	24 868 500 000	0	0	39 291 000	0	13 119 558	37 904 283 000	13 119 558	37 904 283 000	13 119 558	37 904 283 000
Libreville	0	0	21 121 000	114 906 500 000	16 153 000	96 039 500 000	16 958 554	99 210 726 000	16 958 554	99 210 726 000	16 958 554	99 210 726 000
Franceville	0	0	1 764 000	11 855 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Port-Gentil	4 530 000	16 712 000 000	0	0	10 917 000	43 108 000 000	5 231 000	20 902 000 000	5 231 000	20 902 000 000	5 231 000	20 902 000 000
Oyem	4 298 000	8 116 000 000	4 228 000	23 018 000 000	5 214 000	36 249 500 000	6 444 000	22 897 000 000	6 444 000	22 897 000 000	6 444 000	22 897 000 000
GABON	8 828 000	24 828 000 000	27 113 000	149 779 500 000	32 284 000	175 397 000 000	28 633 554	143 009 726 000	28 633 554	143 009 726 000	28 633 554	143 009 726 000
Malabo	0	0	4 137 000	14 780 000 000	10 796 409	51 377 673 500	7 345 591	17 965 326 500	7 345 591	17 965 326 500	7 345 591	17 965 326 500
Bata	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GUINEE EQUATORIALE	0	0	4 137 000	14 780 000 000	10 796 409	51 377 673 500	7 345 591	17 965 326 500	7 345 591	17 965 326 500	7 345 591	17 965 326 500

CREANCES DU FMI SUR LES ÉTATS MEMBRES DE LA CEMAC (AU COURS DE TRESORERIE)

31 DECEMBRE 2006

NATURE DES OPERATIONS	CAMEROUN	RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	CONGO	GABON	GUINEE EQUATORIALE	TCHAD	CEMAC
1 - ENCOURS NETS AU 01 DECEMBRE 2006							
Accord de confirmation	0	12 532 500	0	0	0	0	12 532 500
Accord Elargi	0	0	0	41 307 163	0	0	41 307 163
Facilité d'Ajustement Structurel	0	0	0	0	0	0	0
Facilité Réduction Pauvreté et Croissance	5 300 000	15 440 000	23 580 000	0	0	45 780 000	90 100 000
Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée	0	0	0	0	0	0	0
Tranche de Réserve	43 250 000	10 878 761	17 590 000	29 866 962	5 303 874	12 800 000	119 689 597
TOTAL en DTS	48 550 000	38 851 261	41 170 000	71 174 125	5 303 874	58 580 000	263 629 260
TOTAL en F CFA	37 368 287 370	29 903 297 338	31 687 999 815	54 781 774 590	4 082 321 067	45 088 244 576	202 911 924 755
VENTILATION EN DTS :							
Concours aux Trésors	5 300 000	27 972 500	23 580 000	41 307 163	1 753 874	45 780 000	145 693 537
Concours bloqués aux comptes FMI N° 1	43 250 000	10 878 761	17 590 000	29 866 962	3 550 000	12 800 000	117 935 723
2 - TIRAGES DU MOIS DE DECEMBRE 2006							
Accord de confirmation	0	0	0	0	0	0	0
Accord Elargi	0	0	0	0	0	0	0
Facilité d'Ajustement Structurel	0	0	0	0	0	0	0
Facilité Réduction Pauvreté et Croissance	0	0	0	0	0	0	0
Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée	0	0	0	0	0	0	0
Tranche de Réserve	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL en DTS	0	0	0	0	0	0	0
3 - RACHATS DU MOIS DE DECEMBRE 2006							
Accord de confirmation	0	0	0	3 472 000	0	0	0
Accord Elargi	0	0	0	0	0	0	3 472 000
Facilité d'Ajustement Structurel	0	0	0	0	0	0	0
Facilité Réduction Pauvreté et Croissance	0	0	0	0	0	826 000	826 000
Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée	0	0	0	0	0	0	0
Tranche de Réserve	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL en DTS	0	0	0	3 472 000	0	826 000	4 298 000
4 - ENCOURS NETS AU 31 DECEMBRE 2006							
Accord de confirmation	0	12 532 500	0	0	0	0	12 532 500
Accord Elargi	0	0	0	37 835 163	0	0	37 835 163
Facilité d'Ajustement Structurel	0	0	0	0	0	0	0
Facilité Réduction Pauvreté et Croissance	5 300 000	15 440 000	23 580 000	0	0	44 954 000	89 274 000
Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée	0	0	0	0	0	0	0
Tranche de Réserve	43 250 000	10 878 761	17 590 000	29 866 962	5 303 874	12 800 000	119 689 597
TOTAL en DTS	48 550 000	38 851 261	41 170 000	67 702 125	5 303 874	57 754 000	259 331 260
TOTAL en F CFA	37 368 287 370	29 903 297 338	31 687 999 815	52 109 422 504	4 082 321 067	44 452 483 394	199 603 811 488
VENTILATION EN FCFA :							
Concours aux Trésors	4 079 339 301	21 530 060 113	18 149 211 456	29 121 220 261	0	34 600 494 139	107 480 325 270
Concours bloqués aux comptes FMI N° 1	33 288 948 069	8 373 237 225	13 538 788 359	22 988 202 243	4 082 321 067	9 851 989 255	92 123 486 219

Cours trésorerie 0,00129923 DTS pour 1 F CFA depuis le 01 MAI 2006.

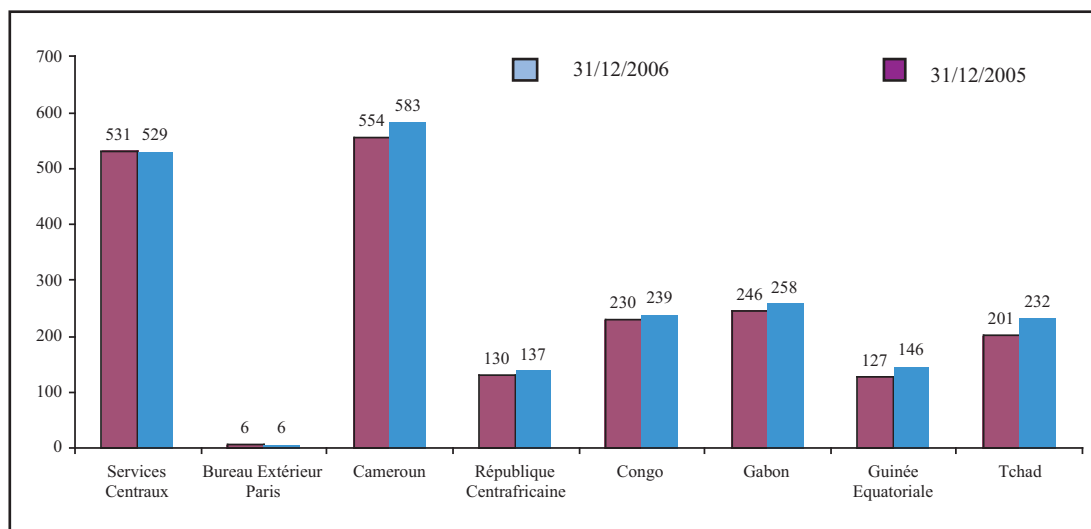
5-oct-07

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA BEAC PAR PAYS OU CENTRE

Pays ou Centre	Effectifs		Accroissement		Répartition des effectifs au 31/12/2006		
	31/12/2005	31/12/2006	en nombre	en %	en %	Dont cadres supérieurs	
						Effectifs	en %
Services Centraux	531	529	- 2	- 0,4	24,8	149	28,1
Bureau Extérieur de Paris	6	6	0	0,0	0,3	2	33,3
Cameroun	554	583	29	5,2	27,4	29	5,2
République Centrafricaine	130	137	7	5,4	6,4	12	9,2
Congo	230	239	9	3,9	11,2	17	7,4
Gabon	246	258	12	4,9	12,1	26	10,6
Guinée Equatoriale	127	146	19	15,0	6,9	11	8,7
Tchad	201	232	31	15,4	10,9	19	9,5
Total	2 025	2 130	105	5,2	100	265	13,1

Source : BEAC

STRUCTURE DES EFFECTIFS DE LA BEAC PAR PAYS OU CENTRE

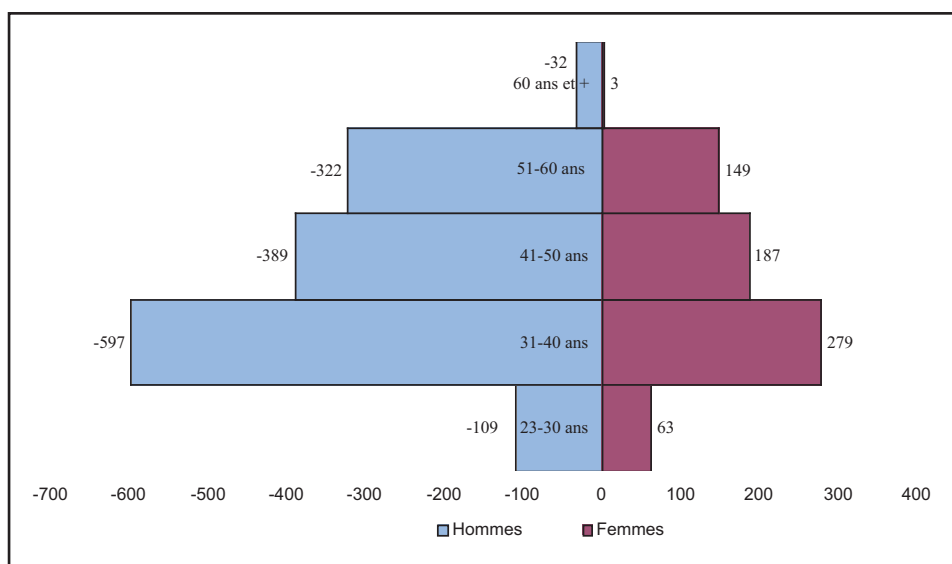


REPARTITION DU PERSONNEL DE LA BEAC PAR TRANCHES D'ÂGE ET PAR SEXE

Tranches d'âge	Cadres supérieurs		Personnel d'exécution		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Effectifs	En %
60 ans et +	8	1	24	2	35	1,6
51-60 ans	77	8	245	141	471	22,1
41-50 ans	71	9	318	178	576	27,0
31-40 ans	79	5	518	274	876	41,1
23-30 ans	6	1	103	62	172	8,1
Total	241	24	1 208	657	2 130	100,0

Source : BEAC

PYRAMIDE DES AGES A LA BEAC 2006



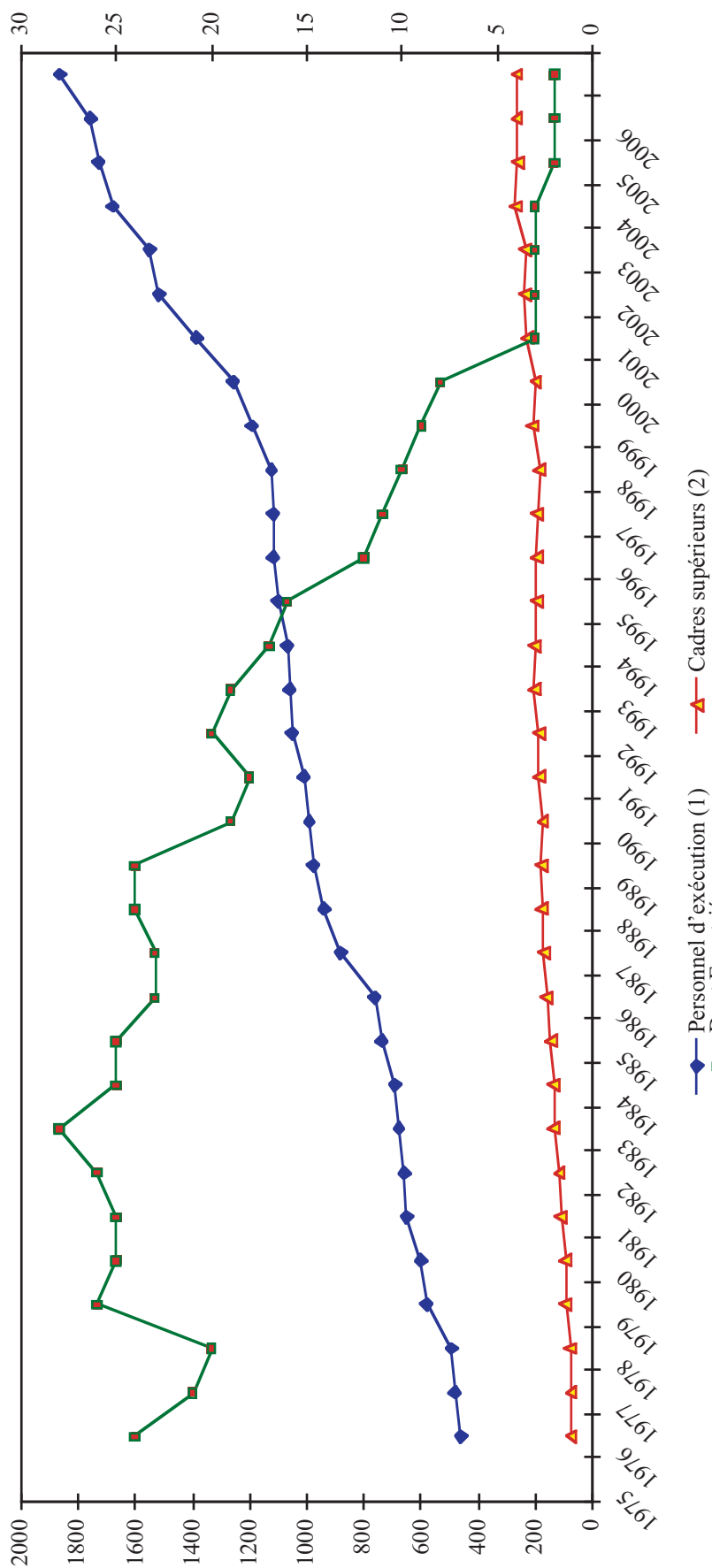
EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA BEAC DE 1975 A 2006

Année	Personnel d'exécution	Cadres supérieurs	Total	Dont Expatriés
1975	460	75	535	24
1976	483	76	559	21
1977	496	78	574	20
1978	581	95	676	26
1979	600	96	696	25
1980	650	111	761	25
1981	658	116	774	26
1982	677	134	811	28
1983	692	134	826	25
1984	736	147	883	25
1985	762	159	921	23
1986	881	172	1 053	23
1987	941	177	1 118	24
1988	977	179	1 156	24
1989	992	175	1 167	19
1990	1 010	189	1 199	18
1991	1 053	189	1 242	20
1992	1 061	206	1 267	19
1993	1 069	202	1 271	17
1994	1 102	197	1 299	16
1995	1 117	196	1 313	12
1996	1 116	192	1 308	11
1997	1 125	186	1 311	10
1998	1 192	210	1 402	9
1999	1 260	198	1 458	8
2000	1 387	230	1 618	3
2001	1 516	238	1 754	3
2002	1 553	233	1 786	3
2003	1 682	272	1 954	3
2004	1 728	261	1 989	2
2005	1 759	266	2 025	2
2006	1 865	265	2 130	2

Source : BEAC

Annexes

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA BEAC DE 1975 A 2005



Directeur de la publication :

Antoine NKODIA
Directeur des Études
de la BEAC

Rédacteur en Chef :

Alexandre RENAMY- LARIOT
1^{er} Adjoint au Directeur des Études
de la BEAC

Conception et réalisation :
Reprographie - BEAC